

University of St. Michael's College



3 1761 08051591 9







Les Questions Liturgiques

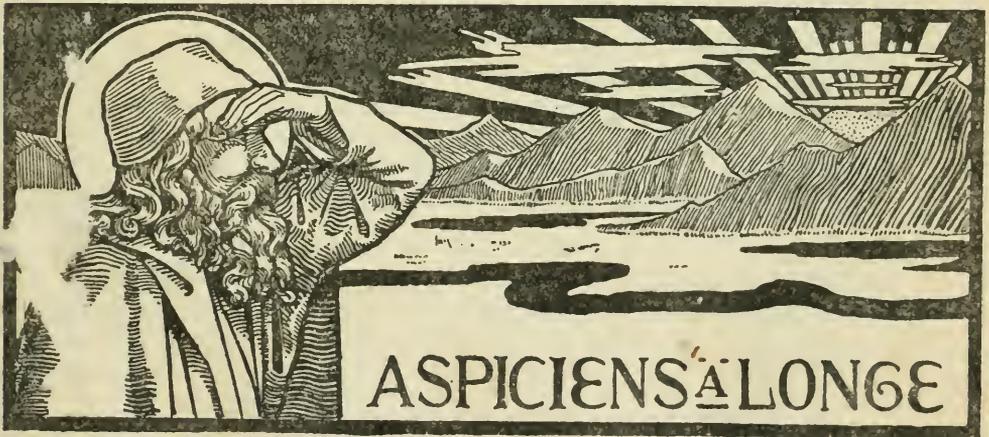
Revue paraissant huit fois
par an, réservée au clergé. . . .



DEUXIÈME ANNÉE : 1911-1912

ABONNEMENTS :

Belgique . . 3 francs | Étranger . . fr. 3.50



ASPICIENS À LONGE

ADMINISTRATION & RÉDACTION DE LA REVUE :
ABBAYE DU MONT-CÉSAR, LOUVAIN





LA MARCHÉ DU MOUVEMENT LITURGIQUE

FN guise de rapport annuel, nous donnons au début de cette troisième année un aperçu sur la marche du mouvement liturgique.

Nos lecteurs savent que jusqu'ici deux organes distincts s'étaient partagé l'œuvre de vulgarisation liturgique : *Les Questions Liturgiques* de l'abbaye du Mont-César, s'adressant au clergé; la *Revue Liturgique et Bénédictine* de l'abbaye de Maredsous aux personnes laïques. Bien que ces deux périodiques diffèrent par le caractère et la destination, ils se rencontrent nécessairement sur un ensemble de points : ce sont ou bien des informations qui, de part et d'autre, coïncident d'une façon parfaite, ou bien des sujets qui intéressent tous les genres de lecteurs. L'observation nous a été faite spontanément par des amis. A l'avenir donc, par suite d'un accord intervenu entre les Directions, les deux Revues paraîtront avec une partie commune à laquelle collaboreront les deux abbayes; la deuxième partie de chacune d'elle conservant sa mission et sa personnalité.

Les Questions Liturgiques, revue réservée au clergé et aux religieux et publiée par les abbayes du Mont-César et de Maredsous, paraissant 8 fois par an, aux époques liturgiques, en fascicules de 48 pages au moins; prix : fr. 2.50; union postale : 3 francs.

Liturgisch Tijdschrift, même but et mêmes conditions, publié par les abbayes du Mont-César et d'Afflighem.

Revue Liturgique et Bénédictine, revue destinée aux personnes laïques, publiée par les abbayes de Maredsous et du Mont-César, paraissant 8 fois par an, aux époques liturgiques, en fascicules de 48 pages au moins; prix : fr. 3.00; union postale : 4 francs.

Ce changement a rendu nécessaire l'unification des services d'administration¹. Celle-ci aura donc son siège unique pour les trois Revues au Bureau liturgique de l'abbaye du Mont-César, à Louvain.

Ces différents organes sont en pleine prospérité. Ils comptent ensemble, à la fin de cette première année d'existence, 6,400 abonnés en Belgique en France et en Hollande.

La Vie liturgique, avec ses 15 éditions mensuelles (Malines, fr. et fl. ; Bruges, fr. et fl. ; Gand, fr. et fl. ; Liège, fr. et fl. ; Namur, fr. ; Tournai, fr. ; Utrecht, fl. ; Breda, fl. ; Bois-le-Duc, fl. ; Haerlem, fl. ; Ruremonde, fl.), poursuit toujours vaillamment en Belgique et en Hollande son œuvre de première initiation au Missel complet. Sa mission est celle d'un précurseur : *oportet illum crescere me autem minui*, dit-elle avec saint Jean. Réussira-t-elle à se faire oublier un jour ? Dans les pensionnats et les collèges, espérons-le ; car la formation chrétienne est incomplète si elle ne nous familiarise pas avec le Missel. Mais le nombre d'abonnés individuels augmente toujours. Le Missel, avec son volume et ses renvois effraie beaucoup de chrétiens, de messieurs surtout, d'autant plus que la liturgie dominicale leur suffit. L'avenir montrera s'il faut indéfiniment favoriser cette piété plus portative.

Nous indiquons ici les changements apportés cette année, en vue d'en faciliter encore l'usage et la diffusion.

A partir du dimanche 3 décembre, chaque numéro renfermera *toutes les parties de la Messe*, se suivant régulièrement, sans aucun renvoi, depuis l'*Introït* jusqu'au *dernier Evangile*.

Pour cette raison, chaque fascicule ne comprendra plus que deux dimanches complets au lieu de quatre : le nombre annuel des numéros de *La Vie Liturgique* sera doublé, sans modification de prix.

La partie fixe avec chant continuera à servir à nos abonnés qui prennent part au chant liturgique. (L'unité, fr. 0.30 ; la douzaine, 3 francs.)

ABONNEMENTS INDIVIDUELS. — La poste fera dorénavant tout le service des abonnements. Pour ce motif, ceux-ci doivent partir de janvier. Prix de l'abonnement de janvier 1912 à janvier 1913 : fr. 1.50 + 0.10. (La poste se charge du recouvrement : prière instante de ne pas nous envoyer cette somme.)

POUR S'ABONNER IL SUFFIT DE DONNER SON NOM AU FACTEUR.

MESURE TRANSITOIRE. — Pour ramener tous les abonnements aux échéances réglementaires (janvier 1912-janvier 1913), sans priver nos anciens abonnés d'ici à janvier, nous continuerons le service jusqu'à

1. Ces modifications ont rendu nécessaire le changement d'imprimeur. Nous adressons nos remerciements à MM. Duculot-Roulin et Ceuterick qui ont imprimé ces différentes revues précédemment et qui ont apporté à ce travail un soin et un dévouement que nous nous plaisons à reconnaître.

cette date, en majorant de fr. 0.15 leur quittance postale : nos anciens abonnés paieront donc de l'Avent 1911 à janvier 1913, fr. 1.75. Ceux qui renonceraient à leur abonnement sont priés de nous avertir avant le 25 novembre.

ABONNEMENTS PAR GROUPES. — Fr. 1.50 par an, prix net (30 numéros), payable trimestriellement (sans réduction ni gratuit).

Ce changement permettra la vente au numéro, à la porte des églises, mesure rendue impossible jusqu'aujourd'hui, à cause de la partie fixe séparée.

RÉUNIONS.

Congrès, semaines, journées, nos lecteurs savent que tous ces moyens de propagande ont été utilisés. Nous avons rendu compte des semaines liturgiques d'août et de septembre. Si nous n'avons pas parlé de la semaine de chant, c'est que nous comptons y revenir plus spécialement en vue d'étudier les développements à lui donner. Tout fait prévoir qu'il faudra multiplier ces semaines, pour permettre de donner à chacune d'elles, une destination et un caractère plus précis. Entr'autres, on nous a demandé d'organiser des retraites ecclésiastiques liturgiques. Les deux abbayes de Louvain et de Maredsous s'efforceront de répondre à ces désirs.

BUREAU LITURGIQUE.

C'est une agence de renseignements et de publicité.

Les renseignements qui présentent un intérêt général sont publiés dans *Les Questions Liturgiques*. Des retards se sont produits dans la publication de certaines réponses : nous les éviterons à l'avenir. Ce service a été très occupé cette année ; les patrons d'ornements à forme ancienne entr'autres ont eu un très grand succès, jusqu'en Pologne et en Amérique. Plusieurs correspondants désirent des renseignements complets et précis sur la construction des autels. Ils trouveront satisfaction dans le courant de cette année.

Le bureau assure également une grande publicité aux ouvrages liturgiques *vraiment recommandables*. C'est ainsi que dans le courant de cette année, il a écoulé 1,300 exemplaires de *La Prière Antique*, et des milliers d'autres ouvrages renseignés au verso de la couverture.

Des manuels liturgiques, en location pour les cérémonies extraordinaires, ont fait par douzaines le tour de la Belgique et ont même franchi les frontières. C'est pour les consécrationes d'églises surtout que ce service a été mis à contribution.

Dans le courant de cette année, le Bureau liturgique mettra en vente quatre brochures, dès maintenant en préparation, et appelées à une grande diffusion. Nous les signalons pour permettre aux prêtres du ministère de nous aider de leurs conseils.

1^o *Le petit rituel des fidèles*, comprenant textuellement tous les rites des Sacrements et des principaux Sacramentaux.

2^o *La Liturgie des morts*, contenant toutes les prières et rites de l'Église depuis le moment de la mort de ses enfants jusqu'à leur enterrement.

3^o *Le Psautier des fidèles*, contenant, outre les Primes et les Complies bien expliquées, les principaux psaumes d'un usage constant aux âges de foi.

4^o *La Liturgie de la sainte Vierge*, avec son Office et les messes des principales fêtes.

MUSÉE LITURGIQUE

On y a groupé un choix d'objets liturgiques et de reproductions typiques, pour faciliter aux prêtres l'installation d'une sacristie conforme aux prescriptions du cérémonial, au bon goût et à la bonne qualité. Mais ce n'est là qu'un compartiment et non le plus important, bien que le seul réalisé jusqu'ici. Un double travail reste à faire : 1^o Rassembler pour chaque rite toutes les formes liturgiques actuelles, permettant de se faire une idée exacte de leur culte. Et par formes, il faut entendre tout ce qui a trait aux objets, gestes, personnes, lieu, temps, langue de chacun de ces rites orientaux et occidentaux actuels; 2^o Collectionner les formes liturgiques anciennes (ou les reproductions de celles-ci) pouvant servir à l'histoire des cultes anciens, et à l'explication des origines de nos cultes modernes.

Tel est le faisceau d'œuvres destinées à contribuer à la rénovation liturgique tant désirée. Tous ceux qui y ont coopéré jusqu'ici savent qu'elles exigent un grand esprit de foi et de persévérance. C'est que les résultats sont si souvent peu sensibles et exigent pourtant un travail patient et continu. Mais la cause est si grande et le succès, quoique peut-être encore lointain, assuré ! En faut-il plus pour travailler avec énergie et enthousiasme ?





LE TEMPS DE L'AVENT

AU début d'un nouveau cycle liturgique, Notre Mère la sainte Eglise semble nous redire avec saint Paul « Mes petits enfants, pour qui une fois de plus j'entre en travail, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous, combien je voudrais être près de vous à cette heure ¹ ». C'est que le renouvellement annuel de tous les mystères du Christ n'a pas seulement une valeur de souvenir et d'exemple, il a une efficacité souveraine pour développer graduellement en nous cette union mystique qui existe entre le Christ et tous ses membres, pour nous faire vivre de sa vie et nous amener « à l'état d'homme fait, à la mesure de sa stature parfaite » ².

On comprend alors pourquoi le cycle s'adapte si fidèlement à toute la doctrine de notre salut, en suit tous les contours, en marque les développements ; pourquoi l'Église s'est fait une loi de donner à la célébration de chaque mystère le relief qu'il prend dans la réalité elle-même ; pourquoi l'Incarnation et la Rédemption sont devenues dans la première partie de l'année ecclésiastique les deux centres autour desquels gravitent le culte : le cycle de Noël et le cycle pascal.

Tout le cycle de Noël auquel appartient l'Avent, renferme un enseignement dogmatique très important, fondement nécessaire de la Rédemption.

En effet, si le Christ a pu mourir *à notre place*, se substituer à nous et donner à sa mort cette portée universelle, c'est qu'auparavant « il s'était fait chair et avait dressé sa tente chez nous », c'est qu'il par sa naissance et sa vie il appartenait à notre race et en était devenu le Chef.

Le cycle de Noël (du 3 décembre au 2 février) va nous mettre sous les yeux ces efforts impuissants du Christ à faire oublier sa divinité, pour prendre sa place au milieu de nous, être des nôtres et acquérir le droit de se substituer à nous devant son Père.

1. GAL., IV. 19-20.

2. Eph., IV. 13.

La Nativité du Sauveur devait être la solennité centrale de ce cycle : il était naturel de s'y préparer : de là le temps de l'Avent.

Cette période n'est donc qu'une vigile très prolongée vu l'importance de la solennité, ou mieux, de toute la saison liturgique qu'elle prépare. On y retrouve les caractères propres aux vigiles : des jeûnes¹ et des offices appropriés.

Ce temps préparatoire s'imposait d'autant plus que, dans l'histoire religieuse du monde, on remarquait le plan de la Providence, préparant pendant des siècles la venue du Messie. L'Église trouvait donc dans les livres inspirés de l'ancienne loi une source inépuisable de lectures et de prières capables de préparer les voies du Seigneur, de rendre droits ses sentiers.

Le sentiment dominant de l'Église pendant ces quatre semaines c'est un désir immense de recevoir Jésus-Christ. Tout dans la liturgie traduit et intensifie ce désir. Les invitatoires, où se trouvent habituellement l'objet propre et la signification spéciale d'une fête, expriment ce désir avec une impatience toujours accentuée.

Le Roi *qui doit venir*, le Seigneur, venez adorons-le (1^{er} et 2^e dim.).

Voilà que le Seigneur est déjà *proche*, venez adorons-le (3^e et 4^e dim.).

Aujourd'hui sachez que le Seigneur viendra et *demain à l'aurore* vous verrez sa gloire (vigile de Noël).

Le Christ nous est né (nuit de Noël).

Toutes les autres préoccupations sont inspirées par cette pensée fondamentale de la venue du *Désiré des nations* : joie immense mais intime, tranquille et contemplative avec Marie; componction et pénitence pour assurer une réalisation plus complète de ce désir, avec saint Jean; impatience suppliante et enthousiaste avec Isaïe.

Pour vulgariser son enseignement, l'Église à recours à une comparaison à la fois populaire et grandiose, qu'elle soutient dans toute la liturgie de cette époque et qui, bien développée, ferait saisir au peuple la pensée profonde de ces mystères. Le Christ est comparé au soleil, principe de lumière, de chaleur et de vie. Le Christ est le soleil de justice : *Sol iustitiæ Christus Deus noster*. L'Avent sera donc l'aurore. L'antienne du premier dimanche *ad Magn* : *Ecce nomen Domini venit de longinquo et claritas eius replet orbem terrarum !* Voilà que la puissance du Seigneur

1. C'est en Gaule que l'on trouve les plus anciens et les plus nombreux vestiges de jeûne en Avent. Il y figure comme une façon de carême d'hiver, commençant à la Saint-Martin et est parfois appelé *Quadragesima*. Saint Grégoire de Tours († vers 490) rapporte comme prescrit par un de ses prédécesseurs un jeûne trois fois la semaine « a depositione sancti Martini ad Natale Domini » (*Historia Franç. X* 31). Plus tard, au Concile de Tours (565) il est question d'un jeûne pendant le seul mois de décembre. Mais au Concile de Mâcon (587) l'ordre fut donné aux moines de jeûner à partir de la Saint-Martin, les lundis, mercredis et vendredis et de célébrer la messe *quadragesimali ordine*. Cfr. *Liturgisch Tijdschrift*, Callewaert, n° de Carême.

apparaît à l'horizon et sa clarté rayonne sur le globe ! avec sa mélodie si expressive ! quelle poésie ! chantez cette antienne le matin tournés vers l'Orient. Le capitule continue : « Il est donc temps de nous lever du sommeil, la nuit est passée, le jour approche : rejetons les œuvres des ténèbres revêtons les armes de la lumière, marchons honnêtement comme pendant le jour. Les hymnes prennent la même image (*sec. modum antiquum*). »

Conditor alme siderum

Aeterna lux credentium.

Christe redemptor omnium.

Auguste Créateur des astres,

Lumière éternelle des fidèles,

O Christ, Rédempteur de tous.

et à Laudes.

Sidus refulget jam novum

Ut tollat omne noxium.

Voilà que se lève un astre nouveau
pour dissiper tout mal.

La sublime antienne du 21 décembre :

O oriens ! splendor lucis aeternae et sol justitiae, veni et illumino sedentes in tenebris et umbra mortis. O aurore ! Splendeur éternelle et soleil de justice, viens et illumine-nous, plongés dans les ténèbres de la mort.

Tout ce que la poésie renferme de plus beau : le soleil levant, *o oriens !* o soleil levant ! ce que l'écriture renferme de plus magnifique, de plus profond et de plus vrai ! La comparaison est toute faite, l'application en est indiquée ; méditons-la, c'est une idée des plus fécondes : elle est au fond du Cycle de Noël : Le Verbe de Dieu, splendeur de la lumière éternelle, qu'il vienne et qu'il nous illumine, nous qui sommes plongés dans les ténèbres et l'ombre épaisse : quelle belle prière ! Au cours de l'Avent, la liturgie y revient : *Deus a Libano veniet et splendor ejus sicut lumen erit* : Dieu viendra du mont Liban et son éclat sera comme l'astre ; et encore, la veille : *Orietur sicut sol salvator mundi* : Il se lèvera comme le soleil le Sauveur du monde. Le fondement en est au prologue de saint Jean qui dit du Christ : *Erat lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* : Il était la vraie lumière que éclaire tout homme venant en ce monde.

LES TROIS DÉVOTIONS DE L'AVENT

1. La première dévotion consiste à s'unir en esprit aux *prophètes* de l'Ancien Testament ; à se rappeler avec quels élans, quels transports, quels vifs désirs, sous l'inspiration de l'Esprit divin ils soupiraient après la venue du Messie ou du Christ ; à se ressouvenir on à relire les princi-

paux oracles qui parlent si bien à l'avance de ce Messie attendu, ce futur Roi d'Israël qui rétablira le royaume de Dieu dans le monde; en particulier *Isaïe* : c'est lui qui a les vues les plus précises, qui en parle avec le plus de chaleur, le plus de poésie et le plus de magnificence : il suffit de suivre les lectures du Temps dans le bréviaire et de les méditer.

2. Mais il est un homme envoyé de Dieu qui s'appelait *Jean*, surnommé le *Baptiste*. Celui-là est venu pour rendre témoignage à la lumière : afin que tous crussent en lui : il n'était pas la Lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la Lumière comme le nuage avant-coureur du lever du soleil. Il possède lui, l'esprit de tous les prophètes : parmi tous les fils des femmes il ne s'en est pas levé de plus grand que Jean-Baptiste : *inter natos mulierum non surrexit maior Joanne-Baptista*. Il est la voie qui crie dans le désert : « Préparez les voies au Seigneur, redressez ses avenues; que toute vallée soit comblée et toute montagne et colline s'abaissent; que les mauvais chemins deviennent droits, les escarpés s'aplanissent et toute chair verra le salut de Dieu »; ce sont les paroles d'*Isaïe* dans la bouche de Jean. Si on veut bien les méditer, rien ne résume mieux le travail pratique à réaliser dans nos âmes pendant le temps de l'Avent. Jean est le doigt qui nous indique le Christ : « voici, nous dit-il l'Agneau de Dieu; le voici, il arrive, sa venue est proche. » Cette parole résume bien le Temps de Noël. C'est lui qui est la Victime, l'Agneau qui efface le péché du monde. On le prépare pour le grand sacrifice qui doit sauver le genre humain : ainsi ces paroles résument bien toute la vie du Christ et par conséquent toute l'année liturgique par une image délicieuse et tendre.

C'est donc à Jean surtout que doit aller notre dévotion pendant l'Avent; mettons-nous à sa suite, demandons-lui d'abord le baptême de la pénitence; ensuite qu'il nous montre le Christ. Quelle dévotion utile pour le salut des âmes, pour leur vie spirituelle si le peuple chrétien pouvait comprendre ainsi les dévotions, les vraies, les liturgiques; celles-ci n'ont pas un but matériel et intéressé d'obtenir seulement des faveurs temporelles. Rien n'empêche que pendant le Temps de l'Avent toutes autres dévotions soient un peu laissées, en faveur de celle-ci.

3. La troisième dévotion de l'Avent est celle à la Vierge, à la Mère du Christ; si le Christ est le soleil qui doit éclairer le monde, elle est la porte du ciel qui le laisse passer et arriver jusqu'à nous. *Felix porta cæli!* Cette porte s'ouvrira bientôt pour nous livrer le Désiré des nations. Cette dévotion de l'Avent consiste à s'unir en esprit à la Vierge et à attendre avec elle la naissance du Christ, le lever du soleil, le dénouement du mystère annoncé et prédit depuis tant de siècles par les prophètes et par l'ange : *quomodo fiet istud, Angele Dei quoniam virum non cognosco. Audi Maria Virgo: Spiritus sanctus superveniet in te et virtus Altissimi obumbrabit tibi*. C'est le mystère de Marie pendant l'Avent, aussi il y a des rapports

très intimes entre l'Annonciation et l'Avent à tel point que dans plusieurs liturgies l'Annonciation se célébra longtemps en Avent. La liturgie de l'Avent accorde donc une large place à la dévotion à la Vierge. C'est elle qui est le plus intimement unie au mystère du Christ pendant l'Avent : en cherchant le Christ pendant ce temps, nos yeux se fixent nécessairement sur la Vierge même qui doit le donner au monde. Aussi l'Avent a des accents magnifiques pour chanter la Vierge l'*Ave Maria* à l'offertoire du 1^{er} dimanche est délicieux. C'est cette belle salutation que nous récitons si souvent, avec toute son expression liturgique : quelle belle pièce à chanter pendant l'Avent. Notons même que c'est à la liturgie latine de ce 1^{er} dimanche de l'Avent que nous devons cette salutation ; nos Pères l'ont trouvée si belle et si expressive dans la liturgie qu'ils se sont habitués à la prendre à partir du x^e siècle comme formule universelle de leur dévotion à Marie. C'est là qu'on la trouve pour la première fois : œuvre croit-on de saint Grégoire, les paroles de l'Ange Gabriel (Luc I, 28) unies à celles de sainte Elisabeth (Luc I, 42) : c'est là proprement l'*Ave Maria* : ce n'est qu'au xvi^e siècle qu'on ajouta l'autre partie qui commence à « sancta Maria ». Ainsi la liturgie de l'Avent a fourni cette formule si simple que tout le monde a sur les lèvres en priant la Vierge.

Dom M. DARAS.





PÉDAGOGIE ET LITURGIE

PERSONNE n'a défini à l'aide de métaphores plus exactes que saint Augustin, le programme de ce qu'on pourrait appeler, d'un mot aujourd'hui fort en faveur, une éducation intégrale. Pour le grand docteur, ce programme tient en trois points : l'âme de l'enfant est un palais, il faut l'orner ; c'est un arsenal, il faut l'armer ; c'est un temple, il faut y mettre Dieu. Nos collègues, religieux ou ecclésiastiques, seuls capables de le réaliser, y trouvent à la fois leur raison et leur tâche quotidienne. Contraints par les nécessités des examens de suivre des plans d'études élaborés dans un esprit purement laïque, les professeurs de l'enseignement libre savent surtout tourner à ce triple dessein toutes les « disciplines » exigées, sciences, histoire, littérature, philosophie ; auxquelles ils superposent l'indispensable clef de voûte de la doctrine chrétienne. On veut au sens primitif du mot, *instruire* fortement l'élève de vérités majeures, directrices pour la pensée et l'action, celles qui donneront à son être toute sa valeur, à sa vie toute son expansion, à son rôle futur toute sa fécondité, le dogme révélé et la morale surnaturelle, étayés par l'apologétique et l'histoire de l'Église. De classe en classe, à mesure que dans l'enfant et l'adolescent s'épanouit l'intelligence et s'affermi le jugement, tandis que la culture littéraire scientifique se poursuit au contact des maîtres et des livres, les connaissances théologiques reçoivent des développements nouveaux, un approfondissement graduel. Le cycle des humanités et le cycle des choses religieuses se déroulent ainsi parallèlement, mais contribuant à une résultante unique : la formation, jusqu'à l'heure où le jeune homme entrera dans la circulation et le commerce du monde.

Que l'enseignement secondaire, à l'exclusion de tout apprentissage ou de tout stage « prépare l'adolescent à faire humainement son métier d'homme », ainsi qu'on l'a dit naguère en d'excellents termes ¹, c'est bien là ce que nous en attendons, dans les limites des programmes officiels,

1. G. FONSEGRIVE. *Correspondant*, 25 juin 1911.

mais « humainement » ne nous suffit pas, nous voulons « chrétiennement » ; et voilà pourquoi nous adjoignons l'étude de la doctrine chrétienne avec primauté sur toutes les autres matières. Or, c'est ce point qu'il faut examiner de plus près. Devant certaines défections marquées, surtout devant l'affadissement religieux d'un bon nombre de jeunes gens après la sortie du collège, plus d'un éducateur alarmé a mis en cause nos méthodes de pédagogie surnaturelle, contesté leur efficacité ou discuté leurs principes avec la quasi-certitude d'y découvrir quelque vice fondamental ou quelque erreur d'application. Ce n'est pas un tel procès que je me propose d'instruire ici, mais seulement de rechercher, pour cette pédagogie, quel usage on pourrait faire d'un élément de valeur, trop peu exploité, au gré de plusieurs, l'initiation aux choses liturgiques.

I

Pour ceux qui n'ignorent pas, comme les lecteurs de cette Revue, que le vent est ou commence d'être de ce côté, l'idée n'aura rien d'étrange ; mais il en est d'autres, encore nombreux, et ceux-là, sans borner l'utilité de la liturgie, ainsi que faisait M. Jourdain pour l'Almanach, à la question de savoir quand il y a *Gloria* ou *Credo* et quand il n'y en a pas, je serais fort peu surpris s'ils la regardaient seulement comme un « manuel opératoire » à l'usage des prêtres, une sorte de protocole sacré très respectable, mais qui ne doit pas dépasser la grille du sanctuaire encore moins la porte de l'église, n'offrant d'ailleurs aux laïques qu'un médiocre intérêt de curiosité.

C'est assez, avouons-le, la conception à laquelle nous a habitués le séminaire : toute cette réglementation minutieuse des cérémonies — on n'avait pas le temps d'envisager un autre aspect — nous est apparue comme une police du culte, propre à lui assurer uniformité, décence et régularité, susceptible d'éveiller quelques impressions fugitives, au demeurant incapable de susciter aucun progrès dans les croyances et la piété. Inversement, une recherche parfois excessive du sens mystique des moindres détails, paroles ou gestes, a plutôt abouti à détourner du symbolisme large et profond qui est l'âme des rites catholiques.

A défaut de cette âme, tout le cérémonial religieux reste si bien un corps sans vie que rien sans doute n'est plus rare, chez les fidèles même instruits et pieux, qu'une participation effective à la sainte messe, l'acte essentiel de notre culte, sacrifice collectif offert par le prêtre au nom de l'assemblée entière, *meum ac vestrum sacrificium*.

A cet égard, on observe dans les collèges une singulière dénivellation. La différence est grande, quant au degré de culture et de développement intellectuel, de l'élève de cinquième à l'apprenti bachelier de rhétorique : quatre années d'études font entre eux un hiatus énorme. Considérez-les

à leur banc de chapelle, où le petit « cinquième » est peut-être plus naïvement curieux des cérémonies que son aîné le rhétoricien, ou mieux interrogez-les : sauf exceptions, vous ne verrez guère en quoi le second comprend mieux que le premier un sacrifice auquel ils assistent quotidiennement. Plus tard l'enfant et l'adolescent grandis se rendront encore régulièrement à leur église paroissiale chaque dimanche, espérons-le, mais leur prière risque de s'isoler toujours plus de la fonction du célébrant et finira par leur devenir une pratique insignifiante et froide, « l'ombre d'une ombre, le parfum d'un vase vide » comme dirait Renan que je m'excuse de citer ici. Pourquoi cela? Pourquoi, après avoir passé six ou sept années dans une maison où la religion prime tout, et presque sans qu'un seul jour scolaire n'ait commencé par la célébration du saint sacrifice devant la communauté réunie, tant de jeunes gens tiennent-ils la messe en si médiocre faveur qu'ils n'y assistent plus que contraints par la loi de l'Église et avec les dehors d'une foi languissante? C'est, avant tout autre motif, car il y en a d'autres, qu'ils ne l'ont jamais bien comprise, comme nous venons de le constater, et qu'ils n'y ont guère vu qu'une cérémonie, où l'homme seul intervient. On leur a parlé sans doute, durant leurs études, du sacrifice de l'autel renouvelé du Calvaire mais ils ne se sont pas pénétrés de cette idée, dont la portée même leur a peut-être échappé. Le progrès du sens chrétien n'a donc pas marché de pair avec le progrès des connaissances profanes et religieuses.

Or le collège, pour remplir sa mission, doit viser et atteindre au point de vue surnaturel un résultat aussi ample qu'au point de vue naturel; s'il fait ici de l'éducation et non de l'instruction seulement par crainte de façonner de purs intellectuels, n'y est-il pas encore tenu là? et s'il donne avec abondance la vérité chrétienne, ne s'oblige-t-il pas à donner avec intensité la vie chrétienne? Sinon quelle force prendrait l'objection spécieuse de ceux qui murmurent contre la prodigalité de l'Église en faveur de l'éducation de la jeunesse : « Vous êtes vingt-cinq prêtres pour trois cents élèves tandis qu'une ville de trente mille habitants en compte à peine plus de la moitié dans ses trois ou quatre paroisses ! » Parler ainsi c'est oublier que l'Église ne renoncerait pas à l'enseignement sans cesser de remplir vis-à-vis de l'humanité une des formes de sa bienfaisance séculaire et sans se découronner du prestige de la science; c'est oublier aussi qu'elle a les mêmes raisons d'assumer le rôle au prix des plus grands sacrifices que ses ennemis de le lui disputer : l'avenir est en germe dans la jeunesse. Il reste cependant que de tels sacrifices seront mal compensés si l'éducation religieuse n'informe pas également toutes les puissances de l'âme : des quatre ou cinq éléments qui se combinent dans la vie chrétienne, foi et vertu, piété et apostolat, aucun ne peut être négligé ni se développer isolément sans provoquer une rupture d'équilibre bientôt fatale à tout l'organisme surnaturel. L'harmonie est la condition de l'unité vitale.

A côté de la prédication et de la direction individuelle, c'est à accroître la piété d'abord, puis, ainsi que nous le verrons plus loin, à éclairer et consolider la croyance que la liturgie peut et doit contribuer, beaucoup moins toutefois par son objet théorique et comme matière d'enseignement que par sa réalisation pratique. Ce qu'il faut commencer par remarquer en elle et montrer surtout à nos élèves, ce n'est pas la minutie de ses prescriptions, ni la splendeur du culte qu'elle dirige, ce qui émerveillait un Chateaubriand, ni même la riche substance théologique dont elle se nourrit, mais la notion fondamentale qui est sa raison d'être. Le juriste ne se borne pas à connaître la teneur des lois, il en cherche l'esprit; sous les textes il découvre la philosophie qui inspira le législateur. Ici l'esprit, la philosophie directrice c'est l'idée même de catholicité. Parce que catholique notre religion porte en toutes ses manifestations l'empreinte d'un caractère social; son culte officiel sera dès lors un culte collectif, et c'est là précisément ce que nous appelons la liturgie. Prier seul, à son corps défendant, au lieu de s'unir de cœur et de bouche à la prière du prêtre célébrant délégué par l'Église pour s'acquitter, devant l'assemblée des fidèles et en son nom, d'une fonction rituelle sociale, c'est donc déformer en soi la mentalité catholique et refuser sa collaboration à l'œuvre commune¹.

Le lien logique que nous signalons ici entre ces idées se trouve d'ailleurs confirmé par l'histoire. La Réforme ayant isolé l'individu dans ses rapports avec la divinité, la notion de la liturgie en tant que le culte collectif, avec le prêtre comme protagoniste, est contradictoire à l'essence du protestantisme; aussi s'est-elle bientôt affaiblie et, si les protestants ne possèdent qu'un cérémonial maigre et froid, on peut les en plaindre mais non le leur reprocher et s'en étonner.

Il ne faut pas du reste que les mots nous abusent. Pour être officiel, le culte que la liturgie représente n'a rien cependant d'artificiel ni de convenu: il a jailli en quelque sorte spontanément de l'âme croyante et du sens catholique des Pères et des Docteurs des premiers siècles, du moins en grande partie, et tout y porte, en un détail significatif, la double marque de la piété et de la doctrine. Ainsi s'explique après des siècles la merveilleuse influence des rites traditionnels, leur efficacité à la fois comme source de vie surnaturelle et comme admirable leçon de choses théologiques et, tel est bien le résultat que nous pouvons nous en promettre si nous donnons à la liturgie la place qui lui revient dans les collèges au titre de facteur d'éducation chrétienne.

Aussi cette notion de catholicité une fois perçue comme base du culte

1. On remarquera à cet égard combien le *Notre Père* par la forme que lui a donnée son divin Auteur, est prédestiné à devenir une prière liturgique.

La notion que nous rencontrons ici paraît bien être comme le prolongement ou la transposition du dogme de la communion des Saints.

officiel, c'est à la messe, l'acte religieux par excellence, le plus auguste et le plus complet, que nous l'appliquerons d'abord pour concentrer en elle l'attention des élèves. Or, nul d'entre nous ne l'ignore, puisque nous le proclamons tous les jours à l'autel même où nous célébrons, la messe est un sacrifice commun, et le prêtre, pour représenter la personne de Jésus-Christ, souverain Sacrificateur, ne cesse pas d'y être le porte-parole de l'assemblée. Les prières, les formules que l'Église lui prescrit sont donc aussi les mieux appropriées au rôle de coopérateurs qui revient aux fidèles : la récitation collective seule leur donne leur sens intégral. Que signifient en effet ces pluriels : *Laudamus te... Oremus... quæsumus... Offerimus... sacrificium nostrum... supplices rogamus... Communicantes...* etc., sinon que toutes les pensées, toutes les invocations se ramassent en un seul faisceau et montent, portées par le pouvoir de l'officiant, jusqu'au trône du Père avec le sang de la divine Victime? L'usage du texte liturgique constitue ainsi la participation la plus effective à l'action du prêtre, et permet à chacun des assistants de réaliser au mieux, conjointement avec celui-ci, les bénéfices surnaturels décrits par l'auteur de l'*Imitation* : *Quando sacerdos celebrat, Deum honorat...* (Lib. IV, cap. 5.)

Malheureusement rien n'est moins pratique. On rencontre parfois dans les églises un attribut ornamental, inspiré de l'Apocalypse, qui décore les chasubles ou le devant des autels; il représente l'Agneau étendu sur le livre mystérieux fermé de sept sceaux, mais le peintre s'est presque toujours borné naïvement à figurer un missel garni de ses signets. N'y a-t-il pas là un symbole, au rebours de ce qu'a voulu l'artiste? et le missel n'est-il pas vraiment pour le grand nombre un livre apocalyptique, fermé et scellé, qu'ils se jugent incapables ou indignes d'ouvrir? Mais si l'on doit souhaiter de le voir un jour aux mains de tous les fidèles, son emploi s'impose, j'oserais dire, dans les chapelles des collèges. Ici, aucune objection n'est valable, ni celle de l'ignorance, ni celle de l'habitude. Initiés en majorité à la connaissance du latin et, par leur jeunesse, encore garantis contre la routine, nos élèves sont tout préparés à recevoir le missel, à s'en servir utilement et à y trouver, avec cette sublime théorie de la messe, une source d'édification que n'offriront jamais les manuels de piété en usage.

Il ne sera pas superflu cependant de guider leurs premières incursions dans ce livre nouveau pour eux et de les habituer à suivre exactement le célébrant en se conformant à l'office du jour, avec les particularités que signale le calendrier liturgique. On ne prend pas sa place dans une salle de concert sans consulter le programme de l'exécution, et le convive le moins gourmand ne dédaigne pas de jeter un regard sur le menu en s'asseyant à une table de fête : nous devons habituer de jeunes chrétiens à porter un intérêt au moins égal aux choses de la religion; les quelques minutes employées par eux à cette préparation matérielle de l'assistance à la messe, avant l'entrée du prêtre, servirait heureusement de transition

entre l'exercice scolaire qu'ils viennent de quitter et l'exercice de piété auquel ils se disposent.

Si la tenue et le recueillement bénéficiaient de l'usage du missel, comme il est aisé de le concevoir, puisque l'attention serait plus tôt et plus continûment occupée à la chapelle, plus largement encore la vie surnaturelle y trouverait son compte avec l'appoint de la grâce de Dieu, qui ne se refuse jamais à quiconque tend vers Lui. Le cycle des fêtes liturgiques suivi avec régularité porte déjà en lui sa vertu sanctificatrice par la série des grands faits et des grands mystères qu'il rappelle. Mais surtout l'intelligence du saint sacrifice lui-même maintient l'âme dans cette atmosphère surnaturelle où elle doit vivre et se mouvoir. Une première fois l'oblation sanglante du Calvaire combla l'abîme creusé par le péché et rapprocha le ciel et la terre en la personne du Verbe; chaque jour l'oblation mystique de l'autel le comble à nouveau en la personne du prêtre, car l'humanité et la divinité se rencontrent en lui, l'humanité de tous ceux qui unissent leur prière à la sienne, la divinité de Jésus-Christ qui opère par son entremise. C'est aussi l'Incarnation et la Rédemption quotidiennement reproduites que nos élèves découvriront dans la messe à la lumière du texte liturgique.

Ajoutons que nulle préparation ne peut valoir celle-là pour disposer l'âme à recevoir la sainte Eucharistie, puisque les deux actes de la consécration et de la communion, liés une première fois à la Cène et inséparables pour le prêtre célébrant, doivent aussi, dans l'esprit de l'Église, rester joints pour les fidèles. Ce sont les deux pôles du sacrifice, les deux étapes de la vie mystérieuse de Jésus-Christ venant habiter parmi les hommes. Heureux ceux qui le comprenant feront de l'union sacramentelle avec Dieu le centre et le foyer de leur existence chrétienne, le réconfort de leur foi et le soutien de leur vertu ! La pratique de la communion fréquente, déjà si bien acclimatée dans nos chapelles, s'étendra encore en même temps que la ferveur grandira. Aussi n'est-ce pas trop espérer d'un décisif retour vers la liturgie de la messe, que d'augurer, avec un surcroît de vie surnaturelle réparant le retard du sens chrétien sur l'intelligence des vérités profanes, la persévérance mieux assurée, pour tous, et, pour une élite, la douceur et l'honneur de l'appel divin perçu dans le rayonnement du sacrifice eucharistique. *Hostia pro hostia.*

Abbé BAELEN, prof.



L'ESPRIT PAROISSIAL AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

LA transmission de la vie naturelle établit entre ceux qui la donnent et ceux qui la reçoivent des liens étroits, et groupe la société humaine en autant de familles où chaque individu trouve, avec l'existence, la garantie de son développement et les conditions de son progrès. L'économie de la vie surnaturelle est basée sur le même principe : là aussi Dieu s'est fait une loi de dispenser ses dons aux hommes par l'intermédiaire des hommes eux-mêmes. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie ¹. » Par ces paroles, le Christ fondait ici-bas une paternité spirituelle, concentrant en elle toute la rédemption et destinée à en transmettre les bienfaits. Seuls ceux qui sont doués de ces énergies génératrices deviennent aptes à engendrer les enfants de Dieu et à fonder des familles spirituelles où doivent naître et grandir, jusqu'à l'âge parfait, les frères du Christ.

Ces Pères, ces chefs de famille, ce sont les Apôtres et leurs successeurs, les Évêques. Une communauté chrétienne ne se conçoit pas sans son Évêque. Doctrine, sacrements, traditions, gouvernement, tout est centralisé en lui. Il est l'âme de son église. D'autre part, comment un chrétien pourrait-il ne pas être incorporé à une église, être membre d'une famille religieuse? Existe-t-il un enfant sans généalogie, sans toit paternel? Cet organisme, appelé aujourd'hui diocèse, est d'institution divine.

Et, pour grouper tous ces foyers dispersés de vie chrétienne dans la forte et indissoluble unité d'une seule société, un seul, l'Évêque de Rome, jouit d'une paternité souveraine et universelle qui s'étend sans restriction ni limite à chaque famille particulière et à chacun de ses membres. « Qui êtes-vous? disait saint Bernard ² au pape Eugène, vous êtes le grand-prêtre, le Pontife souverain. Vous êtes le prince des Évêques,

1. JEAN, XX, 21.

2. *De Consideratione*, lib. II, cap. 8.

vous êtes l'héritier des Apôtres... D'autres que vous sont aussi portiers du ciel et pasteurs de troupeaux... Ils ont, eux, leurs troupeaux qui leur ont été assignés; chacun a le sien; à vous, tous les troupeaux ensemble ont été confiés; à vous seul, un seul troupeau, formé non pas seulement des brebis, mais aussi des pasteurs; vous êtes l'unique pasteur de tous. »

Telle est l'organisation que le Christ lui-même donna à son Église. Poursuivant et développant la pensée du Maître, l'autorité ecclésiastique fondera des institutions paroissiales et en fera le régime ordinaire de l'organisation diocésaine.

On le voit, le plan divin dans l'œuvre de notre salut n'a pas été de constituer sur la terre des adorateurs isolés, allant à Dieu chacun pour son compte. Rien n'est plus contraire à la conception divine. En façonnant l'organisme divin qui devait lui survivre et achever son œuvre, le Christ voulait réaliser entre les hommes cette unité, dont il prenait en Dieu même l'exemplaire et le modèle : « Père, faites qu'ils soient un comme nous sommes un ». Il a voulu faire de tous ses enfants une société unique et compacte dont la fonction paternelle serait l'origine et le lien.

Cette conception collective de la vie chrétienne, réalisée par les différents groupements dont nous avons parlé, et qui n'est qu'une application du dogme de la Communion des Saints, trouve son expression la plus complète et la plus efficace dans le culte liturgique. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier l'origine et le développement de cet organisme familial : la communauté de l'Évêque d'abord; plus tard, les communautés paroissiales.

Cette page d'histoire attestera, nous l'espérons, l'efficacité de la liturgie pour réveiller la notion collective de la vie chrétienne et pour rendre à l'église paroissiale, aux offices qui s'y célèbrent, au curé qui y préside, le rang qu'ils méritent dans la société religieuse.

LA PAROISSE DU I^{er} AU IV^e SIÈCLE.

Une seule communauté chrétienne s'organise dans chaque ville autour de l'Évêque. Cette unité n'est pas seulement administrative et officielle; c'est une réalité vécue qui se traduit dans toutes les manifestations de la vie religieuse. Une seule communauté et par conséquent un seul chef, un seul temple, un seul autel, un seul culte, un seul docteur, une seule prière, un seul cœur et une seule âme. Aidé de son presbyterium et de ses diacres, l'Évêque était tout dans l'église locale. « C'est par les Évêques qu'on se rattachait aux Apôtres; c'est eux qui détenaient la tradition et l'autorité; eux seuls étaient qualifiés pour interpréter la doctrine et pour diriger la société des fidèles... L'Évêque était le chef indiscutable de son église. Les fidèles n'avaient qu'à le suivre pour être sûrs de mar-

cher dans la bonne voie ¹ ». Commentant le texte de saint Paul à Tite (I, 5) : « établissez des prêtres dans les villes », saint Jean Chrysostôme dit : « C'est des évêques qu'il entend parler ici. Il veut donc que chaque ville ait son pasteur, et qu'un seul n'ait pas la charge de l'île entière (Crète); il divise la sollicitude et le travail : la tâche devenant ainsi plus légère, les fidèles seraient mieux gouvernés; du moment que le docteur ne se devrait pas à plusieurs églises, et se consacrerait au soin et à l'embellissement spirituel d'une seule épouse ². »

Envisageons plus en détail cet organisme.

SON NOM. Toujours, dans les Canons de l'Église primitive et dans les quatre premiers conciles écuméniques le mot *παροικία* est employé pour désigner l'église de la cité *ecclesia civitatis*, qui est gouvernée par son Évêque ³.

Dans les dédicaces des lettres de saint Clément († vers l'an 97) et de saint Ignace, on trouve souvent cette expression. L'épître de saint Clément aux Corinthiens ⁴ débute par ces mots : « l'Église de Dieu qui habite (*παροικουῖσα*) Rome ». Aussi est-il tout à fait inexact de dire que le mot paroisse a été attribué d'abord aux églises de campagne et plus tard, par extension, aux églises des cités. A l'époque dont nous parlons, il n'existait pas d'organisations ecclésiastiques rurales : les rares paysans chrétiens se rendaient à la cité aux solennités fixées pour pratiquer au **alte** de la famille religieuse dans laquelle ils étaient inscrits.

Le mot grec qui a passé dans notre langue signifie : qui vit en étranger, habitant une ville qui n'est pas la sienne. La paroisse dans son sens étymologique est donc une colonie organisée en communauté et habitant une ville étrangère. Et cette dénomination convenait bien aux chrétiens naissantes qui différaient de la population indigène par la religion et les coutumes et, souvent aussi, par la race.

LE LIEN D'UNITÉ. Un des témoins les plus illustres des temps apostoliques, saint Ignace d'Antioche († vers 120) nous a laissé dans ses écrits la description de cette vie intime des chrétiens primitifs. L'intépide confesseur de la foi, condamné aux bêtes, a été arraché violemment à sa chère église d'Antioche et expédié de Syrie jusqu'à Rome pour subir son supplice. De sa prison, il écrit des lettres d'adieux à plusieurs églises d'Asie et leur adresse ses suprêmes conseils. Il faudrait lire *in extenso* ses

1. *Histoire ancienne de l'Église*, DUCHESNE, t. I, chap. XXVI, p. 535, 3^e édition. Fontemoing, 1907.

2. *Homélie 2^e ad Titum*, t. XX, p. 14. Bareille, 1873.

3. Cfr. SUICER, *Thesaurus ecclesiasticus*, t. II, p. 597 et seqq. Amsterdam, 1728. — DU CANGE : *Glossarium*, t. V. Parochia. Ces deux auteurs citent de nombreux textes de la littérature chrétienne primitive.

4. FUNCK : *Les Pères apostoliques*, t. I, p. 173.

épîtres aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, etc., pour se rendre compte que l'acte par excellence où s'alimentait le véritable esprit chrétien, l'élément essentiel qui constituait la vie paroissiale était les réunions liturgiques présidées par l'Évêque. Force nous est de détacher quelques extraits dont nous empruntons la traduction à l'excellente collection HEMMER et LEJAY ¹ en cours de publication.

Épître aux Ephésiens :

IV, 1-2. Vous ne devez donc avoir avec votre Évêque qu'une seule et même pensée; c'est d'ailleurs ce que vous faites. Votre vénérable presbyterium, vraiment digne de Dieu, est uni à l'Évêque comme les cordes à la lyre, et c'est ainsi que, du parfait accord de vos sentiments et de votre charité, s'élève vers Jésus-Christ un concert de louanges. Que chacun de vous entre dans ce cœur : alors, dans l'harmonie de la concorde, vous prendrez, par votre unité même, le ton de Dieu, et vous chanterez tous d'une seule voix, par (la bouche de) Jésus-Christ, les louanges du Père... C'est donc votre avantage de vous tenir dans une irréprochable unité : c'est par là que vous jouirez d'une constante union avec Dieu lui-même.

V, 1-2. Quel n'est pas votre bonheur, à vous qui lui êtes (à l'Évêque) étroitement unis, comme l'Église l'est à Jésus-Christ, et Jésus-Christ à son Père, dans l'harmonie de l'universelle unité. Que personne ne s'y trompe : s'éloigner de l'autel, c'est se priver de pain de Dieu. Si la prière de deux personnes réunies possède une telle efficacité, que ne pourra pas la prière de l'Évêque, unie à celle de l'Église entière ! Ne pas venir à l'assemblée, c'est faire acte d'orgueil et s'excommunier soi-même; car il est écrit : « Dieu résiste aux superbes. » Gardons-nous donc de résister à l'Évêque, si nous voulons rester unis à Dieu.

XIII, 1. Ayez soin de tenir des réunions plus fréquentes, pour offrir à Dieu votre Eucharistie et vos louanges. Car en vous rassemblant souvent, vous anéantissez les forces de Satan, et sa pernicieuse puissance se dissipe devant l'unanimité de votre foi.

XX, 2. Ne faisant qu'un en Jésus-Christ, à la fois fils de l'homme et fils de Dieu, vous êtes unis de cœur dans une inébranlable soumission à l'Évêque et au presbyterium, rompant tous un même pain.

Épître aux Magnésiens :

VI, 1-2. Accomplissez toutes vos actions dans cet esprit de concorde qui plaît à Dieu, sous la présidence de l'Évêque, qui tient la place de Dieu... Ne souffrez chez vous aucune cause de division, mais que votre union avec votre Évêque et avec vos chefs soit un exemple et une leçon d'incorruptibilité.

1. *Les Pères apostoliques*, t. III, *St-Ignace d'Antioche*, par Lelong-Picard, 1910. — Voir aussi CABROL et LECLERCQ, t. I, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, nos 666-667-677-683-685.

VII, 1-2. De même que le Seigneur soit par lui-même, soit par ses Apôtres, n'a rien fait sans le Père, avec lequel il n'est qu'un, ne faites rien, vous non plus, en dehors de l'Évêque et des presbytres. C'est en vain que vous essaieriez de faire passer pour louable une action accomplie en votre particulier ; il n'y a de bon que ce que vous faites en commun : une même prière, une même supplication, un seul et même esprit, une même espérance animée par la charité, dans une joie innocente : tout cela c'est Jésus-Christ au-dessus duquel il n'y a rien. Accourez tous vous réunir dans le même temple de Dieu, au pied du même autel, c'est-à-dire en Jésus-Christ un, qui est sorti du Père un, tout en lui restant uni, et qui est retourné à lui.

...En union avec votre vénérable Évêque, avec la précieuse couronne spirituelle de votre presbyterium et avec vos saints diacres. Soyez soumis à l'Évêque et les uns aux autres, comme Jésus-Christ, dans sa chair, le fut à son Père et comme les Apôtres le furent au Christ, au Père et à l'Esprit, et qu'ainsi votre union soit à la fois extérieure et intérieure. (*ἵνα ἔνωσις ἢ σαρκική τε καὶ πνευματική.*)

Épître aux Tralliens :

I, 1. C'est votre Église tout entière que je contemple en la personne de votre Évêque.

VII, 1-2. Gardez-vous des gens de cette espèce (les hérétiques) : vous y réussirez en fuyant l'orgueil, et en vous tenant inséparablement unis à Jésus-Christ, notre Dieu, à votre Évêque, et aux préceptes des Apôtres. Quiconque est à l'intérieur du sanctuaire est pur ; et quiconque est en dehors du sanctuaire est impur : ce qui veut dire que quiconque agit en dehors de l'Évêque, du presbyterium et des diacres, celui-là n'a pas une conscience pure.

XII, 2-3. Écoutez l'exhortation que nous adressent ces chaînes que je porte partout pour Jésus-Christ : persévérez dans la concorde et dans la prière en commun ; car c'est le devoir de chacun de vous et spécialement des presbytres, de consoler l'Évêque pour la gloire du Père, de Jésus-Christ et des Apôtres. Puissiez-vous m'écouter avec charité, pour que ma lettre ne dépose pas contre vous !

Épître aux Philadelphiens :

II et III. Vous donc, enfants de la véritable lumière, fuyez les divisions et les doctrines pernicieuses. Suivez partout votre pasteur, comme des brebis... Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ restent unis à l'Évêque.

Ayez donc soin de ne participer qu'à une seule Eucharistie : il n'y a, en effet, qu'une seule chair de Notre Seigneur, une seule coupe pour nous unir dans son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul Évêque,

entouré du presbyterium et des diacres, les associés de mon ministère : de cette façon, vous ferez en toutes choses la volonté de Dieu.

Épître aux Smyrniotes :

VIII, 1-2. Suivez tous l'Évêque comme Jésus-Christ (suivait) son Père et le presbyterium comme les Apôtres; quant aux diacres, vénérez-les comme la loi de Dieu. Ne faites jamais rien sans l'Évêque, de ce qui concerne l'Église. Ne regardez comme valide que l'Eucharistie célébrée sous la présidence de l'Évêque, ou de son délégué. Partout où paraît l'Évêque, que là aussi soit la communauté, de même que partout où est le Christ Jésus, là est l'Église universelle. Il n'est permis ni de baptiser, ni de célébrer l'agape en dehors de l'Évêque; mais tout ce qu'il approuve est également agréé de Dieu; de cette façon, tout ce qui se fera (dans l'église) sera sûr et valide.

Saint Ignace à Polycarpe, évêque de Smyrne :

IV, 1-2. Veille à ce que rien ne se fasse sans ton autorisation, et toi-même ne fais rien sans Dieu : c'est d'ailleurs ta ligne de conduite, sois ferme. Rends les assemblées plus fréquentes; convoque tous les fidèles par leur nom.

VI, 1. Écoutez votre Évêque, pour que Dieu lui-même vous écoute. J'offre ma vie pour ceux qui sont soumis à l'Évêque, aux presbytres, aux diacres... Que tout soit commun entre vous; travaux, combats, courses, épreuves, sommeil, réveil, comme il convient à des serviteurs de Dieu.

Vraiment, aux yeux de saint Ignace, les assemblées liturgiques, autour du Chef de la paroisse étaient l'expression officielle de cette unité nécessaire de tous les chrétiens avec l'Évêque, ainsi que la condition et la garantie de cette même unité.

Saint Clément, l'évêque de Rome de la fin du premier siècle, insistera également dans sa lettre aux Corinthiens¹ sur cette union avec la hiérarchie dans les hommages à rendre à Dieu.

XL, 1-6. Nous devons faire avec ordre tout ce que le Maître nous a prescrit d'accomplir en des temps déterminés. Or, il nous a prescrit de nous acquitter des offrandes et du service divin non pas au hasard et sans ordre, mais en des temps et à des heures fixés. Il a déterminé lui-même par sa décision souveraine à quels endroits et par quels ministres ils doivent s'accomplir... Ceux qui présentent leurs offrandes aux temps marqués sont bien accueillis et bienheureux; car, à suivre les ordonnances du Maître, ils ne font pas fausse route. Au grand-prêtre des fonctions particulières ont été conférées; aux prêtres on a marqué des places

spéciales; aux lévites incombent des services propres; les laïcs sont liés par des préceptes particuliers aux laïcs.

Le témoignage de ces deux Pères apostoliques qui nous dépeignent la vie de l'Église à peine fondée, de ces Évêques des deux sièges les plus antiques, Rome et Antioche, est confirmé par la tradition unanime des Pères et des écrivains ecclésiastiques de l'Église primitive. Dom Cabrol et Dom Leclercq ont rassemblé dans une collection très complète, ces documents liturgiques de l'antiquité ¹. Citons, vu sa signification spéciale, le texte de saint Justin († vers 168) dans son Apologie ² : « Le jour du soleil, tous, soit qu'ils habitent les villes, soit qu'ils habitent les champs, se réunissent dans un même lieu... La prière étant terminée, on apporte du pain, du vin et de l'eau; le président prie et rend grâces aussi longtemps qu'il peut; le peuple répond par l'acclamation : *Amen*. On distribue à chacun sa part et on envoie la leur aux absents par l'intermédiaire des diacres. » Il n'y a donc qu'un foyer de vie chrétienne et tous les membres de la famille *sive urbes, sive agros* doivent s'y trouver réunis le dimanche. On trouvera les traces de la même discipline dans un sermon de saint Augustin du dimanche de Pâques closes :

« Vous retournerez bientôt, mes frères, dans vos terres, et, à partir de ce moment, nous ne vous verrons plus qu'aux solennités. Voici finis ces jours de fêtes (fêtes pascales); ils vont être suivis des jours de négoce, de litiges et de procès. Pour vous, vivez comme responsables devant Dieu de votre vie entière et non pas seulement de ces quinze derniers jours ³. » Les assemblées chrétiennes avaient donc lieu dans les villes, autour de l'Évêque; et cette affirmation extérieure de l'unité était si importante que les absents eux-mêmes devaient y participer en communiant à l'Eucharistie sanctifiée à cette même fraction du pain.

Bien plus, si dans une même ville il y avait plusieurs églises, jamais cependant il ne pouvait y avoir qu'une assemblée commune et qu'une liturgie présidée par l'Évêque, à laquelle tout le peuple était convoqué. C'était le cas pour Rome et pour Alexandrie. A Rome, dès le commencement du v^e siècle on trouve vingt-cinq titres ou églises presbytérales, gouvernées par des prêtres, à chacun desquels était attribué ⁴ comme paroisse un district de la ville. Ce sont les cardinaux actuels. Mais à

1. *Monumenta Ecclesiae liturgica*, sect. 1^e *Reliquiæ liturgicæ vetustissimæ*, Didot, 1900-1902.

2. *Ibidem*, n^o 815. MIGNE, P.-L., VI, 422 : « Solis die omnium sive urbes sive agros incolentium in eundem locum fit conventus... distributio (eucharistiæ) fit et communicatio præsentium et absentibus per diaconos mittitur. » Voir commentaire de ce texte dans Thomassin. *Vetus et nova Ecclesiæ Disciplina*, t. II pars I, lib. II, cap. XXI p. 128, Naples, 1769.

3. Sermon 259. MIGNE, P.-L., XXXVIII, col. 1199-1201.

4. *Histoire de Rome et des papes du moyen âge*, GRISAR, I, liv. I, chap. V, § VII trad. Ledos, 1906.

l'époque que nous étudions, ces paroisses en germe ne constituaient pas encore des centres distincts de vie religieuse ; la liturgie commune restait unique, sous la présidence de l'Évêque. Toute l'assemblée était convoquée dans l'une ou l'autre de ces églises : c'était la liturgie stationnale, à laquelle toute l'église romaine, clergé et fidèles, était censée prendre part ¹. Avant la fin de la fonction, le diacre annonçait au peuple le lieu de réunion du dimanche suivant ². Nous verrons plus loin que dès la fin du IV^e siècle, les prêtres des cimetières obtinrent des droits spéciaux. Les traces de cette unité du culte, malgré la multiplicité des églises, se retrouvera dans la discipline romaine jusqu'au XII^e siècle. « Dans les églises dépendantes (*in titulis*) situées en ville ou hors de la ville, nous dit Mabilon ³, on ne chantera pas la messe avant la messe publique de la cité : dans ces églises, on ne sonnera pas les cloches afin que tout le peuple se rende à la messe publique, sauf peut-être les infirmes et les voyageurs. » Encore aujourd'hui, le Samedi-Saint, les sonneries paroissiales, pour s'ébranler, attendent le bourdon de la cathédrale. Lointain vestige d'une discipline disparue!

FONCTIONS ÉPISCOPEALES. Cette paternité spirituelle dont l'Évêque concentrait en lui toutes les énergies grâce à l'imposition des mains, l'instituait le dispensateur naturel des sacrements. « Comme il n'y avait qu'un Évêque, il n'y avait qu'un temple, un autel, autour duquel tous prêtres et laïcs devaient se réunir pour s'associer à l'offrande et communier à l'Hostie : les prêtres n'officiaient qu'en l'absence de l'Évêque ou sur son ordre ⁴. » On n'érigait qu'un autel, pour toute la paroisse épiscopale ; celui de l'Évêque. Son *presbyterium* et ses diacres concélébraient avec lui, et tout son peuple participait à son sacrifice. L'union nécessaire avec l'Évêque, et dont saint Ignace nous parle avec tant d'insistance, ne se concevait pas sans l'unité du culte. Ériger un autel et y célébrer séparément équivalait pour un prêtre à s'excommunier lui-même et à créer un schisme dans la communauté. « Si un prêtre, dit le trente-deuxième canon apostolique ⁵, au mépris de son Évêque, se sépare et érige un

1. Cfr. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, chap. VI, p. 164-165, 4^e édition, 1908.

3. *Ibidem*, p. 190.

3. *Iter Italicum*, t. II, p. CLXVI : « In titulis, qui in civitate vel extra sunt, non ante cantetur missa, quam ipsa publica missa in civitate : neque illorum signa pulsantur ut omnis populus ad publicam procedat Ecclesiam, nisi forte causa infirmorum aut pro iter agentibus. »

4. THOMASSIN, *Vetus et nova Ecclesiae disciplina*, t. II, pars 1^e, lib. II, cap. XXI. « Ut enim unus Episcopus, ita et Ecclesia una, et altare unum, ubi sacrafacienti episcopo adessent omnes presbyteri, et Eucharistiam acciperent, ut oblationis consortes et hostiæ participes : offerent autem ipsi numquam, nisi absente Episcopo, aut jubente. »

5. MIGNE P.-L., t. LXVII, col. 144-145.

autre autel... qu'il soit déposé... » L'unité n'était pas une abstraction invisible ou une formalité administrative, mais une réalité sentie et tangible, un dogme vécu tous les jours par la participation active de tous à la prière, à l'oblation, à la communion du même autel et du même pontife. *Quæ omnia unitatem sacerdotii in unaquaque diœcesi commendant* ¹.

L'administration du sacrement de régénération est, plus que tout autre, un acte du père de famille. « Le droit d'administrer le baptême, dit Tertullien ², appartient au grand-prêtre, c'est-à-dire, à l'Évêque. Les prêtres et les diacres ne peuvent l'administrer qu'avec l'autorisation de l'Évêque, par respect pour la hiérarchie... Les laïcs eux-mêmes ont ce droit, mais plus que tout autre ils doivent être respectueux de la discipline et pleins de modestie et ne pas s'arroger injustement l'acte sacré de l'Évêque, la fonction propre de l'épiscopat. » C'est dans les solennelles vigiles de Pâques et de Pentecôte que ces rites s'accomplissaient avec une pompe liturgique incomparable; et les Conciles des siècles suivants rappelleront strictement cette règle, n'en exceptant que les cas de nécessité. Aussi pendant longtemps ne verrons-nous s'élever dans chaque cité qu'un seul baptistère à côté de l'église de l'Évêque et rivalisant de splendeur avec elle : c'est à la même fontaine sacrée et par le ministère du Père commun que les enfants de la même famille étaient engendrés à la vie de la grâce ³.

La rémission des péchés ⁴, la prédication de la parole de Dieu sont soumises à la même discipline. Cette dernière fonction surtout est regardée comme un droit divin des Évêques. Longtemps encore le droit ecclésiastique portera les traces de cette discipline et nous verrons plus loin que le Concile de Trente la rappelle explicitement dans ses décrets ⁵. Au

1. THOMASSIN, *loc. cit.*

2. *De Baptismo*, chap. XVII, cfr. *Reliquiæ liturg. vetust.* de dom CABROL et DOM LECLERCQ, t. I, n° 1652 : « Dandi (scil. baptismum) quidem habet jus summus sacerdos, qui est episcopus, De hinc, presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate propter Ecclesiæ honorem... Alioquin etiam laïcis jusest... sed quanto magis laïcis disciplina verecundiæ et modestiæ incumbit, cum ea majoribus competat, ne sibi assumant dicatum episcopi, officium episcopatus. »

3. *Canons d'Hippolyte*, *loc. cit.* n°s 102-148.

4. *Ibidem*, can. 103 : « Tunc confiteatur episcopo, huic enim soli de ipso impositum onus, ut episcopus eum approbet, dignumque habeat qui fruatur mysteriis. » — Au Concile d'Elvire, vers 309, can. 32 : « Quiconque aura commis une faute grave et mortelle ne pourra être reconcilié que par l'évêque et non par un simple prêtre. Si cependant le pécheur tombe gravement malade, le prêtre ou d'après les ordres de l'évêque, un diacre pourra lui donner la communion. » HÉFELÉ LECLERCQ, liv. I, chap. III, p. 238.

5. CONC. de Trente, sess. V^e. Décret de Reformatione, chap. I. Il appelle la prédication *praecipuum episcoporum munus*. — Cfr. aussi *Retraite pastorale*, card. MERCIER 1^{er} entretien, p. 7-9, Dewit, 1910.

v^e siècle, le pape Célestin I^{er} blâme sévèrement les évêques de la Gaule d'avoir introduit l'usage de faire prêcher leurs prêtres ¹, tant la vie religieuse était concentrée autour de l'Évêque.

INAMOVIBILITÉ DE L'ÉVÊQUE ². Une telle identification de l'Église avec son Évêque, du troupeau avec son pasteur, comportait nécessairement l'indissolubilité de cette union. Aussi les Conciles des premiers siècles rappellent-ils souvent ce point si important de la discipline. Le canon 15 du Concile de Nicée ³ (325) y met une insistance particulière et ajoute : « Si quelqu'un ose agir contre la présente ordonnance, la translation sera frappée de nullité, et le sujet devra revenir dans l'église pour laquelle il avait été ordonné évêque ou prêtre. » Plus tard, quand les rites du sacre de l'Évêque recevront tout leur développement, cette discipline se traduira par le symbolisme si expressif des noces mystiques du pontife avec son église, image de l'union du Christ avec son Épouse : « Reçois cet anneau comme une marque de la fidélité inviolable avec laquelle tu dois garder l'Épouse de Dieu qui est la sainte Église ⁴. »

Telle est la place de l'Évêque dans l'Église du Christ. Et cette plénitude sacerdotale qui, de lui, devait découler sur le corps mystique, est admirablement signifiée par cette huile symbolique dont le Pontife consécrateur célèbre la vertu après l'avoir répandue sur la tête de l'élu « Que cette onction, Seigneur se répande abondamment sur sa tête; qu'elle découle comme celle d'Aaron sur ses vêtements; qu'elle descende jusqu'aux extrémités de son corps; et qu'elle pénètre et imprègne tout son être de la puissance de votre Esprit... Qu'il soit ce serviteur sage et fidèle établi par vous Seigneur sur votre famille, pour lui distribuer au moment voulu la nourriture dont elle a besoin et rendre tous les hommes parfaits ⁵. » On ne comprendrait pas exactement l'organisation paroissiale qui va se développer dans la suite, et on n'en saisirait pas toute l'importance si l'on perdait de vue ce point essentiel de la doctrine catholique dont nous avons constaté l'application.

« Etre paroissien, disait Monseigneur Heylen, évêque de Namur ⁶, c'est d'abord choisir pour la manifestation de sa piété, l'église paroissiale, y suivre les saints offices, y recevoir les sacrements, y entendre la parole de Dieu, y rester en communication continuelle avec le prêtre préposé à

1. MANSI, t. IV, col. 464. — Cfr. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, chap. VII, n^o 3, 4^e édition.

2. Cfr. *Corpus juris Canonici causa*, VII, q. 1, chap. 19. — Canons apostoliques, 13-15. MIGNE P.-L., t. LXVII, col. 140.

3. HEF. LECLERCQ, *op. c.*, liv. II, chap. II, p. 599-600.

4. Pontife rom. Consécration des évêques.

5. Pontife rom. Consécration d'un évêque, Préface solennelle : *Hoc Domine*.

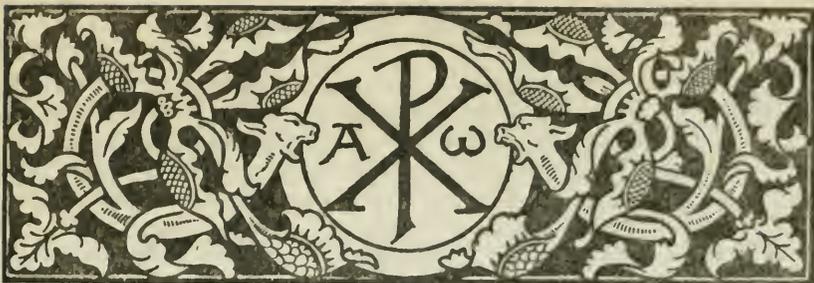
6. Lettre pastorale du 8 mai 1909.

cette portion de la vigne du Seigneur .» Nous l'avons vu : la pratique religieuse dans l'Église primitive ne se concevait pas autrement. Le chrétien savait qu'il était membre de la grande société des disciples du Christ, non pour l'avoir appris un jour théoriquement dans un texte, mais pour en éprouver tous les jours la chaude et vivante réalité dans l'assemblée des Frères, autour du Père commun et du même autel, dans la même prière et la même fraction du pain. Les chrétiens d'alors avaient l'esprit paroissial et l'esprit liturgique, pour parler notre langage; je veux dire qu'ils étaient profondément attachés à leur famille religieuse, se sanctifiant avec elle et par elle, et que cette solidarité fraternelle était entretenue et développée par la participation collective au culte divin. Nous avons voulu étudier cet esprit dans ses origines. Nous le suivrons dans son épanouissement du ^v^e au ^{xii}^e siècle. A partir du ^{xiii}^e siècle un fléchissement se produira qui s'accroîtra jusqu'au ^{xvii}^e. Hélas ! depuis lors une évolution profonde s'est produite dans la piété. A la sanctification collective, aussi vieille que l'Église au témoignage de saint Luc : « ils étaient assidus aux prédications des Apôtres, aux réunions communes, à la fraction du pain et aux prières » (Act. II, 42), on a substitué des méthodes individualistes et privées : la piété s'isole dans les bas côtés; les dévotions se cultivent dans les chapelles particulières; les chapitres s'enferment pour la prière commune; les messes privées, sans âme collective, sont en honneur; les Vêpres et qui sait, la Messe paroissiale elle-même, ne seront bientôt plus qu'un souvenir. Il y a quelques 10 ans, on ne pouvait s'associer à la prière collective sans se singulariser, prôner la piété antique sans être novateur. Depuis lors, Pie X et nos Évêques ont provoqué et béni les efforts de restauration liturgique. Un vaste champ d'action s'offre donc à l'apostolat catholique. En évoquant le souvenir de la piété collective de nos ancêtres, nous ne cédon pas à un caprice archéologique, mais nous croyons faire œuvre pratique et actuelle.

(A suivre.)

D. L. BEAUDUIN.





FAITS ET DOCUMENTS

PREMIER CONGRÈS LITURGIQUE HOLLANDAIS TENU
A BREDA LES 16 ET 17 AOÛT 1911. — Nous n'avions pu
jusqu'ici donner un compte rendu détaillé de ce Congrès.
Dom de Wiels, de l'abbaye d'Afflighem, qui y a pris part a
bien voulu nous en résumer les principaux travaux.

On a vu, par le programme publié dans le dernier numéro
de cette Revue, la place bien légitime faite aux offices religieux pendant ces
jours. Pour assurer la participation active de tous aux offices divins, chaque
membre du Congrès trouva à sa place trois feuilles de texte liturgique, l'une
contenait la musique du *Veni Creator* d'ouverture et celle de la Messe du
jour; sur la deuxième on lisait les Vêpres des deux jours, quelques hymnes
en l'honneur du Saint-Sacrement et le *Te Deum*; enfin, la dernière portait
seulement le texte latin de la Messe, avec sa traduction hollandaise, la
traduction des psaumes de Vêpres, celle des Complies; puis les prières de
l'Église avant et après les repas, dans les deux langues.

Le Président, Mgr Hopmans, vicaire-général, dans son discours d'ouver-
ture, attira l'attention sur la nécessité de rendre au peuple la connaissance
de la liturgie; ce serait une faute que de laisser tomber notre peuple dans une
sorte de *disciplina arcani*. Le Congrès liturgique de Hollande est donc comme
un premier pas d'une importance capitale dans la question du renouvellement
liturgique.

Le Père Boromé de Greeve O. F. M., prit le premier la parole pour donner
une vue générale sur la situation, il voulait être le héraut, l'introducteur des
autres orateurs. « On manque de vie liturgique, dit l'orateur, qu'est-ce que la
vie liturgique, si ce n'est la prière et le sacrifice fondus ensemble; il faut donc
connaître, penser, goûter les prières que l'Église adresse au ciel par l'inter-
médiaire de ses serviteurs. Notre prière doit monter au ciel comme l'encens
de nos églises, tandis que nous nous rangeons dans le cortège du grand Roi,
pour mêler notre faible voix à celle de l'Église lorsqu'elle rend grâce, lorsqu'elle
supplie dans le sacrifice sans cesse renouvelé du Calvaire. Eh bien! cette vie
liturgique est morte chez beaucoup de catholiques. Quel tableau affligeant
que celui de la triste réalité! Quatre-vingt-dix fidèles pour cent ne connaissent
même plus les premiers éléments de la liturgie, de sorte que le culte n'est
plus pour beaucoup qu'une cérémonie officielle; quand l'esprit a disparu,
la mort règne. Heureux encore lorsque nos églises ne deviennent pas des

lieux d'exhibition pour les toilettes; le défaut de vie liturgique sérieuse fait disparaître de plus en plus le sens religieux et moral de la famille et de la société; en effet, l'esprit de la liturgie ne pénètre plus assez profondément la vie moderne pour lui donner ce cachet vraiment chrétien, ces coutumes qui transformaient tout foyer des âges passés en sanctuaire, et la société en un peuple consacré à Dieu et capable de le louer.

» Et pourtant, quelle influence régénératrice la liturgie n'est-elle pas appelée à exercer ! En effet elle n'est pas seulement le service d'honneur que l'homme rend à Dieu, elle est encore un principe assez puissant pour opérer une réaction merveilleuse en l'homme : car elle relève ! Comment pourrions-nous en douter après avoir constaté les effets salutaires des liturgies dégénérées? à plus forte raison l'influence sur le spectateur est-elle efficace lorsqu'il s'agit de la vraie liturgie. Ce n'est pas là du langage *a priori* : des foules sont là pour en témoigner; interrogez plutôt ceux qui ont pris part à un Congrès eucharistique, ou les 60,000 catholiques qui, au Congrès d'Averbode, assistèrent aux cérémonies liturgiques en plein air; ils en sont revenus si enthousiasmés que leur vie durant, le souvenir de ces solennités restera gravé dans leur cœur.

« D'ailleurs notre état social exige la liturgie. Rien de surprenant dans ce fait, car c'est bien là un fait. On cherche comment établir l'union dans notre société moderne si divisée, les systèmes succèdent aux systèmes, sans guère démontrer autre chose que l'incapacité où ils sont de rétablir l'union rêvée. Sans doute, on ne saurait assez favoriser et promouvoir toutes les œuvres sociales et économiques mais il ne suffit pas de grouper en coopératives, il faut encore négocier coopérativement avec le ciel. Rien n'est plus propre à réaliser cet idéal d'union que de tomber à genoux aux pieds du même Dieu, en un mot de prier, de chanter, de sacrifier en commun. Si l'action sociale n'a pas pour but principal de nous élever jusqu'à Dieu principe et source de tout bien, de quelle utilité est-elle pour nous?

» La crainte janséniste a fait son temps, mais il ne faut pas qu'elle soit remplacée par la routine ou par le manque de respect. Or, rien n'est plus apte que la prière liturgique à préserver la communion fréquente de cette calamité, car la prière liturgique, choisie officiellement par l'Église, va davantage au cœur de Dieu.

» Ce Congrès est d'ailleurs la preuve que notre époque veut remonter le courant; les orateurs inscrits nous le montreront et nous ne manquerons pas d'en tirer de nombreux avantages. »

Et l'orateur convient que si ce Congrès n'avait pour résultat que de porter les ecclésiastiques qui y prennent part, à célébrer la sainte Messe avec plus de ferveur, si, ensuite, la cause de la liturgie était gagnée dans les communautés religieuses, ce serait déjà là un accroissement considérable de vie catholique. Mais, les congressistes veulent davantage : ils veulent aller jusqu'au peuple et surtout jusqu'aux enfants, ils veulent que le rayonnement de ce Congrès se fasse sentir dans toutes les classes de la société.

Aussi le R. Père demande-t-il aux orateurs inscrits de commencer ce mouvement de renouveau en montrant comment il faut prier. Les auditeurs trouveront leur part dans ces leçons en apprenant à aimer de plus en plus la liturgie.

Dom Schutte O. S. B. de l'abbaye d'Oosterhout dans un exposé très théologique met en relief ce dogme fondamental de la piété liturgique : « La Médiation Universelle du Christ. » Jésus-Christ seul est l'unique et vrai grand Prêtre, mais le laïque chrétien participe à son sacerdoce en vertu du Baptême; en effet, ce sacrement lui donne le pouvoir de sacrifier avec le Prêtre; le ministre de l'autel est prêtre, au sens propre de ce mot, grâce à l'Ordination qui lui imprime dans l'âme, d'une manière ineffaçable, le caractère sacerdotal du Christ; aussi, est-ce en union avec le sacerdoce de Jésus-Christ que nous rendons grâce à Dieu et que nous l'adorons.

On ne s'adresse au Père que par Jésus-Christ, c'est pourquoi le Christ, Prêtre-né, médiateur entre Dieu et les hommes, est le seul vrai Liturgiste au saint Sacrifice de la Messe. Aussi ne peut-il y avoir de vraie liturgie que dans le sein de l'Église, car l'Église en vertu de son union avec le Christ agit à sa place, ou plutôt avec Lui et par Lui.

M. le D^r Gérard Brom, de Harlem, nous parla d'abord du latin de l'Église pour les laïques; le ton à la fois simple et attrayant qui lui est propre mit sur toutes les lèvres un sourire de satisfaction. Il nous montra que le latin de l'Église, bien plus simple que le latin classique, est resté vivant pour nous grâce à la liturgie, il est donc, de beaucoup, plus accessible que la langue morte des classiques. Aussi l'orateur en recommande-t-il l'étude aux catholiques adultes et déjà instruits, car eux seuls peuvent s'enthousiasmer pour la liturgie; or, cet enthousiasme est indispensable au succès de cette étude. Une heure d'étude par jour suffit pour qu'au bout d'une année il soit possible de comprendre et de suivre le texte liturgique. L'orateur préconisa ensuite la création de cercles d'études, grâce auxquels une habile direction serait à même de stimuler le zèle des catholiques tout en les instruisant.

Un mouvement sérieux se dessine dans ce sens; il y a une cinquantaine d'années, l'Allemagne possédait déjà des ouvrages s'y rapportant; aujourd'hui les publications pratiques ne manquent pas en hollandais, en français, en allemand et en anglais.

Une discussion du plus grand intérêt suivit le discours du D^r Brom. On fit l'objection si souvent réfutée : l'Église devrait prier non en latin, mais en langue vulgaire.

La réponse improvisée du D^r Brom fut si brillante qu'elle prit l'allure d'un véritable discours. « L'Église doit continuer à prier en latin, dit-il, parce que dans sa liturgie aussi bien que dans sa doctrine elle doit être une, sainte, catholique et apostolique. Or, ces notes caractéristiques trouvent leur meilleure sauvegarde dans la langue latine. » Et l'orateur raconte qu'un jour, à la cathédrale de Westminster on lui demanda de vouloir bien servir la messe d'un prêtre polonais, et que, grâce au latin, dans un pays étranger au célébrant et à son servant, tous deux purent cependant prier ensemble et sacrifier. Les applaudissements de l'auditoire montrèrent combien les paroles de l'orateur étaient convaincantes.

Comme c'était réconfortant d'entendre un laïque parler avec un tel enthousiasme de la liturgie et de la langue liturgique !

M. le Chanoine Knaapenn, professeur à Heeswijk, nous parla ensuite de la Messe et de la sainte Communion; mais auparavant il exprima le désir

de l'Épiscopat et du Comité que, désormais, la sainte Communion soit distribuée pendant la sainte Messe, au moment de la Communion du prêtre. Cette demande fut accueillie par les applaudissements de toute l'assemblée. Avant d'aller plus loin, l'orateur se défendit d'attaquer ceux qui établirent la coutume contraire, en vue du plus grand bien, leurs intentions sont hors de cause, mais il faut revenir à la véritable pratique liturgique. Alors l'orateur entra dans son sujet. Dans une langue poétique, relevée çà et là de brillantes métaphores, il montra que la sainte Messe est la meilleure préparation à la sainte Communion : il est donc bien logique que la Communion soit faite pendant la Messe. Ce même aspect de la question fut ensuite envisagé au point de vue dogmatique : étant donné que la sainte Communion est une participation directe au Sacrifice qui s'accomplit à la sainte Messe.

Le dernier orateur fut le R. P. Cecilianus, O. F. M., qui traita de la Messe et du chant liturgique : la musique est, avec la poésie, l'art le plus à même de prêter secours à la liturgie, puisque la musique éveille avec tant de profondeur et de délicatesse les sentiments les plus sublimes, tout en étant très habile à les exprimer; aussi fait-elle partie intégrante de la liturgie. Ce n'est là ni une servitude ni une sujétion déshonorante, mais, au contraire, une élévation et une consécration la plus sublime qui fût jamais dans les annales de l'art. La musique doit être comme imprégnée de l'esprit liturgique; lorsqu'il n'en est pas ainsi, les individus et la liturgie elle-même s'en ressentent d'une manière fâcheuse. La liturgie est une prière, la musique sacrée sera donc, elle aussi une prière; la liturgie est le dialogue amoureux de l'âme avec l'Ami divin, la musique sacrée exprimera donc à la fois l'amour le plus profond et le respect le plus grand de la sainteté divine. C'est pourquoi le chantre doit être un homme choisi entre tous, car pour être pénétré de ce qu'il chante il faut qu'il soit un homme de foi, d'amour et de prière. Il est de toute évidence que le même raisonnement s'applique au prêtre. L'orateur donna ensuite une suite d'avis pratiques, mais personnels, sur le chant public; notons seulement qu'il n'approuve pas le chant durant la Messe basse; non qu'il y ait là une objection canonique à faire, mais simplement par esprit liturgique. En effet, le but de la liturgie n'est autre que de favoriser le plus possible l'union des fidèles avec le prêtre, avec Jésus-Christ; or, les chants pendant la messe basse auront l'inconvénient de gêner ou d'empêcher cette union. Tout au plus les permet-il dans les messes d'enfants et encore, dans ce cas, doit-on ne chanter qu'en langue latine. Les chants extra-liturgiques en langue vulgaire ne seront admis qu'en dehors de la sainte Messe; on y appliquera le plus possible les principes liturgiques en se rapprochant surtout du chant grégorien.

L'IMPORTANCE DE LA LITURGIE DANS TOUTE LA VIE CHRÉTIENNE. — Plusieurs fois déjà la *Revue pratique d'Apologétique* a signalé l'importance d'une action liturgique intense. Le missionnaire qui y publie une série de causeries avec un sens si affiné des possibilités et des contingences, vient de consacrer ses pages du numéro du 15 octobre, pages 126-131, à une étude sur le culte extérieur et la vie intérieure. S'il en est qui sont

tentés de considérer le mouvement liturgique comme une utopie et un rêve d'un autre âge, ils seront rassurés par les excellentes réflexions que nous détachons de cette étude :

• Il nous est facile maintenant de justifier ce que nous écrivions au début de cet article sur les rapports d'union qui doivent exister entre la vie intérieure et la pratique du culte public. La première est la source où s'alimente l'esprit dont nous devons être animés quand nous prenons part aux manifestations du second. Celui-ci à son tour, fournit à l'intelligence et au cœur tout un monde de pensées, de sentiments destinés à nourrir l'âme en l'instruisant.

• Nous le ferons d'autant mieux comprendre aux fidèles que nous travaillerons plus souvent à leur donner le sens des gestes et des prières liturgiques. Les offices de l'Église, tout autant que les formules d'adoration ou de supplication qu'elle emploie, contiennent toute une doctrine substantielle et tout un enseignement de dispositions générales qui doivent favoriser l'exercice de la vertu.

• L'explication de nos cérémonies, de nos textes de prière doit donc tenir une place de choix dans la prédication. C'est faute de connaître la valeur vraie des gestes auxquels on les convie que tant de pratiquants se trouvent ne pas être en mesure d'en tirer un profit moral. **Il y a toute une rééducation liturgique du peuple chrétien à entreprendre, sans laquelle ne peut fleurir la piété.**

• Un heureux mouvement d'ailleurs commence à s'accroître dans le sens que nous indiquons. Dans beaucoup de paroisses, on s'efforce d'associer les fidèles à l'office en les faisant participer au chant; on revient à la coutume de suivre la messe dans un paroissien. Les effets de ce retour à la vraie compréhension du culte extérieur se font déjà sentir par tout un renouveau de piété qui se manifeste dans certaines associations pieuses. Il y aurait beaucoup à dire, d'ailleurs, sur l'organisation elle-même des cérémonies cultuelles, sur la façon de leur rendre plus d'attrait pour ceux qui y assistent. Peut-être, à l'occasion, reprendrons-nous, quelque jour, ce sujet si intéressant.

• Bornons-nous, pour cette fois, à signaler l'utilité, pour les prédicateurs, de commenter, du haut de la Chaire, les enseignements que renferme le développement même de la vie liturgique de l'Église. Notre cycle de fêtes, admirablement distribué au cours de l'année, nous permet d'exploiter, pour notre piété, tous les dogmes, de faire appel à l'intercession de tous les Saints, de faire naître en nos cœurs successivement tous les sentiments qui doivent animer une âme religieuse. Le fidèle est sans cesse convié par la liturgie aux pensées les plus hautes, aux résolutions les plus généreuses. On lui offre, à tout moment, et matière à réfléchir et moyens de sanctification. Notre rôle consiste à interpréter, selon les occurrences, toutes ces leçons, à en dégager les conséquences pratiques, à modeler les dispositions des âmes sur cette merveilleuse règle d'éducation que constitue notre liturgie.

• J'ajoute que le développement de la piété liturgique est le plus sûr moyen de mettre fin à certains abus qui se sont peu à peu glissés dans la dévotion et contre lesquels nous avons le devoir de lutter. Faute de savoir

assez la juste proportion dans laquelle il convient de s'adonner aux dévotions particulières, certaines âmes en sont arrivées à fausser leur piété, à vivre dans une petite chapelle, à côté de la grande Église, à donner plus d'importance, dans leurs préoccupations, au culte d'un saint, qu'aux devoirs à rendre au Christ lui-même. Telle chrétienne ne manquera pas les réunions de sa confrérie, qui négligera volontiers les offices de l'Église, se contentera d'une messe basse et ne viendra guère à la grand'messe ou célébrera plus solennellement, au moins en son cœur, la fête du saint de son choix, sans jamais avoir cherché à approfondir les leçons de la Résurrection, de l'Avent ou du Carême.

» Ce ne sont, dira-t-on, que de légères déviations. Nous n'y contredisons pas. Cependant, ce n'est point sur ce terrain que la question, à notre avis, se pose. Devons-nous, oui ou non, tenter de refaire et de restaurer dans la conscience et, partant, dans la pratique, l'harmonie de la vie de piété, remettre chaque effort à la place où il produira le plus de résultats et, en définitive, entraîner les âmes dans le large courant de l'activité intérieure, au lieu de les laisser s'étioler dans une dévotion parfois bien maladroite et dans laquelle se complait trop aisément le sens propre.

» Il faut veiller à ce que la fraternité chrétienne ne soit pas un vain mot, à ce qu'il y ait, aux heures voulues, fusion de toutes les âmes dans une unanime et unique prière, à ce que le pauvre et le riche, se coudoyant dans le même temple et à la même table sainte, prennent visiblement conscience des liens sacrés qui les unissent. Cette manière d'agir n'exclut nullement la culture des âmes, par catégories semblables; celle-ci a, elle aussi, sa nécessité. L'une et l'autre culture ont leur rôle et leur place, et le tout est d'arriver à ce qu'elles coexistent, dans la vie paroissiale, sans se faire mutuellement tort. Loin de se gêner, elles doivent se soutenir et il importe souverainement que les fidèles — tous les fidèles — le sachent et le sentent.

» Dans cette organisation bien comprise de ces deux genres de réunions, je verrais volontiers un moyen de fortifier dans les âmes l'amour de l'Église. Il y a là un aspect ou, si l'on veut, une manière d'être de la piété catholique, qui a besoin d'être ravivé, entretenu et développé, en France surtout, à cause des crises que nous traversons. Une Église combattue comme l'est la nôtre a besoin d'être d'autant plus passionnément aimée qu'elle est plus passionnément combattue. La présence de tout le peuple chrétien aux grandes solennités liturgiques fera, mieux que tous les discours, prendre conscience aux fidèles de leur solidarité dans la défense de la foi; ils acquerront le sentiment plus net que les intérêts de l'Église catholique, en France et dans le monde, ne sont pas simplement ceux d'une élite qui comprend le clergé et quelques laïques militants, mais en réalité ceux de toute la communauté qui croit et qui prie.

» Sur ce point encore, nous nous contenterons de ces quelques remarques la question du développement de la piété envers l'Église étant aussi l'une de celles qui, à cause de son actualité, mériterait une étude particulière.

» Répétons simplement, en matière de conclusion, que nous devons viser dans la prédication, la direction et le gouvernement des paroisses, à une sorte d'unification chrétienne ou, pour parler plus exactement, à ce que la

religion ait, sur l'âme de chaque individu, une emprise totale, de manière à ce que, saisi dans l'exercice de toutes ses facultés, il s'élève à Dieu par l'effort méthodique et persévérant de tout son être. »

LA SAINTE MESSE ET LA SAINTE COMMUNION. — On nous communique la lettre suivante, parue dans la *Revue de l'Archiconfrérie du Cœur eucharistique de Jésus*. Elle est trop encourageante pour le mouvement liturgique pour que nous cédions à d'autres considérations :

MON RÉVÉREND ET CHER PÈRE DIRECTEUR,

Je demande l'hospitalité des pages de votre Revue pour signaler surtout aux Directeurs et Directrices de nos maisons d'éducation un opuscule intitulé : *La Sainte Messe préparant à la Communion eucharistique* ¹, par le R. P. D. VANDEUR, du Mont-César, à Louvain.

Comme la Communion quotidienne est de plus en plus en honneur dans nos couvents, collèges et y produit des fruits admirables de vie chrétienne, de piété vraie et solide, nous espérons faire œuvre utile aux âmes en signalant ce petit ouvrage du moine bénédictin. Car, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'enfant ne sépare dans son estime et dans son cœur, la Communion de la sainte Messe? Sa pensée et son cœur se concentrent sur la Communion à faire; n'est-il pas alors tenté de regarder comme accessoire le grand acte du saint Sacrifice, d'oublier que la Communion fait partie de la sainte Messe et qu'elle est en réalité, comme l'a dit le saint concile de Trente, la meilleure participation à cet acte le plus sublime de la Religion.

Apprendre à l'enfant, au peuple, à assister à la Messe comme préparation et action de grâces à la sainte Communion, le faire prier avec le prêtre, éveiller en son âme le sens liturgique, cette source de la vraie dévotion, voilà l'objet de cette plaquette si suggestive.

« S'il nous est permis d'exprimer humblement notre opinion, dit l'auteur, nous dirons que les fidèles ne voient plus la sainte Communion dans le *cadre liturgique* que lui assignait l'antiquité, que lui assigne aujourd'hui encore l'Église grecque; la sainte Communion, dans la pensée de nombreux fidèles, *ne semble plus faire partie intégrante du saint Sacrifice de la Messe*, et voilà ce qui nuit considérablement à la vraie dévotion. »

Il s'est produit, dans ces derniers temps, en Belgique, un mouvement liturgique puissant, dont nous espérons un jour entretenir le lecteur. Il a eu son origine dans les Monastères des Bénédictins du Mont-César et de Maredsous. De là, il s'est répandu dans les différents diocèses et a pris contact avec le peuple au moyen de congrès, de réunions, d'écoles de chant grégorien, de publications mensuelles, de plaquettes, etc. *La Vie Liturgique* est son organe pour le peuple. *Les Questions Liturgiques* est la Revue réservée au clergé et aux religieux. Que les membres du clergé nous permettent d'attirer leur attention sur cette dernière publication publiée au Mont-César à Louvain, Belgique. C'est une Revue où la doctrine et la piété se donnent la main pour

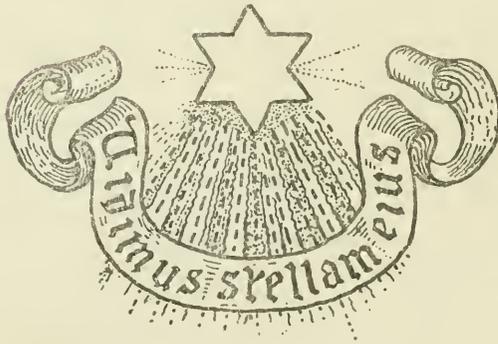
1. Bureau lit. abbaye du Mont-César, Louvain. 30 p. 1 ex. : fr. 0.15. — 12 ex. : fr. 1.50. — 50 ex. : 4 francs. — 100 ex. : 7 francs.

rendre au culte toute son antique splendeur et fournir au prêtre un aliment substantiel à sa dévotion.

On sent planer au-dessus de ce renouveau liturgique la grande âme du moine Bénédictin de Solesmes, Dom Guéranger. Ce sont ses idées exposées avec tant de science et d'onction dans son *Année liturgique* qui, maintenant, germent, grandissent, s'épanouissent dans l'Église de Dieu. Puisse l'Église du Canada ressentir de plus en plus les influences bienfaisantes des exemples et des écrits du « grand Moine » et assister à un mouvement liturgique semblable à celui dont l'Église de Belgique est témoin et dont elle a le droit d'être fière.

L'opuscule que je signale à l'attention du lecteur ouvrira peut-être la voie pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes.

G. DALY, C. SS. R. (province du Canada).





LE DISCOURS DE CLOTURE DES SYNODES

LE *Pontifical Romain*, dans sa troisième partie, sous le titre : *Ordo ad Synodum*, règle les fonctions liturgiques qui doivent s'accomplir par l'Évêque, entouré de tous les curés de son diocèse, pendant les assises synodales. La cérémonie de clôture, composée du chant de l'Évangile et de plusieurs oraisons, s'achève par un longue exhortation que le Pontife, siégeant sur la cathedra, et coiffé de la mitre, lit à son clergé : « Fratres dilectissimi... ».

Le *Pontifical* reproduit ici textuellement l'homélie que le pape Léon IV († 855) adressa au clergé romain dans une circonstance semblable et qui est connue sous le titre : *Homelia Leonis IV ad synodum*¹. Les successeurs de Léon IV et un grand nombre d'évêques prirent l'habitude de donner lecture de ce document à leur clergé respectif à l'occasion des réunions synodales annuelles. Aussi, quand Durand de Mende († 1296) codifia définitivement le *Pontifical*², il ne fit que consacrer l'usage presque général en insérant l'homélie dans l'*Ordo ad Synodum*.

Ce que nous venons de dire explique les nombreuses variantes de cette homélie. Tout en l'utilisant substantiellement, les évêques y faisaient quelquefois de légères modifications ou suppressions d'après les besoins spéciaux de leur clergé : liberté bien excusable puisque ce document n'était pas encore rangé parmi les textes liturgiques. On en connaît quatre versions : celle de notre pontifical romain ; une autre publiée par Dom Martène³ ; une troisième qui figure dans l'édition Labbe⁴ ; enfin, celle d'un manuscrit conservé à la cathédrale de Lucques, publiée par Migne⁵.

1. Cfr. MIGNE, *Patrologie latine*, t. CXV, col. 676-684.

2. Cfr. BATTIFOL, *Questions Liturgiques*, 1^{re} année, p. 446.

3. *Veter. Mon.*, t. XI, p. 1.

4. CONE, t. XI, édit. ven., p. 1075.

5. MIGNE, *loc. cit.*

En publiant le texte de notre liturgie, nous intercalons entre parenthèses les variantes relevées dans les autres textes, à défaut d'une édition critique très souhaitable. Cette exhortation synodale n'est pas seulement liturgique par son insertion dans un livre rituel, elle l'est surtout par son contenu. On se rend compte en la lisant de la place que tenait la liturgie dans la préoccupation des Pontifes, la sanctification des prêtres et la vie de l'Église. Tous les ordres et les conseils donnés par l'Évêque ont trait presque exclusivement à la liturgie. Après onze siècles, l'Église place encore cette exhortation sur les lèvres de ses Pontifes en ces réunions solennelles.

Fratres dilectissimi, et Sacerdotes Domini, cooperatores Ordinis nostri estis. Nos, quamvis indigni, locum Aaron tenemus, vos autem locum Eleazari, et Ithamari. Nos vice duodecim Apostolorum fungimur, vos ad formam septuaginta duorum discipulorum estis. Nos pastores vestri sumus, vos autem pastores animarum vobis commissarum ¹. Nos de vobis rationem reddituri sumus summo Pastori nostro Domino Jesu Christo, vos de plebibus vobis commendatis. Et ideo, fratres dilectissimi, videte periculum vestrum. Admonemus itaque, et obsecramus fraternitatem vestram, ut (de communi salute vestra cogitantes, attentius audiatis admonitionem nostram; et) quæ vobis suggerimus, memoriæ commendetis, et opere exercere studeatis.

In primis admonemus (firmiterque præcipimus), ut vita et conversatio vestra sit irreprehensibilis, (scilicet ut cella et habitatio vestra sit juxta ecclesiam). In domibus vestris mulieres non cohabitent. Omni nocte ad nocturnas horas surgite. Officium vestrum horis certis decantate ². Nullus, nisi jejunos, missam celebret. Nullus missam cantet solus : nullus ante solis ortum, nisi in nativitate Domini. Nullus cantet qui non communice. Nullus cantet sine lumine et non in vestibus communibus sed sacris, et nitidis, amictu, alba, cingulo, manipulo, (fanone ³), stola et casula, quæ

1. C'est un des textes auxquels les Sorbonnistes des XIII^e et XIV^e siècles et les Jansénistes du XVII^e siècle avaient recours pour étayer leur erreur de l'institution divine des curés. D'après eux, le curé a directement autorité sur les fidèles, tellement qu'il est institué époux de son église, comme l'évêque de sa cathédrale, étant pasteur, chargé de la direction de son peuple au for interne et au for externe. Ce sont-là, disaient-ils, les droits exclusifs divins du parochiat. Ces erreurs ont été condamnées par la sainte Église. Les curés ont place dans la hiérarchie d'ordre, mais pas dans la hiérarchie de juridiction. C'est une institution ecclésiastique ordinaire, dont nous étudierons l'importance dans la suite des articles sur l'esprit paroissial. Le rapprochement fait ici par le *Pontifical* ne doit pas être pris à la lettre.

2. A cette époque, l'office canonique était organisé dans toutes les églises, comme nous aurons l'occasion de l'établir par de nombreux textes de Conciles.

3. Nom donné au manipule dans certains endroits. DU CANGE (t. III, p. 337) explique qu'on lui donnait ce nom qui servait à désigner, comme on sait, les petits drapeaux hissés sur des hampes en guise de signal, parce que les prêtres en prenant en mains le manipule, voulaient indiquer aux fidèles que le moment de distribuer

ad alios usus non serviant ¹. Missas religiose celebrate : Corpus et Sanguinem Domini nostri Jesu Christi cum omni reverentia, et tremore sumite. Corporalia mundissima sint. Vasa sacra propriis manibus abluite, et extergite diligenter. (Nullus in alba, qua in suo usu utitur, præsumat missas cantare.) Nulla femina ad altare Domini accedat nec calicem Domini tangat. Altare sit coopertum (mundissimis) linteis, saltem tribus diversis. Et desuper nihil ponatur, nisi reliquiæ, ac res sacræ, et pro sacrificio opportunæ (aut forte quatuor sancta Dei Evangelia, aut pyxis cum corpore Domini ad viaticum ac pro infirmis : cætera in nitido loco recondantur). Missale (plenarium) ² Breviarium et Martyrologium unusquisque habeat. Ecclesiæ vestræ ³ bene sint coopertæ, mundæ et cameratæ. In sacristiis sive secretariis, aut juxta altare majus, sit locus præparatus ad infundendam aquam ablutionis corporalium, et vasorum sacrorum, et manuum postquam sanctum Chrisma, aut oleum Catechumenorum, vel Infirmorum tractaveritis. Ibique pendeat vas cum aqua munda, pro lavandis manibus Sacerdotum, et aliorum qui rem sanctam et officium divinum sunt peracturi, et prope, linteum mundum ad illas abstergendum. Atria Ecclesiæ sint bene munita.

Nullus sine scitu, ac consensu nostro per potestatem secularem, Ecclesiam obtineat. Nullus Ecclesiam, ad quam intitulatus est ⁴ dimittat, et ad aliam quæstus gratia se transferat. Nullus plures Ecclesias sine titulo, et contra sacrorum Canonum dispositiones nancisci præsumat. Nullatenus etiam una Ecclesia inter plures dividatur. Nullus extra Ecclesiam in locis non consecratis celebret. Nullus alterius parochianum, nisi itinerantem, et tunc de Rectoris sui licentia ad communionem recipiat ⁵. Nullus in alterius parochia absque proprii Sacerdotis licentia Missam celebret. In celebratione, quisque Calicem et oblata, (recta cruce) non circulo, aut digitorum vacillatione, ut quidam faciunt, sed junctis et extensis digitis cruce signet, sicque benedicat. (Non digitorum variatione,

la sainte Eucharistie et de faire le service divin était venu. Et cette explication, qui semble étrange à première vue, est confirmée par ce fait que le manipule était quelquefois hissé comme un fanon à la crosse. Dans beaucoup de gravures on retrouve la crosse avec son fanon. Peut-être y a-t-il un rapprochement à établir.

1. C'est seulement vers les VII^e et VIII^e siècles que l'usage se généralisa de revêtir pour les fonctions liturgiques des vêtements réservés à cet usage. On comprend donc que le rappel de cette prescription n'ait pas été sans utilité.

2. *Plenarium*. Pour comprendre cet adjectif il faut se rappeler qu'anciennement le *Missel* complet n'existait pas. On disposait de livres distincts pour la liturgie eucharistique : le *Sacramentaire*, à l'usage du célébrant ; l'*Évangélaire* à l'usage du diacre ; le *Lectionnaire* à l'usage du sous-diacre ; l'*Anthiphonaire* pour la *schola cantorum*.

3. Que vos églises soient bien couvertes et voûtées.

4. *Intitulari*. Être inscrit à un titre, être attaché à une église paroissiale. Le clerc était ordonné pour son titre auquel il était attaché d'une façon définitive.

5. On voit par cette discipline combien était vivace a vie paroissiale.

ut plurimi faciunt, sed districtis duobus digitis, et pollice intus recluso, per quos Trinitas annuitur, istud signum † recte facere studete; non enim aliter quidquam potestis benedicere¹.) (Nullus cum calcaribus (quos sperones rustice vocamus), vel cultellis² missam cantet, quia indecens et contra regulas Ecclesiæ est.) Calix, et patena sint aurei vel argentei, non æri, aut aurichalcei, vitrei, vel lignei. Quisque Presbyter clericum habeat, vel scholarem³, qui cum eo Psalmos cantet, Epistolam, et Lectionem legat, et in Missa respondeat.

Ipse quoque Presbyter infirmos visitet, et reconciliet, et juxta apostolum propria manu communicet, oleo sancto inungat. Nullus præsumat

1. On décrit ici le mode de bénédiction qui consiste à n'élever que le médius et l'index tandis que l'on joint l'auriculaire et l'annulaire avec le pouce. Le texte note le sens symbolique de ce rite. Cfr. *Dict. d'arch. et de lit.*, t. II, col. 755.

2. *Calcaribus*, éperons; *cultellis*, armes. On comprend l'utilité de cette prescription par les mœurs de l'époque.

3. *Scholarem*. Le scholaris était le jeune homme élevé en vue du sacerdoce, et qui grandissait dans l'église même qu'il devra servir un jour, sous la direction du curé de la paroisse. Le Concile de Trente, dans plusieurs de ses décrets s'inspire de cette ancienne discipline. Dans la 23^e session (*De Reformatione*, c. 11) il dit : « On donnera les ordres mineurs à ceux qui, au moins, entendront la langue latine, en observant entr'eux les intervalles des temps qu'on appelle interstices (à moins que l'évêque ne juge plus à propos d'en user autrement), afin qu'ils puissent recevoir une instruction en rapport avec la grandeur de leur charge, et que, suivant l'ordonnance de l'évêque, ils s'exercent en chaque office et cela dans l'église au service de laquelle ils seront inscrits (à moins qu'ils ne doivent s'absenter pour continuer leurs études). Ils monteront ainsi de degré en degré et en même temps croîtront en science et en vertu. Ils en donneront des preuves par une conduite exemplaire, leur assiduité au service de l'Église et la déférence de plus en plus grande qu'ils témoigneront aux prêtres et à ceux qui sont dans les ordres supérieurs et par la communion au Corps du Christ plus fréquente qu'auparavant. Et, comme ces ordres mineurs ouvrent l'entrée aux plus hauts degrés et aux très saints Mystères, personne ne les recevra, qui ne donne lieu d'espérer que sa science le rendra digne des ordres majeurs. Nul aussi ne pourra être promu aux ordres sacrés qu'un an après avoir reçu le dernier des ordres moindres, si la nécessité ou l'utilité de l'Église ne le requiert autrement, suivant le jugement de l'évêque. »

Et au chapitre 17 de la même session (*De Reformatione*), il ajoute : « Afin que les fonctions des saints ordres, depuis celui de diacre jusqu'à celui de portier, qui, dès le temps des apôtres, ont été reçus et pratiqués avec édification dans l'église, et dont l'exercice se trouve depuis quelque temps interrompu en plusieurs lieux, soient remis en usage suivant les saints Canons, et que les hérétiques n'aient pas sujet de les traiter de vaines et inutiles, le saint Concile, brûlant du désir de restaurer cette ancienne coutume, décrète qu'à l'avenir ces offices ne seront remplis que par ceux qui ont reçu les dits Ordres. Il exhorte au nom du Seigneur tous et chacun des prélats des églises, et il leur commande de restaurer ces fonctions, autant qu'il se pourra faire commodément, dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales de leur diocèse, où le nombre du peuple et les revenus de l'église le pourront permettre. Et ils assigneront, sur une partie des revenus de quelques bénéfices simples, ou de la fabrique de l'église, si son fonds est suffisant, ou sur l'un et sur l'autre, des appointements pour ceux qui exerceront ces fonc-

tradere communionem laïco aut feminae, ad deferendum infirmo. ¹ Nullus pro baptizandis infantibus, sive adultis, aut infirmis reconciliandis, aut mortuis sepeliendis, præmium aut munus exigat. Per negligentiam vestram nullus infans sine Baptismo, et adultus sine communionem pereat. Nullus vestrum sit ebriosus, aut litigiosus (quia servum Dei non decet litigare). Nullus arma ferat (in seditione, quia arma vestra spiritualia debent esse.)

Nullus canum, aut avium joci inserviat; nullus in tabernis bibat. Quisque vestrum, quantum sapit (quantum ei datur, et in se est), de Evangelio (vel de epistolis apostolorum) Dominico et ceteris festivis diebus suæ plebi annuntiet. Verbum Domini prædicare. (Unusquisque presbyter officium suum recte addiscat : qui autem est illiteratus, ab officio suspendatur nisi emendet. Verbum Domini, et non fabulas inanes ex corde vestro debetis populo annuntiare, et prædicare.) Curam pauperum, peregrinorum, viduarum, et orphanorum habete, ipsosque peregrinos ad prandium vestrum vocate. Estote hospitales, aliis exinde bonum exemplum præbentes.

Singulis diebus dominicis ante Missam, aquam, qua populus aspergatur, benedicite, ad quod vas proprium habete. Vasa sacra et vestimenta sacerdotalia nolite negotiatori aut tabernario in pignus dare. Minus digne pœnitentem cujuscumque rei gratia ad reconciliationem non adducite, neque ei reconciliationis testimonium perhibete. Usuras non exigite. Nec facultates vestras post ordinationem vestram acquisitas alienate, quoniam Ecclesiæ sunt (sciatis ad Ecclesiam matrem pertinere). Nullus etiam res, possessiones, aut mancipium Ecclesiæ vendere, commutare, aut quocumque ingenio præsumat alienare. Nullus decimam alterius recipiat. Nullus pœnitentem, carnem manducare, aut vinum bibere invitet, nisi pro eo tunc eleemosynam fecerit ².

(Nullus baptizare præsumat (excepto periculo mortis) nisi in vigiliis Paschæ, et Pentecostes ³. Nullus Clericus, vel laicus in Ecclesia loqui

tions. S'ils s'y rendent négligents, ils pourront, après jugement de l'ordinaire, être punis par la privation d'une partie des dits gages ou même du total. Que s'il ne se trouve pas sur le lieu des clercs dans le célibat pour faire les fonctions des quatre ordres mineurs, on pourra mettre en leur place des mariés, qui soient de bonne vie (pourvu qu'ils ne soient pas bigames), pour remplir ces fonctions, et qui porteront la tonsure et l'habit clérical dans l'église

1. Anciennement dans quelques régions on permettait quelquefois aux laïcs de porter la communion aux malades. Mais de nombreux Conciles prohibèrent cette coutume.

2. Le jeûne et l'aumône sont deux œuvres de pénitence qui peuvent être commuées entre elles. Nous avons ici une application de ce principe : l'abstinence pouvait être suppléée par l'aumône faite par un autre, à l'intention du pénitent.

3. Dans l'Église primitive la discipline était très stricte à cet égard, sauf le cas de nécessité, évidemment. De nombreux Conciles ont rappelé sévèrement l'observation de cette règle : Conciles d'Autun (578), Mayence (813), Paris (829), Tribur

audeat : tantum oret, maxime infra divinum officium. In sabbato Paschæ extincto veteri novus ignis benedicatur, et per populum dividatur, et aqua benedicta similiter.) Quisque fontes baptismales lapideos habeat bene mundos; quos si habere non poterit, vas aliud ad hoc opus solum deputatum teneat. Omnibus parochianis vestris Symbolum, et Orationem dominicam insinuate ¹. Jejunia Quadragesimæ, Quatuor Temporum (et rogationum, Vigilias Apostolorum ² et litanias majores) et alia Ecclesiæ mandata significare observanda. Ante quadresimam quarta feria populum ad confessionem invitate, et confessis juxta qualitatem criminum poenitentiam injungite (non ex corde vestro, sed sicut in poenitentiali scriptum est). Tribus (quatuor) temporibus in anno, id est, Nativitate Domini, (in Cœna Domini), Pascha, et Pentecostes, omnes fideles accedere ad communionem corporis Domini nostri Jesu Christi admonete, et ne omittat, quin saltem in Pascha communicet ³. Certis temporibus conjugatos abstinere ab uxoribus exhortamini.

(Eulogias post missas in diebus festis plebi distribuite.) Nullus vestrum rubeis, aut viridibus, vel laicalibus vestibus utatur ⁴. Diem Dominicam, et ceteras festivitates, absque opere servili, a vespera in vesperam celebrari docete. Cantus, et choreas mulierum in atrio Ecclesiæ prohibete ⁵:

(895), Rouen (1072), etc. Les écrivains ecclésiastiques font ressortir les raisons de cette discipline : la fête de Pâques a été choisie parce que l'efficacité du baptême puise sa vertu dans la mort et la résurrection du Sauveur; parce que rien n'était plus convenable que d'allier la résurrection des âmes au souvenir de la résurrection du Christ; parce que toute la doctrine de saint Paul sur le baptême se base sur la résurrection etc. Quant à la veille de la Pentecôte, qui rappelle l'abrogation du judaïsme et le passage à la loi de la grâce, elle a été choisie à cause du baptême de feu qui descendit sur la tête des Apôtres. Au XII^e siècle, cette coutume commence à disparaître et l'usage se généralise de baptiser les enfants quelques jours après leur naissance. Au XIV^e siècle cet usage devient universel. Cfr. CORBLER, *Histoire du sacr. de Baptême*, I, liv. X, chap. I.

1. Le catéchisme proprement dit n'était pas très compliqué à cette époque. La foi des fidèles s'alimentait par la participation au culte où le prêtre devait expliquer chaque dimanche et les jours de fête l'Évangile et les lectures faites.

2. Remarquez l'importance donnée au culte des Apôtres.

3. Cette dernière ajoute restrictive est évidemment une interpellation faite plus tard quand le précepte de la communion fut restreint à la fête de Pâques. On ne la trouve dans aucune version et elle introduit une quasi-contradiction dans le texte.

4. Cette prohibition concerne probablement le service du culte, car en dehors du sanctuaire, le clergé avait le même vêtement que les laïcs. Les couleurs que nous connaissons aujourd'hui pour les vêtements sacrés n'étaient donc pas encore en usage. On ne connaissait que les ornements clairs pour les temps de joie et les ornements sombres pour les temps de pénitence. C'est encore aujourd'hui la coutume de l'église orientale.

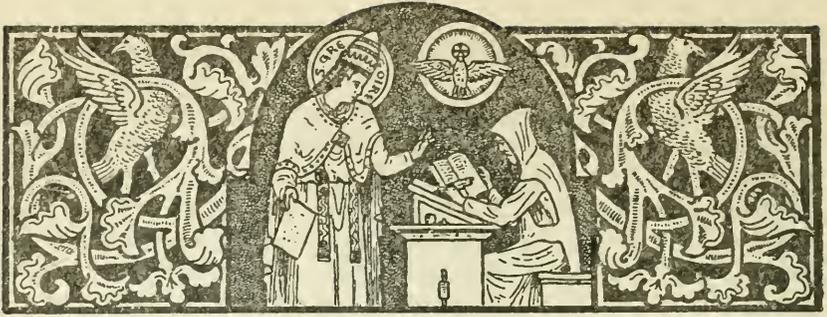
5. L'atrium dans les basiliques indique la cour entourée de galeries qui précède l'église. On sait que les chants accompagnés de danses faisaient partie dans l'Ancien Testament du cérémonial cultuel. Encore aujourd'hui, en Espagne, à certains jours, des jeunes gens exécutent des danses religieuses à l'Église.



Incantationes super mortuos nocturnis horis a vulgo fieri consuetas sub contestatione Dei omnipotentis vetate. Cum excommunicatis nolite communicare : Nec quis vestrum in eorum præsentia celebrare præsumat, quod etiam plebi nuntiate. (Ad nuptias, nisi forte ad eas benedicendas, nullus vestrum eat.) Et nullus ex plebe uxorem domum ducat, nisi prius nuptiæ temporibus ab Ecclesia permissis publice fuerint celebratæ. Quod nullus ad raptam, vel consanguineam accedat, aut alterius sponsam ducat omnimodis prohibete. Porcarios et alios pastores saltem Dominica die faciatis venire ad missam. Patrimonos, ut filiolos Symbolum et Orationem Dominicam doceant, aut doceri faciant, exhortamini. Sacramentum Eucharistiæ, sanctum Chrisma et Oleum Cathecumenorum, ac sanctum, seu Infirmorum, in Ecclesia in loco mundo, condecienti, et securo, sub cera, et fida custodia diligenter servate. Quisque vestrum expositionem Symboli et Orationis Dominicæ juxta orthodoxorum Patrum traditiones penes se habeat, *casque atque Orationes Missarum, et Epistolas, Evangelia, et Canonem bene intelligat, ex quibus prædicando populum sibi commissum sedulo instruat, et maxime non bene credentem. Introitum Missæ, Orationes, Epistolam, Graduale, Evangelium, Symbolum, et cætera non Secreta, alta et intelligibili voce proferat.* Secreta vero, et Canonem morose distincte submissa voce legat. Psalmorum verba, et distinctiones ¹, regulariter cum Canticis consuetis intelligibiliter pronuntiet. Symbolum sancti Athanasii de Trinitate et fide catholica memoriter teneat. Exorcismos, et Orationes ad Cathecumenos faciendos, ac reliquas preces super masculum, et feminam, pluraliter, vel singulariter, respective, distincte proferat. Ordinem baptizandi, et ad succurrendum infirmis, reconciliationis, et commendationis animæ, et in agendis exsequiis defunctorum juxta modum canonicum observet. Exorcismos et benedictiones salis et aquæ pertinenter legat. Canticum diurnum et nocturnum sciat. Computum etiam minorem ad inveniendum litteram Dominicalem, tempus intervalli diei Paschæ, et majorum mobilium Festorum non ignoret. Volumus autem, fratres dilectissimi, quatenus quæ nostra percepistis traditione bonis studeatis operibus adimplere, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui cum Patre, et Spiritu sancto, est honor et gloria in sæcula sæculorum.

DOM A. DE MEESTER.

1. Ce sont les leçons, capitules, etc. On emploie aussi le mot incisiones (en grec pericopes), qui expriment l'idée de coupures, de pauses. C'était en effet la destination des lectures dans l'office.



PARTICIPATION ACTIVE DES FIDÈLES AUX MESSES BASSES

DÉJA au Congrès de Malines, de 1909, un curé de l'archidiocèse, M. l'abbé Piérard, nous fit connaître comment il avait entrepris, en des circonstances peu favorables, de former un groupe d'enfants à répondre, en latin, tous ensemble, à la messe basse ¹. Il ne faisait, d'ailleurs, que marcher sur les traces, probablement à son insu, d'un confrère du Midi de la France, dont les succès admirables furent rapportés aux Congrès de Montréal et de Madrid ².

Je suppose qu'ils auront par ci par là quelques imitateurs.

Convaincu depuis longtemps que la messe basse est peu intéressante pour le peuple et en particulier pour les enfants, je désirais moi-même faire l'essai de la méthode dans le pensionnat de jeunes filles où j'exerce le saint ministère. Mais on m'en détournait, alléguant surtout notre grand nombre. Il ne paraissait guère possible, me disait-on, d'obtenir de tant d'élèves l'unisson requis et une rapidité suffisante pour ne pas trop augmenter la durée de la messe. L'exemple entraîne. Ayant appris récemment que dans l'un ou l'autre pensionnat le nouvel usage venait de s'introduire, j'allai voir — vers la mi-octobre — et je me mis à l'œuvre. A présent, je souhaite vivement que d'autres confrères, en grand nombre, s'empressent de suivre les conseils du rapporteur de la dernière *Semaine liturgique* du Mont-César.

On est donc satisfait de l'innovation? Oui; tout le monde en est ravi. Religieuses et élèves sont unanimes à dire qu'on participe beaucoup mieux à l'action du prêtre. On prie avec lui; c'est vraiment en union avec lui qu'on offre le saint Sacrifice. J'ajouterai que le prêtre, à son tour, se sent soutenu par l'assemblée des fidèles, qui le suivent pas à pas, et appuient ses demandes; il en est stimulé, il prie avec plus de ferveur et

1. Rapports, 5^e section, p. 234.

2. R. P. LINTELO. *Triduum eucharistique*, 3^e éd., p. 242.

de confiance ; il prête une attention plus grande aux prières qu'il récite au nom du peuple. Il est d'ailleurs dans l'heureuse nécessité de prononcer distinctement les paroles liturgiques, et, s'il avait contracté inconsciemment l'habitude d'en tronquer l'une ou l'autre, il s'en rend aisément compte et se corrige.

Parvient-on assez vite à dresser un grand nombre d'enfants à prononcer couramment le latin ? Oui ; et aux enfants qui ont déjà appris à chanter à la grand'messe, et savent donc plus ou moins lire le latin, au bout d'une heure, on peut enseigner tous les répons de la messe. Avec les humanités, dans les collèges, ce doit être plus facile encore. J'ai pris les élèves par groupes de trente à quarante et, à force de répéter moi-même distinctement le texte et de le leur faire répéter, en les guidant et en les entraînant, je parvenais, en une seule leçon, à leur faire dire avec un parfait ensemble le psaume *Judica*, le *Confiteor*, le *Suscipiat*, etc. Aux plus jeunes, il fallait un peu plus de temps. Une répétition générale complétait l'enseignement. Je crois que pour obtenir un bon résultat, il faut un professeur unique dans un même établissement ou dans une paroisse. C'est le moyen d'avoir une marche uniforme, avec les mêmes pauses. Pour moi, j'évite les pauses multiples ; je fais lire d'un trait ce qui peut se lier selon le sens et ce qui peut se prononcer d'une haleine. De la sorte, les enfants vont aussi vite qu'un enfant de chœur bien dressé

En dehors des répons de l'acolyte, nous n'avons fait dire jusqu'ici que le *Domine non sum dignus*, etc ; on le récite avec le prêtre avant la distribution de la sainte Communion¹. Mais nous allons y ajouter le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*.

Depuis plusieurs années, nous avons l'habitude de faire réciter, un jour de la semaine, en langue vulgaire, l'ordinaire de la messe, d'après la méthode adoptée en beaucoup d'écoles ; et cela était fort goûté. Mais à présent, on préfère répondre au prêtre, en latin. De même, un jour de la semaine, avec l'approbation requise, nous chantions, sur la musique de chorals allemands, quelques couplets composés en vue d'exprimer les sentiments correspondant aux différentes parties de la messe. Cela également plaisait beaucoup et même plus que la récitation des prières de l'ordinaire. On aime à chanter ! Peut-être nous conserverons cet usage : la plupart y tiennent, mais seulement pour un jour de la semaine, comme variation ; déjà un certain nombre y renonceraient volontiers pour répondre en latin et suivre ainsi de plus près l'action du prêtre à l'autel. C'est assez dire combien la nouvelle méthode est goûtée. Puisse-t-elle se répandre sans retard ! Il ne faut pas que le servant de messe reste seul à répondre, au nom du peuple, lorsque le peuple lui-même est en état de le faire.

J. HOLEMANS.

1. Depuis des années nos élèves communient après le prêtre. Après la messe, pendant quatre ou cinq minutes, on récite des prières vocales ou l'on chante un cantique pour achever l'action de grâces.



HOMÉLIE ET CATÉCHISME

L'HOMÉLIE est incontestablement le mode traditionnel de l'enseignement de la doctrine chrétienne aux fidèles. C'est l'explication *intra missarum solemnibus* des lectures faites dans la liturgie et spécialement de l'Évangile du dimanche. Sauf des dispenses diocésaines, elle est obligatoire et Pie X le rappelait encore dans son encyclique *Acerbo nimis* ¹.

D'autre part, l'explication du catéchisme entre de plus en plus dans les habitudes de la prédication. Y a-t-il incompatibilité entre ces deux méthodes? Nullement, et les rédacteurs du *Catéchisme de Trente* l'ont compris. Dans la préface de leur œuvre ², ils disent : « Nous avons jugé à propos d'avertir les pasteurs que toutes les fois qu'ils auront à expliquer un passage de l'Évangile ou de toute autre partie de la sainte Écriture, ils pourront toujours le rapporter à l'un des quatre chefs que nous avons nommés et y puiser comme à sa source l'explication du point qu'ils auront à traiter. Par exemple, s'il s'agit d'expliquer l'évangile du premier dimanche de l'Avent : *Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune...* on trouvera ce qui y a trait dans cet article du symbole : *Il viendra juger les vivants et les morts*. Prenant alors ces explications, on instruira le peuple fidèle tout à la fois sur le symbole et sur l'Évangile. »

« La liturgie dans la pensée des auteurs du catéchisme romain, dit Dom Monnoyeur ³, est si bien la base de l'enseignement catéchistique des prônes, et le catéchisme qu'ils ont composé, tellement un pur auxiliaire chargé de guider le prédicateur dans l'explication du mystère de la fête, qu'ils ont jugé à propos d'ébaucher une *pratique* de ce catéchisme où celui-ci est distribué suivant les évangiles de tous les dimanches de l'année pour les prônes et les instructions familières : *Praxis Catéchismi seu*

1. Du 15 avril 1905. *Actes de Pie X*, t. II, p. 67. Ed. rue Bayard, 5, Paris.

2. *Nécessité des Pasteurs*, n° 13.

3. Article : « L'Homélie catéchistique et sa méthode liturgique d'après l'esprit de l'Église » paru dans la *Revue des catéchismes*, 1911.

Catechismus in singulas anni dominicas distributus et evangelii accomodatus. »

Les *Questions Liturgiques* auront l'occasion de revenir sur cette question de l'homélie dominicale. En attendant, nous nous contentons de publier, ici, l'extrait de la *Praxis* correspondant au temps de l'Avent. Il semble qu'un commentaire ainsi compris, fait du haut de la chaire par le pasteur, alors que tous les fidèles possèdent en mains le texte traduit, serait un mode de prédication très vivant et très profitable. Il existe de nombreuses éditions du *Catéchisme du Concile de Trente*. Nous avons sous les yeux l'édition de Rome, *Typ. polygl. de la Propagande*, 1902, et la traduction française en deux volumes, de HALLEZ. CASTERMAN, 1862. Les renvois faits ci-dessous se réfèrent à l'édition de la *Propagande*.

DOMINICA PRIMA ADVENTUS.

Erunt signa in sole et luna, etc. Luc., XXI, 25.

Hoc evangelium ad argumentum de judicio generali traducendum est. Quare hic recurrat parochus ad articulum symboli : « Inde venturus est judicare vivos et mortuos, p. 71 sq. prout faciendum præcipitur, p. 8, vel secundum aliarum ecclesiarum ritum.

Ecce rex tuus venit tibi. Matth., XXI, 5, etc.

Hic opportune tractabit parochus ea, quæ de incarnatione, et causis adventus Christi Domini nostri habentur art. 2 et 3 symboli apostolici, p. 27, 36, sq.

DOMINICA SECUNDA.

Cum audisset Joannes in vinculis, etc...

Tu es qui venturus es, etc. Matth., XI, 2, etc.

Ista Joannis interrogatio tam sedula, ostendit quanto cum studio curare debeamus ut de rebus fidei et nos et ii qui nobis subsunt, rite et a catholicis doctoribus instruamur. Vide quæ huic argumento inserviunt initio catechismi, usque ad primum symboli articulum.

In vinculis.

Fides usque ad vincula, immo ad necem usque, cum opus est, et a judice urgemur profitenda est; nec est satis eam pectore inclusam habere quantumvis rectam et sinceram ut ostenditur p. 14 sq. vel, *Erunt signa in sole et luna*, etc... ut in dominica præcedenti.

DOMINICA TERTIA.

Confessus est et non negavit. Joan., I, 20, etc.

Ex hoc loco simpliciter verum fateri docemur, nec intermiscere jusjurandum, ut nobis fides adhibeatur. Vide quando, et sub quibus pœnis jurare prohibitum in 20, præcepto, p. 344 sq.

Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, etc...

Agendum hic de ministris baptismi de quo p. 154 sq. et quomodo sese habeant in dispensatione sacramentorum Christus Dominus et minister, quantum ad effectum sacramenti p. 138 sq.

Cuius ego non sum dignus, etc...

Hic monere parochus populum sibi creditum debet, ut se pro festis natalitiis ad sacram sinaxim præparet, et ægere de condigna tanti hospitis (cuius corrigiam calceamenti solvere indignum se Joannes Baptista censet) susceptione : vide de præparatione ad eucharistiam, p. 221 sq. vel : *Cum audisset Joannes in vinculis ut in dominica præcedente.*

DOMINICA QUARTA.

Anno quintodecimo imperii Tiberii Cæsaris, etc... Luc, III, 1.

Cum hic de principibus mundi fiat mentio, eadem ratio afferri potest quæ affertur in articulo 4, symboli de eodem Pontio Pilato, p. 45 sq.

Factum est verbum Domini super Joannem, etc...

Quoniam Joannes nonnisi a Deo legitime vocatus officium verbi Dei prædicandi exercuit, ideo hic de legitimo vocatione ministrorum ecclesiæ parochus disseret, ut habetur de sacramento ordinis p. 288 sq. legitimosque eos ministros non esse dicet, qui missi non sunt, ut traditur in præfatione, p. 2 sq.

In deserto.

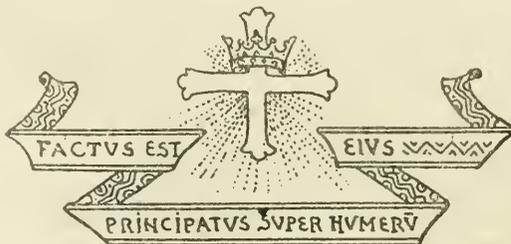
Hic de probitate et morum integritate ministrorum verbi (qui sunt sacerdotes) agatur ex eodem loco, p. 303 et de castitate, quæ eis, quando fiunt subdiaconi, indicitur, ut hab. p. 296.

Prædicans baptismum pœnitenti.

Quomodo adulti, qui baptismum suscipere debent, affecti esse debeant, et præteritæ eos vitæ pœnitere traditur, p. 162, quomodo hic baptismus Joannis repeti debuit, p. 155 sq.

Parate viam Domini, rectas facite semitas Dei nostri.

Hic de præparatione ad Eucharistiam, de qua in superiori dominica et de necessaria mandatorum Dei observantia, de qua p. 322 sq. 342 sq. vel *Confessus est et non negavit* ut in dominica præcedenti.





INFORMATIONS

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN LITURGIQUE DANS LES ÉCOLES ET LES ŒUVRES DE JEUNESSE. — A la lecture du titre et des premières lignes de ce rapport, plusieurs éprouveront peu de sympathie pour la thèse défendue par le zélé Père Antoine de Sérent, frère mineur. C'était la première impression d'un grand nombre de ses auditeurs à la Semaine liturgique; mais, à mesure que sa thèse se déroulait, les préjugés tombaient et, si tous n'étaient pas convaincus, tous cependant étaient disposés à examiner la question avec bienveillance.

C'était au mois de juin dernier. Plusieurs centaines de jeunes gens catholiques, costumés en gymnastes, faisaient leur entrée dans une de nos grandes cathédrales, les bras ballants, le béret posé sur l'oreille, et en signe d'adoration le salut militaire au lieu de la génuflexion traditionnelle. Alors la parole désenchantée du grand apôtre me revint à l'esprit : *Les exercices corporels ne mènent pas loin, mais la piété a une utilité souveraine, car elle a les promesses et de la vie présente et de la vie future*¹. En réfléchissant au dévouement des jeunes prêtres décidés qui les accompagnaient, dévouement de tout genre, (car n'y dépensent-ils pas temps, forces et argent?) je me posais cette question : quel résultat obtiendront-ils au point de vue spirituel²? Oui, je le sais, ils en préserveront un certain nombre, pour quelques années. Mais après? Il est bien à craindre que ce soit tout. *Exercitatio corporalis ad modicum utilis est...* Et devant tant d'efforts dépensés, me revenait le mot de saint Augustin : *Multos passus fecisti, sed extra viam...* Suis-je pessimiste en l'appliquant ici?

I. Au lieu du chemin direct, n'a-t-on pas pris la route d'à côté?

En effet, nous, prêtres, quel but devons-nous poursuivre dans notre ministère, sinon celui de *préparer à Dieu un peuple parfait*³? C'était le programme

1. I. Tim., IV, 8.

2. Le R. P. semble un peu sévère à cet endroit, et n'oublie-t-il pas les encouragements donnés par Pie X aux associations de gymnastes catholiques?

3. Luc., I. 17.

N. D. L. R.

de saint Jean-Baptiste, que l'archange Gabriel annonçait à son père Zacharie. De même que le saint Précurseur devait préparer le monde à la venue du Messie, ainsi devons-nous préparer les fidèles au second avènement du Fils de Dieu. Nous n'ignorons pas que la mort ne fait que confirmer l'état de ceux qu'elle frappe. Les élus connaîtront, aimeront et goûteront Dieu au ciel, en proportion de ce qu'ils l'auront connu, aimé et goûté sur cette terre. La gloire de Dieu, aussi bien que le bonheur des élus, nous font donc une loi de préparer dans ce sens la destinée de ceux dont nous avons la charge.

Or, en quoi consiste communément cet apprentissage de la vie future? Pour le plus grand nombre il consiste dans l'étude du catéchisme préparatoire à la première communion, dans l'audition du prône dominical et dans la réception annuelle des sacrements. La partie pieuse du troupeau se confesse et communie plus fréquemment. Elle use même de certains exercices de dévotion qui, hélas! par suite de la routine qui s'y mêle, n'ont pas toujours grande action sur l'âme.

Ne pourrait-on pas faire mieux? L'Église n'aurait-elle pas à sa disposition un moyen qui serait instructif comme le catéchisme, mais qui, lui, n'aurait pas l'inconvénient de s'arrêter à la douzième année? N'aurait-elle pas un moyen moins didactique, peut-être, mais plus pénétrant; moins sec et plus onctueux?

Oui, ce moyen, l'Église le possède; c'est la liturgie mise à l'usage des fidèles dans ce que nous appelons le *Liber usualis*, ou paroissien très complet.

Mais cette somme liturgique populaire, n'allez pas croire que la masse catholique s'en serve. Même ceux qui en usent n'en goûtent pas tout le fruit, pour la bonne raison qu'ils n'en saisissent pas le langage.

Faudrait-il donc que tous les chrétiens comprissent le latin? Oui, et c'est là que je veux en venir, il serait à souhaiter que tous ceux qui ont l'intelligence suffisante comprissent le latin liturgique.

Raisonnons un peu. Nous avons des écoles secondaires très florissantes. On prépare les élèves au baccalauréat, et pour cela on leur enseigne, avec quantité d'autres choses, les classiques latins et grecs. Des religieux, des prêtres passent les plus belles années de leur vie à expliquer à des jeunes gens les beautés de Virgile, de Cicéron, d'Horace, d'Homère, etc. Dans quel but? Pour leur apprendre à mieux écrire en français, je le veux bien, mais surtout pour obtenir le fameux diplôme qui ouvre les carrières libérales. Les examens une fois passés, ces jeunes gens laisseront dormir leurs auteurs latins et grecs et ne s'en serviront plus jamais. Les verrons-nous, en majorité, assister à nos grand' messes et à nos vêpres, et suivre dans leurs paroissiens des offices qu'ils seraient susceptibles de comprendre? Hélas! non. Pourquoi? Parce qu'au collège, à côté des classiques, on ne leur aura pas fait traduire une épître de saint Paul, ou un hymne, ou une séquence. (Pourvu encore qu'un professeur fanatique de l'antiquité n'ait pas prononcé devant ses élèves des paroles de dédain sur le latin ecclésiastique!) C'est que le latin et le grec, étudiés en eux-mêmes, sont, ainsi qu'on le leur reproche si souvent, comme des langues mortes. La liturgie, au contraire, a cette supériorité sur toutes les autres littératures, qu'elle n'est pas de circonstance occasionnelle. Faisant partie intégrante de la religion, elle revient périodiquement dans le cours de l'année,

elle est vivante d'une vie de l'esprit qui s'adapte d'ailleurs parfaitement à la vie des sens.

Nous avons l'enseignement secondaire moderne. On y enseigne l'allemand et l'anglais, qui sont les langues commerciales, autrement dit les langues utilitaires. Mais la langue de l'Église n'est pas réputée utilitaire, elle ne figure pas au programme. Et cependant, le divin Maître faisait appel à l'esprit commercial de sa nation, quand il disait : « Le royaume des cieux est semblable à un marchand qui cherche des perles précieuses ; quand il en a trouvé une, il donne tout ce qu'il possède pour en faire l'acquisition ¹. » Ne croyez-vous pas que ce serait de l'argent bien employé, celui qu'on donnerait pour apprendre la langue de l'Église, dans nos institutions d'enseignement moderne ?

Je vais plus loin. Nos enfants qui apprennent le français dans nos écoles primaires libres, ne pourraient-ils pas mettre, au moins sur le même pied, la langue de leur mère l'Église, qui est la patrie internationale des âmes avec la langue de leur patrie territoriale ?

La même réflexion s'applique aux patronages où toute une journée, des prêtres, des séminaristes, de bons jeunes gens s'ingénient à intéresser par des jeux variés les enfants qu'ils y ont recueillis. Tout en rendant hommage au dévouement réel de ces hommes zélés, on ne peut s'empêcher de constater qu'ici encore le résultat moral et religieux n'est pas en raison directe de la somme d'efforts dépensés.

II. C'est surtout pour les humbles que je veux parler, c'est aux petits que je m'intéresse. Comment pourront-ils apprendre la langue de leur Mère l'Église ? Je répondrai : Mais comment apprenons-nous à parler le langage vulgaire ? De deux façons : selon la méthode maternelle et selon la méthode didactique.

Quand nos mères nous enseignent à parler, se servent-elles d'une grammaire et d'un dictionnaire ? Non, elles épèlent les mots, syllabes par syllabes. Elles font appel à la mémoire du petit enfant pour les retenir et les répéter. L'enfant, en grandissant, demande des explications sur le sens des mots qu'on lui enseigne, et le maître d'école lui donnera plus tard les règles à suivre pour parler et écrire correctement. Mais le rôle de la mère aura précédé celui du maître.

Nous pouvons procéder de la même façon dans l'étude de la langue ecclésiastique. En effet, les prêtres, ministres de l'Église, sont comme des mères vis-à-vis des âmes à eux confiées. Dieu leur dit comme à Moïse en lui remettant le gouvernement des fils d'Israël : *Porte-les dans tes bras, comme la nourrice porte son enfant* ². Et eux, à leur tour, ils redisent avec saint Paul : *Mes petits enfants, pour qui je suis en travail, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous* ³.

Nous sommes au catéchisme, je suppose. Un tableau noir est dressé devant le groupe d'enfants. Sur ce tableau les premiers versets du psaume 109 sont écrits en colonne, de haut en bas, chaque mot l'un sous l'autre. Si le prêtre

1. MATH., XIII, 46.

2. NUM., XI, 12.

3. GALAT., IV, 19.

interroge un enfant sur la signification de *Dixit*, le petit ne pourra pas répondre; alors il écrira lui-même en face de *Dixit* la traduction *A dit* :

| | | | |
|----------------|-------------|------------------|--------------|
| <i>Dixit</i> | A dit | <i>Donec</i> | Jusqu'à ce |
| <i>Dominus</i> | le Seigneur | <i>ponam</i> | que je place |
| <i>Dominio</i> | au Seigneur | <i>inimicos</i> | les ennemis |
| <i>meo</i> : | mien : | <i>tuos</i> | tiens |
| <i>Sede</i> | Assieds-toi | <i>scabellum</i> | escabeau |
| <i>a</i> | à | <i>pedum</i> | des pieds |
| <i>dextris</i> | les droites | <i>tuorum</i> | tiens |
| <i>meis</i> | miennes | | |

Vraisemblablement, cette réflexion-ci se produira dans l'esprit des enfants : Oh ! comme c'est drôle ! Mais leur curiosité sera piquée.

Le prêtre, après avoir fait lire le texte et la traduction par chacun ou quelques-uns des enfants, effacera la colonne française, et demandera à l'un des petits auditeurs de la reproduire sur le tableau. Certainement les regards seront attentifs, et lorsque l'enfant au tableau hésitera, plusieurs sur les bancs voudront souffler le mot. Quelle satisfaction d'apprendre ainsi le latin presque instantanément

Si l'on procédait, au contraire, selon la méthode habituelle, par faire apprendre les déclinaisons, les substantifs, adjectifs, comparatifs, verbes, etc., le résultat ne serait certainement pas le même, car le découragement s'en suivrait beaucoup plus vite. Il faudra pourtant y arriver au bout de quelque temps, mais du moins les enfants comprendront déjà le mot à mot, ce qui est l'essentiel. Il va de soi que le prêtre, après cette première besogne, mettra la phrase en français correct, mais il donnera aussi l'explication du sens de tous les versets du psaume, en disant dans quelle circonstance il a été composé. Du sens littéral il passera au sens moral, voire même accommodatif, car l'important c'est que l'âme soit nourrie par la parole de Dieu.

Quelques mois plus tard, les enfants seront encore réunis dans une salle, le tableau noir sera encore devant eux, portant un texte liturgique précédemment expliqué. Cette fois, les enfants ne seront plus interrogés verbalement, mais ils auront du papier, de l'encre et leur lexique. A eux maintenant de traduire seuls le texte du tableau. — Une vraie séance de baccalauréat ! — Mais qui empêche le prêtre d'imprimer telle quelle, dans son prochain *Bulletin paroissial*, la traduction des trois ou quatre premiers ? Vous ne croyez pas que ce sera une véritable émulation parmi les enfants ? J'ajoute même qu'elle sera beaucoup plus grande parmi les parents.

Le prêtre n'est pas seulement en rapport avec les enfants. Dans beaucoup de paroisses existent des cercles d'études où l'on traite des sujets d'apologétique, voire des questions sociales. En principe, c'est excellent, et il faut continuer; mais ne l'oublions pas : nos jeunes gens n'auront pas seulement à répondre aux objections sur l'inquisition, la Saint-Barthélémy, le massacre de Béziers, etc. ? Les questions sociales sont souvent ardues : les auditeurs y sont rarement préparés, et le prêtre qui préside n'a pas toujours non plus la compétence suffisante. D'autres questions peuvent donc occuper ces jeunes gens, assouvir le besoin d'activité de leur intelligence. La liturgie vient à

point. Ici le prêtre est dans son domaine propre et l'auditoire est devant une matière à sa portée. Pendant la semaine on préparera la traduction de la messe du dimanche suivant. Aussitôt après la Toussaint, on mettra en chantier les matines de Noël. A la Septuagésime, on songera aux offices de la Semaine sainte. L'Évangile de la Passion selon saint Mathieu, relativement facile, donnera du courage pour le reste. Les années suivantes on prendra ce qui n'a pu être fait précédemment. Puis on s'attellera à l'office du Saint-Sacrement et à celui des défunts.

Le latin, une fois compris, le chant s'adaptera beaucoup plus facilement. On aura plus de plaisir à chanter ce que l'on comprendra, et par suite on chantera plus intelligemment.

Quels beaux résultats on peut légitimement en attendre ! La grand' messe et les vêpres deviendraient une véritable attraction pour les paroissiens. Les voix des enfants attireraient les parents. Les jeunes gens devenant hommes continueraient d'occuper leurs stalles au chœur. La paroisse deviendrait comme un monastère, et « Dieu lui-même prendrait plaisir à habiter au milieu de son peuple »¹.

Allons plus loin. Là où l'adoration nocturne est en usage, au lieu du cha-pelet monotone, les jeunes gens pourront chanter l'office du Saint-Sacrement. Ne serait-ce pas une *Heure Sainte* dans toute l'acception du terme ? Croyez-vous, par exemple, que l'adoration de Montmartre ne serait pas beaucoup plus intéressante si les chrétiens fervents qui passent leur nuit devant le Dieu de l'Eucharistie chantaient le splendide office composé par saint Thomas d'Aquin ?

De temps en temps la mort d'un parent ou d'un ami nous donne l'occasion de passer une heure à l'église en accompagnant leur convoi funèbre. Notre présence est beaucoup plus souvent une marque de sympathie pour la famille qu'un acte de charité pour l'âme du défunt. Mais si l'on était familiarisé avec la liturgie, quel service on rendrait à celui dont le corps est là sur les tréteaux, en chantant avec le clergé l'office et la messe des trépassés ! Comme le temps paraîtrait moins long, comme les offices seraient autrement beaux, comme la piété et l'édification publique y gagneraient, comme la gloire de Dieu serait augmentée !

(*A suivre.*)

ANTOINE DE SÉRENT.

CERCLE D'ÉTUDES DE BRUGES. — « LA PAX LITURGIQUE. » — Nous avons eu plusieurs fois déjà, l'occasion de signaler à nos lecteurs les travaux de ce cercle ecclésiastique qui fonctionne si régulièrement sous la présidence de M. le Chanoine Callewaert. A la séance du mois d'août à laquelle il nous a été donné d'assister, M. l'Abbé Callens, professeur à l'école normale de Tourout a présenté une étude sur un geste liturgique, si fréquent dans nos fonctions sacerdotales, et dont toute la signification si élevée nous échappe souvent. Nous reproduisons ici une partie de ce travail.

LE BAISER LITURGIQUE. — Le baiser est un signe de charité et d'union. Les saints Pères nommaient déjà le baiser « le signe de charité » ou

1. Ps. CXLIX, 4.

«le signe de paix». Et saint Jérôme déclare que chez les Hébreux, baiser et union sont synonymes¹. C'était la coutume, commune à la plupart des peuples², de baiser le front, les joues, les mains ou les pieds, les vêtements d'une personne, ou même le sol qu'elle a foulé, en signe d'affection, de respect ou d'adoration³.

C'est par un embrassement plein de tendresse que Laban souhaite la bienvenue à son neveu Jacob⁴, et que les parents de Sara firent leurs adieux à leur fille avant son départ avec Tobie⁵. L'hémorroïsse de l'Évangile, par respect et pleine de confiance, baisa le bord de la robe de Jésus⁶. Les Romains et les Grecs baisaient le manteau de pourpre de l'empereur et l'esclave la manche ou l'habit de son maître. Les hauts dignitaires de la Perse baisaient les pieds du roi et jadis les vaincus baisaient les pieds ou les traces des vainqueurs. En vue de la ville sainte, les croisés baisaient, pleins de respect, le sol où le Christ avait souffert et était mort. Avant la bataille des Éperons d'Or, les Flamands baisaient la terre pour exprimer leur amour du sol natal pour lequel ils voulaient verser leur sang. Jusqu'à nos jours, les Mahométans baisent la pierre noire dans la mosquée de La Mecque. Les païens baisaient par respect et adoration leurs idoles ou, en portant la main à la bouche, adressaient un baiser au soleil, la lune et les étoiles, et parfois par le baiser de la main ils envoyaient leur adoration aux idoles de leurs temples, comme la sainte Écriture nous l'apprend⁷ et comme le mot *adorare* (mettre la main à la bouche) nous le fait connaître. Il n'est pas rare de voir, dans une rencontre entre amis trop éloignés pour se parler, qu'on s'envoie un salut d'affection en portant la main à la bouche et en la baisant.

Diverses circonstances occasionnent le baiser. Les sentiments pleins d'amour et de vénération renfermés dans le baiser le font souvent employer comme salutation, surtout à l'arrivée et au départ. Le baiser que Judas donne à Jésus pour le désigner aux bourreaux⁸, semble prouver que ce signe était assez fréquent entre Jésus et ses apôtres. Jésus reproche à Simon le Pharisien de ne lui avoir pas donné le baiser de bienvenue⁹. Au moment du départ de l'apôtre saint Paul tous fondaient en larmes, se jetaient à son cou et le baisaient en signe d'adieu¹⁰. Jusqu'à nos jours cet usage s'est conservé dans les mœurs de presque tous les peuples.

Le baiser est encore donné pour rendre hommage et témoigner sa reconnaissance pour un bienfait reçu, comme aussi pour confirmer les contrats et les promesses. Marie-Madeleine, la pécheresse, baisait les pieds de son divin Maître en signe de respect et de contrition¹¹. Au moyen âge le vassal

1. C. CALEWAERT, *De Osculo altaris*, coll. I, XIII, p. 510.

2. WINKLES-PRINS, *Encycl. Kers*.

3. DOM CABROL, *Dict. d'Arch. et de Lit.* Baiser.

4. *Genèse*, XXIX, 13.

5. *Tobie*, X, 12.

6. *Saint Luc*, VIII, 45.

7. *III Rois*, XIX, 18.

8. *Matth.*, XXVI, 48.

9. *Luc*, VII, 45.

10. *Act.*, XX, 37.

11. *Luc*, VII, 45.

baisait la main du seigneur féodal en entrant en possession d'un fief. L'ecclésiastique disait déjà : qu'en empruntant l'argent à son prochain on lui baisait la main ¹.

Le baiser était aussi donné pour exprimer la réconciliation et l'union plus étroite. Le roi David en accordant le pardon à son fils révolté Absalon lui donnait le baiser de paix ²; et le père de l'enfant prodigue accueillait par des baisers son fils repentant. « Il se leva, dit l'Écriture, il alla vers son père qui, à sa vue courut vers lui, se jeta à son cou et le couvrit de baisers ³. »

Le baiser était encore pratiqué pour exprimer la conformité des sentiments et la confraternité. Ce qu'on peut voir dans l'histoire de Joseph et de David.

Chez les premiers chrétiens le baiser de paix était l'expression de leur amour mutuel.

Le baiser, en témoignage de charité et d'union, pratiqué par les païens, les juifs et les premiers chrétiens, dans leurs fréquentations journalières, a été transporté, dès les premiers temps, par l'Église dans son culte public, en recevant une signification sainte.

Le baiser liturgique est donné aux personnes et aux choses et ce symbole manque rarement dans les cérémonies de l'Église.

Donné dans des circonstances différentes, le baiser outre ses significations fondamentales qui sont la charité et l'union, acquiert encore une signification spéciale.

II. LE BAISER DE PAIX OU PAX. — Dans les premiers temps du Christianisme, les fidèles se donnaient souvent le baiser de paix en signe de charité et de concorde, aussi bien dans leur commerce journalier que dans leurs assemblées liturgiques; ainsi se vérifiait la parole du divin Maître : « On vous reconnaîtra pour mes disciples si vous avez de l'amour les uns pour les autres ⁴. »

Jusqu'à quatre fois saint Paul, dans ses lettres, exhorte les premiers chrétiens à se saluer par un saint baiser ⁵, et saint Pierre faisant sienne cette exhortation disait : « Saluez-vous les uns les autres par un baiser d'amour ⁶. » Par le baiser ils entendirent la charité mutuelle et chrétienne et l'unité dans la Foi. « Le baiser, écrit Optat de Milène († après 384) était le salut habituel. »

Plus tard, les chrétiens se donnèrent le baiser quand ils se rencontrèrent le jour de Pâques, comme le font encore de nos jours les Polonais, les Russes et les Grecs ⁷. Ce soi-disant baiser de Pâques est un reste de l'ancien baiser que les chrétiens se donnèrent dans leurs réunions habituelles. Plusieurs ordres religieux ont conservé l'usage du baiser de paix. Le baiser de paix ne se rattachait pas à une solennité religieuse particulière, mais était donné au com-

1. *Eccles.*, XXIX, 5.

2. *II Reg.*, XIV, 33.

3. *Luc*, XV, 20.

4. *JOAN*, XIII, 35.

5. *I^a Ad Cor.*, XVI, 20; *II^a Ad Cor.*, XIII, 12; *I^a Thes.*, V, 26. *Ad Rom.*, XVI, 16.

6. *PETR.*, V, 14.

7. CORNET, *Beauté de l'Eglise cath.*, p. 101. LE BLANC, *Cathéchisme liturgique*, p. 267.

mencement et à la fin de chaque office liturgique. « Il était, dit le cardinal Bona (xvii^e siècle) la marque et le cachet de tous les exercices religieux ¹ », « il était le sceau de la prière », dit Tertullien (160-240) ².

A l'origine il se donnait sans distinction de sexe; de bonne heure, cependant, on introduisit la séparation des sexes dans les réunions et le baiser se transmettait les hommes aux hommes et les femmes aux femmes ³.

Le Baiser de Paix à la Messe. — Le baiser atteint le plus haut point de solennité et reçoit sa plus profonde et plus sainte signification de charité dans le baiser de Paix ou *Pax* de la Messe.

Dès les premiers siècles du Christianisme et peut-être dès les temps apostoliques, le baiser de paix était donné à la Messe, ce qui est confirmé par les écrits de Justin († 167) ⁴ et de saint Cyrille de Jérusalem (iv^e siècle) ⁵.

A l'origine, le baiser de paix était donné à l'Offertoire de la Messe, d'après le précepte du divin Maître: « Lorsque tu présentes ton offrande à l'autel, si tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis reviens présenter ton offrande ⁶. » Chez les Grecs le baiser de paix est encore donné avant la Préface ⁷. Dans d'autres contrées on donnait deux fois le *Pax*, d'abord avant la Préface, soit avant ou après l'Offertoire, puis avant la Communion. Les uns l'ont supprimé à l'Offertoire les autres à la Communion. Les églises qui ne donnaient la paix qu'une fois l'ont fixé avant la Communion ⁸.

Aux premiers siècles de l'Église, paraît-il, la liturgie romaine, aussi bien que les autres aurait eu le baiser de paix et le *memento* des vivants et des morts avant la Préface. Au v^e ou vi^e siècle, les deux *memento* du Canon et le *Pax* auraient été transférés avant la Communion, à la place qu'ils occupent encore aujourd'hui ⁹.

Le baiser de paix ou *Pax*, signe d'union, de réconciliation et de charité, se pratique à la Communion comme préparation à la réception du sacrement d'amour, qui unit les fidèles au Christ, et les unit entre eux par un lien de fraternité. Aussi le baiser de paix était toujours regardé comme la préparation à la Communion, le sacrement d'amour et de paix ¹⁰. Jusqu'au xvi^e siècle les prêtres de Milan se donnaient la paix par ces paroles: « Possédez le lien de la paix et de la charité, afin de recevoir dignement les saints mystères ¹¹. » De nos jours encore les Carmes s'expriment dans le même sens.

Les paroles du *Pater*: « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés », et celles de la prière qui suit:

1. BONA, I, II, C. XVI.

2. TERTUL, *De Oratione*, XVI.

3. DOM CABROL, *Dict. d'Arch. et de Lit.* Baiser.

4. JUSTINUS, Ap., I, 65.

5. *Cat. Myst.*, V, 3.

6. MATTH., V, 23-24.

7. *Benedict.*, XIV, *De Missæ Sacrificia*.

8. DOM CABROL, *loc. cit.*

9. *IBID.*, *Origines Liturgiques*, p. 361 et HAPPENOT, *La Messe*, p. 36-60.

10. *Som. St. Thomas*, III p. *Quest.* 83, art. 4.

11. MIGNE, *Liturgie cath.*, t. VIII, p. 115.

Da propitius pacem in diebus nostris « Donnez-nous aujourd'hui une paix favorable », l'exclamation : *Pax Domini sit semper vobiscum. Et cum spiritu tuo.* « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. Et avec votre esprit », et la triple supplication : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis... dona nobis pacem.* « Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde ayez pitié de nous... Donnez-nous la paix » servent d'introduction au baiser comme un signe de réconciliation et comme le sceau de la paix.

Après avoir imploré dans les prières précédentes la paix pour lui-même et pour tous les assistants, le prêtre demande au Christ cette même paix pour toute l'Église, au nom de laquelle il offre le saint Sacrifice. Il en appelle au Christ qui légua la paix à ses Apôtres comme son don suprême. Le prêtre supplie le Seigneur de ne pas se souvenir de ses péchés et de ne voir que la foi de son Eglise, et de daigner, selon sa volonté, lui donner la paix et l'unité¹. Cette prière a été placée dans le *Missel Romain* au XII^e ou XIII^e siècle².

Le célébrant baisant respectueusement l'autel (au XIV^e, XV^e ou XVI^e siècle, en certaines églises il baisait l'Évangélaire, ou la patène, la sainte Hostie ou le calice, ou tous les deux³), demande et reçoit du Christ le baiser de réconciliation et de charité, il le transmet au diacre par un embrassement, il pose les mains sur les bras du diacre, présente sa joue gauche à la joue gauche du diacre sans la toucher, en exprimant ce souhait de paix : *Pax tecum* « La paix soit avec vous ». Il donne et souhaite cette sainte paix si souvent mentionnée dans la sainte Écriture⁴ et qui a été annoncée par les Anges au-dessus de la vallée de Bethléem⁵ et souhaitée par le Christ ressuscité aux Apôtres⁶.

Le diacre en recevant le baiser de paix répond par cette bénédiction : *Et cum spiritu tuo.* « Et avec votre esprit. » Le diacre transmet le *Pax* au sous-diacre qui le porte aux membres du chœur.

Ce souhait de paix est la représentation vivante de ce lien d'amour qui existe entre le Christ et ses disciples, et aussi de la charité mutuelle entre tous les frères dans une même foi, car, dit saint Paul, nous qui participons à un seul pain nous formons un seul corps⁷. Ce baiser est la préparation intime pour participer dignement au sacrifice de l'Agneau divin, qui repose sur l'autel de réconciliation et a été préparé pour être mangé.

Anciennement, on se donnait la « paix » en baisant les joues⁸. Au XIII^e siècle le baiser sur les joues a été remplacé par l'accolade, comme cela se pratique encore maintenant⁹. Celui qui reçoit la « paix » salue par une légère inclination de tête, avant et après, celui qui la lui apporte.

1. VANDENBERGHE, *Ordo Missæ*, 126.

2. LEBRUN, *La Messe*.

3. BELETTE, *De Divinis Officiis*, c. 48.

4. GENÈSE, XLIII, 23; JUGES, VI, 23; JOAN, XIV, 27.

5. LUC, II, 24.

6. JOAN, XX, 21-26.

7. I^o Ad Cor., X, 17.

8. Innoc. III, I, VI-CV. DURANDUS, I, IV, CLIII, II-4. *Bened.*, XIV De SS. *Missæ Sacrificio*.

9. GIHR. *La sainte Messe*, 455.

Mais pourquoi le prêtre et les ministres ne saluent-ils pas lorsqu'ils portent la « paix » ou la transmettent ?

C'est, dit le *Ceremoniale Episcoporum*, qu'on ne fait point attention à la personne qui nous transmet la « paix », mais notre respect va exclusivement vers le baiser de paix lui-même qui a été pris sur le sacrifice de l'autel ¹. La « paix » procède du sacrifice, et parce que la « paix » qui est distribuée est celle du Christ immolé, le baiser divin, donné par le Christ et transmis par le prêtre aux ministres et aux membres du chœur, attire toute l'attention de la *personne* qui la reçoit, tellement *qu'elle* ne doit s'attendre à aucune marque de respect de la part du messenger de paix avant que sa mission soit accomplie ².

Jadis, le baiser de paix était porté par le sous-diacre aux fidèles présents, qui se le transmettaient, entre hommes d'une part, entre femmes de l'autre. Dès le ^{xii}^e siècle le baiser de paix ou l'accolade n'est plus donné aux fidèles, les hommes et les femmes n'occupant plus de places séparées dans l'église; les Franciscains ont contribué pour une large part à l'abolition de cette coutume. On se servit alors pour transmettre le baiser de paix aux laïques, de la patène ou d'une petite tablette en or ou ivoire, marbre ou bois, sur laquelle était gravée l'image du Rédempteur et appelé *Instrumentum pacis* ou *Osculatorium*. Cet instrument était muni au dos d'une poignée afin de pouvoir le présenter plus facilement pour être baisé. Avant la communion de la messe on portait l'*Osculatorium* sur l'autel, il était d'abord baisé par le prêtre et circulait ensuite dans les rangs du peuple, ou bien les fidèles venaient tour à tour à la clôture du chœur pour le baiser ³. Jadis, c'était un privilège accordé aux Évêques et aux princes de baiser l'*Osculatorium*; aussi dans les messes basses, là où c'est la coutume, on peut continuer à le faire baiser aux fidèles ⁴. Cet usage tomba peu à peu en désuétude. Le clergé seul aujourd'hui l'a conservé ⁵.

Cependant, dans nos contrées, il en est resté quelques traces dans certaines messes solennelles comme à l'occasion d'un mariage ou à la cérémonie des relevailles. A l'*Agnus Dei*, le servant de messe va prendre l'*Osculatorium* à la crédence et le présente à baiser aux nouveaux mariés où à la femme qui fait ses relevailles et à ceux qui les accompagnent. L'usage de l'*Osculatorium* n'a été introduit à Rome que vers le ^{xv}^e siècle.

Le baiser de paix est supprimé dans les messes des morts. Ces messes étaient des messes privées où la sainte Communion n'était pas distribuée, et la « paix », qui en est une préparation n'était pas donnée ⁶; on ne dit point non plus la prière pour la paix, cependant, selon le témoignage du *Liber ordinum*, autrefois on disait cette prière.

La « paix » ne se donne pas non plus les trois derniers jours de la semaine

1. *Cerem. Epic.*, I, 1, CXXI, n° 8.

2. DESLOGE, *Signification des choses liturgiques*, p. 159.

3. HERBERT, *Thunton Enc. Cath.*, Kis.

4. S. C. R. 10 janv. 1852.

5. RUBR., *Missæ*, tit. X.

6. BONA, *Ed. sola*, III, p. 551. *Bened. XIV, de SS. Missæ Sacrificio*.

sainte. Tertullien fait déjà mention de l'omission du baiser de paix pendant ces jours. L'Eglise ne le donne pas le Jeudi-Saint pour témoigner de son horreur pour le baiser sacrilège de Judas. D'aucuns disent que c'était parce que le célébrant baisait le vase qui contenait les saintes Huiles : cette explication est confirmée par le *Missel* de SALISBURY. Le Samedi-Saint le baiser de paix est supprimé à la messe, parce qu'anciennement les fidèles n'y communiaient pas. On sait que cette messe se célébrait jadis à l'aurore du jour de Pâques, que les nouveaux baptisés y communiaient, mais que les fidèles recevaient la sainte Communion à la messe du jour; de là, dit le *Regularis Concordia* de SAINT ETHELWOLD « que la « paix » ne peut être donnée dans cette messe excepté à ceux qui y recevront la sainte Communion ¹ ». La « pax » n'est pas donnée dans cette messe, disent encore Durandus et Dom Gueranger, parce que le Christ n'étant pas ressuscité, n'a pas encore souhaité la paix à ses Apôtres ² : ce n'est que sur le soir du jour de sa résurrection que Jésus disait à ses disciples rassemblés : *Pax vobis* « La Paix soit avec vous. »

QUESTIONS POSÉES



QUELLES SONT LES PRESCRIPTIONS LITURGIQUES CONCERNANT LA MATIÈRE ET L'ORNEMENTATION DU CORPORAL ET DE LA PALE? QUELLE EST LA RAISON DE CES PRESCRIPTIONS? ³

R. Le corporal et la pale doivent être de toile blanche, lin ou chanvre, sans ornements appliqués, parce que, destinés à recevoir et à couvrir le Corps et le Sang de Notre Seigneur, ils représentent d'après le symbolisme ancien et officiel, le linceul et le suaire qui ont servi à l'ensevelissement du Christ.

HISTORIQUE ET SYMBOLISME. — Le principe et le symbolisme de cette prescription remontent aux premiers siècles. Il est probable que déjà les premiers chrétiens auront recouvert l'autel d'un linge qui aura servi à la fois de nappe d'autel et de corporal. Dès le III^e siècle ce linge eucharistique est mentionné sous le nom de *σινδών* ⁴, terme dont se servent les trois synoptiques ⁵ pour désigner le linceul du Sauveur. Plus tard, il est vrai, certains textes montrent sur l'autel des étoffes de pourpre, de soie brodée d'or, des tissus ornés de pierres précieuses; mais il est difficile de savoir s'il s'agit de notre corporal ou plutôt d'une nappe ou ornement de l'autel ⁶.

Quoi qu'il en soit, l'usage et la loi ne tardèrent pas à exclure tout corporal qui ne serait pas de toile blanche. Si l'on pouvait en croire le *Liber Pontificalis*, le pape saint Silvestre (314-335) aurait déjà édicté semblable mesure :

1. HERBERT, THURSTAN, *Lent and Holy Week*, p. 437.

2. DURANDUS, t. VI, LXXXV, n^o 6. D. GUERANGER, *An. Lit.*

3. Article paru dans les *Collationes Brugenses*, 1911, p. 418 Seqq.

4. *Acta Thomæ* éd. Max Bonnet, p. 35. Comp. AMALARIUS, *De eccles. off.* c. 19 « *Sindone quam solemus corporale nominare...* »

5. MATH., XXVII, 59; MARC, XV, 44; LUC, XXIII, 53.

6. Voir *Collat. Brug.*, 1911, p. 205 s.

le décret fut inséré plus tard dans le *Decretum Gratiani* du Corpus juris : « *Consulto omnium constituimus ut sacrificium altaris non in serico panno aut intincto quisquam celebrare missam presumat, sed in puro lineo ab episcopo consecrato, terreno scilicet lino procreato atque contexto; sicut corpus Domini nostri Jesu Christi in sindone linea munda sepultum fuit* ¹ ». L'attribution de cette mesure à saint Silvestre est très sujette à caution, mais la notice du *Liber Pontificalis* atteste au moins que la pratique et l'idée en question étaient courantes à Rome au moment de sa rédaction (au VI^e siècle). Au reste, saint Isidore de Péluse, en Égypte († c. 435) et saint Germain de Paris († 523) avaient exprimé les mêmes idées ². Le texte de saint Germain distingue déjà nettement entre la « palla linostima », c'est-à-dire la nappe d'autel, symbolisant la tunique sans couture du Christ, et la « corporalis palla » ³. Le même usage, basé sur la même raison symbolique, se perpétue à travers tout le moyen âge. Contentons-nous de rappeler ces vers attribués à Hildebert :

Ara crucis, tumulique calix, lapidisque patena
Sindonis officium candida byssus habet ⁴.

Le symbolisme s'est même développé et précisé en même temps que la forme et l'usage du corporal se modifiaient. Le corporal destiné à recevoir sur l'autel les offrandes des fidèles était primitivement très grand, à tel point qu'il couvrait tout l'autel ⁵. Il imitait donc par sa forme le linceul du Christ.

S'en servait-on pour recouvrir les oblata? Les textes anciens ne font pas allusion à cette pratique. Mais dès le XI^e siècle au moins, ils mentionnent clairement qu'on se servait du corporal pour couvrir le calice, soit dès le commencement du sacrifice « *propter custodiam immunditiæ* » comme dit saint Anselme de Cantorbery ⁶, soit au moins à la fin du canon, comme l'indique Honorius d'Autun ⁷. A cette fin on repliait généralement la partie postérieure du corporal sur le calice, de façon à couvrir tout le bord de la coupe, en laissant cependant à découvert la face antérieure de la coupe et

1. Decret. parte III, de Consecratione, c. 46 (ed. Friedberg).

2. « *Pura illa sindon quæ sub divinatorum donorum ministerio expansa est* » ISIDORE PELUSIOT., Epist. I, 123 (MIGNE, *Patr. Græc.*, t. 78, c. 264).

3. « *Corporalis vreo palla ideo pura linia est super quam oblatio ponitur, quia corpus Domini puris linteaminibus cum aromatibus fuit obvolutum in tumulo* » S. GERMANI, *Expositio brevis antiq. liturg. Gallicanæ*, Ep. I (MIGNE, *Patr. Lat.*, t. 72, c. 93).

4. MIGNE, *Patr. Lat.*, t. 171, c. 1194. Voir encore par exemple REGINON DE PRÛM, *De discipl. eccles.*, c. 118; BEDA, in *Lucæ Evang.* VI, 24.

5. Par exemple dans le second *Ordo Romanus*, c. IX, deux diacres sont chargés de replier le corporal ensemble. Il n'en était pas partout ainsi et Réginon de Prüm (*loco cit.*) dit que le corporal doit être plié et placé dans le sacramentaire ou Missel.

6. Voir à ce sujet dans MIGNE, *P. L.*, t. 158, p. 550 ss. la consultation adressée par Waleran, un évêque allemand, à saint Anselme de Cantorbery († 1109) et la réponse de celui-ci.

7. *Gemma animæ* I, 47 (MIGNE, *P. L.*, t. 172, c. 558). Ce moment était choisi probablement pour accentuer le symbolisme du suaire, car la fin du canon coïncidait, dans l'interprétation mystique médiévale, avec la mort du Sauveur.

du calice. Dans cette partie repliée du corporal on a vu le symbole du suaire ¹ que saint Jean trouva dans le tombeau du Christ, « non cum linteaminibus positum sed separatim involutum in uno loco ² ». L'usage du corporal ainsi replié subsista longtemps ³ : aujourd'hui encore les Chartreux suivent cette pratique.

Dans certains endroits pourtant, pour plus de facilité ou peut-être pour imiter de plus près le suaire séparé, on couvrait le calice « panno complicato instar sudarii » ⁴. C'est l'origine de la *pale*. Mais même séparée, la pale était considérée comme une portion détachée du corporal, à tel point qu'il est difficile de savoir si certains textes parlent de deux linges distincts ou d'un seul faisant office de corporal et de pale ⁵. La pale restait donc soumise aux mêmes prescriptions que le corporal.

Outre le symbolisme spécial que nous venons d'indiquer, la blancheur du linge exprime encore le respect profond que nous devons au Corps de Notre Seigneur et la pureté d'âme avec laquelle nous devons le recevoir ⁶.

PRESCRIPTIONS ACTUELLES. — 1. Cet exposé historique nous met en état de comprendre pleinement le sens des formules de la *Benedictio corporalium* du Rituel Romain (tit. VIII, c. XXII). La première formule indique la destination principale du corporal : « sanctificetur ad *consecrandum super illud* Corpus et Sanguinem Dei et Domini nostri... ⁷. » Les deux suivantes expriment plus clairement le symbolisme et l'usage du corporal ancien ou du corporal et de la pale modernes : « ad *tegendum involvendumque* Corpus et Sanguinem... » « Corporis et Sanguinis Redemptoris nostri *novum suda-*

1. *Gemma animæ*, I, c. ; DURAND, *Ration. divin. offic.*, l. IV, c. XXIX, n. 4. Certaines pierres tombales du moyen âge (par exemple à l'Église Notre-Dame et à la Cathédrale à Bruges) montrent que même au moyen âge on recouvrait d'un suaire la tête du mort, mais sans cacher la figure.

2. S. JOAN, XX, 7.

3. Voir N. F. ROBINSON, *Concerning three eucharistic veils of western use*, p. 134 ss. dans *Transactions of the S. Paul's ecclesiological studies*, t. VI, p. 129-160.

4. *Epist. Walerani* à saint Anselme, MIGNE, *P. L.*, t. 172, p. 550.

5. Par exemple le texte d'INNOCENT III, *De sacro altaris mysterio*, l. II, c. 65 : « de corporalibus et quare una pars extenditur et altera complicatur ». Le corporal ancien « habens tres plicatus in latum et quator in longum » était plié « ut nec initium nec finis ejus appareat ». (PSEUDO-ALCUINUS, *de div. offic.*, MIGNE, *P. L.*, t. 101, c. 1252) : il semblait donc être double et on disait aussi bien « corporalia » ou « par corporalium » que « corporale », tout comme nous disons « une paire de ciseaux ». Innocent semble parler d'un seul corporal, tandis que DURAND, *Rationale divin. offic.*, l. IX, c. XXIX, n. 4. paraît plutôt avoir en vue une pale séparée du corporal. D'après les *Consuetudines* des Cisterciens, le corporal était étendu de façon à avoir ses quatre plis dans le sens de sa longueur ; l'hostie était placée dans le carré antérieur du milieu, le calice dans le second carré du milieu, et le quatrième carré était replié sur le calice.

6. AMALIARIUS, *De ecclesiast. offic.* l. III, c. 19 ; HONORIUS AUGUSTODUN, *Sacramentarium*, c. 85.

7. Cette première formule du Rituel Romain se retrouve textuellement, sauf les mots *et Sanguinem* dans le *Liber ordinum* de la liturgie mozarabe, édité par Dom Férotin (p. 11). Elle semble donc remonter au VII^e siècle.

rium...^{1.} » On comprend dès lors pourquoi ces formules peuvent et, d'après les décisions de la sainte Congrégation, doivent servir, sans changement aucun, à la bénédiction d'une pale aussi bien que d'un corporal ou encore à celle de pales et de corporaux tout ensemble^{2.}

2. L'histoire du corporal nous montre aussi combien sont conformes à toute la tradition liturgique les prescriptions des rubriques et les décisions de la sainte Congrégation concernant la *matière* et l'*ornementation* du corporal et de la pale.

Le Missel prescrit nettement que le corporal « *ex lino tantum esse debet, nec serico, vel auro in medio intextum, sed totum album*³ » ; il appelle la pale « *parva palla lineae* »⁴ ; il considère comme un défaut dans la célébration de la messe « si corporalia (c'est-à-dire corporal et pale) non sint munda, quæ debent esse *ex lino, nec serico in medio ornata* »⁵.

Par ses décisions la sainte Congrégation n'a fait que confirmer et sauvegarder ces prescriptions traditionnelles. Elle a toutefois admis que les linges d'autel soient tissés de lin ou de chanvre : le décret général n° 2600 le dit explicitement, mais proscriit en même temps avec énergie⁶ toute autre matière « alors même que celle-ci égalerait ou même surpasserait le lin ou le chanvre en pureté, blancheur et solidité ». Elle a d'ailleurs répondu à diverses questions en prohibant tout autre tissu, par exemple de coton, de lin et de coton (n° 1287) d'orties (n° 3387) ou de nippis⁷ (n° 3868, 1).

Quant à l'ornementation, il n'est nullement défendu de se servir d'une toile *damassée* : dans le damas les ornements ne sont pas appliqués, ils sont tissés dans la toile même. Il est fort à recommander que pour le linge d'autel on choisisse un damassé aux dessins symboliques appropriés au culte eucharistique. On peut se procurer par exemple des corporaux ornés d'épis et de feuilles de vigne, ou des instruments de la passion, ou encore représentant des anges adorateurs entourant l'hostie et le pied du calice ; des pales dont le damas porte la figure ou le monogramme du Christ.

La seule applique que les auteurs admettent sur le corporal est une petite croix, rouge d'ordinaire, sur le devant, afin de marquer l'endroit où le célébrant doit baiser l'autel ou le carré sur lequel il faut consacrer. Elle n'est nullement prescrite ; elle ne nous semble même pas à recommander. Toute broderie appliquée peut être un inconvénient alors qu'il s'agit de recueillir soigneusement les parcelles de la sainte Hostie.

1. Voir dans MIGNE, *P. L.*, t. 138, c. 1027, une autre formule ancienne (Ms du XI s.) qui exprime plus clairement encore le symbolisme du linceul du Christ. La première formule du Rit. Rom. s'y trouve également ajoutée.

2. Decr. S. R. C. nn. 3524, II, III, 1, 2, 3.

3. *Rit. celebrandi*, t. I, 1.

4. *Ibid.*

5. *De defectibus*, t. X, 1.

6. Le décret cité permet de se servir jusqu'à usure de nappes d'autel, d'aubes ou d'amicts déjà confectionnés en une autre matière ; mais elle excepte de cette tolérance les corporaux et les pales qui ne seraient pas de lin ou de chanvre. Voir aussi décret n. 3868, 2.

7. Toile des Philippines et de Madagascar que l'on fabrique avec du fil extrait du cœur des balisiers et des bananiers.

Tout le monde admet qu'on peut entourer le bord du corporal et de la pale d'une petite dentelle : ceci n'est pas une applique, c'est une ajoute extérieure.

L'ornementation de la pale s'est développée davantage. Pour mieux imiter le « sudarium revolutum » du Sauveur, on semble avoir de prime abord replié ou doublé le linge qui devait servir de pale. Plus tard, pour lui donner de la consistance, on l'a amidonné : telle est la pale dont on se sert encore aujourd'hui en Italie : moins commode peut-être que la nôtre, elle est restée beaucoup plus conforme à son origine et à sa signification symbolique.

En France et dans les pays septentrionaux, on a glissé entre les deux carrés de la pale un carton, parfois même une planchette. Le symbolisme disparaissant ainsi en grande partie, on s'est efforcé d'ornez la partie supérieure aussi richement que possible. Un décret de la sainte Congrégation des Rites du 22 janvier 1701 (n° 2067, 11) défendant de couvrir la partie supérieure d'un drap de soie, n'enraya pas le mouvement. La sainte Congrégation finit par consentir un compromis. Un décret du 17 juillet 1894 (n° 3832, 11) permet de couvrir le haut de la pale d'un drap de soie, ou de broderies d'argent ou d'or, à l'exclusion toutefois de tout tissu noir et de tout symbole funèbre. Mais, en même temps, il exige qu'une pale de lin (ou de chanvre) cousue sous le tissu supérieur couvre le calice. Dans l'idée de la sainte Congrégation c'est cette partie intérieure qui seule est considérée comme la vraie pale liturgique; c'est à elle que continuent à s'appliquer les prescriptions rituelles : elle doit être de lin ou de chanvre et sans ornementation. Cela ressort plus clairement encore d'une décision récente, du 24 novembre 1905, déclarant que la pale inférieure, la « pale » proprement dite, doit être de lin, propre, qu'elle doit pouvoir se détacher facilement¹ de la partie qui lui sert de décor et ne doit pas être munie d'une croix².

C. CALLEWAERT.

NE POURRIEZ-VOUS PUBLIER L'OFFICE DE NOTRE-DAME DE LOURDES?

R. Cette publication existe à la maison Desclée. Voici les renseignements du catalogue :

N° 443. *Heures du Pèlerinage de Lourdes*, en latin et en français; les hymnes en vers français; 1 vol. in-32, de 416 pages, avec riches arabesques chromo à chaque page.

Relié : n° 17, fr. 11.50; n° 18, 14 francs; n° 21, 16 francs; n° 19 extra, fr. 20.50.

N° 448. *Le même*, 1 vol. in-64, de 416 pages, avec encadrement rouge.

Relié : n° 2, fr. 1.50; n° 7, 2 francs; n° 14, fr. 2.50.

1. Cette prescription marque plus nettement la différence entre « la pale proprement dite » et ce qui n'est qu'une ajoute tolérée, elle permet aussi plus facilement de laver la hale.

2. Voir dans les *Collat. Brug.*, t. XI, p. 196 le texte et l'explication de ce décret..

LORSQU'IL Y A EXPOSITION, LE DIACRE PLACE LE SAINT-SACREMENT SUR L'AUTEL, PUIS LE PRÊTRE MONTE LES DEGRÉS; ENFIN, APRÈS UNE INCLINATION PROFONDE (?) LE PRÊTRE PREND LE SAINT-SACREMENT ET DONNE LA BÉNÉDICTION. L'OFFICIANT DOIT-IL ENSUITE RENDRE LE SAINT-SACREMENT AU DIACRE, OU LE REPLACER SUR L'AUTEL? DOIT-IL FAIRE L'ADORATION A UN GENOU POUR RETOURNER A SA PLACE?

R. D'après le *Cérémonial des Evêques*, l. II, cap. 33, n° 27, le prêtre doit monter les degrés (sans inclination préalable, ce point a été établi définitivement par la Sacrée Congrégation des Rites *Societatis salesianæ*, 16 février 1906, ad III, 3); ensuite l'officiant fait l'adoration à genou (ce point n'est pas mentionné dans le cérémonial, mais il résulte de la règle générale qui impose une gémuflexion avant de toucher le Saint-Sacrement¹⁾, puis il prend lui-même le Saint-Sacrement et, après avoir donné la bénédiction, il le replace lui-même sur l'autel, il redescend au bas des degrés, où il s'agenouille sans faire d'inclination ((*S. R. C. decreto citato ad IV*). Alors le diacre repose le Saint-Sacrement dans le tabernacle, *debitis factis reverentiis*².

La Congrégation des Rites a déclaré (*Parisien*, 14 jan. 1898, n° 3975, ad IV) que l'on peut à volonté suivre le rite prescrit par le *Cérémonial des Evêques*, l. II, cap. 32, § 27, ou adopter la coutume de Rome, suivant laquelle le diacre donne le Saint-Sacrement au Célébrant et le reçoit après la Bénédiction, tous deux restant debout.

2° Après avoir reposé le Saint-Sacrement sur l'autel, ou après l'avoir rendu au diacre, le prêtre doit faire la gémuflexion avant de descendre les degrés. Ni le *Cérémonial* ni l'*Instructio clementina* ne le prescrivent expressément, mais cette obligation liturgique résulte de la règle générale qui prescrit une gémuflexion avant et après avoir touché le Saint-Sacrement, ou avant de s'en éloigner. D'ailleurs, le *Memoriale rituum* de Benoît XIII, nous fixe sur ce point : il s'agit du prêtre qui, le Jeudi-Saint, après la procession se trouve au reposoir : *Ascendit ad altare, genuflectit et postea claudit Capsulam, genuflectit et descendit in planum Sacelli. Celebrans genuflectit in gradu infimo altaris et post aliqualem orationem surgit*³.

3° L'*inclination profonde* dont parle notre abonné ne doit pas avoir lieu dans l'espèce, l'inclination dont il s'agit ici est appelée par la S. C. R. (*cf.* décret du 16 février 1906, ad I, supra) : *inclinatio mediocris id est capitis et modica humerorum inclinatio quæ in casu habetur uti profunda*.

1. L'*Instructio Clementina*, traitant de l'adoration des Quarante Heures, à Rome, porte n° 31 : *solus ad altare ascendens debitis factis reverentiis*, etc. Le cérémonial des Evêques dit la même chose du diacre : *accedet ad altare, et cum debitis reverentiis accipiet Tabernaculum sive Ostensorium*. Le Rituel romain dit clairement : *Tunc sacerdos, facta gémuflexione, cum Sacramento semel benedicit populum*.

2. *Instructio Clementina*, n° 31.

3. *Tit.* IV, cap. II, § 2, n° 14-16. *Cfr.* tit. V, cap. II, § 3, n° 5-8 et n° 15.

UN DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 1908 PRESCRIT DE RESTER DEBOUT AU SALUT, PENDANT LE CHANT DU *SALVE REGINA*. POUR SE CONFORMER A CE DÉCRET DOIT-ON RESTER DEBOUT JUSQU'À LA FIN DE L'ORAISON QUI LE SUIT?

R. Il convient de rétablir le décret dans sa forme authentique; car ce décret fut rendu à la suite d'une question posée par le Vicaire apostolique de Hong-Kong; or, pour la rendre plus claire, la Sacrée Congrégation des Rites la rédigea en ces termes : « Lorsque, pendant l'exposition du Saint-Sacrement, le chœur fait précéder le *Tantum Ergo* d'une hymne telle que le *Regina Cæli*, au temps pascal, ou le *Magnificat*, dans le cours de l'année, l'officiant et les servants (acolytes) doivent-ils se tenir à genoux ou debout? La réponse fut affirmative à la première partie (rester debout) et négative à la seconde (s'agenouiller). Remarquons : 1° que le décret ne mentionne pas d'autres hymnes que le *Regina Cæli* et le *Magnificat*. Cette règle peut-elle s'étendre à d'autres chants et aux oraisons?

2° Que le décret ne parle que du prêtre officiant et de ses servants, sans faire mention du clergé du chœur. Doit-il, lui aussi, rester debout dans les cas cités?

Pour donner une réponse à ces questions, il est nécessaire de rechercher le but de ce décret.

Avant la promulgation de ce décret, les indications suivantes avaient force de loi :

1° A la fin de la procession du Saint-Sacrement, lorsque l'on entonne le *Tantum Ergo*, tous s'agenouillent; pendant l'oraison, seul l'officiant se tient debout ¹, l'assistance reste donc à genoux ².

2° Au sujet du *Te Deum* la même question fut posée : « Lorsqu'on chante le *Te Deum* en action de grâces, devant le Saint-Sacrement exposé, le clergé qui est à l'autel et celui qui est au chœur doivent-ils se tenir debout ou à genoux? »

La Sacrée Congrégation des Rites répondit le 27 mars 1779 (*Ord. min.* ad 7, n. 2514) : On doit se tenir debout.

1. CAEREM. Ep., l. II, c. 33, n° 25 : « Interim cantores in cantu pausato et devoto cantabunt versiculum : *Tantum ergo sacramentum...* »; n° 26 « Episcopus vero, deposito velo, GENUFLECTET super pulvino in infimo gradu altaris... »; n° 27 : « Episcopus SURGENS, ex libro quem diaconi assistentes GENUFLEXI hinc inde sustinebunt, cantabit orationem. »

Rituale Rom., t. IX, cap. 5, n° 5 : « OMNES ECCLSIATICI, QUI ADSUNT, hinc inde GENUFLEXI illud reverenter adorantes, dum sacerdos de more incensat, sequentem hymni partem concinunt... Deinde sacerdos STANS dicit... »

2. La rubrique du cérémonial pour ce qui regarde les assistants pendant l'oraison du Saint-Sacrement; néanmoins elle a été confirmée par une réponse de la Sainte Congrégation des Rites, en date du 16 février 1906 : *Societatis Salesianæ* « Juxta Cereemoniale Episcoporum dum celebrans canit orationem Deus qui nobis... etc., ministri librum sustinent genuflexi : contra Liturgiæ expositores eos surgere jubent vel saltem id eis permittunt. Quæritur qua norma utendum? R. : Ministri genuflexi maneant, librum sustinendo juxta caerem, Ep. l. II, cap. XXXIII, n° 27.

3^o Néanmoins, la Congrégation ne voulut pas que cette décision soit appliquée à d'autres chants. La preuve en est dans la réponse qu'elle fit à la question suivante : « Dans le même diocèse, il est de coutume que le célébrant et les assistants restent debout au salut pendant le chant des antiennes à la sainte Vierge ou des autres prières; peut-on tolérer cette coutume? Elle répondit : « Durant les prières que l'on fait à la Bénédiction du Saint-Sacrement, l'officiant et les assistants doivent rester à genoux. Il n'y a qu'une exception à cette règle générale : pendant le *Te Deum* on se tient debout, conformément aux rubriques et à l'usage reçu ¹. »

Cette dernière réponse est bien surprenante ! On doit rester debout pendant le *Te Deum*, d'après les rubriques, mais d'après ces mêmes rubriques, il y a d'autres prières, qui, aussi bien pendant l'office qu'en tout autre circonstance, doivent être dites debout; par exemple les hymnes, le *Regina cæli* que l'on dit au temps pascal à la place de l'*Angelus*; alors pourquoi ne semblent faire une exception qu'en faveur du *Te Deum*?

Evidemment le but du décret du 6 nov. 1908 est de supprimer cette incon séquence et d'appliquer les rubriques de l'office au salut ². D'où il résulte que ce décret a force de loi et s'applique à tous les chants bien qu'il n'en soit pas fait mention.

LETTRES REÇUES

A PROPOS DE LA PARTICIPATION DES FIDÈLES AUX MESSES BASSES.

« Très révérend Père,

..... » J'ai lu avec attention les deux rapports de la Revue : *Dévotions tradit. et participation active des fidèles aux messes basses*. Voici comment nous agissons dans notre pensionnat. Toutes les semaines je donne aux deux classes supérieures une leçon de liturgie. Votre livre : *La sainte Messe*, est classique. Le samedi je réunis toutes les élèves je leur explique la messe du lendemain, m'arrêtant surtout à l'évangile du dimanche, pour en tirer quelques leçons pratiques. Cette messe se chante en plain-chant.

» Dans la semaine, il y a messe basse. Je la dis à haute voix, de façon à être entendu par tous les assistants. Toutes, maîtresses et enfants, répondent à l'unisson à toutes les prières. Je puis vous assurer que c'est bien impressionnant et que toutes goûtent davantage les beautés du saint Sacrifice. Les sœurs et quelques grandes élèves se servent du missel. Les autres emploient votre petit livre : *Messe en l'honneur de sainte Agnès* ³, où elles puisent de bonnes idées pour la communion qui va suivre. A ma communion, un petit coup de sonnette et toutes ensemble elles récitent le *Confiteor* et

1. S. R. C. *Augustodnen*, 17 septembre 1897, n^o 3965, ad II.

2. Voyez CALLEWAERT, *Collat. Brug.*, t. XIV, p. 96.

3. D. VANDEUR. *La sainte Messe préparait la jeune fille à la Communion eucharistique; Messe de sainte Agnès*. Louvain, Mont-César, 1910, XIII, 144 pages. Prix : fr. 0.50. Réduction par nombre.

viennent à la communion. Plus de dévotions particulières ! La sainte Messe est devenue la prière commune. Autrefois, on avait le dimanche et le premier vendredi des messes dites « chantantes », des messes « saluts », avec exposition du Saint-Sacrement. J'ai remplacé ces messes par des messes chantées. Les messes de la semaine, auxquelles répondent respectueusement les enfants, ne durent pas beaucoup plus longtemps qu'auparavant. Mais, ces quatre ou cinq minutes sont largement payées par les fruits qu'elles rapportent : une solide dévotion chez nos enfants et le goût du saint Sacrifice.

» J'ai pu constater chez nos élèves protestantes que cette manière d'offrir le saint Sacrifice leur fait une impression bien profonde.

Voilà plus d'une année que nous agissons ainsi : nous n'avons qu'à nous en louer. Une personne étrangère, ayant assisté pour la première fois à une messe basse, dite de la sorte, vint me trouver après la messe et me dit, les larmes aux yeux : « Je n'ai jamais compris que la messe était si belle. »

LES CÉRÉMONIES DU CULTE DANS LES VIEILLES FAMILLES CHRÉTIENNES.

« Mon révérend Père,

..... » L'intérêt que l'on porte aux cérémonies du culte, dans ma sphère, semble diminuer et les vieilles familles chrétiennes qui la composent se faisant encore un devoir d'assister à tous les offices du dimanche, paraissent oublier le symbole des cérémonies. Votre *Vie liturgique* apporte le remède.

» Sans le savoir, mon Révérend Père, vous avez augmenté chez moi le « culte de la tradition » car l'intérêt que je porte aux cérémonies des offices de l'église, s'est transmis dans ma famille de père en fils.

» Je me souviens (laissez-moi vous conter) que, étant jeune garçon, avant la grand'messe, mes frères et moi étions groupés autour de notre père et, renseignés par l'ordo, nous mettions des signets (toujours images mortuaires des membres de la famille) aux différentes oraisons rejetées aux trois ou quatre endroits du gros *Paroissien romain*. Ce livre appartenait à ma grand'mère; mon père me l'a transmis.

» Je m'en suis servi depuis mon mariage... quand votre *Vie liturgique* fait son apparition !...

Si j'ai laissé ce précieux livre aux feuilles roussies et qui est pour moi l'objet auquel je suis le plus attaché, c'est que votre *Vie liturgique* me remet en mémoire les enseignements reçus étant plus jeune, enseignements que je suis heureux de me rappeler et que mon vieux paroissien me laissait oublier... et ce n'est pas de sa faute... il est si vieux !

» Et mes enfants n'auront pas le paroissien de leur père ! C'est la seule chose que je reproche à votre *Vie liturgique*. »

RITES ORIENTAUX.

..... » Mon Révérend Père, votre intéressante Revue ne donnera-t-elle pas un jour quelques détails sur les rites orientaux ? J'ai parfois constaté que les fidèles latins étaient quelque peu en défiance à leur égard. Et, cependant,

qu'ils sont catholiques et pieux, comme peuvent bien en juger ceux qui ont la satisfaction d'assister parfois à leurs touchantes cérémonies, ici à Rome, spécialement dans votre église de Saint-Athanase.

» Permettez-moi, mon Révérend Père, de profiter de l'occasion de cette lettre, pour vous offrir mes sincères, humbles et tout anonymes félicitations pour l'admirable œuvre liturgique que vous avez entreprise et que vous poursuivez avec un succès digne de vos zélés et pratiques efforts. Ces sentiments à votre endroit, tout mon entourage d'ici les partage. »

A PROPOS DE L'AUTEL LITURGIQUE.

.... « Enfin, et c'est le but principal de ma lettre, je dois vous dire, mon Révérend Père, que la question de la croix de l'autel étudiée dans votre numéro d'avril, m'a davantage préoccupé : je me suis efforcé de trouver une solution capable de concilier les exigences liturgiques avec les besoins des dévotions modernes. Aussi, ai-je songé à un autel double, dont une partie regardant vers l'abside serait réservée au culte proprement dit, et ce serait là seul qu'on célébrerait le saint Sacrifice : cet autel ne serait orné que des six cierges et de la croix, celle-ci placée de telle sorte qu'elle constitue vraiment le point central de l'église : au croisement du transept et de la nef, au lieu le plus élevé en dessous du ciborium et du dôme. Ce même autel placé en regard du clergé rangé dans l'abside serait revêtu de l'antependium et répondrait à toutes les exigences de la liturgie. L'autre partie de l'autel, ou mieux le second autel serait placé à deux degrés plus bas, face à l'entrée et aux fidèles rangés dans la nef : dominé par le premier autel, il offrirait l'aspect d'un autel ordinaire, avec son retable formé par le derrière du maître-autel. Sur ce petit autel, uniquement réservé au culte du Saint-Sacrement, serait posé le tabernacle entièrement isolé et pouvant par suite être revêtu du conopée. La croix se profilerait par derrière, mise en évidence par sa surélévation, tandis que le tabernacle tirerait son importance et de la couleur de son conopée, et de son isolement, surtout perceptible pour les fidèles disposés dans les bras du transept placé comme il a été dit au niveau de l'autel : de telle sorte, l'autel est entouré complètement par le clergé et les fidèles. Je disposerais d'ailleurs sous la projection du dôme, une table de communion circulaire.

» Tout cela ce ne sont que projets, bien en l'air peut-être. Assuré de votre bienveillance, j'ai tenu néanmoins à vous le soumettre et je profite de cette occasion pour vous assurer de mes sentiments dévoués en N. S. J.-C. »

RÉPONSE. Nous reprendrons bientôt plus au long la question de l'autel liturgique. Disons seulement que la solution proposée par M. X..., ne semble pas très heureuse. En voici quelques motifs :

1^o Ce projet d'autel double, tel qu'il est conçu, n'est certes pas traditionnel;

2^o Selon ce projet, l'autel supportant le tabernacle paraîtra toujours aux fidèles, le plus important, l'autre semblera n'en être que le retable;

3^o Il est nécessaire d'inspirer aux fidèles une saine mentalité liturgique : le saint Sacrifice est l'acte cultuel par excellence; c'est pourquoi l'autel où il se célèbre occupe le centre de l'église chrétienne. La communion fait

partie du Sacrifice. Mais comme il arrive souvent que certains fidèles sont empêchés, pour des motifs divers : maladie, travail, affluence, de s'approcher des saints Mystères avec leurs frères, l'Église permet que l'on « réserve » des parcelles consacrées pour les leur distribuer. Ces parcelles, contenant le corps du Christ, ont droit à nos adorations : c'est le culte rendu au Saint-Sacrement de l'autel. Ainsi donc, l'Église agit sagement lorsqu'elle conseille de placer le tabernacle dans une chapelle particulière. Elle nous apprend par là que la réception du corps de Jésus-Christ doit se faire en union avec la communauté chrétienne et que la communion solitaire ne doit pas être la règle.

4° Ce projet n'enlève pas les difficultés qui pourraient s'opposer à ce qu'on place le tabernacle dans une chapelle latérale : le prêtre doit quitter l'autel pour distribuer la communion pendant la sainte Messe. Pour les expositions du Saint-Sacrement, on peut fort bien placer l'ostensoir devant la croix (entre elle et les fidèles), si on a soin que la table d'autel soit assez large. Et pourquoi ne pas faire les « expositions » et les « saluts » à l'autel même du Saint-Sacrement, surtout quand il n'y a pas affluence ? Cela conviendrait tout à fait au caractère de ces cérémonies.

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉDEMPTION. Étude dogmatique par Jacques Laminæ, professeur de dogmatique à l'Université catholique de Louvain. 250 pages. Action catholique, Bruxelles, rue de l'Industrie, 21.

Les Questions liturgiques s'abstiennent habituellement de publier un bulletin bibliographique. Mais nous croirions manquer envers nos lecteurs en ne signalant pas instamment à leur attention la nouvelle étude de M. le Chanoine Laminæ.

L'actualité d'un pareil travail, les mérites de l'auteur, l'importance du sujet, tout en fait une œuvre maîtresse que prêtres et laïcs intellectuels doivent lire et méditer.

Dans un ouvrage récent ¹ Mgr Douais, évêque de Beauvais, écrivait des pages sévères sur le discrédit dans lequel sont tombées les sciences sacrées. M. de Mun ² les résumait très exactement d'un mot : « Le dégoût de la théologie ». Et il ajoutait : « Rien ne me paraît plus vrai et c'est ainsi que s'explique, pour une large part, dans la société tout entière, l'ignorance religieuse qui la corrompt. Car la théologie est au fond de toutes les questions : il y a longtemps que Proudhon en a fait la remarque avisée. »

« Il faut donc que les théologiens ne s'adressent pas seulement aux spécialistes, mais encore à la masse et surtout à l'élite des fidèles. » En précisant ainsi dans son avant-propos le but de son travail, le distingué pro-

1. *L'Esprit ecclésiastique, son déclin, son relèvement*, 145 p., Paris, Lecoffre 1911. Prix : fr. 2,50. Surtout, chap. II, p. 35-42.

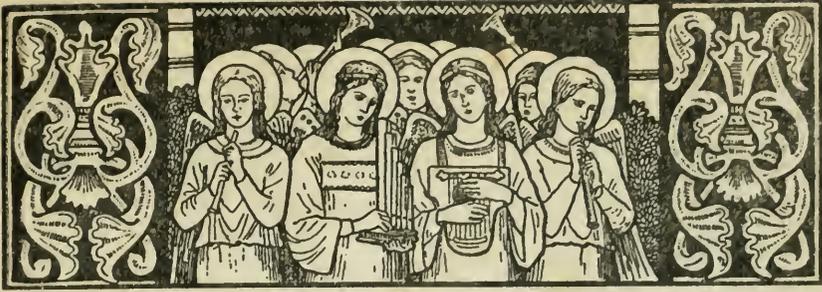
2. *La Croix*, 14 août 1911.

esseur de Louvain répond à ces légitimes alarmes et fait œuvre vraiment actuelle.

Nul mieux que lui, d'ailleurs, n'était préparé à ce travail de haute vulgarisation théologique. Ses condisciples du collège romain, ses anciens élèves de philosophie, ses auditeurs actuels de l'Université, ses lecteurs de plusieurs travaux très estimés, tous ouvriront ce livre avec la conviction d'y trouver une doctrine précise et complète, un exposé neuf et personnel, des aperçus originaux, une dialectique pénétrante, en un mot un livre de chevet dans toutes les œuvres d'exposition et de controverse qui sollicitent aujourd'hui l'activité du clergé et des hommes d'œuvres. Ils ne s'étonneront pas d'y trouver ce style à la fois adéquat et concis qui ne met pas complaisamment en valeur toute la puissance d'une idée. Certes, M. Laminne n'a pas le « secret d'ennuyer qui est celui de tout dire ». C'est dire assez que l'auteur n'entend pas dispenser son lecteur de l'étude et de la réflexion et ne lui laisser qu'un travail superficiel.

L'importance du sujet n'échappera non plus à personne. Le pardon des péchés du monde obtenu de Dieu par le Christ, n'est-ce pas la clef de voûte de l'économie rédemptrice et la vérité qu'il nous importe le plus de méditer et de comprendre? Nos lecteurs seront heureux d'y trouver lumineusement exposée toute la doctrine catholique qui sert de base à la liturgie, principalement au chapitre VI où l'auteur étudie la Rédemption comme le sacrifice de la nouvelle alliance. Toute la riche substance théologique dont se nourrit la liturgie : le sacerdoce du Christ, son caractère universel comme Chef de l'humanité, la valeur substitutive de sa Passion, tout y est exposé avec une grande élévation de vues et avec une onction discrète.





L'ORIGINE DE NOS FÊTES

I. LES TROIS MESSES DE NOËL ¹

LA FÊTE DE LA NATIVITÉ A JÉRUSALEM. — Les églises de Jérusalem n'avaient pas encore adopté la fête du 25 décembre. On y célébrait la Nativité le 6 janvier, en même temps que la venue des Mages et le baptême de Notre-Seigneur, τὰ Ἐπιφάνια. (L'Église arménienne monophysite conserve encore cet usage.) Les offices célébrés dans cette ville avaient une caractéristique toute spéciale, venant de la vénération des lieux mêmes où s'était opérée notre rédemption.

La fête qui nous occupe y était célébrée par une double synaxe liturgique : la première avait lieu à Bethléem, dans l'église de la Nativité, pendant la nuit. Ce premier office, Vigile nocturne suivie de la liturgie

1. Malgré nos recherches et malgré les nombreux renseignements empruntés soit à Benoît XIV, soit à l'*Année ecclésiastique*, de KELLNER, soit à la savante *Explanatio historica*, publiée par M. le Chanoine H. SAUVÉ en supplément à l'*Oydo* d'Angers, soit à divers articles, cette étude a beaucoup de lacunes et, peut-être, des erreurs. Nous exprimons donc dès maintenant notre gratitude à ceux qui voudront bien nous envoyer leurs *addenda* et *corrigenda*.

Entre autres sources, nous citons :

Le *Calendrier philocalien*, recueil de calendriers réunis par DENIS PHILOCALUS (IV^e siècle) ; les deux principaux sont deux tables intitulées : *Depositiones episcoporum* et *Depositiones martyrum* ; la partie de la collection philocalienne qui les contient fut formée en 336 ;

Le *Calendrier de Carthage* (commencement du VI^e siècle), publié par Mabillon et reproduit par Ruinart ;

Les trois sacramentaires ou missels les plus anciens : le *léonien*, que son premier éditeur attribuait à saint Léon le Grand, et qui est en réalité du VI^e siècle ; le *gélasien*, faussement attribué au pape Gélase I^{er}, et qui nous a transmis les usages liturgiques du VII^e siècle ; le *grégorien* (fin du VIII^e siècle) que le pape Hadrien envoya à Charlemagne ;

solennelle ¹ (?) terminé, on reprenait le chemin de la ville sainte. On y arrivait avant l'aurore. Immédiatement on se rendait dans l'église de l'*Anastasis* (Résurrection), où la Vigile se terminait par le chant d'un psaume, suivi d'une oraison et de la bénédiction de l'évêque. Ensuite, tous se retirent, excepté les moines (monazontes) qui poursuivent la psalmodie jusqu'au jour.

A l'heure habituelle (au commencement de la deuxième heure), on se réunit de nouveau, cette fois à la grande église du Golgotha, pour la Messe des Catéchumènes. Celle-ci terminée, on se rend à l'Anastase pour la synaxe eucharistique. Et le soir, à l'heure habituelle, a lieu le Lucernaire (Vêpres et Complies).

LA NATIVITÉ A ROME. — Dès le iv^e siècle, la fête de Noël est connue à Rome ². Elle y est caractérisée par la célébration de trois Messes. Saint Grégoire (pont. 590-604) mentionne cet usage dans une de ses homélies ³. Le *Sacramentaire léonien* (vi^e siècle) contient une série de Messes pour cette fête, sous le titre de : *VIII Kal. Jan. n. Dni et Martyrum Pastoris, Basilei et Joviani et Victorini et Eugeniae et Felicitatis et Anastasiae* ⁴. Il est à remarquer que, dans aucune de ces Messes, on ne trouve de mention de sainte Anastasie. Toutes se rapportent à la nativité de Notre-Seigneur.

En 431, la Messe du jour est encore considérée comme la seule réunion de la matinée. La station avait lieu à Saint-Pierre ⁵.

Xyste III fit reconstruire la basilique libérienne et la plaça sous le vocable de sainte Marie. Cette église devint la Bethléem de Rome. On finit par y installer un *præsepe*. C'est depuis cette époque qu'il est ques-

Le *Codex* de Wurzburg (vii^e siècle), publié par DOM MORIN (*Revue bénédictine*, XXVII, pp. 41-74 et XXVII, pp. 296-330).

Le *Ménologe* grec (x^e siècle);

Le *Missale vaticanum* (xii^e siècle);

L'*Antiphonarium romanum sancti Petri* (xii^e siècle);

MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesia Ritibus*, lib. I, Cap. III, Art. III;

MURATORI, *Liturgia romana vetus*;

WILSON, *The gelasian Sacramentary*, Oxford, 1894;

FELTOE, *Sacramentarium Leonianum*, Cambridge, 1896;

DUCHÈSNE, *Les Origines du Culte chrétien*, Paris, 1908;

CABROL, *Les Eglises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IV^e siècle*, Paris, 1895;

BENOIT XIV, *Bullaire*, Malines, 1827, vol. 6;

BENOIT XIV, *De Missæ Sacrificio*, in-12, 1762, sect. 2, n^{os} 31-34;

BONA, *Rerum liturgicarum*, lib. I, cap. XVIII, §§ 4-7.

1. Cf. CABROL, *loc. cit.* p. 76.

2. DUCHÈSNE, *Origines du Culte chrétien*. Paris, Fontemoing, 1908, pp. 261 sq.

3. Hom. 8 in Ev. Cf. Br. Rom. 3^e Nocturne de Noël.

4. FELTOE, *Sacr. Leonianum*, p. 159, Cambridge 1896.

5. DUCHÈSNE, *op. cit.*, pp. 269 sq.

tion à Rome de la célébration des Vigiles nocturnes dans cette basilique, le jour de Noël. Comme toutes les Vigiles, elles se terminent par la célébration de la Messe. Peut-être se trouve-t-on ici en présence d'une imitation de la liturgie de Jérusalem?

Un peu plus tard (458-471) eut lieu la translation à Rome des reliques de la martyre sainte Anastasie de Sirmium. Elles furent déposées dans le *titulus Anastasiæ*, église la plus vaste du quartier grec et voisine du Palatin, où résidait le représentant du pouvoir central. Le culte de cette sainte prit une extension telle que sa fête, le 25 décembre, subsista malgré l'occurrence avec la fête de Noël. De plus, le désir de plaire à l'empereur dut pousser à célébrer un office solennel dans l'église de la cour. Une troisième Messe fut, ce jour-là, intercalée entre les deux premières, avec station à Sainte-Anastasie.

La station de la troisième Messe, la plus solennelle, était à Saint-Pierre. Ce fut pendant cette Messe que saint Léon III posa la couronne impériale sur la tête de Charlemagne (800).

Saint Grégoire VIII transporta cette station à Sainte-Marie Majeure, à cause de la brièveté du jour et des fatigues qu'occasionnait cette triple liturgie.

NOËL EN DEHORS DE ROME. — L'usage de célébrer la Nativité par une triple synaxe liturgique se propagea en Occident avec le rite romain. Cependant, comme en dehors de Rome on n'avait pas de raison de solenniser, le 25 décembre, la fête de sainte Anastasie, en plusieurs endroits on supprima sa commémoration.

Autres fêtes où il y avait plusieurs stations. — D'autres solennités semblent partager le privilège de Noël d'avoir été marquées par plusieurs messes¹. Une différence essentielle sépare ces fêtes de celle du 25 décembre. Ici, en effet, les trois Messes célèbrent le même événement : la naissance du Christ. Dans les autres cas, elles ont pour objet de solenniser différents mystères. Le 1^{er} janvier, par exemple, il y avait deux Messes : l'une en l'honneur de la Vierge², l'autre était celle de l'octave de la Nativité. Le 29 juin, il y avait trois stations : la première à la Platonie (cimetière Saint-Sébastien) où les corps des Apôtres avaient reposé pendant longtemps; la seconde à Saint-Pierre au Vatican; la troisième à Saint-Paul *via Ostiensi*. Cet usage subsiste dans la liturgie actuelle : pendant le Carême, quand une fête de saint est en occurrence avec une férie, on célèbre deux Messes : celle du saint, après tierce; celle de la férie après none. La Vigile de l'Ascension a trois

1. Je néglige ici les fêtes de Pâques et de Pentecôte qui, si on compte la Messe de la Vigile, avaient deux liturgies.

2. Cf. l'Office de ce jour qui a le même objet.

Messes : celle de la Vigile, celle des Rogations et celle du saint dont la fête tombe ce jour-là.

Il est vrai qu'elles ne peuvent être célébrées par le même prêtre. Mais il est à remarquer que souvent, en Gaule, les trois Messes de Noël étaient célébrées par trois prêtres différents.

Extension du privilège de célébrer plusieurs fois le même jour. — Peu à peu s'introduisit la coutume de célébrer plusieurs fois le même jour ¹.

Reginon, dans son livre *De Ecclesiastica disciplina*, c. 33, dit : « L'évêque doit s'enquérir, dans ses visites pastorales, si les prêtres restent à jeun jusqu'à sexte pour pouvoir célébrer une seconde Messe dans le cas où un hôte viendrait à survenir qui désirerait assister au Saint Sacrifice. »

Aux VIII^e et IX^e siècles cette coutume devint générale. Les prêtres s'habituaient à considérer le Saint Sacrifice moins comme un acte officiel du ministère que comme un moyen de sanctification privée. Ceux qui avaient un grand idéal surnaturel ne crurent pouvoir mieux faire que de célébrer le plus souvent possible. Léon III célébrait, suivant Walafrid Strabon ², qui dit tenir le fait de personnes autorisées, jusque huit ou neuf fois par jour. Saint Anselme célébrait deux fois : la Messe de la fête et une seconde pour les morts. Saint Boniface ne célébrait qu'une fois.

Peu à peu, une réaction se produisit. Plusieurs Conciles provinciaux défendirent de célébrer plus de trois fois le même jour ³. Enfin, Alexandre II prohiba cet usage ⁴. Le pontife concède cependant que chaque jour, outre la Messe de la fête, alors obligatoire, on puisse célébrer une seconde fois pour les morts ⁵.

ANCIENS USAGES. — Un auteur du XVII^e siècle ⁶ nous raconte la liturgie de Noël dont il fut témoin à cette époque. Nous la résumons ici :

A LA CATHÉDRALE DE SENS. — La nuit de Noël on ne sonne qu'à minuit le dernier coup de Matines; après la neuvième leçon on chante la *Généalogie* et le *Te Deum*. Ensuite, l'Archevêque va avec tout le clergé chanter dans la chapelle de la Vierge (la station, à Rome, de la première Messe de Noël est *ad Scam Mariam in præsepe*) la Messe *ad galli cantum* et les Laudes qui sont incorporées dans la Messe, sans verset

1. MARTÈNE, *loc. cit.*, IV.

2. *De Rebus Ecclesiasticis*, ch. XXI, P. L. t. CXIV, col. 943.

3. MARTÈNE, *loc. cit.*

4. Cn. *Sufficit*, *De consecr.*, d. I.

5. MARTÈNE, *loc. cit.*

6. DE MOLÉON, *Voyages Liturgiques de France*, Paris, 1718.

sacerdotal, ni *Deus in adiutorium*, ni capitule, ni hymne, comme à Vienne, Paris, Orléans, etc. Puis le clergé va dans une autre chapelle chanter la *Messe de l'aurore* qui est célébrée par le doyen. Cette Messe est moins solennelle que celle de tierce, qui est célébrée par l'archevêque. De sorte que ces trois Messes sont célébrées à trois autels différents, parce que, à la cathédrale de Sens, on ne dit jamais deux Messes par jour au grand autel, selon la défense qui en a été faite au Concile d'Auxerre en l'an 578¹.

A LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS. — Il y a apparence que la nuit de Noël on ne commençait Matines qu'après minuit comme à Sens; car, après avoir chanté Laudes, qui étaient enchassées dans la première Messe, on commençait aussitôt la seconde; et alors on ne devait pas être loin du jour; car il est dit que quand le célébrant en sera à la Préface, s'il n'est pas jour pour la chanter, il attendra jusqu'au point du jour. Cette seconde Messe se célébrait à l'autel qui est derrière le grand, afin de ne pas dire deux Messes sur un même autel. Aux trois Messes de Noël on disait une prophétie immédiatement avant l'épître selon l'ancien rite gallican. (On sait que le Graduel était comme le répons de cette première lecture et se chantait avant l'épître².)

A ROUEN. — On chantait la Messe de la nuit d'un ton plus bas que celle de tierce : *Ad hanc missam submissius quam in crastino cantatur*. Et il est certain qu'elle était partout moins solennelle. On allumait tous les cierges de l'église ce jour-là; les sept du grand chandelier à sept branches qui était proche des degrés du chœur, sept lampes entre le chœur et l'autel, trois cierges dans les bassins devant le grand autel, quatre cierges auprès du Crucifix et un à chaque autel. Tout l'office s'y faisait comme à la cathédrale, avec les mêmes prières et les mêmes rites; et ces chanoines étaient trop réguliers pour ne pas observer les règles de l'Église, qui l'a ordonné ainsi dans tant de Conciles³.

1. *Ibid.*, pp. 171-173.

2. *Ibid.*, p. 204.

3. *Ibid.*, p. 392.

II. LES FÊTES DE JANVIER



U 1^{er} janvier, huitième jour après Noël, les sacramentaires gélasien et grégorien portent, comme titre : « Dans l'octave du Seigneur ¹ » ; l'office était, en effet, comme il l'est encore aujourd'hui, spécialement consacré à l'octave de la Nativité ; il y avait station à Sainte-Marie Majeure et une seconde Messe en l'honneur de la sainte Vierge.

Si, liturgiquement, le 1^{er} janvier passait presque inaperçu, par contre, en beaucoup d'endroits, on continuait à célébrer ce « premier jour des calendes de janvier », premier jour de l'année civile, avec une joie désordonnée : du IV^e au VII^e siècle, des chrétiens eux-mêmes se faisaient alors les spectateurs complaisants d'exhibitions et de jeux immoraux, ils se livraient à de véritables orgies. Pour y mettre fin, une simple cérémonie d'octave ne suffisait point ; c'est pourquoi, au V^e siècle, on composa, en manière de diversion, un office spécial sous ce titre expressif : *ad prohibendum ab idolis*, pour détourner des idoles.

La date du 1^{er} janvier donnait l'idée de la Circoncision de Jésus (LUC, II, 21) : aussi, dès le VI^e siècle, des églises d'Italie et de Gaule fêtèrent, ce jour-là, cette date de la vie du Sauveur ; de même, les plus anciens calendriers byzantins (VIII^e siècle) mentionnent, au 1^{er} janvier, la fête de la Circoncision et l'anniversaire de saint Basile. Le *lectionnaire* de Capoue, que dom Morin dit être de 546, indique bien la transition : on y lit, au 1^{er} janvier, l'octave de la Nativité, les lectures contre les faux dieux et la mention de la Circoncision. La commémoration de la circoncision ne semble pas s'être introduite à Rome avant le IX^e siècle ; même alors, quand la station à Sainte-Marie tomba en désuétude, le rite romain en conserva les oraisons spéciales et, à laudes et à vêpres, les admirables antiennes (*O admirabile commercium*, etc.), d'origine grecque et d'une saveur si archaïque, répétées encore à la fête du 2 février. Dans son ensemble la liturgie romaine du jour renferme donc peu d'allusions à l'objet actuel de la fête, la Circoncision : il n'y est guère question que de la Nativité ; les liturgies mozarabe et gallicane ont beaucoup plus de pièces originales, propres à la fête.

2-4. OCTAVES DE SAINT ÉTIENNE, DE SAINT JEAN, DES SAINTS INNOCENTS. Elles sont mentionnées dans Amalaire (IX^e siècle).

1. Le plus ancien lectionnaire de l'Église Romaine du début du VII^e siècle (le *Codex* de Wurzburg) publié par le savant liturgiste DOM MORIN (*Revue Bénédictine*, xxvii^e année, pp. 49-74) ne marque rien au 1^{er} janvier. Par contre la liste des Évangiles qui fait partie de ce manuscrit (*Revue Bénédictine*, xxviii^e année, pp. 296-330) mentionne cette fête sous le titre : *In octabus Dni*.

5. VIGILE DE L'ÉPIPHANIE ¹. Les sacramentaires gélasien et grégorien l'appellent *Vigilia Theophaniæ*; elle manque dans quelques anciennes recensions. En certains endroits les fidèles jeûnaient, et telle est encore aujourd'hui la coutume des Orientaux.

6. ÉPIPHANIE. La mot grec *epiphania* signifie manifestations; la fête de l'Épiphanie, d'origine orientale, célébrait donc, en général, l'apparition du Fils de Dieu sur la terre, et, spécialement, certains événements revêtus d'un éclat particulier : adoration des mages, baptême dans le Jourdain avec sa théophanie, enfin miracle de Cana. La date de la fête fut toujours le 6 janvier. La plus ancienne mention que nous en voyons se trouve dans Clément d'Alexandrie (vers 200); selon lui, des chrétiens de son temps croyaient que Jésus était né ce jour-là; un évêque de Nice, au IX^e siècle, Jean, fait remonter les origines de la fête aux disciples de saint Jean-Baptiste. La solennité de l'Épiphanie existait en Thrace, en 304; au IV^e siècle, elle s'était répandue à peu près dans tout l'Orient.

Lorsque, comme nous le verrons, les églises d'Orient eurent accepté de l'Occident la fête de Noël, à leur tour elles introduisirent l'Épiphanie dans l'église latine : on célébrait cette dernière solennité en Gaule vers 361, en Espagne et en Afrique en 380, en Italie vers 400.

Chez les Grecs le baptême dans le Jourdain est l'objet principal de la fête; de même dans le plus ancien calendrier copte et dans le sermon le plus ancien que nous ayons pour ce jour, celui de saint Hippolyte (III^e siècle); s'éloignant des usages antiques, les Irlandais baptisaient solennellement en ce jour les catéchumènes. Dans les six discours de saint Augustin sur l'Épiphanie, l'adoration des mages est l'objet unique de la fête; la Messe propre du *Sacramentaire gélasien* rappelle uniquement ce mystère dans les oraisons, l'Évangile et la préface. Notre Messe actuelle et quatre antiennes de vêpres rappellent exclusivement cette adoration; la quatrième antienne chante le baptême; l'hymne, ainsi que les antiennes des laudes et de *Magnificat*, célèbrent les trois théophanies.

13. OCTAVE DE L'ÉPIPHANIE. Les calendriers du VIII^e siècle la mentionnent, non le *Sacramentaire grégorien*. D'après Amalaire, on la célébrait à Jérusalem au IV^e siècle.

14. DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE, FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS. Chez les Juifs, la Circoncision et l'imposition du nom avaient lieu huit jours après la naissance; mais on ne constate nulle part que l'Église ait célébré expressément, le 1^{er} janvier, le nom de Jésus. La dévotion au nom de Jésus était déjà connue lorsque, au début du XV^e siècle, le franciscain saint Bernardin de Sienne en devint le grand propagateur. De ce fait, plusieurs l'accusèrent devant le Pape; on discuta l'affaire

1. Improprement appelée vigile car il n'y a ni jeûne, ni prières spéciales, ni ornements de pénitence.

dans la basilique Saint-Pierre (1427) ; un autre franciscain, saint Jean de Capistran, disciple de saint Bernardin et docteur en droit de l'université de Pérouse, soutint si bien la cause de son maître, que celui-ci triompha. En 1530, après de longues instances, Clément VII permit à tout l'ordre de saint François d'Assise de célébrer une fête spéciale en l'honneur du nom de Jésus. Après Clément VII, les Papes accordèrent ce privilège à diverses églises ; enfin, sur la demande de l'empereur Charles VI, Innocent XIII l'étendit à l'Église entière (1721) et la fixa au deuxième dimanche après l'Épiphanie, dont elle complète bien l'importance liturgique.

Même jour, saint Hilaire, évêque de Poitiers. Il mourut à Poitiers le 13 janvier 367. Au VII^e siècle, sa fête se célébrait en Gaule avec une vigile. Pie IX le déclara docteur de l'Église (1852).

15. SAINT PAUL, ERMITE. Il mourut en Égypte vers 341.

Mémoire de saint Maur, disciple de saint Benoît et abbé de Glanfeuil, mort en 584 : l'*Antiphonaire* de saint Pierre le mentionne.

16. SAINT MARCEL I^{er}, PAPE. Il mourut en 309, accablé de tourments, et, pour ce motif, est considéré comme un martyr. Le martyrologe dit hiéronymien (fin du VI^e siècle) porte : *XVII Kalend. Februarii, Romæ, in cymiterio Priscillæ, via Salaria, depositio S. Marcelli, episcopi*. Le *Sacramentaire gélasien* le mentionne comme confesseur ; le *grégorien*, comme martyr.

17. SAINT ANTOINE, ABBÉ. Il mourut en Thébaidé, en 356. Le *Ménologe* grec le mentionne à ce jour, ainsi que l'*Antiphonaire* de saint Pierre.

18. CHAIRE DE SAINT PIERRE A ROME. Le mot *cathedra* (chaire) signifiait, chez les anciens écrivains ecclésiastiques, le siège de l'évêque au milieu de l'abside et, par métaphore, l'autorité épiscopale ; la « chaire de saint Pierre » est donc la primauté du chef des apôtres. Le 8 des calendes de mars (22 février), Rome païenne célébrait la *cara cognatio*, fête des parents vivants, qui faisait suite aux *parentalia*, fête des parents défunts, solennisée du 13 au 21 février ; au III^e siècle, et peut-être auparavant, la *cara cognatio* fut combinée avec les *parentalia* et le 22 février devient la fête des morts de la famille. Cette fête, populaire entre toutes, donnait lieu à des rites inacceptables pour des chrétiens. Aussi les Papes la combattirent en attirant l'attention des fidèles sur la parenté (*cognatio*) qui les reliait à l'apôtre saint Pierre, fondateur et père de l'Église romaine. Le prince des apôtres était, il est vrai, déjà honoré le 29 juin ; mais cette fête était celle de sa mort : on décida donc que le 22 février rappellerait son élévation à la dignité de chef de l'Église. Plus tard, la fête rappela son épiscopat à Antioche. Inconnue en Afrique et en Orient, elle est mentionnée dès 354 dans le calendrier romain : *VIII Kalendas Martii, natale S. Petri de cathedra*. On la trouve en Gaule en 448. Comme elle tombait

souvent en Carême, les églises gallicanes l'avancèrent au 18 janvier. Lorsque s'accomplit la fusion de la liturgie gallicane et de la liturgie romaine (vers la fin du VI^e siècle), il y eut deux fêtes consacrées à la « chaire » de saint Pierre. Pour les distinguer, on appliqua la fête du 22 février à la chaire d'Antioche, et celle du 18 janvier à la chaire de Rome. Il en fut du moins ainsi dans plusieurs églises, mais non partout : Rome, par exemple, ignore la fête du 18 janvier jusqu'au XVI^e siècle, alors que Paul IV prescrivit à l'univers catholique la célébration des deux fêtes (6 janvier 1558).

Mémoire de sainte Prisca, vierge et martyre, à 13 ans, sous l'empereur Claude I^{er}.

19. SAINT CANUT IV, ROI DE DANEMARK. Des sujets révoltés le tuèrent à Odensee, 7 janvier 1086. Pascal II le canonisa peu après (1100).

Mémoire de saint Maris, noble persan, Marthe, son épouse, Audifax et Abachum, leurs enfants, martyrisés sous Claude II, en 270.

20. SAINT FABIEN ET SAINT SÉBASTIEN, MARTYRS¹. Le pape Fabien fut martyrisé en 250, sous Dèce; le tribun militaire Sébastien mourut frappé de verges, en 284. Le *Calendrier philocalien* porte : *Fabiani in Callisti*, et *Sebastiani ad Catacumbas*; les deux noms, réunis dans les plus anciens martyrologes, sont mentionnés dans le *gélasien* et le *grégorien*.

21. TROISIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE, FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE (JÉSUS, MARIE, JOSEPH). Léon XIII institua cette fête en 1893 pour renforcer le lien familial.

Même jour, sainte Agnès, vierge et martyre. Elle mourut à 13 ans, probablement lors de la persécution de Dioclétien (vers 304); presque aussitôt elle apparaît comme une sainte nationale; le *Calendrier philocalien* la mentionne ainsi : *Agnelis in Nomentana*; à cette époque, on éleva sur son tombeau, voie Nomentane, la magnifique basilique qui existe encore; vers la fin du V^e siècle elle fut inscrite au canon de la Messe. On la trouve dans les sacramentaires gélasien et grégorien. Le *Ménologe* grec indique sa fête au 5 juillet.

22. SAINT VINCENT ET SAINT ANASTASE. Vincent, diacre de Saragosse, succomba aux horribles tortures du chevalet, des ongles de fer, du lit à pointes de fer et du brasier ardent (304). Anastase était un moine persan, qui eut la tête tranchée sur l'ordre du roi Chosroas (628) : sa tête fut transportée à Rome *ad Aquas Salvias*. Saint Vincent est mentionné par le *Calendrier de Carthage* et par le *grégorien*; saint Anastase l'est dans

1. Dans le *Codex* de Wurzburg (*loc. cit.* p. 299) ces deux Saints avaient chacun leur messe propre, le même jour. Dans notre messe actuelle, nous avons conservé l'évangile indiqué dans ce *Codex* pour S. Sébastien.

l'évangélaire de Trèves (IX^e siècle); le *Ménologe* grec les indique tous deux à ce jour ¹.

23. MARIAGE DE LA SAINTE VIERGE ². Voici, d'après Benoît XIV (*De festis...*), l'origine de cette fête. Un chanoine de Chartres voulut, par testament, que, le jour de sa mort, le chapitre fit une commémoration solennelle de saint Joseph; consulté à ce sujet, le chancelier Gerson (mort en 1429) indiqua, comme moyen d'exécuter la volonté du défunt, de chanter l'office du mariage (*desponsatio*) de la sainte Vierge et de saint Joseph, que lui-même composa; le légat du pape approuva cet office (1415). Plus tard, Paul III (1534-1549) demanda au dominicain Pierre Dore de composer un autre office, qu'il approuva; après la réforme de Pie V, cet office fut accordé à plusieurs diocèses en Italie et au dehors; Benoît XIII le concéda aux États de l'Église (1725); enfin, de nombreux diocèses de France l'adoptèrent au XIX^e siècle.

Même jour, saint Raymond de Pennafort. Ce dominicain espagnol mourut à Barcelone le 6 janvier 1275; Clément VIII le canonisa en 1601.

Même jour, mémoire de sainte Émérentienne, catéchumène, lapidée près du tombeau de sainte Agnès, sa sœur de lait : l'*Antiphonaire* de saint Pierre la mentionne.

24. SAINT TIMOTHÉE, ÉVÊQUE D'ÉPHÈSE. Le *Ménologe* grec le mentionne au 22 janvier.

25. CONVERSION DE SAINT PAUL. Le *gélasién* et les recensions les plus anciennes du *grégorien* ne parlent pas de cette fête; elle se trouve dans les martyrologes d'Adon (vers 855) et d'Usuard (vers 865). Primitivement, elle rappela une translation du corps de saint Paul, peut-être quand on construisit la basilique de Saint-Paul hors les murs; les deux plus anciennes recensions du martyrologe hiéronymien disent pour ce jour : *Romæ, translatio b. Pauli apostoli*, et le manuscrit plus récent de Metz (actuellement à Berne), du X^e siècle, marque, au 25 janvier, une translation et la conversion de saint Paul. Dans la suite, l'idée de la conversion élimina le souvenir de la translation. On trouve la fête de la conversion en Allemagne, en 1198; la France la célébra au XVIII^e siècle.

26. SAINT POLYCARPE, ÉVÊQUE DE SMYRNE. Il mourut martyr à Smyrne en 155; ses *Actes* sont de 156; il fut le premier martyr dont on célébra le *dies natalis* aussitôt après sa mort. Le *Ménologe* grec le mentionne au 23 février.

1. Dans le *Codex* de Wurzburg (*loc. cit.* p. 300) il y a un office pour chacun d'eux; seulement le nom de S. Anastase n'est pas indiqué.

2. La notice de notre *Petite année liturgique*, p. 944, est erronée. Selon Benoît XIV il s'agit, dans cette fête, du mariage, non des fiançailles, de Marie et de Joseph; en effet, le paragraphe consacré à la fête est précédé de treize autres, où le pape disserte de la virginité et du mariage de Marie; de plus, Benoît XIV dit expressément que le légat ordonna de célébrer « *festivitatem matrimonii* S. Joseph ».

27. SAINT JEAN CHRYSOSTOME. Il mourut exilé dans le Pont, 14 septembre 407; ce jour étant déjà consacré, depuis la fin du IV^e siècle, à l'exaltation de la sainte Croix, on a choisi, pour célébrer la fête de l'évêque de Constantinople, le 27 janvier, anniversaire de la translation de son corps à Constantinople, sous Théodose II, en 438. Le *Ménologe* grec le mentionne à ce jour; l'*Antiphonaire* de saint Pierre, au 13 novembre.

28. SAINTE AGNÈS. Huit jours après le supplice de leur fille (vers le 21 janvier), les parents d'Agnès vinrent prier sur son tombeau; la martyre leur apparut et les consola. Une seconde fête de sainte Agnès rappela cette apparition; on la trouve dans le *gélasien* et dans le *grégorien*.

29. SAINT FRANÇOIS DE SALES. La mort l'enleva quand il était de passage à Lyon, 28 décembre 1622¹. Alexandre VII le béatifia en 1661, le canonisa en 1665 et fixa alors sa fête au 29 janvier, jour anniversaire des funérailles à Annecy (1623); Pie IX le déclara docteur de l'Église (1877).

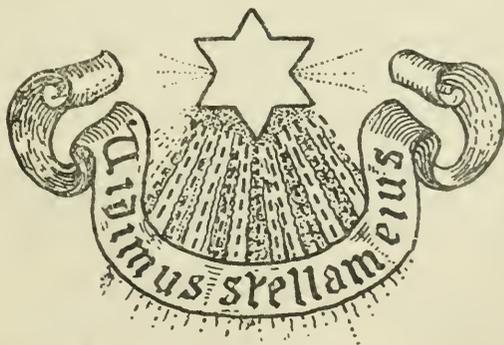
30. SAINTE MARTINE. Cette jeune Romaine fut martyrisée le 1^{er} janvier 228; on la fêtait, au IX^e siècle, à ce jour. Urbain VIII (1623-1644) imposa son office à l'Église universelle.

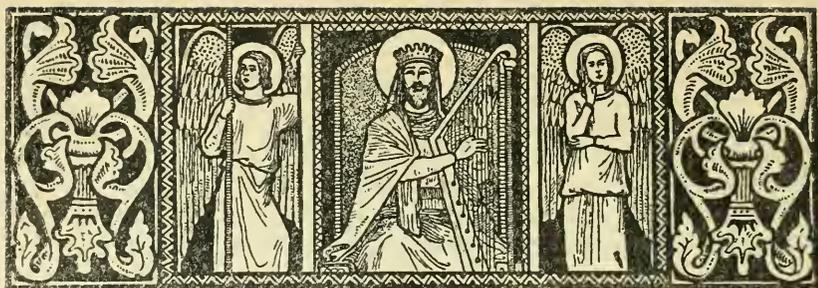
31. SAINT PIERRE NOLASQUE. Il mourut à Barcelone le 24 décembre 1256; Urbain VIII le canonisa en 1628; Alexandre VII étendit son office à l'Église universelle sous le rite semi-double et fixa sa fête au 31 janvier (1654); Clément X éleva cette fête au rite double (1672).

Séminaire de Flavigny (Côté-d'Or).

J. VERDUNOY.

1. Notre *Petite année liturgique*, p. 958, dit à tort : le 29 janvier.





L'ESPRIT PAROISSIAL AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI¹

II. LA PAROISSE DU V^e AU XIV^e SIÈCLE

AUX premiers siècles, nous l'avons vu, la vie religieuse est concentrée dans les assemblées du culte. Tous les membres doivent y prendre part autour de leur chef dans « une unité intérieure et extérieure² » parfaite. L'autel de l'Évêque est l'unique foyer de la famille religieuse que tous les enfants entourent³ et d'où rayonnent pour eux lumière, chaleur et vie. *La liturgie commune est l'âme de la paroisse* épiscopale, la seule alors existante.

N'oublions pas cette notion fondamentale. Nous la retrouverons, encore accentuée, dans l'organisation paroissiale proprement dite, dont nous allons suivre le développement à partir du v^e siècle environ.

Est-il besoin de le dire? En étudiant la législation liturgique antique, ce n'est pas un procès que nous voulons sournoisement instruire contre notre droit liturgique actuel. Mais, sous les modalités contingentes de son code, l'Église garde le même esprit; et pour nous en pénétrer plus vivement, il est utile de l'étudier aux époques où rien ne contrarie son épanouissement.

Oui, dans cette atmosphère de l'antiquité chrétienne, l'âme vraiment catholique respire à l'aise. La conception de l'Église, un peu étouffée dans nos régimes politiques, se dilate et retrouve toute son ampleur. Au souvenir de la discipline liturgique antique, les paroles de Pie X prennent tout leur relief : « Notre plus vif désir étant que *le véritable esprit chrétien refleurisse* de toute façon et *se maintienne* chez tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir *avant tout* à la sainteté et à la

1. Voir plus haut, pp. 16-26.

2. *Ibid.*, p. 19 : saint Ignace aux Magnésiens, VII, 1-2.

3. *Et omnibus circumstantibus*, Can. de la messe.

dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour puiser *cet esprit* à sa source *première et indispensable* : la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église ¹. »

A partir du iv^e siècle, nous devons envisager séparément l'*église mère de la cité* et les *églises filiales*, dépendantes de celle-ci, fondées vers cette époque dans les régions trop éloignées de la ville.

I. L'église-mère de la cité. — Les progrès du christianisme dans les campagnes amenèrent naturellement l'Évêque de l'église urbaine à désigner, pour cette portion de son troupeau, des prêtres et des diacres munis de pouvoirs spéciaux. Nous verrons plus loin la vie religieuse de ces paroisses rurales. Arrêtons-nous maintenant à l'église de la cité.

En essayant, l'église-mère ne perd rien de cette vitalité que nous lui avons connue dans la période précédente. Elle reste dans la ville et la banlieue le centre unique du culte; la liturgie présidée par l'Évêque sera longtemps encore la seule qui soit officielle et publique. Il faut sortir de l'enceinte de la cité et gagner les régions excentriques pour trouver l'organisation paroissiale.

En 340, un célèbre Concile de quatre-vingt-dix-sept évêques se tint à Antioche, à l'occasion de la consécration de la somptueuse basilique que Constantin et son fils Constance y avaient érigée ². Plusieurs canons esquissent déjà l'organisation paroissiale naissante; en même temps, cependant, l'unité du culte dans la cité épiscopale est affirmée explicitement.

Nous lisons au can. 9 ³: « ...Chaque Évêque est maître de son diocèse, qu'il doit gouverner en respectant les droits de chacun. Il doit aussi prendre soin des campagnes qui dépendent de sa ville épiscopale, ordonner, pour elles, des prêtres et des diacres, et faire toutes choses avec discernement... »

Can. 10 ⁴: « Les prêtres des bourgs et des campagnes doivent, selon l'avis du saint Synode, connaître les limites du territoire qui leur est confié, avoir soin des églises dont ils ont la juridiction, mais se contenter de cette administration... » D'autre part, l'unité de la liturgie dans la cité est une fois de plus sanctionnée (can. 5) ⁵: « Si un prêtre ou un diacre

1. *Motu proprio* du 22 nov. 1903. *Actes de SS. Pie X*, t. I, p. 49. Paris, Bonne Presse.

2. Cfr. *Dictionnaire d'arch. chrét.*, t. I, col. 2372 seq.

3. Cfr. HÉFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. I, 2^e partie, p. 717. Paris, Letouzey, 1907.

4. *Ibid.*, p. 717.

5. *Ibid.*, p. 716.

ne faisant aucun cas de son Évêque, se sépare de son église, *forme une communauté à part, érige un autel...* il sera déposé sans rémission... »

Le second Concile de Carthage¹ (390) applique la même discipline : « Si un prêtre, réprimandé par l'Évêque, s'enfle d'orgueil, ose *offrir le sacrifice séparément ou ériger un autre autel* contre la foi et la discipline de l'Église... qu'il soit chassé bien loin de la ville et de la communauté dont il faisait partie... Car, comme le dit l'Apôtre, *il n'y a qu'une Église, qu'une foi, qu'un baptême.* » En 519, le sixième Concile de Carthage renouvellera ce même canon². La discipline de cette époque est donc identique à celle des premiers siècles : dans les villes épiscopales, l'Évêque seul a son autel ; le culte doit s'accomplir sous sa présidence³.

Remarquons en passant combien la terminologie elle-même est suggestive : sacrifier séparément, ériger un autel. La liturgie est donc le lien visible et indispensable avec l'Évêque, avec le Christ ; c'est la doctrine de saint Ignace d'Antioche, codifiée par les conciles.

Un document important du v^e siècle, véritable *lien liturgique* de premier ordre, nous fournit des indications précises sur le point qui nous occupe. C'est une épître du Pape Innocent I^{er} (402-417) adressée à Decentius, Évêque de Gubbio en Ombrie⁴. Cet Évêque hésitait à donner à ses prêtres, chargés des chrétientés rurales, très distantes de la cité épiscopale, le droit de célébrer la liturgie séparément : la participation à l'unique autel du Chef de la famille religieuse semblait ne pouvoir subir aucune exception. Il s'enquit de l'usage de l'église-mère et maîtresse, qu'Innocent lui fait connaître dans cette lettre. « Quant à l'Eucharistie que nous envoyons le dimanche dans les différents titres (églises presbytérales de Rome), c'est en vain que tu nous consultes, car ici toutes ces églises sont établies dans l'enceinte de la ville. Comme les prêtres qui les desservent ne peuvent s'unir à nous à cause du peuple qui leur est confié, nos acolythes leur portent l'Eucharistie bénite par nous, pour qu'ils ne s'estiment pas séparés de notre communion, surtout en ce jour (dimanche). Mais tu ne dois pas en agir ainsi pour les paroisses (églises rurales), parce que les sacrements ne doivent pas être portés à de grandes distances, et que d'ailleurs nous-mêmes nous autorisons nos prêtres attachés aux cimetières à accomplir les saints Mystères. » Les usages liturgiques du v^e siècle peuvent donc se ramener aux points suivants⁵ :

1. MANSI, *Ampl. Conc. coll.*, t. III, col. 694-695.

2. *Ibid.*, t. VIII, col. 635.

3. MARIUS LUPUS dans son ouvrage *De Paroeciis* (dissert. 2. cap. VI, p. 201, éd. Bergame 1788) démontre très longuement cette thèse et établit l'existence de cette discipline jusqu'au x^e siècle.

4. MANSI, t. III, col. 1030.

5. Voir le commentaire de cette épître dans THOMASSIN; *Vetus et nova Eccl. Disciplina*, t. II, pars. I^a, lib. II, cap. XXI. § VI. Naples 1769 et BOUX, *Tractatus de Parocho*, pars I^a, cap. III, § I, p. 21, Paris 1855.

1. Le régime paroissial rural en est à ses débuts. A Rome il n'existe pas; ailleurs le droit essentiel, celui de célébrer la liturgie eucharistique séparément, en est à sa première application.

2. Dans les villes, à Rome en particulier, malgré le nombre et l'importance des églises presbytérales ¹, l'unité liturgique est encore affirmée par la participation de tous à la même Eucharistie.

3. Seuls les prêtres attachés au service des cimetières célèbrent les messes pour les défunts, messes complètement privées, car aucun fidèle n'était inscrit dans ces églises, et ne pouvait y assister aux offices ².

Dans les Conciles des siècles suivants, une double préoccupation des Évêques se fait jour : D'une part ils accordent aux curés des églises rurales des pouvoirs toujours plus étendus, mais pleinement subordonnés : l'organisation paroissiale ainsi comprise devient le régime ordinaire du gouvernement des âmes; d'autre part, pour inculquer plus efficacement la plénitude de leur sacerdoce et leurs prérogatives exclusives de pasteur et de père, ils maintiennent dans la ville épiscopale et dans la banlieue l'ancienne discipline en vertu de laquelle l'Évêque seul accomplit la liturgie publique avec l'assistance obligatoire des prêtres et des fidèles.

Entre beaucoup d'autres documents, citons la lettre pastorale de 797 de Théodulphe, évêque d'Orléans ³ (†821). Elle nous transporte au début du IX^e siècle et nous révèle la discipline d'un des sièges les plus importants des Gaules : « Dans les villes où il y a un Évêque, *tous les prêtres et le peuple de la cité* ⁴ et de la banlieue doivent assister à la messe solennelle jusqu'à la bénédiction de l'Évêque et la Communion. Ils peuvent après, avec la permission, regagner leur titre respectif ayant reçu la bénédiction et la communion. Et il faut éviter très soigneusement que les prêtres ne célèbrent des messes dans les oratoires, les monastères suburbains et les églises suburbaines, si ce n'est avant 7 heures du matin, portes closes et avec toute précaution, pour éviter que le peuple ne profite de cette occasion de s'abstenir de la grand'messe et de la prédication de l'Évêque. Que tous les prêtres, tant ceux de la banlieue que de la ville, avec leur peuple viennent à la célébration solennelle de la messe et que personne, sauf les enfants et les infirmes, ne s'en abstienne... »

1. Cfr. GRISAR : *Histoire de Rome et des papes du moyen âge*, liv. I, chap. v, § VII, trad. Ledos 1906. Il y avait à cette époque 25 titres presbytéraux.

2. Théodulphe, évêque d'Orléans († 821) dans les instructions qu'il donne à son peuple, mentionne expressément cet abus de quelques fidèles d'assister le dimanche à ces messes *quæ familiariter fiunt*. Cfr. MANSI, XIII, col. 1008.

3. Cfr. MANSI, t. XIII, col. 1006 et 1008.

4. Le latin emploie ici l'adjectif *revestiti* qui exprime la dépendance vis-à-vis de l'Évêque. DU CANGE (*Glossarium*, t. V, pp. 1421-1422) explique l'origine de ce mot par l'imposition du *vêtement*, symbole de pouvoir, qui accompagnait la communication de ce pouvoir. De là l'expression française : *investir* d'un pouvoir, *l'investiture*.

A un autre endroit ¹, on lit : « Que les messes célébrées le dimanche par les prêtres ne se fassent pas en public, pour que le peuple ne soit pas détourné de la messe solennelle qui se célèbre canoniquement à 9 heures. Quelques fidèles, en effet, prennent la détestable habitude (*pessimus usus*), pour être libres de grand matin, et se livrer de suite aux excès du boire et du manger au lieu de servir Dieu, de s'en aller assister à une messe privée, alors même qu'elle est célébrée pour les défunts ². Il faut avertir les paroissiens de rester à jeun jusqu'à la fin de l'office public ³. »

Une double leçon se dégage manifestement de cette discipline primitive dont nous ne pouvons ici, bien à regret, multiplier les témoignages : c'est d'abord l'importance souveraine attachée au *groupement* religieux dans la piété chrétienne; c'est ensuite la solidarité complète de la vie paroissiale et de la vie liturgique.

Plus tard, quand la densité de la population urbaine et les progrès du christianisme amèneront un fléchissement dans cette discipline, l'Église se montrera encore exigeante. Jusqu'à la fin de l'époque que nous étudions, à Rome même, où les titres presbytéraux pourtant avaient pris très tôt une grande importance ⁴, « dans les églises dépendantes (*in titulis*) situées en ville où hors de la ville, on ne chantera pas la messe avant la messe publique de la cité : dans ces églises, on ne sonnera pas les cloches afin que tout le peuple se rende à la messe publique, sauf peut-être les infirmes et les voyageurs ⁵ ».

Dans son amour si légitime de la tradition, la liturgie conservera longtemps encore de nombreux vestiges de cette discipline. Dom Martène ⁶ parle de ces différents usages : le respect particulier dont on entoure l'autel de l'Évêque; la défense faite aux prêtres de célébrer sur l'autel où l'Évêque a célébré; la destination exclusive de l'autel majeur réservé à la messe conventuelle dans plusieurs chapitres et abbayes et réservé au Souverain Pontife dans les basiliques patriarcales de Rome ⁷; la concélébration, fréquente dans les églises orientales, conservée chez nous à l'ordination des prêtres et des Évêques; l'unité de la liturgie les jeudi, vendredi et samedi saints; la participation de tous les curés de la ville à certaines fonctions épiscopales solennelles ⁸; dans l'ordre des Chartreux,

1. *Ibid.*, col. 1006.

2. Voir ce que nous avons dit plus haut des messes célébrées dans les cimetières et dont parle Innocent I^{er} à Décentius.

3. C'était donc pour éviter ce jeûne jusqu'après la grand'messe que ces fidèles tâchaient d'assister à une messe matinale.

4. Cfr., MABILLON, *Musæum Italicium*, t. II. *Comment. in ord. rom.*, pp. XII-XV, éd. Paris, 1689.

5. Cfr. MABILLON, *ibid.*, pp. CLXV-VI.

6. *De Ant. Eccl. Ritibus*, lib. I, cap. III, art. VI, § XII, Venise 1788.

7. Dans la basilique de S. Jean de Latran, depuis la prise de Rome, on n'a plus célébré sur l'autel majeur. Le cardinal-vicaire célèbre sur l'autel de l'abside.

8. DE MOLÉON, (*Voyages Liturgiques en France*, Paris, 1718, p. 170), décrivant les

aux trois grandes fêtes de l'année, la célébration d'une seule messe solennelle pour tout le monastère à laquelle participent prêtres et frères¹; enfin, la coutume ancienne de diviser en quatre parts les oblations en nature que les fidèles apportaient aux assemblées du culte : pour la fabrique, pour l'Évêque, pour les prêtres, pour les pauvres².

2. Les églises filiales des campagnes. — En constatant le maintien de l'unité de culte dans l'église-mère, nous avons vu se développer parallèlement des foyers de vie chrétienne dans les bourgades éloignées du centre religieux. L'organisation donnée à ces paroisses révèle une fois de plus l'importance des assemblées liturgiques.

Deux préoccupations inspirent toute la législation de cette époque :

1^o L'église-mère conserve toute son autorité sur ces centres secondaires; l'Évêque est le seul père, le seul pasteur au sens propre du mot. Lui seul fonde la paroisse, consacre le temple, ordonne le prêtre, lui communique des pouvoirs limités, réunit toutes les années ses coopérateurs dans sa ville épiscopale pour le synode, fait chaque année la visite de chacune de ses paroisses, etc., autant d'organes qui prennent naissance à cette époque et qui remplissent une fonction importante dans la vie du diocèse.

La liturgie s'emploie à en rehausser l'importance. Le *Pontifical*, dans sa troisième partie, sous les titres *Ordo ad celebrandum synodum* et *Ordo ad visitandas parochias*, organise des fonctions solennelles qui mettent dans un puissant relief cette doctrine essentielle de la hiérarchie d'ordre et de juridiction de l'épiscopat catholique. Vraiment les Sorbonnistes du XIV^e siècle, les Jansénistes et les Joséphistes des XVII^e et XVIII^e siècles faisaient preuve d'une ignorance complète de la tradition catholique quand ils revendiquaient les droits divins du parochiat, son rang dans

coutumes liturgiques dont il fut témoin à cette époque, raconte qu'à « Sens en Auxerrois, il y a seize curés dont il y en a treize qui sont nommés *Presbyteri Cardinales*, *prêtres cardinaux*, qui sont les treize prêtres assistants de l'Évêque à la messe solennelle. Feu M. de Gondrin, archevêque de Sens, les avait toujours avec lui à l'autel lorsqu'il célébrait pontificalement la messe aux grandes fêtes dans son église cathédrale. Ils n'y assistent plus qu'aux deux fêtes de S. Étienne, patron de l'église cathédrale et à la dédicace de la même église, et au Jeudi-Saint pour les Saintes Huiles. Le nom de *cardinaux*, qu'on donne à ces curés, n'est pas sans fondement. Ils sont appelés *cardinaux*, en latin *cardinales*, parce qu'ils se tenaient au coin de l'autel (comme cela s'observe encore à Sens et à Lyon) *ad cardines altaris* ou in *cardine altaris*, c'est à dire aux carnes (mot français qui signifie coin, angle) de l'autel; en sorte qu'ils étaient les Prêtres de la carne et l'évêque, le Prêtre du milieu, *Presbyter in medio*. »

1. Cfr. GRANCOLAS, *Com. hist in Rom-Brev.*, cap. LXXII, p. 334, éd. Venise 1734.

2. Conc. de Nantes (650) can. 10, HÉFELÉ-LECLERCQ, *o. c.* liv. XV, chap. 11, p. 297, Letouzey, 1909.

la hiérarchie de juridiction et son indépendance du pouvoir épiscopal. Il eût suffi, pour les confondre, de les renvoyer à ce lieu théologique hélas ! trop peu connu aujourd'hui, que constituent les livres liturgiques, et en particulier le *Pontifical*.

Cette paternité de l'Évêque vis-à-vis de la grande famille diocésaine est-elle une réalité vivante dans la piété de nos fidèles? Non. Nous avons des mentalités concordataires. Pour tracer la carte religieuse de notre pays, Portalis décalqua la carte administrative; le budget et le protocole consacrèrent l'égalité civile des évêques et des préfets, plus tard des gouverneurs de province; et l'œil affaibli de notre foi n'a plus discerné sous cette patine officielle les traits de Paul ¹. C'est lui cependant avec toute sa plénitude sacerdotale et sa juridiction responsable de nos âmes. On n'a pas une mentalité vraiment catholique si on ne comprend pas l'importance de cette vérité.

Les églises orientales entretiennent, mieux que nous peut-être, ce culte de la hiérarchie. Dans chaque église paroissiale, à l'entrée du sanctuaire, s'élève la *cathedra episcopalis*, le trône de l'Évêque. Plusieurs fois pendant le saint sacrifice, le dyptique de nos pères dans la foi est chanté solennellement : « Souvenez-vous en premier lieu, Seigneur, du Souverain Pontife, Pape de Rome, de notre bienheureux patriarche N, de notre Évêque N.; accordez-leur pour vos saintes églises de demeurer en paix, en sainteté et en honneur, vivant de longs jours et dispensant fidèlement au peuple votre parole de vérité ². »

Sans être aussi expressive, notre liturgie fournit pourtant l'occasion de graver cette vérité dans l'âme des fidèles : l'explication du *Memento* de la messe; l'oraison pour l'anniversaire du sacre; l'office solennel, dans tout le diocèse, de la dédicace de l'église-mère et du patron; la réception respectueuse et docile des lettres pastorales où nous apparaît le ministère épiscopal dans l'exercice de son droit le plus sacré; la communication de toutes les prescriptions diocésaines; l'obtention des dispenses réservées à l'Évêque, témoignage palpable de son pouvoir de juridiction ordinaire : ce sont là autant d'occasions de dégager la personnalité épiscopale de ce cadre administratif où nos préjugés concordataires l'ont placée, pour la faire resplendir dans la triple auréole de père, de docteur et de pasteur de tout son troupeau ;

2^o En même temps que cette filiation vis-à-vis de l'église-mère, le droit ecclésiastique de cette époque accentuait fortement l'esprit de corps qui devait animer tous les membres d'une même paroisse. En se groupant autour de leur prêtre dans les assemblées du culte, c'est, en définitive, autour de l'Évêque qu'ils étaient groupés avec leurs frères de la cité, car

1. A lire sur la mission de l'Évêque le premier entretien du cardinal MERCIER dans sa *Retraite Pastorale*, Dewit, 1910, 4^e mille, pp. 3-24.

2. Dans l'anaphore grecque, cfr. P. CHARON, *Divines liturgies*, p. 54, Paris, 1904.

leur curé ne faisait qu'un avec l'Évêque : c'était comme le prolongement de sa paternité, de sa juridiction, de son sacerdoce. On comprend alors qu'à l'exemple de l'église de la cité, la paroisse rurale devait puiser dans l'unité cultuelle jalousement conservée cette union profonde des esprits et des cœurs.

Le régime ordinaire de la vie de l'Église s'organisait définitivement il s'exprimera plus tard par cette formule : « Le même peuple est gouverné immédiatement par le prêtre de la paroisse, par l'Évêque et par le Pape ¹. »

Du VI^e au XIV^e siècle les Conciles sont unanimes : tous les fidèles sont obligés d'assister aux réunions liturgiques dans leur famille religieuse respective ; la vie chrétienne ne se conçoit pas autrement. C'est un axiome de droit, établi par la tradition la plus ancienne, appliqué sans exception dans toutes les provinces ecclésiastiques, sanctionné par les peines les plus sévères. Une fois de plus, l'esprit paroissial et l'esprit liturgique se trouvent intimement unis *pour développer le véritable esprit chrétien qui se puise dans la participation active de tous les fidèles à la prière commune et solennelle de l'Église.*

Avant la constitution des paroisses rurales, le précepte d'assister chaque dimanche à la liturgie solennelle n'atteignait, semble-t-il, que les frères de la cité. Le Concile d'Elvire (305) qui porte excommunication temporaire contre ceux qui omettent trois dimanches consécutifs la fréquentation de la liturgie dominicale, dit explicitement : *Si quis in civitate positus* ².

Les chrétiens des bourgades éloignées ne venaient aux assemblées qu'aux grandes solennités : « Vous retournerez bientôt, mes frères, dans vos terres, disait saint Augustin, et à partir de ce moment nous ne vous verrons plus qu'aux solennités ³. »

Mais à partir des V^e et VI^e siècles la législation ecclésiastique se précise et l'assistance dominicale à la messe solennelle et paroissiale est obligatoire pour tout chrétien.

Ce précepte est implicitement contenu dans les décrets de nombreux conciles qui exigent l'obligation d'assister à la messe *entière* comme au Concile d'Agde ⁴ (506) et les premier ⁵ (511) et troisième ⁶ Conciles

1. Encycl. : *Satis Cognitum*, du 29 juin 1896. *Lettres apostoliques de SS. Léon XIII* t. V, p. 53.

2. Can. 21, MANSI, t. II, col. 9. — HÉFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, t. I, p. 233, Letouzey, 1907. — Cette même excommunication est portée par le Concile de Sardique, *ibid.*, p. 792 et par le Concile in Trullo (692), can. 80, *ibid.* t. III, p. 573.

3. MIGNE, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1199-1201. Voir *Questions Liturgiques*, Avent 1911, p. 22.

4. Can. 47, LABBE-COSSART, *Sacrosancta Concilia*, t. V, col. 529.

5. Can. 26, MANSI. *op. cit.*, t. VIII, col. 355.

6. Can. 29, *ibid.*, t. IX, col. 19.

d'Orléans (538), ou bien qui statuent que tous les fidèles doivent chaque dimanche participer à l'oblation ¹.

Mais la coutume observée partout ne tarda pas à se formuler d'une façon plus précise. Le Concile de Rouen (c. 650) rappelle dans son quinzième canon ² que « les dimanches et les jours de fête tous les fidèles devront venir aux vêpres, aux nocturnes et à la messe. Les doyens ³ doivent veiller à l'observation de cette ordonnance. » Il existait même à cette époque dans beaucoup de régions une coutume liturgique très suggestive à ce sujet et qui atteste l'importance que la sainte Église attachait à la fidèle observance du point qui nous occupe. Le Concile de Nantes (ix^e siècle) la rappelle dans ses décrets ⁴; can. 1 : « Avant la messe, le prêtre doit demander s'il n'y a pas dans l'assemblée des personnes étrangères à la paroisse, venues là par mépris de leur propre curé, et si quelqu'un dans l'assemblée conserve sa rancune. Toutes ces personnes doivent être renvoyées. » Il ajoute, can. 2 : « En général, on ne doit jamais assister à la messe dans une paroisse autre que la sienne, sauf en voyage. »

Un document classique à partir du ix^e siècle, l'homélie de Léon IV ⁵ († 855), abrégé des principaux points du droit ecclésiastique, d'un usage fréquent en Occident dans les synodes diocésains de cette époque et conservé dans notre *Pontifical* actuel ⁶, rappelle ce point de la discipline : « Qu'aucun (curé) ne reçoive à la communion le paroissien d'un autre curé si ce n'est comme voyageur et alors encore avec l'autorisation de son propre curé. »

Cette discipline sera universellement en vigueur jusqu'au xiii^e siècle inclusivement. Vers cette époque, les décrets conciliaires se multiplient, inculquent l'obligation avec une insistance de plus en plus vive, menacent de peines sévères les infractions à cette tradition aussi ancienne que l'Église; bref on sent qu'un fléchissement menace de se produire, contre lequel l'autorité ecclésiastique tente un dernier effort. Avant de suivre dans les siècles postérieurs les concessions successives et inévitables faites par l'Église aux tristes circonstances des temps, en cette matière comme en bien d'autres d'ailleurs, recueillons avec une mélancolique satisfaction les derniers échos de cette législation séculaire qui avait assuré à l'esprit paroissial et à l'esprit liturgique une si puissante vitalité.

1. Deuxième Concile de Mâcon (585), can. 4. LABBE-COSSART, *op. cit.*, t. VI col. 674.

2. HÉFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, liv. XV, chap. II, p. 289.

3. Par ce mot il faut entendre les principaux citoyens chargés dans les quartiers éloignés, de faire office de surveillance officieuse. Cfr. DU CANGE, *Glossarium*, t. II, col. 1327, Paris, 1733.

4. HÉFELÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, liv. XV, chap. II, p. 297.

5. MIGNÉ, *P. L.*, t. CXV, col. 677. *Nullius parochianum, nisi itinerantem et tunc de Rectoris sui licentia ad communionem recipiat.*

6. Troisième partie : *Ordo ad Synodum*. Cfr. *Questions Liturgiques*, t. II, pp. 35 ss.

Le Concile de Toulouse (1129) ¹ rappelle que « tous les paroissiens des deux sexes sont tenus de venir à l'église les dimanches et fêtes, d'y entendre le sermon, l'office divin et la messe entière ». En 1231 dans la même province ecclésiastique on rappellera strictement cette prescription ².

Le Concile d'Arles (1260) se montre d'une rigueur extrême, et fait en particulier défense aux religieux d'admettre les laïques dans leurs églises les dimanches et les fêtes et de prêcher dans leurs églises pendant les offices paroissiaux. Ceux qui n'observeront pas ces prescriptions perdent toute juridiction dans le diocèse ³. Eu égard à son importance, nous donnons le texte intégral en note. On voit déjà par ce décret la cause principale qui amena insensiblement à cette époque l'oubli de cette loi.

Des décrets de ce genre se succèdent. Citons les plus caractéristiques dans différentes régions : le Concile de Cognac (1258-1260) porte « défense aux curés sous peine d'excommunication de recevoir dans leur église les jours de dimanches et fêtes les paroissiens des autres curés ⁴. » Le Concile de Bude en Hongrie (1279) spécifie que les fidèles assisteront aux offices divins dans leur propre paroisse et non dans d'autres, non plus que dans les maisons religieuses... ⁵ » Le Concile d'Avignon (1282) porte le même décret, « considérant, dit-il, que les paroissiens en beaucoup d'endroits commencent à désertier les églises paroissiales et, semblant mépriser leurs propres églises, se rendent dans les villes ou dans d'autres oratoires... ⁶ » Le Concile de Trèves (1310) ⁷ défend à tous les prêtres de célébrer des messes privées qui pourraient détourner les fidèles de la messe publique et solennelle. A Ravenne, au Concile de 1311 (can. 9) ⁸, on rappelle que tous les dimanches on doit faire la bénédiction de l'eau, et les paroissiens entendront ensuite la messe entière dans leur paroisse, sous peine d'excommunication s'ils ne le font après trois avertissements.

1. Can. 16, LABBE, *op. cit.*, t. X, col. 939.

2. Can. 25, MANSI, t. XXIII, col. 200.

3. MANSI, t. XXIII, col. 1010. *Item quia laici statutum suum et ecclesie mandata scire non valent, nisi Dominicis diebus, quibus in ecclesia hæc consueverunt recitari, ad parochias suas pro Divinis audiendis convenient districtius inhibemus, ne religiosi in ecclesiis suis aut capellis eos diebus dominicis solemnitatibus præcipuis recipiant ad Divina : nec horis illis, in suis locis populo publice prædicent, quibus in parochiis Missarum solemnia celebrantus. Sed illi religiosi qui sciunt, et quibus conceditur in populo prædicare, verbum Dei per diversas parochias civitatum prædicent, et casrtorum, vel in locis suis, horis talibus, quibus parochianorum ad ecclesias suas non impediatur conventus. Si qui autem religiosi contra hoc attentare præsumperint, ipsis tamdiu prohibeatur prædicationis et confessionis officium, quousque congrue castigati, ab ejusmodi præsumptionibus resipiscant.*

4. Can. 1, MANSI, t. XXIII, col. 1032.

5. Can. 33, MANSI, t. XXIV, col. 285.

6. § 5, MANSI, t. XXIV, col. 441.

7. MANSI, t. XXV, col. 270.

8. MANSI, t. XXV, col. 455.

Reprenant le décret du Concile de Nantes du ix^e siècle ¹, le Concile de Prague (1355) ² oblige tous les curés, au commencement de la messe du dimanche, à prier ceux qui ne seraient pas membres de la paroisse de sortir, sous peine d'expulsion *de ecclesia sine mora ejiciant*. Enfin, pour clore cette liste qu'on pourrait prolonger encore, le Concile de Lavaur en France ³ (1368) en vue de parer au danger que courent les âmes *ut animarum periculis obvietur* renouvelle avec insistance le précepte de la messe paroissiale. Il inaugure même une discipline spéciale très sévère pour en assurer l'observation : le curé proclamera publiquement le dimanche les noms des infracteurs endurcis et, au besoin, les excommuniera.

Ce rapide coup d'œil jeté sur l'organisation paroissiale du v^e au xiv^e siècle justifie incontestablement cette conclusion que nous énoncions au début de ce travail : esprit paroissial et esprit liturgique sont solidaires. C'est au pied du même autel, groupés autour de leur pasteur, associés activement par l'intelligence des prières et par le chant collectif au saint Sacrifice qui s'accomplit, que tous les membres de la même famille religieuse puisent ce sentiment de fraternité, cette mentalité chrétienne, cette âme collective sans laquelle la paroisse devient un rouage administratif pour les *affaires* du culte, et cesse d'être un facteur puissant de vie surnaturelle. Hélas ! la suite de notre étude établira la même solidarité, mais dans la décadence et l'oubli.

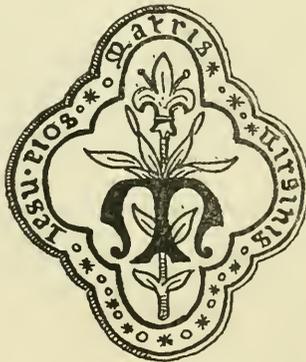
(A suivre.)

D. L. BEAUDUIN.

1. Voir plus haut p. 85.

2. § 37, MANSI, t. XXVI, col. 394.

3. § 84, MANSI, t. XXVI, col. 520.





BOSSUET ET LA LITURGIE

LINTELLIGENCE et l'amour du culte divin occupent dans la piété et l'apostolat de Bossuet une place importante. En cette année si glorieuse pour la mémoire de ce grand génie, l'occasion semble opportune de recueillir les enseignements liturgiques qui se dégagent de sa vie et de ses œuvres.

En attendant que ces différentes études trouvent place dans cette revue, nous voulons faire connaître dès maintenant, eu égard à son importance, le Catéchisme liturgique, ou *Catéchisme des Fêtes*, que Bossuet publia dans son synode de 1686. C'est une explication complète de toute la liturgie, fournissant aux prêtres et aux catéchistes un thème abondant d'instructions religieuses. Le saint Évêque fait précéder son catéchisme d'une lettre à son clergé qui, à elle seule, témoigne de l'importance qu'avait à ses yeux l'apostolat liturgique.

AVERTISSEMENT AUX CURÉS, VICAIRES ET CATÉCHISTES DU DIOCÈSE

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine, évêque de Meaux, aux curés, vicaires et catéchistes de notre diocèse, salut et bénédiction.

Vous n'ignorez pas, mes frères, qu'une des principales fins que l'Église se propose dans l'institution des fêtes, c'est l'instruction des fidèles; et c'est une vérité que nous devez très souvent inculquer et répéter à vos paroissiens dans vos prônes, dans vos sermons et dans vos catéchismes.

Vous leur devez faire entendre que *l'année chrétienne, aussi bien que l'année ordinaire, est comme distribuée en ses saisons, et que les solennités sont répandues en divers temps, afin de nous instruire par ce moyen de ce que Dieu a daigné faire pour notre salut, et de ce qu'il y a de plus nécessaire pour y parvenir.*

En effet, si les chrétiens prenaient bien seulement l'esprit des fêtes, ils

n'ignoreraient rien de ce qu'ils doivent savoir, puisqu'ils trouveraient dans ces fêtes tous les bons enseignements et ensemble tous les bons exemples.

C'est ce qui nous a porté à vous donner ce Cathéchisme des Fêtes, à l'exemple de plusieurs diocèses où on le fait avec une grande utilité.

On marquera à chaque endroit de ce Catéchisme en quels jours ces instructions doivent être faites; et pour les rendre plus utiles, vous y pourrez joindre un catéchisme qu'on appelle celui des images : ou, en proposant des images pieuses attachées à la chaire, ou en quelque autre lieu apparent, on s'en sert pour rendre le peuple et les enfants attentifs.

Il n'y a que la fête de la Trinité dont il n'est pas à propos de proposer aucune image, parce qu'encore que les figures qu'on en voit quelquefois dans les églises puissent avoir leurs raisons, et puissent être expliquées en un bon sens, il faut prendre garde que les enfants ne soient frappés d'abord de ces idées, dont l'impression demeure trop dans leurs esprits, et qui leur mettent dans la pensée quelque chose de corporel. Mais au lieu que, dans les autres fêtes dont le mystère s'est accompli visiblement, on peut concilier l'attention par les images qu'on en donne, quand il s'agit de parler de la Divinité, ou d'expliquer la Trinité adorable, on doit commencer à rendre le peuple attentif, en lui faisant remarquer qu'en cette fête on ne lui propose aucune image sensible, parce que ce qui regarde la divinité et la trinité des Personnes est tout à fait au-dessus des sens et de l'intelligence humaine.

Le fondement de ce catéchisme doit être un court récit de ce qui s'est passé dans la fête, ou une courte exposition de ce qui en fait le principal sujet : et ici il faut éviter la sécheresse des narrations ordinaires, en y mêlant de temps en temps des affections et des réflexions pieuses.

Ce Catéchisme des Fêtes, que nous vous mettons entre les mains, vous paraîtra s'élever un peu au-dessus des Catéchismes précédents : aussi le proposons-nous principalement pour les personnes plus avancées; par exemple pour ceux qui ont communiqué, et dans les derniers temps de l'instruction. Mais vous devez si bien faire, qu'il soit aussi soigneusement appris que les catéchismes précédents, parce que *c'est un fondement qui servira à ceux que vous instruirez, dans tout le reste de leur vie, pour entendre utilement les sermons et assister avec fruit à l'office divin.*

Avertissez souvent les personnes âgées de lire attentivement ce catéchisme, puisqu'il a de si grands usages; et vous pouvez le regarder vous-mêmes comme devant faire le fond de l'instruction que vous ferez les jours de fête.

Au reste, si vous voulez expliquer à votre peuple la doctrine chrétienne d'une manière qui lui profite, dites peu de choses à la fois; répétez-les souvent, et inculquez-les avec force. Tournez-les en différentes manières, afin de faire toujours de nouvelles et de plus profondes impressions dans les esprits. Faites-en l'application à quelque chose de pratique, selon

qu'on en a ici donné l'exemple; et songez que celui qui est proposé pour parler toute sa vie à un même peuple, doit être aussi court dans ses instructions que soigneux et assidu à les faire.

Donné à Meaux, dans notre palais épiscopal, le sixième jour du mois d'octobre mil six cent quatre-vingt-six.

J.-BÉNIGNE, évêque de Meaux.

Par mondit seigneur,

ROYER.

DES FÊTES DE NOTRE-SEIGNEUR ET DES OBSERVANCES DE L'ÉGLISE QUI ONT RAPPORT AVEC LES MYSTÈRES DE JÉSUS-CHRIST ¹.

LEÇON I^{re}. AVANT LE PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT.

Quel est le dimanche prochain?

C'est le premier dimanche de l'Avent.

Qu'appellez-vous le temps de l'Avent?

Le temps où l'Église s'occupe de la venue désirée de Notre-Seigneur.

Que médite-t-elle durant ce saint temps?

Les vœux des Pères qui soupiraient après la venue du Messie.

Qu'appellez-vous le Messie?

Le Christ ou l'oïnt du Seigneur; celui qu'il a consacré par l'onction intérieure de la divinité.

Que médite encore l'Église touchant l'avènement de Jésus-Christ?

Elle médite encore la prédication de saint Jean-Baptiste, par laquelle il lui prépare la voie.

Comment lui prépare-t-elle la voie?

Par la pénitence.

L'Église ne médite-t-elle pas aussi le dernier avènement de Notre-Seigneur?

Oui, l'Église médite encore le dernier avènement de Notre-Seigneur, où il viendra juger les vivants et les morts.

Pourquoi médite-t-elle ce second avènement?

Afin que, si nous ne profitons du premier avènement où Jésus-Christ nous apporte la grâce, nous craignons celui où il exercera sa justice.

Où nous doit conduire la crainte de la rigoureuse justice de Dieu?

A son saint amour.

Que devons-nous apprendre de cette doctrine?

A désirer Jésus-Christ et à lui préparer nos cœurs par la pénitence.

Les collectes se trouvent dans les *Prières ecclésiastiques*.

1. Afin de pouvoir faire correspondre ces leçons avec les temps liturgiques, nous avons omis les instructions sur le dimanche et la messe paroissiale qui servent d'introduction au *Catéchisme des fêtes* (N. D. L. R.)

LEÇON II. POUR LE JOUR DE NOËL.

Elle commencera le dimanche qui précédera cette fête, et pourra être continuée le jour de Noël et à quelqu'une des fêtes suivantes.

Quelle fête célébrons-nous N. prochain?

Le jour de Noël.

Que veut dire le jour de Noël?

Le jour natal de Notre-Seigneur, le jour de sa sainte nativité.

Quelle fut sa mère?

Marie, toujours vierge.

Qu'est-ce à dire : toujours vierge?

Vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement, vierge après l'enfantement.

Pourquoi la nuit de Noël est-elle demeurée plus célèbre que toutes les autres ?

En mémoire de ce que Notre-Seigneur voulut naître pendant la nuit.

Pourquoi naître pendant la nuit?

Pour montrer qu'avant sa venue le monde était dans les ténèbres.

Qu'est-ce que cette fête a de particulier entre toutes les autres?

Qu'on y dit trois Messes solennelles, l'une à minuit, l'autre à la pointe du jour et la troisième à l'heure ordinaire.

Que faut-il penser à la Messe de minuit?

Il faut considérer Jésus-Christ né dans une étable, et posé dans une crèche.

Quand le faut-il principalement considérer dans cet état?

Au moment qu'on pose son corps adorable, par la consécration, sur l'autel, il faut regarder l'autel comme la crèche, et adorer Jésus-Christ.

Que faut-il faire à la seconde Messe?

Venir adorer le divin Enfant avec les bergers à qui l'ange annonça sa naissance.

Qu'entendirent ces pieux bergers, pour les inviter à la crèche du Sauveur?

Une musique céleste et un cantique de réjouissance.

Quel cantique?

Celui que l'Église se plaît tant à répéter dans la Messe, et qu'il faut chanter dans ce jour de joie plus particulière.

Quel est-il?

C'est le *Gloria* : Gloire soit à Dieu dans les lieux très hauts, et qu'en terre la paix soit donnée aux hommes de bonne volonté.

Que doit-on considérer à la troisième Messe?

Que cet enfant qu'on voit dans le temps naître de la Vierge Marie, de toute éternité est le Fils de Dieu.

Le Fils de Dieu et le Fils de Marie est-ce la même personne?

Oui; c'est la même personne, un homme parfait et un Dieu parfait.

Que veut dire homme parfait?

Qui a, comme nous, un corps et une âme, et nous est semblable en tout, excepté le péché.

Pourquoi veut-il être enfant?

Pour porter toutes nos faiblesses et se faire tendrement aimer.

Jésus-Christ est-il né pauvre et souffrant?

Oui, sans doute; puisqu'il est né dans une étable, dans une maison incommode, sans avoir seulement un berceau.

Pourquoi?

Pour nous faire aimer la pauvreté et la souffrance.

Quel honneur devons-nous rendre à ces états et à ces vertus de notre Sauveur?

De les imiter.

Comment imiterons-nous la pauvreté?

En aimant les pauvres et en méprisant les vaines parures, et employant à aider les pauvres l'argent qu'on y met.

Et les souffrances de Jésus-Christ, comment les faut-il imiter dans cette fête?

En ne craignant pas de souffrir quelque incommodité pour assister au service.

Quelle préparation devons-nous apporter à cette fête?

Une grande pureté, que l'on se doit procurer par une bonne confession; un grand désir de recevoir Notre-Seigneur, pour lui faire un meilleur accueil que n'ont fait les Juifs.

LEÇON III. POUR LA FÊTE DE LA CIRCONCISION, AU DIMANCHE QUI PRÉCÈDE, OU, SI CE DIMANCHE EST EMPÊCHÉ D'AILLEURS, AU JOUR MÊME DE LA FÊTE.

Quelle fête avons-nous N. prochain? ou : Quelle fête avons-nous aujourd'hui?

La fête de la Circoncision.

Qu'est-ce que c'était que la circoncision?

C'était un sacrement de l'ancienne Loi, qui donnait entrée dans le peuple de Dieu; comme maintenant le baptême nous fait entrer dans l'Église.

A qui a été donnée la circoncision?

A Abraham, en signe de l'alliance que Dieu contractait avec lui et sa postérité.

Que signifiait particulièrement la circoncision?

Que l'origine du genre humain était impure.

Comment impure?

Par le péché originel.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu être circoncis, puisqu'il était saint?

Pour montrer qu'il venait porter la peine de nos péchés, et les expier.

Pourquoi répandre son sang dès son enfance?

Pour nous montrer qu'il nous venait laver par son sang.

Que fit-on encore en ce jour?

On donna au Fils de Dieu le nom de Jésus.

Que veut dire ce nom de Jésus?

Ce nom signifie Sauveur; et on le donne au Fils de Dieu, parce qu'il nous sauve de nos péchés.

De quel honneur est digne le nom de Jésus?

On ne peut lui rendre assez d'honneur, puisqu'à ce nom tout fléchit le genou dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. (*Phil.* II, 10.)

Que nous apprend la circoncision de Notre-Seigneur?

A circoncire notre cœur, c'est-à-dire à retrancher les mauvais désirs, particulièrement l'attache aux plaisirs des sens.

Que faut-il faire en ce jour?

Consacrer à Dieu toute cette année, et le prier que nous la passions dans son service.

LEÇON IV. DE L'ÉPIPHANIE AU DIMANCHE QUI LA PRÉCÈDE POUR ÊTRE CONTINUÉE LE JOUR MÊME.

D'où vient que N. prochain on fait si grande fête?

C'est à cause du jour de l'Épiphanie.

Qu'appellez-vous Epiphanie?

La manifestation de Notre-Seigneur.

Pourquoi appelle-t-on cette fête d'un si beau nom?

Parce que l'Église y célèbre trois grands mystères, où la gloire de Jésus-Christ fut manifestée.

Quels sont-ils?

L'adoration des Mages, le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste, et son premier miracle, lorsqu'il changea l'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée.

Quels étaient les mages?

Des grands seigneurs d'Orient, qu'on appelle rois.

Ils n'étaient donc pas du peuple de Dieu?

Non; ils étaient gentils.

Pourquoi Dieu les appela-t-il à adorer son Fils?

Pour montrer que c'était le temps où les gentils devaient être appelés à sa connaissance.

Comment les conduisit-il au lieu où était Jésus?

Par une étoile.

Où apprirent-ils que Jésus devait être dans Bethléem, selon les prophéties?

Dans Jérusalem, où était alors le signe principal de la vraie Église.

Que firent les mages quand ils eurent trouvé l'enfant Jésus?

Ils l'adorèrent, et lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

Pourquoi ces trois présents?

Ils lui donnèrent de l'or comme à un roi, de l'encens comme à un Dieu, et de la myrrhe comme à un homme, et pour honorer sa sépulture.

Les Juifs vinrent-ils aussi l'adorer?

Non; et c'était un signe de leur aveuglement prochain.

Et Hérode, qui était le roi de Jérusalem?

Il fit semblant de le vouloir adorer; mais son dessein était seulement de le découvrir pour le tuer.

Que représente Hérode?

Les hypocrites, qui font semblant de vouloir adorer Jésus, et cependant le crucifient en eux-mêmes.

Que faut-il faire pour profiter de cette fête?

Suivre l'étoile qui nous conduit à Jésus-Christ, c'est-à-dire l'inspiration de sa grâce.

Et quoi encore?

Au lieu des banquets dissolus, lui faire de pieux présents.

Comment?

En la personne des pauvres par des aumônes.

LEÇON V. POUR FAIRE LE DIMANCHE D'APRÈS L'ÉPIPHANIE, SUR LE BAPTÊME DE JÉSUS-CHRIST, ET LE CHANGEMENT D'EAU EN VIN.

Vous nous dites N. dernier qu'avec l'adoration des mages, l'Église célébrait encore deux autres mystères où Jésus-Christ se manifestait : quels sont-ils?

L'un est le baptême de Notre-Seigneur.

A quel âge fut-il baptisé?

Environ à l'âge de trente ans.

Par qui fut-il baptisé?

Par saint Jean-Baptiste.

Que signifiait ce baptême?

Il signifiait la pénitence et la rémission des péchés.

Jésus-Christ avait-il besoin d'être baptisé?

Non; puisqu'il était la sainteté même.

Pourquoi donc voulut-il être baptisé?

Pour porter la ressemblance du péché qu'il venait expier.

Pourquoi encore?

Pour établir et consacrer le baptême.

Qu'y eut-il de plus vénérable dans le baptême de Jésus-Christ?

Une voix d'en haut qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel je me suis plu.

Et qu'arriva-t-il encore?

Le Saint-Esprit descendit sur Jésus-Christ sous la forme d'une colombe

Pourquoi sous cette figure?

Pour nous montrer la douceur de Jésus-Christ.

Que signifiaient toutes ces choses?

L'union et la manifestation des trois personnes divines dans le baptême.

Comment?

Le Père paraît dans la voix, le Fils en sa propre personne, et le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe.

Quel est l'autre miracle dont on fait mémoire?

C'est le changement d'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée.

Que signifiait ce changement?

Il signifiait le changement prochain de la loi de Moïse en l'Évangile.

Que signifiait donc le vin?

La joie spirituelle et la sainte ferveur des enfants de Dieu par la grâce de Jésus-Christ.

Comment est-ce que Jésus-Christ fut manifesté par ce miracle?

Parce que ce fut le premier miracle de Notre-Seigneur, et que ses disciples crurent en lui, ainsi qu'il est écrit dans l'Évangile de saint Jean.

Que faut-il faire pour honorer tant de merveilles?

Se ressouvenir de notre baptême et en renouveler les promesses.

Comment?

En promettant de nouveau de vouloir croire de tout notre cœur en Jésus-Christ.

Et quoi encore?

En renonçant à toutes les pompes et à toutes les œuvres du diable.

Qu'est-ce à dire : à toutes ses pompes ?

A toutes les vanités.

Qu'est-ce à dire : à toutes ses œuvres ?

A toute la dépravation et aux maximes corrompues du monde.

LEÇON VI. DE LA VIE CACHÉE DE JÉSUS-CHRIST
AVEC LA SAINTE VIERGE ET SAINT JOSEPH.

Pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie; et on pourra continuer quelques dimanches consécutifs, suivant la prudence du curé. Cette leçon est très importante, et il la faut beaucoup inculquer. On commencera en récitant avec de très courtes réflexions, l'Évangile de ce jour. (LUC, II, 41-42, jusqu'à la fin.)

Faites-nous le récit de toutes les merveilles qui parurent au commencement de la vie de Jésus-Christ.

Les anges glorifièrent Dieu à sa naissance, les bergers vinrent l'adorer dans la crèche, les mages y apportèrent leurs présents; et le jour qu'il fut présenté au temple, il fut reconnu et glorifié par saint Siméon, et par la sainte prophétesse Anne.

Qu'arriva-t-il ensuite ?

Là commencèrent ses persécutions, et ses parents furent contraints de l'emmener en Égypte.

Pourquoi ?

Pour éviter la colère d'Hérode, qui le voulait tuer.

Pourquoi fallut-il que ce divin Enfant fût ainsi persécuté dès le berceau ?

Parce que la croix était son partage.

Comment fut-on averti des mauvais desseins d'Hérode ?

Un ange les découvrit à saint Joseph, dans un songe, et lui ordonna de fuir en Égypte, hors de la puissance d'Hérode.

Hé quoi ! ce divin enfant n'attirait donc que des souffrances à ses parents ?

C'est qu'il fait part de sa croix à ceux qu'il aime.

Quand revint-il d'Égypte ?

Après la mort d'Hérode, saint Joseph fut averti par l'ange de le ramener dans la terre d'Israël.

Demeura-t-il en Judée ?

Non, par la crainte d'Archélaüs, fils d'Hérode, qui avait conservé la mauvaise volonté de son père.

Cet enfant eut donc toujours des ennemis ?

Oui, et de grands ennemis, même des rois.

Où demeura-t-il ?

A Nazareth, petite bourgade de Galilée, avec ses parents.

N'y eut-il rien, depuis ces premiers temps, qui fit éclater la venue de Jésus-Christ?

Rien du tout, jusqu'à ce qu'il eût l'âge de douze ans.

Que lui arriva-t-il à cet âge?

Qu'étant à Jérusalem pour solenniser la fête avec Marie et Joseph, qui le nourrissait, il s'échappa de leurs mains, et ils le retrouvèrent dans le temple.

Qu'y faisait-il?

Il y était assis au milieu des docteurs, les écoutant, les interrogeant; et tout le monde était ravi de sa sagesse et de ses réponses.

Que remarquez-vous dans ces paroles?

Que Jésus-Christ y faisait, en quelque sorte, ce que doivent faire les enfants.

Comment?

En écoutant les docteurs, en les interrogeant et en répondant à leurs demandes.

Pourquoi donc était-il assis au milieu des docteurs?

Parce qu'en effet il était le maître, quoiqu'il n'exerçât pas encore toute l'autorité de ce ministère.

Pourquoi Jésus-Christ voulut-il faire paraître sa sagesse à l'âge de douze ans?

Pour montrer que si le reste du temps il était demeuré caché, c'était par choix.

Combien de temps demeura-t-il caché?

Jusqu'à ce qu'il eut environ trente ans, et qu'il se fit baptiser par saint Jean-Baptiste.

Que sait-on de lui durant ce temps?

Rien; sinon qu'à mesure qu'il avançait en âge, il donnait de plus grandes marques de la sagesse qui était en lui.

Qu'est-il encore écrit de Jésus-Christ?

Qu'il était obéissant à son père et à sa mère.

Et quoi encore?

Qu'il travaillait avec saint Joseph, et qu'il était connu comme un artisan.

A quel métier travaillait-il?

La tradition nous apprend qu'il travaillait à faire des charrues.

Est-ce là une vie digne d'un Dieu?

Oui, puisqu'elle instruit les hommes.

Que leur apprend-elle?

A ne se montrer que quand Dieu y appelle; et au surplus à aimer une vie cachée, laborieuse et pauvre.

Qu'apprend-il en particulier aux enfants?

Que leur vertu consiste principalement à obéir à leurs parents.

Et quoi encore?

Qu'ils doivent être dans le temple en écoutant les docteurs, en les interrogeant et en répondant à leurs demandes.

Où peuvent-ils pratiquer cela?

Dans le catéchisme, où ils doivent écouter et répondre.

Doivent-ils aussi interroger?

Oui, pour apprendre ce qu'ils ne savent pas.

Et de là que s'ensuivrait-il?

Qu'à l'exemple de Jésus-Christ, ils croitraient en âge et en sagesse.

La sagesse de Jésus-Christ n'était-elle pas parfaite dès son enfance?

Oui, sans doute; mais, il la déclare tous les jours de plus en plus, afin d'apprendre aux enfants à faire de continuels progrès.

Quelle vie menait la sainte Vierge?

Une vie aussi cachée que Jésus-Christ.

A quoi s'occupait-elle?

A méditer ce que faisait Jésus, et tout ce qu'on disait de lui.

En quoi donc consistait la sainteté de la famille de Jésus-Christ?

A fréquenter le temple dans le temps que la loi avait ordonné, à obéir à Dieu en toutes choses, à faire son travail et à se cacher.

Qu'apprenons-nous de tout cela?

Que la vraie sainteté ne consiste pas à faire des actions éclatantes; mais à se sanctifier dans son état, en grande humilité et pauvreté.

Mais pourquoi les évangélistes nous disent-ils si peu de chose de Jésus-Christ et de sa sainte famille?

Ils en disent ce qui suffit pour nous instruire; et en même temps ils nous apprennent à n'être pas curieux.

De quoi devons-nous être curieux?

De profiter de ce que nous savons; et au surplus, nous humilier de notre ignorance.





FAITS ET DOCUMENTS

AU CONGRÈS DE BONNE-ESPÉRANCE. — La *Revue générale* (nov. 1911, p. 684), dans l'article consacré à ce sujet, signale en ces termes le rapport présenté à la deuxième section sur l'enseignement de la liturgie (pp. 687-688) : « L'on peut rattacher à ces idées cet autre rapport qui insiste sur la nécessité de former dans les jeunes gens le « sens catholique », et surtout celui de M. l'abbé Van Eeckhoutte, qui démontre l'importance de la vie liturgique au point de vue de l'enseignement religieux. Ici encore ces deux derniers rapports se complètent. Car, si l'on réclame de la part du jeune homme une piété simple et éclairée, où la pourrait-il mieux trouver que dans les prières liturgiques, où l'Église met sur les lèvres des fidèles les paroles de vérité qui doivent nourrir leur piété ?

» Et s'il s'agit dans nos humanités, comme l'a rappelé à la deuxième section M. le chanoine Van Langendonck, de former des « chrétiens de forte trempe », n'est-ce pas encore en les faisant vivre de cette vie intime de l'Église qu'on obtiendra le plus sûrement ce résultat ? Que de progrès réalisés sous ce rapport dans ces dernières années ! Où est le temps où la liturgie était un domaine fermé pour les élèves d'humanités, mieux initiés aux rites de la Grèce et de Rome qu'aux cérémonies chrétiennes, dont quelques pages du *Génie du Christianisme*, lues à la dérobée, ne leur apprenaient que la poésie extérieure ! De sorte que l'élite intellectuelle, au lieu d'avoir une piété solide, appropriée à sa mentalité, en arrivait à considérer la religion comme un domaine séparé, où l'on pénétrait à certaines heures de la vie, pour l'accomplissement de préceptes fixés, selon des rites respectueusement suivis, mais généralement incompris. Or, l'idée religieuse doit pénétrer de part en part l'enseignement, comme elle doit imbiber la vie; elle est le centre autour duquel tournent l'histoire, la littérature, la science, la politique, et, depuis que Jésus-Christ est venu dans le monde appelant tout homme à la vie surnaturelle, il n'y a plus moyen d'être un homme complet sans être un chrétien. Car, si Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie, il n'y en a pas d'autres que lui; vouloir suivre une autre voie, quelque élevées que soient les vérités naturelles qu'on y découvre, quelque noble que soit la vie intellectuelle dont on y jouit, c'est se condamner à ne pas aboutir à la plénitude de la vérité et de la vie, c'est mutiler « son

intelligence », parce que c'est la priver des clartés surnaturelles auxquelles elle n'a pas le droit de se soustraire ¹.

LE CULTE DES MORTS ². — Une étrange coutume tend à s'introduire : lorsque le cortège funèbre entre dans l'église, une partie des assistants laisse la famille suivre le cercueil et s'arrête à la porte. Qu'il gèle, qu'il pleuve ou qu'il vente, on voit ces braves gens se morfondre, les mains aux poches, battant la semelle par groupes sombres, sur les trottoirs ou sous le porche.

Que font-ils là ? Qui les empêche d'entrer ? L'église est à tout le monde, et chacun a le droit d'y prendre place, à condition de s'y bien tenir.

S'ils sont chrétiens, pourquoi ne vont-ils pas s'associer, ne fût-ce que par une prière silencieuse et recueillie ³, aux prières de l'Église, aux espérances de la famille, au souvenir de l'ami disparu ? — S'ils n'ont pas le bonheur de croire, est-ce une raison de rester dehors, et ne sentent-ils pas qu'ils commettent une inconvenance, par une attitude de protestation et de dédain envers ceux qui pleurent et qui prient ?

Pourquoi venir aux obsèques, si ce n'est pour honorer le défunt et pour consoler les proches ? Et est-ce honorer le défunt que de le désavouer dans le rite funèbre qu'il a choisi ; est-ce consoler ses proches que de les laisser seuls à l'heure émouvante, au moment où ils voudraient se sentir plus entourés ?

Si l'on ne peut pas s'associer à une cérémonie religieuse, on s'abstient d'y paraître, on reste chez soi : rien de plus simple. Mais si l'on y va, la plus élémentaire politesse veut qu'on s'abstienne de toute manifestation comme de toute singularité.

La vérité, la voici. Dans ce groupe, il y a quelque vaniteux qui veut pouvoir dire au café qu'« il ne met jamais les pieds à l'église ». Cela le pose. Et à côté de lui, il y a la foule des timides, qui veulent « faire comme les autres ».

Le premier s'arrête et regarde. Les autres, honteux, se débandent gauchement. Ils souffrent, ils se sentent ridicules, mais ils subissent. C'est une forme du respect humain, qui n'est que de la lâcheté mise en commun.

Songez, Messieurs, à vos propres obsèques, dont l'heure sonnera tôt ou tard. *Et ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.* Respectez la mort. Nous blâmerions un catholique qui assisterait, sans raison très grave, sans y être obligé par un devoir strict, à un enterrement civil ; mais nous le blâmerions plus encore de s'y conduire d'une façon inconvenante ou blessante. Les obsèques sont affaire privée, d'ordre intime : la famille seule en règle l'ordre. Il ne vous appartient pas d'y intervenir avec « vos

1. Dans son *Instruction sur les principales erreurs du temps présent*, le cardinal PIE a admirablement développé le caractère obligatoire de l'ordre surnaturel. Reprendre ici cette démonstration serait sortir du cadre de cet article ; nous y renvoyons nos lecteurs. Cf. *Discours choisis du cardinal Pie*. (Bruxelles, Keller, 42, rue Léopold Courouble), pp. 77 et suiv.

2. Extrait de *Sainte Cécile*, du 15 novembre 1911, reproduit par la *Revue du Clergé français* du 1^{er} décembre 1911, pp. 634-638.

3. L'auteur a raison de présenter cette prière isolée comme un minimum. L'intelligence et la participation active à la liturgie des morts, ne seraient-elles pas un remède efficace au mal que l'auteur déplore si justement. N. D. L. R.

idées ». Suivez-les d'un bout à l'autre, telles qu'elles sont : si elles ne vous conviennent pas, restez chez vous.

Mais si vous n'avez pas renié votre baptême et que vous souhaitiez que la croix vous conduise un jour à votre dernière demeure, entrez à l'église avec les corps de vos amis, et priez pour leurs âmes !

Un autre usage qui prête à beaucoup de réflexions est celui d'orner de fleurs les cercueils et les tombes.

La fleur est un symbole de vie, un signe d'affection, un témoignage de souvenir. La mélancolie des fleurs coupées, des fleurs fanées, ne messied pas sur les tombes. Pauvres morts, qu'on oublie si vite !

Je n'oserais pas condamner les fleurs du cimetière. Elles expriment que tout oublié n'est pas encore venu. J'aime surtout celles qui vivent sur la terre des morts, se nourrissant de leurs cendres. Ne dirait-on pas d'un sourire qui répond à des soins pieux ?

Mais à côté de ce symbolisme discret et touchant, quelle profusion et quel abus ! Que d'inutiles et stériles manifestations, où la vanité des vivants trouve à se satisfaire plus que la piété envers les morts ! Dans ces fleurs chèrement achetées, dans ces fleurs de perles et de verroteries, que de convenu, et presque d'hypocrisie ! Il semble qu'on se décharge sur elles d'un soin que le cœur ne peut plus prendre. Elles remplacent les larmes et les regrets.

Elles remplacent les prières surtout. Et ce sont alors des fleurs païennes, des fleurs coupables ! Jadis les cimetières étaient austères et l'on priait pour les morts. Aujourd'hui on décore les tombeaux, mais on oublie les âmes. Que de familles, parmi celles où ce journal sera lu, où personne, ni le père, ni la mère, ni les enfants, ne serait plus capable de réciter un *De profundis* ! Il n'y a plus guère que les vieilles gens qui le sachent encore. On achète des couronnes et des palmes, mais on ne fait plus dire de messes. Les anniversaires sont oubliés. Le luxe, la précipitation de la vie, les affaires, les distractions, l'égoïsme, l'ignorance emportent tout. Le jour des Morts, on s'en tire avec quelques fleurs, pour le public.

Le jour des Morts, à la messe de 5 heures, l'église était pleine cette année encore. Mais elle ne débordait plus, comme autrefois ; les rangs étaient moins serrés. Ce n'est pas, hélas ! que les deuils aient été moins nombreux, mais les vivants sont plus oublieux et plus ingrats...

Si un jour le père et la mère s'aperçoivent que leurs enfants n'ont pour eux aucun respect, s'aviseront-ils qu'ils en ont eux-mêmes tari la source ? Les cérémonies funèbres coûtaient bien un peu cher, mais elles imprimaient profondément dans l'âme des générations qui se succédaient le sentiment de leur solidarité, de leur responsabilité réciproque, de leur étroite cohésion ; elles entretenaient le sens familial, le respect des morts, l'amour des morts, le culte des morts ; enseignaient le respect des vivants, l'amour des vivants, le culte des vivants. Cela valait bien quelque chose. Tout se tient et s'enchaîne.

Au fond, il n'y a qu'un principe du respect et de l'amour véritables : c'est Dieu. Là où la dépendance de Dieu ne se fait point sentir, toute obligation, toute moralité disparaît. Et il ne reste plus comme loi de la vie que l'égoïsme, le froid et sec égoïsme, qui, si souvent, se cache sous les fleurs.



NOTES SUR LE “ RITUS SERVANDUS IN CELEBRATIONE MISSÆ ”,

L est aisé de se rendre compte du soin tout particulier qu'il faut apporter à la célébration religieuse et respectueuse du très saint Sacrifice de la Messe, si l'on se rappelle que l'Écriture maudit celui qui accomplit avec négligence l'œuvre de Dieu ¹. Nous devons avouer qu'il n'est pas donné aux fidèles d'accomplir œuvre plus sainte, plus divine. Il est donc de la dernière évidence qu'on doit apporter toute l'application désirable à s'en acquitter non seulement avec grande pureté de cœur, mais aussi avec les marques extérieures de la dévotion et de la piété ². » Ainsi parlèrent les Pères du Concile de Trente. Se faisant l'interprète de leurs vœux, l'Église, dans sa maternelle bonté, remet en honneur les rites vénérables qui, de tous temps, accompagnèrent et rehaussèrent l'offrande de l'Hostie immaculée, et

1. Pour la rédaction des présentes notes, on a principalement utilisé comme sources, les ouvrages suivants. Dans la suite, ils seront toujours cités en abrégé.

BONA, O. CIST., *Rerum Liturgicarum libri duo*. Augustæ Taurinorum, 1749. MARTÈNE, O. S. B., *De Antiquis Ecclesiæ ritibus lib. III*, Bassani, 1788. Accedunt (lib. IV) *Tractatus de antiqua Ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis. De Antiquis Monachorum ritibus et manuscriptorum opusculorum ad Monachorum ritus appendix*. D. CLAUDE DE VERT, O. S. B., *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, Paris, 1720. LE BRUN, *Explication littérale historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, Paris, 1777.

2. JÉRÉM. XLVIII, 10.

3. CONC. TRID. *Decretum de observandis et evitandis in celebratione Missæ* : « Quanta cura adhibenda sit ut sacrosanctum Missæ sacrificium omni religionis cultu ac veneratione celebretur, quivis facile existimare poterit, qui cogitarit maledictum in sacris Litteris eum vocari qui facit opus Dei negligenter. Quod si necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum a Christi fidelibus tractari posse, quam hoc ipsum tremendum mysterium qui vivifica illa hostia, qua Deo Patri reconciliati sumus, in altari per sacerdotes quotidie immolatur; satis etiam apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia et puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur. »

qui, « loin d'être une excitation à l'impiété ¹ », comme le disent les prétendus Réformateurs, « en tant que signes visibles de la religion relèvent au contraire la majesté d'un tel sacrifice et portent l'esprit des fidèles à la contemplation des vérités les plus sublimes ². »

Malheureusement, ces précieuses richesses de la liturgie ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur et utilisées comme il convient. Nous négligeons souvent de les faire servir à notre propre sanctification et de les rendre accessibles au peuple dans nos instructions ³. C'est vérité passée en proverbe : le cœur n'aime que l'objet bien connu. L'amour des rubriques du Missel, et, comme conséquence naturelle, la ferveur dans l'offrande du saint Sacrifice ne s'intensifieraient-ils pas si l'on connaissait mieux leur origine et leur raison d'être? C'est ce à quoi tendent les présentes notes. Elles n'ont pas la prétention de tout dire en la matière et d'épuiser le sujet. Leur seule ambition est d'augmenter, dans le cœur de ceux qui voudront bien les parcourir, un respect plus profond, une observation plus exacte, un amour plus enthousiaste du précieux dépôt de la tradition que sont les rites de notre Missel romain.

Et tout d'abord quelle est l'origine du mot *rubrique*? A quelle époque les rubriques ont-elles été rédigées dans leur forme actuelle? Voici ce que nous dit à ce sujet le Père Le Brun ⁴ : « On a appelé rubriques des observations écrites en caractères rouges. Cette expression vient de l'ancien droit romain, dont les titres, les maximes ou les décisions principales étaient écrits en rouge. On a nommé de même Rubriques de la Messe les règles qui prescrivent la manière de la dire, parce que, en

1. « Si quis dixerit, cæremonias, vestes et externa signa quibus in Missarum celebratione Ecclesia catholica utitur, *irritabula impietatis* esse, magis quam officia pietatis, anathema sit. » CONC. TRID., *De Sacrificio Missæ*, canon VII. (Denz-Banwart, n° 954.)

2. « Cæremonias item adhibuit, ut mysticas benedictiones, lumina, thymiamata, vestes, aliaque id genus multa, ex Apostolica disciplina et traditione, quo et majestas tanti sacrificii commendaretur, et mentes fidelium *per hæc visibilia religionis et pietatis signa* ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio latent, contemplationem excitarentur. » *Id., ib.*, c. V. (Denz, 943.)

3. Le concile de Cloveshous en Angleterre, tenu l'an 747, porta le décret suivant : « Ut presbyteri omne sui gradus officium legitimo ritu omnia discant exhibere nosse : deinde ut symbolum fidei ac Dominicam orationem, sed et sacrosancta quoque verba quæ in Missæ celebratione et officio Baptismi solemniter dicuntur, interpretari atque exponere posse propria lingua quid nesciant, discant : necnon et ipsa sacramenta (cérémonies) quæ in Missa ac Baptismate, vel in aliis ecclesiasticis officiis visibiliter conficiuntur, quid spiritaliter significant, et discere studeant ; ne vel in ipsis intercessionibus quibus pro populi delictis Deum exorare noscuntur, vel ministerii sui officiis inveniuntur quasi muti et ignari, si non intelligam nec verborum suorum sensum, nec sacramenta quibus per eos alii ad æternam proficiunt salutem. » (MANSI, *Amplissima Conciliorum collectio*, t. XXII, c. 398.)

4. *Op. cit.*, pp. 28-29.

effet, on les a communément écrites en rouge pour les mieux faire distinguer. Anciennement, ces règles ne s'écrivaient que dans des livres particuliers, appelés Directoires, Rituels, Cérémoniaux, Ordinaires. Les anciens missels manuscrits et même les premiers imprimés n'ont presque pas de rubriques. Burcard, maître des cérémonies sous les Papes Innocent VIII et Alexandre VI, sur la fin du xv^e siècle, est le premier qui ait mis au long l'ordre et les cérémonies de la Messe dans le *Pontifical* imprimé à Rome pour la première fois en 1485, et dans le *Sacerdotal*, imprimé quelques années après, et réimprimé sous Léon X. On joignit ces cérémonies à l'ordinaire de la Messe dans quelques missels, et le Pape Pie V, en 1570, les fit mettre dans l'ordre et sous les titres où nous les voyons aujourd'hui. C'est là le trésor des Rubriques. »

Les premières d'entre elles concernent la préparation du prêtre au saint Sacrifice. En voici le texte dont nous donnerons ensuite l'explication :

DE PRÆPARATIONE SACERDOTIS CELEBRATURI.

I. *Sacerdos celebraturus Missam, prævia Confessione sacramentali, quando opus est, et saltem Matulino cum Laudibus absoluto, orationi aliquantulum vacet : et orationes inferius positas pro temporis opportunitate dicat. Deinde accedit ad locum in Sacristia vel alibi præparatum, ubi paramenta, aliaque ad celebrationem necessaria habentur, accipit Missale, perquirat Missam, perlegit et signacula ordinat ad ea quæ dicturus est.*

SALTEM MATUTINO CUM LAUDIBUS ABSOLUTO. — Autrefois, c'était l'usage, chez les Grecs, de passer en prière la nuit entière qui précédait l'offrande du saint Sacrifice; ce qu'observaient non seulement les prêtres, mais aussi les simples fidèles. Ainsi, le soir où saint Athanase fut obligé de fuir devant ses persécuteurs ariens, on célébrait précisément les Vigiles dans l'église en vue de la Synaxe ¹. L'Église romaine n'en s'écarta point de cette tradition. « En parcourant les vieux *Ordines Romani* ou les *Sacramentaires*, nous n'avons jamais vu, dit le cardinal Bona, que les messes solennelles fussent célébrées sans la récitation préalable des Vigiles nocturnes et des Laudes ². » Ces réunions ayant engendré des abus, l'Église se vit forcée de les interdire aux laïcs. Cependant, on peut voir, par des décrets de Conciles, qu'elles étaient encore fort en honneur au XIII^e siècle ³. D. Martène donne plu-

1. SOCRATE, *Hist. Eccl.*, lib. II, cap. 8 : « Vespera quidem erat, populus autem per totam noctem vigilabat, quia Synaxis futura erat. »

2. BONA, *op. cit.*, lib. II, cap. I, § IV.

3. Cf. CONC. COPRINIACENSE (COGNAC), an. 1260, can. I. (MANSI, t. XXIII, col. 1033.) — CONC. BUDENSE (BUDA), an. 1279, can. XLIV : « Præcipimus quod Eccle-

sieurs exemples prouvant qu'elles existèrent jusqu'au xv^e siècle, surtout dans les églises cathédrales ¹. Même au xvi^e siècle elles n'avaient pas encore complètement disparu ². Enfin, au xviii^e siècle, d'insignes églises de Gaule les observaient en de grandes solennités, telles à la Saint-Julien au Mans, à la Saint-Martin à Tours, à la fête de l'Invention de la Croix à Arles. Remplies de l'amour et du respect de la tradition, elles ne jugeaient pas de coutume préférable pour fêter les Saints qu'elles honoraient comme patrons ou pour honorer les reliques qu'elles possédaient en leurs précieux trésors. De nos jours, le seul vestige qui nous soit resté de cet antique usage, c'est la sainte veillée de Noël, où les pieux chrétiens aiment à se rassembler pour chanter la naissance de l'Enfant-Dieu.

Mais, si la discipline se montra peu à peu moins favorable à l'assistance des fidèles aux vigiles nocturnes, elle tint toujours à en rappeler l'obligation aux ministres de l'autel. Non seulement les évêques dans des lettres à leur clergé ou dans les statuts diocésains en confirmèrent la règle, mais l'Empereur, les Conciles, les Papes même se crurent obligés de veiller à sa parfaite observance. Ainsi, dans ses Capitulaires de l'année 801, Charlemagne inscrit ce décret : « Ut omnes sacerdotes horis competentibus diei ac noctis suarum sonent signa Ecclesiarum, et sacra Deo celebrent officia ³. » Dans son homélie au clergé, homélie que l'Église met sur les lèvres des évêques lors de la conclusion des synodes, le Pape saint Léon IV († 855) dit ces paroles : « Omni nocte, ad nocturnas horas surgite, et cursum vestrum horis certis decantate ⁴. » Dans leurs visites pastorales, les évêques doivent s'enquérir si les curés se lèvent la nuit pour dire Matines ⁵. Quant aux conciles, ils sont unanimes jusqu'au xiii^e siècle à rappeler aux prêtres cette obligation avant la célébration des messes tant publiques

siarum rectores in suis ecclesiis vigiliis fieri a laïcis non permittant : cum ex hoc scandala proveniant, et peccata : nisi forsan in illis ecclesiis in quibus *ex devotione fidelium* vigiliæ tales consueverunt fieri ab antiquo. » (MANSI, t. XXIV, col. 290.)

— CONC. OXONIENSE (OXFORD) an. 1222, cap. 2. (MANSI, t. XXII, col. 1176.)

1. MARTÈNE, *De antiq. Eccæ ritib.*, lib. IV, cap. VII, n° 2.

2. CONCIL. AQUILEIENSE, an. 1596, can. XVI : « Statuimus etiam ritum agendi Vigiliis, seu in Ecclesiis pernoctandi, omnino tollendum esse ac modis omnibus ab Episcopis delendum. » (MANSI, t. XXXIV, col. 1415.)

3. MIGNÉ, *P. L.*, t. XCVII, col. 219.

4. MIGNÉ, *P. L.*, t. CXV, c. 675. Cf. *Questions Liturgiques*, décembre 1911, p. 36.

5. REGINO († 915). *De Eccles. discipl.*, lib. I, n. 27, 28. « Si nocturnis horis ad Matutinas Laudes persolvendas omni nocte surgat. Si Primam, Tertiam, Nonam, certo tempore signo Ecclesiæ denunciet et cursum debitum servet. » (MIGNÉ, *P. L.*, t. CXXXII, col. 188.) — *Interrogatio episcopi aut ejus missi in visitatione parochiæ*, c. a. 1250. « Est aliquis qui in die Dominica vel in præcipuis Festivitatibus quidquam operis faciat, et si ad Matutinas et ad Missam et ad Vesperas imprætermissis omnes currant. » (MANSI, t. XXIII, col. 943.)

que privées. Certains d'entre eux vont même jusqu'à suspendre et excommunier les transgresseurs de la loi ¹. Peu à peu cette coutume tomba en désuétude. Cependant, au XVIII^e siècle, certaines églises de France l'avaient encore en telle estime qu'à Saint-Étienne de Bourges, par exemple, l'archevêque ne pouvait officier à la Messe aux jours qui lui étaient destinés s'il n'avait assisté aux premières Vêpres, à Matines et à Laudes. Il en était de même à Boulogne. Cela s'observait aussi à Notre-Dame de Paris, à moins que la maladie ou des affaires n'empêchassent l'archevêque d'aller à l'office de la nuit après avoir officié à Vêpres. A Lyon et à Vienne en Dauphiné, l'archevêque devait même demander dispense au Chapitre ².

La rubrique ajoute *saltem*, car souvent il a été ordonné de dire Prime ou Tierce avant la Messe ³. En effet, on devrait régulièrement avoir dit les Heures qui précèdent le temps auquel on célèbre, c'est-à-dire, Prime et Tierce, si on célèbre vers neuf heures, et même Sexte, si on ne célèbre que vers midi.

Pourquoi cette insistance de la tradition à réclamer des ministres du Seigneur la récitation du saint Office avant la célébration des Mystères sacrés? On peut donner à cette question plusieurs réponses.

La première, c'est que la sainte Messe, centre de notre Religion, est aussi le centre de la liturgie de l'Église; non seulement les Sacrements, mais l'office canonial lui-même gravite autour de ce foyer lumineux

I. CONC. OXONIENSE (OXFORD), 1222. « Nullus sacerdos parochialis præsumat missam celebrare antequam matutinale persolverit officium, et primam et tertiam de die. » (MANSI, t. XXII, col. 1176.)

INNOCENT. IV, 1243. *Epistola ad Ottonem cardinalem Tusulanum* : « Sacerdotes autem dicant horas canonicas more suo : sed Missam celebrare, priusquam officium matutinale compleverint, non præsumant. » (MANSI, t. XXIII, col. 580.)

CONSTITUTIONES SYNODALES VALENTINÆ DIOECESIS, 1247. « Item dicimus, quod nec aliquis præsumat Missam celebrare, nisi prius matutinas dixerit canonicas et Primam. » (MANSI, t. XXIII, col. 890.)

CONCILIUM MONASTERIENSE (MUNSTER), 1279. « Nullus sacerdos missam dicat de die nisi unam, et prius suas matutinas et Primam dixerit. » (MANSI, t. XXIV, col. 312.)

CONC. COLONIENSE, 1280. Prohibetur « *sub pœna excommunicationis*, ne aliquis sacerdos missam celebrare audeat, nisi prius dixerit matutinas et Primam de die. » (MANSI, t. XXIV, col. 350.)

CONC. NEMAUSENSIS (NIMES), 1284. « Quia inter divina officia Missarum solemnitates, propter excellentiam et reverentiam corporis et sanguinis Jesu Christi, cum omni humilitate et devotione sunt ab universis presbyteris celebranda : *prohibemus sub pœna suspensionis*, ne quis sacerdos Missam cantare præsumat, nisi prius plene expleverit officium Matutinum. » (MANSI, t. XXIV, col. 536.)

Cf. aussi MARTÈNE, *op. cit.*, lib. I, cap. IV, art. I, n. 4, où l'auteur apporte de nombreux témoignages de statuts diocésains.

2. Cf. LE BRUN, *op. cit.*, pp. 32-33.

3. Cf. Textes cités plus haut, et MARTÈNE, *op. et loc. cit.*

et fécond. Voici le beau développement que donne à cette idée M. le chanoine Callewaert, président du grand séminaire de Bruges¹ :

« La sainte Messe, dit-il, est comme le précieux joyau serti dans la couronne d'or des heures canoniques. Ces mêmes réunions chrétiennes et ces mêmes veillées saintes d'où nous est provenue notre « Messe des Catéchumènes » sont l'origine aussi, quoique moins directement, des plus anciennes et des plus solennelles d'entre les heures du bréviaire, et jadis on appliquait plus strictement la règle d'après laquelle la sainte Messe et l'office divin, « dans leurs parties mobiles », doivent tendre l'une et l'autre à rappeler le même Mystère ou à glorifier le même Saint. Si nombreuses que soient les Messes votives et les Messes pour défunts, elles restent toujours, d'après l'esprit de la liturgie, l'exception; et, autant que possible, il doit y avoir conformité entre la Messe et l'office. La Messe et l'office, en effet, dans leur « Propre », concourent à inculquer aux fidèles les mêmes vérités, à les pénétrer des mêmes sentiments. La même prière qui sert de collecte à la Messe sert d'oraison à la fin de chacune des heures canoniques. Il en va de même, généralement, pour les commémoraisons à Laudes et à Vêpres. L'*oratio super populum*, quand elle s'est dite à la Messe, se retrouve à Vêpres. L'évangile qui sera dit à la Messe est lu en partie, jadis en entier, à l'office de Matines et expliqué dans l'homélie. Si la liturgie de la Messe comprend deux évangiles, ou même trois — c'est le cas à Noël — on a de chacun le commentaire à l'office de nuit. L'épître aussi était lue autrefois à Matines; elle l'est encore aujourd'hui dans certaines églises. Notre office lui-même, dans les capitules, comprend l'épître de la Messe, au moins en partie. C'est une règle, en effet, fort ancienne que le commencement de l'épître de la Messe serve de capitule à Vêpres, à Laudes et à Tierce, et qu'un passage pris dans le corps et à la fin de l'épître serve de capitule respectivement à Sexte et à None. Enfin, qu'on mette en regard, d'un côté, les textes de l'Introït, du Graduel, de l'Alleluia, de l'Offertoire, de la Communion, et de l'autre les antiennes, les versets, les répons de l'office, et l'on s'étonnera que jusqu'à présent la routine dans la récitation du bréviaire nous ait empêchés peut-être de voir, de goûter cette suave harmonie de pensée et de sentiment qui relie intimement entre eux Missel et bréviaire.

» Ce n'est donc pas une simple raison réglementaire mais une raison profondément liturgique qui a établi que la Messe capitulaire dans nos cathédrales et la Messe conventuelle dans les monastères soient encadrées des heures de l'office. C'est pour la même raison — *le lien intime entre la sainte Messe et l'office divin* — que l'Eglise veut de ses prêtres qu'ils aient dit au moins Matines et Laudes avant de monter au saint autel.

1. Cf. *Questions Liturgiques*, t. I, pp. 216-217.

Tout, en effet, dans l'office des Vêpres, de Matines et de Laudes est admirablement approprié à préparer le prêtre à la digne célébration de l'auguste sacrifice. »

A cette raison d'ordre théologique, nous nous permettrons d'en ajouter deux qui relèvent de la vie intime. Tout d'abord, il n'est pas de prières qui, si bien que celles du bréviaire, mettent notre âme en contact avec le Très-Haut. Mieux que toutes les autres formules, elles nous disent les perfections infinies de ce Dieu que le prêtre tiendra bientôt entre ses mains. Éprise de cette Beauté idéale, l'âme ne peut s'empêcher de la chanter et, à mesure qu'elle s'échauffe à louer la bonté incompréhensible de l'Être souverain, elle savoure de plus en plus la suavité qui est en lui et se complait davantage en son infinie perfection. Nous ne résistons pas à l'envie de citer ici l'exquis développement que nous a laissé de cette pensée saint François de Sales. « Ce désir de louer Dieu que la sainte bienveillance excite en nos cœurs, Théotime, est insatiable; car l'âme qui en est touchée voudrait avoir des louanges infinies pour les donner à son bien-aimé parce qu'elle void que ses perfections sont plus qu'infinies : si que se treuvant bien esloignée de pouvoir satisfaire à son souhait, elle fait des extrêmes efforts d'affection pour en quelque sorte louer cette bonté toute louable; et ces efforts de bienveillance s'aggrandissent admirablement par le complaysance : car, à mesure que l'âme treuve Dieu bon, savourant de plus en plus, la suavité d'iceluy, et se complaysant en son infinie beauté, elle voudroit aussi relever plus hautement les louanges et bénédictions qu'elle luy donne. Or, à mesure aussi que l'âme s'eschauffe à louer la douceur incompréhensible de Dieu, elle aggrandit et dilate la complaysance qu'elle prend en icelle; et par cet aggrandissement, elle s'anime de plus fort à la louange; de sorte que l'affection de complaysance et celle de louange, par ces réciproques poussements et mutuelles inclinations qu'elles font l'une à l'autre, s'entredonnent de grands et continuels accroissemens.

» Ainsi les rossignolz se complaysent tant en leur chant, au rapport de Pline, que, pour cette complaysance, quinze jours et quinze nuitz durant ilz ne cessent jamais de gazouiller, s'efforçans de tous-jours mieux chanter à l'envy les uns des autres : de sorte que lorsqu'ilz se desgoisent le mieux, ilz ont plus de complaysance; et cet accroissement de complaysance les porte à faire des plus grands efforts de mieux gringotter, augmentant tellement leur complaysance par leur chant, et leur chant par leur complaysance, que maintes fois on les voit mourir et leur gousier esclatter à force de chanter : oyseaux dignes du beau nom de philomèle, puisqu'ilz meurent ainsy en l'amour et pour l'amour de la mélodie ¹. »

1. SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Traite de l'Amour de Dieu*, l. V, c. 8.

Mais outre le précieux avantage qu'ont les prières du bréviaire d'augmenter en nous l'amour de Dieu, il en est un autre essentiellement lié à notre vie spirituelle : nous revêtir de Jésus-Christ, *induimini Dominum nostrum Jesum Christum* ¹. Telle est bien la pensée de l'Église lorsqu'au début de l'année liturgique, au premier dimanche de l'Avent, elle n'assigne pas d'autre programme à ses enfants. Aussi, connaissant la puissante attraction qu'exerce sur le cœur humain la beauté bien connue, ne cessera-t-elle, au cours du Cycle, de répéter sous mille formes diverses ce que fut ce Christ premier-né de toute créature, sur la vie duquel nous devons modeler la nôtre. Avec un art consommé, au moyen des hymnes, des psaumes, des leçons, des répons, des évangiles surtout et de leurs homélies, elle nous retracera le fidèle portrait de Jésus naissant, vivant, souffrant, mourant, ressuscitant pour nous, semblant nous redire dans sa maternelle tendresse les paroles que le Pontife adresse à chacun des nouveaux prêtres au jour de l'ordination : *Imitamini quod tractatis*.

Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que l'Église ait voulu se faire à nouveau l'écho de la tradition en indiquant parmi les rubriques préceptives du Missel la récitation préalable des Matines et des Laudes ? L'infraction à cette règle est placée, parmi les défauts de conditions requises dans le célébrant ². Cette infraction entraîne-t-elle une faute grave ou seulement légère ? Certains auteurs, tels saint Raymond de Pennafort et saint Antonin, n'hésitent pas à la ranger parmi les fautes graves, moins l'intervention d'une juste cause. Nous préférons cependant nous rallier à l'opinion la plus commune des théologiens qui, avec saint Alphonse ³ et Benoît XIV ⁴, affirme que le précepte n'oblige que *sub levi* et que, par conséquent, une cause légère, mais raisonnable, en dispense.

Remarquons cependant que ce serait faire preuve de bien peu d'amour de la tradition, d'un bien pauvre souci de notre avancement dans la piété, d'une grande indifférence pour les prescriptions si sages, si raisonnées de notre Mère la sainte Église que de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous conformer à l'usage des siècles de foi.

ORATIONI ALIQUANTULUM VACET. Cette prescription du Missel n'a d'autre but que d'accroître dans le prêtre les dispositions intérieures nécessaires à la parfaite célébration du saint Sacrifice. En cela encore, les anciens nous ont laissé de touchants exemples, tant ils étaient pénétrés de la grandeur des divines fonctions de l'autel. Ainsi, Jean Moschus (VI^e siècle), dans ses *Vies des Pères*, nous raconte qu'un prêtre, après

1. ROM., XIII, 14.

2. RUBR., *De Defectibus occ. in celebrat. Missæ*, tit. X, n. 1.

3. SAINT ALPHONSE, *Theol. Mor.*, lib. VI, tract. III, n^o 347.

4. BENOÎT XIV, *De Sacr., Missæ*, lib. III, cap. XIII, n^o 4.

avoir terminé l'office, s'asseyait près de l'autel où il restait en oraison. Il ne commençait la Messe qu'après avoir vu l'Esprit-Saint enveloppant la table du Sacrifice¹. S'inspirant de ces pratiques, certaines églises cathédrales et collégiales ont voulu autrefois que le prêtre qui devait officier pendant la semaine la passât entièrement en retraite. Tout le chœur le conduisait en procession le samedi soir dans un appartement particulier d'où il ne sortait que pour la Messe et les autres offices. On avait même, en quelques endroits, engagé le diacre et le sous-diacre au même recueillement. Au XVIII^e siècle, il ne restait plus que quelques vestiges de ces pratiques si édifiantes. A l'abbaye de saint Claude, le semainier ne sortait point du cloître et gardait l'abstinence complète de la viande tout comme durant le Carême chez les Chartreux, il ajoutait à ces pratiques celle de réciter la Passion de Jésus-Christ. A Paris il le faisait en étole auprès de l'autel avant de commencer la Messe². Les statuts de l'église de Saint-Étienne de Sens exigeaient de l'hebdomadier la retraite complète, car, disaient-ils, il est médiateur entre Dieu et le peuple³.

ORATIONES INFERIUS POSITAS PRO TEMPORIS OPPORTUNITATE DICAT. Il y a près de dix siècles qu'on met ces prières en tête des Sacramentaires. Le *Micrologue* (XI^e siècle) mentionne quatre des cinq psaumes qui sont indiqués aujourd'hui dans le Missel romain : *Quam dilecta, Benedixisti, Inclina Domine, Credidi*. Il est en cela le témoin de la coutume romaine de l'époque. Il ajoute également le *Kyrie eleison*, le *Pater*, avec les *preces* et la prière pour les péchés : *ut inferius et exterius sacerdos summo sacerdotia placere valeat*⁴.

On ne trouve pas précisément les mêmes psaumes et les mêmes prières dans tous les anciens livres. Ainsi, un Missel du VIII^e siècle, édité par Matthias Flaccus Illyricus († 1575), prescrit, outre les sept psaumes de la pénitence avec leurs oraisons, sept autres psaumes : *Quam dilecta Benedixisti, Inclina Domine, Fundamenta, Domine Deus salutis meæ, Credidi, Memento Domine*. Le Missel de Séville, édité en l'année 1534, ordonne la récitation des sept psaumes de la pénitence ou bien des psaumes *Quam dilecta* et de ceux qui le suivent, tels qu'ils se trouvent actuellement dans le Missel romain. Le Pontifical manuscrit d'Halinard, évêque de Lyon († 1052), en contient trois : *Quam dilecta, Benedixisti, Inclina Domine*. Enfin, le Pontifical mss. de Prudence, évêque de Troyes († 861), ainsi que le vieux missel ambrosien mentionnent seulement le psaume *Miserere*. Comme ces psaumes manquent dans la

1. *De vitis Patrum*, c. XXVII. (MIGNE, P. L., t. LXXIV, col. 132).

2. Cf. LE BRUN, *op. cit.*, pp. 33-34.

3. DE MOLÉON. *Voyages liturgiques*, Paris, 1718, pp. 173-174.

4. *Microl. de observationibus ecclesiasticis*, c. I et XXIII. (MIGNE, P. L., t. CLI.)

plupart des vieux sacramentaires, on peut conclure qu'ils ont été récités plutôt par dévotion que par obligation. De nos jours, l'Église ne fait une loi de leur récitation qu'aux évêques lorsqu'ils célèbrent pontificalement la Messe ¹.

Certains auteurs se sont plu à relever le nombre sept des versets et des oraisons qui suivent les psaumes. C'est, disent-ils, afin d'obtenir la grâce septiforme du Saint-Esprit. Quoi qu'il en soit, il est beau de voir l'ardeur avec laquelle ces prières insistent sur le secours de l'Esprit d'amour. N'est-ce pas lui, en effet, qui doit présider à la célébration des saints Mystères, tout comme il présida à la formation du Corps du Christ dans le sein très pur de la Vierge Mère? Cette dévotion au Saint-Esprit était si intense autrefois que, dans certains Missels, le *Veni Creator* avait même été ajouté à la récitation des oraisons.

Celles-ci sont très anciennes. On rencontre déjà l'oraison *Adsit nobis* au Sacramentaire léonien parmi des oraisons pour le dimanche de Pentecôte. Les Sacramentaires gelasien et grégorien publiés par Gerbert ² mentionnent les oraisons *Mentes nostras* et *Adsit nobis* comme collectes des fêtes IV^e et III^e dans l'octave de la Pentecôte. Notre Missel actuel les a également conservées aux mêmes dates. L'oraison *Conscientias nostras* est renseignée comme collecte au V^e dimanche *ante Natale Domini* ³. Cette place dans l'ancienne liturgie est de nature à relever encore sa signification déjà très caractéristique par elle-même.

ACCIPIT MISSALE, PERQUIRIT MISSAM, PERLEGIT ET SIGNACULA ORDINET AD EA QUÆ DICTURUS EST. Cette rubrique semble n'avoir qu'un but pratique : empêcher toute erreur dans l'ordre des prières, et permettre la récitation parfaite des lectures indiquées.

A cette rubrique si sage, nous nous permettrons d'ajouter une seule considération qui prend la forme d'un vœu : Ce serait, nous semble-t-il, une excellente pratique de préparer à l'avance le texte de la Messe qu'on célèbre le lendemain. En ayant ainsi acquis une intelligence plus grande, on ne manquerait pas d'en savourer mieux le charme, si pénétrant et d'en retirer un nouveau profit spirituel.

Telles sont les prescriptions du Missel relatives à la préparation au saint Sacrifice. Par leur exposé, trop long peut-être, on peut se rendre compte des dispositions parfaites avec lesquelles l'Église désire voir ses fils s'acquitter des sublimes fonctions de l'autel. Et pourtant, nous ne sommes encore qu'au parvis du temple. Que sera-ce lorsque nous y pénétrerons pour admirer les splendeurs magnifiques qu'il recèle !

1. Cf. BONA, *op. cit.*, lib. II, c. I, § II. — MARTÈNE, *op. cit.*, lib. I, c. IV, art. I, n° 8.

2. GERBERT, O. S. B. *Monumenta veteris liturgiæ Alemannicæ*, Pars I, p. 128.

3. *Id.*, *Ibid.*, p. 200.



LA COMMUNION DES FIDÈLES AU MOMENT LITURGIQUE

CETTE question n'est pas nouvelle. Elle fut traitée au Congrès eucharistique tenu à Liège, en 1883¹, par Dom van Caloen, moine de l'abbaye de Maredsous, aujourd'hui évêque de Phocée. L'auteur me disait, il y a quelques semaines à peine, l'accueil peu sympathique qui lui avait été réservé : cette thèse paraissait à beaucoup utopique, si contraire aux habitudes reçues et inspirée par un culte exagéré d'archaïsme plutôt que par une intelligence pratique des besoins du saint ministère. Plus tard, une revue française reprenant la même idée, la compromit par d'évidentes exagérations, soutenant que sans une cause très grave la distribution de la sainte Communion en dehors du saint Sacrifice était illicite. Le substitut de la Sacrée Congrégation des Rites chargea officiellement le directeur des *Ephemerides liturgicæ* et le directeur des *Analecta Ecclesiastica* de protester contre cette étude et de déclarer faux et apocryphe le décret sur lequel l'auteur s'appuyait. « La communion après la messe est permise par le Rituel pour un motif raisonnable. Mais ce motif, vu les temps où nous vivons, existe facilement et on peut dire qu'il existe toujours aujourd'hui, chaque fois qu'on demande à communier. Que l'on puisse également distribuer la communion avant la messe, il n'y a là-dessus aucun doute, pour le même motif et avec la même facilité que dans le cas précédent, quoique le Rituel se taise à ce sujet. Telle est la coutume habituelle et louable de Rome ; tel est le sentiment de l'Église ; c'est la thèse qu'il faut soutenir et appliquer en pratique². » Faisons remarquer que Mgr van Caloen n'avait pas versé dans ces exagérations : « La communion des fidèles, disait-il,

1. *Congrès des œuvres Eucharistiques*, tenu à Liège en 1883. Lefort, Lille 1884, pp. 140 et ss.

2. *Collationes Brugenses* 1896, pp. 52-53.

doit se donner pendant le saint Sacrifice, et non en dehors de celui-ci : cependant, pour des raisons légitimes, elle peut être distribuée, et l'a de tout temps été, à d'autres moments. La règle existe et est claire; mais, à côté, subsistent les exceptions qui la confirment ¹. »

C'est dans les derniers siècles surtout que cette coutume extra-liturgique se généralisa, et l'autorité religieuse s'y montra sympathique. En effet l'ancienne coutume avait été discréditée par les erreurs protestantes relatives à l'Eucharistie. Luther, avait prétendu que Jésus-Christ n'est présent dans l'Eucharistie que lorsque ce sacrement est *en état d'usage*, c'est-à-dire durant l'action sacramentelle, aussi longtemps que la table eucharistique est dressée et servie. Mais une fois la fraction du pain terminée, le sacrement est hors d'usage et la présence réelle cesse. Le culte de latrerie rendu à la sainte Réserve est donc idolâtrique; la distribution de la communion *en dehors de la messe* est également idolâtrique; les messes auxquelles le prêtre seul communique sacramentellement sont illicites : il faut donc en faire cesser l'usage ².

Quand on aborde l'examen de cette question, il est donc très prudent de limiter son sujet, et de dissiper toute équivoque : nous ne voulons ni restreindre la liberté des fidèles, ni discréditer les communions extra-liturgiques, ni innover imprudemment et précipitamment; encore moins voulons-nous censurer de quelque façon l'habitude de distribuer la communion en dehors de la messe. Mais, nous adressant plus spécialement aux collèges et aux pensionnats, nous voudrions faire comprendre l'importance de cette loi générale du culte que l'Église a maintenue malgré les facilités contraires, et convaincre les prêtres de l'immense profit que la piété des fidèles retirerait de l'observation plus fidèle de cette loi.

Il ne s'agit pas ici d'une coquetterie liturgique, d'un luxe dans la dévotion eucharistique, d'un caprice archéologique propre à certains esprits épris des formes antiques, d'une doctrine mystique très élevée, réservée à quelques âmes privilégiées. Non : cette question nous paraît très importante; tellement, que, selon nous, c'est là qu'il faut chercher le principal moyen de ramener dans le peuple chrétien l'intelligence vraie du saint Sacrifice de la Messe et de la Communion fréquente.

Aussi l'attention se porte-t-elle, de plus en plus, de ce côté : le Père de Wouters, au Congrès eucharistique de Londres en 1908; Dom Vandeur, au Congrès eucharistique de Cologne en 1909 ³; M. l'abbé Rutten à la journée liturgique de Chèvremont ⁴; le Père Lintelo dans la nouvelle édition de son *Triduum sur la communion quotidienne* ⁵ ont consacré

1. *Op. cit.*, p. 141.

2. Voir *Questions Liturgiques* t. I, pp. 132-133.

3. Voir *Zwanzigster internationaler Eucharistischer Kongress in Cöln*. Cöln, Bachem, 1909, p. 689.

4. Voir *Questions Liturgiques*, t. I, p. 40.

5. Troisième édition Casterman 1911, p. 140.

des rapports et des chapitres à cette question et concluent dans le sens indiqué.

On trouvera dans ces différentes études l'exposé des motifs qui justifient pleinement cette réforme. Nous n'y reviendrons pas; mais nous voudrions insister sur la raison capitale qui jaillit de la notion du sacrifice lui-même, je veux dire l'union naturelle qui existe entre ces deux parties d'un même tout¹ : la communion est une partie du sacrifice; elle en est la consommation et la participation, et dès lors, tout naturellement, l'assistance à la messe entraîne la manducation de la Victime.

Pour mieux comprendre la réalité, contemplons d'abord la figure, et voyons la conception lévitique du sacrifice. L'Israélite qui voulait obtenir le pardon de son péché venait offrir au temple une victime pure, c'est-à-dire une victime qui réunissait en elle toutes les conditions de la pureté légale. Le sacrifice commençait par le rite de l'imposition des mains, faite par le fidèle sur la victime. Ce rite, tout symbolique, établissait une sorte de substitution de la victime légale à la personne des fidèles; à partir de ce moment la victime représentait le fidèle devant Dieu, et portait le poids de ses péchés. Aussi l'immolation réelle et l'offrande de la victime n'étaient que l'expression sensible de l'immolation et de l'offrande que le fidèle devait accomplir dans son esprit et dans son cœur. *Bien plus, l'immolation et l'offrande de la victime n'avaient de valeur aux yeux de Dieu qu'autant que le fidèle reproduisait en lui-même ce que la victime symbolisait au dehors.*

Or, un des modes, sous l'ancienne loi, de participer au sacrifice était de manger la victime qui avait été immolée. La manducation, en effet, est le phénomène physique par lequel nous nous assimilons une autre substance, nous nous identifions avec elle, nous la transformons en notre propre vie; la manducation de la victime signifie donc par excellence que nous nous solidarisons avec elle et que les actes de religion qu'elle exprime sont les nôtres.

L'application de cette doctrine au sacrifice de Jésus-Christ saute aux yeux. La nouvelle Alliance comme l'ancienne est scellée dans un sacrifice : *Hic est calix sanguinis mei, novi et æterni Testamenti*. Ce sang de la nouvelle Alliance a été versé au sacrifice de la Croix et a valu le salut de tous les hommes. Mais, si l'Homme-Dieu sur le calvaire personnifie tout le genre humain, pourtant les hommes rachetés font défaut à ce sacrifice. *Il faudra donc que le Sacrifice de la Croix soit représenté et renouvelé, et qu'il le soit de telle façon que Notre-Seigneur ne soit plus seul à offrir son sacrifice. C'est la grande raison d'être du sacrifice de la messe.*

1. Dans une série de 12 articles parus dans la *Revue pratique d'Apologétique* sous forme de *Lettres à un Etudiant sur la Sainte Eucharistie*, M. Labauche envisage à plus d'un endroit l'aspect dont nous parlons ici. Nous résumons ici son exposé. Cf. t. XI et XII de cette revue.

Dans cet auguste mystère, les fidèles unis au Christ Rédempteur s'offrent en sacrifice avec lui : *Per ipsum cum ipso et in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti omnis honor et gloria*. De cette manière ils attirent à eux les effets du sacrifice de la Croix.

Or, nous l'avons vu, la participation parfaite au sacrifice est la manducation de la victime immolée. Et voilà pourquoi il se présente dans l'état d'une victime immolée, sous les signes du pain et du vin. D'une part, il se présente dans un état d'immolation afin que les hommes s'offrent et s'immolent avec lui; mais, en même temps, il paraît comme une chose destinée à être mangée et à être bue, afin que les hommes s'offrent et s'immolent avec lui de la façon la plus complète et la plus adéquate, à savoir : en le prenant sous forme de nourriture et de breuvage.

Qui ne voit là l'union profonde du sacrifice et du sacrement eucharistiques? De même que le Christ ne s'est incarné que pour nous sauver, il ne se donne à nous dans l'Eucharistie que pour nous appliquer les fruits de sa mort. C'est donc par l'Eucharistie que nous participons à la Passion : la nouvelle Alliance a été célébrée, mais nous n'en jouissons que si nous avons été aspergés du sang qui la consacre, non pas de cette aspersion extérieure et symbolique de l'ancienne loi, mais de cette union réelle et physique réalisée par la communion; la Victime unique a été offerte à Dieu, mais nous ne participons pleinement à son sacrifice qu'en mangeant sa chair et en buvant son sang.

« On voit ainsi, dit Jules Lebreton ¹, comment l'Eucharistie a, dans l'économie de notre salut, un rôle unique et suprême : c'est elle, en effet, qui achève l'œuvre de l'Incarnation et de la Rédemption; par elle, Jésus-Christ s'unit à chacun des hommes dont son Incarnation l'a fait le frère, et il applique à chacun d'eux les fruits de la mort qu'il a subie pour lui; par elle, il récapitule en lui l'humanité tout entière, l'anime par sa vie, l'unit dans son corps, la consacre en l'offrant avec lui à son Père. »

Telle est la vraie notion de la sainte Communion : elle doit être envisagée d'abord comme participation parfaite au sacrifice du Christ et, grâce à cette participation, comme vie et sainteté de notre âme.

Hélas ! que nous sommes loin de cette conception grandiose qui découvre à l'âme toutes les richesses de l'Eucharistie. La communion est devenue, pour beaucoup, un exercice autonome, indépendant de la messe, donnant lieu à une série d'actes propres appelés préparation ou action de grâces, sans rapport bien profond avec le grand acte liturgique. Pour beaucoup, *la sainte Messe n'est qu'un rite préliminaire destiné à nous préparer la sainte Hostie*.

1. *Dictionnaire Apol. de la Foi Cath.*, fasc. V, col. 1584, Paris, Beauchesne 1910.

LA PRATIQUE

Aujourd'hui que l'usage quotidien de la sainte Eucharistie rentre de plus en plus dans les pratiques de la piété chrétienne, cette réalisation, dont nous venons de rappeler les principes, est plus que jamais souhaitable.

Avant tout, la réforme doit s'opérer dans les idées du peuple chrétien; c'est le premier travail à accomplir et il demandera de longues années. En pratique, c'est le seul possible actuellement *dans les paroisses*, sauf peut-être pour les communions de semaine, les personnes pieuses pouvant plus aisément comprendre l'importance de cette réforme.

Mais l'attention doit surtout se porter sur les collèges et les pensionnats. Le système en vigueur dans plusieurs établissements, d'après lequel la préparation à la communion, la distribution et l'action de grâces se font *devant un prêtre qui dit la messe*, mais sans aucune participation active des communicants à celle-ci, est profondément regrettable. On en arrive à cette anomalie que plus un jeune homme s'approche de la sainte Table, moins il s'associe activement au saint Sacrifice, et moins dès lors il en acquiert l'intelligence et l'amour.

C'est dans le but de contribuer à cette réforme, que nous avons adressé à une trentaine de directeurs d'établissements un questionnaire auquel presque tous ont eu la très grande amabilité de répondre avec un empressement et une bienveillance auxquels nous sommes heureux de rendre hommage. Nous publions ici les principales réponses reçues. Tous se persuaderont en les lisant que la réforme souhaitée est très conciliable avec toutes les exigences d'un règlement de collège.

Première question. — *Dans un internat assez nombreux y a-t-il de réelles difficultés à fixer la communion des élèves au moment liturgique de la communion du prêtre?*

R. Oui, il y en a au moins deux : 1^o la Messe dure trop longtemps ; 2^o ceux qui s'approchent les derniers de la sainte Table n'ont pas un temps suffisant pour l'action de grâces, à moins de rester à l'église après la Messe.

R. Notre pensionnat étant peu nombreux, la communion se fait au moment liturgique de la communion du prêtre. Il me paraît, quand l'internat est nombreux, qu'il peut y avoir une certaine difficulté à maintenir ce moment pour la communion, du moins le dimanche. Il faut, en effet, compter vingt minutes au moins jusqu'à la communion du prêtre; puis de vingt à vingt-cinq minutes pour la distribution de la communion, et un petit quart d'heure d'actions de grâces; et l'on arrive facilement à une durée d'une heure. L'horaire du dimanche, comportant

encore l'assistance à la grand'messe, le plus souvent les vêpres et un salut, je me demande s'il n'y a pas lieu de craindre une certaine lassitude.

R. Je crois que oui; que les exercices de piété du matin durent trop longtemps.

R. Il y en a deux : 1^o il faut confesser le matin; or, si l'on commence la messe en même temps que les prières, les confessions se prolongeront parfois pendant l'élévation et ultra; 2^o les communions étant nombreuses, il est nécessaire ou de trop prolonger la Messe ou de trop abrégé l'action de grâces.

R. Je ne le crois pas. Au petit séminaire l'*internat* comprend trois sections : la philosophie, le grand internat et le pensionnat; total : 280 élèves; à côté de ces sections, il y a l'*externat*, qui comprend 80 élèves. Il n'y a, me semble-t-il, aucun inconvénient sérieux à placer la communion des élèves à la communion du prêtre.

Toutes les difficultés, s'il y en a, viennent du côté de l'*externat*; il faut, en effet, que ces élèves aient le temps d'aller déjeuner à la maison et d'avoir quelque étude avant 8 h. 30 (heure des classes).

Pour obvier à ces difficultés, on les a fait venir un peu plus tôt, à 6 h. 15; à 7 h. 15 ils repartent chez eux; à 8 heures, ils ont l'étude jusqu'à 8 h. 30 et ceux qui demeurent trop loin peuvent déjeuner au séminaire.

R. Mon Révérend Père, je ne vois aucune difficulté sérieuse, et je me demande comment des prêtres éducateurs ont pu trouver le moindre inconvénient à observer ce point liturgique. Quelle objection peuvent-ils faire? La perte de temps? Elle est si minime! Hier encore, afin de pouvoir vous donner des renseignements précis, nous avons observé, montre en main : pour distribuer 112 communions il nous a fallu 5 m. 3/4 à partir du moment où le célébrant recouvre le calice jusqu'au moment où il referme le tabernacle. Mais il y a toujours deux prêtres pour distribuer la sainte Communion, le célébrant et généralement un surveillant qui n'est pas en fonction. Les grands communient d'abord, les petits finissent, ce qui donne plus de temps aux premiers pour l'action de grâces, moins aux seconds et, comme moi, vous trouverez la chose toute naturelle. Ajoutez à cela les dernières oraisons, les prières après la Messe, un cantique (court) tous les jours et nos élèves rentrent tous ensemble à la salle d'étude. Personne ici, ni professeurs, ni élèves, ne songe à changer cet ordre de choses.

R. Pour les internes c'est observé, avec grande édification pour les élèves et pour les étrangers qui, d'occasion, assistent à la Messe de communion. En semaine, de 5 h. 30 à 6 h. 15, action de grâces (comprise). Le dimanche et aux fêtes de 6 h. 45 à 7 h. 30. Pour les externes

de la ville, ils se mêlent aux internes : pas de difficulté. Pour les externes de la campagne, ils arrivent seulement à 8 heures, trop tard pour communier en semaine.

R. Nous avons 575 élèves (internes). Tous ont fait la première communion. Il y a au séminaire une petite chapelle où nous réunissons, pour tous les exercices spirituels, les plus petits élèves, au nombre de 80. Donc il reste environ 500 élèves pour la grande chapelle. Tous les jours nous avons en moyenne 50 communions à la petite et 300 à la grande chapelle.

Tous les élèves communient au moment liturgique.

R. Je n'en vois pas, personnellement. Dans l'un ou l'autre cas individuel et en période de concours, la crainte de perdre (?) cinq minutes de temps peut être une raison d'abstention, mais c'est rare, très rare.

R. Non, je n'ai constaté qu'un inconvénient : c'est que l'étude du matin, la meilleure de la journée, est écourtée du temps qu'il faut pour donner la communion.

R. Oui. Outre la question de temps qui est générale, il y a des difficultés locales : provenant, par exemple, de l'horaire spécial des externes qui doivent assister à la Messe au collège, autant que faire se peut ; provenant encore du nombre d'autels dont on dispose pour les Messes des professeurs. Les classes commencent à 8 heures ; demi-heure d'étude ; demi-heure de récréation après le déjeuner : il faut que les élèves aient fini de déjeuner vers 7 heures ; sortent de la chapelle vers 6 h. 45. Vingt minutes de toilette, lever à 5 h. 30 ; on dispose de cinquante-cinq minutes pour les prières du matin, instruction-méditation, Messe, actions de grâces.

R. Il me semble que oui ; le célébrant mettra aisément dix à quinze minutes à distribuer la sainte communion ; il faut accorder le temps voulu pour faire l'action de grâces ; l'étude du matin se trouverait réduite de vingt ou vingt-cinq minutes.

R. Oui, à cause de la durée de la distribution de la communion.

Deuxième question. — *Quels sont les moyens pratiques d'éviter ces difficultés et de réaliser cette communion liturgique si souhaitable ?*

R. Que le prêtre chargé de dire la Messe ne perde pas de temps à la sacristie, qu'il soit prêt à commencer le psaume au pied de l'autel, dès que le dernier élève est entré. Immédiatement après la Messe, je récite la prière « O bon et très doux Jésus » et les cinq *Pater*. Les élèves n'ont ainsi que dix à douze minutes d'action de grâces ; seulement, *je leur dis de temps en temps que le travail de l'étude qui suit doit compléter l'action de grâces.*

R. Je n'en connais pas.

R. Commencer la distribution immédiatement après la consécration. Arrivé à la communion, le célébrant distribuera *aussi* la communion, jusqu'au moment où les élèves auront fini de communier.

R. On pourrait faire distribuer la sainte communion par deux prêtres à la fois, si du moins la chapelle s'y prête, ce qui n'est pas toujours le cas. Peut-être pourrait-on réduire un peu l'action de grâces.

R. Nos élèves sont réunis à la chapelle à 5 h. 10. En ce moment le supérieur commence la sainte Messe, tandis qu'un professeur dit avec les élèves la prière du matin, d'après la petite formule du catéchisme. Cette prière est terminée au *Gloria*. Après la communion du prêtre, le célébrant commence à distribuer la sainte communion aux élèves; un second professeur se joint à lui. Après la Messe, les élèves continuent pendant quelques minutes leur action de grâces, puis ils récitent ensemble les litanies du saint Nom et cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*. Ils sortent de la chapelle vers 5 h. 55.

R. Je n'en vois pas. Il faudrait prendre ce temps sur les heures de sommeil ou sur la récréation; mais est-ce là un moyen vraiment pratique?

R. A côté du prêtre célébrant, un autre prêtre pourrait également distribuer la sainte communion.

Les plus jeunes élèves communieraient en dernier lieu, de façon à donner un temps assez notable à l'action de grâces des plus anciens, un temps plus court aux plus jeunes, et de ne faire durer l'exercice à l'église que de quarante à quarante-cinq minutes tout au plus.

Apprendre aux élèves à faire de la méditation un exercice *personnel* : l'exercice en commun ne durerait qu'une dizaine de minutes, mais pourrait être très bien *continué* en privé pendant la Messe, au fur et à mesure que l'élève suivrait la messe avec le prêtre. Ces prières liturgiques ne suggèrent-elles pas les meilleurs sentiments et les aspirations les plus pieuses?

R. Là où la chose est possible, faire les prières du matin à la chapelle : on supprime ainsi un déplacement et dans un grand internat c'est un gain de plus de cinq minutes : banc de communion très développé, où l'on puisse se mettre à deux prêtres si possible, où le va-et-vient du prêtre soit moins fréquent; combiner les prières du matin actuelles (collèges de Liège) avec l'action de grâces : plusieurs actes expriment les mêmes idées de part et d'autre. Il y aurait moyen, ce me semble, de réaliser un gain de dix minutes *en tout*, ce qui est suffisant.

R. Ici, on commence à donner la sainte communion immédiatement après la consécration : un seul prêtre la donne.

Après la communion du prêtre, le célébrant s'adjoint au premier pour distribuer la sainte communion. Nous nous rapprochons donc autant que possible du moment liturgique.

R. Nous nous contentons de faire durer un peu la descente à la salle d'étude des élèves qui n'ont pas communie et de ne laisser aux communicants qu'un demi-quart d'heure après la Messe, ce qui me paraît d'ailleurs bien suffisant. La perte (?) de temps est donc en réalité presque nulle.

Troisième question. — *Quel est l'ordre des exercices qui précèdent le déjeûner dans votre établissement?*

R. Lever à 4 h. 45; prières à la chapelle, 5 h. 15 à 5 h. 20; méditation jusqu'à 5 h. 35; Messe de 5 h. 35 à 6 h. 20; étude et déjeûner de 6 h. 15 à 7 h. 30; récréation, 7 h. 30; classe, 8 heures,

R. Les élèves prennent le déjeûner immédiatement après la Messe.

R. Prières et lecture-méditation (quelques minutes) jusqu'à l'Offertoire de la Messe de communauté, qui suit régulièrement. Le tout dure de 5 h. 30 à 6 h. 10; de 6 h. 10 (ou 6 h. 15 pour les communicants). A 6 h. 55, étude.

R. 5 h. 30 lever; 5 h. 55 prières, méditation; 6 h. 15, messe de communion, puis étude; 7 h. 25, déjeûner.

R. 1^o Prières du matin et méditation; 2^o sainte Messe; 3^o une demi-heure d'étude. Les dimanches et jours de fêtes, la demi-heure est supprimée, la communion est distribuée au moment liturgique et l'action de grâces s'achève à l'église, après la Messe.

R. Lever; prières du matin; Messe avec communion dès que la consécration est terminée; quelques minutes d'action de grâces après la Messe et lecture des points de la méditation; méditation; étude.

R. En hiver : 5 h. 30 lever, prière du matin, lecture pieuse; 6 heures sainte Messe, on distribue la sainte communion après l'Évangile (!); 6 h. 30 étude; 7 h. 30 déjeûner; 8 h. 20, classe.

En été, le lever, etc., est anticipé d'une demi-heure.

R. 5 h. 30 lever; 5 h. 50, prières du matin, méditation; 6 h. 15, Messe, on communique à la communion du prêtre. En pratique, la messe est toujours terminée à 6 h. 45 et souvent avant, y compris une bonne quarantaine de communions; 6 h. 50, déjeûner.

R. *En semaine* : Messe de communion à 6 heures; à 6 h. 45 étude; à 7 h. 45, déjeûner.

Le dimanche : Messe de communion à 7 heures; à 7 h. 45 déjeûner.

R. La prière du matin; la méditation; la Messe de communion et l'action de grâces prennent exactement une heure.

R. 1° Prières, confessions avant et pendant, ainsi que pendant la première partie de la messe; 2° sainte Messe; 3° étude.

N. B. Les externes qui communient assistent à la paroisse à une messe dite par un professeur. Les autres ont la messe au collège à 7 h. 15.

R. *Internat* : Lever à 5 h. 30; à 5 h. 50, *Angelus* à la salle d'études; confessions jusque 6 h. 15. Pour les autres élèves : étude, pendant laquelle les élèves s'appliquent de préférence à la lecture *spirituelle*; à 6 h. 15, prières du matin, méditation; à 6 h. 30 Messe; à 7 h. 15, déjeuner.

Externat : Les externes viennent à 6 h. 15; prières du matin, méditation, confessions pour ceux qui le désirent, à 6 h. 30, Messe; 7 h. 15, départ.

Il est à noter que tous les confesseurs entendent les confessions tous les jours, de façon que « le jour des confessions » (samedi), est pour ainsi dire pratiquement aboli. Sur 350 élèves, 300 au moins communient tous les jours.

R. A 5 heures, lever; à 5 h. 20, prières, lecture pieuse à la chapelle; à 5 h. 35, sainte Messe; à 6 h. 10, étude; à 7 heures, déjeuner. En hiver, le tout est retardé d'un quart d'heure.

Nous avons publié telles qu'elles nous sont parvenues ces différentes réponses. Quelques-unes, on l'aura vu, ne cadrent pas avec les idées exposées dans cet article : les réserves qu'elles appellent seront faites plus longuement un jour. La plupart proposent une intelligente et ingénieuse conciliation des exigences d'ordre pratique avec les conditions indispensables d'une formation liturgique solide.

Bornons-nous pour le moment à conclure brièvement par une classification sommaire qui sera reprise dans la suite, avec le même bienveillant concours, nous l'espérons.

MESURES A DÉCONSEILLER.

1° Distribuer la sainte Communion à partir de la Consécration et *a fortiori* de l'Evangile. Dans ce dernier cas, la participation active au saint Sacrifice est devenue impossible. Seuls les protestants, pour qui la sainte Eucharistie n'est qu'un repas et nullement un sacrifice, ne s'en froisseraient pas;

2° Fixer pendant la Messe des Catéchumènes des exercices (prières du matin, méditation) étrangers à la liturgie de la messe qui se célèbre.

MESURES TRÈS LOUABLES.

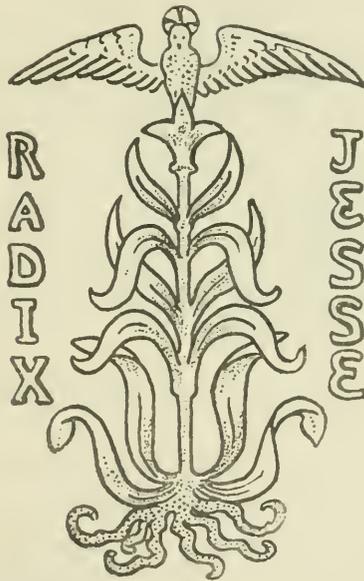
1^o Communion de tous au moment liturgique, avec l'aide d'un ou deux professeurs dans les grands établissements;

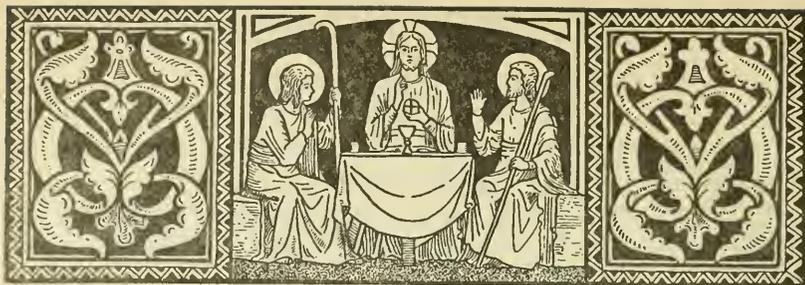
2^o Communion des anciens en premier lieu; action de grâces courte et *commune* (surtout par le chant des psaumes, après explication); travail de l'étude offert en action de grâces;

3^o Participation très active à la Messe des Catéchumènes, participation qui pourra insensiblement tenir lieu des prières du matin, surtout grâce au dialogue collectif des Messes basses¹.

D. L. BEAUDUIN.

1. Voir *Questions Liturgiques*, 1^{re} année, pp. 474-487; 2^e année, pp. 42-43 et 64-65.





INFORMATIONS

IA TRANSLATION DES FÊTES PARTICULIÈRES. — *Decretum.* — Quo facilius in Ecclesiis particularibus Officiorum repositiones et translationes peragi valeant, Sacra Rituum Congregatio, enixis precibus tum a Revmis locorum Ordinariis tum a Superioribus Ordinum seu Congregationum Religiosarum sibi porrectis obsecundans, audito etiam Commissionis Liturgicæ suffragio, statuit ac decrevit, ut, ad tramitem resolutionis num. 3919 *Ordinis Minorum Capuccinorum S. Francisci*, die 27 Junii 1896, ad XVI¹, tam Kalendarium perpetuum quam Kalendarium annuale cujusque Ecclesiæ particularis respective redigatur super Calendario Dioecesis, vel Ordinis aut Congregationis; ac proinde, sicuti Officia, quæ in propria Ecclesia vel Oratorio quotannis impedita sunt, fixe assignari debent diei primæ liberæ in Calendario perpetuo, ita Officia accidentaliter transferenda in posterum celebranda erunt die, quæ prima libera reperitur in Calendario annuali, nulla habita ratione Officiorum, quæ jam translata fuerunt, licet minoris nobilitatis : servatis de cetero Rubricis et Decretis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 3 Maii 1911.

FR. SEBASTIANUS Card. MARTINELLI, S. R. C. *Præfectus*.

† Petrus LA FONTAINE, Ep. Charystien., *Secretarius*.

Les Collationes namurcenses (sept. 1911, pp. 106-107) font bien ressortir la portée de cette disposition nouvelle.

« On sait que, dans chaque église, il y a un certain nombre de fêtes ou d'offices propres, ne serait-ce que l'octave du titulaire de l'église et celle du patron du lieu. Ces fêtes et offices doivent être insérés à des jours déterminés dans le calendrier général, soit du diocèse, soit de l'ordre ou de la congrégation, s'il s'agit de religieux, ce qui provoque des cas d'occurrence et oblige à déplacer

1. « Quando plura simul provinciæ vel unius alteriusque conventus Officia particularia fixe sunt transferenda, utpote sua die perpetuo impedita, quænam prius transferenda seu assignanda sunt? — R. Kalendarium cujuscumque Provinciæ redigatur super Calendario perpetuo Ordinis; Kalendarium vero cujuscumque Cœnobii super Calendario respectivæ Provinciæ. »

certaines fêtes. Où faut-il transférer ces fêtes? S'il s'agit de translations *perpétuelles* ou assignations, qui ont lieu lorsqu'une fête doit être transférée tous les ans, on fixe cette fête au premier jour libre dans le calendrier perpétuel, soit de diocèse, soit de la province, s'il s'agit de religieux. Ces translations doivent être approuvées par l'*Ordinaire* qui s'assure ainsi qu'elles ont été faites d'après les lois liturgiques. Cette règle concernant les translations perpétuelles, qui était déjà observée en vertu d'une précédente décision, est confirmée par le présent décret.

» Il n'en est pas de même des dispositions liturgiques concernant les translations *accidentelles*. Jusqu'ici pour placer les offices d'une église particulière empêchés à leur jour d'incidence une année en particulier, on devait examiner quels étaient les jours libres dans le calendrier diocésain *perpétuel*; on fixait, en effet, toutes les fêtes accidentellement transférées, inscrites au calendrier universel, à celui du diocèse et à celui de l'église particulière, en donnant la préférence à celle qui l'emportait par le rite, la qualité ou la dignité, et si elles étaient toutes égales, en suivant l'ordre de leur incidence dans le calendrier. On comprend, que, de ce fait, l'ordo annuel, soit du diocèse, soit de la congrégation, devait parfois subir d'assez notables changements: certains jours, libres dans le calendrier diocésain perpétuel, étaient occupés cette année par des fêtes transférées accidentellement; mais ces fêtes, en vertu des règles rappelées plus haut, devaient céder la place à d'autres fêtes d'une église particulière transférées accidentellement. Il arrivait ainsi qu'à cause de la translation d'une seule fête d'une église particulière plusieurs fêtes, déjà fixées dans l'ordo annuel, soit du diocèse, soit de la congrégation, devaient être déplacées. C'est pour obvier à cet inconvénient que la Sacrée Congrégation des Rites a porté ce décret, en vertu duquel on devra désormais insérer les fêtes des églises particulières à transférer aux jours qui demeureront libres dans l'ordo *annuel*, soit du diocèse, soit de la congrégation, c'est-à-dire aux jours qui ne seront pas occupés par des fêtes transférées accidentellement.

» La Sacrée Congrégation établit donc le principe qui doit régler désormais les translations: qu'il s'agisse de translations perpétuelles ou accidentelles, le calendrier soit perpétuel soit annuel de chaque église sera rédigé sur celui du diocèse, ordre ou congrégation; en d'autres termes, on prendra toujours le premier jour libre, soit dans le calendrier perpétuel, quand il s'agit de déplacements perpétuels, soit dans le calendrier annuel, quand il s'agit de translations accidentelles.

» Ce décret aura pour effet d'assurer plus encore que par le passé l'unité dans la célébration des fêtes entre les églises d'un diocèse ou d'une province régulière, tout en simplifiant la besogne de ceux qui sont chargés de dresser les calendriers des églises particulières. » F. D.

FÊTES D'OBLIGATION. JADIS-AUJOURD'HUI. — Dans un article du *Canoniste contemporain* (juillet-août 1911, pp. 402-407), M. Boudinhon, professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, dresse une statistique des fêtes d'obligation que nous reproduisons ici:

« Sans remonter au moyen âge, alors que la nomenclature des fêtes d'obligation pour toute l'Église n'était pas encore uniformément fixée, il suffira

de nous reporter à la constitution *Universa* d'Urbain VIII, en date du 13 septembre 1642; c'est elle qui est vraiment le droit commun, et la liste qu'elle établit, formellement maintenue par Pie IX, dans sa constitution *Aman-tissimi* du 3 mai 1858, n'a reçu d'autre addition stable que la fête de l'Immaculée Conception, introduite par le décret de Clément XI, du 6 décembre 1708, justement l'une des huit fêtes maintenues par Pie X.

» Les jours de fête d'obligation, outre les dimanches, étaient donc, de droit commun, au nombre de 36, sauf réduction par suite de la coïncidence avec les dimanches; en voici la liste par ordre, en commençant par Noël ¹ :

1. Noël; 2. Saint Étienne; 3. Saint Jean; 4. les Saints Innocents; 5. Saint Silvestre (le dernier jour de l'année); 6. la Circoncision (octave de Noël et premier jour de l'année); 7. l'Épiphanie; 8. la Purification de la Sainte Vierge; 9. Saint Matthias; 10. Saint Joseph; 11. l'Annonciation; 12. le lundi de Pâques; 13. le mardi de Pâques; 14. Saints Philippe et Jacques; 15. l'Invention de la sainte Croix; 16. l'Ascension; 17. le lundi de la Pentecôte; 18. le mardi de la Pentecôte; 19. la Fête-Dieu; 20. Saint Jean-Baptiste; 21. Saints Pierre et Paul; 22. Saint Jacques; 23. Sainte Anne; 24. Saint Laurent; 25. l'Assomption; 26. Saint Barthélemy; 27. la Nativité de la Sainte Vierge; 28. Saint Mathieu; 29. Saint Michel, archange; 30. Saints Simon et Jude; 31. la Toussaint; 32. Saint André; 33. l'Immaculée Conception; 34. Saint Thomas; 35. le Patron local; 36. le principal Patron du royaume ou province.

» De droit commun, l'établissement d'une fête d'obligation comporte l'assimilation de cette fête au dimanche; par suite, elle entraîne pour les fidèles le double précepte, à savoir : l'assistance à la Messe et l'abstention des œuvres serviles; et pour les curés la célébration de la Messe et son application *pro populo*. A ce droit commun, divers indults avaient apporté des adoucissements et des restrictions, mais seulement pour la partie de la loi qui concerne les fidèles, celle qui concerne les curés étant demeurée intacte. Les fidèles étaient autorisés ou à omettre entièrement l'observation de certaines fêtes, ou à n'observer que l'un des deux préceptes, l'assistance à la Messe, sans s'abstenir des œuvres serviles; dans ce dernier cas, les fêtes étaient dites *dimidiatæ*; dans le premier cas, elles étaient *supprimées*, alors même que certains indults eussent prévu et imposé une solennité pour le dimanche suivant. Quant au précepte concernant les curés, il était demeuré intact; seulement la plupart des diocèses jouissaient d'un indult aux termes duquel les curés pouvaient appliquer la Messe des fêtes supprimées pour un honoraire, sauf à transmettre celui-ci aux évêchés, en faveur des œuvres diocésaines, notamment aux séminaires.

» Qu'est devenu ce droit commun, à la suite du *motu proprio* : *Supremi disciplinæ*?

1. Le catalogue des fêtes d'obligation, sans compter les dimanches, est réduit à huit, à savoir : Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension, l'Immaculée Conception, l'Assomption, les Saints Pierre et Paul, la Toussaint. De 36, ce nombre des fêtes d'obligation passe donc à 8; aux autres jours, soit 28, les fidèles ne sont plus tenus à entendre la Messe, ni à s'abstenir des œuvres

1. La Constitution *Universa* mentionne Pâques, la Pentecôte et la Sainte Trinité, toujours fixées au Dimanche; sa liste donne un total de 39.

serviles; peut-être en étaient-ils déjà dispensés, par indult; maintenant, c'est la loi elle-même qui a cessé. De leur côté, les curés, dont l'obligation était consécutive à celle des fidèles, bien qu'elle eût survécu aux indults, n'ont plus à appliquer la Messe *pro populo* qu'aux huit jours énumérés. Les œuvres diocésaines y perdront; c'est là une conséquence accidentelle de la nouvelle loi.

» 2. Les 28 jours supprimés du catalogue ne subissent pas le même traitement; sur le nombre, 23 sont purement et simplement supprimés; trois sont reportés au dimanche, ils demeurent ainsi d'obligation; mais cette obligation coïncidant toujours avec celle du dimanche, il n'y a plus lieu de les compter au nombre des fêtes de précepte. Enfin, deux (les fêtes patronales) sont supprimés; toutefois la solennité peut être renvoyée par l'Ordinaire au dimanche suivant.

» Les 23 fêtes supprimées purement et simplement sont, dans l'ordre suivi plus haut, les suivantes : 1. Saint Étienne; 2. Saint Jean; 3. les Saints Innocents; 4. Saint Silvestre; 5. la Purification de la Sainte Vierge; 6. Saint Matthias; 7. l'Annonciation; 8. le lundi et 9 le mardi de Pâques; 10. Saints Philippe et Jacques; 11. l'Invention de la Sainte Croix; 12. le lundi et 13. le mardi de la Pentecôte; 14. Saint Jacques; 15. Sainte Anne; 16. Saint Laurent; 17. Saint Barthélemy; 18. la Nativité de la Sainte Vierge; 19. Saint Mathieu; 20. Saint Michel; 21. Saints Simon et Jude; 22. Saint André; 23. Saint Thomas. Ces fêtes n'étant pas déplacées, il ne résultera aucune modification liturgique de leur radiation.

» Il n'en sera pas de même des fêtes qui sont transférées au dimanche comme à leur jour propre. »

LE PLUS ANCIEN LECTIONNAIRE DE L'ÉGLISE ROMAINE

(VII^e siècle). — Notre confrère de l'abbaye de Maredsous, Dom G. Morin vient de publier dans la *Revue Bénédictine*¹ une liste d'évangiles destinés aux différentes fêtes de l'année liturgique telle qu'on la célébrait à Rome, et qu'il a eu la bonne fortune de découvrir à la bibliothèque de Nurzbourg. Le savant critique n'hésite pas à faire remonter au VII^e siècle ce lectionnaire; nous avons donc sous les yeux l'enseignement évangélique qu'à cette époque — âge d'or de la liturgie — l'Église de Rome proposait à ses fidèles.

Il ne sera pas sans intérêt de feuilleter avec Dom Morin et guidés par ses érudits commentaires le vénérable *Ordo*; nous y retrouverons avec joie mainte solennité dont l'antiquité ainsi attestée nous rendra plus précieuse la célébration en la reportant aux origines de notre Missel actuel.

Les fêtes de la Vierge sont peu nombreuses encore; nous en relevons deux à peine : le 2 février et le 15 août. La première est d'institution récente à en juger par la dénomination vague qui annonce la fête et encore par ce fait caractéristique que l'évangile de ce jour appartient aussi à l'octave de Noël, non encore désigné sous le titre de Circoncision. Le 15 août, au contraire, semble une fête ancienne déjà et très importante; l'*Ordo* l'appelle *dies natalis* de la Vierge (c'est, comme chacun sait, la façon traditionnelle de désigner

1. *Revue Bénédictine*, juillet-octobre 1911, pp. 296-330.

la mort des saints); notre fête de l'Assomption était, par conséquent, au VII^e siècle déjà la fête par excellence de Marie.

Noël possède ses trois Messes avec les évangiles actuels. Saint Étienne, saint Jean, les Innocents lui font cortège comme à présent. Signalons le dédoublement de la fête des saints Sébastien et Fabien aujourd'hui réunis; les apôtres Pierre et Paul n'ont pas d'octave encore; mais, par contre, nous relevons la présence de la Décollation de saint Jean-Baptiste, transférée toutefois au 30 août pour céder la place à sainte Sabine, la grande sainte de l'Aventin. La future Toussaint enfin y est mentionnée sous son titre primitif de fête de tous les martyrs. L'*Ordo* s'arrête au seuil de décembre.

Il nous faut signaler encore dans le Temps la présence de nombreuses lectures propres pour les mercredis de chaque semaine, ce qui s'explique par le nombre restreint des fêtes de Saints; cette disette n'est plus à reprocher à notre calendrier actuel! Le Jeudi-Saint n'a pas d'évangile indiqué; si l'on ajoute à cela ce que nous savons par d'autres témoignages, nous constatons que la partie didactique de la Messe était supprimée ce jour-là à raison sans doute de la longueur des offices, l'évêque chantant trois Messes en cette solennité. L'évangile actuel a été emprunté peut-être au mardi-saint.

Il y aurait beaucoup à glaner encore dans les notes précieuses de Dom Morin. Qu'il nous suffise d'avoir pris contact avec les anciennes coutumes liturgiques. Si le lecteur en retire un plus grand désir de connaître parmi les textes du Missel l' *unde veniunt nova et vetera*, non par une simple curiosité mais pour s'associer davantage à l'intention de l'Église, sa Mère, nous sommes assurés que le grand érudit estimera avoir atteint un résultat non indigne de ses beaux travaux.

QUESTIONS POSÉES

LES JOURNAUX ONT PARLÉ D'UN DÉCRET PERMETTANT DE CÉLÉBRER SANS SERVANT : EST-CE EXACT?

R. La *Croix* du 10 août 1911 a publié, en effet, un décret se référant à cette question; mais jusqu'ici les *Acta Apost. Sedis*, seul moniteur officiel, ne l'a pas publié. La *Nouvelle Revue théologique* de décembre 1911 (p. 742) le communique également à ses lecteurs. En voici le texte : on verra qu'il ne s'agit d'aucune permission comprise dans le sens de notre correspondant :

« Pour répondre au désir que lui avaient manifesté plusieurs prêtres du diocèse de Sens, se plaignant de ne pouvoir trouver ni servant ni assistant pour célébrer la sainte Messe, Mgr Ardin a consulté la Sacrée Congrégation des Sacrements pour savoir ce qu'il y a lieu de faire en semblable occurrence,

» Sa Grandeur a reçu la réponse ci-dessous :

« Après avoir soumis à un examen attentif la lettre de Votre Grandeur, » par laquelle vous demandez pour vos prêtres la faculté d'offrir le saint » Sacrifice de la Messe sans qu'il y ait ni servant ni assistant, la Sacrée Congrégation des Sacrements a jugé devoir vous répondre comme il suit :

» Qu'on fasse une demande spéciale pour chaque cas, en exposant toutes

- » les circonstances ayant rapport à la question, et principalement qu'on
- » établisse l'impossibilité absolue où l'on est de trouver personne qui puisse
- » servir le prêtre qui célèbre la sainte Messe.

» Rome, 7 juillet 1911.

Card. FERRATA, *présel.* »

DIFFÉRENTES QUESTIONS.

1^o ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ORGUE.

Le nouveau décret du 11 mai 1911 sur l'accompagnement du chant grégorien avec l'orgue tolère cet accompagnement aux offices et aux messes où il est défendu, dans les conditions suivantes : 1^o Quand c'est nécessaire pour soutenir les voix, peu nombreuses, peu exercées, faibles ou fatiguées, etc.; 2^o Sans aucun prélude, interlude, ou postlude, mais exclusivement pendant le chant lui-même et pour soutenir celui-ci; 3^o A l'exclusion du *triduum sacrum*, c'est-à-dire depuis la fin du *Gloria in excelsis* du Jeudi-Saint jusqu'à l'intonation de cette hymne le Samedi-Saint; 4^o A l'exclusion des parties de l'office et de la Messe qui, d'après les règles liturgiques, doivent être chantées sans orgue par le célébrant et ses ministres, comme les oraisons, la préface, l'épître et les leçons.

2. MÉDAILLES-SCAPULAIRES. (VERMEERSCH, *Periodica*, février, 1911, p. 269.)

La médaille représentera d'un côté Notre-Seigneur Jésus-Christ *montrant* son Cœur (non le cœur isolé, ni la personne du Sauveur sans cœur visible) et du côté opposé la sainte Vierge Marie. La première de ces images, celle du Christ, étant la principale, devrait ou se trouver à l'avers de la médaille, ou, s'il n'y a pas de différence entre l'avers et le revers, ne pas être la moins soignée par l'artiste et comme la moins principale.

Il faut faire sur la médaille autant de signes de croix qu'elle est destinée à remplacer de scapulaires.

Prononcer, en faisant ce signe de croix, les paroles : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti-Amen*, est louable, mais non requis.

Il faut, pensons-nous, pour éviter l'indétermination du rite, que chaque signe de croix corresponde à un scapulaire déterminé. A cet effet, sans avoir à s'enquérir de l'ordre des inscriptions, ce dont dispense expressément le décret, on pourrait, par exemple, vouloir suivre l'ordre chronologique de l'approbation des différents scapulaires, ou commencer par celui du Mont-Carmel.

Peut-on bénir la médaille pour une personne avant qu'elle soit reçue du scapulaire? Cela paraît contraire au texte du décret et, par conséquent, en matière de validité, n'est pas sûr. Il n'est donc pas sûr non plus de bénir par avance des médailles en nombre à distribuer; ou de bénir pour une personne une médaille en vue de *deux* scapulaires, dont elle a déjà reçu l'un, mais ne recevra l'autre que plus tard.

Les médailles bénites en vertu de la nouvelle concession générale doivent être portées décemment sur soi. Quant aux médailles bénites en vertu des indults particuliers accordés précédemment, il est aussi plus sûr de les porter habituellement sur soi. Cette seconde catégorie de médailles conservent leur

valeur, si elles ont déjà été distribuées; mais le P. Vermeersch semble insinuer par son silence que si les médailles, quoique bénites, n'ont pas encore été distribuées, elles ne jouissent pas de la même faveur. Les pouvoirs donnés par ces indults particuliers ne peuvent plus être subdélégués : mais les subdélégations faites avant le décret général du 16 décembre 1910 gardent leur valeur jusqu'à l'expiration des pouvoirs de l'indultaire.

Les pouvoirs antérieurs présentés en temps opportun au Saint-Office paraissent conserver leur valeur, quand bien même cette Congrégation ne les aurait pas visés individuellement (n'aurait pas fait de réponse). Il semble en effet, qu'elle ait voulu pourvoir par la réponse générale contenue dans la déclaration du 16 décembre 1910.

3. BÉNÉDICTION DE CLOCHES. (*Revue du Clergé français*, 1^{er} décembre 1911, p. 612.)

On ne peut donner à une cloche réglementaire dans un séminaire ou une maison religieuse la bénédiction solennelle appelée « baptême des cloches » pour la raison convaincante qu'elle n'est pas une cloche d'église et ne fait pas partie du mobilier liturgique de l'église, dont elle est, sans doute, encore séparée. Or, le rite solennel du *Pontifical* et le rite solennel prévu par le décret du 22 janvier 1908 sont, l'un et l'autre, destinés à des cloches d'églises. Mais il y a un autre rite de bénédiction simple pour les cloches *quæ ad usum sacrum non inserviunt*; elle figure dans le décret *in Sedunen* (Sion en Valais) du 4 mars 1892 et dans les récentes éditions du *Rituel romain*. C'est évidemment ce rite qui convient à votre cloche de communauté.

4. PUBLICATION DE L'ANTIPHONAIRE.

Que de fois on nous interroge sur ce sujet ! Nous lisons dans la *Revue du Chant grégorien* (novembre-décembre 1911, p. 61), publiée à Rome, sous la direction de Dom Pothier, les renseignements suivants à ce sujet. Hélas ! la formule indiquant la date est d'une imprécision poétique qui fait rêver :

« Nous pouvons désormais sans indiscretion dire un mot sur ce sujet. L'*Antiphonaire* vatican est déjà tout entier rédigé et composé, et même, en bonne partie, imprimé. *La Semaine Sainte* est prête pour l'impression.

» Ce qui arrête — mais l'arrêt sera maintenant de très courte durée — la poursuite des travaux d'impression définitive, c'est la préparation du prochain décret qui va réorganiser la distribution des psaumes dans le Bréviaire, décret qui doit paraître en ce mois de novembre 1911, sauf imprévu.

» Pour que le nouvel *Antiphonaire* et l'Office de *La Semaine Sainte* soient bien d'accord avec cette nouvelle organisation, le Saint-Père a préféré en voir retarder encore un peu l'apparition et supporter les frais entraînés par le remaniement d'une bonne soixantaine de pages. Mais des ordres ont été donnés pour que l'imprimerie vaticane puisse ensuite regagner une partie au moins du temps perdu.

» Il est très regrettable assurément que l'*Antiphonaire* n'ait pu paraître pour la rentrée des séminaires et écoles, mais il est à penser qu'il verra le jour avec l'aurore de l'année prochaine, bien qu'on ne puisse prédire une date bien exacte.

» A noter que le *Vespéral* que les éditeurs préparent en même temps que l'*Antiphonaire*, paraîtra à peu près simultanément. »



L'ORIGINE DE NOS FÊTES

(SUITE) ¹

CHRONIQUE DES FÊTES DE FÉVRIER

SAINTE IGNACE, MARTYR. Cet évêque d'Antioche fut dévoré par les fauves à Rome (107). Aussitôt après sa mort, l'Église d'Antioche lui rendit un culte public; mais, à l'origine, le culte des saints fut local : aussi les *Sacramentaires* romains, le *gélasien* et le *grégorien*, ne mentionnent-ils pas Ignace, bien qu'il eût été martyrisé à Rome. Le *Ménologe* grec le mentionne au 29 janvier, date de la translation de ses reliques. Son nom fut inséré au calendrier romain vers le XIII^e siècle.

2. PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE. Créature sans tache, Marie n'était point astreinte, comme les femmes juives, à se faire purifier au temple de Jérusalem quarante jours après la naissance de son fils; elle se soumit cependant à la purification légale. C'est ce fait historique que rappelle une des plus anciennes fêtes de la sainte Vierge, la Purification. D'après la pèlerine Ethéria, on la célébrait solennellement à Jérusalem, vers 385, le 15 février, sous l'appellation : « Quarantième jour après l'Épiphanie »; puis on la fêta en Orient, le 2 février, 40 jours après le 25 décembre, sous le nom d'Hypapante (rencontre), à cause de la rencontre de l'enfant Jésus et de ses parents avec Siméon et Anne. Elle fut célébrée pour la première fois à Constantinople en 542, après une peste, sur l'ordre de l'empereur Justinien. Rome semble l'avoir adoptée au VII^e siècle; la fête se trouve dans les *Sacramentaires* gélasien et grégorien. Le *Lectionnaire* de Silos, le plus ancien de l'Espagne (650) et le calendrier de sainte Geneviève de Paris (milieu du VIII^e siècle) n'en parlent pas. Le concile de Mayence de 813, le décret de Gratien (XII^e siècle) et Urbain VIII (1642) en firent une fête de précepte; saint Pie V la rendit double de seconde classe; en divers lieux elle avait une vigile.

1. Voir tome II, 1912, pp. 69-79.

Sans y être obligées, les mères juives qui devaient se faire purifier emmenaient avec elles leur enfant à Jérusalem, par piété et pour l'allaitement, Ce que les Juifs regardaient comme l'accessoire l'a emporté sur le principal : dans la liturgie, l'entrée de Jésus au temple, « la Présentation », a rejeté au second rang la purification.

Quant à la bénédiction des cierges et à la procession qui précèdent la messe, selon plusieurs, elles auraient été introduites par le pape saint Gélase I^{er} (492-496) pour abolir les Amburbalia, restes des antiques lupercales célébrées en février, alors que les païens parcouraient Rome en portant des flambeaux et commettaient toutes sortes d'excès; selon d'autres, ce fut le pape Sergius I^{er} (687-701) qui prescrivit, en ce jour comme aux autres grandes fêtes de la sainte Vierge, une procession de supplication.

3. SAINT ODILON. Cet abbé de Cluny, mourut en 1048; il institua, en 998, une fête spéciale pour les morts et la plaça au 2 novembre, lendemain de la Toussaint : la messe et l'office le rappellent. Léon XIII étendit son culte à nombre d'églises (1899).

Mémoire de saint Blaise, évêque arménien martyrisé en 315 : le *Ménologe* grec le mentionne au 11 février; on trouve son nom dans l'*Antiphonaire* de saint Pierre.

4. SAINTE JEANNE DE VALOIS. Elle mourut le 4 février 1505; Benoît XIV la béatifia en 1743; en 1775 Pie VI concéda son culte à plusieurs diocèses de France et fixa la fête au jour de la mort.

5. SAINTE AGATHE. Elle subit le martyre à Catane (251). Le *Calendrier* de Carthage la mentionne : avec Lucie, autre Sicilienne, Agathe est l'une des six martyres dont le nom est inscrit au Canon de la messe. On la trouve mentionnée dans les *Sacramentaires* gélasien et grégorien et dans le *Ménologe* grec. Une église lui fut dédiée à Rome au VI^e siècle.

6. SAINT TITE. Ce disciple de saint Paul est nommé dans le *Martyrologe* au 4 janvier; dans le *Ménologe* grec, au 21 août. En 1854, Pie IX ordonna de célébrer sa fête au 6 février.

Mémoire de sainte Dorothee, vierge martyrisée à Césarée de Cappadoce vers 310.

7. SAINT ROMUALD. Il mourut à Val di Castro, le 19 juin, vers 1027; le 7 février est le jour de la translation du corps. Clément VIII étendit l'office du saint à l'Église entière (1595).

8. SAINT JEAN DE MATHA. Il mourut à Rome, le 17 décembre 1213. Urbain IV le canonisa (1262); Innocent XI fixa sa fête pour la France au 8 février (1679) et Innocent XII l'étendit à l'Église universelle (1694).

9. SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. Il mourut le 27 juin 444; le *Méno-*
loge grec le mentionne à cette date et au 18 janvier; le *Martyrologe*,
au 28 janvier. Léon XIII étendit son culte à l'Église universelle et lui
fixa ce jour.

Mémoire de la vierge Apolline, brûlée à Alexandrie en 249 : le *Missale*
vaticanum la mentionne.

10. SAINT SCHOLASTIQUE. Elle mourut en 543. Son nom se trouve
dans l'*Antiphonaire* de saint Pierre.

11. APPARITION DE NOTRE-DAME DE LOURDES. Le 11 février 1854, eut
lieu la première des 18 apparitions de la Vierge Immaculée à Bernadette
Soubirous, à Lourdes. Léon XIII concéda au diocèse de Tarbes, dont
Lourdes fait partie, l'office et la messe propres de l' « Apparition de la
Bienheureuse Marie Immaculée » (16 juillet 1890); Pie X les étendit à
l'Église universelle (1907).

12. SAINT ANDRÉ CORSINI. Cet évêque de Fiesole mourut dans ce
village, le 6 janvier 1373; Urbain VIII le canonisa en 1629. Sa fête se
célébrait le 4 février avant l'institution de la fête de sainte Jeanne de
Valois.

14. LES SEPT FONDATEURS DE L'ORDRE DES SERVITES. L'ordre des
Servites fut fondé en 1223 par sept Florentins; Benoît XIII les béatifica
en 1725; Léon XIII les canonisa et étendit leur culte à l'Église entière
en 1888.

Mémoire de saint Valentin, martyr au III^e ou au IV^e siècle; les *Sacra-*
mentaires gélasien et grégorien le mentionnent.

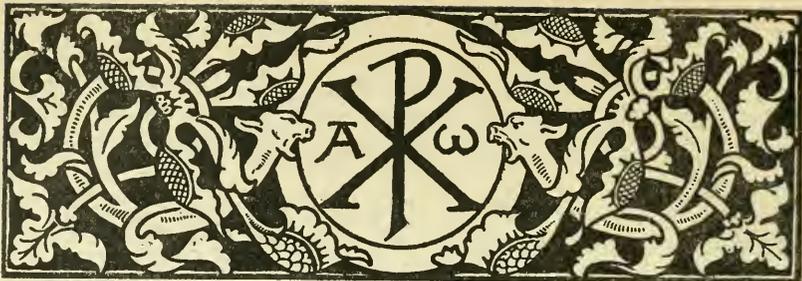
15. SAINT FAUSTIN ET SAINT JOVITE. Ces deux frères furent décapités
à Brescia en 117; on les trouve mentionnés dans l'*Appendix gregoriana*
(vers le XIII^e siècle).

18. SAINT SIMÉON. Évêque de Jérusalem et successeur de saint Jacques
il fut crucifié vers 107. Le *Méno-*
loge grec le mentionne au 18 septembre.

22. CHAIRE DE SAINT PIERRE, A ANTIOCHE. V. 18 janvier.

23. SAINT PIERRE DAMIEN. Il mourut en 1072. Léon XII le déclara
docteur de l'Église et étendit son culte à l'Église universelle (1828).

24. SAINT MATHIAS. Il est mentionné dans le *Sacramentaire* grégorien;
le *Méno-*
loge grec indique le 9 août pour sa fête. Le décret de Gratien,
puis Urbain VIII (1642) rendirent cette fête obligatoire.



PÉDAGOGIE ET LITURGIE

(SUITE) ¹



COTÉ de la « dénivelation » produite dans notre œuvre pédagogique par le retard du sens chrétien sur les progrès intellectuels ², on peut aisément en observer une autre, de moindre portée, mais dont l'effet s'ajoute à celui de la première. C'est le contraste entre le souci de développer et de satisfaire, sous des formes diverses, le sentiment du beau, et l'indifférence à la valeur esthétique de l'élément sensible en matière de religion et de piété, indifférence qui s'accuse par mille vulgarités et d'indéniables laideurs. A notre décharge il faut dire que ce défaut ne nous est point particulier, et sans doute l'absence, qui pis est, la perversion du goût sont-elles plus accentuées dans le culte paroissial. Mais le contraste lui-même est dans les collèges, à notre compte, avec des conséquences fâcheuses. Tout doit s'y juger du point de vue de l'éducation, qui est le but. Or la neutralité ici encore est un pur idéal, une zone « logique » réduite à la simple ligne qui sépare les régions du *pour* et du *contre*; personne jamais n'y trouve où se tenir. Si vous n'affinez pas le sens esthétique, vous l'é mousez; si vous ne lui obéissez pas, vous le heurtez.

Là est justement l'anomalie que je voudrais dénoncer. Il ne faut pas être du métier pour savoir que, graduellement, les programmes d'études se sont élargis, gonflés de disciplines nouvelles. Depuis les temps déjà lointains où les humanités reposaient d'une manière presque exclusive sur le latin et les mathématiques, bien des branches ont grandi, greffées sur ce tronc séculaire. Aux belles-lettres sont venues s'adjoindre les sciences, physiques et naturelles, qui leur disputent la primauté; à leur

1. Voir tome II, 1912, n° 1, p. 10.

2. Dans le premier article, qui en traitait, il s'est glissé quelques menues fautes d'impression que les lecteurs ont déjà dû corriger. A la page 15, 3^e ligne, il faut : *bénéficieraient* et non *bénéficiaient*, et, 17^e ligne, *ainsi* au lieu de *aussi*. Une autre, plus grave et qui altère la pensée, se rencontre à la page précédente : on ne doit pas lire : *Malheureusement rien n'est moins pratique*, car c'est le contraire qui est vrai, mais : *rien n'est moins pratiqué*.

tour, sans avoir encore reçu de personnalité officielle, les beaux-arts ont pénétré dans l'enseignement secondaire, par où ils pouvaient, surtout par la porte de l'histoire. Le problème de l'éducation artistique, complément de l'éducation littéraire et scientifique, s'est posé devant ceux qui ont charge d'intelligences; aussitôt les initiatives ont jailli, multiples, ingénieuses, s'efforçant d'en hâter la solution : sociétés, revues, rapports, travaux pédagogiques, collections de vulgarisation; sous ces espèces variées s'est déployée une activité très avertie, en vue d'initier la jeunesse au secret exquis mais subtil de reconnaître, de sentir et d'admirer le beau.

D'une manière plus générale, et bien avant que l'on se proposât de mettre *ex professo* « l'art à l'école », il est vrai de dire que dans la formation par les humanités les éducateurs conçurent et poursuivirent un dessein pareil : exciter l'esprit devant les chefs-d'œuvre de l'éloquence ou de la poésie, éveiller l'admiration, la justifier en lui donnant où se prendre et la préserver des écarts. Si tel est le sens du mot « classique » qu'il convient seulement aux écrivains et aux temps plus voisins de la perfection par l'équilibre exact des facultés ou un juste rapport entre l'idée et sa traduction sensible, n'est-ce pas que, traditionnellement, ceux-là ont aussi paru seuls dignes de devenir les modèles offerts au culte de la jeunesse? Même l'enseignement des sciences révèle une préoccupation esthétique. Il ne suffit pas au mathématicien ou à l'expérimentateur qu'une solution, une méthode soit bonne, il la veut simple, dépouillée de cette apparence d'effort que donnent les « longueries » de procédé : la vérité doit s'accompagner d'une élégance sans apprêt, c'est le cachet de la perfection. Et comme le maître l'exige de lui-même, il invite ses élèves à l'acquérir.

Telle est l'importance que l'on accorde, et que nous accordons, au sentiment du beau, comme facteur de culture et de moralité. Pourquoi faut-il qu'une fois franchi le seuil de la chapelle nous nous donnions l'air de quitter ce souci de l'art éducatif? et pourquoi ne transportons-nous pas dans tout ce que la pratique religieuse offre à l'esprit, à l'ouïe et à la vue, le même louable scrupule qui nous fait proscrire ailleurs la platitude et la vulgarité? Conditionné comme les autres sentiments humains par l'union de l'âme avec un corps, la piété, parce que son objet échappe à la prise des sens, réclame davantage les secours sensibles : le langage avec ses modalités pour s'exprimer, les symboles pour se soutenir. Cette donnée psychologique, capitale puisqu'elle fonde tout sur le culte extérieur, n'aurait-elle donc pas une certitude suffisante pour nous convaincre, une portée assez ample pour mériter notre attention? Car, on ne saurait le méconnaître sans illusion, dans les collèges, autant que dans les paroisses ou peu s'en faut, symboles et langage sont trop souvent mal adaptés à leurs fonctions respectives, ici de traduire la pensée

religieuse avec sincérité, là de l'élever et de la nourrir. Du recueil de prières ou de cantiques à l'ameublement et à la décoration du sanctuaire, le défaut est le même, nous le verrons : une insignifiance, une médiocrité qui engourdit et atrophie les facultés surnaturelles.

Ce que les auteurs de manuels de piété semblent parfois — ou fréquemment — avoir oublié, c'est d'abord qu'à moins de trouver dans la prière l'aliment d'une saine et forte doctrine, l'âme qui veut monter vers Dieu s'y consume en vaines aspirations, et en second lieu qu'il ne faut lui faire exprimer que les sentiments qu'elle peut éprouver. Les élévations brûlantes des grands mystiques, les élans d'amour divin d'un saint Paul ou d'une sainte Thérèse conviennent bien à une piété exercée par l'oraison, épurée par la pénitence et qui se hausse sans peine à leur tonalité. Mais quelle conviction mettra à les redire un jeune homme qui sent mordre à son cœur la convoitise ou le doute et qui gémit de ses quotidiennes lâchetés? Est-il vrai qu'il préfère mille morts au péché et que Dieu seul comble ses désirs? Et quand ce jeune homme ne connaît des tentations que la joie de les vaincre, est-ce qu'il ne tend pas « de toutes parts ses voiles à l'espérance » d'un séduisant avenir? Peut-il alors affirmer que les biens de ce monde ne lui sont que vanité, et qu'exilé sur la terre, il aspire ardemment à la patrie? Toutes les méthodes pour entendre la messe ou se disposer à la sainte communion ne planent pas continuellement dans la région du pur amour, je le sais, mais combien peu répondent vraiment à l'état et aux besoins des âmes ordinaires! La convention prend ainsi la place de la sincérité dans les rapports avec Dieu, et le chrétien s'habitue à ne voir dans la prière qu'une façon de langage diplomatique avec ses formules protocolaires et ses pieux mensonges qui ne trompent personne. Mais, à ce jeu indécent, le vocabulaire des sentiments religieux devient vide de sens, comme les cordes d'un instrument toujours tendu perdent leur justesse et leur sonorité! Voilà pourquoi, entre autres motifs, tant d'exhortations parties de la chaire ou du confessionnal restent sans écho et sans action dans les âmes. *Telum imbellè sine ictu.*

Le même défaut sévit dans les cantiques avec une aggravation que révèle la psychologie des foules. La prière du moins est individuelle, le chant est collectif : le grossissement des choses perçues ou éprouvées en commun produit ici son plein effet. Le genre du reste est périlleux. Le lyrisme ne relevant pas de la bonne volonté, qui le poursuit ne rencontre souvent qu'un romantisme faux ou la préciosité ridicule. Faute de place, aucun exemple ne viendra ici étayer cette assertion; mais si les souvenirs personnels du lecteur ne devaient la justifier, j'en appellerais à ce mot du musicologue Félix Danjou : « L'abandon des lois essentielles du goût et de la convenance dans l'art religieux est surtout manifeste dans la composition en langue vulgaire », mot que vérifient encore tant de cri-

tiques provoquées par les recueils parus depuis cinquante ans. Sans doute, atteindre la perfection, ici surtout, est plus malaisé que mesurer la distance qui en sépare ¹. Vingt écueils vous menacent dont il faut se garder à la fois : pauvreté littéraire et doctrinale du texte, recherche savante du vers ou de la mélodie, manque de concordance entre les temps forts et les syllabes accentuées, fautes de rythme et de prosodie, réminiscence d'opéras, de chansons ou de danses en vogue. On n'en doit être que plus circonspect dans le choix des cantiques à mettre au répertoire de nos chapelles. Si par la trivialité de l'air, l'emphase ou la sentimentalité des paroles, quelque couplet allait provoquer, chez les grands surtout, mieux renseignés et plus avisés, un sourire et une plaisanterie, ce n'est pas simplement la discipline qui en souffrirait, ni l'éducation, mais la piété elle-même par le dédain qui en réjaillirait jusqu'à elle ². Les délicats de ce monde séparent mal la religion des formes dont elle se revêt pour se présenter aux hommes.

Restent les deux catégories musicales les plus en usage dans les cérémonies du culte : le chant liturgique et le jeu de l'orgue. La sincérité de notre examen de conscience provoque ici un nouvel aveu : trop de profane s'y mêle au détriment de l'art véritable et des convenances religieuses.

Profane cette adaptation d'un texte latin à des airs destinés à la scène, et qui nous vaut tant de motets, d'*Ave verum*, de *Tantum ergo* signés de noms illustres. Profane cette liberté prise avec les formules du *Gloria* ou du *Credo* pour les plier, dussent-elles s'y briser, à un développement musical dramatique ou lyrique, souvent à contre sens, pour lequel les paroles ne sont qu'un prétexte. Profane l'emploi des instruments, cuivres, bois, cordes, en concurrence avec l'orgue, dans des *soli* ou des ensembles riches peut-être de sonorités et d'harmonies, mais pauvres jusqu'à l'indigence d'inspiration religieuse. Profane enfin l'interprétation sur ce même orgue d'œuvres écrites pour le piano ou l'orchestre, sonates, symphonies, ouvertures et le reste. Le théâtre sorti de l'église, par toutes ces portes tache à y rentrer : trop souvent notre indifférence

1. « Je préfère, disait un grand musicien, — était-ce Gounod? — écrire une scène d'opéra qu'un simple cantique. »

2. Voici un fait piquant — et une bonne leçon — rapporté par l'abbé Gabert, maître de chapelle, dans une brochure écrite en 1893, à l'occasion d'une polémique touchant le sujet qui nous occupe. C'est la confiance d'un ancien élève de collègue catholique, dont le voisin à la chapelle remettait sur les airs de certains cantiques en faveur les paroles originales, médiocrement édifiantes. Elle s'achève par cette remarque : « Nous chantions des cantiques à la messe tous les jours. Mais quelles pitoyables rengaines on nous faisait rabâcher ! C'était à qui, en récréation, s'en moquerait. »

Plus d'un maître de l'enseignement ecclésiastique pourrait évoquer le souvenir de faits analogues, pareillement motivés.

à l'endroit de l'art religieux ressemble à une connivence et favorise cette intrusion ¹.

Une autre médiocrité dont nous souffrons s'y rattache par voie de conséquence, celle qui résulte de l'absence d'art et de goût dans l'exécution du plain-chant. Si cette exécution d'ordinaire peut passer pour un massacre, c'est que nous mesurons avec parcimonie notre estime et nos soins à cette forme liturgique traditionnelle. Victime de notre engouement pour une « musique » qui n'est aux trois quarts que déclamation sans piété ou pieuse insignifiance, l'antique chant d'Église apparaît à un grand nombre comme d'une espèce inférieure, bonne seulement pour le remplissage. Au lieu d'être, selon le souhait de Pie X, « largement restauré dans les fonctions du culte », on le voit réduit à un rôle d'autant plus subalterne que ces fonctions ont plus de solennité. Le mal sévit dans les collèges avec moins de gravité que dans les paroisses, mais il est, à proportion, moins excusable, car on n'y rencontre aucun des obstacles qui conspirent ailleurs au maintien de la routine ².

Cette revue du déficit des arts religieux resterait à mi-route si elle négligeait ceux d'entre eux qui contribuent à la décoration *visible*. Notre *dilexi decorem domus tuae* de chaque matin est sincère : nous désirons vivement donner au sanctuaire toute la beauté compatible avec les ressources dont nous disposons. Il n'y a donc à formuler aucune accusation de négligence ³. Mais à coup sûr nous nous trompons souvent sur le genre de beauté que le sanctuaire demande, ou nous distinguons mal la beauté véritable parmi tant de productions d'où elle est bannie. Il y

1. Il y a donc une bonne part de vérité dans cette assertion que rapporte le P. SERTILLANGE (*Art et Apologétique*, p. 306) : « En musique (religieuse) c'est l'opéra qui nous fait vivre », comme on l'établirait sur cent exemples. A qui voudrait s'édifier plus à loisir sur les abus dont souffre notre art musical il faudrait conseiller la lecture du suggestif et piquant travail du chanoine CHAMINADE : *La musique sacrée telle que la veut l'Église*.

Cela ne vas pas à méconnaître la valeur et l'effort des maîtres de chapelle et des organistes qui marchent dans des voies plus vraies et travaillent, avec succès d'ailleurs, à la restauration d'un art proprement religieux ; mais il faut regretter que, par routine ou manque de goût, tant d'autres refusent encore de les suivre et se tiennent à l'écart.

2. Il y aurait beaucoup à dire sur cette question des défauts et de la réforme dans la musique religieuse au collège, mais il faut se borner. Qu'on me permette de signaler, à ce sujet, un article publié sans nom d'auteur dans l'*Enseignement chrétien* (juin 1910) sous ce titre : *Une restauration nécessaire*. Des réserves commandées par les circonstances expliquent cet anonymat. On y trouvera développées les remarques condensées ici.

3. Sauf exceptions flagrantes. Comment juger autrement du désordre que l'on s'afflige de constater dans certains chœurs d'églises ou de chapelles : un allumoir ou une croix de procession oubliés dans un angle de la muraille, sur l'autel des cierges de rechange, sur la crédence une navette ou un missel aux signets emmêlés, quand ce n'est pas, pour une misérable question de commodité, à côté des burettes,

aurait ici, avec une peu de loisir et quelque aptitude pour la notation pittoresque à la Balzac, une échelle curieuse à dresser, une classification des erreurs de goût allant de la simple discordance à la platitude, au ridicule, à la laideur absurde ou grotesque. Au premier degré on mettrait la contamination par l'ameublement profane, qui orne certains chœurs des débris d'un salon ou d'un boudoir. Telle crédence, sous sa parure blanc et or, semble attendre le trumeau somptueux qui l'accompagnait au temps où elle portait dans le monde le nom de console Louis XV ; ces fauteuils sans doute ne sont venus ici supplanter le banc liturgique qu'après une brillante carrière de soirées et de réceptions, et voilà des amours trop peu vêtus, des cariatides ou des monstres, passés de l'anti-chambre à l'autel, mais restés païens en face des anges adorateurs sous les candélabres qu'ils supportent. Cela tient du garde-meuble, mais l'art du moins n'en est pas absent, et une âme indulgente y verrait ingénieusement le symbole des vies mondaines qui finissent par se tourner vers Dieu.

D'autres chapelles, à une degré inférieur, tiennent du magasin de bric-à-brac, et je ne sais combien de symboles on y pourrait trouver, car on y trouve beaucoup de choses et parfois fort inattendues, outre celles qui figurent aux catalogues d'ornements d'églises. A défaut d'une nomenclature impossible, bornons-nous à relever ce qui frappe d'abord le regard et par exemple l'inélégance, la lourdeur du mobilier : autels aux formes massives, chargés d'attributs et de fioritures en plâtre et tout luisants de peinture blanche laquée, ou bigarrés de couleurs mal assorties par quelque primitif du métier, chandeliers énormes et sans style, sièges rococos ou prétentieux..., mais la place et le vocabulaire manqueraient avant qu'on ait achevé seulement ce premier tour d'inventaire. Je ne voudrais pas omettre de signaler une fréquente profusion de statues, les unes placées dans des niches au-dessus des autels, les autres sur des consoles dans le chœur ou le long de la nef. A quoi sans doute il n'y aurait rien à reprendre, en dehors de certaines symétries peu orthodoxes, si ces statues n'étaient pour l'ordinaire du type commercial, c'est-à-dire uniformément extatiques et banales sous leur décor « polychromé extra-riche » comme disent les prospectus. De tels saints semblent appartenir si peu à l'humanité qu'ils décourageraient d'imiter leurs vertus.

les bouteilles de l'eau et du vin pendant le temps que durent les messes ! C'est un désordre encore, préjudiciable au respect du sanctuaire que les allées et venues d'un sacristain circulant à travers le chœur ou escaladant l'autel une fois les offices commencés. Tout cela qui peut se couvrir dans les paroisses de circonstances atténuantes, soins mercenaires, pénurie de personnel, serait sans excuse dans les collèges ou les communautés religieuses. Les tabernacle avec la Présence réelle devrait bien inspirer un peu de cette crainte révérentielle dont on entourait le Saint des saints de l'ancienne Loi.

La polychromie, du reste, est la note dominante dans la plupart des ornements des jours de fête. Mais les procédés à l'aide desquels on nous en fait voir de toutes les couleurs diffèrent suivant les goûts et les circonstances locales : si Fourier avait conçu un phalanstère de sacristains-décorateurs il en aurait assurément distingué, plusieurs *séries* : fleuristes, tapissiers, constructeurs, avec des sous-genres et des variétés composites. Les « fleuristes » prennent leur bien où ils le trouvent, dans la nature ou... dans l'industrie et transforment un autel en un immense bouquet; ils inspirent des cantiques « Heureuses fleurs du sanctuaire, etc. » et peut-être édifient-ils les âmes douces initiées au langage de ces poétiques symboles de tant de vertus¹. Les « tapissiers » montrent un goût prononcé pour les tentures, l'inévitable peluche rouge à crêpine d'or des réceptions ministérielles, ou les modestes flanelles, les humbles étamines, sans parler ni des mousselines bouffantes ni des tarlatanes en guirlandes. De la voûte descend un dôme aux retombées majestueuses qui embrassent l'autel; les tissus drapés couvrent les murs et cachent jusqu'aux portes et, brochant sur le tout, on voit s'étaler les attributs des oriflammes ou les écussons enrichis de textes sacrés. Les « constructeurs » aiment l'effort qui s'affirme, et suivent assez la liturgie pour donner à leurs échafaudages un degré de plus que le calendrier n'en marque à la fête qu'ils veulent célébrer. De gigantesques bouquets en espaliers, au raide feuillage vert et or, varié de pivoines en lignes symétriques, disputent aux chandeliers le droit de se montrer au premier rang; derrière, au milieu des candélabres jaillissent d'autres bouquets avec lis et épis, cuivre, porcelaine et clinquant; et pour servir de fond, plus haut encore s'élève une sombre végétation imitée de la flore exotique.

Mais j'entends ici un chœur de protestations surprises, presque indignées, partir des sacristies devenues magasins d'accessoires : « Il faut bien décorer l'autel ! solenniser les fêtes ! » Et cela est juste. Il ne s'agit point aussi d'autre chose que de critiquer un mauvais choix ou un manque de mesure. Le défaut n'est pas dans l'intention, mais dans la manière et la matière. Si les fabricants et marchands d'ornements d'églises produisent ou exposent en vente tant d'articles de facture médiocre, c'est beaucoup moins à eux qu'à nous-mêmes que nous devons nous en prendre : leur intérêt les soumet à la loi fatale de l'offre et de la demande. Sachons préférer le beau discret à la pacotille rutilante et tapageuse, exigeons du

1. Les faits mêmes interviennent parfois avec au moins le mérite de l'inattendu. N'a-t-on pas déjà vu des oranges suspendues par des fils au devant d'une crèche de Noël ! Et la crèche surplombant l'autel, pendant que l'Enfant Jésus semblait tendre vers les fruits d'or ses petites mains avides, les pieux bergers accompagnés de leurs brebis s'avançaient en adoration jusque sur le tabernacle d'où on avait retiré la croix de peur sans doute de les gêner.

style, des lignes sobres, des formes élégantes, de l'art enfin, l'industrie et le commerce nous suivront. Et les ressources, dira-t-on? Je le sais, un *velum* de tissu broché avec monogramme religieux coûtera plus qu'un solde de damas de laine « sacrifié » dans une liquidation de fin d'année, et une fresque plus qu'une décoration murale au pochoir. Mais quel besoin avons-nous d'entasser, de surcharger sous prétexte de parer? et pourquoi regarder comme une richesse l'amas de tant de pauvretés? Trop est trop. On ne double pas la beauté d'un sanctuaire en doublant le nombre ou la hauteur des gerbes et des « lyres » qui s'y étagent. Si l'autel est une montagne, la table du sacrifice, où se dresse la croix, en est le vrai sommet et non une façon de corniche à mi-côte. En matière d'ornementation le goût fixe une limite, bientôt atteinte et qui ne veut point être dépassée. *Sapere ad sobrietatem*, ce devrait être ici la règle souveraine : le beau véritable c'est la simplicité et la grâce de l'ensemble par l'harmonie et la discrétion des détails ¹.

Nous revenons ainsi à la liturgie dont on peut bien affirmer qu'elle est à ce point la gardienne et l'inspiratrice de la beauté religieuse qu'autant on a négligé ou abandonné l'une autant on s'est éloigné de l'autre. Il ne serait pas difficile, pour l'établir incontestablement, de montrer comment toutes les fautes d'esthétique, toutes les médiocretés et toutes les laideurs infligées aux arts d'église procèdent finalement soit de l'ignorance, soit du dédain des prescriptions, des principes ou de l'esprit de la liturgie elle-même. Nous aurions moins de cantiques et d'auteurs de cantiques et surtout moins de non-valeurs de part et d'autre si l'on savait faire un plus fréquent usage des hymnes et des motets tirés du Bréviaire. Les « messes » aussi ne seraient pas ce qu'elles sont en majorité si le plainchant tenait dans notre estime et nos préoccupations la place qui lui revient, la première; et les compositeurs se seraient moins abandonnés à leur inspiration fantaisiste et profane, si nous avions eu assez de fidélité aux règles de l'Église pour barrer le chemin aux répétitions indiscrettes, aux déformations du texte, aux développements lyriques, à tout ce qui fait de la musique une « fin » de jouissance et non un « moyen d'édification ». Rétablissez le chant de l'Offertoire et de la Communion, imposez

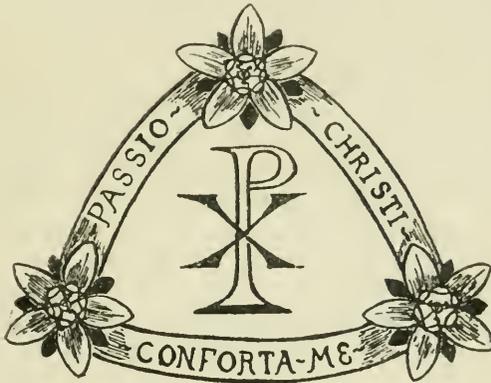
1. Si la place permettait il y aurait encore à montrer les mêmes défauts et à rappeler les mêmes principes dans le « département » de l'ornementation religieuse qui relève des arts de l'aiguille, broderie, dentelle, tapisserie, etc. Sans y intervenir directement, nous y restons les inspirateurs obligés et c'est à nous qu'il appartient de ne pas le laisser tomber en quenouille. Dans le choix des matériaux, le dessin et l'exécution, gardons qu'on ne traite une pale, une aube ou une garniture d'autel avec la grâce mièvre des jolis « riens » de salons et la fantaisie de luxueux « chiffons ». L'esthétique sacrée faite de gravité, de noblesse, j'oserais dire d'austérité, exige quelque chose de plus que l'adresse et le goût qui suffisent à ces passe-temps mondains, et la recette ne s'en trouve pas dans les Courriers et les Conseils des journaux de modes.

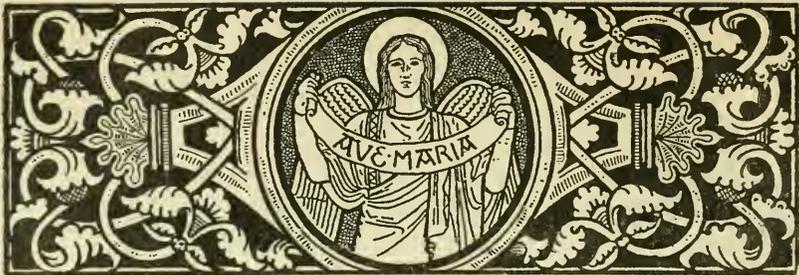
silence aux voix et à l'orgue durant la Consécration, et l'on n'entendra plus, en face du plus auguste des mystères, les mélodies fades ou troublantes d'une *Sérénade* pour flûte ou d'une *Réverie con amore* pour violon. Remontez dans le passé jusqu'aux premiers siècles, revivez la « synaxe » chrétienne et la messe des catacombes au tombeau des martyrs, combien la notion vraie de l'autel ainsi restituée fera paraître insignifiants et vains, presque indécents, ces « étalages » où se perdent la croix et les cierges rituels, le seul décor pourtant qui ne détourne ni les yeux ni le cœur de l'Action eucharistique.

C'est donc le retour à la liturgie, non dans sa lettre uniquement, mais dans son esprit à la double lumière du dogme et de l'histoire, qui sauvera l'art religieux où plusieurs voient des signes de décadence et des symptômes de dépérissement. C'est, pour notre point de vue plus modeste de l'éducation chrétienne, le retour à la liturgie qui mettra dans les sanctuaires des collèges une atmosphère de beauté hiératique, aujourd'hui fort raréfiée : les sens s'y baignant, les âmes y trouveront l'aliment indispensable à la vitalité et à la croissance surnaturelles. Puisque l'art est moralisateur et qu'il ouvre des sources de joie profonde, ne cessons pas, autant qu'il nous appartient, d'éloigner de la vue et de l'esprit de la jeunesse les spectacles vulgaires ou médiocres, affinons en elle la sensibilité esthétique, éveillons et avertissons l'intelligence. Mais ne bornons pas nous-mêmes une tâche qui se présente plus large et plus haute. Toute la formation esthétique que nous donnons se tournerait contre nous, je veux dire contre notre œuvre dans ce qu'elle a d'essentiel, l'épanouissement de la vie chrétienne, si le religieux n'y avait sa place à côté du profane et plus éminente encore. Dans sa prétendue *Prière sur l'Acropole*, Renan rappelle la magique poésie qui s'exhalait d'invocations entendues dans son enfance. et ce n'est là sans doute que jouissance de sceptique élégant ; mais ne faudrait-il pas que de toutes les impressions reçues pendant les années d'études, celles où l'art et la piété se mêleraient dussent être pour nos élèves, dans la vie, leurs meilleurs et plus attendrissants souvenirs ? L'enseignement libre ne peut toujours offrir à sa clientèle des « palais scolaires » ; du moins si le beau était banni — ou absent — du reste du collège, il devrait encore se trouver à la chapelle qui est son cœur, son âme et le foyer vivant de son action. Il ne dépend guère de nous, mais des lieux et des circonstances, qu'elle ait, pour s'imposer au respect d'un âge si ouvert aux influences extérieures, sa cloche réservée aux offices, un couloir ou un escalier spécial interdit aux autres mouvements, des lignes architecturales et l'ampleur des proportions ; au contraire elle attend de nous la parure d'un culte strictement liturgique, exempt de tout le décor parasite que des arts profanes lui infligeraient. Agréable ou austère, s'il faut choisir, je voudrais que la chapelle fût austère, car c'est la maison de Dieu. Pourvu que le symbo-

lisme qui s'adresse aux oreilles et aux yeux, au lieu de disperser l'attention par mille fantaisies, la concentre sur l'objet essentiel, la Messe et l'Eucharistie, pourvu qu'il se revête de ses formes traditionnelles, les choses y parleront toujours assez d'elles-mêmes et leur beauté sera le reflet de la Beauté incréée. Le dilettante prône l'art pour l'art, le moraliste revendique l'art pour le bien, au prêtre éducateur de réaliser, par la liturgie, l'art pour Dieu.

ABBÉ M. BAELEN.





LES PSAUMES DANS LA VIE DE L'ÉGLISE



Une Bulle récente sur la réforme du Bréviaire est un événement, à proprement parler, d'ordre ecclésiastique. Il constitue cependant une orientation de la piété chrétienne dans un sens traditionnel, qui mérite d'être signalée aux personnes laïques.

Comme le dit Pie X, le Psautier était jadis le livre de prières par excellence des chrétiens. Hélas ! beaucoup, de nos jours, en soupçonnent à peine l'existence ; et, à supposer même que certains privilégiés en aient quelques vagues notions, il est cependant peu de personnes qui en fassent ce qu'on est convenu d'appeler : leur livre de chevet. Les anciens, en ceci comme en beaucoup d'autres choses d'ailleurs, pensaient autrement que nous. Le Psautier était l'âme de leur vie. Ils pensaient, aimaient, consolait, priaient par les psaumes. Dès son aurore, leur existence était bercée par la mélodie continue des hymnes inspirés. Elle en accompagnait les phases diverses, les différentes étapes ; et, lorsque la mort les avait couchés dans la tombe, les psaumes encore se faisaient entendre sur leurs muettes dépouilles. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit d'ouvrir les livres liturgiques de l'Église. Dans son Rituel et son Pontifical, où elle a recueilli les précieux legs des siècles de foi et où l'on rencontre à profusion des dévotions, belles et grandes, celles-ci, parce que vraies et orientées vers un centre unique, dans ce Rituel et ce Pontifical, disons-nous, il est peu de cérémonies ou bénédictions qui n'aient pas, en leurs formules, l'un ou l'autre hymne du royal Psalmiste.

Nous voudrions, en ces pages, évoquer le souvenir de ces rites trop oubliés et susciter ainsi, en l'âme de nos pieux lecteurs, un amour plus ardent de cette prière traditionnelle qui, depuis tant de siècles, se fait entendre sous les voûtes de nos cathédrales et de nos églises monastiques.

Ouvrons le Rituel. Dans les premières pages nous y rencontrons l'Ordre à garder dans l'administration aux adultes du sacrement de Baptême ¹. Il débute par la récitation de trois psaumes : le 8^e, *Domine, Dominus noster*; le 28^e, *Afferte Domino filii Dei*; le 41^e, *Quemadmodum desiderat cervum ad fontes aquarum*. Remarquons, en passant, que la Liturgie emprunte ce dernier texte pour la solennelle bénédiction des fonts baptismaux au Samedi-Saint. Mais si, par le baptême, l'homme est purifié de la tache originelle, il n'en garde pas moins les suites funestes. L'homme pêche; parfois même, l'ingrat oublie sa mère; et celle-ci, forcée d'user de rigueur, le sépare de son sein. Elle est bonne pourtant, et lorsque le prodigue revient à elle, lorsqu'elle le réconcilie avec Dieu et le fait rentrer en sa communion, alors encore elle chante un psaume, le psaume divin de la pénitence : *Miserere* ².

Il n'y a rien de plus grand dans l'Église de Dieu que la célébration du Sacrifice Eucharistique. Y a-t-il donc lieu de s'étonner si, de tout temps, on s'est plu à en accompagner les rites divers du chant des psaumes ?

S'agit-il, par exemple, de la préparation du prêtre à ces augustes mystères, nous nous trouvons en présence de multiples déclarations de Papes et de Conciles exigeant la récitation préalable des Matines et des Laudes ³. Autrefois, lorsque se faisait l'entrée solennelle du Pontife on commençait par chanter l'antienne dite : *Introït*, qu'on faisait suivre du chant d'un psaume se rapportant à la fête du jour. Dans certaines Églises, on alla même jusqu'à en réciter durant le Canon. Ainsi, un *Ordo Missæ* du VIII^e siècle publié par M. F. Illyricus prescrit aux ministres, durant le *Te igitur*, le chant des psaumes : *Exaudiat te Dominus; Ad te Domine levavi animam meam; Miserere mei Deus; Domine refugium factus es mihi; Qui habitat in adiutorio Altissimi*. Ces chants terminés, le prêtre continuait la Messe ⁴. Dans l'ancienne liturgie, les psaumes réapparaissaient encore sous la forme de *Graduels* ou de *Traits*. Lorsque le peuple allait aux *Cancels* pour y communier, les psaumes encore l'accompagnaient. Aussi longtemps que le pontife distribuait aux fidèles le Corps et le Sang du Christ, on faisait retentir la basilique du chant de psaumes eucharistiques, tels par exemple le psaume *Benedicam Domi-*

1. RIT. ROM., *Ordo Baptismi adultorum*.

2. RIT. ROM., *De absolutione ab excommunicatione in foro exteriori*. — *Ritus absolvendi excommunicatum iam mortuum*.

3. Cf. *Questions Liturgiques*, 25 décembre 1912. II^e année, pp. 105 et suiv.

4. MARTÈNE, O. S. B. *De antiquis Eccl. ritibus*, lib. I, cap. IV, a. XII, Ordo IV. Les anciens pontificaux manuscrits des Églises de Salzbourg et de Stavelot prescrivent également ces psaumes, à quelques variantes près. Un manuscrit du XI^e siècle du monastère de Saint-Grégoire dans le diocèse de Bâle veut, lui, que le prêtre récite ces psaumes avec le diacre et le sous-diacre. Cf. ID., *Ibid.*, Ordines : XIII, XV, XVI.

num avec son célèbre verset : *Gustate et videte*. Enfin, lorsque le pontife regagnait le *Sacrarium* pour y déposer les ornements sacrés, il récitait avec ses ministres les psaumes : *Laudate Dominum omnes gentes*, et : *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

De nos jours, les choses se sont simplifiées. Du célèbre psaume chanté à l'Introït, nous n'entendons plus que le verset initial. On a, par contre, introduit la psaume 42^e dans les prières au bas de l'autel et un extrait du psaume 25^e au *Lavabo*. Au *Graduel* ou au *Trait*, on n'a gardé que l'un ou l'autre verset ; et encore, combien parfois expédiés ! Le psaume de la Communion a disparu. Enfin, lorsque le prêtre regagne la sacristie, il récite, outre le cantique *Benedicite*, le psaume *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

Mais le chant des psaumes n'est pas réservé au culte eucharistique. Il intervient aussi dans l'administration d'autres sacrements ou de cérémonies qui s'y rapportent, telle la visite aux infirmes ¹. Le prêtre adresse d'abord ce salut : *Pax huic domui*, puis asperge le malade d'eau bénite. Il se comporte alors suivant les prescriptions du Rituel, consolant et exhortant le malade. Enfin, avant de se retirer, il peut, s'il le juge opportun, réciter un des quatre premiers psaumes de la pénitence ou le beau psaume *Qui habitat*. Des oraisons terminent ces prières. Si le malade en exprime le souhait, ajoute le Rituel, le prêtre pourra également réciter d'autres psaumes et des extraits de l'Évangile. S'agit-il maintenant de porter le Corps du Sauveur à ces pauvres infirmes, les psaumes encore se réciteront le long du parcours ². Enfin, lorsque l'Onction sainte viendra raffermir le corps et l'âme du moribond, les psaumes toujours accompagneront la cérémonie ³. Cette fois, se feront entendre les psaumes de la pénitence. Touchante inspiration. A cette heure suprême, n'est-ce pas une douce consolation pour l'homme de se confesseur pécheur, et, par l'humble aveu de sa misère, de se rendre propice à la miséricorde de Dieu?

Et remarquons que ces prières à dire tant à la visite des infirmes, que durant l'Extrême-Onction ne sont pas d'introduction récente. On les rencontre déjà, à quelques variantes près, dans des manuscrits du ix^e siècle, dans le Pontifical de saint Prudence, évêque de Troyes, par exemple, qui se plaît à donner un mot d'explication à la règle qu'il porte de réciter, huit psaumes lors de l'onction des infirmes : *ad imitationem octo beatitudinum sive ad spem octavae diei Resurrectionis* ⁴.

1. RIT. ROM., *De visitatione et cura infirmorum*.

2. RIT. ROM., *De communione infirmorum*.

3. RIT. ROM., *De sacramento extremæ-unctionis*.

4. Cf. MARTÈNE, *op. cit.*, lib. I, c. VII, art. IV, *Ordo III* ; on trouvera en ce même art. IV, le texte de multiples *Ordines ad visitandum vel unguendum infirmorum*.

Mais la mort approche. Le prêtre est au chevet du mourant pour la recommandation de l'âme. Les litanies des saints, les *preces*, la Passion selon saint Jean, ont été récitées. On peut ajouter, dit le Rituel, les psaumes suivants. Et il cite le magnifique psaume 117^e : *Confitemini*, et le non moins bel hymne à la loi de Dieu : *Beati immaculati*. Ici, il nous faudrait rappeler les touchants usages des monastères concernant les derniers moments des moines. Bornons-nous à un trait caractéristique. Rapportant la mort de saint Clair, abbé de Vienne en Dauphiné, son biographe anonyme nous dit : « L'heure de sa mort approchant, il se mit à chanter le Psautier avec les moines qui l'entouraient. Et lorsque les frères l'eurent terminé en disant : *Omnis spiritus laudet Dominum* ¹, sa bienheureuse âme s'envola vers le Seigneur ². » Ainsi mouraient ces vieux moines. Le Psautier avait été le tout de leur vie. Il était leur suprême consolation au moment de la mort, avant d'être l'expression des louanges que, durant l'éternité, ils rendaient à la Majesté de Dieu.

Et lorsque la mort avait fait son œuvre, les psaumes encore berçaient de leurs cadences la dépouille du défunt. Les coutumiers monastiques prescrivaient la récitation continue du Psautier. Et, soit dit en passant, cet usage s'observe encore dans nos monastères bénédictins.

Enfin, lorsqu'il fallait conduire le corps à sa dernière demeure, les psaumes toujours faisaient retentir les airs de leurs accents. Témoin, le récit que saint Grégoire de Nysse nous a laissé des funérailles de sa sainte sœur Macrine. « Lorsque, après les Vigiles nocturnes (qui se firent tout comme aux fêtes des martyrs, le jour fut venu, la foule des hommes et des femmes) arrivée de tous les lieux environnants, se mit à mêler le chant des psaumes à leurs larmes. C'est pourquoi, disposant le peuple accouru suivant son sexe, joignant les femmes au chœur des vierges, mêlant les hommes aux couvents des moines, je m'appliquai à mettre de l'ensemble dans ce désaccord de voix chantant les psaumes. » Notons enfin la touchante réflexion d'un historien de la persécution des Vandales. Déplorant les injures portées aux catholiques par les Ariens : « Qui pourrait se souvenir sans pleurer, dit-il, qu'ils nous défendaient de porter les corps de nos morts au lieu de leur sépulture sans la solennité de nos hymnes ³ ? »

De ces rites anciens, il ne nous reste que quelques rares vestiges, tels la récitation du *De Profundis* et du *Miserere* à la levée du corps, et du *De Profundis* encore au retour à l'église.

Un mot des bénédictions de notre Rituel. Lorsqu'une jeune mère veut venir rendre grâce à Dieu pour son heureux enfantement, l'Église met

1. Ce verset est le dernier du Psautier.

2. Cf. MARTÈNE. *De ant. monachorum ritibus*, lib. V, cap. IX, n° XXVI.

3. VICTOR VITTENSIS, *Historia Vandalicæ persecutionis*, lib. I.

sur la bouche de ses ministres le psaume : *Domini est terra* ¹. De pieux pèlerins rentrent-ils de Terre Sainte? On chante: *Beati omnes qui timent Dominum* ².

Passons aux processions. Qu'on demande de la pluie, du beau temps, qu'on veuille écarter les désastres d'une tempête, qu'on soit dans la disette, qu'on implore la paix en temps de guerre, qu'on soit en n'importe quelle tribulation, et enfin, qu'il soit question de rendre grâces, pour toutes ces demandes, ces supplications, l'Église n'a qu'une prière : les psaumes, toujours les psaumes.

Voilà rapidement feuilletées, les pages de notre Rituel. Pour être complet, nous devrions ouvrir maintenant le Pontifical et dire l'emploi que l'Église fait encore des psaumes dans la Consécration de ses temples, de ses vierges, de ses évêques, dans l'ordination de ses ministres, dans la tenue de ses synodes, dans la réconciliation publique des pénitents au Jeudi-Saint, que sais-je encore? Bornons-nous, et rapportons seulement cette prescription de l'ancien droit ecclésiastique. Vers le VII^e siècle, il est souvent question en Italie, entre autres conditions imposées pour la réception de la consécration épiscopale, d'une connaissance suffisante des psaumes. Il faut les savoir par cœur pour être investi de la plénitude du sacerdoce. En cas de doute, on soumet le candidat à un examen pour voir combien de psaumes il ne possède pas dans sa mémoire. Ainsi en Occident, le Concile de Tolède de 653 imposa au clergé, par un décret spécial, la connaissance textuelle des psaumes; et en Orient le II^e Concile de Nicée (787) fait aussi de cette connaissance une condition au moins de la consécration épiscopale ³.

Espérons que ces quelques détails aideront nos chers lecteurs à se faire une idée de l'importance que l'Église attache à la connaissance des psaumes, et surtout à leur fréquent usage dans la vie quotidienne. Ils supportent aisément, croyons-nous, la comparaison avec d'autres prières. Aussi, est-ce pour les fervents de la tradition un réel motif de se réjouir si la récente Constitution Apostolique a souligné à nouveau l'estime, je dirai volontiers le culte que, de tout temps, nos Pères dans la foi ont eu pour ce livre inspiré qu'on nomme : le Psautier.

1. RIT. ROM., *De benedictione mulieris post partum*.

2. RIT. ROM., *Benedictio Peregrinorum post reditum a terra sancta*.

3. Cf. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au Moyen Age*, Paris, 2906. Tome I, deuxième partie, pp. 319, 320.



BOSSUET ET LA LITURGIE

(SUITE) ¹

DU SAINT DIMANCHE, ET, PAR OCCASION, DE LA MESSE PAROISSIALE ET DES DEVOIRS D'UN BON PAROISSIEN ².

Cette instruction doit être faite au moins quatre fois l'année, à savoir : après l'Épiphanie, après Pâques, après la Pentecôte et après la Toussaint. — Le pasteur ou catéchiste pourra la continuer deux ou trois dimanches consécutifs, jusqu'à ce qu'on la sache parfaitement, et il l'inculquera beaucoup, parce qu'elle est la plus importante.

LEÇON I^{re}. DE L'INSTITUTION DU DIMANCHE.

Représenter le repos de Dieu considérant ses ouvrages accomplis, et les approuvant (*Gen.*, 1); ou Jésus-Christ sorti du tombeau et éternellement affranchi des peines de la vie mortelle; ou, après la résurrection et le jugement dernier, le même Jésus introduisant les fidèles dans le repos éternel. (*I. Cor.* xv.)

Qu'est-ce que le saint dimanche?

C'est le jour que Dieu a choisi pour être particulièrement sanctifié.

Qu'appellez-vous sanctifier le dimanche?

Le passer saintement.

Que veut dire ce mot de dimanche?

Il veut dire le jour du Seigneur, c'est-à-dire celui qu'il a spécialement consacré à son service.

Pourquoi dites-vous que Dieu a particulièrement choisi ce jour?

Parce que, dès l'origine du monde, Dieu ayant voulu partager les jours

1. Numéro du 25 décembre.

2. Ces instructions sur le dimanche et la messe paroissial servent d'introduction au *Catéchisme des Fêtes* de l'illustre évêque de Meaux. Comme nous le disions dans le précédent numéro de la *Revue*, l'abondance des matières et la concurrence du Temps liturgique nous a forcés à remettre jusqu'à ce jour, la publication de ces remarquables leçons. (N. D. L. R.)

par semaine, il a choisi un des sept jours de la semaine pour être particulièrement sanctifié.

Quel jour avait-il choisi anciennement?

Le septième, qu'on appelait pour cette raison le jour du sabbat ou du repos.

Pourquoi Dieu avait-il institué ce jour?

En mémoire de ce qu'il avait créé le monde en six jours, et que le septième jour il s'était reposé de tous ses ouvrages.

Que veut dire ce repos?

Que le monde était parfait, et qu'il n'y avait plus rien à faire de nouveau.

Et quoi encore?

Que Dieu nous prépare à la fin du monde un repos éternel. (*Heb. iv seq.*)

Par quelle autorité ce jour a-t-il été changé en dimanche?

Par l'autorité des apôtres et de l'Église.

Pourquoi a-t-on choisi ce jour pour être le repos des chrétiens?

En mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur et de la descente du Saint-Esprit arrivée en ce jour.

Qu'y a-t-il donc ici de divin?

L'institution d'un jour dans chaque semaine pour le consacrer à Dieu

Et la translation du samedi au dimanche?

C'est une institution apostolique.

Quel rang tient le dimanche parmi les jours de la semaine?

Le premier.

Quel jour est représenté par le dimanche?

Le premier jour de la création, qui est celui où Dieu fit la lumière.

Ce jour a-t-il quelque rapport au jour de Pâques et de la Pentecôte, dont l'Église renouvelle la mémoire en ce jour?

Oui; puisque Jésus-Christ, sorti du tombeau, est la lumière du monde, et que l'envoi du Saint-Esprit a illuminé les apôtres.

LEÇON II. DE LA MESSE PAROISSIALE; ET PREMIÈREMENT DU PRONE.

Représenter l'ordre de la Messe solennelle, principalement comme elle était autrefois, accompagnée de la communion de tout le peuple. — Faire voir le clergé séparé du peuple, les hommes d'avec les femmes. — L'ordre, le silence, l'attention, tout le monde répondant, et le reste de cette sorte.

Que faut-il faire pour sanctifier ce jour et le consacrer à Dieu?

L'employer à de bonnes œuvres.

Quelle est la principale de toutes les bonnes œuvres à quoi on est obligé dans ce saint jour?

A entendre la sainte Messe.

Quelle Messe doit-on principalement entendre?

La Messe paroissiale autant qu'il se peut, selon l'institution ancienne.

Pourquoi vaut-il mieux entendre la Messe paroissiale qu'une autre Messe?

Parce que la Messe paroissiale se fait l'assemblée des fidèles.

Pourquoi encore?

Parce que le prône se fait dans la Messe paroissiale.

Qu'est-ce que le prône?

Le prône comprend deux choses principales.

Quelles sont-elles?

La première est la prière publique, commandée de Dieu pour toute l'Église, pour les pasteurs, pour les princes, pour les malades, pour les affligés, et pour toutes les nécessités publiques et particulières du peuple de Dieu.

Cette prière est-elle agréable à Dieu?

Oui, principalement quand elle se fait en commun par le pasteur et tous les fidèles assemblés.

Quelle est la seconde partie principale du prône?

C'est l'instruction pastorale.

L'instruction pastorale est-elle plus agréable à Dieu que les autres?

Oui, parce que c'est l'instruction de celui qui est chargé de nos âmes.

Pourquoi encore?

Parce que c'est celle que l'Église a établie, et qu'elle recommande le plus. Outre que c'est là qu'on publie ses ordonnances, ses fêtes, ses jeûnes, ses observances, et ce qui regarde le service de Dieu.

LEÇON III. DE L'OFFRANDE, DU SACRIFICE, ET DE LA COMMUNION, ET EN GÉNÉRAL DE L'AMOUR QU'ON DOIT AVOIR POUR SA PAROISSE.

Que signifie l'offrande?

C'est qu'autrefois les fidèles apportaient à l'autel leur pain et leur vin pour y être offerts.

Et que faisaient-ils ensuite?

Ils communiaient de leurs oblations, et le reste était destiné à la subsistance du clergé, et à faire l'aumône aux pauvres.

D'où vient que cette coutume a cessé?

Parce que le peuple a cessé de communier comme autrefois aux Messes solennelles que célébraient les pasteurs.

Et pour ce qui demeurerait pour la subsistance du clergé?

On y a suppléé par ce qui s'appelle à présent l'offrande.

Ne serait-il pas à désirer que l'on communiât comme autrefois à la Messe paroissiale célébrée par le pasteur?

Oui; et ce serait une bonne pratique que ceux de la paroisse qui veulent communier, le fissent ensemble à la Messe de paroisse.

Pourquoi?

Parce que la communion est plus agréable à Dieu quand elle se fait en commun.

Qu'y remarquez-vous alors qui soit plus agréable à Dieu?

La société fraternelle qui est une des choses signifiée par le mot communion.

Mais le mot communion ne veut-il pas dire la communion au corps de Jésus-Christ?

Oui; mais il veut dire encore la communion des fidèles, dont le corps de Jésus-Christ est le lien.

La Messe paroissiale a-t-elle aussi quelque chose de plus agréable à Dieu?

Oui.

Et pourquoi, n'est-ce pas le même Jésus-Christ qu'on offre dans toutes les Messes?

Il est vrai; mais la Messe paroissiale est recommandable de plus par l'union des fidèles.

Qu'y a-t-il en cela de particulièrement recommandable?

C'est d'offrir ses prières à Dieu, en commun, par la bouche de celui qui est établi sur tout le troupeau.

Cela se trouverait donc bien plus particulièrement dans la Messe pontificale ou épiscopale?

Sans doute; mais le grand nombre des fidèles a obligé de les diviser en paroisses.

Qu'est-ce que les paroisses ont encore de recommandable?

C'est qu'elles sont comme la source de l'instruction et des sacrements.

Comment de l'instruction?

Par le catéchisme.

Et des sacrements?

Parce qu'on y administre le baptême; on y conserve le saint chrême et les saintes huiles; on y fait la communion pascale.

Et qu'y a-t-il encore dans les paroisses?

La sépulture commune des chrétiens.

Qu'est-ce que cela fait à la société chrétienne?

C'est que l'on renaît ensemble par le baptême; on reçoit l'instruction et les sacrements de la même source, et on attend en commun la résurrection des morts.

Est-ce bien fait que de contribuer à la décoration des paroisses?

Oui, pour inviter davantage les chrétiens à les fréquenter.

Que faut-il faire principalement pour les décorer?

Entretenir la propreté et la netteté, tant de l'église et des autels que des habillements et des vaisseaux sacrés.

LEÇON IV. DE L'EAU BÉNITE, DU PAIN BÉNIT, ET DU RESTE QUI REGARDE LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE.

Qu'est-ce que l'eau bénite qu'on fait solennellement à la Messe paroissiale?

C'est une eau sur laquelle l'Église fait des bénédictions particulières, semblables à peu près à celles de l'eau qu'on bénit pour le baptême.

En quoi consistent ces bénédictions de l'Église?

En saintes prières auxquelles on joint le signe de la croix.

Pourquoi le signe de la croix?

Pour montrer que nous recevons toutes bénédictions spirituelles par la croix de Jésus-Christ.

Que veut dire le sel bénit que l'on mêle avec l'eau bénite?

La sagesse chrétienne, dont notre vie et tous nos discours doivent être assaisonnés. (Col. IV, 6.)

Pourquoi?

Afin que nous n'ayons rien de fade ni de languissant; et que selon le précepte de Jésus-Christ nous soyons le sel de la terre.

Comment le sel de la terre?

En empêchant la corruption en nous-mêmes et dans les autres, et reprenant vivement les vices.

Qu'est-ce que l'Église a dessein de rappeler en notre mémoire par l'aspersion de l'eau bénite, au commencement de la Messe?

Notre sanctification par le baptême.

Et quoi encore?

La pureté de conscience avec laquelle on doit prier particulièrement dans le sacrifice.

Et le pain bénit, que veut-il dire?

C'est un signe de communion entre les fidèles.

Toute créature de Dieu n'est-elle pas bonne?

Oui; toute créature de Dieu est bonne, et bénite par la main de Dieu qui l'a faite.

Pourquoi donc bénir le pain de nouveau?

Parce que saint Paul, qui a dit que toute créature de Dieu est bonne, ne laisse pas de dire aussitôt après, qu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière.

Que concluez-vous de cela?

Qu'à plus forte raison devons-nous tenir pour sanctifié ce qui est béni à l'église par le prêtre pour servir à la piété. (*I. Tim. iv, 5.*)

Quelle est l'origine du pain béni?

On l'a donné à la Messe lorsque les fidèles ont cessé d'y communier toujours selon l'ancienne coutume.

Pourquoi le donne-t-on?

En mémoire de l'Eucharistie, et en signe de communion entre les fidèles.

De quoi faisait-on le pain béni?

Des restes des offrandes; et de là vient qu'on l'offre encore à l'autel.

N'y a-t-il point quelque autre raison du pain béni?

Cette institution tient quelque chose des festins de charité, que les anciens chrétiens faisaient autrefois en signe de leur union.

Comment appelait-on ces festins?

Agapes.

Que veut dire ce mot agape?

Charité.

Que faut-il donc apprendre par le pain béni?

La charité.

Et en général, qu'est-ce que la Messe de paroisse a de plus recommandable?

La charité et la communion des saints.

Et le reste de l'office ecclésiastique ne doit-il pas être fréquenté les jours de fêtes et dimanches?

Oui, pour les passer en bonnes œuvres; principalement dans les églises paroissiales, où tous les fidèles sont ensemble.

Quelles œuvres sont défendues les jours de fêtes et de dimanches?

Les œuvres serviles.

Qu'appellez-vous les œuvres serviles?

Celles par lesquelles on a accoutumé de gagner sa vie.

N'en excepte-t-on pas quelques-unes?

On en excepte celles des métiers qui sont nécessaires à la vie.

Que faut-il principalement éviter?

Le péché et tout ce qui porte au péché; comme les cabarets, les danses,

les jeux, principalement ceux de hasard, et les autres choses de cette nature.

Par où faut-il commencer la sanctification du dimanche?

Par se consacrer à Dieu, en faisant des actes de foi, d'espérance et de charité, ou d'amour de Dieu.

Quelles bonnes œuvres doit-on principalement pratiquer envers le prochain?

Des œuvres de miséricorde et de réconciliation.

LEÇON VII ¹.

Au dimanche de la Septuagésime; tant pour ce dimanche que pour les suivants :

Représenter les enfants d'Israël dans la captivité de Babylone, où ils ne veulent chanter aucun cantique d'allégresse (Psal. CXXXVI).

Que remarquez-vous de particulier dans l'Eglise en ce saint temps?

C'est qu'on y retrouve les chants de joie, comme *Alleluia*, *Gloria in excelsis*, *Te Deum*; et que l'on change d'ornements.

Pourquoi cela se fait-il?

En signe d'affliction et de deuil.

Pourquoi cette affliction et ce deuil?

Pour deux raisons.

Quelle est la première?

C'est que ces jours nous représentent les jours d'Adam, dont on commence à lire l'histoire dans l'Église.

Que veulent dire ces jours d'Adam?

Les jours de douleur et de pénitence comme il convient à des pécheurs et à des bannis.

Que nous apprend donc l'Eglise par ce deuil public?

Elle nous apprend à retrancher les joies, les festins, les mascarades, et les autres récréations insolentes.

Pourquoi?

Pour pleurer comme de bons enfants avec l'Église leur Mère, la mort et la Passion de notre Sauveur.

Quelle est la seconde raison?

Pour nous disposer à bien passer le saint temps de Carême.

D'où vient donc qu'en ce temps-ci, plutôt qu'en tout autre, la bonne chère, les divertissements et les vanités sont plus en usage?

C'est une invention du démon pour contrarier les desseins de l'Église.

1. Ici ce placent les leçons V et VI, données dans le numéro précédent.

Quels maux arrive-t-il encore par cette mauvaise coutume?

C'est qu'elle empêche le fruit du jeûne et toutes les bonnes œuvres que les chrétiens pourraient faire en Carême.

Que faut-il faire pour se conformer aux desseins de l'Eglise en ce temps de carnaval?

Il faut premièrement se rendre volontiers aux lieux où se font les prières de quarante heures; tachant de faire compagnie à Notre-Seigneur, tandis que la plupart des hommes l'abandonnent.

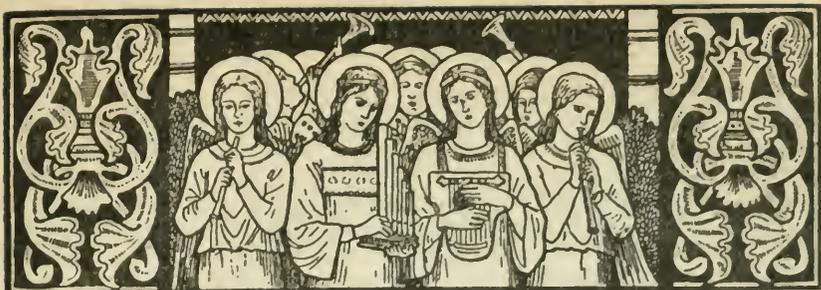
Et quoi encore?

Il faut se retirer des jeux, des festins, des mascarades, des danses, et des autres récréations insolentes. Si l'on s'y trouve par quelque sorte de nécessité et de bienséance, il faut s'y comporter avec une modestie et une retenue plus grandes qu'en d'autres temps.

A qui pouvons-nous comparer ces coureurs de nuit, qui font tant de désordres et d'insolences avec leurs masques?

Aux Juifs et aux soldats qui dépouillèrent Notre-Seigneur, qui lui bandèrent les yeux et lui firent mille outrages pendant la nuit de sa Passion.





FAITS ET DOCUMENTS

APOSTOLAT PAR LE CHANT GRÉGORIEN. — Voici de larges extraits d'un fort intéressant article qu'on veut bien nous envoyer :

Tout récemment, dans un petit village de l'Yonne, il nous a été donné de constater, de *visu et auditu*, à quels résultats un curé zélé peut atteindre, en ayant recours à cette forme d'apostolat, signalée par le Saint-Père : l'apostolat par le chant liturgique et la musique religieuse.

Il y a deux ans, la paroisse de Champvallon, — 500 habitants, — n'était qu'une paroisse comme il y en a malheureusement beaucoup en Bourgogne. L'indifférence religieuse n'y allait certes pas jusqu'à l'hostilité, mais les offices n'y étaient plus suivis, et l'église, maintes fois le dimanche, demeurait presque complètement déserte. Vers la fin de 1909, Mgr l'archevêque de Sens nomma curé de Champvallon un érudit grégorianiste, M. l'abbé Villetard, auteur de nombreux travaux historiques, entre autres d'une remarquable étude sur l'office de Pierre de Corbeil. Or, les résultats obtenus en moins de deux ans, par la fondation d'une *Schola cantorum* et la rénovation de l'esprit liturgique dans la paroisse, ont été tels que, le dimanche 26 novembre dernier, plusieurs musiciens d'église et grégorianistes éminents, ont tenu à faire le voyage de Champvallon, tant pour se rendre compte de ce qu'on peut réaliser pratiquement dans une paroisse de campagne, que pour porter leurs félicitations méritées à M. Villetard.

Naturellement on lui demanda force renseignements sur sa méthode : elle se trouva être des plus simples. Dès son arrivée à Champvallon, M. Villetard a formé deux chœurs de chant : le premier comprend une quinzaine d'enfants, de 8 à 14 ans, garçons et filles, plus une quinzaine de dames et de jeunes filles. Le second comprend quelques hommes de bonne volonté, qui joignent leur voix à celle des deux chantres de la paroisse. Les Introïts, Alleluias, Communions, etc., sont chantés par les chantres ; le *Credo*, conformément à l'ancienne tradition, par tous les fidèles ; le reste, *Asperges*, *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus*, *Agnus*, motets grégoriens, cantique en langue vulgaire, par les deux chœurs alternés. Le répertoire n'est pas très varié, M. Villetard ne faisant répéter les enfants qu'au commencement et à la fin des catéchismes, — ce qui, remarquons-le

en passant, rend le catéchisme beaucoup plus attrayant. Mais si le répertoire n'est pas chargé, par contre, ce que les enfants savent, ils le savent admirablement, et cela vaut mieux que de maltraiter tout le *Kyriale*.

Les vêpres et les complies, dont M. Villetard a restauré l'usage, sont également chantées par les deux chœurs. Quant au salut, il comporte toujours quelques morceaux grégoriens, dont plusieurs exécutés avec la prononciation romaine.

Résultats : L'assistance moyenne aux offices du dimanche était, avant l'arrivée du nouveau curé, de 75 personnes pour la messe, et de 20 personnes seulement pour les vêpres (non suivies de complies); elle est actuellement de 100 personnes pour la messe, et de 70 pour les vêpres (suivies de complies).

Mais ce qui mérite par-dessus tout d'être noté, c'est l'intérêt profond que portent les fidèles à cette restauration du chant liturgique dans leur paroisse. Plus de retardataires aux offices. Nul ne songerait à partir avant la fin. On ne se décide qu'à regret à quitter l'église, après le dernier couplet du dernier cantique. Les dames et les jeunes filles n'hésitent pas à se déranger plusieurs fois pendant la messe pour venir se grouper autour de l'harmonium, placé cependant très en vue au milieu de l'église. L'esprit liturgique a tué le respect humain. Il n'y a pas, en outre, de fête religieuse dans la région, où M. Villetard ne réussisse à conduire, même en semaine, de 25 à 30 Champvallonnais, résultat particulièrement apprécié des curés des environs.

Le dimanche 26 novembre, aux hommes de Champvallon étaient venus se joindre quelques hommes de la paroisse de Beugnon, formés au chant grégorien par M. Villetard, alors qu'il était curé de cette paroisse. La façon vraiment remarquable dont ils exécutèrent l'Introït *Os justi* et le difficile *Alleluia Justus ut palma*, en marquant avec soin l'accentuation des mots et le groupement des neumes, nous parut une réfutation probante de cette légende accréditée dans certains milieux, d'après laquelle les chantres de campagne seraient absolument réfractaires au grégorien. Quant aux mélodies communes de la messe, ce furent celles des dimanches ordinaires.

Mais ce qu'admirèrent le plus les hôtes parisiens de M. Villetard, ce fut sans contredit le chant des vêpres. Rarement nous avons entendu une psalmodie plus nette, plus une, et aussi plus légère dans les finales, que celle des enfants de Champvallon. Et cette psalmodie n'est pas accompagnée. Aussi combien nous parurent méritées les félicitations qu'après l'office du soir M. Camille Bellaigue tint à adresser aux membres de la *Schola*.

« Je voudrais, leur dit-il, pouvoir entendre dans beaucoup d'églises de Paris ce que j'ai entendu ici. »

Un mot de conclusion. Ce qu'a fait le curé de Champvallon, avec les résultats que nous avons indiqués, peut-on l'entreprendre ailleurs avec les mêmes chances de succès. Pourquoi pas? M. Villetard est un maître de l'art grégorien, c'est vrai. Mais est-il bien nécessaire d'être un maître pour apprendre à des enfants le *Kyrie Lux et origo* et le cantique *Flos virginum*? Quant aux résultats religieux, nous affirmons qu'ils seraient, dans la plupart des cas, identiques. Pic X a promis le succès aux curés qui voudront se servir du chant liturgique comme moyen d'apostolat. N'est-il pas regrettable qu'en tant de

paroisses, même importantes, le chant soit le monopole exclusif de quelques chantres, presque toujours inhabiles, alors qu'il serait si facile, avec les enfants des catéchismes, — là surtout où il existe une école libre, — de créer de très suffisantes maîtrises paroissiales?

Et ce qui est vrai des enfants, l'est aussi des adultes. Pour ramener le peuple à son église, il n'est rien de tel que de lui donner le goût des choses de son église. Il faut que, pour tous les déshérités de la vie, les offices de l'église soient comme un avant-goût des splendeurs de là-haut. L'œuvre capitale, l'œuvre des œuvres, c'est la liturgie. Que ceux qui, après avoir essayé de tout, des patronages, de la presse, des sermons, des confréries et des missions, n'ont pas réussi à rechristianiser leur paroisse, essayent de la liturgie. Ils ne tarderont pas à reconnaître toute la vérité qu'il y a dans cette parole de M. l'abbé Vigourel : « Sans la liturgie, toutes les œuvres seront en marge de la vie chrétienne. Ces œuvres pourront faire du bruit, elles ne tarderont pas à montrer que, manquant de sève liturgique, autant dire religieuse et chrétienne, elles ne sauraient produire de bons fruits, ni de bienfaits durables. »

CAMILLE COULLAULT.

LA SAINTE LITURGIE, SOURCE DE VIE CHRÉTIENNE. — Sous ce titre, *La Sainte Famille*, revue dirigée par les Pères Rédemptoristes, publie une série d'articles signés du P. Lansoy, très instructifs et très édifiants. Nous regrettons de ne pouvoir les reproduire entièrement ici. Nous détachons du numéro de janvier 1912 (pp. 17 à 21), le passage suivant, où l'auteur met si bien en relief la valeur de la liturgie pour nous faire comprendre et vénérer le sacerdoce catholique :

« Pourtant, il faut la faire remonter à ces sommets, si l'on veut rendre au peuple l'estime et le respect du caractère sacerdotal, la confiance en son rôle surnaturel, l'affection envers sa personne si méprisée, et le dévouement pour cet homme que Dieu se choisit, souvent parmi les derniers de ses enfants, pour l'investir de pouvoirs divins, le transfigurer par la sublimité de ses fonctions, en faire, en un mot, le médiateur de grâce entre lui et nous.

» Beau rêve, dira-t-on, de prétendre populariser des idées et des sentiments semblables !

» Ce rêve a été, il est encore réalisé. Ces idées et sentiments surnaturels, les enfants eux-mêmes sont capables de les comprendre, d'en être émus, de les faire passer dans la pratique de leur vie.

» Un servant de messe assistait au saint sacrifice avec grande piété, sans jamais employer de livre ni de chapelet; le prêtre lui demande de quelle méthode il se sert :

— Je fais comme le prêtre, répond le petit acolyte.

— Mais tu ne sais même pas les prières qu'il récite !

— C'est vrai; mais pendant qu'il les dit, moi je le regarde et je pense tout le temps : comme le prêtre... ! comme le prêtre... ! Le bon Dieu doit bien comprendre que je n'en sais pas assez pour faire mieux ¹.

» En vérité, peut-on mieux faire? Cet enfant avait parfaitement saisi le rôle du prêtre pendant la messe et la part que lui-même devait prendre à la célébration du divin sacrifice. Il ne peut exister de méthode plus pieuse ni plus fructueuse; elle est accessible à tous les âges et à toutes les facultés; n'est-ce pas celle que recommandent avec tant d'instance le Souverain-Pontife et les évêques : la participation active du peuple à la liturgie solennelle.

» Pour former cet enfant il avait suffi de lui expliquer le sens de quelques cérémonies et de quelques paroles, comme celles du signe de la croix, du *mea culpa* dans le *Confiteor*, des *Amen*, de l'*Et cum spiritu tuo*, en réponse au *Dominus vobiscum*...

» Il avait compris que le prêtre s'adressait au grand Dieu créateur du ciel et de la terre, maître des anges et des hommes, et que Jésus-Christ est présent sur l'autel, entre les deux moments solennels dont lui-même donne le signal avec la clochette, à l'Élévation et à la Communion.

» Vu l'impressionnabilité de l'imagination enfantine, on fera retenir ces leçons, plus encore en les donnant sur un ton convaincu et pénétré qu'en les multipliant sans fin. L'activité même qu'on doit exercer pendant toute la durée de la fonction liturgique soutiendra l'attention. Ainsi, s'unissant au célébrant, on concevra l'estime de la messe et l'exploitera soigneusement.

» Quels sentiments surnaturels cette dévotion naïve et profonde à la fois, n'avait-elle pas éveillés dans cette jeune âme, à l'égard du prêtre intermédiaire entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme !

» Le peuple chrétien tout entier n'est-il pas susceptible de la même formation liturgique? Ce que fait le petit enfant de cœur, le peuple entier peut le faire, surtout aux offices solennels, en suivant les cérémonies et prenant part au chant.

» Même se servant d'un livre, il tiendra souvent les yeux sur l'autel, il ne perdra pas un détail du drame mystérieux qui s'y déroule : il observera les mouvements du célébrant; il le verra commander au Fils de Dieu de descendre en ses mains et l'élever entre la terre et le ciel; il s'unira à ses prières par le chant des formules qui établissent un continuel dialogue entre le prêtre et tous les assistants, depuis la première oraison, — la collecte, — jusqu'à l'*Ite Missa est*.

» Et alors, le prêtre lui apparaîtra dans toute la grandeur et la réalité de sa mission, — ne faisant qu'un avec Jésus le divin Rédempteur, — pour pénétrer jusqu'au trône de Dieu, y déposer un digne tribut d'adoration, d'action de grâces, d'expiation, et en faire descendre sur la terre, par la supplication irrésistible et toujours triomphante de la divine Victime, le pardon, toutes les grâces du salut, et l'abondance des biens temporels utiles à nos âmes.

» Catéchistes, pères et mères de famille, nous tous qui sommes chargés de fournir à l'enfance et à la jeunesse l'instruction religieuse, au foyer paternel, dans les écoles, dans les patronages, au pensionnat,... ne nous contentons pas d'enseigner une lettre sans vie, et ne croyons pas notre tâche achevée quand nous avons imprimé dans la mémoire les mots d'une formule abstraite. La liturgie solennelle nous offre le moyen de rendre notre enseignement concret, vivant, parlant aux yeux, à l'imagination et au cœur.

« Est-il un chapitre du catéchisme dont la doctrine ne soit exprimée dans la liturgie, qu'il s'agisse de Dieu, de ses perfections, des hommages auxquels il a droit; du péché et de son expiation; de l'Incarnation et de la Rédemption, du moyen de nous approprier les fruits de ces mystères; de la prière et de son efficacité par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de Marie et des saints?

» Notre enseignement doit être appris, su... et surtout vécu. Il le sera par la participation intelligente, pieuse et active des fidèles, aux prières et aux chants sacrés de la liturgie.

» Partout où cette méthode a été suivie, elle a produit des résultats surprenants. Elle a fait comprendre et goûter le culte, Elle a attaché les âmes à Jésus-Christ, en le montrant toujours vivant parmi nous, dans son état d'immolation et de prière à l'autel. Elle a resserré l'union surnaturelle des fidèles avec le prêtre, représentant de Jésus-Christ et intermédiaire nécessaire entre Dieu et le monde. »

« P. LANSOY. »

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE. — *La Vie diocésaine* ¹ de Malines a publié *Quelques réflexions sur l'usage des classiques païens et des auteurs chrétiens dans nos collèges*. Nous en détachons le passage suivant qui attire une fois de plus l'attention sur la portée éducative de la liturgie :

« Nous nous désolons — et il y a lieu, assurément, — que l'esprit païen supplante dans toutes les classes de la société le véritable esprit chrétien : on se rue à la poursuite des plaisirs; la jouissance est à l'ordre du jour; partout, les hommes de dévouement et de sacrifice se font de plus en plus rares, et la doctrine de l'Évangile, la croix que le divin Maître donne à porter à quiconque veut être son disciple, semble devenue un anachronisme, même dans des milieux prétendus chrétiens. Contre cet effroyable danger du paganisme renaissant, nous savons que Pie X, dès le premier jour de son pontificat, a levé l'étendard du Christ : *Omnia instaurare in Christo!* Et si le Vicaire de Dieu sur terre encourage si vivement, parmi les fidèles, le retour à la piété liturgique, c'est assurément que la Liturgie, toute pleine du sacrifice de Jésus-Christ, est pour eux la grande école de l'esprit chrétien qui se résume en ces deux mots : se renoncer, s'immoler pour vivre à Dieu. Ce même esprit doit pénétrer l'enseignement chrétien, et c'est pourquoi il y faut mettre en honneur la littérature chrétienne; c'est pourquoi il faut faire connaître à notre jeunesse, dans leurs épanchements intimes, ces grandes âmes des premiers siècles, qui dominent, par l'héroïsme de leur vertu, toute l'histoire de la grande famille chrétienne, l'Église ².

1. Octobre 1911, p. 386.

2. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer, mais simplement de signaler le grand bien que trouveraient, à la complète christianisation de l'enseignement, ceux mêmes qui s'y dévouent. Le prêtre notamment, dont la vie surnaturelle est l'élément propre, sentirait grandir son âme à se rapprocher davantage de nos gloires littéraires chrétiennes; et l'on n'entendrait plus cette plainte qui nous fut faite un jour par un vétéran de l'enseignement des Humanités : « J'aspire au ministère, pour sortir de ce milieu païen où rien ne me rappelle que je suis prêtre. »

» En définitive, dans l'œuvre de l'éducation, et au cours des humanités, avons-nous, oui ou non, à former avant tout des chrétiens? Pourquoi l'Église confie-t-elle à ses prêtres, que tant de besoins appelleraient ailleurs dans la vigne de Jésus-Christ, la mission d'éduquer la jeunesse! Est-ce pour qu'ils soient, auprès de celle-ci, principalement — *sit venia verbo* — des marchands de latin et de grec, et les colporteurs de la culture païenne? Un moine illustre, qui fut pour l'Allemagne ce qu'avait été Dom Guéranger pour la France, — le restaurateur de l'ordre bénédictin, — Dom Maur Wolter, caractérise en des termes qu'on nous saura gré, croyons-nous, de reproduire, la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse. Et il est à remarquer que le moine, en écrivant ces lignes, avait en vue non des oblats à initier à la vie monastique, mais de jeunes chrétiens à former à la vie chrétienne dans le monde. Avant de revêtir la livrée monastique, il avait lui-même dirigé à Aix-la-Chapelle, comme prêtre du diocèse, un important établissement d'instruction. Son Éminence le Cardinal Fischer, archevêque de Cologne, fut son élève.

« Les moines, — dit Dom Maur dans sa *Declaratio in Caput XXX S. Regulæ* — qui auront à remplir cette sainte mission, se rendront compte que ces enfants leur ont été confiés par Dieu pour qu'ils les engendrent à nouveau, et forment en eux le Christ. Cette transformation dans le Christ, qu'ils ont eux-mêmes eu le bonheur de recevoir en partage à l'école du Seigneur, — le cloître, — ils en feront part à leur tour, avec le zèle que la religion inspire, aux enfants qu'ils ont reçus à éduquer; ils mettront tous leurs soins à ce que leurs élèves soient ainsi, par Jésus-Christ, conduits au Père céleste, et deviennent véritablement des enfants de Dieu. Qu'ils mettent donc tout en œuvre — car c'est le capital de leur mission — pour que, pénétrés des enseignements de la foi et des sentiments d'une solide piété, ces enfants ne soient pas de ce monde, mais au contraire en abhorrent l'esprit; qu'en second lieu, ils leur fassent acquérir le précieux trésor d'une instruction solide qu'ils auront à utiliser pour la gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Église, et qui leur sera une lumière sur la route vers la patrie céleste. »

» Pouvait-on mieux mettre en lumière le but sublime où doit tendre l'éducation chrétienne? Dans nos humanités, nous ne formons pas des hommes, mais des chrétiens ¹.

» On perd trop de vue, en effet, que l'homme, depuis que le Christ l'a rendu participant de sa nature divine, est tout entier établi dans l'ordre surnaturel: il n'y a plus de distinction à faire en lui, il est simplement un chrétien. Il a dans tout son être revêtu le Christ: *omnia et in omnibus Christus*. Il n'y a donc plus à éduquer nos jeunes gens à un double point de vue: tout doit, dans l'éducation chrétienne, converger vers la formation du chrétien. Et c'est ce qui met d'autant plus en relief le programme d'éducation tel que le formulait Dom Wolter.

» Plaçons-nous donc, maîtres chrétiens, dans notre grande et sainte mission

1. Il se pourrait faire que certains parents, moins fervents chrétiens eux-mêmes, ne s'accommodassent pas d'un programme foncièrement chrétien auquel seraient soumis leurs enfants: mais c'est bien à ceux-ci à prendre le niveau du milieu chrétien où ils sont admis, non à le faire baisser.

auprès de nos élèves, à cet unique point de vue, embrassant, perfectionnant la formation complète du Christ en ceux qu'il a faits ses membres; et qu'à nous tous cette parole de saint Paul serve de devise : *quos iterum parvulis donec formetur Christus in vobis*. — Quand le chrétien contracte mariage, ce contrat n'est plus dans aucun cas le contrat purement naturel : il est toujours le Sacrement, élevant, sanctifiant le contrat lui-même.

» A une époque comme la nôtre, où la lutte contre Dieu et son Église s'est faite si ardente et si universelle, où le débordement des vices menace de tout envahir, il faut, plus que jamais, que la jeunesse sorte de nos collèges tout enthousiaste pour les saints combats de la vie chrétienne. Et où l'âme du jeune chrétien peut-elle prendre ce noble enthousiasme plus sûrement qu'à l'école des premiers siècles? Poursuivant d'année en année son œuvre de restauration chrétienne, Pie X, en vue de préparer une génération de croyants à l'épreuve de toutes les séductions, a eu recours au grand moyen, au souverain remède de la communion très fréquente et très précoce, telle qu'elle se pratiquait à l'origine de l'Église. Cet appel que désormais nos enfants entendront, les invitant à une vie chrétienne plus intense, il faut qu'ils l'entendent sur tous les terrains, et que dans l'enceinte du collège aussi un souffle chrétien, plus puissant désormais, les porte au-dessus d'eux-mêmes vers les sommets de la vie morale : le renoncement et le sacrifice, marques distinctives de tout vrai disciple de Jésus-Christ.

» M. le professeur Kurth, dans une conférence donnée le 13 juin de cette année au séminaire historique de l'Université de Louvain, opposait au magnanime entraînement des croisades, le peu d'élan qu'avait su provoquer la grande parole du Cardinal Lavigerie dans sa lutte contre l'esclavagisme en Afrique. L'éminent historien voyait là un triste symptôme de la mentalité moderne : on veut jouir, uniquement jouir; on ne sait plus se sacrifier parce qu'on n'est plus véritablement chrétien. Maîtres chrétiens, c'est à nous, de former dans nos collèges, par l'entraînement des glorieux exemples de nos origines, des chrétiens de forte trempe et capables de remonter ce courant de jouissance qui a envahi le monde; créons — il faut le redire encore — une vraie intimité entre le cœur de nos chers élèves, et celui de nos grands auteurs chrétiens que, par le commentaire suggestif de leurs chefs-d'œuvre, nous saurons aisément faire admirer et aimer, parlant cette fois d'abondance de cœur. Il est ici spécialement question — faut-il le dire — de l'enseignement dans les classes supérieures.

» Nous avons connu personnellement le temps où nos maîtres chrétiens étaient, en dehors de l'enseignement de la religion qui prenait une heure par semaine, de simples commentateurs de la littérature païenne, au cours des classes très nombreuses affectées au grec et au latin. Jamais dans la bouche de ces prêtres si aimés et si vénérés tant à raison de leur caractère sacré que de leur vertu et de leur dévouement, jamais, en toute la durée de leurs leçons, une parole portant à l'amour, à l'enthousiasme de la vertu, à la haine du vice; jamais une parole stimulant nos jeunes âmes aux luttes de l'avenir!

Et pourtant, comme elle nous eût été chère et bienfaisante cette parole venant de si haut! Il est vrai que le programme des études se prêtait peu à un pareil apostolat! Et l'on quittait la rhétorique, après six années d'hu-

manités, sans presque s'être aperçus, sauf à les voir, que l'on avait eu pour maîtres non des laïques, mais des prêtres ¹ !

Le grand reproche que l'on a fait, lors de la lutte scolaire, à l'école officielle, était que l'atmosphère de cette école ne fût pas toute pénétrée de l'esprit religieux, que le cours de religion fût comme un casier à part dans l'organisation de l'enseignement soustrait à l'influence de l'autorité ecclésiastique. Qui oserait dire que nos maisons d'éducation à nous n'ont pas prêté à semblable reproche? »

1. Il y a ici une évidente exagération. L'auteur semble généraliser l'impression produite par l'un ou l'autre de ses professeurs. N'est-ce pas plutôt l'enseignement supérieur qui mériterait ce reproche ?

SEMPER-VIRTUTI

CIBUS-JEJUNIUM-FUIT

S Leo.





LA BULLE «DIVINO AFFLATU»

NOUS consacrons la partie ecclésiastique de ce numéro à la publication et l'étude du document pontifical réformant le Bréviaire romain. Cet événement liturgique aura réjoui, nous n'en doutons pas, tous les lecteurs de cette revue. Les participants de la *Semaine liturgique française* n'auront pas été peu surpris à la lecture du document pontifical d'y trouver consacrés, et souvent même dépassés les vœux émis par Mgr Harscouët au sujet des offices dominicaux, de la récitation hebdomadaire du Psautier, de la suppression des offices votifs et des fêtes spéciales multipliées à plaisir le dimanche pour éviter les *de eu*, des fêtes du Carême et des messes des défunts, etc., etc. On jugea prudent alors de ne pas faire paraître ces conclusions : le silence et l'inaction ne sont-ils pas aussi une façon d'inafaillibilité? Nous ne les publierons pas aujourd'hui; elles feraient vraiment double emploi avec la partie rubricale de la Bulle. Mais comment ne pas regretter cette omission et ne pas féliciter l'auteur de sa clairvoyance ?

Mais il y a plus ici pour nous réjouir que des dispositions positives, si heureuses soient-elles. Par cet acte, le Saint-Siège affirme une fois de plus son intention de ramener l'Église aux âges de foi et de poursuivre dans tous les domaines une restauration traditionnelle. Après les décrets sur le chant grégorien, sur l'éducation des clercs, sur la communion fréquente et précoce et sur tant d'autres sujets similaires, Pie X veut aujourd'hui remettre en honneur la Prière antique de l'Église, le vieux Psautier, le livre de chevet de tant de générations chrétiennes et auquel, sous prétexte d'évolution de la piété, on avait tenté de substituer dans les temps modernes tant de productions et de méthodes humaines.

Autant ces initiatives apostoliques sont déconcertantes pour ceux qui avaient oublié les quinze premiers siècles du christianisme, autant elles remplissent d'enthousiasme et d'espérance ceux qui restèrent fidèles à la piété traditionnelle, au risque de paraître démodés.

Sans doute, les archéologues de la liturgie ne feront pas sans regret

le sacrifice du vieux Psautier romain : n'est-ce pas un édifice quinze fois séculaire qui disparaît ; une atteinte portée à la tradition, cette règle fondamentale de la liturgie ? Mais ils se consolent aisément en pensant que pratiquement ce vénérable document avait déjà disparu, tant sa récitation était devenue rare, et que son remaniement a permis de remettre en honneur un autre principe non moins traditionnel et non moins important à savoir : la récitation hebdomadaire du Psautier intégral. Saint Benoît ne disait-il pas déjà dans sa règle (vers 530) en achevant l'organisation de l'office divin : « Nous donnons toutefois cet avertissement exprès que si quelqu'un ne goûte pas cette distribution de psaumes, il demeure libre de les disposer autrement, s'il trouve un ordre plus convenable ; *pourvu que par-dessus tout on fasse en sorte, chaque semaine, de réciter intégralement le Psautier de cent cinquante psaumes et qu'on le recommence toujours aux Vigiles du dimanche* ¹ ».

Faisant ressortir l'importance de l'œuvre accomplie, Mgr Batiffol disait très justement ² : « La réforme nouvelle ne va pas à moins qu'à associer désormais dans l'histoire du Bréviaire romain le nom de Pie X à celui de saint Pie V. Car nous devons à Pie X la réforme la plus considérable qui ait été apportée au Bréviaire romain depuis saint Pie V, et la solution du problème dont Benoît XIV avait en quelque sorte désespéré, une solution qui restaure l'office du Temps sans amoindrir en rien l'office des Saints, une solution hardie, élégante et, Dieu aidant, définitive. »

Citons, en finissant, les réflexions par lesquelles M. Boudinhon termine l'étude qu'il vient de publier sur le sujet que nous occupons ³ « Le Bréviaire, le saint office, tient dans la vie du prêtre une place assez grande pour qu'on s'explique sans peine l'intérêt exceptionnel suscité dans les milieux ecclésiastiques par l'annonce de la réforme. On voit maintenant, comment Pie X, tout en allégeant notablement la charge de l'office divin, en a rendu l'accomplissement plus favorable à la piété ; comment il a ramené en pratique l'antique psalmodie en restituant la récitation régulière du Psautier hebdomadaire ; comment enfin il a rétabli dans leur antique dignité le service du dimanche et des fêtes majeures et les admirables messes stationales, si vivement regrettées par les liturgistes.

» C'est maintenant aux serviteurs de Dieu, à ceux qui ont l'obligation de chanter chaque jour ses louanges, à retirer de la fréquente récitation du Psautier, les fruits spirituels qu'y ont puisés tant de générations de moines et de clercs. Le Psautier est vraiment le manuel de la piété cléricale ; ce sont les psaumes qui ont de tout temps constitué la principale

1. Chap. XVIII^e *in fine*, cf. *M. P. L.* t. 66 col. 470.

2. Article paru dans la *Croix* du 28 déc. 1911.

3. Cf. *Revue du Clergé français* du 15 janvier 1912, pp. 146-147.

partie de la prière en commun, en dehors du sacrifice eucharistique... Plus nous redirons avec piété les psaumes, plus nous en retirerons des fruits de salut, et plus nous aimerons notre bréviaire, notre compagnon de tous les jours : *Psallam Deo meo quandiu fuero !* »

I. CONSTITUTION APOSTOLIQUE SUR LA NOUVELLE DISPOSITION DES PSAUMES DANS LE BRÉVIAIRE ROMAIN.

PIUS EPISCOPUS,

PIE ÉVÊQUE,

SERVUS SERVORUM DEI
AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU
POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Divino afflatu compositos Psalmos, quorum est in sacris litteris collectio, inde ab Ecclesie exordiis non modo mirifice valuisse constat ad fovendam fidelium pietatem, qui offerebant *hostiam laudis semper Deo, id est, fructum laborum confitentium nomini eius*¹; verum etiam ex more iam in vetere Lege recepto in ipsa sacra Liturgia divinoque Officio conspicuam habuisse partem. Hinc illa, quam dicit Basilius, nata *Ecclesie vox*², atque psalmodia, eius *hymnodie filia*, ut a decessore Nostro Urbano VIII appellatur³, *quae canitur assidue ante sedem Dei et Agni*, quaeque homines, in primis divino cultui addictos docet, ex Athanasii sententia, *qua ratione Deum laudare oporteat quibusque verbis decenter confiteantur*⁴. Pulchre ad rem Augustinus : *Ut bene ab homine laudetur Deus, laudavit se ipse Deus ; et qui dignatus est laudare*

C'est un fait constant que les Psaumes écrits sous l'inspiration divine, n'ont pas seulement, dès les origines de l'Église, contribué merveilleusement à nourrir la piété des fidèles, qui offraient *sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire, le fruit de lèvres qui célèbrent son nom*¹; mais qu'en outre ils ont, suivant un usage déjà en vigueur sous l'ancienne Loi, tenu une place marquante dans la sainte Liturgie et l'Office divin. De là, s'est formée, suivant le mot de saint Basile, cette *voix de l'Église*², cette psalmodie, *filie*, (ainsi que s'exprime notre prédécesseur Urbain VIII)³, *du cantique de louange qui retentit sans interruption devant le trône de Dieu et de l'Agneau*, et qui, suivant la pensée de saint Athanase, enseigne aux hommes, et notamment à ceux qui sont voués au culte divin *la manière dont il faut louer Dieu, et dans quels termes il le peuvent célébrer dignement*⁴. A ce sujet, saint Augustin dit ces belles paroles : *Pour que Dieu soit loué par l'homme comme il le faut, Dieu s'est loué*

1. *Hebr.* 13, 15.

2. Homil. in Ps. : n. 2.

3. *Bulla Divinam psalmodiam.*

4. Epist. ad Marcellinum in interpret. Psalmor n. 10.

se, ideo invenit homo, quemadmodum laudet eum ¹.

Accedit quod in Psalmis mirabilis quaedam vis inest ad excitanda in animis omnium studia virtutum. Etsi enim *omnis nostra Scriptura, cum vetus tum nova, divinitus inspirata utilisque ad doctrinam est, ut scriptum habetur; ... at Psalmorum liber, quasi paradus omnium reliquorum* (librorum fructus) *in se continens, cantus edil, et proprios insuper cum ipsis inter psallendum exhibet*. Haec iterum Athanasius ², qui recte ibidem addit : *Mihi quidem videtur, psallendi Psalmos esse instar speculi, ut et seipsum et proprii animi motus in ipsis contempletur, atque ita affectus eos recitet* ³. Itaque Augustinus in Confessionibus : *Quantum, inquit, flevi in hymnis et canticis tuis suave sonantis Ecclesiae tuae vocibus commotus acriter! Voces illae influebant auribus meis et eliquabatur veritas in cor meum et exaestuabat inde affectus pietatis et currebant lacrimae et bene mihi erat cum eis* ⁴. Etenim, quem non moveant frequentes illi Psalmorum loci, in quibus de immensa maiestate Dei, de omnipotentia de inenarrabili iustitia aut bonitate aut clementia de ceterisque infinitis laudibus eius tam alte praedicatur? Cui non similes sensus inspirent illae pro acceptis a Deo beneficiis gratiarum actiones, aut pro expectatis humiles fidentesque preces, aut illi de pec-

lui-même; et c'est parce qu'il a daigné se louer, que l'homme a trouvé la manière dont il le doit louer lui-même ¹.

En outre, il y a dans les psaumes une force étonnante pour stimuler les âmes à l'amour de toutes les vertus. Et, en effet, bien que, *tous nos saints Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, soient divinement inspirés et utiles à notre instruction*, le livre des psaumes, cependant, comme un paradis où se trouvent rassemblés les fruits de tous les autres Livres, traduit ces livres par des hymnes, et, en outre, il y joint ses cantiques propres entremêlés ainsi à la grande louange. C'est encore saint Athanase qui parle ainsi ², et il y ajoute très à propos : *Il me semble que les psaumes doivent être comme un miroir pour celui qui les chante : il faut que, dans les psaumes, il se considère lui-même et les sentiments de sa propre âme, et qu'il les chante dans ces dispositions-là* ³. Aussi bien, saint Augustin écrit dans ses Confessions : *Combien, dit-il, j'ai pleuré, sous la forte émotion de tes hymnes et de tes cantiques, mélodieuses voix de ton Eglise! Ces sons coulaient dans mon oreille, et par eux, dans mon cœur se répandait la vérité, et ils y faisaient naître des sentiments d'ardente piété, et les larmes coulaient de mes yeux, et ces larmes n'étaient une joie* ⁴. Et vraiment quel est l'homme qui ne se sente ému à ces passages si nombreux des psaumes où tour à tour on célèbre en termes sublimes la Majesté immense de Dieu, sa toute-puissance et sa justice, sa bonté, sa clémence ineffables, et ses autres attributs infinis. Qui n'éprouve ces sentiments encore à ces cantiques d'action de grâce pour les bienfaits

1. In Psalm. 144 n. 1.

2. Epist. ad Marcell. cit. n. 2.

3. Op. cit. n. 12.

4. Lib. IX, cap. 6.

catis clamores paenitentis animae? Quem non admiratione psaltes perfundat, cum divinae benignitatis munera in populum Israel atque in omne hominum genus profecta narrat, cumque caelestis sapientiae dogmata tradit? Quem denique non amore inflammet adumbrata studiose imago Christi Redemptoris, cuius quidem Augustinus¹ *vocem in omnibus Psalmis vel psallentem, vel gementem, vel laetantem in spe, vel suspirantem in re audiebat?*

Iure igitur optimo provisum est antiquitus, et per decreta Romanorum Pontificum, et per canones Conciliorum, et per monasticas leges, ut homines ex utroque clero integrum Psalterium per singulas hebdomadas concinerent vel recitarent. Atque hanc quidem legem a patribus traditam decessores Nostri S. Pius V, Clemens VIII, Urbanus VIII in recognoscendo Breviario Romano sancte servarunt. Unde etiam nunc Psalterium intra unius hebdomadae spatium recitandum foret integrum, nisi mutata rerum condicione talis recitatio frequenter impediretur.

Etenim procedente tempore continenter crevit inter fideles eorum hominum numerus, quos Ecclesia, mortali vita defunctos, caelicolis accensere et populo christiano patronos et vivendi duces consuevit proponere. In ipsorum vero honorem Officia de Sanctis sesim propagari coeperunt,

reçus de Dieu, à ces humbles et confiantes prières qui implorent des bienfaits nouveaux, et enfin à ces cris de l'âme se repentant de ses péchés. Qui n'est transporté d'admiration à entendre le psalmiste tantôt redire les grands dons reçus de la munificence divine soit par le peuple d'Israël, soit par le genre humain tout entier; tantôt nous exposer les vérités de la céleste sagesse. Et, enfin, qui ne se sent le cœur embrasé d'amour devant l'image si fidèlement tracée du Christ, dont saint Augustin¹, entendait la voix dans tous les psaumes, voix tantôt chantant des louanges, tantôt éclatant en gémissements, tantôt disant les joies espérées et les douleurs présentement endurées.

C'est donc à bon droit que depuis des siècles il a été réglé, et par les décrets des Souverains Pontifes, et par les Canons des Conciles et par les règles monastiques, que les membres de l'un et l'autre clergé eussent, au cours de chaque semaine, à chanter ou à réciter le Psautier intégralement. Et cette règle reçue de nos pères, nos prédécesseurs aussi, saint Pie V, Clément VIII, Urbain VIII, quand ils ont fait la révision du Breviaire romain, l'ont religieusement maintenue. Et il se fait ainsi, qu'aujourd'hui encore, dans l'espace d'une semaine, le Psautier serait récité intégralement, si un nouvel état de choses n'était survenu, qui rend souvent impossible la récitation ainsi comprise.

Car, dans la suite des temps, on a vu sans cesse croître parmi les fidèles, le nombre de ces hommes, que l'Église, après leur mort, se plaît à compter au nombre des citoyens de la patrie céleste, et de proposer au peuple chrétien comme autant de protecteurs et de guides ici-bas. Or, en leur honneur ont commencé peu à peu à se multiplier les

1. In Ps. 42 n. 1.

unde fere factum est, ut de Dominicis diebus deque Feriis Officia silerent ideoque non pauci neglegerentur Psalmi, qui sunt tamen, non secus ac ceteri, ut Ambrosius ait ¹ *benedictio populi, Dei laus, plebis laudatio, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiae, fidei canora confessio, auctoritatis plena devotio, libertatis laetitia, clamori ucunditatis laetitiae resultatio*. De huiusmodi autem omissione non semel graves fuerunt prudentum piorumque vivorum querimoniae, quod non modo hominibus sacri ordinis tot subtraherent praesidia ad laudandum Dominum et ad intimos animi sensus ei significandos aptissima; sed etiam quod optabilis illa in orando varietas desideraretur, ad digne, attente, devote precandum imbecillitati nostrae quam maxime opportuna. Nam, ut Basilus habet, *in aequalitate torpescit saepe, nescio quomodo, animus, atque praesens absens est: mulatis vero et varietis psalmodia et cantu per singulas horas, renovatur eius desiderium et attentio instauratur* ².

Minime igitur mirum, quod complures e diversis orbis partibus sacrorum Antistites sua in hanc rem nota ad Apostolicam Sedem detulerunt, maximeque in Concilio Vaticano, cum hoc inter cetera postularent, ut, quoad posset, revocaretur consuetudo vetus recitandi per hebdomadam

offices des Saints et il s'en est suivi, à peu de chose près, que dans les offices il ne reste plus de place aux jours du Seigneur et aux fêtes, et qu'ainsi, bon nombre de psaumes sont tombés en désuétude, qui pourtant, tout comme les autres, suivant la parole de saint Ambroise ¹, sont *la bénédiction du peuple, la glorification de Dieu, la louange des fidèles, l'acclamation de tous, le langage de la communauté, la voix de l'Église, la retentissante profession de foi, la dévotion vraiment officielle, la sainte joie de la liberté, le cri de l'allégresse, le tressaillement de la joie*. Devant cette omission, maintes fois, des hommes de doctrine et de piété se sont gravement plaints que non seulement on enlevât aux ministres de l'Église tant de moyens particulièrement propres à leur faire louer Dieu et à lui manifester les intimes sentiments de leur âme, mais, en outre, que la prière manquât de variété, chose cependant si désirable et qui vient si opportunément au secours de notre faiblesse pour nous faire prier avec la dignité, l'attention et la dévotion voulues. Car, comme s'exprime saint Basile, dans l'uniformité souvent l'âme, je ne sais comment, languit, et quoique présente elle se trouve absente; tandis que si aux différentes heures vous changez, vous variez la psalmodie et le chant, elle reprend sa ferveur, et son attention se réveille ².

Il n'y a donc pas à s'étonner qu'un grand nombre d'évêques des différentes parties du monde, aient fait parvenir au Saint-Siège leurs désirs sur ce point et notamment pendant le Concile du Vatican, où entr'autres choses, ils demandèrent que, dans la mesure du possible, l'antique usage de réciter hebdomadairement tout le Psautier fût rétabli,

1. Enarrat. in Ps. 1 n. 9.

2. Regulae fusius tractae, interrog. 37 n. 5.

totum Psalterium, ita tamen ut clerico, in sacri ministerii vinea ob imminutum operariorum numerum iam gravius laborandi, non maius imponeretur onus. Hisce vero postulationibus et votis, quae Nostra quoque ante susceptum Pontificatum fuerant, itemque precibus, quae deinceps ab aliis Venerabilibus Fratribus piisque viris admotae sunt, Nos equidem concedentem duximus, cautum tamen, ne recitatione integri Psalterii heddomadac spatio conclusa, ex una parte quicquam de Sanctorum cultu decederet, neve ex altera molestius Divini Officii onus clericis immo temperatius evaderet. Quapropter, implorato suppliciter *Patre luminum*, corrogatisque in id ipsum suffragiis sanctarum precum, Nos vestigiis insistentes decessorum nostrorum, aliquot viros delegimus doctos et industrios, quibus commisimus, ut consiliis studiisque collatis creatam aliquam reperirent rei efficiendae rationem, quae Nostris optatis responderet. Illi autem commissum sibi munus e sententia exsequentes novam Psalterii dispositionem elaborarunt; quam cum S. R. E. Cardinales sacris ritibus cognoscendis praepositi diligenter consideratam probassent, Nos, utpote cum mente Nostra admodum congruentem, ratam habuimus in rebus omnibus, id est, quod ad ordinem ac partitionem Psalmorum, ad Antiphonas, ad Versiculos, ad Hymnos attinet cum suis Rubricis et Regulis, eiusque editionem authenticam in Nostra typographia Vaticana adornari et indidem vulgari iussimus.

Quoniam vero Psalterii dispo-

de telle façon cependant qu'on n'aggravât pas la charge du clergé si fort occupé déjà dans la vigne du saint ministère, en raison du nombre réduit d'ouvriers. A ces demandes et à ces vœux, qui avaient été les nôtres aussi avant notre avènement au Souverain Pontificat, à tant d'instances qui dans la suite s'y sont jointes de la part de nos vénérables Frères et de la part de pieux fidèles, nous avons cru devoir donner satisfaction, non sans précaution toutefois, pour que la récitation au cours d'une semaine de tout le Psautier, d'une part ne portât quelque préjudice au culte des saints, ni d'autre part n'aggravât pour le clergé la charge du divin office, mais la lui soulageât au contraire. C'est pourquoi, après avoir imploré humblement *le Père des lumières*, et demandé à cet effet le secours de saintes prières, nous avons à l'exemple de nos prédécesseurs, fait choix d'un certain nombre d'hommes savants et avisés, et leur avons confié le soin d'élaborer en commun, un projet, conforme à nos désirs. Or, remplissant à souhait la tâche qui leur avait été confiée, ils ont réalisé une nouvelle disposition du Psautier et quand les Cardinaux de la S. E. R., préposés à l'approbation des saints Rites l'eurent, après mûr examen approuvée, la trouvant pleinement conforme à Notre manière de voir, Nous avons ratifié cette disposition en tous ses points, à savoir, ce qui regarde l'ordre et la division des Psaumes, les Antiennes, les Versets, les Hymnes, avec leurs Rubriques et leurs Règles, et, Nous avons donné ordre qu'une édition authentique en fût préparée dans notre typographie Vaticane et publiée par elle.

Mais, parce que la disposition du

sitio intimam quamdam habet cum omni Divino Officio et Liturgia coniunctionem, nemo non videt, per ea, quae hic a Nobis decreta sunt, primum Nos fecisse gradum ad Romani Breviarii et Missalis emendationem : sed super tali causa proprium mox Consilium seu Commissionem, ut aiunt, cruditorum constituemus. Interim, opportunitatem hanc nacti, nonnulla iam in praesenti instauranda censuimus, prout in appositis Rubricis praescribitur : atque imprimis quidem ut in recitando Divino Officio Lectionibus statutis sacrae Scripturae cum Responsoriis de tempore occurrentibus debitus honor frequentiore usu restitueretur; dein vero ut in sacra Liturgia Missae antiquissimae de Dominicis infra annum et de Feriis, praesertim quadragesimalibus, locum suum recuperarent.

Itaque, harum auctoritate litterarum ante omnia Psalterii ordinem, qualis in Breviario Romano hodie est, abolemus eiusque usum, inde a Kalendis Ianuariis anni millesimi nongentesimi decimi tertii, omnino interdiximus. Ex illo autem die in omnibus ecclesiis Cleri saecularis et regularis, in monasteriis, ordinibus, congregationibus, institutisque religiosorum ab omnibus et singulis, qui ex officio aut ex consuetudine Horas canonicas iuxta Breviarium Romanum, a S. Pio V editum et a Clemente VIII, Urbano VIII, Leone XIII recognitum, persolvunt, novum Psalterii ordinem, qualem Nos cum suis Regulis et Rubricis approbavimus typisque Vaticanis vulgandum decrevimus, religiose obser-

Psautier a un intime rapport avec tout l'office divin et toute la Liturgie, il n'est personne qui ne voie que par les présents décrets, Nous avons fait un premier pas vers la réforme du Bréviaire Romain et du Missel; mais à cette fin Nous constituerons bientôt un Conseil spécial ou, comme on dit, une Commission de savants. Entretemps, profitant de cette occasion favorable, Nous avons jugé bon, dès à présent, d'apporter sur ce terrain quelques changements indiqués dans les Rubriques ci-jointes; et tout d'abord que dans la récitation du saint Office les Leçons de la Sainte Ecriture, avec leurs Répons, telles qu'elles se rencontrent dans la partie du temps, soient remises, par un usage plus fréquent, en l'honneur qui leur revient; et ensuite que dans la sainte Liturgie les Messes si anciennes des Dimanches pendant l'année et des Fêtes, surtout pendant la sainte Quarantaine, reprennent leur place.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité des présentes Lettres, Nous abolissons tout d'abord l'ordre du Psautier en usage dans le Bréviaire Romain; et Nous en interdisons absolument l'emploi, à partir des Kalendes de Janvier de l'an mil neuf cent treize. Nous ordonnons qu'à partir de ce jour dans toutes les Églises du Clergé séculier et régulier, dans les monastères, les ordres, les congrégations et les instituts de Religieux, par tous et chacun, récitant de par leur office ou de par une coutume les Heures canoniques d'après le Bréviaire Romain édité par saint Pie V, et revu par Clément VIII, Urbain VIII, et Léon XIII, soit religieusement observée la nouvelle disposition du Psautier, telle que Nous l'avons approuvée avec ses Règles et ses Rubriques, et fait éditer par l'imprimerie Vaticane. En même temps Nous notifions à ceux qui manquent à leur

vari iubemus. Simus vero poenas in iure statutas iis denuntiamus, qui suo officio persolvendi quotidie Horas canonicas defuerint; qui quidem sciant se tam gravi non satisfacturos officio, nisi Nostrum hunc Psalterii ordinem adhibeant.

Omnibus igitur Patriarchis, Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus ceterisque ecclesiarum Praelatis, ne Cardinalibus quidem Archipresbyteris patriarchalium Urbis basilicarum exceptis, mandamus, ut in sua quisque diocesi, ecclesia vel coenobio Psalterium cum Regulis et Rubricis, quemadmodum a Nobis dispositum est, constituto tempore inducendum curent : quod Psalterium quasque Regulas et Rubricas etiam a ceteris omnibus, quoscumque obligatio tenet recitandi vel concinendi Horas canonicas, inviolate adhiberi ac servari praecipimus. Interim autem cuilibet et capitulis ipsis, modo id maior capituli pars sibi placere ostenderit, novum Psalterii ordinem, statim post eius editionem, rite usurpare licebit.

Haec vero edicimus, declaramus, sancimus, decernentes has Nostras litteras validas et efficaces semper esse ac fore; non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, generalibus et specialibus, ceterisque quibusvis in contrarium facientibus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam Nostrae abolitionis, revocationis, permissionis, iussionis, praecepti, statuti, indulti, mandati et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc atten-

obligation de réciter chaque jour les Heures canoniques, les peines édictées par le droit. Mais qu'ils sachent qu'ils ne peuvent accomplir cette obligation, sans faire usage du nouveau Psautier.

En conséquence, à tous les Patriarches, Archevêques, Évêques, Abbés et autres Supérieurs ecclésiastiques, n'exceptant même pas les Cardinaux-Archiprêtres des basiliques patriarcales de la Ville, Nous ordonnons que chacun dans son diocèse, son église ou son monastère ait soin d'introduire, au temps fixé, le Psautier avec les Règles et les Rubriques, tel qu'il a été disposé par Nous : et ce Psautier, et ces Règles, et ces Rubriques, Nous ordonnons qu'ils soient, sans aucune infraction, adoptés et observés par tous autres, sans exception, tenus de réciter ou de chanter les Heures canoniques. Mais entretemps, à chacun et aux chapitres eux-mêmes, pourvu que la majorité des membres en témoigne le désir, il sera permis de se servir du nouveau Psautier, aussitôt qu'il aura paru.

Ces choses nous les édictons, nous les notifions, nous les sanctionnons; ces présentes Lettres sont et seront toujours valides et efficaces, nonobstant les constitutions et les prescriptions apostoliques, tant générales que particulières, ou toute autre disposition contraire. Qu'il ne soit donc permis à personne de passer outre ou de s'opposer témérement à cette Lettre en tout ce qu'elle abolit, révoque, permet, ordonne, commande, règle, accorde, impose et exige. Qui si quelqu'un se le permet, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-

tare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli, Apostolorum eius, se noverit incursum.

Datum Romae apud S. Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo nongentesimo undecimo, Kasendis Novembribus, in festo Sanctorum omnium, Pontificatus Nostri anno nono.

A. CARDINALIS AGLIARDI
S. R. E. Cancellarius.

FR. SEB. CARD. MARTINELLI
S. R. C. Praefectus.
Loco † Plumbi

VISA

M. RIGGI C. A., Not.
Reg. in Canc. Ap. N. 571.

RUBRICAE IN RECITATIONE DIVINI OFFICII ET IN MISSARUM CELEBRATIONE SERVANDAE AD NORMAM CONSTITUTIONIS APOSTOLICAE « DIVINO AFFLATU ».

TITULUS I.

De ratione Divini Officii recitandi iuxta novum Psalterii ordinem.

1. In recitatione Divini Officii iuxta Romanum Ritum, Psalmi quotidie sumendi sunt, ad singulas Horas canonicas, de occurrente hebdomadae die, prout distribuuntur in Psalterio noviter disposito; quod deinceps, loco veteris dispositionis, in novis Breviarii Romani editionibus vulgandum erit.

2. Excipiuntur tamen omnia Festa Domini eorumque integrae Octavae, Dominicae infra Octavas

puissant et de ses bienheureux Apôtres, Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, aux Kalendes de Novembre, en la fête de tous les Saints, la neuvième année de notre Pontificat.

A. CARDINAL AGLIARDI
Chancelier S. R. E.

FR. SEB. CARD. MARTINELLI
Préfet S. C. R.
Place du † plomb

VISA.

M. RIGGI C. A., Not.
Reg. in Canc. Ap. N. 571.

RUBRIQUES A OBSERVER DANS LA RÉCITATION DE L'OFFICE DIVIN ET DANS LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE, CONFORMÉMENT A LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE « DIVINO AFFLATU ».

TITRE I.

Manière de réciter l'Office divin d'après le nouveau Psautier.

1. Pour la récitation de l'Office divin, selon le rite Romain, on prendra chaque jour et à toutes les heures, les psaumes indiqués pour ce jour de la semaine, conformément à la distribution nouvelle qui vient d'en être faite. A l'avenir, les nouvelles éditions du Bréviaire Romain publieront ce Psautier remanié, au lieu de l'ancien.

2. Sont exceptées de cette règle : toutes les Fêtes du Seigneur et leurs Octaves complètes, les dimanches des

Nativitatis, Epiphaniae, Ascensionis et Corporis Domini, Vigilia Epiphaniae et Feria VI post Octavam Ascensionis, quando de eis persolvendum sit officium ; itemque Vigilia Nativitatis ad Laudes et ad reliquas Horas minores usque ad Nonam, et Vigilia Pentecostes; nec non omnia Festa Beatae Mariae Virginis, SS. Angelorum, S. Ioannis Baptistae, S. Ioseph et SS. Apostolorum et Duplicia I et II classis, eorumque omnium integrae Octavae, si de eis fiat Officium, quod recitandum erit prout assignatur, vel in Breviario, vel in Proprio Diocesis vel Instituti, hac lege tamen ut Psalmi ad Laudes, Horas et Completorium semper sumendi sint ex Dominica, ut in novo Psalterio; ad Matutinum vero et ad Vesperas dicantur ut in Communi, nisi speciales Psalmi sint assigneti. Tribus autem ultimis diebus maioris hebdomadae, nil erit innovandum, sed Officium integre persolvendum erit, prout nunc habetur in Breviario, sumptis tamen ad Laudes Psalmis de Feria currenti, ut in novo Psalterio, excepto Cantico Sabbati Sancti, quod etiamnum est «*Ego dixi : In dimidio* ». Ad Completorium sumantur Psalmi de Dominica, uti in novo pariter Psalterio.

3. In quolibet alio Festo Duplici, etiam maiore, vel Semiduplici, vel Simpli, et in Feriis Tempore Paschali semper dicantur Psalmi, cum Antiphonis in omnibus Horis et Versibus ad Matutinum, ut in Psalterio de occurrenti hebdomadae die; reliqua omnia, et Antiphonae ad *Magnificat* et *Bene-*

Octaves de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension et de la Fête-Dieu, la Vigile de l'Epiphanie et le vendredi après l'Octave de l'Ascension, quand on doit faire ces offices; de même la Vigile de Noël aux Laudes et aux petites heures jusque nones et la Vigile de Pentecôte. Sont également exceptées toutes les fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie, des saints Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Apôtres et tous les doubles de 1^{re} et 2^e classe, ainsi que les Octaves complètes de toutes ces fêtes, quand on doit faire leur office. En tous ces jours on récitera l'office, comme il est indiqué dans le Bréviaire ou dans le propre du diocèse ou de l'Institut; avec cette règle cependant que les psaumes aux Laudes, aux Heures et à Complies seront toujours empruntés au dimanche, selon le nouveau Psautier. Au contraire, à Matines et aux Vêpres on dira les psaumes du Commun, à moins que ces fêtes n'aient des psaumes propres. Quant aux trois derniers jours de la Semaine Sainte, on ne changera rien, mais tout l'office sera célébré tel qu'il se trouve actuellement dans le Bréviaire, sauf cependant qu'aux Laudes on prendra les psaumes de la férie courante, conforme au nouveau Psautier, excepté le cantique du Samedi Saint qui est comme maintenant *Ego dixi : In dimidio*. A Complies, on prendra les psaumes du dimanche, indiqués dans le nouveau Psautier.

3. Pour toute autre fête double, même majeure, semi-double, simple et pour les fêtes du Temps pascal, on dira toujours les psaumes de la férie courante, avec les antiennes à toutes les heures, et, en plus, à Matines, les versets. Les autres parties de l'office et les antiennes à *Magnificat* et au *Benedictus* seront prises soit dans le propre, soit

dictus, ut in Proprio aut Comuni. Quod si aliquod ex Festis huiusmodi proprias vel peculiariter assignatas habeat Antiphonas in aliqua Hora maiori, eas in eadem ipsa retineat cum suis Psalmis, prout habetur in Breviario : in ceteris Horis Psalmi et Antiphonae dicantur de Feria occurrente.

4. Lectiones ad Matutinum in I Nocturno semper legendae erunt de Scriptura occurrente, licet aliquando in Breviario Lectiones de Comuni assignentur, nisi sit Festum Domini aut Festum cuiusvis ritus B. Mariae Virginis, vel Angelorum, vel S. Iohannis Baptistae, vel S. Ioseph, vel Apostolorum, aut Duplex I vel II classis, aut agatur de Festo, quod vel Lectiones habeat proprias, non vero de Comuni, vel occurrat in Feriis Lectiones de Scriptura non habentibus, ideoque Lectiones de Comuni necessario recipiat. In Festis vero, in quibus hucusque erant Lectiones de Comuni, Responsoria vero propria, retineantur eadem Lectiones cum propriis Responsoriis.

5. Porro sic erit persolvendum Officium in Festis Duplicibus et Semiduplicibus superius non exceptis :

Ad Matutinum Invitatorium, Hymnus, Lectiones II et III Nocturni ac Responsoria trium Nocturnorum propria, vel de Comuni : Antiphonae vero, Psalmi et Versus trium Nocturnorum, nec non Lectiones I Nocturni de Feria occurrente.

Ad Laudes et ad Vesperas Antiphonae cum Psalmis de Feria;

dans le commun. Que si l'une de ces fêtes avait à une heure majeure des antiennes propres ou spécialement assignées, elle conservera à cette heure ses antiennes avec les psaumes, comme on les trouve dans le Bréviaire : aux autres heures on prendra les psaumes et les antiennes de la férie courante.

4. A Matines, les leçons du 1^{er} Nocturne seront toujours prises de l'Écriture courante (bien que le Bréviaire indique parfois des leçons tirées du commun), sauf aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge (quel qu'en soit le rite), des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des Apôtres, aux doubles de 1^{re} ou de 2^e classe; sauf aussi aux fêtes qui possèdent des leçons propres mais non tirées du commun, ou qui tombent aux fêtes n'ayant pas de leçons de l'Écriture et obligeant, par conséquent, à emprunter les leçons au commun. Quant aux fêtes qui comportaient jusqu'à présent des leçons du commun avec des réponses propres, qu'on maintienne ces leçons avec les réponses propres.

5. En conséquence, aux fêtes doubles et semi-doubles non exceptées ci-dessus, on dira l'office comme il suit :

A Matines, Invitatoire, hymne, leçons du 2^e et du 3^e nocturne et réponses des trois nocturnes, propres ou du commun; antiennes, psaumes et versets des trois nocturnes, ainsi que les leçons du 1^{er} nocturne, de la férie courante.

A Laudes et aux Vêpres, antiennes et psaumes de la férie; capitule, hymne,

Capitulum, Hymnus, Versus et Antiphona ad *Benedictus* vel ad *Magnificat* cum Oratione aut ex Proprio, aut de Communi.

Ad Horas minores et Completorium Antiphonae cum Psalmis semper dicuntur de occurrente Feria. Ad Primam pro Lectione brevi legitur Capitulum Nonae ex Proprio, vel de Communi. Ad Tertiam, Sextam et Nonam Capitulum, Responsorium breve et Oratio pariter sumuntur vel ex Proprio, vel de Communi.

6. In Officio, S. Mariae in Sabbato et in Festis Simplicibus sic Officium persolvendum est : ad Matutinum Invitatorium et Hymnus dicuntur de eodem Officio vel de iisdem Festis; Psalmi cum suis Antiphonis et Versu de Feria occurrente; I et II Lectio de Feria cum Responsoris propriis, vel de Communi; III vero Lectio de Officio vel Festo, duabus Lectionibus in unam iunctis, si quando duae pro Festo habeantur : ad reliquas autem Horas omnia dicuntur, prouti supra, n. 5, de Festis Duplicibus expositum est.

7. In Feriis et in Festis Simplicibus Psalmi ad Matutinum, qui in novo Psalterio in tres Nocturnos dispositi inveniuntur, dicantur sine interruptione cum suis novem Antiphonis usque ad tertium Versum inclusive, orissis Versibus primo et secundo.

TITULUS II.

De Festorum praestantia.

1. Ut recte dignoscatur quale ex pluribus Officiis sit praestantius et proinde sive in occurrentia sive in concurrentia, sive in ordi-

versets, antienne de *Benedictus* et de *Magnificat* et oraisons du propre ou du commun.

Aux Petites-Heures et à Complies, les antiennes et les psaumes se disent toujours de la férie. A Prime, on lit pour leçon brève le capitule de None, du propre ou du commun. A Tierce, Sexte et None, le capitule, le répons bref et les oraisons sont également tirés soit du propre, soit du commun.

6. L'office de la sainte Vierge *in Sabbato* et les offices simples seront combinés comme suit : à Matines, l'Invitatoire et l'hymne de cet office ou de ces fêtes; les psaumes avec leurs antiennes et leur verset de la férie courante; la 1^{re} et 2^e lecture de cette même férie avec les répons propres ou pris du commun; la 3^e leçon de l'office *in Sabbato* ou de la fête, en unissant les deux leçons en une seule, s'il y a deux leçons pour la fête. Aux autres heures on dira tout comme il a été réglé sous le n^o 5 pour les fêtes doubles.

7. Aux fêtes et fêtes simples, les psaumes à Matines, qui sont partagés en trois nocturnes dans le nouveau Psautier, seront récités sans interruption avec leurs neuf antiennes jusqu'au troisième verset inclusivement, en omettant les premier et deuxième versets.

TITRE II.

De la hiérarchie des Fêtes.

1. Pour apprécier la dignité entre plusieurs offices et régler la préséance en cas d'occurrence, de concurrence, de translation fixe ou accidentelle, il

ne repositionis aut translationis praefendum, sequentes praetantiae characteres considerandi sunt :

a) *Ritus altior*, nisi occurrat Dominica, vel Feria, vel Octava privilegiata, vel etiam quaelibet dies Octava iuxta Rubricas.

b) *Ratio Primarii* aut *Secundarii*.

c) *Dignitas Personalis*, hoc ordine servato : Festa Domini, B. Mariae Virginis, Angelorum, S. Ioannis Baptistae, S. Ioseph, SS. Apostolorum et Evangelistarum.

d) *Sollemnitatis externa*, scilicet si Festum sit feriatum, aut celebretur cum Octava.

2. In occurrence, et in ordine repositionis aut translationis, alius quoque character considerandus est, nempe :

e) *Proprietas Festorum*. Dicitur Festum alicuius loci proprium, si agatur de Titulo Ecclesiae, de loci Patrono etiam secundario, de Sancto (in Martyrologio vel in eius appendice approbata descripto), cuius habetur corpus vel aliqua insignis et authentica reliquia, vel de Sancto, qui cum Ecclesia, vel loco, vel personarum coetu specialem habeat rationem. Igitur Festum quodvis istiusmodi proprium, ceteris paribus, praefertur Festo Universalis Ecclesiae. Excipiuntur tamen Dominicae, Feriae, Octavae et Vigiliae privilegatae, nec non Festa primaria Duplicia I classis Universalis Ecclesiae, quae uniuscuiusque loci propria considerantur et sunt. Festum autem Universalis Ecclesiae, cuiusvis ritus, quia est praecipuum, ceteris paribus, praefertur debet Festis

faut tenir compte des éléments suivants :

a) *Le rite plus élevé*, sauf en cas d'occurrence d'un dimanche, d'une fête, d'une octave privilégiée, ou du jour octave quelconque conformément aux Rubriques;

b) *Le titre de Primaire ou Secondaire* ;

c) *La dignité de la personne*, en gardant l'ordre suivant :

Les fêtes du Seigneur, de la Bienheureuse Vierge Marie, des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Apôtres et Évangélistes.

d) *La solennité ajoutée*, comme le chômage ou l'octave.

2. Dans l'occurrence et la translation fixe ou accidentelle on doit tenir compte d'un autre élément, à savoir :

e) *Le caractère local des fêtes*. Ce caractère est propre au titulaire de l'Église; au Patron du lieu, même secondaire; au saint (inscrit au martyrologe ou à son appendice approuvée) dont on possède le corps ou une relique insigne et authentique; enfin au saint qui a une relation spéciale avec l'Église, l'endroit ou la communauté. Ainsi donc toute fête ayant ce caractère est préférée à une fête de l'Église universelle. Il faut en excepter cependant les dimanches, les fêtes, les octaves et vigiles privilégiées non moins que les fêtes de l'Église universelle primaire de première classe : toutes ces solennités sont considérées et sont en réalité des fêtes propres en tout lieu. Une fête de l'Église universelle d'un rite quelconque, en vertu de son caractère obligatoire doit être préférée aux fêtes concédées à certains lieux simplement par un indult apostolique : ces fêtes en effet ne peuvent pas être considérées

aliquibus locis ex mero Indulto S. Sedis concessis, quae tamen propria, sensu quo supra, dici nequeunt.

TITULUS III.

De Festorum occurrentia accidentalium eorumque translatione.

1. De Dominicis maioribus I classis, quodvis Festum in eis occurrat, se per faciendum est Officium : Dominicae vero II classis cedunt tantummodo Festis Duplicibus I classis, quo in casu de Dominica fit commemoratio in utrisque Vesperis, Laudibus et Missa cum IX Lectione ad Matutinum.

2. De Dominicis minoribus, seu per annum, semper fieri debet Officium, nisi occurrat Festum quodcumque Domini, aut aliquod Duplex I vel II classis, aut dies Octava Festorum Domini, quo in casu in Officio Festi vel diei Octavae fit commemoratio Dominicae in utrisque Vesperis et Laudibus et Missa cum IX Lectione ad Matutinum. Si Dominica infra Octavam Nativitatis occurrat in Festo S. Thomae Ep. M. aut in Festo S. Silvestri P. C., fit Officium de ipsa Dominica cum commemoratione Festi occurrentis; quo in casu die 30 Decembris, in Officio diei infra Octavam, Lectiones I et II Nocturni sumuntur e Festo Nativitatis, cum Responsoriis Dominicae. Quoad Dominicam vero, quae occurrit a Festo Circumcisionis usque ad Epiphaniam, nihil innovetur.

3. Duplicia I et II classis, quae seu ab aliqua Dominica maiori, seu a nobiliori Officio impediuntur, transferenda sunt in proxi-

comme propres, dans le sens indiqué plus haut.

TITRE III.

Occurrence accidentelle et translation des Fêtes.

1. On fera toujours l'office des dimanches majeurs de 1^{re} classe, quelle que soit la fête occurrente. Pour les dimanches de 2^e classe, seules les fêtes doubles de 1^{re} classe peuvent en empêcher l'office. Dans ce cas, on fait mémoire du dimanche aux deux Vêpres, à Laudes et à la Messe; à Matines, la 9^e leçon de ce dimanche.

2. Pour les dimanches mineurs ou dimanches ordinaires, on en fera toujours l'office, sauf quand intervient une fête du Seigneur quelle qu'elle soit, ou une fête double de 1^{re} ou de 2^e classe, ou le jour octave d'une fête du Seigneur. Dans ce cas, à l'office de la fête on fait mémoire comme il est dit au n^o 1.

Si le dimanche pendant l'octave de Noël tombe le jour de saint Thomas, évêque martyr ou de saint Sylvestre, pape, on fait l'office du dimanche avec mémoire de la fête. Dans ce cas, le 30 décembre, à l'office de l'octave, on prend les leçons de Noël au 1^{er} et au 2^e nocturne, avec les répons du dimanche. Quant au dimanche qui tombe entre la Circoncision et l'Épiphanie on ne modifiera rien.

3. Les fêtes doubles de 1^{re} ou de 2^e classe dont la célébration est empêchée par un dimanche majeur ou par un office plus digne, seront transférées au

miorem insequentem diem, quae libera sit ab alio Festo Duplici I vel II classis, vel ab Officiis huiusmodi Festa excludentibus; salvo tamen privilegio a Rubricis concesso Festivitatibus Purificationis et Annuntiationis B. M. V., nec non Commemorationis sollemnis S. Ioseph.

4. Festa Duplicia maiora cuiusvis dignitatis et Duplicia minora Doctorum Ecclesiae non amplius transferri possunt, sed quando impediuntur, de eis fiat commemoratio, uti de aliis Duplicibus minoribus impeditis Rubricae disponunt (salvo quod numero sequenti statuitur de omittenda in Dominicis IX Lectione historica), nisi forte occurrant in Duplicibus I classis, in quibus nullius Officii agenda est commemoratio, nisi de occurrenti Dominica, vel de Feria, aut Octava privilegiata.

5. Porro si in Dominica maiori occurrat Officium Duplex maius aut minus, vel Semiduplex, vel Simplex, fiat de Dominica cum commemoratione Officii occurrentis in utrisque Vesperis (de Simplicis tamen in primis Vesperis tantum) Laudibus et Missa, sine IX Lectione historica. Idem fiat in Dominicis minoribus, nisi in eis occurrat Festum quodcumque Domini, aut quodvis Duplex I vel II classis, aut dies Octava Festorum Domini, quo in casu, ut supra n. 2 dictum est, fiat de Festo, vel de Octava cum commemoratione et IX Lectione Dominicae.

6. Dies, in qua celebratur Commemoratio omnium Fidelium Defunctorum, excludit translationem cuiusvis Festi.

jour le plus rapproché, non occupé par une fête de 1^{re} ou de 2^e classe, ou par un office qui exclut des fêtes de ce rite. Toutefois les fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Bienheureuse Vierge Marie et la Commémoration solennelle de saint Joseph, conservent leur privilège.

4. Les fêtes doubles majeures de toute dignité et les doubles mineures des Docteurs de l'Église, ne peuvent plus être transférées. Quand elles sont empêchées, qu'on en fasse mémoire, comme il est prescrit dans les Rubriques pour les autres fêtes doubles mineures empêchées..., sauf quand elles coïncident avec des fêtes doubles de 1^{re} classe, qui ne comportent d'autres mémoires que celles du dimanche courant, de la férie ou d'une octave privilégiée.

5. Donc, si un office, majeur ou mineur, un semi-double ou un simple vient à tomber un dimanche majeur, on fera l'office du dimanche avec mémoire de cette fête aux deux Vêpres (en cas de fête simple aux première Vêpres seulement), à Laudes et à la Messe, sans 9^e leçon historique. Même règle pour les dimanches mineurs, sauf en cas d'occurrence d'une fête quelconque du Seigneur ou d'une fête de 1^{re} ou de 2^e classe, ou du jour octave d'une fête du Seigneur; dans ce cas, conformément au n^o 2, qu'on fasse l'office de cette fête ou de ce jour octave avec la mémoire et la 9^e leçon du dimanche.

6. Le jour où l'on célèbre la mémoire de tous les fidèles défunts exclut toute translation.

TITULUS IV.

De Festorum occurrentia perpetua eorumque repositione.

1. Festa omnia ritus Duplicis sive maioris sive minoris, aut Semiduplicis, si perpetuo impediuntur, reponuntur in primam diem liberam, iuxta Rubricas.

2. Festa Duplicia I et II classis perpetuo impedita reponuntur, tamquam in sedem propriam, in primam diem liberam ab alio Festo Duplici I aut II classis, vel ab aliqua die Octava, vel ab Officiis huiusmodi Festa excludentibus, salvo privilegio Festivitati Purificationis B. M. V. concessio.

3. Dominicæ maiores excludunt assignationem perpetuam cuiusvis Festi Duplicis etiam I classis : Dominicæ vero minores assignationem excludunt cuiuscumque Duplicis maioris aut minoris, nisi sit Festum Domini. Festum SS. Nominis Mariæ perpetuo assignatur diei duodecimæ mensis Septembris.

4. Dies II Novembris excludit tum Festa occurrentia quæ non sint Duplicia I classis, tum Festa perpetuo reponenda cuiusvis ritus.

TITULUS V.

De concurrentia Festorum.

1. Dominicæ maiores Vesperas habent integras in concurrentia cum quovis Festo, nisi sit ritus Duplicis I aut II classis : ideoque in primis Vesperis sumuntur Antiphonæ cum Psalmis de Sabbato; in Adventu tamen dicuntur Antiphonæ de Laudibus Dominicæ cum iisdem Psalmis de Sabbato.

TITRE IV.

Les Fêtes perpétuellement empêchées ; translation définitive.

1. Toutes les fêtes de rite double majeur ou mineur et semi-double perpétuellement empêchées, sont fixées au 1^{er} jour libre, conformément aux rubriques.

2. Les fêtes doubles de 1^{re} et 2^{me} classe toujours empêchées sont définitivement fixées au 1^{er} jour non occupé par une fête de 1^{re} ou de 2^e classe, par un jour octave ou par des offices qui excluent eux-mêmes des fêtes de ce rite, sauf pour le privilège accordé à la Fête de la Purification.

3. Les dimanches majeurs excluent la fixation perpétuelle de toute fête, même de 1^{re} classe. Les dimanches ordinaires excluent la fixation d'une fête double majeure ou mineure, sauf les fêtes du Seigneur. La fête du Très-Saint nom de Marie est définitivement fixée au 12 septembre.

4. Le 2 novembre exclut toutes les fêtes occurrentes qui ne sont pas de 1^{re} classe, et toute translation perpétuelle sans exception.

TITRE V.

La Concurrence des Fêtes.

1. Les dimanches majeurs ont leurs Vêpres complètes sauf en cas de concurrence avec un double de 1^{re} ou de 2^e classe. Dès lors aux premières Vêpres, on prend les antiennes et les psaumes du samedi. Pendant l'Avent cependant on dira les antiennes des Laudes du dimanche, avec les psaumes du samedi.

2. *Dominicae minores cedunt Vesperas, tum Duplicibus I aut II classis, tum omnibus Festis Domini, tum diebus Octavis Festorum Domini : integras autem habent Vesperas in concursu cum aliis Festis, sumptis in I Vesperis Antiphonis et Psalmis de Sabbato.*

3. *Leges, quibus ordinantur Vesperae infra Octavam Nativitatis Domini, immutatae manent.*

TITULUS VI.

De Commemorationibus.

1. *In Duplicibus I classis non fiat commemoratio de præcedenti nisi fuerit aut Dominica quaevis, etiam per annum, aut Duplex I vel II classis, aut dies Octavam alicuius Festi Domini primarii, aut dies infra Octavam privilegiatam, aut Feria maior. In occurrentia fiat tantum commemoratio de Dominica quacumque, de Octava privilegiata et de Feria maiori. De sequenti vero Officio (etiam ad modum Simplicis redacto) fiat semper commemoratio, minime autem de die infra Octavam non privilegiatam aut de Simplici.*

2. *In Duplicibus II classis de præcedenti Officio semper fieri debet commemoratio, nisi fuerit de aliquo Festo Semiduplici, vel de die infra Octavam non privilegiatam. In occurrentia fit commemoratio de quavis Dominica, de quolibet Duplici vel Semiduplici ad modum Simplicis redacto, de Octava privilegiata, de Feria maiori et de Vigilia : de Simplici vero fit tantum in Laudibus et in*

2. *Les dimanches majeurs cèdent leurs Vêpres aux doubles de 1^{re} et de 2^e classe, et à toutes les Fêtes du Seigneur et aux jours octaves de celles-ci. En concurrence avec toutes les autres fêtes, ils conservent leurs Vêpres, en prenant aux premières Vêpres les antienues et les psaumes du samedi.*

3. *Les règles qui fixent les Vêpres pendant l'Octave de Noël restent sans changement.*

TITRE VI.

Les Mémoires.

1. *Aux doubles de 1^{re} classe on ne fait mémoire du précédent que dans les cas suivants : dimanche quelconque, même ordinaire, double de 1^{re} ou 2^e classe, le jour octave d'une fête primaire du Seigneur, un jour d'une octave privilégiée, une fête majeure.*

En cas d'occurrence, on ne fera mémoire que du dimanche, quel qu'il soit, de l'octave privilégiée, et de la fête majeure. Quant à l'office suivant (même simplifié), on en fera mémoire toujours. Mais jamais on ne fera mémoire du jour pendant l'octave, si l'octave n'est pas privilégiée, ni d'un simple.

2. *Aux doubles de 2^e classe on doit faire mémoire de l'office précédent, à moins que cet office ne soit d'une fête semblable, ou d'un jour octave non privilégié... En cas d'occurrence, on fait mémoire de tout dimanche, de tout double ou semi-double, réduit au rite simple, de l'octave privilégiée, de la fête majeure et de la vigile : d'un simple on ne fait mémoire qu'à Laudes et aux Messes privées. De l'office suivant, quel qu'il soit, même simple ou*

Missis privatis. De sequenti autem Officio quolibet, etiam Simpliciter vel ad modum Simpliciter redacta, fit semper commemoratio, ac etiam de die infra Octavam, si in crastino Officium de ea agendum sit; et tunc cum Antiphona et Versiculo et I Vesperis Festi.

3. Licet Festa Domini eorumque Octavae privilegio gaudeant ut in occurrence praevalet Dominicis minoribus nihilominus, quando plures fieri debeant commemorationes (cauto quod in Vesperis semper fiat prima commemoratio de Officio concurrenti, cuiusvis ritus et dignitatis), tam in Vesperis, quam in Laudibus et Missa hic ordo servetur : 1^o de Dominica quolibet; 2^o de die infra Octavam Epiphaniae aut Corporis Christi; 3^o de die Octava; 4^o de Duplici maiore; 5^o de Duplici minore; 6^o de Semiduplici; 7^o de die infra Octavam communem; 8^o de Feria VI post Octavam ascensionis; 9^o de Feria maiori; 10^o de Vigilia; 11^o de Simplici.

TITULUS VII.

De conclusione propria Hymnorum et Versu proprio ad Primam, de Suffragiis Sanctorum, de Precibus, de Symbolo Athanasiano et de tertia oratione in Missa.

1. Quando eadem die occurrunt plura Officia, quae propriam habeant conclusionem Hymnorum vel proprium Versum ad Primam, conclusio et Versus dicantur, quae propria sunt Officii, quod ea die recitatur.

2. Deinceps, quando facienda

réduit au rite simple, on fait toujours mémoire, ainsi que du jour de l'octave si le lendemain l'office est de l'octave; et, dans ce cas, on prend pour cette commémoration l'antienne et le verset des premières Vêpres.

3. Bien que les fêtes de Notre-Seigneur et leurs octaves aient le privilège de primer, en cas d'occurrence, les dimanches mineurs, néanmoins, quand il y a plusieurs commémorations à faire (sauf que la première commémoration à Vêpres soit toujours de l'office en concurrence, de quelque rite et dignité qu'il soit), on gardera tant à Vêpres qu'à Laudes et à la Messe, l'ordre suivant :

1^o De tout dimanche; 2^o du jour pendant l'octave de l'Epiphanie ou de la Fête-Dieu; 3^o du jour octave; 4^o du double majeur; 5^o du double mineur; 6^o du semi-double; 7^o du jour pendant l'octave commune; 8^o du vendredi après l'octave de l'Ascension; 9^o de la férie majeure; 10^o de la vigile; 11^o du simple.

TITRE VII.

De la conclusion des hymnes et du verset propre à Primes, des suffrages des Saints, des « Preces », du Symbole de saint Athanase et de la troisième oraison à la Messe.

1. Quand un même jour plusieurs offices se rencontrent ayant une conclusion propre pour les hymnes, ou un verset propre à Primes, on dira la conclusion et le verset propres à l'office qui se dit ce jour-là.

2. Désormais, quand il y aura à dire

erunt Suffragia Sanctorum, unum tantum fiet Suffragium, iuxta formulam propositam in Ordinario novi Psalterii.

3. Symbolum Athanasianum additur ad Primam in Festo SS. Trinitatis et in Dominicis tantummodo post Epiphaniam et post Pentecosten, quando de eis persolvendum est Officium salva exceptione, de qua n. sequenti.

4. Quando in Dominica fit commemoratio de aliquo Officio Duplici, vel de die Octava, vel de die infra Octavam, omittuntur Suffragium, Preces, Symbolum *Quicumque* et tertia Oratio in Missa.

TITULUS VIII.

De Officiis votivis deque aliis Officiis additiis.

1. Cum per hanc novam Psalterii dispositionem causae cessaverint Indulti Generalis d. d. 5 Iulii 1883 pro Officiis votivis, haec ipsa Officia, et alia similia ex particularibus indultis concessa, tolluntur omnino et sublata declarantur.

2. Cessat pariter obligatio recitandi in Choro, diebus a Rubricis hucusque vigentibus praescriptis, Officium parvum B. Mariae Virginis, Officium Defunctorum, nec non Psalmos Graduales ac Paenitentiales. Capitula vero, quae ad ista Officia addititia ex peculiari constitutione aut legato tenentur, a Sancta Sede eorum commutationem impetrabunt.

3. In Festo S. Marci et in Tri-duo Rogationum intergum manet onus recitandi Litanias Sanctorum, etiam extra Chorom.

les suffrages des saints, on n'en dira qu'un, suivant la formule indiquée dans l'ordinaire du nouveau Psautier.

3. Le symbole de saint Athanase est ajouté à Primes en la Fête de la Très-Sainte-Trinité et aux dimanches seulement après l'Epiphanie et après la Pentecôte, quand l'office est dit de ces dimanches, sauf une exception, dont il est parlé au numéro suivant.

4. Quand le dimanche, il est fait mémoire d'un office double, ou du jour octave, ou du jour de l'octave, on omet le suffrage, les « Preces », le symbole *Quicumque* et la troisième oraison à la Messe.

TITRE VIII.

Offices votifs et autres offices ajoutés.

1. Cette nouvelle disposition du Psautier supprimant les causes de l'Indult général du 5 juillet 1883 pour les offices votifs, ces offices et les autres semblables concédés par des Indults particuliers sont absolument abolis et déclarés tels.

2. Cesse également l'obligation de réciter au chœur, aux jours prescrits par les Rubriques en vigueur jusqu'à maintenant, le petit office de la sainte Vierge, l'office des morts, ainsi que les psaumes graduels et pénitenciaux. Les Chapitres qui étaient tenus à ces offices par une constitution spéciale ou une fondation pourront les faire commuer par le Saint-Siège.

3. Le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations, il demeure obligatoire de réciter les Litanies des saints, même en dehors du chœur.

TITULUS IX.

De Festis Dedicacionis ac Tituli Ecclesiae et de Patronis.

1. Festum Dedicacionis cuiuslibet Ecclesiae est semper primum, et Festum Domini.

2. Anniversarium Dedicacionis Ecclesiae Cathedralis et Festum Titulare eiusdem celebranda sunt sub ritu Duplici I classis cum Octava per totam Dioecesim ab universo Clero saeculari et etiam regulari Kalendarium Dioecesanum adhibente : a Regularibus vero utriusque sexus in eadem Dioecesi commorantibus ac proprium Kalendarium habentibus, pariter sub ritu duplici I classis, absque tamen Octava.

3. Quum Sacrosancta Lateranensis Archibasilica omnium Ecclesiarum Urbis et Orbis sit mater et caput, tum ipsius Dedicacionis Anniversarium, tum Festum Transfigurationis Domini, quod, praeter magnam Resurrectionis Dominicæ sollemnitatem, tamquam Titulare ab ipsa recolit solet, ab universo Clero tam saeculari quam regulari, etiam ab illis qui peculiarem ritum sequuntur, sub ritu Duplici II classis deinceps celebrabitur.

4. Festum Patroni principalis Oppidi, vel Civitatis, vel Dioecesis, vel Provinciae, vel Nationis, Clerus saecularis, et regularis ibi degens et Kalendarium Dioecesanum sequens sub ritu Duplici I classis cum Octava celebrabit : Regulares vero ibidem commorantes et Kalendarium proprium habentes, idem Festum, quamvis feriatum numquam fuerit, eodem ritu celebrabunt, absque tamen Octava.

TITRE IX.

Des Fêtes de la Dédicace et du Titre de l'Eglise et des Patrons.

1. La fête de la Dédicace de toute église est toujours primaire, et fête du Seigneur.

2. L'anniversaire de la Dédicace de l'Eglise Cathédrale et la fête titulaire de cette Eglise doivent être célébrées d'après le rite double de 1^{re} classe avec octave pour tout le Diocèse, par tout le Clergé séculier, ainsi que par le Clergé régulier qui suit le Calendrier diocésain; quant aux Réguliers de l'un et l'autre sexe habitant ce même diocèse et ayant un calendrier propre, ils prendront également le rite double de 1^{re} classe, mais sans octave.

3. Comme la sacro-sainte Archibasilique du Latran est la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises de la Ville et de l'Univers, la fête anniversaire de sa Dédicace, ainsi que la fête de la Transfiguration du Seigneur, laquelle, outre la grande solennité de la Résurrection, est sa fête titulaire, sera désormais célébrée comme fête de 2^e classe par tout le clergé, tant séculier que régulier, même si l'on suivait un rite particulier.

4. La fête du patron principal d'une Ville, d'une Cité, d'un Diocèse, d'une Province ou d'une Nation sera célébrée suivant le rite de 1^{re} classe avec octave par le Clergé séculier et par le Clergé régulier qui y habite et suit le calendrier diocésain : quant aux réguliers y habitant, et ayant un calendrier propre, la même fête, quoique non chômée, sera célébrée suivant le même rite, mais sans octave.

TITULUS X.

*De Missis in Dominicis et Feriis
deque Missis pro Defunctis.*

1. In Dominicis, etiam minoribus, quodcumque Festum occurrat, dummodo non sit Festum Domini, vel eius dies Octava, aut Duplex I vel II classis, Missa semper dicenda erit de Dominica cum commemoratione festi. Quod si Festum commemorandum sit Duplex, tunc omittenda est III Oratio.

2. In Feriis Quadragesimae, Quatuor, Temporum, II Rogationum, et in Vigiliis, si occurrat fieri Officium alicuius Festi Duplicis (non tamen I vel II classis) aut Semiduplicis, Missae privatae dici poterunt ad libitum, vel de Festo cum commemoratione ultimoque Evangelio Ferae aut Vigiliae, vel de Feria aut Vigilia cum commemoratione Festi : prohibentur tamen Missae votivae privatae, aut privatae pro Defunctis : quae item prohibentur in Feria, in qua anticipanda vel repouenda est Missa Dominicae. In Quadragesima vero Missae privatae Defunctorum celebrari tantum poterunt prima die cuiuscumque hebdomadae libera in Calendario Ecclesiae, in qua Missa celebratur.

3. Si alicubi aliquod Festum impeditum a Dominica minore, celebratur ex voto, vel cum populi concursu (cuius rei iudex erit Ordinarius), Missae de eodem festo impedito celebrari poterunt, dummodo una Missa de Dominica ne omittatur. Quoties extra ordinem Officii cantetur vel lega-

TITRE X.

*Messes des dimanches et fêtes et Messes
des morts.*

1. Les dimanches, même ordinaires, en cas d'occurrence d'une fête qui n'est pas une fête du Seigneur ou son jour octave, ou un double de 1^{re} ou de 2^e classe, on dira toujours la messe du dimanche avec mémoire de la fête. Si la fête à commémorer est double, on omettra la 3^e oraison.

2. Pendant les fêtes du Carême, les Quatre-Temps, le lundi des Rogations et les vigiles, si on fait un office d'une fête double (sauf cependant de 1^{re} et de 2^e classe), ou semi-double, on pourra dire la messe privée à volonté soit la messe de la fête avec mémoire et dernier Evangile de la férie ou de la vigile, soit de la férie ou vigile avec la mémoire de la fête. Les messes privées votives ou pour les défunts sont défendues; elles le sont également à une férie à laquelle la messe du dimanche a été anticipée ou reportée. En Carême on ne pourra célébrer qu'une messe des morts privée par semaine, à savoir le 1^{er} jour libre au calendrier de l'église où l'on célèbre.

3. Là où une fête empêchée par un dimanche mineur est célébrée par suite d'un vœu et avec le concours du peuple (l'Ordinaire en sera juge), on pourra célébrer les messes de cette fête empêchée à condition qu'on dise une messe du dimanche. Chaque fois qu'on chante on qu'on dit une messe non conforme à l'office, si l'on doit faire mémoire du

tur aliqua Missa, si facienda sit commemoratio aut Dominicæ, aut Feriæ, aut Vigiliæ, semper de hisce etiam Evangelium in fine legatur.

4. Ad Missam Dominicæ etiam minoris, cum commemoratione Fetsi Duplicis tum maioris tum minoris ac diei infra Octavam quomodolibet celebrandam, retinetur color proprius Dominicæ, cum Præfatione SSmæ Trinitatis, nisi adsit propria Temporis, vel Octavæ alicuius Festi Domini.

5. Leges pro Missis Defunctorum in cantu, immutatae manent. Missæ vero lectæ permittuntur in Duplicibus tantummodo in die obitus, aut pro die obitus, dummodo ne sit Festum de præcepto, aut Duplex I vel II classis, vel FERIA excludens Duplicia I classis. Quoad vero Missas lectas Defunctorum dicendas diebus ritus Semiduplicis aut Simplicis, in posterum nunquam celebrari poterunt in Feriis n. 2 enumeratis, salva tamen exceptione ibidem admissa. Licebit tamen in huiusmodi Missis de FERIA, orationem addi pro Defunctis, pro quibus Sacrificium applicatur, paenultimo loco, prout permittit Rubrica Missalis. Cum autem ut applicari possint Indulgentiæ Altaris privilegiati, Missæ Defunctorum debuerint hucusque in nigris celebrari, Summus Pontifex easdem indulgentias in posterum benigne concedit, licet Missa dicatur de FERIA, cum oratione pro Defunctis. In reliquis autem Feriis per annum n. 2 non exceptis, nec non in Semiduplicibus, infra Octavas non privilegiatas et in Simplicibus,

dimanche, de la vigile ou de la férie, on lira aussi le dernier Evangile.

4. Pour la messe d'un dimanche, même ordinaire, célébrée de quelque façon que ce soit, avec mémoire d'une fête double majeure ou mineure ou de l'octave, on gardera la couleur propre à ce dimanche, avec la Préface de la Très Sainte-Trinité, sauf s'il y a une préface propre du Temps ou de l'octave d'une fête du Seigneur.

5. Rien n'est changé aux règles concernant les messes des morts chantées. Quant aux messes basses, elles ne sont permises, aux fêtes doubles, que le jour de l'obit, ou le jour qui en tient lieu, à condition qu'il ne coïncide pas avec une fête de précepte ou un double de 1^{re} ou de 2^e classe ou une férie exclusive des doubles de 1^{re} classe. Quant aux messes basses des morts à dire les jours de rite semi-double ou simple, elles ne pourront être célébrées à l'avenir aux fêtes énumérées au numéro 2 (fêtes de Carême, des Quatre-Temps, lundi des Rogations, vigiles, férie à laquelle on anticipe ou reporte la messe d'un dimanche), sauf l'exception qui y est admise (1^{er} jour libre de chaque semaine d'après le calendrier de l'Eglise où se dit la messe). Il sera cependant permis, dans ces messes de la férie, d'ajouter une oraison pour les morts auxquels le Saint Sacrifice est appliqué, et cela en avant-dernier lieu, conformément à la rubrique du Missel. Mais comme, pour l'application des indulgences de l'autel privilégié les messes des morts devaient jusqu'à ce jour être célébrées en noir, le Souverain Pontife daigne accorder à l'avenir ces indulgences, même si l'on dit la messe de la férie, avec oraison pour les défunts. Aux autres

bus, Missae Defunctorum sicut et aliae Missae votivae dici poterunt iuxta Rubricas.

TITULUS XI.

De Collectis in Missis.

Quod ad Collectas ab Ordinariis locorum imperatas attinet, deinceps propibentur (nisi sint pro re gravi praescriptae) non tantum in Vigiliis Nativitatis et Pentecostes et in Duplicibus I classis, sed etiam in Duplicibus II classis, in Dominicis Maioribus, infra Octavas privilegiatas, et quandocumque in Missa dicendae sint plus quam tres Orationes a Rubrica eo die praescriptae.

TITULUS XII.

De Missis Conventualibus.

In Ecclesiis, in quibus adest obligatio Chori, una tantum Missa cum assistentia Choralium semper celebretur; et quidem de Officio diei, nisi aliter Rubricae disponant; aliae Missae, quae hucusque cum praedicta assistentia celebrabantur, in posterum extra Chorum legantur, post propriam Horam Canonicam; excipiuntur tamen ab hac regula Missae in Litanis maioribus et minoribus et Missae in Festo Nativitatis Domini. Excipiuntur pariter Missae in anniversariis Creationis et Coronationis Summi Pontificis, Electionis et Consecrationis seu Translationis Episcopi, nec non in anniversario ultimi Episcopi de functi, et om-

féries de l'année non exceptées au numéro 2, ainsi qu'aux semi-doubles tombant pendant les octaves non privilégiées et aux simples, on pourra dire les messes des morts et les autres messes votives conformément aux rubriques.

TITRE XI.

Les oraisons de la Messe.

En ce qui concerne les oraisons commandées par les Ordinaires des lieux, elles sont défendues désormais (à moins qu'elles ne soient prescrites dans un cas grave), non seulement au vigiles de la Nativité et de la Pentecôte et aux doubles de 1^{re} classe, mais encore aux doubles de 2^e classe, aux dimanches majeurs, pendant les octaves privilégiées, et toutes les fois qu'à la messe, il y a plus de trois oraisons prescrites en ce jour par les Rubriques.

TITRE XII.

Messes conventuelles.

Dans les Eglises, où il y a l'obligation du chœur, une messe seulement avec assistance des membres du chœur sera célébrée toujours, et ce sera la messe correspondant à l'office du jour, à moins que les Rubriques n'en disposent autrement; les autres messes, qui jusqu'ici étaient célébrées avec l'assistance susdite, seront désormais dites en dehors d'elle après l'Heure Canonique correspondante; sont exceptées cependant de cette règle les messes aux jours des grandes et des petites Litanies, et les messes en la Nativité du Seigneur. Sont de même exceptées les messes en l'anniversaire de création et du couronnement du Souverain Pontife, de l'élection et de la consécration ou de la translation de l'Evêque, ainsi qu'en l'anniversaire du dernier Evêque défunt,

nium Episcoporum aut Canonico-
orum; omnesque Missae ex fun-
datione.

TITULUS XIII.

*De Commemoratione Omnium
Fidelium Defunctorum.*

1. In Commemoratione omnium
Fidelium Defunctorum, omissis
Officio et Missa diei currentis, fit
tantum Officium cum Missa pro
Defunctis, prout in Appendice
novi Psalterii praescribitur.

2. Si die 2 Novembris occurrat
Dominica vel aliquod Duplex I
classis, Commemoratio Defunc-
torum celebrabitur die proxime
sequenti, similiter non impedita;
in qua, si forte occurrat Duplex
II classis, hoc transfertur iuxta
regulam traditam Tit. III n. 3.

PRAESCRIPTIONES
TEMPORARIAE.

1. Kalendaria uniuscuiusque
Dioceseos, aut Ordinis seu Con-
gregationis Breviario Romano
utentium, pro anno 1913, ad
Regulas supra traditas omnino
redigenda sunt.

2. Diebus Dominicis, quibus
in Kalendaris proximi anni 1912
inscribuntur, sub ritu Duplici
maiori vel minori, Festa Sancto-
rum, vel Angelorum, vel etiam
B. Mariae Virginis, vel dies Octa-
va, quae non sit Festorum Do-
mini, tum Officium in privata
recitatione, tum Missae lectae
erunt ad libitum, vel prout nota-
tur in Kalendario anni 1912, vel
de Dominica cum commemora-
tione duplicis maioris aut mino-
ris. In Feriis quoque, de quibus
Tit. X n. 2, Missae privatae cele-
brari poterunt, ut ibi adnotatur.

et de tous les Evêques et Chanoines, et
toutes les messes de fondation.

TITRE XIII.

*De la commémoration de tous les fidèles
défunts.*

1. Au jour de la commémoration de
tous les fidèles défunts, on omettra
l'office et la messe du jour courant, et
on dira seulement l'office avec la messe
pro Defunctis, comme il est prescrit à
l'Appendice du nouveau Psautier.

2. Si un dimanche ou une fête double
de 1^{re} classe tombe le 2 novembre, la
commémoration des défunts sera célé-
brée le 1^{er} jour suivant n'ayant pas
d'empêchement semblable et si à ce
jour il y avait un double de 2^e classe
ce double serait à transférer conformé-
ment à la règle donnée au Titre III, n. 3.

PRESCRIPTIONS TEMPORAIRES.

1. Le calendrier de chaque Diocèse,
Ordre, ou Congrégation usant du Bré-
viaire romain, devra être rédigé d'après
ces règles à partir de 1913.

2. Les dimanches de cette année 1912
auxquels on a assigné des fêtes doubles
majeures ou mineures de saints, des
Angeles, de la Bienheureuse Vierge Marie,
ou bien un jour octave d'une fête qui
n'est pas du Seigneur, on pourra prendre
dès maintenant pour la récitation privée
de l'office, et pour la messe privée,
soit la fête indiquée au calendrier
de 1912, soit le dimanche avec mémoire
de la fête double majeure ou mineure.
De même pour les fêtes indiquées au
titre X, numéro 2, on pourra célébrer
les messes privées d'après ces nouvelles
règles.

3. Quod Tit. XIII harum Rubricarum dispositum est quoad Commemorationem Omnium Fidelium Defunctorum, inde ab anno 1912, in usum omnino deducendum est.

4. Usque dum nova correctio Breviarii et Missalis Romani, a Sanctissimo Domino Nostro decreta, vulgetur :

a) Kalendaria perpetua Sacrae Rituum Congregationi reformanda et approbanda deferri non debent;

b) De Festorum augendo ritu, vel de Festis novis invehendis nulla fiat postulatio;

c) Festa particularia, sive B. Mariæ Virginis, sive Sanctorum aut Beatorum, ritus Duplicis maioris aut minoris, Dominicis diebus assignata, locorum Ordinarii seu Superiores Regularium, aut in utrisque Vesperis, Laudibus et Missa commemoranda praescribant; aut in aliam diem, validis S. R. C. oblatiis arguendis, transferenda curent; aut potius omittant;

d) Nulla interim facta correctione Rubricarum, Regulae superioris traditae in novis Breviariis et Missalibus post Rubricas Generales inserantur, omissis S. R. C. Decretis, quae hucusque in principio Breviarii inserta inveniuntur;

e) In futuris Breviarii editionibus mutentur, ob novam Psalterii reformationem, sequentes Antiphonae in Laudibus :

In Dominica Sexagesimae :

ANT. 5. In excelsis * laudate Deum.

In Dominica III Quadragesimae :

ANT. 3. Adhaesit anima mea * post te, Deus meus.

3. Ce qui concerne la commémoration de tous les défunts (titre XIII) sera obligatoire dès cette année 1912.

4. Jusqu'à ce que la nouvelle correction du Bréviaire et du Missel romain décrétée par le Saint-Père, soit publiée :

a) Les calendriers perpétuels n'ont pas à être soumis à la revision et à l'approbation de la S. Congrégation des Rites;

b) Qu'on ne présente aucune supplique pour relever le rite des fêtes ou en ajouter de nouvelles;

c) Que les Ordinaires et les Supérieurs de Réguliers prescrivent les fêtes particulières, soit de la Vierge, soit des Saints ou Bienheureux du rite double majeur ou mineur, assignées aux dimanches, dont il doit être fait mémoire aux premières et aux secondes Vêpres, à Laudes et à la Messe, ou qu'ils s'occupent, après avoir présenté à la S. Congrégation des Rites, de solides motifs, de les transférer à un autre jour, ou mieux qu'ils les omettent;

d) Sans faire maintenant aucune correction aux Rubriques, les présentes règles seront insérées dans les nouveaux Bréviaires et Missels après les Rubriques générales, en omettant les décrets de la S. Congrégation des Rites, publiés jusqu'ici au commencement du Bréviaire;

e) A cause de ce remaniement du Psautier, on changera, dans les nouvelles éditions du Bréviaire, les Antiennes suivantes à Laudes :

Le dimanche de la Sexagésime :

ANT. 5. Dans les cieus * louez Dieu.

Le 3^e dimanche du Carême :

ANT. 3. Mon âme s'attache * à vos pas, mon Dieu.

In Dominica IV Quadragesimae :

ANT. 3. Me suscepit * dextera tua, Domine.

In Feria IV Maioris Hebdomadae :

ANT. 3. Tu autem, Domine, * scis omne consilium eorum adversum me in mortem.

ANT. 5. Fac, Domine, * iudicium iniuriam patientibus : et vias peccatorum disperde.

Le 4^e dimanche du Carême :

ANT. 3. Elle me soutient * votre main puissante, ô Seigneur.

Le mercredi de la semaine sainte :

ANT. 3. Vous du moins Seigneur * vous connaissez tout leur complot de mort contre moi.

ANT. 5. Rendez Seigneur * justice à ceux qui souffrent l'injustice; et les projets des méchants renversez-les.

II. QUELQUES POINTS SPÉCIAUX

LE COMMENTAIRE DU DÉCRET.

LE Secrétaire de la Commission du Bréviaire, Mgr Piacenza, professeur de liturgie au Collège romain, et qui a été la cheville ouvrière de toute la réforme, a fait paraître en même temps le commentaire du décret ¹. Indépendamment de la grande compétence de l'auteur, ce travail revêt une autorité extrinsèque très grande qui fixera en beaucoup de points l'interprétation authentique du document pontifical. Si nos lecteurs désiraient quelques éclaircissements, nous serons heureux de les leur fournir, en utilisant principalement cette précieuse étude.

POURQUOI LE REMANIEMENT DU PSAUTIER ?

Le but de la Bulle est d'arriver à la récitation hebdomadaire du Psautier. L'unique moyen pratique d'obtenir ce résultat était de remanier le Psautier. Pourquoi? Deux cycles marchent parallèlement durant toute l'année ecclésiastique : le Temporal et le Sanctoral. Il y a chaque jour, pour ainsi dire, occurrence perpétuelle entre deux offices : le dimanche ou la férie, et le *dies natalis* d'un Saint. Ce dernier ayant la préséance habituellement, le Psautier, distribué hebdomadairement dans le temporel, n'était plus récité.

Au lieu de simplifier ou de supprimer des Saints, de relever la dignité des fêtes, bref de faire *une réforme du calendrier*, Pie X a recours à un procédé plus pratique : il y a occurrence de deux offices? Combinons-les; prenons la première partie (antennes et psaumes) de la férie, et la seconde partie (lectures, hymnes, etc.) du Saint. La chose semble la plus simple du monde; nous appliquons depuis longtemps ce principe pour les vêpres

1. D^r PETRUS PIACENZA, *In Constitutionem « Divino afflatu » Commentarium*, Rome, Desclée, 1912. 144 p.

DISTRIBUTION NOUVELLE DES PSAUMES.

| | Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| Matines | 1 | 13 | 34 ₁ | 44 ₁ | 61 | 77 ₁ | 104 ₁ |
| | 2 | 14 | 34 ₂ | 44 ₂ | 65 ₁ | 77 ₂ | 104 ₂ |
| | 3 | 16 | 34 ₃ | 45 | 65 ₂ | 77 ₃ | 104 ₃ |
| | 8 | 17 ₁ | 36 ₁ | 47 | 67 ₁ | 77 ₄ | 105 ₁ |
| | 9 ₁ | 17 ₂ | 36 ₂ | 48 ₁ | 67 ₂ | 77 ₅ | 105 ₂ |
| | 9 ₂ | 17 ₃ | 36 ₃ | 48 ₂ | 67 ₃ | 77 ₆ | 105 ₃ |
| | 9 ₃ | 19 | 37 ₁ | 49 ₁ | 68 ₁ | 78 | 106 ₁ |
| | 9 ₄ | 20 | 37 ₂ | 49 ₂ | 68 ₂ | 80 | 106 ₂ |
| | 10 | 29 | 38 | 50 | 68 ₃ | 82 | 106 ₃ |
| Laudes | 92 | 46 | 95 | 96 | 97 | 98 | 149 |
| | 99 | 5 | 42 | 64 | 89 | 142 | 91 |
| | 62 | 28 | 66 | 100 | 35 | 84 | 63 |
| | cant. | cant. | cant. | cant. | cant. | cant. | cant. |
| | 148 | 116 | 134 | 145 | 146 | 147 | 150 |
| Primes | 117 | 23 | 24 ₁ | 25 | 22 | 21 ₁ | 93 ₁ |
| | 118 ₁ | 18 ₁ | 24 ₂ | 51 | 71 ₁ | 21 ₂ | 93 ₂ |
| | 118 ₂ | 18 ₂ | 24 ₃ | 52 | 71 ₂ | 21 ₃ | 107 |
| Tierce | 118 ₃ | 26 ₁ | 39 ₁ | 53 | 72 ₁ | 79 ₁ | 101 ₁ |
| | 118 ₄ | 26 ₂ | 39 ₂ | 54 ₁ | 72 ₂ | 79 ₂ | 101 ₂ |
| | 118 ₅ | 27 | 39 ₃ | 54 ₂ | 72 ₃ | 81 | 101 ₃ |
| Sexte | 118 ₆ | 30 ₁ | 40 | 55 | 73 ₁ | 83 ₁ | 103 ₁ |
| | 118 ₇ | 30 ₂ | 41 ₁ | 56 | 73 ₂ | 83 ₂ | 103 ₂ |
| | 118 ₈ | 30 ₃ | 41 ₂ | 57 | 73 ₃ | 86 | 103 ₃ |
| None | 118 ₉ | 31 | 43 | 58 ₁ | 74 | 88 ₁ | 108 ₁ |
| | 118 ₁₀ | 32 ₁ | 43 ₂ | 58 ₂ | 75 ₁ | 88 ₂ | 108 ₂ |
| | 118 ₁₁ | 32 ₂ | 43 ₃ | 59 | 75 ₂ | 88 ₃ | 108 ₃ |
| Vêpres | 109 | 114 | 122 | 127 | 132 | 138 ₁ | 143 ₁ |
| | 110 | 115 | 123 | 128 | 135 ₁ | 138 ₂ | 143 ₂ |
| | 111 | 119 | 124 | 129 | 135 ₂ | 139 | 144 ₁ |
| | 112 | 120 | 125 | 130 | 136 | 140 | 144 ₂ |
| | 113 | 121 | 126 | 131 | 137 | 141 | 144 ₃ |
| Complies | 4 | 6 | 11 | 33 ₁ | 60 | 76 ₁ | 87 |
| | 90 | 71 | 12 | 33 ₂ | 70 ₁ | 76 ₂ | 102 ₁ |
| | 133 | 72 | 15 | 60 | 70 ₂ | 85 | 102 ₂ |

pendant l'octave de Noël; pour les fêtes simples; pour les vêpres *a capitulo de sequente*, etc., de cette façon le Psautier sera récité hebdomadairement et le culte des Saints conservé intact. Mais ce changement pouvait s'opérer par un seul article très simple : pourquoi donc le remaniement du Psautier? Voici :

Deux difficultés s'opposaient aux offices combinés dont nous venons de parler :

1^o Les offices de la férie et des Saints sont construits différemment : la férie n'a qu'un nocturne de 12 psaumes; le dimanche en a trois de 18 psaumes; l'office des Saints en a trois de 9 psaumes. On ne peut donc les accoupler.

2^o La psalmodie fériale et surtout dominicale est beaucoup plus longue que la psalmodie du sanctoral. Ces offices combinés seraient donc une charge plus lourde pour le clergé.

Or, seul le remaniement du Psautier pouvait éluder ces difficultés. Grâce à cette mesure en effet :

1^o La psalmodie du dimanche, de la férie, des Saints, sera identique : elle est ramenée à 9 psaumes, susceptibles d'être groupés, d'après les cas, en trois nocturnes ou en un seul. La difficulté provenant de la différence de structure est ainsi écartée.

2^o Les psaumes sont de même longueur ou fractionnés en parts égales, de telle sorte que la psalmodie du temporal ait la même longueur, souvent même moindre, que celle du sanctoral. En les interchangeant, l'office n'est donc pas allongé, au contraire.

Le remaniement du Psautier était donc inévitable pour arriver à un résultat pratique et durable. Pie X l'a compris, et il en a fait le point capital, presque unique de sa réforme.

Mais un autre inconvénient important provenait de cette loi des offices combinés. Tant de grandes fêtes avaient, aux Matines et aux Vêpres surtout, des psaumes spéciaux et des antiennes appropriées. Allait-on, ces jours-là aussi, emprunter la psalmodie dominicale ou fériale et sacrifier tant de textes et de mélodies vénérables? Non, tous ces offices seront conservés sans aucune modification à Matines et aux Vêpres. Aux autres heures on empruntera la psalmodie du dimanche, qui reste presque identique à celle d'aujourd'hui. Donc ces offices restent sans aucun changement pour ainsi dire (voir titre I, n^o 2 du décret). Ces offices sans changement sont environ au nombre de 150.

Voici donc la part *approximative et globale* des différents offices dans le calendrier futur :

- 150 offices sans changement;
- 150 offices temporal et sanctoral combinés;
- 60 offices exclusivement du temporal.

On dira donc environ 220 fois par an les psaumes selon la distribution hebdomadaire. En comparant avec les chiffres donnés au paragraphe suivant on verra le progrès réalisé par la Bulle.

LES OFFICES VOTIFS.

Par un décret *Urbis et Orbis* de la Sacrée Congrégation des Rites, du 5 juillet 1883, Léon XIII permettait de remplacer l'office ferial (Messe et Heures) par des offices votifs du rite semi-double. Cette permission était accordée pour tous les temps de l'année, sauf pour le mercredi des Cendres, la quinzaine de la Passion et les fêtes du 17 décembre au 24.

Dans la nouvelle cartabelle du diocèse de Malines 1912, il y a pour toute l'année 26 *de ea feria*. De ces 26, 17 peuvent être remplacées par les offices votifs. Il reste donc 9 offices de fête obligatoires pour toute l'année 1912. Encore peut-on célébrer la messe de *Requiem* à 5 de ces jours. Il reste donc 4 messes fériales et 9 offices fériaux pour toute l'année 1912.

Ces quatre messes fériales obligatoires sont : mercredi des Cendres, Lundi-Saint, Mardi-Saint, Mercredi-Saint.

L'office ferial est en plus obligatoire : le 20 décembre, le 23 décembre, le 21 février, le 26 mars, le 30 mars.

LES FÊTES DES SAINTS DEPUIS SAINT PIE V († 1571).

Mgr Piacenza, pour justifier la réforme, trace le tableau suggestif suivant. Quand on ajoute au calendrier universel, les fêtes du diocèse et les fêtes concédées, on voit que l'office ferial disparaît complètement. Pour preuve, les calendriers du Latran et des Conventuels.

| Fêtes de l'année | Le Calendrier universel | | | | | Calendr. du Latran 1911 | Calendr. des Conventuels 1910 |
|--|-------------------------|------|------|------|------|----------------------------|-------------------------------------|
| | 1568 | 1676 | 1738 | 1846 | 1911 | | |
| Doubles 1 ^{re} classe | 4 | 4 | 4 | 4 | 9 | 11 | 14 |
| » 2 ^e » | 18 | 20 | 21 | 21 | 23 | 32 | 45 |
| » majeurs | — | 14 | 17 | 20 | 25 | 43 | 63 |
| » mineurs | 48 | 58 | 89 | 111 | 133 | 240 | 173 |
| Semi-doubles | 34 | 63 | 63 | 55 | 53 | 30 | 40 |
| Jours d'octave libres | 26 | 27 | 26 | 24 | 23 | 5 | 12 |
| Total. | 130 | 186 | 220 | 235 | 266 | 361 | 367 |

1. Non comprises les fêtes de Notre-Seigneur dans le propre du Temps : Noël, etc.

La nouvelle constitution de Pie X supprime ces offices votifs. *Haec ipsa officia (votiva) et alia similia ex particularibus indultis concessa tolluntur omnino et sublata declarantur.*

Malgré cela, l'office férial restera encore assez rare (26 en 1912). Mais outre que des réformes ultérieures sont annoncées explicitement par le Souverain Pontife, l'inconvénient principal de cette disparition presque complète de l'office férial est enlevé par la récitation du *psautier férial* et par les lectures du *temps* à un grand nombre de fêtes de Saints.

FÊTES « PRO ALIQUIBUS LOCIS. »

A la suite des messes votives, le Bréviaire et le Missel contiennent une série de fêtes *pro aliquibus locis*, de rite double majeur habituellement : la Maternité, la Pureté, le Patronage de la T. S. Vierge, etc. Ces offices seront éliminés dans la suite par le dimanche. Le Pape conseille aux évêques de les omettre dorénavant purement et simplement, sans même en faire mémoire. Ces offices étant notablement plus longs d'après la nouvelle distribution que l'office dominical, ces conseils seront reçus avec reconnaissance et fidélité.

LES DIMANCHES DANS LA HIÉRARCHIE DES FÊTES.

1^o Dimanches majeurs de première classe : 1^{er} dimanche de l'Avent, 1^{er} dimanche du Carême, Passion, Rameaux, Pâques, *In Albis*, Pentecôte, Sainte-Trinité.

2^o Fêtes doubles de première classe.

3^o Dimanches majeurs de deuxième classe : les trois dimanches de l'Avent, les sept dimanches de Septuagésime à la Passion exclusivement.

4^o Fêtes doubles de deuxième classe et fêtes du Seigneur avec leur jour octave.

5^o Les dimanches *per annum* : dimanches après l'Épiphanie, dimanche du temps pascal, dimanche après la Pentecôte.

6^o Fêtes doubles majeures, mineures, etc.

En vertu de ces nouvelles dispositions :

1^o On fera l'office du dimanche 38 fois plus ou moins au lieu qu'avant on le faisait 20 fois environ. A noter que l'office *de ea dom.* sera désormais notablement plus court que l'office d'un Saint.

2^o On ne transfère plus l'office des Saints indiqué sous le n^o 6. On fait leur mémoire, et dans le cas d'un double ainsi commémoré, les autres mémoires cessent ainsi que le symbole de saint Athanase, le suffrage (tenant lieu des suffrages) et les *Preces*.

LES MESSES PENDANT LE CARÊME.

L'antique liturgie quadragésimale va donc reprendre son rang d'importance, pour les messes privées au moins. Sauf aux doubles de première et deuxième classe qui sont rares en ce temps, on pourra dire la messe de la férie avec le mémoire du Saint et l'oraison *pro defunctis*, si l'on célèbre pour les défunts : ce qui suffira pour l'indulgence de l'autel privilégié.

De plus, pendant le Carême, la messe privée de *Requiem* n'est permise qu'au premier jour libre de chaque semaine, d'après le calendrier de l'Église où l'on célèbre.

LES VÊPRES DU DIMANCHE.

On aura très souvent maintenant les Vêpres du dimanche et dès lors les psaumes *Dixit Dominus*, *Confitebor*, *Beatus vir*, *Laudate*, *In exitu* deviendront habituels. D'après la Bulle, en effet, tous les dimanches majeurs ont leurs premières et secondes vêpres entières sauf en concurrence avec des doubles de première et de deuxième classe; on prendra donc aux premières vêpres les antiennes et les psaumes du samedi; sauf aux dimanches de l'Avent. Il en sera à peu près de même pour les dimanches *per annum* qui ne cèdent leurs vêpres qu'aux doubles de première et de deuxième classe, aux fêtes de Notre-Seigneur et à leur jour octave.

LONGUEUR DES OFFICES.

TABLEAU COMPARATIF ¹. — NOMBRE DES VERSETS AUX DIFFÉRENTS OFFICES.

| Heures | Nouveau Bréviaire | | | | | | | Bréviaire actuel | | |
|-----------|-------------------|-------|-------|----------|--------|----------|--------|------------------|---------|-------------|
| | Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jepudi | Vendredi | Samedi | Dimanche | Apôtres | Confesseurs |
| Matines . | 87 | 127 | 111 | 105 | 110 | 108 | 130 | 273 | 124 | 97 |
| Laudes . | 56 | 46 | 57 | 44 | 63 | 63 | 56 | 88 | 88 | 88 |
| Primes . | 61 | 26 | 23 | 29 | 27 | 34 | 37 | 108 | 39 | 37 |
| Tierce. . | 48 | 42 | 24 | 34 | 28 | 28 | 29 | 48 | 48 | 48 |
| Sexte. . | 48 | 31 | 29 | 33 | 24 | 20 | 36 | 48 | 48 | 48 |
| Nones. . | 48 | 36 | 28 | 33 | 22 | 50 | 30 | 48 | 48 | 48 |
| Vêpres . | 71 | 39 | 31 | 46 | 52 | 36 | 40 | 71 | 64 | 46 |
| Complies | 30 | 28 | 26 | 30 | 37 | 36 | 41 | 40 | 40 | 40 |
| Total . | 449 | 375 | 329 | 354 | 363 | 375 | 399 | 724 | 499 | 454 |

1. Mgr Batiffol dit fort justement qu'il faudra dire adieu au vieux dicton : *Secunda, secunda*, etc.

LE SUFFRAGE UNIQUE.

Pour simplifier l'office, et pour établir une plus grande conformité entre l'office et la messe, on ne fera plus qu'un seul suffrage aux jours indiqués, dont l'oraison est *A cunctis* comme à la messe.

L'ŒUVRE DE LA COMMISSION FUTURE.

Pie X n'a fait qu'un pas vers une réforme plus profonde du Bréviaire et du Missel. Son commentateur précise ainsi l'œuvre de la Commission dont la Bulle annonce l'institution imminente.

« Elle aura pour mission, entre autres : *a)* de fixer les règles à suivre dans la détermination des fêtes de l'Église universelle, de leur rite et dès lors de leur inscription au calendrier; *b)* de reviser les leçons historiques d'après les lois d'une critique vraie; *c)* de soumettre à un examen sérieux les sermons et les homélies des Pères, et d'éliminer tout écrit apocryphe; *d)* de refondre les rubriques générales du Bréviaire d'après les nouvelles prescriptions; *e)* de créer un office commun de la plupart des Confesseurs et un office commun de la plupart des Saintes Femmes, pour permettre de diminuer le nombre de fêtes des Saints, sans porter préjudice à leur culte ¹. »

CONCLUSION DE MGR PIACENZA.

Celui qui fut l'âme de la Commission, Mgr Piacenza, achève son commentaire par cette conclusion significative et qui ne laisse aucun doute sur les désirs du Saint-Siège.

« En finissant ce commentaire, résumons en deux mots l'intention du Souverain Pontife. De toute évidence il a poursuivi un double but : 1^o la récitation hebdomadaire du Psautier; 2^o la réduction de l'office divin à cause des nécessités présentes.

» Or, pour arriver à ce résultat, *il faut nécessairement augmenter les offices de fêtes*. Ces offices, en effet, sont dorénavant plus courts que ceux des Saints: ils n'ont que 3 leçons à Matines, la psalmodie restant la même.

» Il faut donc espérer très fermement que cette démengeaison (*prurigo*) dont parlait Cavalierius, qui consiste à demander au Saint-Siège de nouvelles fêtes de Saints, disparaîtra complètement dans le clergé.

» Voilà donc enfin accomplis les vœux de tant d'hommes illustres grâce à cette réforme si sage du Psautier !

» Citons à ce sujet les paroles qu'écrivait le liturgiste distingué GRANCOLAS (*Com. hist. Brev. Rom.*, p. 1, c. 4) : « Je ne suis jamais si heureux » qu'à la célébration des fêtes simples, et mille fois j'ai fait le vœu de » voir réduire au rite simple un grand nombre de doubles et de semi- » doubles. Tel est le point principal qu'il faudrait proposer au Souverain » Pontife (alors Benoit XIV) pour la réforme. »

1. Cf. PIACENZA, *o. c.*, p. 135.

» Et sans aucun doute, les évêques qui se proposeraient avec leur chapitre de modifier leur calendrier propre d'après les principes proposés au titre II, selon le vœu de Grancolas, entreraient tout à fait dans la pensée du Saint Père. Dans ce titre, en effet, on distingue les fêtes universelles, propres, et particulières *ex indulto* : les évêques pourraient parfaitement ne conserver dans leur calendrier que les fêtes vraiment *propria* et celles qui sont de précepte, c'est-à-dire qui figurent dans le calendrier universel.

» Quant aux fêtes accordées par simple indult du Saint-Siège, ils peuvent les supprimer, vu que l'on peut toujours renoncer à un privilège. Nous savons que beaucoup enseignent qu'en matière d'offices, une fois la chose acceptée on ne peut plus y renoncer; mais comme il s'agit ici de traduire en pratique une réforme, la première préoccupation doit être d'appliquer sans retard la volonté du Souverain Pontife. Nous savons aussi que le décret défend de demander à la Sacrée Congrégation des Rites de réformer les calendriers perpétuels; cependant, quand l'Ordinaire n'introduit rien de neuf dans son calendrier, et fixe d'après les Rubriques, les fêtes propres et les fêtes de précepte pour toute l'Église, en omettant les fêtes *ex mero indulto*, il réalise parfaitement le désir du Souverain Pontife; et en multipliant ainsi les jours libres, il arrivera à ce résultat de réciter plus souvent l'office de la férie et d'omettre ainsi plus rarement les psaumes du Psautier, ce qui arriverait dans le cas d'un grand nombre de saints. »

VŒUX.

Est-ce à dire que la Bulle *Divino Afflatu* comble tous les vœux? Ce qui est incontestable c'est qu'elle réalise le maximum de réformes possibles aujourd'hui. Elle réserve d'ailleurs l'avenir, et à soin de nous dire que ce n'est qu'un premier pas fait vers un remaniement plus profond du Bréviaire et du Missel. En souhaitant que ce travail s'achève sans retard, formulons ici l'un ou l'autre vœu très modeste qui pourrait se réaliser dès maintenant.

1^o Rendre aux fêtes majeures un rang de dignité plus élevé, primant les doubles majeurs, et mineurs. Ainsi la faculté laissée par la Bulle pour les messes privées de ces fêtes deviendrait la règle générale pour tout l'office de ces mêmes fêtes. Il faudrait alors une réposition des fêtes importantes tombant toujours en Carême, et la simplification des autres.

2^o Pour les leçons du premier nocturne des Saints, emprunter au Temps non seulement les lectures comme le dit la Bulle, mais aussi les répons.

3^o Rendre la Bulle obligatoire à partir du premier dimanche de l'Avent 1912, de façon à faire paraître dorénavant tous les directoires diocésains à l'ouverture de l'année ecclésiastique.

III. CHANGEMENTS FACULTATIFS AU CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE DE 1912



La Bulle *Divino Afflatu* n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 1913. On peut cependant s'y conformer dès maintenant pour la récitation privée et la messe basse. Nous donnons ici, pour février et mars, les changements facultatifs que chacun peut faire au calendrier diocésain. Les *Questions Liturgiques* publieront ces mêmes indications pour chaque mois jusqu'en janvier 1913.

LECTURE DU TABLEAU.

Le signe placé dans la colonne A indique que l'on peut, ce jour, prendre, à toutes les Heures sans exception, les psaumes de la férie courante dans le nouveau Psautier. Voici en détail comment on doit procéder :

Matines. Invitatoire, Hymne du saint ; Antiennes, psaumes et verset de la férie. Quand l'office n'est que de trois leçons, on continue sans interruption les neuf antiennes et psaumes de la férie sans réciter le verset et les prières placées de trois en trois psaumes, et qui forment les trois nocturnes des Offices à neuf leçons.

Laudes et Vêpres, Antiennes, psaumes et cantiques de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office *de Festo*.

Primes. Antienne et psaumes de la férie courante. A partir du capitule : *Regi*, etc., comme toujours (donc *lectio brevis : de festo*).

Petites Heures. Antiennes et psaumes de la férie courante. A partir du capitule tout l'office *de Festo*.

Vêpres et Complies suivent cette même règle d'office combiné, à moins que, le jour suivant, il n'y ait un signe dans la colonne B. Dans ce cas ces deux heures tombent déjà sous la règle indiquée en B.

Le signe placé dans la colonne B indique que l'on ne peut ce jour faire aucun changement aux Matines et Vêpres. Pour les autres Heures (Laudes, petites Heures, Complies), on peut emprunter les antiennes et les psaumes indiqués pour le dimanche dans le nouveau Psautier. *Nota.* A très peu de chose près, les psaumes du dimanche, dans le nouveau Psautier, pour ces Heures (Laudes, etc.), sont les mêmes que dans le Bréviaire actuel. Ces offices ne subissent donc presque aucune modification. (A Laudes, ils perdent les psaumes 66, 149, 150 ; à Complies le psaume 30).

Le signe placé dans la colonne C indique que l'on peut, ce jour, dire la messe basse de *ea dominica* ou de *ea feria* selon le jour, en faisant, comme deuxième oraison, la mémoire du saint indiqué dans le calendrier diocésain. Il est entendu, que, lorsque le calendrier diocésain indique déjà le dimanche ou la férie, nous ne faisons aucun signe. Le tableau indique seulement les changements permis.



VALEUR SANCTIFICATRICE DES PSAUMES

LA première partie du document pontifical nous montre le but que le Souverain Pontife a eu en vue en portant la nouvelle législation : le grand mobile qui l'a guidé est l'amour du Psautier. A l'exemple des Pontifes de l'antiquité, des conciles, des législations monastiques, Pie X pose le principe de la récitation intégrale du Psautier chaque semaine. Pourquoi une telle importance donnée à cette prière sinon parce que l'Église juge qu'il n'en existe pas de plus efficace pour obtenir la sanctification de ses ministres? « Les psaumes renferment une force étonnante, dit le pape, pour exciter dans les âmes l'amour de toutes les vertus ¹. » Les écrits des Saints Pères, traitant ce sujet, pourraient remplir facilement plusieurs volumes. Leur enthousiasme est vraiment incomparable; pour s'en faire une idée, il suffit de parcourir les textes rassemblés par DOM MAUR WOLTER, dans ses *Elementa* ², ou dans son *Psallite sapienter* ³. Néanmoins, ils n'ont pu épuiser la matière, celle-ci présente des aspects sans nombre; elle est d'une profondeur qu'on peut dire infinie : « Le Psautier est le résumé de toute l'Écriture, dit Raoul de Tongres, le recueil de tous les arts et de toutes les sciences ⁴. » D'après saint Basile, « le Psautier est l'arsenal, et d'une grande richesse, de toute bonne doctrine » ⁵; saint Denys l'Aréopagite dit qu'il est un exposé très profond de la théologie ⁶, et le Souverain Pontife Pie X vient de nous rappeler que le Psautier nous livre les dogmes

1. Const. Apost. « Divino Afflatu Spiritus ». *Acta Apost. Sedis*, 31 déc. 1911.

2. D. MAUR WOLTER, *Præcipua Ordinis monastici Elementa*. Desclée, De Brouwer et Soc. Brugis, 1880.

3. *Psallite Sapienter*.

4. Cité par BONA. *De div. psalmodia*. Edit. 2. Parisiis. Bellaine, 1663, p. 370.

5. Basiliius. Præf. in Ps. 211, sive hom. in Ps. I. P. G. xxix.

6. DIONYSIUS. *De Eccles. Hierarchy.*, c. 3. P. L. III.

de la Sagesse divine. Or, la théologie qu'est-ce, sinon la parole de Dieu? l'expression de la pensée de Dieu? Θεολογία. Réciter le Psautier chaque semaine avec une véritable attention, savourer la profondeur de son contenu, qu'est-ce autre chose, sinon se pénétrer de la parole divine, des idées divines?

Mais l'expression adéquate de Dieu, c'est son Verbe, c'est son Christ, notre béni Sauveur. « Le Christ, dit Raoul de Tongres, est la matière et l'intention de tous les psaumes ¹. » Dès lors, le Psautier nous livre l'âme de notre Rédempteur, son cantique intime, son harmonie si parfaite dans sa richesse et sa pureté. Ce cantique plaisait au Père plus que tous les holocaustes et tous les sacrifices expiatoires; or, par la récitation du Psautier, le prêtre s'assimile les sentiments de l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes: le Verbe de Dieu prie par sa bouche, la mentalité du Christ qui est l'Image de son Père, l'imprègne petit à petit. « Le Christ prie pour nous, comme Prêtre, dit saint Augustin; étant notre Chef, Il prie en nous ². » « Étant unis à lui par l'amour, dit sainte Mechtilde, nous sommes tous les cordes d'une cithare qui est le Christ Jésus ³. »

Quel est-il, cet Esprit du Christ, que nous nous assimilons dans le Psautier, cet Esprit qui, à l'instar d'une cithare, rend une seule mélodie dans la diversité des tons? Nous pouvons l'envisager à deux points de vue qui renferment tous les autres.

Le Père cherche avant tout sa gloire: *Omnia propter semetipsum operatus est Dominus* ⁴. Le Christ étant le reflet de son Père, cherche aussi avant tout la gloire de son Père. *Non meam gloriam quero, sed ejus qui misit Me* ⁵. Sa vie mortelle continue la vie de louange qu'Il rend à son Père dans la solitude auguste de la Sainte-Trinité. Il a transporté sur terre « cette harmonie d'une douceur et d'une consonnance infinie qui surpasse l'intelligence de toutes les créatures » ⁶. Il a incarné en paroles humaines la louange divine: *Ut bene ab homine laudetur Deus*, dit saint Augustin, *laudavit seipse Deus. Et quia dignatus est laudare se, ideo invenit hominem admodum laudare eum* ⁷. C'est donc l'Esprit de louange, d'adoration, l'esprit de la recherche de la gloire de Dieu que nous nous assimilons en récitant le Psautier qui est plein du Christ, comme s'exprime saint Augustin en parlant de l'ancienne Loi. Par les psaumes, le prêtre, uni au Christ, relie tous les détails de sa vie et toute la création à son principe et à sa fin.

1. *Loc. cit.*

2. *In ps.* 85, n° 1, P. L. XVII, 177.

3. *Lib. spec. grat.*, l. 3, c. 7 et l. 2, c. 2

4. *Proverb.*, XVI, 4.

5. *Joann.*, VIII, 50.

6. *BONA. De div. psalm.*, cap. 1.

7. *In ps.* 144, n° 1, P. L. XXXVIII, 1869.

Les psaumes expriment ce mouvement circulaire par lequel tout prend son origine en Dieu et tout retourne à Lui et à sa gloire, comme à la fin dernière de toutes choses. Le ciel et la terre s'unissent dans une alliance intime. En un mot, les psaumes sont l'expression de la religion et du sacerdoce de l'homme.

En donnant au prêtre cette science des saints, qui est le reflet de la science de Dieu, en lui apprenant pratiquement la recherche de Dieu, le Psautier lui enseigne à mettre Dieu au-dessus de l'homme, à faire fi de son égoïsme, origine de tout mal. Il donne cette rectitude de jugement qui apprécie toute chose à sa juste valeur, à la valeur qu'elle a devant Dieu : *Psalmus mentium illuminatio*, dit saint Éphrem ¹. « Vous pèserez tout au poids du sanctuaire, dit Dom Maur Wolter ², et, vous pénétrant de plus en plus des clartés de la foi, vous finirez par vivre complètement de la foi. »

Nous pouvons envisager un second aspect dans le Psautier. Si la fin de Dieu dans ses opérations est sa gloire, le mobile en est l'amour. Dieu est charité. Il veut sa gloire parce que cette gloire est le bonheur de la créature. Or, le Christ, dont nous nous remplissons dans les psaumes, a manifesté l'excès d'amour de Dieu. Le Psautier exprime les accents de l'Homme-Dieu, accents d'amour pour son Père, de miséricorde pour les hommes : toute sa vie, toute sa passion. En dévoilant ses sentiments, il entraîne le prêtre à s'unir par l'amour à Celui à qui il doit être uni comme au seul véritable Prêtre ; il le mène à offrir avec le Christ dans la plénitude du Saint-Esprit UNE RELIGION D'AMOUR au Père et à remplir son cœur de miséricorde pour les hommes qu'il doit guider vers leur fin, vers leur béatitude : Dieu.

Étant dans ces sentiments, l'âme du prêtre est dans cette paix, dans cette tranquillité de l'ordre que donne la vie de la religion de l'amour : *Psalmus tranquillitas est animæ designator pacis*, dit saint Éphrem ³.

« Comme la nourriture dans la bouche, dit saint Bernard ⁴, ainsi les psaumes dans le cœur qui les savoure : *Cibus in ore, psalmus in corde sapit* ». Alors le prêtre s'écrie du fond de son être : *Bonum est confiteri Domine : et psallere nomini tuo Altissime* ⁵, ou encore : *Quam dulcia faucibus tuo meis cloquia tua, super mel ori meo* ⁶.

Ces considérations sur la récitation du Psautier ne sont que des aspects d'un sujet infiniment vaste : elles suffiront peut-être à montrer que le Psautier est véritablement le résumé de la théologie, comme dit Raoul

1. Cité par BONA, *ut supra*, p. 368.

2. *Elementa vit. monast.* cap, II, p. 118.

3. *Loc. cit.*

4. Serm. 7 in Cant.

5. Ps. 91. v. 1.

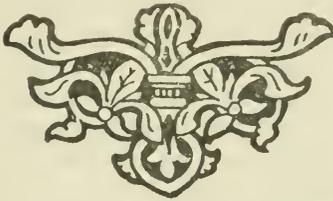
6. Ps. 118, v. 103.

de Tongres : *Summarium totius theologiæ* ¹, non d'une théologie froide et sans vie, mais chaude et vécue.

Il nous semble que nous ne pouvons mieux conclure cet exposé qu'en le résumant dans cette parole de saint Augustin : *Laudando eum, meliores efficitur* ². L'homme se sanctifie non par la multitude des prières et des pratiques, mais dans la simplicité de la louange de Dieu, dans la componction et la pureté du cœur. C'est la méthode des anciens ordres monastiques, la méthode de toute l'antiquité, la méthode officielle de l'Église : *Psallendo meliores efficitur*.

1. Cité par BONA, *loc. cit.*

2. *Praef.* in ps. 144. P. L. xxxviii, 1869.





LE BRÉVIAIRE DU CONCILE DE TRENTE¹ (1545-1645)

AVANT que de partager le sort réservé aux institutions ecclésiastiques en général, et de ressentir un contre-coup funeste des tristes événements qui marquèrent l'histoire de l'Église durant la période comprise entre les XIV^e et XVI^e siècles, la liturgie avait subi dès l'an 1250 des assauts qui altérèrent l'intégrité de l'antique Bréviaire romain. Objet tout à tour d'abréviations et d'amplifications, dues aux influences franciscaines et autres, le Bréviaire n'avait pas tardé à porter les marques du grand changement qu'avait subi l'esprit religieux et liturgique par suite de l'exil des papes, du schisme, des luttes conciliaires, en un mot, de cette série de tribulations marquée en caractères si sombres dans les annales de l'Église. Les ordonnances et les données du XIV^e et du XV^e Ordo romain montrent mieux que tout autre document le triste état où l'office et le Bréviaire en étaient arrivés. Il n'y a là d'ailleurs rien qui doive étonner. Les temps étaient trop mauvais pour supposer que des institutions, si importantes et si vénérables qu'elles soient, pussent se trouver à l'abri de regrettables altérations. Des désirs et des demandes de réorganisation ne tardèrent pas à se manifester, grâce surtout au zèle pieux de Raoul de Rivo. Ils furent suivis de quelques tentatives de réforme qui n'eurent guère de succès, car l'esprit et les activités du moment se portaient vers d'autres domaines; il fallut attendre jusque vers l'an 1510, à l'avènement de Léon X, pour que ces doléances, si justifiées, trouvassent enfin un écho sérieux et effectif sur le trône pontifical.

Le nom de *Léon X* marque la première étape des réformes successives du Bréviaire que l'on a ramenées autour de l'œuvre du Concile de Trente.

1. On s'est servi, pour cet article, des ouvrages de Mgr Batiffol et de Dom S. Bauemer sur l'Histoire du Bréviaire.

Ce premier essai, eu égard aux idées profanes de la Renaissance des Lettres et Arts qui, à cette époque, exerçaient même à la Cour pontificale, une influence tout à fait prépondérante, fut moins favorable aux traditions liturgiques qu'aux règles de bonne latinité. L'évêque Ferreri, de Naples, en réformant l'hymnaire, eut surtout souci d'accommoder le Bréviaire aux exigences de l'humanisme. Mais Luther, par sa révolte, fit voir quelle direction il importait de donner au travail; le temps n'était plus aux frivolités, et les assises où allaient se traiter en grand les questions vitales de l'Église serviraient désormais de modèle à la marche à suivre dans les réformes partielles.

Poursuivant l'idée de Léon X, à laquelle il donna une orientation nouvelle, *Clément VII* s'adressa au cardinal espagnol François Quignonez (1529), auquel il prescrivit d'avoir en vue pour son travail, les règles des anciens Pères; de façon à fournir aux clercs un office sans difficultés et sans longueurs, auquel ils n'auraient rien à objecter. Malheureusement, à côté d'innovations d'un caractère tout à fait sérieux, comme la récitation intégrale du Psautier dans le cours de la semaine, une trop grande place y fut donnée aux lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour lesquelles on alla jusqu'à supprimer des parties accessoires de l'office. Par le fait même, celui-ci devenait principalement une lecture de la Bible et subsidiairement une lecture d'histoire ecclésiastique. L'office du chœur cependant avait été laissé intact, et le nouveau Bréviaire, ainsi qu'il ressort d'un bref de Paul III, n'était utilisable que pour la récitation privée. Abusivement, à raison de sa brièveté et de sa simplification, il passa dans l'usage public et finit par être adopté pour l'office du chœur dans plusieurs cathédrales. Un théologien espagnol profita de ces circonstances pour s'élever contre un esprit de nouveauté qu'il jugeait avec raison trop voisin de l'esprit de la prétendue Réforme, et par conséquent particulièrement dangereux; et il soumit aux Pères du Concile, en 1551, plusieurs motifs très justes pour répudier ce Bréviaire. En conséquence, *Paul IV* en proscrivit la réimpression.

Ce pape était autorisé par le fruit d'une longue expérience à adopter cette mesure. De plus, il avait des ressources qui lui permettaient de remédier à la situation qu'elle venait de créer. N'étant, en effet, encore que Pierre Carafa, alors qu'il s'occupait de la règle à donner aux Théatins, il s'était proposé de réformer le vieux Bréviaire romain que, malgré tout le dégoût qu'il lui inspirait, il n'avait jamais voulu remplacer par celui de Quignonez. Monté sur le trône pontifical, en 1555, il eut l'intention de faire adopter l'œuvre destinée à ses religieux, après une révision que la durée de son pontificat ne lui permit pas d'entreprendre. A défaut d'un travail sérieux dont il avait voulu faire bénéficier l'Église, le grand mérite de Paul IV fut d'envisager la réforme à son vrai point de vue. Il en faisait, comme le comprendra parfaitement Pie V, un retour non

à l'antiquité idéale, mais à la tradition, représentée par la liturgie existante. Il ne s'agissait que de rendre plus pratique le vieux Bréviaire romain, sans rien changer à la disposition de l'office. C'est de cette façon que la question fut posée aux Pères du Concile de Trente.

Le Concile l'aborda en 1562, à la réception d'un mémoire que lui présenta saint Charles Borromée. Huit mois après (le 24 juin 1563), une commission conciliaire était constituée, et recevait tous les documents nécessaires pour procéder à la revision, d'après les projets de Paul IV. Mais en décembre de la même année, le Concile prenait fin sans que la commission eût rien décidé, si ce n'est de confier officiellement à la diligence du Saint-Siège le soin de poursuivre et d'achever la réforme. Cette mesure, en approuvant le programme de Paul IV présenté aux délibérations du Concile par son successeur, était d'une grande importance, car elle consacrait le vieux bréviaire romain comme point de départ et comme base des futures améliorations. Le résultat, quoique minime, était donc appréciable.

Pie IV répondit au vœu du Concile en instituant la Congrégation du Bréviaire. Elle fit paraître, en 1568, le *Breviarium Pianum* réformé, et ce fut Pie V qui le livra à la publicité par la bulle *Quod a nobis*. Voici en quels termes Mgr Batiffol ¹ caractérise l'œuvre du saint Pontife : « Partant de ce principe qu'il fallait restaurer l'ordre antique et ramener à une juste mesure les adjonctions qui l'avait aggravé, on maintenait la distribution traditionnelle des offices en offices de neuf leçons et en offices de trois leçons. Mais, pour faire une part plus large au Psautier, on imposait à l'office sanctoral simple les douze psaumes de la nocturne ferial, comme le voulait la rubrique ancienne. Pour faire aussi la part plus large à l'Écriture sainte, on décidait qu'une leçon sur trois, et trois leçons sur neuf seraient toujours de l'Écriture occurrente. On comprenait, et Marini l'exprime excellemment, que l'office ferial étant l'office fondamental, il ne convenait point que cet office fût le plus rare de tous, surtout en Carême où les canons de l'Église prescrivent au contraire qu'il soit seul célébré ; que la récitation du Psautier, qu'il eût été convenable d'exécuter intégralement chaque semaine, fut morcelée de telle sorte que les psaumes du commun des saints revinssent perpétuellement. L'office dominical de dix-huit psaumes ne serait plus évincé par les semi-doubles, et, pendant le Carême et l'Avent, ce même office aurait le pas sur les doubles. C'est ainsi que la Congrégation entendait restaurer l'ordre ancien. » D'un autre côté, une restriction dans l'obligation de réciter les psaumes pénitentiels et graduels, l'office des morts et l'office de la Vierge allégeait l'office dans de notables proportions ².

1. *Histoire du Bréviaire Romain*, 3^e éd. p. 303.

2. Le calendrier des fêtes fixes sous Pie V fut amoindri de plusieurs fêtes : Saint-Joachim, Saint-François de Paule, Saint-Bernardin, Saint-Antoine de Padoue,

Malheureusement, la clause de la bulle *Quod a nobis*, de Pie V, établissant « que dans aucun temps le Bréviaire ne pourrait être changé, soit en tout, soit en partie, et que l'on ne pourrait y ajouter ou en retrancher quoi que ce fût », ne devait guère être observée. Le mépris de cette déclaration porta un coup fatal à ce grand œuvre, et allait peu à peu détruire les bons effets de la réforme. Les successeurs immédiats de Pie V : Grégoire XIII et Sixte-Quint y portèrent les premiers la main, en ajoutant au Bréviaire plusieurs fêtes de saints ¹. *Clément VIII*, dont le pontificat marqua la plus grande activité dans le domaine liturgique, confia à Baronius le soin de corriger selon la lettre de l'édition sixtine, les textes scripturaires que renfermait le Bréviaire. Au demeurant, ces corrections se réduisirent à peu de chose, mais ce qui fut plus grave, c'est que, non content d'infirmer le principe, *Clément VIII* le supprima tout à fait en omettant simplement, dans la bulle préface du nouveau Bréviaire, la clause de Pie V citée plus haut. Il établissait ainsi, d'une façon implicite, que le texte du Bréviaire romain était un texte perfectible, et légitimait toutes les modifications jugées convenables dans le cours des temps. Il fut le premier à en tirer la conclusion logique : outre le commun des saints Femmes et le rite double majeur qu'il créa, il fit une telle part au sanctoral au détriment du temporel que désormais la restauration de Pie V avait, de la réalité, passé dans le domaine du souvenir. Le branle était donné et ce funeste exemple allait être suivi à l'envi dans la suite.

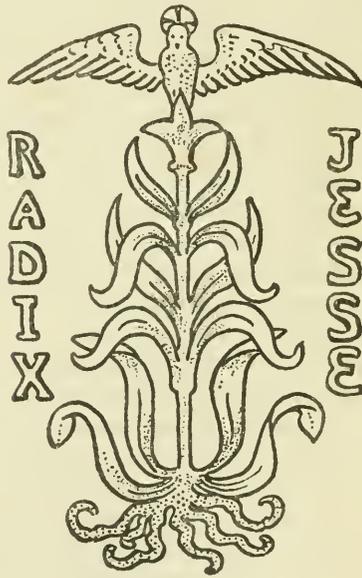
Un dernier nom vient s'ajouter à la liste des papes qui, depuis le début du xvi^e siècle, s'occupèrent de la réforme du Bréviaire. C'est celui d'*Urbain VIII*. Pour répondre aux desiderata de quelques hommes pieux et doctes, se plaignant de la présence dans l'office d'éléments reprochables, il institua une congrégation dont la grande affaire fut d'abord de mettre le texte du Bréviaire d'accord avec celui de la Vulgate. Elle toucha peu aux légendes des Saints, jugeant l'œuvre de Baronius suffisante au point de vue de la critique historique. Mais, la chose étant devenue naturelle, de nouvelles modifications survinrent à propos des Saints dont plusieurs offices furent portés à un rite plus élevé, tandis que d'autres, tout nouveaux, étaient introduits. Ce fut également à cette époque qu'une commission, composée de quatre Pères Jésuites, entreprit

Sainte-Anne, Saint-Louis de Toulouse, Sainte-Élisabeth de Thuringe, la Présentation. Plusieurs fêtes se virent réduites à des mémoires : Sainte-Euphémie, Sainte-Thècle, Sainte-Ursule, Saint-Saturnin. — Les offices des Saints, y compris les octaves ne prenaient plus, en fin de compte, que cent et quelques jours sur l'office temporel.

1. Grégoire XIII, par exemple, institua la fête du Rosaire; il rétablit la fête de Sainte-Anne, à laquelle il donna le rite double, et la mémoire de Saint-Joachim. — Sixte-Quint rétablit la Présentation, Saint-François de Paule, Saint-Nicolas de Tolentino, Saint-Janvier, Saint-Pierre, martyr, Saint-Antoine de Padoue, et éleva la fête de Saint-Bonaventure au rite double.

cette malheureuse refonte de l'hymnaire; lequel, pour ressembler davantage à la prosodie classique, n'en perdit pas moins, avec le charme d'un rythme noble quoique simple, la facilité avec laquelle il s'adaptait à la musique chrétienne.

Dans la suite des temps, de corrections en corrections, d'additions en additions, on en arrivera à peu près à l'état de choses auquel S^t Pie V se fit un titre de gloire de remédier.





LITURGIE DU CARÈME

I. LA PRÉPARATION AU BAPTÊME

LA discipline du jeûne et de l'abstinence est généralement considérée comme la caractéristique essentielle de la grande vigile antepascale dans laquelle nous venons d'entrer. Et effectivement, n'est-ce pas l'obligation principale de ce temps de pénitence, que tous les Évêques rappellent et précisent dans leurs épîtres pastorales? Mais ces observances elles-mêmes se rattachent à une idée plus profonde qu'il faut pénétrer pour saisir le formulaire liturgique et les rites de cette époque ecclésiastique.

La régénération chrétienne est tout à la fois un mystère de mort et un mystère de vie; elle s'est réalisée d'une façon parfaite et infiniment féconde dans la Passion et la Résurrection du nouvel Adam : nous le chanterons dans la préface pascale « En mourant il a détruit notre mort; en ressuscitant il nous a rendu la vie ». Toute la vertu opérante du Carême va à réaliser dans les âmes cette mort et cette vie : c'est l'idée dominante de la liturgie quadragésimale.

On comprend aisément dès lors le relief que devait y prendre le sacrement de Baptême: il pénètre intimement le mystère pascal : grâce à lui, Pâques devient pour chacun de nous autre chose qu'un anniversaire glorieux. C'est une réalité surnaturelle qui prend vie en nous; la Pâque du Christ devient la nôtre; sa résurrection la nôtre: *Convivificavit nos in Christo... conressuscitavit et consedere fecit.* (EPH. II. 5 et 6.)

La liturgie du Carême est donc avant tout une liturgie baptismale; la tradition lui a donné un nom suggestif, celui d'*initiation chrétienne*. Le païen qui se livrait à l'action de l'Église au début de ce temps, sortait vivant et glorieux du baptistère dans la nuit de Pâques comme le Christ lui-même « tout resplendissant dans son vêtement d'une blancheur de neige ». Il était *initié* à tous les mystères.

C'est bien ainsi que saint Paul comprenait le cycle pascal; la piété des premiers siècles n'a fait qu'appliquer sa doctrine aux Romains, en associant si intimement ces deux mystères. « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans sa mort, afin que comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. » (ROM. VI, 4.) Toute la liturgie pascale est en germe dans cet enseignement de l'Apôtre.

Le temps du Carême est donc un véritable catéchisme de baptême et de première communion dont chaque fête constituait une catéchèse. Et puisque l'ignorance religieuse est l'œuvre du prince des ténèbres, puisqu'elle est autant une perversion du cœur qu'un aveuglement de l'intelligence, l'Église, pour la vaincre dans ces foules de païens catéchumènes, faisait autre chose qu'apprendre une formule et expliquer un texte : à chaque réunion, elle exorcisait, étendait les mains, imposait le signe de la croix en commandant au démon maudit de ne jamais le violer, renouvelait le miracle du sourd-muet, priait et invitait tout le peuple chrétien à prier pour ces élus : bref faisait de l'enseignement chrétien un acte de religion et de piété autant et plus encore qu'un exposé de doctrine.

Les autres œuvres de pénitence, les lectures, les rites tout avait en vue cette préparation à la vie nouvelle que Pâques allait apporter : l'Évangile rappelait successivement la puissance du prince des ténèbres et la lutte à soutenir contre lui; les témoignages des grandes miséricordes du Seigneur; les exorcismes de ces démons que l'on ne peut chasser que par la prière et la pénitence; les symboles de la guérison spirituelle proposés dans les miracles les plus éclatants du Sauveur; la promesse de cette nourriture et de ce breuvage qu'il faut s'assimiler pour vivre. Vraiment l'Église fournit à ses enfants un fond inépuisable de doctrine et de vie que les Pères de l'Église ont successivement mis en valeur dans des catéchèses et des homélies, joyaux de la littérature chrétienne primitive.

Allié si intimement à la mort et à la résurrection du Christ, confondu avec la solennité des solennités « *solemnitas solemnitatum* », célébré au même titre que Pâques comme l'anniversaire de la délivrance d'Égypte et du passage de la Mer Rouge, le sacrement de Baptême prenait dans la vie de l'Église et des âmes une importance souveraine.

Il suffit de pénétrer par la pensée dans un de ces baptistères érigés à partir du IV^e siècle près des basiliques épiscopales, à cette époque où les Évêques seuls conféraient solennellement le baptême. C'est un édifice assez spacieux pour y permettre la collation du sacrement à un grand nombre de compétents à la fois; dans la nuit du Samedi-saint il s'ouvrait au Pontife accompagné de son presbyterium, de ses diacres et de tous

ses ministres et suivi du long cortège des catéchumènes. De forme octogonale, hexagonale, carrée ou ronde il possède au centre une grande cuve ou piscine, placée comme l'autel sous un ciborium, et contenant l'eau lustrale où devait s'ensevelir le néophyte par une triple immersion symbolique. A la fois séparé du temple, mais assez rapproché de lui et dans la même enceinte pour montrer qu'il en formait le vestibule et en ouvrait l'entrée; dédié d'ordinaire à saint Jean-Baptiste, en souvenir du baptême de Jésus-Christ; orné avec la plus grande magnificence de peintures, de mosaïques, de marbres, où tout avait une signification symbolique. C'est ainsi que la vasque affectait parfois la forme d'un tombeau pour rappeler le *consepulti cum Christo* de l'épître aux Romains; le cerf marquait le désir qui poussait les compétons à se désaltérer dans l'eau de la vie et du salut et traduisait le psaume même qu'ils chantaient pendant cette nuit sainte, en se dirigeant vers le baptistère : « Comme le cerf soupire après les sources d'eau, ainsi mon âme soupire après toi, ô mon Dieu. Mon âme a soif de Dieu, du Dieu vivant !¹ » Le poisson ou l'ἰχθυς désignait par son mystérieux anagramme la race des enfants de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur : *nos pisciculi secundum ἰχθυς*, dit Tertullien². La colombe évoquait le souvenir de la descente du Saint-Esprit au baptême de Notre-Seigneur; de nombreuses inscriptions célébraient la gloire d'un tel édifice et le mystère de régénération qui s'y accomplissait.

Soucieuse de conserver une discipline baptismale si riche en enseignements dogmatiques et d'une éloquence si puissante sur les fidèles, l'Église se fit une loi de n'administrer solennellement le sacrement de Baptême que dans les fêtes pascales et subsidiairement aux fêtes de Pentecôte. Sans doute en cas de nécessité on administrait le baptême en tout temps, mais, hormis ces cas exceptionnels, le précepte était strict et les Conciles jusqu'au XIII^e siècle le rappellent fréquemment et le sanctionnent par des peines sévères. « On s'en tiendra exactement, dit le Concile de Paris de 829³, pour l'administration de ce sacrement (de baptême), aux temps *marqués par les Canons*, qui sont les fêtes de Pâques et de Pentecôte : ceux qui feront le contraire seront punis s'il ne se corrigent avec humilité. » Le Concile de Mayence en 813⁴ avait rappelé la même discipline : « Nous voulons que dans toutes les paroisses unanimement et uniformément on célèbre le Baptême *selon la coutume romaine, qui est établie par les décrets du pape Léon*, en deux chapitres : au chap. XI, deux époques sont fixées pour le baptême : Pâques et Pentecôte; au chap. XII en cas de danger de mort on peut baptiser en tout temps. » Au XIII^e siècle encore on trouvera des Conciles qui rappellent cette disci-

1. Psaume 41.

2. De Bapt. P. L. t. I, col. 1198.

3. MANSI, XIV, col. 529-608.

4. *Ibid.* XIV, col. 66.

pline. « Une superstition exécrationnable se répand, dit le Concile de Londres en 1268 ¹, d'après laquelle, il est fatal à l'enfant d'être baptisé un des deux jours officiellement fixés pour l'administration de ce sacrement, à savoir : le Samedi-Saint et le samedi avant la Pentecôte... Il faut lutter énergiquement contre pareille erreur et solenniser le baptême à ces jours. »

Plus tard, comme au Concile de Cologne de 1549 ², on engagera les parents « à faire baptiser solennellement le Samedi-saint les enfants nés à l'approche de la fête de Pâques ». Le Concile de Rome, tenu au Latran en 1725, porte ce Canon suggestif ³ : « Ce n'est pas seulement aux curés que les Canons... prescrivent d'administrer plus solennellement le baptême le Samedi-saint et le samedi avant la Pentecôte; c'est plus spécialement encore aux Évêques qu'ils imposent cette obligation. Et nous aussi nous voulons rappeler aux Évêques ce principal ministère de leur caractère épiscopal : *Nos ipsis praecipuas velut inter pontificalis ordinis actiones, non minori sollicitudine commendamus* ». Aujourd'hui encore nos livres liturgiques rappellent cette magnifique tradition pascale. Le *Rituel romain* ⁴ « Bien que le Baptême puisse s'administrer en tout temps, cependant il y a deux jours, consacrés par la tradition très ancienne de l'Église, auxquels il convient tout à fait d'administrer solennellement ce sacrement : le Samedi-saint et le samedi de la Pentecôte... Il convient de conserver ce rite s'il est possible pour les adultes, sauf en danger de mort. Mais surtout dans les métropoles et les cathédrales, ce rite ne peut être tout à fait omis ».

Le cérémonial des Évêques ⁵ organise le Samedi-saint toute la cérémonie du Baptême accomplie par l'Évêque « *quod maxime convenit* » et il ajoute cette prescription significative « huit jours avant le Samedi-saint on ne baptisera aucun enfant, sauf en danger de mort ».

A une certaine époque de l'Église, vers le VII^e et VIII^e siècle, quand la discipline que nous venons de rappeler était universelle, la date de Pâques confondait donc dans la même solennité, avec une exactitude chronologique, l'anniversaire de la résurrection du Christ et celui de tous ses membres, de tous les chrétiens dispersés sur toute la terre. En chantant le *Resurrexit sicut dixit alleluia*, c'était tout ensemble son propre triomphe et celui de tous ses frères que le chrétien chantait d'une seule voix et d'un seul cœur.

N'y a-t-il dans tout ceci qu'une jouissance archéologique et un charme de souvenir? Quelle erreur! En nous associant intimement à la liturgie quadragésimale que l'Église a si fidèlement conservée, nous devons

1: MANSI, XXIII, col. 1216.

2. *Ibid.*, XXXIV, col. 1389.

3. *Ibid.*, XXXIV, col. 1894-95.

4. Titre II, ch: I, n^o 27.

5. Livre II, ch: 27, n^{os} 16 à 20.

réveiller en nous toutes les énergies de notre Baptême. Pâques est l'anniversaire de la résurrection du Christ, mais est aussi l'anniversaire de notre propre résurrection, de notre baptême. Et quel temps plus favorable pour se le rappeler que celui où l'Église fait revivre par sa liturgie l'antique préparation des générations chrétiennes à cette résurrection spirituelle, et plus encore, la mort et la résurrection du Christ dans lesquelles notre baptême puise toute sa vertu.

Mais il y a plus. Comme nous le lisons dans l'ancienne liturgie du Jeudi-Saint, à l'occasion de la réconciliation des pénitents « s'il y a le bain d'eau purifiante, il y a aussi le bain des larmes. De là, double joie dans l'Église : l'enrôlement des nouveaux élus et l'absolution de ceux qui rentrent par la voie du repentir ». Et voilà pour tous les chrétiens d'aujourd'hui la grande leçon du Carême, car tous nous avons besoin de ce baptême : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Combien profondément liturgique la loi de la confession et de la communion pascales !

II. L'ANNONCIATION

« Annuntiationis diem, caput salutis nostrae veneramur. »

NOUS connaissons les deux pôles de l'Année liturgique. D'une part, c'est Noël-Épiphanie que précède l'Avent. De l'autre, c'est Pâques avec l'Ascension et la Pentecôte, préparée par le Carême et le temps de la Septuagésime.

Sans appartenir à cette grande chronologie du Propre du Temps, certaines fêtes s'y greffent pourtant par des dates qui, coordonnées entre elles, esquissent une autre chronologie secondaire autour du Mystère de l'Incarnation. A ce système se rattachent la Présentation du Seigneur au temple et la Purification de Marie, le quarantième jour après Noël, alors que parfois la date de Pâques nous presse déjà d'entrer dans le Temps de la Septuagésime. De même, la Noël d'été précède des six mois évangéliques la Noël d'hiver. Trois mois auparavant, enfin, en plein Carême, l'Église célèbre l'Annonciation.

« Cette journée est grande dans les annales de l'humanité », s'écrie dom Guéranger en traitant de cette fête. Quel événement à célébrer dans une Année liturgique, l'entrée dans le Temps d'un Dieu fait homme pour nous sauver ! C'est bien l'*initium Redemptionis* comme on a appelé la fête qui nous occupe.

Les Pères ont vénéré l'adorable moment de l'Incarnation. Pourtant il ne semble pas qu'à l'origine ils lui aient consacré de fête. Il ne faut pas

perdre de vue que tout le calendrier rayonne autour de Pâques et que la fête des fêtes, célébrée dès les temps apostoliques, s'imposait, avant tout, à la piété chrétienne avec l'austère préparation qui lui fut bientôt adjointe. Le rapprochement proposé par saint Augustin entre la mort du Christ et son Incarnation attachait le souvenir de l'Annonciation à celui du Vendredi-saint et, en même temps, éloignait à pareil jour toute manifestation extérieure de joie dans la célébration du salut de l'archange. Il semblait plus logique de réserver à la préparation immédiate de Noël la célébration d'un mystère qui en était en somme l'aurore. Pourtant les dates mobiles de la Semaine sainte et la date fixe attribuée à la Nativité permettaient de distinguer le Vendredi-saint du 25 mars, et quand l'Église romaine, moins fidèle aux observances quadragésimales, admit des fêtes en ce saint temps du Carême, l'Annonciation y parut avec le souvenir de ses origines fondées sur les calculs mystiques de saint Augustin. C'est ainsi que les anciens calendriers cassiniens, entre autres, portent à la fin du VII^e siècle pour le 3 mars : *Dominus crucifixus et conceptus*.

La solennité de l'Annonciation fut joyeusement célébrée par nos Pères. C'était une fête printanière, très populaire, et bien des souvenirs locaux attestent encore, comme pour le 24 juin, l'empressement naïf des fidèles du moyen-âge à se réjouir de l'annonce du salut. Le *Cérémonial* prescrit à l'évêque de chanter la messe en ce jour et de célébrer ensuite pontificalement les secondes vêpres *ne tanta solemnitas sine Vesperis solemnibus transeat*. Le rite parisien, auquel les réformateurs actuels du Bréviaire romain ont fait de si frappants emprunts, assignait à la fête du 25 mars le rang de « solennel majeur », l'équivalent de nos premières classes. Ce rite ne devait lui appartenir à Rome qu'en 1895, ce qui n'est pas pour surprendre mais demeure la preuve du respect gardé jusqu'à nos jours pour les dimanches de Carême dont la messe allait ainsi se trouver supprimée parfois pour l'Église entière¹. Cette antique vénération pour la liturgie quadragésimale vient de se manifester une fois de plus dans la Bulle « *Divino Aflatu* ».

Nous avons été tout heureux, en effet, de lire dans le commentaire autorisé de Mgr Piacenza sur les nouvelles rubriques, le projet des réformes qui restent à réaliser, et nous saluons avec espoir des phrases comme celle-ci : « *in posterum multa festa ex Quadragesima amovebuntur, ut frequentius Officium feriale in dicto venerando tempore dicatur* » Saint Joachim, marqué le 20 mars au *Martyrologe*, est fêté maintenant le dimanche qui suit l'Assomption de Marie. Pourquoi la fête de saint Joseph, peu traditionnelle au temps du Carême ou de Pâques, ne serait-elle pas trans-

1. Les fêtes locales de première classe seules l'emportaient sur les 2^e, 3^e et 4^e dimanches de Carême avant l'élévation de la fête de saint Joseph.

férée entièrement après l'Épiphanie ou au Temps de Noël ainsi qu'elle est célébrée, si à propos, par les Orientaux? Le saint patriarche n'appartient-il pas au temps de l'enfance! Rien, en tout cas, ne rattache sa fête à la Passion ou à la Résurrection du Sauveur; alors le privilège de l'Annonciation n'en apparaîtrait que mieux. Cet éclair de joie, cet espoir dérivant du salut de l'Archange s'allierait fort bien aux douleurs de la Rédemption où Marie, d'ailleurs, fut présente; l'Église n'enseigne-t-elle pas assez souvent ce rapprochement en unissant le souvenir des deux grands mystères? Ainsi dans l'oraison post-communion du 25 mars : « *Angelo nuntiante, Incarnationem cognovimus, per passionem et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur.* » En Avent, nous chantions déjà : « *Ad crucem Virginis sacrario intacta prodis victima* »; et le Trait du Vendredi-Saint rappelle aussi l'humble naissance avant le chant de la Passion et le récit de la mort. Ce double courant se manifeste dans la dévotion journalière du chrétien. Sans parler de la pratique de l'*Angelus*, la prière *Deus qui humanae substantiae*, de l'Offertoire comme le dernier Évangile associent au souvenir de la Passion, à la Messe, la pensée de l'Incarnation.

Mais nous n'avons pas encore assez parlé de Celle en qui s'accomplit ce grand mystère. Si la fête de l'Incarnation fut appelée *Initium Redemptionis*, elle fut aussi nommée : *Genitricis dies*, *Festum Virginis*, *Festivitas gloriosae Matris*. Si la notion de Jésus-Christ s'expose d'un mot : l'Homme-Dieu, la notion ou le mystère de Marie s'expose aussi d'un mot : La Vierge-Mère. Deux expressions, deux notions tellement inséparables que l'on n'a pas l'une si l'on n'a pas l'autre. La fête de l'Incarnation du Verbe doit être la fête de Marie. C'est la fête de la Mère en même temps que celle du Fils. Et c'est bien, semble-t-il, la fête par excellence de la Mère de Dieu et vraiment le centre de son culte. Du moment que Marie entrait dans le cycle elle devait y paraître par le rappel de sa mission. Ses deux autres solennités, son triomphe de l'Assomption et son privilège de l'Immaculée Conception, enfin les fêtes intermédiaires de sa Purification et de sa Nativité dépendent de l'Annonciation. La salutation angélique y retentit et l'*Ave Maria* du 25 mars demeure notre prière. Après l'Archange nous la répétons et nous honorons à notre tour Marie. Nous voulons, en rappelant à la Mère de Dieu ces gloires dont l'annonce la fit trembler dans son humilité, l'intéresser à notre faiblesse, la prier d'intercéder pour notre salut qui doit bien un peu dépendre d'Elle, si elle le veut, puisqu'elle est la Mère de Dieu depuis ce grand jour comme l'Église le lui redit sans cesse. Le Seigneur sera avec nous, parce qu'il est avec Elle depuis le grand jour de l'Annonciation et nous ne nous laissons pas de redire : *Dominus tecum; benedicta tu in mulieribus.*

En cette fête de l'Annonciation de Marie et de l'Incarnation du Sei-

gneur, l'Hymne angélique se fait entendre pour exprimer notre reconnaissance de ce que le Verbe fait chair, habitant parmi nous, nous a fait voir sa gloire *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam*. Le Roi pacifique, comme dit l'office de Noël, est manifesté et grandi pour nous par ses abaissements. Mais tandis que le Temps de la Passion s'écoule, le Christ qui a pris « la forme de l'esclave » s'est rendu « obéissant jusqu'à la mort de la Croix ».

Unissant avec l'Église la Rédemption et l'Incarnation nous pouvons déjà songer à ces paroles si graves que nous chanterons le Vendredi-saint : *Domine, audivi auditum tuum et timui; consideravi opera tua et expavi...* Et que nous regardions l'Annonciation ou la Passion, Jésus dans la crèche, entre deux animaux ou sur la croix entre deux brigands, nous sommes frappés de stupeur en considérant les humiliations d'un Dieu, ses œuvres de miséricorde et d'amour. Puissions-nous apprécier, après les avoir méditées courageusement, le *Pax vobis* du jour de la Résurrection. Marie nous aidera à nous établir dans cette Paix, comme le lui demande l'Église, au nom du *Fiat* qu'elle prononça, lors du salut de l'Archange ¹, le divin modèle de notre obéissance et de notre humilité.

R. HARSCOUE.

III. CHRONIQUE DES FÊTES DE MARS



LE 4 SAINT CASIMIR. Ce patron national de la Pologne mourut à Wilna en 1484. Léon X le canonisa en 1522; Paul V fit de la fête un semi-double (1621).

La vie du jeune Casimir, fils du roi Casimir de Pologne, est faite pour tenter nos hagiographes : ce prince de sang royal, mort à 25 ans, qui en plein xv^e siècle surgit comme un héros de la vertu et se trouve mêlé dès sa jeunesse à ces luttes religieuses que le schisme des Ruthènes provoqua à cette époque, éveille l'intérêt et excite l'admiration. Combien notre jeunesse sentirait naître en elle à son contact avec le dégoût du monde des aspirations élevées « *ejus intercessione fideles tui terrena despiciant et ad caelestia semper adspirent* ».

Mémoire de saint Lucius, pape et martyr (254). La *Depositio episcoporum* (356) le mentionne ainsi : *Lucii in Callisti*; le *Sacramentaire* grégorien le passe sous silence; Clément VIII rétablit la fête à l'occasion de la découverte du corps de Lucius dans l'église Sainte-Cécile, à Rome.

6. SAINTE COLETTE. Elle mourut à Gand le 6 mars 1447. Au commencement du xvii^e siècle, son culte fut autorisé dans l'Ordre franciscain, auquel elle appartenait. Pie VII la canonisa le 24 mai 1807; même depuis

1. *Sumens illud Ave Gabrielis ore. — Funda nos in pace* (Hymne).

cette époque la France n'honorait pas publiquement cette Picarde, une des saintes françaises les plus populaires : à la suite de la demande exposée par Mgr Petit, archevêque de Besançon, Pie X a accordé l'office de sainte Colette à la France et à la Belgique (25 août 1909.)

7. SAINT THOMAS D'AQUIN. Il mourut à Fossa Nuova le 7 mars 1274. Jean XXII le canonisa (1323) et établit sa fête sous le rite simple; elle était semi-double avant 1568; Pie V en fit un double, en même temps qu'il déclarait saint Thomas docteur de l'Église. Léon XIII donna ce prince de la théologie comme patron à toutes les écoles catholiques (1880).

« Le principal et le résumé des motifs qui nous détermine à cet acte, disait le grand Pontife (Bref du 4 août 1880) c'est que saint Thomas est le plus parfait modèle que, dans les diverses branches des sciences, les catholiques puissent se proposer. En lui sont, en effet, toutes les lumières du cœur et de l'esprit qui imposent à bon droit l'imitation; une doctrine très féconde, très pure, parfaitement ordonnée, le respect de la foi et un admirable accord avec les vérités divinement révélées; l'intégrité de la vie et la splendeur des plus hautes vertus. » Tous ceux qui se préoccupent des luttes doctrinales de l'heure présente, et quel fils de la Sainte Église pourrait ne pas en être ému? n'oublieront pas le 7 mars de faire appel à l'intercession du grand Docteur. La science catholique est un apostolat, qui comme tout apostolat est avant tout l'œuvre de Dieu : le Sage (chap. I, 4) l'a dit : « la science n'entrera pas dans une âme mauvaise et elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché. »

Mémoire de saint Jean de Dieu. Il mourut le 8 mars 1550; Alexandre VIII le canonisa (1690); Innocent XIII éleva sa fête au rite double (1722); Léon XIII le donna comme patron des Hospitaliers ainsi que des malades et inscrivit son nom dans les litanies des agonisants (23 juillet 1894).

9. SAINTE FRANÇOISE PONZIANI, fondatrice des Oblates régulières de Saint-Benoît. Elle mourut à Rome en 1440. Paul V la canonisa (1608); Innocent X éleva sa fête au rite double (1647).

10. LES QUARANTE MARTYRS DE SÉBASTE (328). L'*Antiphonaire* de saint Pierre les mentionne; Pie V fit de leur fête un semi-double. On les fêtait le 9 mars avant l'institution de la fête de sainte Françoise Ponziani.

11. SAINTE PERPÉTUE ET SAINTE FÉLICITÉ. Elles furent martyrisées à Carthage le 7 mars 203. Le *Calendrier* philocalien les mentionne, ainsi que le *Sacramentaire* gélasien. Avant 1909 on faisait simplement leur mémoire le 7 mars; en 1909, Pie X éleva leur fête au rite double et la plaça au 6 mars, date également fixée pour la fête de sainte Colette.

12. SAINT GRÉGOIRE I^{er}, pape. Il mourut le 22 mars 604. Selon Gavantus, après sa mort son nom fut ajouté à la fin du *Sacramentaire* grégorien, tel qu'il était à cette époque. Le *Ménologe* grec le mentionne à ce jour.

Lorsque les fêtes de saints ne se célébraient pas pendant le Carême, on faisait la fête de saint Grégoire le jour de son ordination (3 septembre). Boniface VIII éleva cette fête au rite double (1295).

La célébration de la fête d'un pape devrait resserrer les liens de la famille chrétienne, réveiller dans toute l'Église les sentiments d'attachement et de vénération au Souverain Pontife, donner conscience à tous de cette communion des saints qui fait de tous les justes, dispersés dans le lieu et le temps, un seul et même corps. Plus que tout autre la fête de saint Grégoire le Grand devrait exciter cet enthousiasme. Pie X au début de 1904 a célébré les gloires de l'illustre moine du monastère de Saint-André dont le pontificat est sans contredit un des plus glorieux de l'Histoire de l'Église. On sait entre autres son zèle pour le culte de Dieu. C'est le 12 mars 1908, date de sa fête, que Dom Pothier présentait au saint Père l'édition réformée du *Graduel romain*.

17. SAINT PATRICK. Il mourut le 17 mars, vers 460. On célébrait déjà sa fête vers le XIII^e siècle. Pie IX en fit un double (1859).

18. SAINT GABRIEL. Ancien *Martyrologe* ou *Calendrier* romain ancien. L'ancien *Ménologe* grec n'attribue pas un jour de fête spécial à l'archange saint Gabriel. Au x^e siècle, quelques cas isolés se présentent où Gabriel a reçu un jour commémoratif particulier, par exemple dans les *Missels* d'Ivrée et de Florence. Après Pie V son office fut accordé à beaucoup de diocèses; Pie VI l'accorda au clergé de Rome (1786).

19. SAINT JOSEPH. La plus ancienne trace d'un culte direct rendu à saint Joseph en Orient se trouve, à la date du 20 juillet, dans un des trois *Calendriers* coptes publiés par l'Anglais Selden (mort en 1634) et qui date peut-être du VIII^e siècle. En Occident ce culte apparaît dans les *Martyrologes* du x^e siècle, d'origine privée. A la propagation de la dévotion envers saint Joseph contribuèrent saint Bernard, sainte Gertrude, sainte Brigitte de Suède, saint Vincent Perrier, les Franciscains, parmi lesquels se distinguent saint Bernardin de Sienna, et surtout le chancelier Gerson. Le *Bréviaire* des Carmes a un office propre de saint Joseph, en 1495. Sixte IV l'étendit à toute l'Église, sous le rite simple, et fixa la fête au 19 mars. Innocent VIII en fit un double. Pie V abrogea l'office propre. Sous Grégoire XV la fête devient obligatoire (1621); Clément X l'éleva au rite double de seconde classe (1670); Clément XI donna un office propre (1714); enfin Pie IX proclama saint Joseph patron de l'Église universelle (8 décembre 1870) et rendit sa fête double de première classe, mais sans octave à cause du Carême (1871).

20. SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM. Il mourut en 386. Le *Ménologe* grec le mentionne au 18 mars; Léon XIII le déclara docteur de l'Église et étendit son culte à l'Église universelle (1882).

21. SAINT BENOÎT DE NORCIA. Il mourut le 21 mars 543. Le *Ménologe*

grec le mentionne à ce jour; l'*Antiphonaire* de saint Pierre le nomme également. Léon XIII fit de la fête un double majeur (5 avril 1883).

Ce n'est pas le lieu d'évoquer la grande figure du Patriarche des moines d'Occident. Qu'il suffise de rappeler à sa gloire que sa famille religieuse, la seule jusqu'au XIII^e siècle, a évangélisé l'Europe et constitué la chrétienté du moyen-âge. Dans l'histoire de la civilisation moderne, Benoit paraît au premier rang.

25. ANNONCIATION. Les premiers documents que nous ayons sur cette fête datent du V^e siècle : ce sont des sermons de Proclus, patriarche de Constantinople, et de saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne : ils établissent que l'Annonciation n'était pas récente. Après que la Nativité de Jésus eut été fixée au 25 décembre, cette date en entraîna plusieurs autres : on supposa, par exemple, que l'Annonciation avait eu lieu neuf mois auparavant, donc le 25 mars.

Mais cette date tombait le plus souvent en Carême, et, d'après les idées d'alors, ce temps n'admettait pas de fête; aussi un grand nombre d'Églises renvoyèrent l'Annonciation au 18 décembre, huit jours avant Noël; d'autres passèrent outre; quand la signification liturgique du Carême perdit de son relief, la fête reprit sa place presque partout, comme aujourd'hui dans la liturgie romaine; les Grecs modernes l'ont maintenue pendant l'Avent.

Elle se trouve dans le *gélasien* et dans le *grégorien*; elle est fête de précepte dans la législation des Visigoths (VII^e siècle), dans le décret de Gratien (XII^e siècle), dans un décret d'Urbain VIII (1642). Elle était de rite double déjà au XIII^e siècle; double majeur avant saint Pie V; Léon XIII en fit un double de première classe (27 mai 1895).

27. SAINT JEAN DAMASCÈNE. Il mourut après 754, le 6 mai. Le *Ménologe* grec le mentionne au 29 novembre. Léon XIII le déclara docteur de l'Église, étendit son culte à l'Église universelle et fixa sa fête à ce jour (1890).

28. SAINT JEAN DE CAPISTRAN. Il mourut le 23 octobre 1456. Alexandre VIII le canonisa en 1690; deux cents ans après (1890), Léon XIII étendit sa fête à l'Église universelle sous le rite semi-double et la fixa à ce jour.

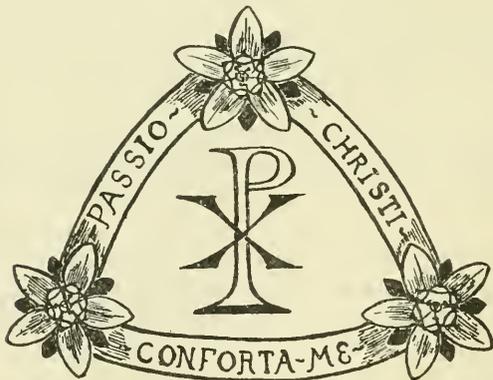
29. SEPT DOULEURS DE LA SAINTE VIERGE (vendredi après le dimanche de la Passion). C'est une touchante pensée de célébrer, une semaine avant le Vendredi-saint, jour de la Passion du Sauveur, la Passion ou Compassion de la sainte Vierge. Le concile de Constance (1413) avait institué et placé cette commémoration au vendredi après le dimanche *Jubilate*, parce que, nous l'avons dit, le Carême n'admettait aucune fête de saint. Thierry de Mems, archevêque de Cologne, semble l'avoir inaugurée en 1423, lorsque Martin V l'eut approuvée, et elle se répandit

bientôt dans la chrétienté; en 1727 Benoît XIII l'étendit à l'Église entière sous le nom de « Fête des sept douleurs de la bienheureuse Vierge Marie », et la fixa au vendredi après le dimanche de la Passion. Auparavant (1688) Innocent XI avait accordé à l'ordre des Servites une seconde commémoration des souffrances de la sainte Vierge; plus tard Pie VII la plaça au troisième dimanche de septembre (1814).

A l'origine, dans les *Pieta* ou statues de Marie tenant sur ses genoux le cadavre de son Fils, un seul glaive perçait le cœur de la sainte Vierge, en souvenir de la métaphore de Siméon; au moyen-âge on multiplia les douleurs de Marie, et, par suite, les instruments de sa souffrance; on énuméra jusqu'à 15 douleurs; toutefois le nombre de sept finit par devenir le nombre consacré; il représentait la prophétie de Siméon, la fuite en Égypte, la perte de Jésus à Jérusalem, le portement de Croix, la Crucifixion, la descente de la Croix et la sépulture de Jésus ¹.

J. VERDUNOY.

1. Sur l'origine de la Vierge aux sept glaives, v. *Annalecta bollandiana*, t. XII, (1893) p. 333 sq.





BOSSUET ET LA LITURGIE

(SUITE) ¹



LEÇON VIII. AU PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Représenter Jésus-Christ dans le désert; ou le jeûne et le deuil de Ninive pénitente. (Joan. 1.)

D'où vient le Carême ?

Il vient d'une institution ancienne et apostolique.

Pourquoi le Carême est-il établi ?

Pour honorer la retraite du Fils de Dieu, qui jeûna quarante jours dans le désert.

Pourquoi encore ?

Pour faire pénitence de nos péchés, par les jeûnes et les autres mortifications.

Pourquoi encore ?

Pour nous disposer à la célébration de la Passion de Notre-Seigneur et à la Fête de Pâques.

A quoi l'Eglise veut-elle nous porter par le jeûne et l'abstinence du Carême ?

Au véritable jeûne et à la véritable abstinence.

Quelle est-elle ?

C'est de s'abstenir du péché.

Et quoi encore ?

Des jeux, des amusements et des divertissements ordinaires.

Que faut-il donc faire pour bien passer le Carême selon l'esprit de l'Eglise ?

Modérer avec le manger le sommeil et les divertissements, pour vaquer à la prière.

Comment les Chrétiens doivent-ils passer le Carême ?

En jeûnes, en prières, en aumônes plus grandes qu'en un autre temps, s'éloignant des compagnies, s'humiliant à la vue de leurs péchés qui ont causé la mort de Notre-Seigneur.

1. Numéro du 1^{er} février.

Qui sont ceux qui sont obligés au jeûne?

Toutes personnes qui ont vingt et un ans accomplis, si elles n'en sont légitimement dispensées.

Ceux qui ne sont pas obligés au jeûne, sont-ils tout à fait exempts de la mortification?

Non, et ils doivent, autant qu'ils peuvent, entrer dans l'esprit de l'Église en se retranchant quelque chose.

D'où vient que dans le temps de Carême on couvre la Croix et les images et qu'on tend un voile devant l'autel?

En signe de deuil et de pénitence.

Quel doit donc être le sentiment du Chrétien dans le Carême?

Une sainte tristesse, un saint gémissement, une humble et sincère pénitence.

Et quelle doit-êtrè la pratique?

Entendre la parole de Dieu sans aucune curiosité, avec foi et componction.

Et quoi encore?

Assister à l'office, y gémir avec l'Église et se préparer à sa confession.

LEÇON IX. AU DIMANCHE DE LA PASSION POUR LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Quelle solennité avons-nous dans l'Église dimanche prochain?

Le dimanche des Rameaux, autrement dit Pâques fleuries.

Pourquoi l'appelle-t-on le dimanche des Rameaux?

A cause de la procession qui se fait en ce jour, où chacun porte un rameau ou une palme à la main.

Pourquoi fait-on cette procession?

En mémoire de l'entrée triomphante de Notre-Seigneur dans Jérusalem, six jours avant sa Passion.

Que signifie ce triomphe de Notre-Seigneur si peu de temps avant sa mort?

Que par sa mort il triompherait du diable du monde et de la chair, et nous ouvrirait l'entrée du ciel.

Pourquoi est-ce qu'au retour de la procession on frappe trois fois à la porte, et qu'à la fin elle s'ouvre?

Pour signifier que Notre-Seigneur par sa mort entra dans le ciel et nous en ouvrit l'entrée.

Qui furent ceux qui allèrent au devant de Notre-Seigneur?

Le simple peuple et les enfants.

Pourquoi?

Parce qu'il aime la simplicité et les louanges des âmes innocentes.

D'où vient que les grands de la ville de Jérusalem et les docteurs de la loi ne vinrent pas au devant de lui?

Leur orgueil les rend indignes d'avoir part au triomphe de Notre-Seigneur.

Que faut-il donc faire pour y avoir part?

Être doux comme lui, et humble de cœur.

Pourquoi Jésus-Christ monta-t-il sur une ânesse?

Pour accomplir les prophéties.

Et d'où vient que Dieu l'avait ainsi prédestiné?

Afin d'éloigner de nous l'esprit de grandeur.

LEÇON X. LE DIMANCHE DES RAMEAUX
POUR LA SEMAINE SAINTE.

Comment appelle-t-on la semaine où nous allons entrer?

La grande Semaine, ou la Semaine péneuse, ou la Semaine-sainte.

Pourquoi est-elle ainsi appelée?

A cause du grand mystère de notre Rédemption que Notre-Seigneur y a opéré, et des grands travaux qu'il y a soufferts.

Qu'est-il arrivé le mercredi?

Ce jour-là Notre-Seigneur fut vendu aux Juifs par Judas, son disciple, trente deniers.

Qu'est-ce qui fut fait le jeudi?

Notre-Seigneur sur le soir lava les pieds de ses apôtres, et institua le Très-Saint Sacrement.

Quand est-ce que Notre-Seigneur fut livré entre les mains des Juifs?

La nuit du jeudi au vendredi, Judas qui venait de faire sa première communion, entrant dans le jardin des Olives, salua Notre-Seigneur par un baiser, selon la coutume; et ce fut le signal aux soldats qu'il avait amenés de se saisir de Jésus-Christ, et de le lier comme ils firent.

Qu'est-ce que Notre-Seigneur souffrit cette nuit-là?

Il fut conduit comme un criminel devant Anne et Caïphe, qui étaient les princes des sacrificateurs; saint Pierre le renia trois fois; ses disciples s'enfuirent; et toute la nuit étant laissé à la discrétion des soldats, ils lui firent souffrir toutes les indignités possibles, blasphémant son saint Nom, lui donnant des soufflets, et se moquant de lui.

Qu'arriva-t-il le vendredi?

Les Juifs dès le grand matin l'accusèrent devant Pilate, gouverneur de Judée pour les Romains; Pilate l'envoya à Hérode, et il fut traité comme un insensé par lui et par toute sa cour; puis étant encore renvoyé d'Hérode à Pilate, il fut condamné au fouet; ce que les soldats exécutèrent avec des excès et des cruautés inouïes.

Que firent-ils après la flagellation?

Les soldats le revêtirent d'un manteau de pourpre; lui mirent une couronne d'épines sur la tête et un roseau à la main, le saluant par dérision comme un roi de théâtre. Mais les Juifs n'étant pas encore satisfaits de le voir en cet état obligèrent Pilate de le condamner à mort, comme il fit pour condescendre à leur mauvais dessein.

Après que Notre-Seigneur eut été ainsi condamné, que firent les Juifs?

Ils lui chargèrent une pesante croix sur les épaules, et le traînèrent ainsi en haut de la montagne du Calvaire; où l'ayant dépouillé tout nu' ils l'attachèrent à cette croix entre deux infâmes larrons.

Leur fureur fut-elle du moins assouvie par ce supplice?

Non, ils continuèrent à l'outrager, et Jésus ayant dit qu'il avait soif ils lui présentèrent du fiel et du vinaigre.

Que signifie cette soif de Jésus-Christ?

Un désir ardent de notre salut.

Et quand nous ne répondons pas à son désir?

Nous lui donnons du fiel et du vinaigre à l'exemple de ses ennemis et de ses bourreaux.

Qu'arriva-t-il à la mort de Jésus-Christ?

Une éclipse extraordinaire du soleil avec un grand tremblement de terre; les rochers furent fendus, les sépulcres ouverts.

Et quoi encore?

Plusieurs morts ressuscitèrent, et apparurent aux hommes, et le voile du Temple se déchira du haut en bas.

Qu'était-ce que ce voile du Temple?

Une sorte de rideau parsemé de chérubins, qui séparait le sanctuaire ou le lieu très saint, d'avec le reste du temple.

Que signifiait cette rupture du voile?

Que le ciel qui est le vrai sanctuaire où Dieu habite en sa majesté, nous était ouvert par la mort de Jésus-Christ.

Pourquoi Dieu fit-il tous ces prodiges à la mort de son Fils?

Ce fut en témoignage contre les Juifs.

N'est-ce pas aussi en témoignage contre nous?

Oui, si nous ne profitons de cette mort.

Que firent ceux qui en profitèrent?

Ils s'en allaient frappant leurs poitrines, et s'écriant : « *Vraiment celui-ci était le Fils de Dieu* ».

Quand est-ce qu'il faut exciter en soi-même ces sentiments?

Lorsqu'on vient adorer la Croix.

Pourquoi?

Parce qu'alors on reconnaît celui qui est attaché à la Croix pour le vrai Fils unique de Dieu.

L'adoration ne se termine donc pas à la croix matérielle?

A Dieu ne plaise !

A qui se termine-t-elle?

A Jésus-Christ, Fis de Dieu vivant.

Comment entendez-vous cela?

Comme lorsque saint Paul dit qu'il met sa gloire en la Croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il la met en Jésus-Christ crucifié.

Que fit-on à Notre-Seigneur après sa mort?

Un soldat lui perça le côté d'une lance et aussitôt on en vit sortir du sang et de l'eau.

Que signifient ce sang et cette eau sortis du côté de Notre-Seigneur?

Le baptême, où son Église est lavée dans le sang de son Sauveur et dans une eau sainte.

Comment Jésus-Christ fut-il enseveli?

Le jour de sa mort, sur le soir, Joseph d'Arimathie, homme noble, et Nicodème pharisien, craignant Dieu, l'ayant descendu de la croix, l'ensevelirent honorablement dans des linges blancs, et le mirent avec des parfums dans un tombeau tout neuf, taillé dans le roc.

Que fait-on en l'Église le Samedi-saint?

La cérémonie du cierge pascal et la bénédiction des fonts ; cérémonies qui sont toutes pleines de mystères.

Quand se faisaient-elles autrefois?

Pendant la nuit du samedi au dimanche qui fut celle où Jésus-Christ sortit du tombeau.

Que signifie le cierge pascal?

La lumière et la joie que Jésus-Christ ressuscité apporte au monde.

Pourquoi bénit-on l'eau du baptême?

Pour nous montrer la vertu dont elle est remplie.

Que devons-nous faire pour bien passer cette semaine?

1^o Jeûner plus exactement ; 2^o nous priver de compagnie ; 3^o aller à confesse au plus tôt si déjà nous n'y avons été ; 4^o assister avec componction à ténèbres et à tout le service des trois jours ; venir adorer la croix le Vendredi-saint, et compatir à Notre-Seigneur, endurant quelque chose pour l'amour de lui ; 5^o pour faire toutes ces choses dans leur véritable esprit, repasser continuellement les mystères de sa Passion dans notre pensée, durant ces trois jours, et joindre à la prière une pieuse lecture.



PENSÉES LITURGIQUES

CARDINAL MERCIER.

AUSSI, l'Église impose-t-elle au prêtre qui a charge d'âmes, l'obligation de célébrer la Messe tous les jours solennels de l'année liturgique, à l'intention du peuple confié à sa sollicitude pastorale.

Laissez-moi ici tirer de mes souvenirs de jeunesse une leçon, presque un reproche.

N'oubliez-vous pas, parfois, qu'à l'autel aussi, à l'autel surtout, vous avez charge d'âmes?

Les prêtres qui guidèrent mes premiers pas dans la vie spirituelle furent assurément des hommes de grand mérite et je n'ai garde d'oublier la reconnaissance que je leur dois; mais cette auréole même de dignité et de vertu dont s'entoure dans ma mémoire leur souvenir me rend d'autant plus surprenant le fait que jamais, à ma connaissance, ils ne nous ont expressément appelés à nous joindre à eux, le dimanche à Grand'Messe, pour offrir en union avec eux, en expiation de nos péchés de la semaine écoulée, aux fins d'obtenir des grâces nouvelles pour la semaine qui s'ouvrait, la *Missa pro populo*.

Quel puissant moyen d'association, cependant, que cette Messe solennelle chantée par le pasteur pour ses ouailles ! Le jour du Seigneur, votre peuple est en fête. Les plus pauvres prennent ce qu'ils appellent, avec une simplicité joyeuse leurs habits de dimanche. Les usines — à quelques exceptions près — se ferment. Les petits enfants précipitent leurs pas sur le chemin de l'église à côté de leurs parents chrétiens. Le sanctuaire le plus modeste du plus humble de nos villages s'est paré des ornements que garde précieusement son trésor. Et de même que le père de famille qui a peiné toute la semaine, loin des siens, se reposera tout à l'heure au milieu d'eux à la place d'honneur de la table familiale, de même le bon pasteur qui souffre parfois si douloureusement de se sentir seul dans sa populeuse paroisse se trouvera aujourd'hui au confessionnal, à l'autel, en chaire,

tout proche de ses enfants bien-aimés, entouré d'eux, avide de faire monter, cette fois, leurs prières et leurs aspirations au-dessus des vulgarités inévitables de leur vie matérielle, de leur faire oublier, si possible, un jour, ne fût-ce qu'une heure, leurs préoccupations cuisantes du lendemain. *Sursum corda*, chers paroissiens, « les cœurs en haut » ! Oh ! que ne peuvent-ils vous répondre partout, en chœur : « Nous les faisons monter vers le Seigneur. — *Habemus ad Dominum.* » (*Retraite pastorale*, 8^e entretien, p. 290-292 ; Dewit, 1910.)

CARDINAL PIE.

Jésus instituant la Cène a prononcé deux paroles. « Ceci est mon Corps », c'est la première parole. « Prenez et mangez », c'est la seconde, laquelle est inséparable de l'autre. Et vous pourquoi donc les séparez-vous ? Ah ! mon frère qui assistez chaque dimanche au saint Sacrifice et qui n'approchez point encore de la Table Sainte, vous mutilez la religion ; tout reste inachevé dans votre foi et votre vie. Vous venez à la Messe, où vous avez sous les yeux une table divine chargée d'un mets délicieux. Mais se nourrit-on par les yeux ? Suffit-il d'avoir la vie devant soi si on ne l'a en soi ? (*Sa Vie*, par Mgr BAUNARD, t. I, p. 339.)

Mgr GAY.

Qui que l'on soit, venir au rendez-vous commun, dans la maison de Dieu, à l'Église ; s'y unir comme des frères que le Père embrasse en même temps ; y professer sa foi ensemble, y prier d'un même cœur, y rendre tous au Dieu de tous le culte le plus parfait d'adoration et d'action de grâces ; y offrir un même sacrifice, sacrifice unique et universel, temporel et éternel... le sacrifice de Jésus sur la Croix ; devenir un seul esprit avec Dieu, une seule chair avec la création déifiée ; prophétiser et inaugurer l'union et l'unité du ciel ; puis, divinement fortifié, s'épancher tout le reste du jour en toutes sortes de bénédictions, de louanges, de cantiques, de pieuses pensées, de résolutions généreuses... ; aimer et servir Dieu dans les hommes, après avoir aimé et servi Dieu lui-même, pour rentrer après cette journée bénie dans sa vie familière avec ces souvenirs, ces leçons, ces forces, cette onction, ces parfums... Voilà ce que Dieu veut, ce que Dieu commande, l'idée de sa loi, le plan de son institution, la raison du dimanche. (*Sermons*, t. II, « La loi du dimanche », p. 161-162. Oudin, 1894.)

Abbé SAUVÉ.

Du reste, la prière, qui doit être fervente et continuelle dans le sanctuaire de notre âme, se gardera bien, si nous voulons qu'elle ait toute sa puissance, de rester isolée de celle que tous les jours l'Église adresse à Dieu dans les temples de pierre. Nous n'avons point à élever temple contre

temple, autel contre autel, pas même temple à côté des temples, autel à côté des autels de l'Église. Plus la prière intime dont s'anime le temple de notre cœur fera écho, sera unie, se mêlera à la prière de l'Église, plus elle sera parfaite, plus elle sera puissante. — Mais souvent l'on n'a guère avec l'Église que le contact d'une Messe rapide chaque semaine. C'est un état anormal et funeste; bien des vies chrétiennes ainsi s'anémient, et bien des prières s'énervent, parce qu'elles se séparent pratiquement de la vie de l'Église et, par là même, ne communient que faiblement à la vie et à la prière de Notre-Seigneur. Fusionnons la liturgie intime de notre âme, notre vie, avec la liturgie et la grande vie de l'Église, et avec la prière de Jésus venant en nous ou demeurant au tabernacle : nous trouverons là une grande force et une grande joie. (*Élévation dogmatique*, t. VI, « L'homme intime », p. 68-69.)

Il y a des âmes qui vivent toute la journée des collectes et autres prières de l'Église, qu'elles ont chantées ou entendues le matin; ou de l'office qu'elles chantent ou récitent. Oh ! la simple et féconde méthode ! Ces âmes passeront comme naturellement de la liturgie de la terre à la liturgie du ciel. Quelle sera belle cette liturgie, dont l'Agneau immolé par amour sera et le centre et le terme avec le Père et l'Esprit-Saint ! (31^e *élévation*.)





FAITS ET DOCUMENTS

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE SACRÉE EN AUTRICHE ¹. — Le *Motu proprio* du Souverain Pontife, en date du 22 novembre 1903, énumère de la façon la plus claire et la plus convaincante les raisons qui ont nécessité la réforme de la musique religieuse. En même temps, il recommande formellement et, le cas échéant, il impose les moyens et les mesures propres à atteindre le but. Ce *Motu proprio* a été pour la musique religieuse le signal d'un renouvellement tel que les plus hardis d'entre les optimistes n'auraient osé le prévoir.

La question de la restauration du chant liturgique *grégorien* a trouvé une solution radicale dans ce fait, que le Souverain Pontife a condamné toutes les tendances de particularisme qui n'étaient pas en harmonie avec la conception exacte du chant liturgique. Les livres de chant liturgique de l'édition dite *Médicéenne* furent dépouillés de leur caractère officiel et remplacés par les livres de l'édition *Vaticane*. Ceux-ci, établis par une commission, reproduisent le chant traditionnel, qui remonte à plus de mille ans. Au point de vue scientifique comme au point de vue pratique, ces livres constituent une œuvre liturgico-musicale de premier ordre. Le chant traditionnel fidèlement conservé par l'ordre de St-Benoît a par le fait, remporté une victoire éclatante, en ce sens que, grâce à l'intervention du Souverain Pontife, il a recouvré ses anciens droits.

Pour le moment, c'est en Autriche que se produit le mouvement de retour le plus prononcé. L'Autriche possède en effet quelques abbayes bénédictines où le chant grégorien est l'objet de soins tout particuliers, entre autres la célèbre abbaye d'Emmaüs, près de Prague, où, sous l'impulsion du Père abbé Alban Schachleiter, ce chant semble avoir atteint sa perfection artistique.

Mais, généralement parlant, on fait encore, même dans ce pays, trop peu de cas du chant grégorien. Dans la bonne ville impériale de Vienne, c'est toujours la musique instrumentale des *classiques viennois* qui règne exclusivement. Que l'audition des sublimes chefs-d'œuvre de musique profane de Mozart, de Haydn, de Beethoven, de Schubert étonne et transporte d'admiration, personne n'y contredit. Mais la musique religieuse de ces maîtres

1. De l'*Apôtre de Marie*, 15 décembre 1911, p. 282, qui résume le *Marienbote*.

revêt une apparence qui rappelle la musique des théâtres et des concerts, et par suite imprime le même caractère *profane* à la liturgie elle-même.

Or, depuis l'année dernière, le Gouvernement lui-même a pris à cœur la diffusion du *chant grégorien*. Un concours grandiose de chant grégorien a eu lieu à Emmaüs, sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique et des cultes, qui avait alloué un subside de 8,000 couronnes pour frais de déplacement des congressistes. La célèbre maîtrise de la cathédrale de Ratisbonne prit part à ce concours en exécutant quelques chefs-d'œuvre classiques polyphones du xvi^e siècle. L'enthousiasme le plus vif caractérisa le concours. Mais le Ministère fit un pas de plus en prenant l'initiative de la création d'une *section de musique d'église* à l'Académie de Musique et des Beaux-Arts de Vienne. Cette section, dont le siège est au couvent de Klosterneubourg, donne un enseignement dont le programme a pour base le *Motu proprio*.

L'Episcopat autrichien, lui aussi, se met sérieusement à l'œuvre pour faire aboutir la réforme réclamée par le Souverain Pontife. Au premier Congrès d'enseignement de la musique, réuni à Vienne au mois d'avril 1911, Sa Grandeur Monseigneur Gross, évêque de Leitmeritz, a prononcé, au sujet de l'initiation des prêtres à la musique liturgique, des paroles mémorables qui méritent d'avoir un large retentissement; nous ne saurions mieux faire que de donner ici de larges extraits de son discours.

« Dès son origine l'Église a reconnu l'action que la musique exerce sur les âmes. C'est pour cette raison qu'elle l'a introduite dans ses fonctions liturgiques. Déjà les premiers chrétiens s'assemblaient pour chanter des hymnes et des psaumes. Il est dit dans l'Épître aux Éphésiens (V, 19) : « Entretenez-vous de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant du fond du cœur à la gloire du Seigneur. » Et dans l'Épître aux Colossiens (II, 16) : « Exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes » et des cantiques spirituels, chantant avec édification les louanges de Dieu. » Et cela est physiologiquement fondé. Celui qui prie en chantant ou qui chante en priant, celui-là réfléchit davantage, parce qu'il s'arrête plus longtemps aux paroles; il éveille en son âme des dispositions qui ont des relations à nous inconnues, mais réelles, avec les modulations musicales. Une bonne musique d'église éveille, tant chez les chantres que chez les auditeurs, des sentiments de piété et de respect envers Dieu.

» La musique d'église comprend deux éléments : le texte et la mélodie. Le texte est, en grande partie, puisé dans la Sainte Écriture; il est d'une profondeur et d'une dignité, d'une onction et d'une élévation que seule la parole divine peut posséder. Au point de vue de la poésie, les textes sont d'une simplicité, d'une originalité et d'une force auxquelles rien ne saurait atteindre. La mélodie, d'autre part, ne peut avoir d'autre but que d'accroître chez les fidèles l'effet des prières dont la religion chrétienne a comme enveloppé l'offrande du sacrifice mystique du corps et du sang de Notre-Seigneur. D'où il suit que la musique liturgique est absolument dépendante du texte, et qu'elle doit être aussi pieuse et grave, aussi pleine de joie sainte et d'enthousiasme, que le texte lui-même. Or seul le chant grégorien répond pleinement à ces conditions.

» Parlant du plain-chant, le professeur Forkel disait, au début du XIX^e siècle, dans son *Histoire universelle de la Musique* : « Voilà douze siècles que le plain-chant subsiste, et vraisemblablement il durera aussi longtemps que dureront, chez les hommes, les exercices de dévotion et les cantiques religieux exécutés en commun. » A elle seule, cette longue durée du chant grégorien serait une marque qu'il porte en soi les qualités d'un chant populaire universel, lors même que cette affirmation ne saurait être prouvée par la considération de la nature même du plain-chant. Ce qui a pu se conserver sans changement essentiel à travers tant de siècles, et précisément à travers les siècles où l'art a subi les changements et les perfectionnements les plus divers, cela doit posséder une valeur indestructible.

» Et de fait, tout véritable connaisseur découvrira dans le plain-chant le génie de celui qui l'a créé. Le plain-chant, exécuté selon les règles de l'art, peut se déployer sans être harmonisé, tel un héros qui déploie plus de vaillance quant il est seul à lutter sans que personne le soutienne. Et cependant le plain-chant offre une inépuisable plénitude pour un accompagnement harmonisé. N'a-t-il pas été, pendant des siècles, une source de vie pour la musique? Qu'est-ce que Palestrina et son école, sinon un développement parachévé et polyphoné des splendides mélodies du plain-chant? Si un *Kyrie* délicat vient de se terminer en un beau chœur, et qu'un prêtre musicien entonne le simple *Gloria* du plain-chant, chacun peut faire la remarque que le *Gloria* et le *Kyrie* se suivent et se pénètrent comme la fleur et le fruit qui sortent d'une même tige. Prenez les mélodies si intimement solennelles de la *Préface* ou du *Pater* : quand les mélodies modernes les plus populaires auront été oubliées depuis longtemps, notre *Pater* sera encore chanté tel qu'on le chante aujourd'hui, et toujours il saisira et édifiera les fidèles. Demandez à un moderne musicien de mettre en musique, dans l'intervalle d'une quarte, un texte du contenu et de la longueur d'une *Préface* : je serai curieux de savoir combien de temps la mélodie composée à la moderne aura l'heur d'être chantée. Ou bien encore, prenez dans les graduels l'un de nos *Alleluia* si pleins d'allégresse, ou les gammes colorées de nos *Ite Missa est* : toujours vous aurez de la véritable musique, et cela pour la raison que, dans tous les cas, a été atteint le but suprême du chant : d'étendre, de rendre plus profond l'effet de la parole. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que cette musique, tout imprégnée de la plus sereine suavité, du plus pur amour de Dieu et du sentiment le plus profond, ait été authentiquement déclarée le chant propre de l'Église, soustraite officiellement au bon plaisir du premier venu, et définitivement fixée par les ordonnances de l'Église.

» L'acte le plus récent en cette matière est le *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X. Il y est dit entre autres choses : « Conformément aux prescriptions du saint Concile de Trente, le chant grégorien traditionnel doit être étudié avec soin et amour dans les Séminaires et Institutions religieuses : sur ce point, les Supérieurs ne doivent pas, à l'égard de leurs subordonnés, se montrer sobres d'encouragements. De même, là où il y a possibilité, il faut favoriser, dans le clergé, la création d'écoles de chant, en vue de l'exécution de la polyphonie sacrée et de la bonne musique liturgique. Dans les cours ordinaires de liturgie, de morale et de droit canon faits aux

» élèves de théologie, il ne faut pas négliger les points qui regardent les principes et les lois de la musique sacrée. Qu'on s'efforce de perfectionner cette instruction par un enseignement spécial de l'esthétique sacrée, afin que les clercs ne quittent pas le Séminaire sans connaissance aucune de ces notions nécessaires à la complète formation ecclésiastique ». Notre Saint Père le Pape ajoute : « Afin que nul ne puisse désormais s'excuser en alléguant l'ignorance de son devoir, comme aussi pour écarter toute équivoque dans l'interprétation de décisions antérieures, de Notre propre mouvement et en toute connaissance de cause, Nous publions la présente Instruction : elle sera le code juridique de la musique sacrée; et, en vertu de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous voulons qu'il lui soit donné force de loi, et Nous en imposons à tous, par le présent acte, la plus scrupuleuse observation ».

» Bien que le plain-chant soit, à proprement parler, la musique de l'église, la musique polyphone n'en reste pas moins autorisée, si elle puise ses motifs dans le plain-chant et sert d'accompagnement à celui-ci. Pie X exige de cette musique une réelle valeur artistique, une sainte gravité et un caractère indépendant de tout subjectivisme et de toute nationalité. C'est pourquoi la diatonique mérite la préférence; cependant l'emploi modéré de la chromatique n'est pas contraire à l'esprit de l'Église.

» Voilà, sans doute, un idéal dont malheureusement nous sommes loin, et quelquefois trop loin. Nous sommes témoins de la profanation de la musique sacrée, et par suite, d'une profanation des mystères sacrés qui s'accomplissent dans nos églises. Dans mainte église se fait entendre, pendant la messe, le produit d'un art vulgairement sentimental, lequel, au moyen d'accords doucereux, trouve moyen d'entretenir une assistance platement religieuse ou même indifférente, satisfaite d'entendre de frivoles ariettes, de brillantes roulades ou une bruyante musique instrumentale. Nos plus grands compositeurs ont écrit des Messes, des *Requiem*, des Motets, des Oratorios, des *Te Deum*, œuvres certainement de très grande valeur artistique au point de vue exclusivement musical, mais en opposition avec le simple, grave et pur style religieux : c'est comme concerts spirituels qu'elles peuvent légitimement produire leur effet. Une musique d'église en opposition avec sa fin est un véritable malheur, que l'on se place au point de vue purement liturgique, ou au point de vue pastoral, ou enfin au point de vue de la théorie musicale.

» Dans l'accomplissement des saints mystères, le prêtre est l'interprète vivant de l'Église, son ambassadeur, son plénipotentiaire, dont la fonction est d'être le médiateur entre Dieu et l'homme. Groupés autour de lui, les fidèles attendent que, par sa prière et par son chant, il les élève au-dessus des pensées de la terre et leur traduise la liturgie sainte. Arriver à faire comprendre au prêtre l'importance de ces dispositions paraît chose si sérieuse à l'Église, qu'elle lui impose de s'obliger par serment à l'accomplissement consciencieux des prescriptions liturgiques. Or, si parfois des prêtres chantent comme les oiseaux sur les branches, je ne dirai pas que c'est indifférence à l'égard d'un devoir qui peut-être leur a été présenté comme de moindre

importance ; je préfère croire à une insuffisante formation et à une insuffisante compréhension de la signification esthétique du chant sacré. Je déplore d'autant plus pareil état de choses, qu'ailleurs, pour l'exécution d'un morceau mondain, un soliste, — et à l'autel le prêtre est soliste, — fait précéder d'une minutieuse préparation son apparition devant le public. Ailleurs aussi, les ministres d'autres confessions remplissent très correctement et le plus souvent avec de belles voix leurs fonctions religieuses.

» Cette situation est déplorable encore à un autre point de vue. Si, d'une part, la musique peut réellement traduire des sentiments profonds, elle peut aussi, d'autre part, éveiller une vie spirituelle intense, et cela tout particulièrement dans la maison de Dieu. Il est certain que le milieu dans lequel agit l'Église, que ses fêtes, que l'exécution de sa liturgie y disposent déjà. Mais la musique sacrée rend cette action plus profonde, plus durable et plus parfaite. Par elle, le représentant de l'Église, qui comprend un peu l'âme du peuple, dispose d'un excellent moyen de favoriser l'accomplissement du commandement de l'Église relatif à l'assistance à la messe les dimanches et les jours de fête. Naturellement il faut que le prêtre se consacre à sa chorale d'une manière toute spéciale, qu'ils s'occupe du recrutement des chantres, qu'il soutienne son maître de chapelle, qu'il fasse saisir à ses chantres le sens de la liturgie, qu'il leur apprenne à chanter avec foi et dévotion. Pie X, qui a ouvert de nouvelles voies à l'activité pastorale et qui ne recule nullement devant les besoins nouveaux, estime que créer un chœur de chantres est pour le prêtre une occupation parfaitement conforme à sa mission. Il y trouve un moyen très facile de grouper autour de lui les enfants et les adultes, d'abord pour leur profit personnel, ensuite pour l'édification du peuple ; moyen de faire entrer dans l'esprit de la liturgie les chantres d'abord, et par leur intermédiaire toute la communauté des fidèles. Malheureusement les prêtres qui répondent à cet appel sont le petit nombre.

» Les faits que j'ai blâmés plus haut sont, de plus, déplorables au point de vue général de la théorie de l'art. Le principal devoir de l'art est d'exercer une action sur l'homme pour purifier et ennoblir son cœur. Et ici, je ne me tiendrai pas sur le terrain d'une philosophie chrétienne de l'art : j'ai pour moi les principes même de la philosophie païenne. Dans quel but l'art aurait-il été donné à l'homme, si ce n'est pour le service et la glorification de Celui sans lequel l'homme n'aurait ni la vie, ni l'action, sans lequel il ne saurait être ? C'est pour atteindre cette fin que l'Église a admis tous les arts à son service. Et par là, elle exerce déjà une action civilisatrice et devient la plus grande éducatrice des peuples. Si, de nos jours, l'on a accentué davantage la valeur pédagogique de l'art, on devrait, par conséquent, soutenir vigoureusement l'Église dans son œuvre éducatrice datant de près de deux mille ans. Chaque jour l'Église offre au peuple les jouissances artistiques que sa pauvreté lui interdirait d'espérer. Elle lui ouvre ses temples, et dans ses offices, y érige pour lui un théâtre sacré. Par son architecture, par ses tableaux et ses statues, par tous les objets servant à la célébration de la liturgie sacrée, elle lui offre dans ses sanctuaires de vrais musées de beaux-arts. Pour lui, la maison de Dieu est encore une salle de concerts toujours ouverte, où il apprend à élever son cœur par la noblesse des chants sacrés.

» Dans son traité de *La République* Platon a dit une parole remarquable touchant la pédalogie de l'art. Le philosophe grec met en garde contre « l'introduction d'un nouveau mode de chant », si l'on ne veut pas risquer de tout gâter. Selon lui, il est impossible de changer les modes de la musique, sans ébranler en même temps les bases de la Cité. Le mal s'y introduit sournoisement par cette voie : peu à peu il s'y trouve comme chez soi; imperceptiblement il s'empare du cœur et de l'esprit, de là il se répand dans nos rapports journaliers, puis dans la législation et dans l'organisation générale de l'État, jusqu'à ce que, finalement, il ait porté ses ravages dans la vie privée et dans la vie publique.

» Lors même que nous estimons notre ordre social chrétien comme assez solidement établi pour ne pas craindre d'être ébranlé par une perversion de la musique, ces paroles méritent néanmoins d'être méditées, parce qu'elles constatent la valeur éducatrice de la musique. Une pseudo-musique, opposée à l'esprit et aux intentions de l'Église, ne peut qu'accumuler des ruines. Et c'est pour cette raison que, l'état de notre musique religieuse étant une question de bien public, la solution de cette question ne doit pas être laissée aux dilettantes, ni à des compositeurs fantaisistes qui s'entendent en musique religieuse comme les aveugles en couleurs. Et s'il est du devoir d'un gouvernement sage, aux vues larges, de veiller à la conservation des *imponderabilia* intellectuels déposés dans l'art, il faut dire que notre gouvernement autrichien a bien compris ce devoir. Par la création d'une section de musique religieuse à l'*Académie de Musique et des Beaux-Arts*, il veut fonder un art musical véritablement ecclésiastique. C'est là que doivent être formés ces hommes qui, dans leurs Cercles et leurs Provinces, deviendront les hérauts de l'art véritable : professeurs de chant et maîtres de chapelle bien formés pour la théorie et la pratique, et qui seront en état d'enrayer la profanation de la musique sacrée. Ce faisant, notre gouvernement s'est acquis des droits à la reconnaissance du corps épiscopal, reconnaissance dont hautement je me fais ici l'interprète. Il a droit de plus à la reconnaissance de tous les catholiques éclairés qui s'intéressent à la dignité du service divin, non moins qu'à la reconnaissance de tous les pédagogues de l'art qui comprennent que, dans son église, le peuple possède un temple des Arts sans pareil. »

A ce discours si pressant de l'Évêque de Leitmeritz, nous ajouterons un seul mot, adressé par S. E. le cardinal Vivès à l'*Association des Séminaires de France*, dont il est le Protecteur : « Il faut chanter comme Dieu le veut, c'est-à-dire comme le veut l'Église, et non comme le voudraient notre amour-propre, notre prétendue science, peut-être même notre vanité ou notre paresse ».

LES JEUNES GENS ET LA LITURGIE. — L'article qui suit doit être lu en entier par tous ceux qui s'occupent de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Il a paru dans *La Vie au Patronage* (15 janvier 1912, p. 9) sous la signature d'un des chefs les plus zélés des œuvres de jeunesse en France, M. E. Montier. Il nous a été impossible d'en rien retrancher; nos lecteurs nous sauront gré de cette reproduction intégrale.

« La liturgie, à ce qu'il me semble, est l'illustration par le chant, par le

drame extérieur des réalités dogmatiques et historiques de la religion catholique. C'est l'ensemble des cérémonies qui, à l'église, nous permet de mieux comprendre le sens des mystères, de mieux nous souvenir aussi du sens des fêtes célébrées; c'est le mode tout à la fois immuable et progressif par lequel l'autorité compétente et inspirée de Dieu réalise pour les hommes, dans les sacrements, les promesses de Jésus-Christ.

La liturgie est donc essentielle à l'Église, et, en même temps, elle lui est un moyen de se mieux faire comprendre; elle en a besoin pour elle-même, car il y a des formules, des actes, des gestes qui lui ont été enseignés par son Fondateur divin, comme les paroles du baptême, comme l'imposition des mains; elle en a besoin pour les autres, parce que si, d'une part, elle est divine, de l'autre part, elle s'adresse à des hommes, par des hommes.

Nous n'avons pas à étudier l'origine et les transformations de la liturgie; nous ne faisons point un cours d'histoire liturgique; la place, et plus encore la compétence, nous manqueraient.

Encore que nous considérions avec admiration l'art divin (nous croyons pouvoir employer ce mot) avec lequel l'Église a su rendre palpables, sensibles aux âmes les plus simples, les plus profonds mystères et égayer ses enseignements les plus sévères, nous n'avons pas ici à plaider la cause de la liturgie, nous n'avons pas à la justifier; elle se justifie par elle-même. Nous voulons rester fidèle au plan de ces études et prendre la liturgie comme nous avons pris l'Évangile, la Vie des Saints, l'histoire de l'Église en fonction des Patronages et de la jeunesse qui y grandit et qu'il convient de former.

Un prêtre, un catholique instruit, pour peu qu'il soit artiste en même temps que pieux, est ravi par la liturgie catholique; il n'assiste pas seulement à la messe, il la célèbre, il y coopère, il la vit; il comprend le latin et il peut pénétrer plus profondément et plus facilement dans le sanctuaire divin. Il connaît l'histoire de cette religion sacrée, et chaque détail des cérémonies, chaque mot, ouvre devant lui une perspective ou grandiose ou touchante et évoque une réminiscence salutaire.

Bientôt et par l'accoutumance, il vit chaque ambiance divine. Tout ce qui s'est passé autrefois n'est pas mort pour lui.

D'ailleurs, c'est le grand secret, c'est la grande réalité de la religion catholique, d'être une religion vivante de souvenir et de réalité tout à la fois; car le Dieu que nous adorons, que nous prions, dont nous connaissons la naissance, les prédications, la passion, l'ascension, ce Dieu n'est pas lointain; il est tout proche, il vit, il est avec nous suivant sa promesse, et nous sommes tous ses contemporains. Tout reste au présent dans l'Église, et par elle nous avons un avant-goût, comme une réalisation anticipée de l'éternité.

Les hommes passent, le Christ demeure et tous les hommes, à quelque siècle, à quelque pays qu'ils appartiennent, le trouvent tel que l'ont trouvé leurs devanciers, tel que le trouveront leurs arrière-descendants. Il est.

Et donc, à vivre près de Lui, à son ombre, on se sent pour ainsi dire participant de sa propre éternité.

Mais, tout de même, cet heureux état n'est en réalité que le privilège de quelques-uns. Le mystère est charmant que nous ouvre la liturgie catholique

mais il faut avoir la clef de ce mystère et cette clef tout le monde ne l'a pas ou n'en sait pas le maniement.

Plus nous allons, plus la masse, prise à d'autres préoccupations, fiévreuse et agitée, s'éloigne de l'Église parce qu'elle ne sait plus s'y retrouver aux rares fois où elle s'y aventure. Les études actuelles, même pour ceux qui font des études, les éloignent de la vie religieuse. Quant aux autres, ignorant de plus en plus la doctrine, l'histoire et jusqu'au langage de l'Église, ils ne sauraient trouver aucun intérêt, aucun profit aux cérémonies les plus belles. Le sens leur en échappe tout à fait.

Les représentants attardés des générations précédentes (je prends le mot attardés dans un bon sens, je devrais dire survivants) auxquels la foi suffisait et pour lesquelles les offices étaient une récréation autant qu'une obligation, peuvent encore, grâce à l'accoutumance, se contenter des cérémonies qui ont charmé leur enfance, ils y goûtent en effet ce charme que l'on trouve à toutes les choses du passé. Est-ce que nous ne nous surprenons pas à écouter avec attendrissement une ronde enfantine aux refrains surannés et qui n'ont jamais eu de sens, landerinettes ou tra la la, uniquement parce que ces syllabes font lever à l'horizon de notre mémoire toute la volée des anciens souvenirs? Mais cette émotion ne dure qu'un instant, et elle ne saurait nous rendre meilleurs ou nous pousser à une action utile.

Ce serait bien mal connaître l'esprit de l'Église et tenir peu de compte de la pensée du Christ que de réduire la liturgie catholique à ce rôle de douce et intermittente berceuse. Qu'elle soit cela pour les vieillards qui ont droit au repos, certes; mais pour les jeunes gens, elle doit être autre chose. Or, pour les jeunes gens, elle est trop souvent lettre morte, parce qu'ils ne la comprennent pas, et parce qu'on ne la leur explique pas.

Ils ne la comprennent pas : c'est vrai; nous avons dit déjà plus haut pourquoi. On pourrait ajouter : parce que les jeunes sont indifférents, légers, entraînés aux préoccupations sportives, parce qu'ils manquent de foi. Il faut même dire cela.

Beaucoup de jeunes gens ne croient pas profondément, ils admettent sans discussion, plus par indifférence et par paresse de discuter que par respect. Cela leur est égal, voilà.

Mais aussi, car il faut tout dire : on ne leur explique pas assez cette liturgie catholique.

Parce que nous la connaissons mieux, parce que nous comprenons le langage caché, les mots latins, les gestes et les cérémonies, parce que nous en vivons, parce que nous y pensons forcément, nous nous imaginons trop facilement que les autres, les jeunes gens, les apprentis, les petits faubouriens, les commis de magasins en sont au même point que nous ! C'est une très grande erreur et qui explique plus d'un insuccès d'apostolat d'ailleurs zélé et désintéressé.

Nous agissons avec eux, comme certains d'entre eux agissent avec nous. Car il y a des questions sur lesquelles ils sont féroce-ment documentés : ils connaissent le nom du moindre aviateur, les favoris de tous les matches, les vainqueurs de toutes les « coupes » ; ils nous les citent à tout propos et hors de propos, comme si nous les connaissions, comme si nous étions, comme eux,

des lecteurs quotidiens de l'*Auto* ou de *Paris-Sport* ; ils oublient que nous ne lisons guère ces journaux, pour la plupart ; mais nous oublions, de notre côté, et avec une égale légèreté, qu'ils ne lisent pas, eux, tous les jours le bréviaire ou l'histoire de l'Église, et nous leur citons des faits religieux ou des personnages célèbres pour nous, qui n'évoquent à leur pensée aucun souvenir.

Ils ont leur calendrier spécial, leur martyrologe qui ne sont point les nôtres.

Nous les convions à des cérémonies dont le sens est très précis, très clair, très touchant pour nous, mais qui leur est absolument fermé, et sans qu'il nous soit permis de leur en vouloir beaucoup, car c'est souvent de notre faute, car ils viennent à nous pour être instruits, et s'ils ne le sont pas quand ils nous laissent, c'est autant notre faute que la leur. Nous n'avons pas su nous mettre à leur portée ; nous n'avons pas su leur ouvrir le tabernacle ; nous n'avons pas su les faire goûter à la saveur du fruit divin ; nous le leur avons présenté sans précaution, tout encortiqué, si j'ose ainsi parler : il leur a paru amer, c'était presque fatal ; ils l'ont rejeté et parfois avec un tel dégoût qu'il nous sera bien difficile de le leur faire reprendre pour le mieux apprécier.

Nous disons : la jeunesse d'aujourd'hui déserte les offices ; elle se tient distraitement et comme inoccupée à ceux auxquels, pour un motif quelconque et qui n'est pas toujours désintéressé, elle assiste encore. Elle chante peut-être parfois, mais à coup sûr elle ne prie pas. Le service religieux se poursuit au milieu de son indifférence ; ce n'est pas la piété, c'est la clochette qui l'avertit du saint sacrifice, et la prostration tout extérieure qui s'ensuit est navrante de froideur et d'incompréhension. Et les meilleurs, parfois, en sont là : ceux mêmes qui font des efforts méritoires pour se bien tenir au point de vue moral. Il est bien évident qu'ils n'ont pas de mauvaise volonté ; certains font de louables efforts et témoignent d'une endurance remarquable : ils assistent à de longs offices ; ils les supportent sans y participer. On aurait sujet de se flatter d'une telle endurance si on ne songeait, qu'après tout, la présence matérielle à un office n'est pas grand'chose si le cœur n'est pas là. C'est le cas de redire la plainte du Christ : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est bien loin. »

Or, une des causes de cette indifférence pratique, une des causes du peu d'effet que produisent vraiment les cérémonies religieuses sur l'âme et sur l'orientation morale des jeunes gens, est incontestablement l'ignorance liturgique.

Ils ne savent pourquoi ils sont à l'église ; ils ne savent pas ce qui s'y fait et quelle part ils pourraient prendre activement à ce qui s'y fait.

Il faut le leur apprendre, et c'est aux directeurs des œuvres que revient cette mission très importante. Dans la plupart des Patronages, maintenant, il y a des Cercles d'études, à tout le moins il y a des conférences, à tout le moins encore, il y a le sermon.

Chacun de ces moyens pourrait être alternativement employé : le sermon s'adressant à tous et exposant l'essentiel en la matière ; la causerie entrant en plus de détails ; le cercle d'études amenant l'auditoire à pousser plus à fond, à discuter, à élucider.

Certains directeurs d'œuvres se défont des cercles d'études qui abordent trop aisément les questions sociales; ce sont-là en effet, matières brûlantes et sur lesquelles ils sentent bien qu'ils ne sont point suffisamment documentés eux-mêmes. L'initiation sociale, à l'heure actuelle, ne peut encore se faire qu'à tâtons, et on comprend que certains se récusent ou laissent dormir les problèmes dont la solution est des plus complexes.

Mais l'initiation liturgique ne frise point ces abîmes, et les directeurs de Patronage, plus que les autres, doivent y être préparés doublement; c'est un sujet qu'ils doivent connaître du fait de leurs études spéciales; c'est un sujet qu'ils doivent aimer du fait de leur vocation.

Et, puisqu'ils y trouvent eux-mêmes grand profit et grand intérêt à tous égards, il est grandement à souhaiter qu'ils intéressent leurs jeunes gens.

Evidemment, pour la plupart de ceux-ci, ce sera d'abord un monde tout à fait nouveau, un peu ardu peut-être, encore qu'il ne s'agisse point ici de tomber d'un excès dans un autre et de s'arrêter à des détails intéressants pour les érudits ou les hommes de profession, mais qui ne sauraient soutenir l'attention de la masse.

Il ne faut pas éterniser un jeune écolier ou un mécanicien d'automobile, sur les dimensions que doit avoir un manuterge; il s'agit, ici, de vulgarisation, d'initiation pratique, de résurrection, aux yeux du public, de choses qui pour lui sont mortes, bien qu'elles vivent intensément pour ceux qu'un sort plus heureux tient aux entours du sanctuaire, sinon dans le sanctuaire lui-même.

Un des meilleurs moyens d'arriver à faire cette initiation, serait évidemment d'apprendre aux jeunes gens assez de latin pour qu'ils puissent au moins comprendre le sens des prières et des psaumes de l'office. Il y a des manuels faits exprès à cette fin et qui peuvent rendre de grands services.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si les offices attireraient davantage les fidèles, s'ils étaient chantés en français. L'Église a adopté le latin, la question est tranchée, et en dehors même de l'obéissance disciplinaire qu'ils lui doivent, ce ne serait pas sans une douleur véritable que ceux qui ont, une fois, senti et goûté les douceurs du latin, le verraient mourir tout à fait : car vraiment, dans l'Église, ce langage est bien vivant et il résonne avec une persistante vigueur; rien ne l'a décoloré, rien ne l'a affaibli; le sang de l'enthousiasme y circule; les larmes y coulent plus douces; il y a des caresses incomparables, et, quoi qu'en aient dit certains, il garde des pudeurs exquis.

Il faut donc conserver le latin, et il faut s'ingénier à le faire comprendre : cela est difficile, je n'en disconviens pas; mais ce n'est peut-être pas tout à fait impossible.

Ceux-là même d'entre nous qui n'ont pas continué à lire du latin, leurs études finies, n'en savent plus guère, et cependant il leur en reste encore assez pour se reconnaître dans les psaumes ou les hymnes. A leur insu, les mots entendus distraitemment et même mal compris autrefois, se sont assimilés à eux, se sont clarifiés; ils les reconnaissent sans surprise. Les enfants, les jeunes gens des Patronages ne sont pas des sots, loin de là; pour la plupart ils lisent beaucoup : ils peuvent et ils savent réfléchir, et ce serait un excellent

exercice que de les habituer à appliquer leur faculté de réflexion à percer le sens du latin.

Un des moyens les plus simples, le moyen même indispensable à employer, c'est de leur traduire, chaque semaine, les chants liturgiques du dimanche suivant ; les psaumes, les hymnes, les proses, les diverses prières ; mais il convient de les traduire avec plus de chaleur et de vie qu'ils ne sont ordinairement traduits dans les livres dits « paroissiens ».

Il fut un temps — et ces livres en datent — où il semble que l'on s'est ingénié — et on y est parvenu trop bien — à édulcorer, à étendre le latin, à en briser toute l'énergie, à en étendre d'eau fade, le sel.

Sous ce rapport, certains traducteurs sont déplorablement et à revoir. Il faut donc traduire tout autrement.

Notre professeur de rhétorique, naguère, au collège, nous répétait sans cesse : « Traduisez en suivant l'ordre des mots latins ; ce n'est pas pour rien que tel mot est mis à telle place dans une phrase ».

Une traduction qui suit ainsi les courbes et toute l'architecture de la phrase latine, aura certainement beaucoup plus de chance d'être concise, énergique, lumineuse, frappante. Elle se gravera plus facilement dans la mémoire des jeunes gens : elle sera souvent aussi plus courte.

Evidemment, il ne s'agit pas de poser ici une loi absolue. Il y a des cas où le moyen indiqué ne serait point utilisable, mais il faut l'employer le plus possible.

Ensuite, il faut essayer de faire traduire les jeunes gens eux-mêmes ; certes, on n'arrivera pas à leur faire connaître ainsi toutes les règles de la syntaxe. Aussi bien, nous ne nourrissons pas cette espérance ; mais en définitive, que veut-on ? On veut que les jeunes gens s'intéressent aux offices et, pour qu'ils s'y intéressent, qu'ils les comprennent dans le langage où on es fait.

Or, la plupart, un bon nombre au moins de mots français, ont une origine latine très transparente, et il a suffi d'amener les enfants, les jeunes gens à réfléchir pour trouver le sens de ce latin qui ne paraît vraiment indéchiffrable qu'à ceux qui ne réfléchissent pas.

L'explication d'une hymne ou d'une prose liturgique peut devenir ainsi une très utile leçon d'étymologie ; on fait ainsi coup double et rien n'y perd. Les jeunes gens s'habituent à réfléchir ; le sens des mots français qu'ils emploient couramment sans y prendre garde, se précise et s'éclaire, et, comme beaucoup d'autres l'ont fait, ils apprennent le français qu'ils croyaient savoir à travers le latin qu'ils se croyaient incapables de comprendre jamais.

A titre d'exemple, suivons l'hymne liturgique. Voici l'hymne de l'Avent : *Creator alme siderum*, de saint Ambroise. *Creator* qu'est-ce que cela veut dire tout naturellement ? voyons, c'est simple... *Alme*, c'est un peu plus difficile ; mais *siderum*, oh ! la belle occasion : sidéral, sidéraire : qu'est-ce que cela ? N'est-ce pas, pour peu qu'on y veuille réfléchir, tout le firmament qui soudain s'éclaire ? *Æterna lux credentium*, une deuxième ligne, pas difficile non plus : éternité, lumière, cela va tout seul. *Credentium*, réfléchis donc ; *credo*, ça veut dire?... Eh bien oui ! *credentium*, ceux qui croient, lumière éternelle des croyants.

Les jeunes gens, à condition que l'on ne s'endorme pas soi-même, resteront éveillés, intéressés, et cela vaudra bien les insipides devinettes, si cela ne vaut pas tout à fait un cours de philologie comparée.

Mais, pour rendre une telle initiation attrayante, il ne faut pas la mener comme une classe; c'est par petites doses, au gré des rencontres, des conversations qu'elle peut se faire avec profit et sans fatigue.

D'ailleurs, ce que je dis ici du latin, je pourrais le dire du français lui-même; très souvent nous employons, sans y prendre garde, des expressions qui nous sont familières, mais qui déroutent nos auditeurs parce qu'ils n'y sont point habitués: c'est notre français même presque autant que notre latin, qu'il nous faudrait leur traduire.

Mais revenons à notre sujet plus spécial.

La traduction littérale faite, d'une hymne, d'une prière de l'Église, qu'elle soit faite *ex cathedra* à la chapelle avant l'office, ou que l'on y fasse collaborer les jeunes gens eux-mêmes, en les amenant avec patience, avec habileté, à tirer, par analogie, par comparaison, le sens français du mot latin, il convient de replacer cette prière, ce chant, dans son cadre historique, de montrer les circonstances dans lesquelles il est né, à quelle fête il s'applique, quelles vicissitudes il a traversées; les souvenirs divers auxquels il faut se rapporter; car si les livres humains ont leurs destins, les hymnes et les chants de l'Église ont les leurs aussi, et c'est, en les recherchant, l'occasion aussi d'une leçon d'histoire religieuse ou nationale.

Les exemples seraient trop nombreux; faut-il en citer quelques-uns?

Suivons encore l'année liturgique: voici l'hymne de l'Avent: *Creator alme siderum*; nous en avons amorcé plus haut la traduction; il s'agit maintenant de lui restituer sa réalité historique, de lui donner un auteur; c'est saint Ambroise. Qui est-ce saint Ambroise? Sur beaucoup de vitraux, c'est un évêque poupard, qui tient en main une feuille de trefle; la réalité, c'est un ancien préfet romain, un fils de famille, un administrateur délié, un diplomate avisé, un grand poète en même temps qu'un grand saint; et quand donc a-t-il composé cette hymne si reposante, d'une si berçante cadence? Pendant les troubles religieux et civils les plus graves qu'ait connus l'Église de Milan, quand, évêque orthodoxe, il était bloqué avec le peuple fidèle dans sa cathédrale par l'impératrice d'Occident, Gostine, toute dévouée aux Ariens et qui voulait déjà désaffecter les églises catholiques au profit de ses partisans politiques. Quel tableau! cet évêque sur lequel pèse la plus lourde responsabilité, dont une parole, dont une imprudence de langage pourrait amener des collisions sanglantes entre le troupeau qui lui est commis et la police impériale, et qui, pour occuper les loisirs forcés et fiévreux de la foule, lui compose avec une merveilleuse sérénité des hymnes exquises et que nous chantons pour nous reposer encore, après seize siècles écoulés.

Voici maintenant l'*Adeste, fideles* de Noël: autre histoire, non moins touchante, quoique plus récente. En 1793, l'abbé Borderies, prêtre français, exilé à Londres, entend à la légation portugaise, un air de barcarole du roi Jean IV de Portugal, qui régnait au XVIII^e siècle. L'air est solennel et en même temps joyeux; il a son rythme bien cadencé. L'abbé qui plus tard sera

évêque de Versailles, y adapte des paroles latines. Revenu en France et maître de chapelle à Paris en 1814, il fait chanter son œuvre par sa maîtrise et *l'Adeste fideles* se répand à travers la France entière.

Vienne la Passion; c'est le *Vexilla regis*, véritable chant de cortège et de procession, et qui évoque avec les souvenirs grandioses de la croix rédemptrice, les suaves figures de saint Fortunat et de sainte Radegonde à Poitiers.

Fortunat, c'est un poète errant du vi^e siècle, troubadour avant la lettre, qui a porté le toast nuptial de Brunehaut à Metz, et qui, enfin las de faire des épithalames officiels et de chanter les plaisirs de la table des rois, s'est arrêté au monastère de Poitiers, dont il est devenu le chapelain avant de ceindre la mitre épiscopale.

Sainte Radegonde est une de ces femmes délicieuses, comme nous croyons qu'il n'en pouvait exister dans ces temps barbares, lettrée charmant et qui, entre Clotilde et Bathilde, nous fait pénétrer dans une vision de grâce et de piété, d'élégance et de poésie également insoupçonnée.

Radegonde va recevoir d'un sien cousin de Constantinople des reliques de la vraie croix; elle veut leur faire une digne réception; il lui faut un chant approprié; Fortunat le compose en 580, et de cette délicatesse d'une reine devenue religieuse, de cet art très fin d'un poète devenu prêtre, naît un des chants liturgiques les plus impressionnants qui soient.

Et que dire du *Stabat mater*, cette complainte aux interminables couplets qui tombent l'un après l'autre comme des sanglots. Qui donc a su pénétrer ainsi dans les angoisses du cœur? Qui donc a su gémir ainsi dans l'Église de Dieu? Il faut connaître cet homme : c'est Jacques de Benedetti, docteur ès toutes sciences en l'Université de Bologne et qui professait à Todi, sa ville natale, du temps où saint Louis régnait en France. Il est riche, il est jeune, il est beau : il a une jeune femme charmante, et voici qu'un jour de l'année 1268, de grands tournois se donnent sur la place. Le Tout-Todi est sur une estrade pour voir jouter les chevaliers, et soudain... la catastrophe... l'estrade croule. Jacques de Benedetti voit mourir sa femme, brisée, broyée sous les pièces de bois.

Désormais, le monde n'existe plus pour lui; il erre de ville en ville; il contrefait l'insensé pour s'humilier davantage et rompre avec le siècle; il est enfin, en 1277, recueilli chez les Franciscains; il n'y trouve pas tout de suite la paix complète, puisqu'il y bataille politiquement avec Boniface VIII, mais il y trouve au moins le temps de pleurer avec la Sainte Vierge le *Stabat* qui durera autant que l'Église pour chanter les douleurs de la Mère de Dieu au pied de la Croix.

Le cortège des Rameaux s'avance maintenant; les enfants ont des palmes en mains; ils montent au fronton des églises, ou se tiennent nichés au creux des porches. La procession arrive, frappe aux vantaux, et les angelets rouges chantent : *Gloria, laus et honor* !

Rien de plus frais, de plus jeune, de plus printanier que ces distiques d'une facture pourtant un peu barbare.

Depuis quand les chante-t-on aux Pâques fleuries, pour qu'ils aient gardé une telle fraîcheur, une si pure ingénuité? Depuis seulement mille ans et plus, car savez-vous, petits angelots, clergoets des paroisses, vous surtout,

les Orléanais, que ce poème, fleurant déjà l'aubépine pascale, est l'œuvre d'un de vos anciens évêques, le sympathique Théodulphe, qui a connu, sous Charlemagne et sous son successeur, toutes les extrémités des choses humaines. Tout d'abord *missus dominicus*, c'est-à-dire inspecteur général de l'empereur Karl le grand, abbé de Fleury-sur-Loire, évêque d'Orléans et fondateur infatigable d'écoles populaires, il semblait assuré de l'avenir, quand, pour une imprudence politique exploitée contre lui, il tombe dans la disgrâce de Louis le Débonnaire, lequel, sévère pour une fois, l'enferme dans un cloître d'Angers, d'où il ne le délivre qu'après avoir entendu au passage, à travers les grilles, l'évêque moduler les premiers vers du *Gloria, laus, honor*, qu'il venait de composer.

Et quand nous arrivons aux fêtes du Saint-Sacrement — car il nous faut marcher à grands pas — quel choix d'hymnes solennels à expliquer, avec tous les chants de saint Thomas d'Aquin : *Lauda Sion, Verbum supernum, Adoro te* ; quel beau siècle, que celui qui vit naître les processions de la Fête-Dieu ! quel poète puissant et tendre que saint Thomas, et comme il est reposant de le suivre dans ses compositions poétiques après avoir essayé de fortifier ses idées sociales au cercle d'études dans sa Somme d'une si indestructible solidité !

Mais il faudrait allonger la liste ; je m'arrête ici. Aussi bien, il ne m'appartient point de paraître vouloir faire connaître des beautés que n'ignorent point les directeurs d'œuvres de jeunesse.

Simple écho de ce que j'entends souvent autour de moi, je voudrais seulement que ces beautés ne fussent point murées pour la foule des adolescents qui aiment à chanter et qu'il convient d'intéresser et d'attacher par le chant aux fêtes religieuses.

Mais à côté des chants et de l'explication des chants, il y a mille cérémonies qui soulignent la portée d'un mystère ou d'un trait de la vie du Seigneur ; chaque phase du cycle liturgique rappelle et ramène de symboliques manifestations. Toutes n'ont pas la même importance ; mais toutes ont leur utilité et leur intérêt, et de toutes, il est possible, il est facile, il est nécessaire de tirer une leçon.

L'explication des cérémonies de la messe vient en première ligne. Beaucoup de chrétiens — je ne parle pas des plus indifférents — y assistent comme s'ils n'y comprenaient rien. Pendant les instants mêmes où le Christ est sur l'autel et sensible à leur foi latente, ils demeurent aussi indifférents, j'allais dire aussi inconvenants qu'auparavant.

N'y aurait-il pas un moyen d'intéresser les jeunes gens à la célébration de la messe ? Je sais bien qu'on a cherché et que l'on a cru en trouver un. Il consistait à faire chanter aux enfants et aux jeunes gens pendant la messe toute autre chose que la messe : des cantiques, des motets, avec accompagnement de violons et de miaulements soi-disant artistiques. Assurément, la messe passait ainsi très vite ; mais elle passait si vite que personne n'y priait, que personne n'y pensait ; quelle méthode déplorable d'apostolat que celle qui consiste à escamoter ainsi la messe, à la faire passer sans qu'on y prenne garde, comme un remède amer entre deux sirops !

Le meilleur moyen d'intéresser à la messe, ne serait-ce pas précisément d'attirer l'attention sur la messe, de faire comprendre et de faire lire la messe aux jeunes gens tous ensemble, tout haut, en union avec le prêtre? Les nouveaux manuels, comme ceux de M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, et beaucoup d'autres, ont cet avantage sur les anciens livres de prières, qu'il a été permis d'y rétablir, dans leur intégrité et avec une traduction scrupuleuse et élégante, les paroles authentiques de la messe. Au moins, ainsi, les enfants, les jeunes gens peuvent suivre les phases du sacrifice de l'autel; au moins, ils peuvent vraiment s'unir au prêtre. C'est un progrès qu'il faut saluer avec joie et reconnaissance, car il n'y a pas longtemps que les jeunes gens, dans les œuvres, n'avaient entre les mains que des manuels très insuffisants, dans lesquels les auteurs avaient cru devoir remplacer toutes les prières de la messe par des commentaires de leur cru; ils avaient ainsi défigurés même le *Confiteor* et le *Pater*. Quant aux prières du *Canon*, nous avons tous été élevés dans leur plus parfaite ignorance, la plupart des paroissiens ne les contenaient pas.

Cette mesure, qui, sans aucun doute, eut son utilité pour des raisons qui furent examinées sérieusement en leur temps, semble n'avoir plus, aujourd'hui, qu'un intérêt rétrospectif. Maintenant, les jeunes gens peuvent vraiment suivre la messe; il faut la leur faire suivre; elle passera aussi vite qu'avec des cantiques, et plus profitablement.

Après l'explication de la messe, vient l'explication des particularités de chaque fête, la couleur des ornements, les particularités de la messe de minuit, la procession au rebours de l'Épiphanie, l'Évangile chanté par trois diacres aux Rameaux, le lavement des pieds, le Jeudi-Saint, les diverses bénédictions de Pâques, le cierge pascal. Pourquoi on l'éteint sans l'enlever, à l'Ascension; le vœu de Louis XIII, etc.

Tout doit être expliqué, et plusieurs fois, et à satiété, car chacun constate l'ignorance profonde des jeunes générations, même religieuses, pour tout ce qui concerne la liturgie.

Mais, si l'on veut que cette initiation soit vraiment vivante et productrice de fruits il ne faut pas qu'elle se pratique comme la dissection de choses mortes, comme une exhumation de cadavre, comme une promenade mélancolique dans le musée d'un passé fossile.

Il y a tout un art, dans la liturgie; mais il serait lamentable, pour la faire aimer, de ne la faire bientôt plus considérer que comme un art. Il y a un art mais un art divin, c'est-à-dire toujours vivant, toujours adaptable aux êtres éphémères.

C'est surtout cela qu'il faut faire comprendre aux jeunes gens; il faut qu'ils sentent bien que ces cérémonies d'une si haute antiquité sont d'une invraisemblable actualité; ils faut qu'il sentent que, communes à tous, elles sont aussi très spécialement, très opportunément propres à chacun; il faut qu'ils s'en appliquent en leur particulier les leçons générales.

Cette étoile qui guidait les mages, ils doivent l'être pour guider leurs camarades; cet *autre* chemin que les mages ont pris pour regagner leur patrie, ils doivent savoir le prendre pour rentrer dans la vérité. Ce cierge pascal qui éclaire et qui demeure, même quand il est éteint, n'est-ce pas le symbole de

leur propre action, parfois brillante, toujours latente. Cette procession du Vœu de Louis XIII, qui semble n'évoquer que des régimes déchus, des souvenirs périmés, cette alliance du trône et de l'autel, dont l'Église de France semble chanter encore la fécondité, n'est-ce donc qu'un geste ou séditieux ou ridicule et vain?

Les jeunes gens d'aujourd'hui se le demandent parfois, ou s'ils ne se le demandent pas, c'est qu'il passe absolument inaperçu pour eux et qu'ils ne remarquent même plus qu'il est fait.

Or, quelle grande et belle leçon d'histoire peut leur être faite à propos de l'Assomption, de l'*Exaudiat* et du Vœu de Louis XIII, et comme il est facile et opportun de leur montrer pourquoi, les rois tombés, l'Église continue de faire ce qu'elle faisait et pourquoi il faut que le peuple, devenu son maître, fasse et reprenne à son compte la promesse de ses conducteurs d'autrefois, et comment l'Assomption doit, plus que jamais, demeurer et redevenir la fête patronale de la Patrie.

Aucune fête ne devrait passer sans qu'à côté de son origine nous n'en expliquions l'application actuelle sans que nous fassions bien sentir l'universelle aptitude du catholicisme à remplir les besoins et les désirs de tous les temps, de tous les pays, sans que nous montrions de quelle vie intarissable est imprégnée cette liturgie ancestrale que d'aucuns volontiers diraient caduque, mais qui doit rester pour les vrais fils de l'Église, le moyen le plus puissant et le plus agréable de prendre contact avec la masse et de la mener jusqu'à la moelle même de la doctrine du Christ.

Faisons donc de nos Œuvres de jeunesse des Foyers d'initiation liturgique ; ne nous lançons point dans les fantaisies inconsidérées, mais ne laissons pas perdre les trésors qui nous ont été confiés. N'enfermons point nos lumières sous les boisseaux de l'uniformité.

L'Église a toujours parlé aux cœurs par les yeux; la liturgie a été par elle élaborée au cours des âges, au gré des nécessités; si certaines parties en sont dorénavant et heureusement fixées, il convient de ne point les laisser ou tomber en désuétude ou se figer pour les profanes. Il faut au contraire les montrer intensément vivantes, souples et harmonisées.

C'est par ce moyen que la doctrine s'illustrera, se fera plus saisissable et en même temps plus pressante.

C'est par ce moyen que les églises, trop souvent vides, reliquaire méprisé de l'âme évaporée des ancêtres, reverront les jeunes générations revenir et se plaire sous les ailes de leurs nefs parce qu'elles y trouveront, comme les précédentes, une expression pour leurs besoins et pour leurs aspirations.

Edward MONTIER. »

CERCLE D'ÉTUDES ET LITURGIE. — Le secrétariat des œuvres apologétiques que M. l'abbé Brohée, président du Séminaire Léon XIII, à Louvain, dirige avec tant de zèle, vient de faire paraître sous le titre *Cercle d'Études apologétiques et sociales. — Formation d'une élite.* (Librairie de l'Action catholique, 21, rue de l'Industrie, 1912, Bruxelles, 376 pages), un manuel d'action sociale qui sera le *vade-mecum* indispensable des hommes d'œuvres. En signalant à nos lecteurs ce précieux ouvrage que M. Brohée

présente au public dans un avant-propos qui constitue un magnifique programme d'action sociale et auquel nous applaudissons de tout cœur, nous en détachons le chapitre sur l'*Initiation liturgique* :

» Voilà assez longtemps qu'on cherche à ramener la foi par la controverse; assez longtemps on a montré le catholicisme principalement occupé à repousser les traits de l'ennemi, fier qu'on lui fasse une si favorable condition. Aussi, ne saurait-on trop louer les organisateurs du mouvement apologétique d'avoir réduit ce rôle purement passif, pour s'employer d'autant plus activement à instruire une élite sur le fond même de la doctrine, à intensifier la vie religieuse par une formation complète et vraiment chrétienne.

» Or, entre les divers aspects sous lesquels le christianisme peut être présenté, nous croyons que le côté liturgique est un de ceux qui offrent le plus d'avantages, et que dès lors, il ne peut pas être négligé dans les Cercles d'Études. Cette conviction n'est pas dictée par des vues unilatérales; nous ne souffrons pas d'une tare professionnelle. Ce n'est pas le lieu de citer toutes les autorités qui pensent de même; mais comment oublier les lignes de Godefroid Kurth à la *Croix*¹ : « Selon moi, l'une de plus grandes causes de l'ignorance religieuse, sinon la plus grande c'est l'« ignorance liturgique ». *De toutes les formes que peut revêtir l'enseignement de la religion, la liturgie est la plus efficace, parce qu'elle est la plus intéressante, la plus dramatique, la plus conforme aux aspirations du cœur et aux besoins de l'intelligence...* »

» Pour être précis, je renfermerai mon développement dans le syllogisme que voici :

» Pour former une élite, il ne suffit pas de donner avec abondance la vérité chrétienne, il faut aussi donner avec intensité la vie chrétienne.

» Or la pratique de la liturgie est souveraine pour intensifier la vie chrétienne.

» Il faut donc en user largement dans la formation d'une élite.

» *Majeure*. La formation chrétienne complète est la résultante de *plusieurs éléments* combinés dont aucun ne peut être négligé, ni se développer isolément, sans compromettre cette formation. La connaissance exacte et approfondie de l'objet de notre foi, est *un* de ces éléments. C'est le travail apologétique. Mais pour s'y adonner avec zèle, on n'est pas chrétien. « Sans la charité, dit excellemment S. E. le Card. Mercier², c'est-à-dire sans la vertu qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses et nos frères, le prochain, par amour pour Dieu, les plus hautes prérogatives, y compris la science religieuse et la foi sont sans valeur. » Si la vie a pour terme unique l'état de grâce et la charité, que vaudrait une éducation qui ne conduirait pas l'enfant jusqu'à l'état de grâce et la charité. Pas de chrétien et surtout pas d'élite, par l'instruction religieuse seule; il faut en même temps et dans le même organisme, faire l'éducation de la piété, de la vertu et du zèle. Sans l'harmonieuse combinaison de ces divers éléments dans nos Cercles d'Études, il faut renoncer à la formation d'une élite.

» Je m'imagine volontiers saint Paul parlant à nos cercles de jeunesse

1. 5 août 1911.

2. *Lettre pastorale* du 22 novembre 1910, n. 64, t. II, p. 152.

et leur paraphrasant le chap. XIII de sa première lettre aux Corinthiens :
 « De quoi vous servirait jeunes gens, d'approfondir dans vos Cercles d'études
 » les mystères de votre foi, d'y avoir acquis le don de les expliquer et de les
 » défendre ? si vous n'y avez appris en même temps l'esprit de prière, et
 » l'amour de la vertu, comment voulez-vous compter dans une élite ? De quoi
 » vous servirait de faire partie des sociétés charitables de vos cercles, de
 » distribuer tous vos biens aux pauvres, si vous n'apprenez pas en même
 » temps l'esprit de prière et l'amour, de la vertu ? »

» *Mineure.* Mais en pratique, il est bien difficile de développer cette vie chrétienne : pour les jeunes gens les mieux disposés, les sermons et la prière sont souvent à charge. Ont-ils toujours tort ? C'est ici que leur initiation à la piété liturgique est d'une souveraine importance.

» Le premier avantage, le moindre cependant, est de leur rendre intelligible, instructive, attrayante et féconde l'assistance à la Sainte Messe et aux offices de l'Église, qui pour beaucoup tombent encore sous la discipline de l'arcane. Je n'insiste pas : la chose est trop évidente. Ne confondons pas cependant la piété liturgique avec la connaissance et l'intelligence de nos rites et de nos cérémonies, de leur signification dogmatique, symbolique et mystique, de leur origine historique, etc. Cette science est nécessaire, sans doute, pour obtenir ce premier avantage dont je viens de parler ; mais ce résultat n'est pas le plus important.

» L'idée fondamentale qui est l'âme de la liturgie et qui fait sa valeur d'éducatrice catholique, c'est l'idée de catholicité. Parce que catholique, notre religion porte en toutes ses manifestations l'empreinte d'un caractère collectif ; son culte sera dès lors un culte collectif, et c'est là précisément ce que nous appelons liturgie. Prier seul, faire de notre vie surnaturelle une affaire individuelle entre nous et Dieu, au lieu de s'unir de cœur et de bouche à la prière du prêtre célébrant qui personnifie, dans sa fonction sacerdotale, toute l'Église unie à son Chef Jésus-Christ, c'est déformer en soi la mentalité catholique et refuser sa collaboration à l'œuvre commune, Voilà l'idée fondamentale qu'il faut inculquer à cette élite, voilà la réalité qui doit être vécue entre ses membres et voilà, à mon sens, la grande leçon de la liturgie. Et l'on comprend alors pourquoi Pie X attend de sa restauration, la restauration du véritable esprit chrétien. Et qui ne voit que cette piété vraiment fraternelle et collective préparera cette jeunesse à d'autres collaborations sociales et économiques où fait si souvent défaut cet esprit de confraternité chrétienne.

» Des jeunes gens d'élite ne doivent-ils pas se pénétrer de l'esprit de l'Église, vivre de sa vie, être dans toute la force de l'ancienne et si chrétienne expression, les enfants de notre Mère la Sainte Église. C'est Elle qu'ils veulent servir et défendre. Or la liturgie est l'expression la plus haute et la plus complète de l'esprit et de la vie de la Sainte Église : toute sa pensée, ses sentiments, son histoire, ses joies, ses supplications, ses sollicitudes, toute son âme s'y révèle constamment dans un langage incomparable.

Et surtout, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, de son œuvre, de ses Évangiles se développent graduellement dans l'âme, fidèle à suivre le cycle liturgique, et y opère cette transformation qui reproduit en nous la phy-

sionomie du Frère premier-né. — « Admiron dans cette sublime dispensation (de l'année liturgique) dit Dom Guéranger ¹, le progrès qu'elle opère dans l'intelligence des vérités de la foi et dans le développement de la vie surnaturelle. Il n'est pas un seul point de la doctrine chrétienne qui ne soit non seulement énoncé dans le cours de l'année liturgique, mais inculqué avec l'autorité et l'onction que la Sainte Église a su déposer dans son langage et dans ses rites si expressifs. La foi du fidèle s'éclaire ainsi d'année en année, le sens théologique se forme en lui, *la prière le conduit à la science*. Et quelle source de progrès pour l'âme du chrétien, lorsque l'objet de la foi lui apparaît toujours plus lumineux, lorsque l'espérance du salut lui est comme imposée par le spectacle de tant de merveilles que la bonté de Dieu a opérées en faveur de l'homme; lorsque l'amour s'enflamme en lui sous le souffle du divin Esprit qui a établi la liturgie comme le centre de ses opérations dans les âmes. »

« Que de choses à dire encore; car nous n'avons pas insisté sur la valeur de la liturgie comme enseignement religieux. Mais j'aurai assez inculqué ce point en terminant par ces paroles de Bossuet adressées « aux curés, aux vicaires et aux catéchistes de son diocèse » ².

« Vous n'ignorez pas, mes Frères, qu'une des principales fins que l'Église se propose dans l'institution des fêtes, c'est l'instruction des fidèles; et c'est une vérité que vous devez très souvent inculquer et répéter à vos paroissiens dans vos prêches, dans vos sermons, dans vos catéchismes...

» En effet, si les Chrétiens prenaient bien seulement l'esprit des fêtes, *ils n'ignorerait rien de ce qu'ils doivent savoir puisqu'ils trouveraient dans ces fêtes tous les bons enseignements et ensemble tous les bons exemples.* »

» Nous sommes donc en droit de conclure : Dans la formation d'une élite il faut faire à l'éducation liturgique une large part.

» MOYENS PRATIQUES. — Il nous reste à dire un mot des moyens pratiques. Après en avoir conféré avec des personnes d'expérience, je crois pouvoir donner cette ligne de conduite.

» 1^o Créer chez ces jeunes gens une mentalité liturgique, en revenant sans cesse sur cette idée de collectivité qui est l'essence même du catholicisme, et dont la participation active et collective au Saint Sacrifice et aux offices de l'Église est l'affirmation la plus expressive.

» 2^o Tâcher de procurer à chacun un missel complet, et préparer ensemble la messe du dimanche, tous ayant le missel en mains, en donnant un bref commentaire de l'Évangile ou d'autres textes, une notice de la fête ou de la vie du Saint. Si possible provoquer des questions et des réponses des jeunes gens eux-mêmes.

» A chaque réunion donner la réponse à une question liturgique posée à la séance précédente *par un membre*; plus tard même charger un membre de préparer la réponse. Exemple : Pourquoi le prêtre met-il de l'eau dans le calice? Pourquoi le prêtre se retourne-t-il plusieurs fois vers les fidèles? etc... Ce système vaut mieux qu'un enseignement suivi et systématique. Il laisse plus d'initiative et ne se prolonge pas. A la fin de l'année on sera étonné des

1. Préface générale de l'Année liturgique, pp. xx-xxiii.

2. Œuvres de Bossuet, Ed. MIGNÉ, 1856, t. 8, col. 3.

connaissances acquises par ce moyen. Mais ne pas introduire l'habitude de répondre séance tenante. En laissant cet intervalle, tous peuvent chercher un élément de réponse. »

LA VIE LITURGIQUE DU CHRÉTIEN D'AUJOURD'HUI. — On nous signale un article paru sous ce titre dans *la Croix* (9 novembre 1911). L'auteur attire l'attention des hommes d'œuvres sur l'apostolat liturgique et montre sa souveraine importance pour assurer le plein épanouissement de la vie chrétienne. La place nous manque pour le reproduire ici complètement. En voici la seconde partie :

« La liturgie est un enseignement, un catéchisme admirable où sont exposées les doctrines de la foi; tout y est en action.

» M. Godefroid Kurth l'a dit, ici-même, avec son autorité sans égale, au cours de l'enquête sur les causes de l'ignorance religieuse. Il n'y a point de doute que l'une des causes principales de l'ignorance religieuse actuelle se trouve dans l'inintelligence totale de la liturgie. Il faut donc faire à la liturgie une place dans l'éducation chrétienne : « La restauration du culte catholique, » écrivait récemment le P. Gillet, à mesure qu'elle se précisera et s'étendra, » contribuera certainement pour une grande part à la réorganisation des » consciences catholiques. Une méthode intégrale d'éducation n'en saurait » faire abstraction. »

» Les maîtres chrétiens auront donc à cœur de former les jeunes gens à la vie liturgique, à la compréhension des mystères divins. Et, pour cela, ils leur enseigneront à les suivre comme ils se déroulent dans les prières de la liturgie. « De toutes les formes que peut revêtir l'enseignement de la religion, disait » M. G. Kurth, la liturgie est la plus efficace, parce qu'elle est la plus intéres- » sante, la plus dramatique, la plus conforme aux aspirations du cœur et aux » besoins de l'intelligence. Restituer à la liturgie toute sa beauté première en » la débarrassant des altérations que lui ont fait subir trop souvent la négli- » gence ou l'ineptie des générations passées, rendre aux fidèles l'intelligence, et, » par suite, l'amour des mystères qui se célèbrent à l'autel, remettre dans leurs » mains le missel qu'ont remplacé tant de livres de dévotion vulgaires et médio- » cres, les inviter à reprendre leurs modestes rôles de collaborateurs du clergé » officiant, par exemple au moyen du chant commun, en un mot, les faire de » nouveau vivre le plus puissamment possible de la vie liturgique de l'Église » elle-même, c'est là la vraie manière d'enseigner la religion, d'attacher au » temple ceux qui le visitent encore et d'y ramener plus tard ceux qui l'ont » déserté. »

» Ce fut encore l'une des formes de l'individualisme envahissant que de nous isoler les uns des autres dans la prière. Rien ne traduit mieux la communion des saints que la lecture et la méditation des mêmes textes liturgiques, portant à Dieu les vœux de tous les cœurs battant à l'unisson. Nous faisons écho au psalmiste ancien, et l'accent du martyr reprend une vie sur nos lèvres fraternelles.

» Que nous sommes loin de cette harmonie, en nos mièvres manuels de prières contemporains ! Tout y sent l'homme avec ses fadaïses, surtout

l'homme sensible du XVIII^e siècle, ou celui du milieu du dernier siècle, le même qui remettait toute la solidité de l'apologétique dans une phrase sonore partie du cœur. La voix de l'Église est autrement virile, inspiratrice de pensées, semeuse d'énergie.

» Nous reviendrons sans tarder à la vraie prière, celle qui communie aux mystères qui se célèbrent sur l'autel.

» Représentez-vous une âme, si naïve et si simple soit-elle, qui vient le dimanche à l'église, y suit d'un regard attentif toutes les prières que le prêtre récite, y reçoit son Dieu dans la communion. Les martyrs sortaient naguère de ces messes splendides, ardents comme des lions; croyez-vous qu'un peu de leur énergie ne soit pas entrée en elles? Toute la semaine elle vivra de l'influence du dimanche. Son esprit, comme son cœur, a puisé la force auprès du Dieu qui réjouit et affermit la jeunesse; elle sera vaillante.

» Nous ne sommes pas encore suffisamment entrés dans cet esprit en France. Là, cependant, se trouvent les espérances de vie. En d'autres régions, en Belgique notamment, ce mouvement s'accroît sous l'impulsion d'excellentes revues telles que la *Revue liturgique et bénédictine* publiée à Maredsous, et les *Questions liturgiques* de Louvain, où déjà se publiait l'admirable *Vie liturgique*, recueil des offices principaux avec la traduction, qui permet aux fidèles d'entrer dans l'intelligence facile et parfaite de nos mystères.

» *L'Eveil*, revue sociale et religieuse de Saint-Maurice, nous signalait aussi « chez les Philippins l'intelligence de la liturgie et la participation effective » des assistants aux cérémonies de l'Église; « ils connaissent le contenu des » textes; ils savent ce que signifient les rites et les symboles; ils entrent dans » l'esprit des solennités et des temps ecclésiastiques ».

» C'est à cela qu'il faut tendre de plus en plus. Les âmes y sont moins rebelles qu'on le croit. Beaucoup y tendent, mais ne savent comment y parvenir.

» Pussions-nous former dans nos jeunesses les cadres d'une armée forte de sa foi, de ses convictions, des mystères sacrés, assurée d'y trouver toujours sa lumière et le secret de ses énergies! Quand nous en serons là, il n'est aucun ennemi qui pourra nous ébranler. »





CHANGEMENTS FACULTATIFS AU CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANNÉE 1912

POUR répondre au désir de plusieurs, nous avons apporté quelques modifications au tableau mensuel des changements. Une colonne (col. C) a été ajoutée pour les offices non exceptés (B), mais qui, eu égard à leurs parties propres, ne suivent pas en tous points les dispositions de la colonne A. C'était le cas, en février, pour l'office de sainte Agathe qui a été faussement placé dans la colonne B. De plus, nous avons marqué du signe ● les messes de férie du Carême auxquelles, pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, il faut dire l'oraison *pro defunctis*. Quelques points encore obscurs ont été examinés plus loin.

LECTURE DU TABLEAU.

Le signe ♦ placé dans la colonne A indique que l'on peut, ce jour, prendre, à toutes les Heures sans exception, les psaumes de la férie courante dans le nouveau Psautier. Voici en détail comment on doit procéder :

Matines. Invitatoire, Hymne du saint ; Antiennes, psaumes et verset de la férie. Quand l'office n'est que de trois leçons, on continue sans interruption les neuf antiennes et psaumes de la férie sans réciter le verset et les prières placées de trois en trois psaumes, et qui forment les trois nocturnes des Offices à neuf leçons.

Laudes et Vêpres, Antiennes, psaumes et cantiques de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office de *Festo*.

Primes. Antienne et psaumes de la férie courante. A partir du capitule : *Regi*, etc., comme toujours (donc *lectio brevis : de festo*).

Petites Heures. Antiennes et psaumes de la férie courante. A partir du capitule tout l'office de *Festo*.

AVRIL 1912

| JOURS | MALINES | | | | BRUGES | | | | GAND | | | | LIÉGE | | | | NAMUR | | | | TOURNAI | | | |
|-------|---------|-----|-----|-----|--------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|---------|-----|-----|-----|
| | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D |
| 1 | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ |
| 2 | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ |
| 3 | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ |
| *4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 7 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 8 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 9 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 10 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 11 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 12 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 13 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 14 | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... |
| 15 | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... |
| 16 | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... |
| 17 | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ... |
| 18 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 19 | ◆ | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... | ◆ | ◆ | ... | ... |
| 20 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| **21 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 22 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 23 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 24 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 25 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 26 | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... |
| 27 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 28 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 29 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |
| 30 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... |

* Sans aucun changement, ou bien voir p. 260.

** Privativim: de ea (2^e dim. après Pâques) avec mémoire de saint Anselme seul. — Sans suffrage, ni *Preces*, ni *Quicumque*, ni neuvième leçon.

Complies de la férie courante à moins que les Vêpres tout entières ou à partir du capitule n'appartiennent déjà à l'office du jour suivant, placé dans la colonne **B**. Dans ce cas, ces *Complies* tombent déjà sous la règle indiquée en **B**.

Le **◆** placé dans la colonne **B** indique que l'on ne peut ce jour faire *aucun* changement aux Matines et Vêpres. Pour les autres Heures (Laudes, petites Heures, *Complies*), on emprunte les psaumes indiqués pour le dimanche dans le nouveau Psautier. *Nota*. A très peu de chose près, les psaumes du dimanche, dans le nouveau Psautier, pour ces Heures (Laudes, etc.), sont les mêmes que dans le Bréviaire actuel. Ces offices ne subissent donc presque aucune modification. (A Laudes, ils perdent les psaumes 66, 149, 150; à *Complies* le psaume 30.)

Le **◆** placé dans la colonne **C** indique que ce jour on suit les règles de la colonne **A**, sauf pour les Heures majeures (Matines, Laudes ou Vêpres) qui auraient des Antiennes propres. Dans ce cas, on prend pour ces Heures les antiennes propres avec leurs psaumes.

Le **◆** placé dans la colonne **D** indique que l'on peut, ce jour, dire la messe basse de *ea feria*, en faisant, comme deuxième oraison, la mémoire du saint indiqué dans le calendrier diocésain. Le **●** indique en plus qu'il faut ce jour, pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié par la messe de la férie, ajouter l'oraison des Morts.

SEMPER-VIRTUTI

CIBUS-JEJUNIUM-FUIT

5 L^o.





RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉFORME DU BRÉVIAIRE

PEUT-ON dès cette année appliquer toutes les dispositions de la Bulle?

R. La Bulle permet explicitement trois choses :

1^o Utiliser tous les jours le nouveau Psautier ;
2^o Appliquer dès maintenant pour l'office et la messe privés du dimanche, les règles d'occurrence et de concurrence nouvelles. Ex. : Le 21 avril, remplacer l'office de saint Anselme par l'office du deuxième dimanche après Pâques (voir tableau). Cette faculté s'étend naturellement aux premières et aux secondes vêpres du dimanche ;

3^o Célébrer les messes des fêtes majeures d'après les règles données.

En dehors de là, on ne peut apporter aucune modification importante aux différents Calendriers diocésains de 1912 concernant les translations, occurrences, concurrences, etc. Mais on peut, dès maintenant, appliquer les dispositions accidentelles : suppression des *Preces*, suffrages ¹, etc.

2. *Puis-je varier chaque jour de système pour la récitation du Bréviaire?*

R. La chose n'est pas douteuse. L'office de chaque jour constitue un tout complet, indépendant de l'office du lendemain : c'est une obligation *quotidienne*. Or pendant toute l'année 1912 cette obligation peut être accomplie par deux offices *ad libitum* entre lesquels l'autorité nous laisse le choix. Je puis donc faire mon choix chaque jour. Depuis longtemps le même cas se présente pour le choix entre l'office ferial et l'office votif.

Mais évidemment on ne peut varier de système aux différentes heures d'un même office.

1. Nous sommes heureux de constater que M. le chanoine Callewaert émet le même avis dans la brochure citée plus loin.

3. *Pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié par la célébration de la messe fériale quand faut-il ajouter une oraison pro defunctis?*

R. On sait que jusqu'ici une des conditions requises pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié était de célébrer la messe de *Requiem* quand les Rubriques le permettaient ¹. Au cas contraire, la messe du jour suffisait. En vertu de cette législation, je ne pouvais donc gagner cette indulgence aux jours de rite semi-double ou simple qu'en célébrant la messe de *Requiem*. Aux fêtes doubles, au contraire, je pouvais la gagner en célébrant la messe du saint.

Or, Pie X défend maintenant (titre X, n° 5) de célébrer la messe de *Requiem* à ces jours de rite semi-double et simple pendant le Carême, les Quatre-Temps, le lundi des Rogations et les Vigiles (sauf une exception). Pour gagner l'indulgence à ces jours il suffira dorénavant d'ajouter une oraison *pro defunctis* à la messe de la férie.

Il s'ensuit donc :

Pendant le Carême, les Quatre-Temps, le lundi des Rogations et les Vigiles :

1° Aux fêtes doubles, soit que je célèbre la messe du saint soit que je célèbre la messe de la férie, je gagne l'indulgence de l'autel privilégié, sans ajouter l'oraison *pro defunctis* que je ne puis ni ne dois ajouter;

2° A tous les jours de rite semi-double ou simple (donc aussi aux jours de férie) je puis ajouter l'oraison *pro defunctis*, et je dois l'ajouter pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié;

3° Le mercredi des Cendres, les lundi, mardi et mercredi de la Semaine-sainte, qui sont des fêtes majeures privilégiées auxquelles la messe fériale était déjà obligatoire sous l'ancienne législation et auxquelles, par conséquent, on gagnait l'indulgence de l'autel privilégié en célébrant la messe de la férie, on pourra gagner l'indulgence comme précédemment, sans ajouter l'oraison *pro defunctis*. Nous avons voulu préciser le sens de l'explication donnée ici-même ² et qui pourrait prêter à équivoque. A première vue le commentaire de M. Callewaert ³, qui étendait à toutes les messes fériales dites pendant le Carême l'oraison *pro defunctis*, nous semblait incontestable; mais l'examen très attentif du contexte (titre X, n° 5), du privilège de l'autel privilégié et surtout du commentaire de Mgr Piacenza ⁴, on doit conclure dans le sens que nous avons indiqué. C'est aussi l'avis de la *Vie diocésaine* de Malines.

1. Cfr. DE BRABANDERE, *Juris Can. Compendium*, 7^e éd. t. II, chap VI, art. II, n° 685 ad 4.

2. Voir 2^e année, p. 198.

3. *Ouv. cit.*, p. 59, texte et note 2.

4. *In Constitutionem « Divino afflatu » Commentarium*, Rome, Desclée, 1912, pp. 110-111.

Nous avons indiqué d'un signe ● les jours où l'oraison *pro defunctis* doit être ajoutée pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié.

4. *Pourquoi n'a-t-on pas accordé aux fêtes de l'Avent les faveurs accordées aux autres fêtes majeures?*

R. Ces fêtes n'ont pas de messe spéciale; on aurait donc dû reprendre pendant toute la semaine la même messe; les autres fêtes majeures ont leur messe propre: ce sont ces antiques messes stationnelles qui ont constitué les premiers éléments de l'office du Temps. Il faut espérer, cependant que dans la réforme projetée du Missel on se préoccupera de rechercher dans les anciens missels les messes, si pas stationnelles, du moins relativement anciennes, qui ont appartenu à la liturgie de l'Avent. J'ai sous les yeux un ancien Missel de Lyon qui donne, pour les mercredis et vendredis de l'Avent, des Épîtres et Évangiles propres.

5. *Pourra-t-on encore célébrer des messes basses noires à un jour de funérailles?*

R. Aux doubles de deuxième classe, et *a fortiori* à un rite supérieur on ne pourra plus célébrer des messes basses *de Requiem* aux autels latéraux pendant la cérémonie des funérailles. Jusqu'ici c'était permis. (Titre X, n° 5.)

C'est un léger retour à une législation ancienne, beaucoup plus sévère. Les anciennes Rubriques de saint Pie V défendaient les messes basses *de Requiem*, même le jour de la mort ou de l'enterrement, à toute fête double quelle qu'elle soit. La fête double en effet, d'après l'ancienne conception, était comparée au dimanche, tant pour les observances extérieures que pour la structure de l'office. Mais dans les temps modernes le rite double est devenu presque quotidien. On a donc été amené à faire des concessions successives: les dernières sont de Léon XIII, du 19 mai 1896 (*Decreta S. R. C.*, n° 3903), et du 12 janvier 1897 (*ibidem*, n° 3944). En vertu de ces décrets les messes basses *de Requiem* pendant les obsèques ne sont défendues qu'aux jours de précepte, aux doubles de première classe et aux jours privilégiés qui excluent même un double de première classe. Même les partisans de cette tolérance, furent étonnés qu'elle s'étendît jusqu'aux doubles de deuxième classe. Cet étonnement trouva occasion de se manifester à Rome même à l'enterrement du cardinal Lodokowski, qui eut lieu le 25 juillet 1902, fête de saint Jacques. Les cérémoniaires, sous prétexte que c'était une fête de précepte jadis, défendirent les messes basses *de Requiem* pendant les funérailles. Aujourd'hui, pareille défense serait tout à fait régulière.

6. *Quels sont les changements pour l'office du Triduum sacrum?*

R. 1° On peut dire l'office cette année sans aucun changement et il semble que ce soit le parti le plus sage, puisque les rares chan-

gements introduits par la Bulle ne modifient pas la longueur de l'office;

2° Le seul changement concerne les *psaumes* de Laudes. On prend, comme toujours, les antiennes de Laudes indiquées au propre du Temps pour ces trois jours, mais avec les psaumes de la férie (donc du jeudi, vendredi et du samedi) tels qu'ils sont indiqués au nouveau Psautier dans la *seconde* série. Il n'y a d'exception que pour le cantique du Samedi-saint : on ne prend pas le cantique de Moïse indiqué à l'office ferial des samedis ordinaires, mais le cantique d'Ézéchias : *Ego dixi : In dimidio dierum meorum*. Cette indication est d'ailleurs faite très clairement dans le nouveau Psautier.

Nota. — Le changement est donc plus apparent que réel : dans l'office actuel de ces trois jours, les psaumes de Laudes étaient également empruntés au Psautier. Mais comme celui-ci a été modifié, il était nécessaire aussi d'apporter le changement indiqué.

Il était juste, par respect pour ces offices si vénérables, de ne rien changer à leur forme antique, règle qu'a d'ailleurs sagement suivie la nouvelle législation pour tous les offices plus solennels (titre I, n° 2). Les trois offices du *Triduum sacrum* étaient déjà compris dans cette catégorie à titre de doubles de première classe.

7. *L'office du 5 février, sainte Agathe, était-il bien indiqué dans votre tableau?*

R. Non. C'est pour éviter cette confusion à l'avenir qu'une troisième colonne a été introduite. Quelques fêtes, en effet, sans avoir une dignité spéciale et sans appartenir par conséquent au système B, ont des antiennes propres aux Laudes, à Vêpres et quelquefois même à Matines. Ce sont : Saints Jean et Paul, Saint-Clément I^{er}, Sainte-Cécile, Sainte-Lucie, Sainte-Agnès, Sainte-Agathe, Sainte-Martine, Sainte-Élisabeth de Portugal, etc. La Bulle a voulu conserver ces textes et ces mélodies propres, au moins aux Heures majeures qui sont plus souvent chantées et qui méritent une vénération spéciale. Aux petites Heures de ces fêtes on reprend les antiennes et les psaumes de la férie courante comme en A.

8. *Ceux qui adoptent le nouveau Psautier, peuvent-ils encore réciter les offices votifs et comment?*

R. Il ne s'agit pas évidemment des offices votifs obligatoires qui existent dans certains diocèses. On doit continuer à les réciter et on peut adopter pour leur récitation le nouveau Psautier. Tous ces offices votifs établis pour chaque jour de la semaine rentrent dans la colonne B : en effet, ils célèbrent Notre-Seigneur (jeudi et vendredi), la sainte Vierge (samedi), les Anges (lundi), saint Joseph (mercredi), les Apôtres (mardi). Quant aux offices votifs *ad libitum*, ils existent jusqu'en janvier 1913.

Et comme il s'agit d'une obligation quotidienne, je puis chaque jour choisir entre la férie, que je réciterai d'après le nouveau Psautier, ou l'office votif. Il me semble qu'il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

Mais puis-je réciter l'office votif facultatif en utilisant le nouveau Psautier d'après les règles de la col. B? Strictement parlant, oui : aucun texte de la loi ne le défend. Mais il y a là un manque de logique et presque de loyauté puisque les offices votifs ont été introduits pour éviter les psaumes fériaux, et ils sont supprimés à cause de la réintroduction des psaumes fériaux modifiés. En adoptant les deux et en les combinant on méconnaîtrait donc l'esprit de la réforme; néanmoins l'obligation serait remplie. A noter que la seule différence porte sur la suppression à Laudes des psaumes 66, 149, 150, et rarement à Complies du psaume 30.

9. *Depuis la Septuagésime, quand on emprunte les psaumes de Laudes à la férie, doit-on prendre la deuxième série de psaumes (schema posterius)?*

R. Nullement. Cette deuxième série est réservée aux temps de pénitence, depuis Septuagésime jusqu'à Pâques. Or les fêtes des saints qui se célèbrent pendant ce temps font trêve au rite de pénitence. Il faut donc toujours emprunter les psaumes de la première série, qui n'ont pas ce caractère. La deuxième série ne s'emploie donc qu'à l'office du Temps, pendant cette époque de l'année.

10. *Peut-on célébrer en violet une messe demandée pro defunctis alors que nous pourrions encore la célébrer en noir cette année?*

R. Le cas est pratique pour le Carême de cette année. A tous les jours marqués d'un point ● au tableau nous pourrions encore pour cette année dire la messe en noir : ce sont, en effet, des jours de rite semi-double ou simple. Mais nous pouvons déjà appliquer cette année ce qui sera obligatoire l'an prochain : la messe violette. Avons-nous encore cette faculté, si on nous demande une messe *pro defunctis*? A moins que le donateur n'exige une messe noire, il sera bien préférable de réaliser sans plus tarder le désir du Souverain Pontife, d'autant plus qu'il semble avoir lui-même écarté ce scrupule en nous permettant à ces messes violettes de prier spécialement pour les morts et de gagner l'indulgence de l'autel privilégié.

11. *On prétend qu'on peut acheter sans crainte un Bréviaire, sans autre changement que le nouveau Psautier?*

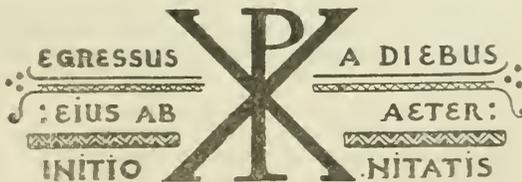
R. Je sais que Mgr Piacenza dans une lettre adressée à la maison Desclée promet aux prêtres et un peu aussi aux éditeurs de longues années encore de loyaux services au bréviaire qu'ils utilisent présentement ou qu'ils ont en magasin. Il faudrait donc en conclure que les

jeunes prêtres peuvent acheter en toute tranquillité ces éditions actuelles enrichies du nouveau Psautier. Je n'oserais m'en porter garant et je crois bien qu'une nouvelle édition du Breviaire ne tardera pas à paraître, quoiqu'en dise Mgr Piacenza : *Les Acta Apostolicae Sedis* de février (n° 2, pp. 57-82) nous apportent, en effet, un décret *Urbis et Orbis* de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 23 janvier 1912 suggestif à cet égard. M. Callwaert le résume ainsi dans sa brochure (p. 63) :

« Il (le décret) indique en détail tous les changements qui devront être introduits dans les nouvelles éditions du Breviaire et du Missel, en exécution de la Constitution *Divino afflatu*, du *Motu proprio* sur la suppression des jours de fête, des décrets du 24 et 28 juillet 1912 concernant la même matière, et même de plusieurs autres décrets portés en matière de rubriques dans ces dernières années (par exemple sur les premières ou secondes vêpres des jours *infra octavam*). Il indique les nouvelles leçons à réciter durant les octaves de la Solennité de saint Joseph et de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Il revise le tableau des dimanches de première et de deuxième classe, des fêtes majeures privilégiées et non privilégiées, des fêtes primaires ou secondaires des divers rites. Notons ici que le jour octave de toute fête double de première classe primaire devient double *majeur* primaire. Il donne encore, dûment mises au point, trois *tabellæ* pour l'occurrence perpétuelle, pour l'occurrence accidentelle et la concurrence. Enfin on y trouve même quelques corrections de texte en dehors de celles qui sont indiquées *Præscript. Tempor. IV, e/*.

» C'est assez dire que si, à la rigueur, on peut continuer à se servir des anciens Bréviaires, il sera toutefois avantageux de s'en procurer un nouveau. La défense de reviser les rubriques, inscrite aux *Præscript. Temporariorum, IV, d/*, est maintenue seulement pour les *Rubricæ Generales* du Breviaire et du Missel. »

CONSEIL PRATIQUE : N'ACHETEZ PAS MAINTENANT, OU BIEN, EN CAS DE NÉCESSITÉ, N'ACHETEZ QUE BROCHÉ.





SANCTIFICATION DU JOUR PAR LE BRÉVIAIRE ¹

L'OFFICE quotidien, est destiné à sanctifier le jour par une sage distribution des diverses heures de l'office. Loin de sacrifier une quelconque de ces « heures », la réforme les fera valoir davantage. Car l'office du temps reviendra plus fréquemment, et c'est là que les « heures » du bréviaire gardent le mieux leur physionomie propre en s'adaptant aux moments du jour pour lesquels l'Église primitive les a composées et coordonnées.

Voyez, par exemple, les hymnes ² du Psalterium que nous pourrions savourer plus souvent. Celles des matines nous reportent au milieu de la nuit : elles nous parlent des ténèbres de la nuit ou du mal, de la torpeur du sommeil corporel ou spirituel qu'il faut chasser (par exemple vendredi), de la prière nocturne (mercredi, strophes 2-3), de la promptitude du lever (dimanche, mardi) et des premières aspirations de l'âme vers Dieu (samedi).

Les Laudes ³ étaient célébrées au chant du coq, *ad gallicantum*. Aussi les touchantes hymnes de cette heure sont pleines de poétiques allusions

1. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques pages de la brochure que M. le Chanoine CALLEWAERT vient de faire paraître sur *La Réforme du Bréviaire, son esprit, ses prescriptions nouvelles*, 64 pp. Beyaert, Bruges, 1912. La compétence de l'auteur en matière liturgique est trop connue pour qu'il soit nécessaire de vanter les mérites et l'utilité de cette nouvelle publication. On peut se la procurer au Bureau liturgique.

2. Le texte des hymnes n'a pas été révisé. Le *Te Deum* est maintenant intitulé *Hymnus Ambrosianus*, une dénomination qui est assez ancienne, mais ne prouve pas que saint Ambroise est l'auteur du *Te Deum*, dont l'origine est si vivement controversée.

3. Lorsque dans la récitation privée, les Laudes sont séparées des Matines, il faut terminer celles-ci par l'oraison et le *Pater noster* et commencer celles-là par *Pater noster* et *Ave*.

à l'aurore, à la lumière du jour, image du Christ qui est la Lumière du monde (par exemple, lundi, mercredi) et symbole de la pureté de la vie chrétienne (jeudi), à l'étoile du matin (vendredi et dimanche), au chant du coq que la liturgie appelle si élégamment l'*ales diei nuntius* (mardi) la *nocturna lux viantibus...* *præco diei* (dimanche). Elles nous rappellent, presque chaque jour, notre devoir de lever en haut les yeux et les cœurs, de chanter les louanges du Tout-Puissant, et de passer saintement la journée, comme il convient aux « enfants de la lumière » :

Letus dies hic transeat :
 Pudor sit ut diluculum :
 Fides velut meridies :
 Crepusculum mens nesciat. (lundi).

Les *versets*, les *capitules*¹, d'autres parties encore, nous montrent à leur tour comment nous devons sanctifier les diverses heures de la nuit et du jour. v. Memor fui nocte nominis tui, Domine. r. Et custodivi legem tuam. — v. *Media nocte surgebam ad confitendum tibi...*² disons-nous aux deux premiers nocturnes, et le troisième, qui nous rapproche de l'aurore, nous suggère la même pensée avec une nuance de plus : v. Prævenierunt oculi mei ad te *diluculo*. r. Ut meditarer eloquia tua, Domine.

Dans sa miséricordieuse bonté, Dieu ramène, à Laudes, avec la lumière du matin, la joie du cœur : v. Repleti sumus *mane misericordia tua...* r. *Exsultavimus* et delectati sumus. Mais les actes du jour doivent être des œuvres de grâce et de lumière. Car : « *Nox præcessit, dies autem appropinquavit*. Abjiciamus ergo *opera tenebrarum* et induamur arma *lucis*. Sicut *in die* honeste ambulemus » (Capitule férial des Laudes).

L'office de *Prime* est plus récent que les autres heures³. Il fut introduit, dans les monastères, comme une prière du matin commune, destinée à demander la bénédiction divine sur les œuvres de la journée :

Jam lucis orto sidere
Deum precemur supplices
Ut in diurnis actibus
 Nos servet a nocentibus.

1. Les références des capitules aux livres de l'Écriture Sainte ne sont plus indiquées d'après l'ancienne division du moyen-âge, par chiffres (chapitres) et lettres (subdivisions des chapitres) mais par des chiffres indiquant successivement les chapitres et les versets.

2. Ce dernier verset remplacera désormais le verset moins clair : *Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine*, au sujet duquel Amalaire écrit malicieusement au IX^e siècle : « Secundus versus *Media nocte surgebam tibi* ostendit qua hora noctis oporteat surgere; sed quoniam negligentes sumus de tempore quo soliti erant surgere patres nostri, mutamus versum istum et dicimus alterum : *Quoniam tu illuminas...* » (*De ecclesiast. officiis*, IV, 9.)

3. Voir le livre très clair et très intéressant de Mgr BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire Romain*, 3^e édit., chap. I, « La genèse des heures », pp. 1 à 45.

Et toute l'hymne n'est qu'un développement détaillé de cette demande générale : que Dieu nous donne la grâce d'éviter *tout* mal durant la journée *entière* (*linguam — visum — cordis intima — carnis superbiam — ut, cum dies abscesserit, noctemque sors reduxerit, mundi...*). L'idée de la prière du matin revient, à Prime, à plusieurs reprises : « Et *mane oratio mea* præveniet te... Dignare, Domine, *die isto sine peccato* nos custodire ». L'oraison qui termine l'office du chœur proprement dit ¹, et qui ne varie jamais comme celle des autres heures, est d'ailleurs une significative prière du matin, qui n'a d'autre malheur que d'être souvent récitée sans la pieuse attention que méritent sa fonction et sa belle simplicité : « Omnipotens... qui ad *principium hujus diei* nos pervenire fecisti, tua nos *hodie salva* virtute ut in *hac die* ad nullum declinemus *peccatum*, sed semper ad *tuam justitiam faciendam* nostra procedant *eloquia*, dirigantur *cogitationes* et *opera* ».

Tierce est destinée à être récitée à la « troisième » heure du jour, c'est-à-dire à neuf heures du matin. C'est le moment où le Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte, descendit sur les apôtres avec l'effusion abondante de ses dons. Que demanderons-nous, à cette heure, sinon que ce même Esprit, avec le Père et le Fils, vienne en notre cœur, afin que tout en nous chante avec reconnaissance ses bienfaits et que le feu de la *charité divine* enflamme nos cœurs et ceux du prochain? (hymne). Car : « Deus *caritas* est, et qui manet in charitate in Deo manet et Deus in eo », comme nous le rappelle avec tant d'à-propos le capitule ordinaire du dimanche. Mais la charité divine doit être effective et nous faire observer les préceptes que Dieu nous a donnés. Aussi le *responsorium* breve chante immédiatement cette prière : « *Inclina cor meum, Deus in testimonia tua. — In via tua vivifica me* ». Durant la semaine, la note est moins joyeuse qu'au dimanche : en dehors du jour qui nous rappelle hebdomadairement le triomphe du Sauveur ressuscité, nous nous souvenons davantage de notre misère, et l'Église nous fait prier : « *Sana me, Domine, et sanabor : salvum me fac* et *salvus ero : quoniam laus mea tu es* » (Capitule). « *Sana animam* meam quia peccavi tibi. — Ego dixi : Domine miserere mei ».

1. Jusqu'au v. *Benedicamus Domino*, qui suit cette oraison, l'office de Prime ressemble presque complètement à celui des autres Petites Heures. Ce qui prouve bien qu'anciennement l'office célébré au chœur se terminait après le susdit verset, c'est qu'on commençait après ce verset les Primes de l'office de la sainte Vierge, quand elles devaient être récitées. La rubrique qui dans le Bréviaire actuel donne cette prescription, a disparu du nouveau Psalterium, puisque l'obligation du petit Office de la sainte Vierge est elle-même supprimée (VIII, 2). Après l'office du chœur, les moines se rendaient à la salle capitulaire pour assister successivement *a*) à la lecture du Martyrologe; *b*) à la distribution et la bénédiction du travail de la journée; *c*) à une lecture spirituelle; *d*) à la bénédiction finale que donnait l'abbé. En tenant compte de ces idées on comprend facilement la marche et le sens des prières de la dernière partie de l'heure de Prime.

Les heures précédentes avaient loué le Dieu de Lumière, dans la splendeur des premiers rayons du soleil levant ou demandé que « notre charité s'enflamme » davantage en même temps qu'augmente la bienfaisante chaleur de l'astre qui monte au ciel. Mais voici, à la « sixième » heure, les feux brûlants du midi. Aussitôt l'Église, soucieuse de notre bien-être temporel et spirituel, prie le souverain Maître qui règle ces alternances de température, de protéger nos corps contre les ardeurs excessives de la chaleur du midi et nos âmes contre les vivacités des dissensions qui détruisent la véritable paix de l'âme :

Exstingue flammas litium,
 Aufer calorem noxium,
 Confer salutem corporum,
 Veramque pacem cordium.

La *paix* sauvegardée par la *charité fraternelle* : telle est bien le principal objectif des désirs de l'office de *Sexte*. Aussi nous faut-il lire et méditer ces précieuses recommandations de l'apôtre : « *Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi* » (Capitule du dimanche). Et cette loi du Christ, ce « *mandatum novum* » que Jésus est venu prêcher au monde est un précepte éternel : « *In æternum, Domine, * permanet verbum tuum. — In sæcula sæculorum veritas tua* ». A l'office ferial nous rencontrons la même idée : « *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis* : qui enim *diligit proximum, legem* implevit. ¹ » Voilà pourquoi : « *Benedicam Dominum * in omni tempore. — Semper laus ejus in ore meo* ».

Voici qu'après son ascension triomphale dans le ciel, le soleil reprend lentement sa marche descendante vers le couchant. Expressive image de la fugacité de la vie et des choses humaines en face de l'éternelle immutabilité de Dieu ! Ainsi arrivera pour nous le soir de la vie. Mais pour le chrétien le trépas n'est que le passage à cette vie de gloire éternelle que la *mort sacrée du Sauveur* nous a méritée. Comme ces idées sont bien rendues, sous forme de louange et de prière, dans la belle hymne de *None* ² destinée à être récitée vers trois heures de l'après-midi.

Trois heures ! c'est pour l'Église le moment de la mort de son divin Époux. Aussi s'attache-t-elle affectueusement à ce souvenir et, dans le

1. Capitule nouveau dans le Psautier réformé.

2. Rerum, Deus, tenax vigor.

Immotus in te permanens,

Lucis diurnæ tempora

Successibus determinans :

Largire lumen vespere,

Quo vita nusquam decadat,

Sed præmium *mortis sacræ*

Perennis instet gloria.

capitule, elle rappelle à ses enfants la valeur infinie du prix de leur rançon et la reconnaissance qu'ils doivent à leur Rédempteur. « Empti enim estis *pretio magno. Glorificate* et portate Deum in corpore vestro. » Et la réforme actuelle renforce cette idée par le capitule qu'elle vient de choisir pour l'office ferial : « *In timore incolatus vestri tempore conversamini : scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis, sed pretioso sanguine quasi Agni immaculati Christi.* »

Les *Vêpres* se célèbrent vers l'heure du soir : *Jam sol recedit igneus*, dit l'hymne du samedi. Déjà sous l'ancienne Loi ce moment était sanctifié par une prière plus solennelle et consacré par le sacrifice quotidien de l'encens : double souvenir que la liturgie nous rappelle « *Vespertina oratio* ascendat ad te Domine... » dit le verset du samedi. « *Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum* in conspectu tuo » répétons-nous actuellement les autres jours : mais l'ancien usage romain rendait la signification plus expressive par le répons : « *Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* »¹.

Quant aux *Complies*, quel prêtre n'a pas remarqué avec quel vif sentiment de la réalité l'Église a fait de cet office une incomparable prière du soir² : La bénédiction initiale : *Noctem quietam et finem perfectum*, préparatoire à l'ancienne lecture spirituelle; l'humble confession des fautes de la journée³; une série⁴ de psaumes qui expriment et fortifient une confiance inébranlable en Dieu et implorent sa toute-puissante et paternelle protection; la belle hymne *Te lucis ante terminum!* le répons si pénétrant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*; le touchant cantique de Siméon, avec son admirable antienne « *Salva nos, Domine, vigilantes, custodi nos dormientes, ut vigilemus cum Christo et requiescamus in pace* », et comme couronnement, l'oraison si expressive *Visita*, avec sa délicate allusion aux anges gardiens et sa belle finale qui résume tout l'office : *benedictio tua sit super nos semper* : toutes ces parties, harmonieusement agencées, font de nos *Complies* une des plus pénétrantes heures de notre office quotidien.

Si nous voulons appliquer quelque peu notre attention à cette merveilleuse adaptation de nos prières aux diverses heures du jour, nous constaterons une fois de plus avec quelle sollicitude maternelle et quel tact exquis l'Église nous enseigne à voir Dieu et son action dans tous les événements et dans toutes les créatures « *ut qui Deum visibiliter cognoscimus ad invisibilium amorem rapiamur* ». « *Benedicite noctes et dies, Domino : benedicite lux et tenebræ, Domino !* »

1. AMALAIRE, *De eccles. officiis*, IV, 7.

2. Voir *Collat. Brug.*, t. XIV, p. 548 ss.

3. *Ibid.*, t. XVII, p. 113.

4. Dans le nouveau Psautier il n'y a plus que trois psaumes, tout comme dans l'office Bénédictin (voir *Reg. S. Bened.* ch. XVIII) et dans la *Regula* de Chrodegang (ch. XXXVII).

La nouvelle *distribution des psaumes* n'atténue en rien la variété caractéristique des « heures » du jour. Bien au contraire. Elle a été faite avec une judicieuse sagacité en tenant compte à la fois des règles traditionnelles et du caractère propre des diverses heures.

Dans l'office ancien, les 11 sections — chacune de deux octonaires — du psaume 118 suffisaient (avec un ou deux psaumes à ajouter à Prime) pour les Petites Heures de tous les jours de la semaine. Cinq psaumes (21-25) qui primitivement avaient peut-être appartenu aux matines dominicales, et qui avaient passé plus tard aux Primes du dimanche, avaient été par S. Pie V distribués sur les cinq premiers jours de la semaine. Ensuite on avait *choisi* pour les Laudes et les Complies les psaumes qu'on jugeait le plus propres à exprimer les sentiments qui conviennent au chant de l'aurore et à la calme prière du soir. On avait enfin réparti les psaumes restants, d'après l'ordre numérique du Psautier : de 1 à 108 sur les matines des divers jours (psalmi matutinales), et de 109 à 147 sur les sept vêpres de la semaine (psalmi vesperales).

Les mêmes principes ont présidé à la nouvelle répartition des psaumes. On a d'abord *choisi*, parmi tous les psaumes, ceux qu'on jugeait les plus appropriés au caractère des Laudes et des Complies. Et la sélection semble très heureuse. Examinez les Complies, vous y trouverez avant tout des psaumes qui implorent la protection de Dieu, qui respirent la confiance, qui remercient pour les bienfaits reçus. Voyez d'autre part les psaumes des Laudes : ils chantent d'ordinaire avec entrain — surtout dans le premier schéma, à utiliser en dehors des temps de pénitence — les louanges et les grandeurs de Dieu et expriment admirablement les premiers élans de l'âme vers Dieu au lever du jour. Les Laudes, qu'on appelait primitivement « matutinum » (office du matin), ont emprunté leur dénomination actuelle aux trois psaumes 148 *Laudate*, 149 *Cantate* et 150 *Laudate*, qui terminent maintenant toujours nos Laudes. Dans le nouveau Psautier on remarquera que le dernier psaume des Laudes commence invariablement par *Lauda* ou *Laudate*, et bien d'autres psaumes encore débutent par *Laudate*, *Cantate*, *Benedixisti*, *Te decet hymnus*, etc.

Pour les vêpres, à part quelques suppressions nécessitées par le sectionnement des psaumes les plus longs, il n'y a guère de changements : on suit l'ordre numérique du Psautier, de 108 à 144.

Quant aux psaumes des anciennes matines, grâce à la réduction du nombre des Psaumes à matines et au sectionnement des plus longs, on a obtenu un nombre de morceaux assez grand pour remplir les cadres des trois nocturnes et des quatre Petites Heures¹. Dans cette répartition

1. D'après la Règle de S. Benoît (c. XVIII) et celles de S. Fructueux (vii^e siècle), et de Chrodegang (viii^e siècle) les psaumes des Petites Heures varient au moins plusieurs jours.

on suit en général l'ordre numérique. On commence par les matines du dimanche (1-9); viennent ensuite les matines et les Petites Heures du lundi (13-32), puis du mardi (34-44) et ainsi de suite. Remarquons toutefois que dans le groupe assigné à chaque jour, les psaumes des Petites Heures ne sont pas toujours les derniers d'après l'ordre numérique : on semble avoir procédé à une sélection qui donne aux petites heures un caractère assez varié et généralement assez calme. La prière des petites heures exprimera dorénavant une sorte de communication pleine de confiance de l'âme avec Dieu, à qui elle exprime en termes exquis, tantôt ses peines ou ses craintes, tantôt sa joie et sa confiance, dont elle célèbre la bonté, la justice ou les bienfaits, devant qui elle s'humilie, se résigne ou demande pardon, qu'elle est heureuse de pouvoir servir et à qui elle renouvelle ses promesses de fidélité.

Si nous passons aux *Antiennes*, nous constatons dans le nouveau Psautier un heureux retour aux principes, trop souvent oubliés, de la bonne tradition liturgique. Celle-ci tenait compte de l'origine et de la fonction propre de l'antienne et la choisissait généralement dans le psaume même auquel le servait d'introduction, d'encadrement et primitivement de refrain. Dans notre nouveau Psautier on a dû assigner à beaucoup de psaumes une antienne nouvelle : on les a toutes empruntées au psaume même, soit textuellement, soit avec une légère modification qui en précise davantage le sens et la portée. C'est le motif pour lequel les *Præscriptiones temporariae*, IV, e/, prescrivent dans le corps du Bréviaire quelques changements : dans le Bréviaire actuel les dimanches depuis la Septuagésime jusqu'au dimanche des Rameaux ont, à Laudes, des antiennes tirées des psaumes des Laudes, mais la réforme du Psautier supprime les trois psaumes 66, 149 et 150 : logiquement les antiennes qui leur sont empruntées devaient les suivre dans leur retraite.

Dans d'autres cas, la Commission de la réforme a pris soin de réformer certaines antiennes dont le sens était peu clair ou semblait moins bien cadrer avec le contenu du psaume. Comparez, par exemple, les antiennes des vêpres dominicales :

de l'ancien Psautier :
 Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi.
 — In mandatis ejus cupit nimis.
 — Nos qui vivimus benedicimus Domino.

du nouveau Psautier :
 Magna opera Domini : exquisita in omnes voluntates ejus.
 — Qui timet Dominum, in mandatis ejus cupit nimis.
 — Deus autem noster in cælo : omnia quæcumque voluit.

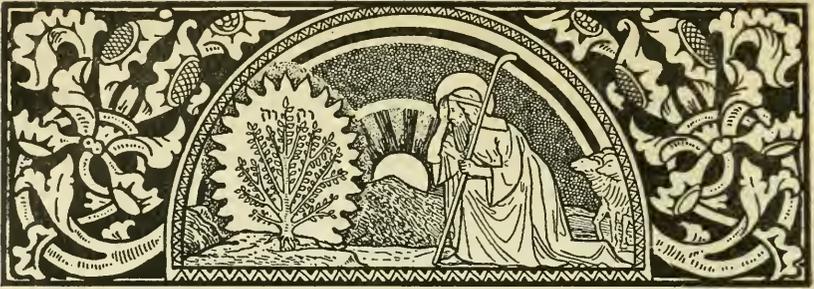
Les antiennes nouvelles, par exemple celles des Petites Heures de la semaine, sont très judicieusement choisies. Nous voudrions engager nos confrères dans le sacerdoce à étudier et à méditer parfois ces antiennes,

les remplaçant dans le psaume auquel elles sont empruntées, et comparant entre elles tantôt les antiennes d'une même heure aux divers jours de la semaine, tantôt celles des diverses heures d'un même jour. Cette étude comparative fournira un excellent aliment à la dévotion et aux pieuses réflexions du prêtre; elle fera mieux saisir l'allure et l'idée fondamentale de tel ou tel psaume; elle montrera encore dans les antiennes les anneaux d'or qui reliaient entre eux les divers psaumes, pour en former cette merveilleuse chaîne de prières et de chants qui encercle toute la journée et fait de notre office une sorte de *laus perennis*, que nous commençons ici-bas, dans l'espoir de pouvoir la continuer éternellement là-haut, comme nous aurons dorénavant l'occasion de le demander dans l'hymne des vêpres du samedi :

Te *mane* laudum carmine,
Te deprecamur *vespere* :
Digneris ut te supplices
Laudemus *inter cœlestes*.

C. CALLEWAERT.





INFORMATIONS

RECTIFICATION. — Nous avons reproduit ici-même dans le numéro de Noël (2^e année, p. 127), un article de M. Boudinhon sur les *Fêtes d'obligation*. L'auteur y disait que l'obligation de célébrer *pro populo* pour les fêtes abrogées par le nouveau *Motu Proprio* n'existait plus. Un décret contraire a été rendu par la Sacrée Congrégation du Concile du 8 août 1911 *ad dubium I* « *An infestis nuperrum Motu Proprio suppressis quood forum, nempe SS. corporis Christi, etc. Obligatio remaneat sacrum faciendi pro populo?* » Resp. « Affirmative » (A. A. S. n^o 11, 16 aug. 1911, p. 391). M. Boudinhon avait d'ailleurs rectifié lui-même dans un numéro suivant.

RÈGLE DES VISITES APOSTOLIQUES A ROME. — On sait que Pie X, dès la première année de son pontificat, organisa la visite apostolique de toutes les églises de Rome en vue d'y promouvoir toutes les réformes liturgiques nécessaires. Il publia à cet effet les lettres apostoliques *Quum Arcano*, du 11 février 1904¹, et *Quæ nostra*, du 3 mars 1904², très suggestives au point de vue liturgique.

Il fit en même temps dresser à l'usage des visiteurs un *Questionnaire officiel*³ et un recueil de *Règles spéciales*⁴. Tous ces documents devraient trouver place ici. Force nous est de nous borner au dernier dont nous commençons aujourd'hui la publication.

§ 1^{er}. QUELQUES RÈGLES SPÉCIALES POUR LA VISITE SACRÉE DES ÉGLISES.

1^o *Premier souci* : le culte digne du Très Saint Sacrement. — S'il est un lieu où il est indispensable que *omnia secundum ordinem fiant*, c'est assurément le temple du Seigneur. Là se garde le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, aussi convient-il que la première pensée, le premier souci, le plus grand respect soient accordés au saint Tabernacle, aux vases eucharistiques, aux linges et aux autres objets qui servent d'une manière intime au Saint-Sacrifice.

1. *Actes de Pie X*, t. I, p. 170, Bonne Presse, Paris.
2. *Ibidem*, t. I, p. 176.
3. *Ibidem*, p. 281.
4. *Ibidem*, p. 304.

L'Eucharistie est le centre du culte catholique; le Tabernacle, par conséquent, est le saint lieu d'où doivent comme rayonner avec ordre le respect et l'honneur dont on entoure les objets du culte.

Aussi chacun se rend compte qu'il n'est point louable de faire de grandes dépenses pour acquérir par exemple des tapis, des bannières, des rochets, des surplis, des candélabres, des plateaux, etc., et de négliger ensuite le Tabernacle, les Vases eucharistiques, les corporaux, les chasubles, etc., qui ne devraient pas être de matière moins précieuse.

2^o *Matière pour le saint Sacrifice.* — Il n'y eut jamais époque où les supérieurs des églises durent être aussi circonspects pour se procurer le vin et les hosties pour le divin Sacrifice qu'il est nécessaire aujourd'hui. On falsifie si facilement avec des matières hétérogènes le vin et la farine, qu'il y a plus que jamais danger que la matière soit impure ou même mauvaise.

Sans réclamer les soins et la parfaite application que l'Église ancienne prescrivait, comme le rapporte D. Martène; sans rappeler que saint Charles réservait cet office honorifique aux seuls clercs, il est certain que, à présent du moins, on doit conseiller dans la préparation de la matière du Sacrifice, de s'entourer de toute garantie pour s'assurer de la pureté du vin et des hosties.

C'est pourquoi les Recteurs des églises, les chapelains des établissements et des confréries, de même que les prêtres qui célèbrent dans les oratoires privés, doivent *sub gravi* se préoccuper personnellement de savoir où et par qui sont fournis le vin et la farine, et avec quel soin et quelle propreté sont fabriquées les hosties.

Comme on ne peut jamais être sûr en conscience de leur sincérité si on s'adresse pour la farine ou le vin à des marchands publics, toutes les fois que les Visiteurs, en interrogeant sur cet important objet, trouveront cet usage en vigueur, ils l'interdiront net, car il ne manque pas à Rome d'établissements religieux qui s'approvisionnent en toute sécurité de farine, de froment et de raisin, et font le vin et les hosties.

Ni un plus grand dérangement, ni une plus grande dépense ne pourront être invoqués comme raison suffisante par un prêtre timoré pour s'en remettre dans une matière si importante, à la foi d'autrui.

3^o *Matière des vases eucharistiques.* Quoique les rubriques et les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites n'interdisent pas l'usage liturgique du calice d'étain ou de cuivre avec la coupe d'argent, ni la patène, la pyxide, la boîte, la lunule pour l'hostie et l'ostensoir de laiton, pourvu que l'intérieur en soit doré et l'extérieur au moins argenté, il n'est pas convenable que l'on s'en serve à Rome dans ces églises qui possèdent des encensoirs, des navettes, des plateaux et des burettes d'argent. Il serait désirable que l'on remédie à cette inconvenance à l'occasion de la Visite Apostolique. Les visiteurs feront à ce propos de chaudes recommandations aux supérieurs des églises et noteront tout ce qu'ils auront lieu de remarquer à cet égard.

4^o *Matière des chasubles, etc.* La même observation se doit faire pour les vêtements sacrés. Quoique la Sacrée Congrégation des Rites tolère pour les églises pauvres l'usage des chasubles tissées à l'intérieur en coton et n'ayant que le dessus en soie, et permette qu'on en fabrique avec un nouveau tissu appelé *gelsolino*, à Rome, dans les églises pourvues de linge damassé, de tapis

et de coussins de velours, etc., il convient de ne se servir que de chasubles de soie pure.

5° *Les calices et les chasubles dans les églises pauvres.* Tout ce qui se dit des églises riches devrait se dire des églises pauvres, pour une raison différente mais non moins concluante. C'est ainsi que les églises pauvres devraient se pourvoir de calices entièrement unis, ainsi que de patènes et de pyxides d'argent. Ces objets se maintiennent facilement propres avec un simple lavage et essuyage. Si les calices et les pyxides ont le pied de cuivre, il doit être doré ou argenté fortement.

D'ailleurs, si on envisage la dépense d'acquisition et les frais de dorure et d'argenteure au cours de plusieurs années, il est manifeste que le calice d'argent arrive à coûter sensiblement moins. Avec ceci en plus que, lorsque le calice ou la pyxide d'argent deviennent hors d'état de servir, il reste toujours la valeur du métal.

Pareille observation est à faire touchant la chasuble de coton et soie car, sans même qu'on s'en serve, les deux matières se détruisent au contact l'une de l'autre; donc une bonne chasuble de soie, eu égard à sa durée, arrive à coûter moins cher qu'une chasuble de soie et coton. Par conséquent, les églises pauvres doivent préférer les calices, les pyxides d'usage quotidien en pur argent, et les chasubles de soie pure, en vertu du principe : *qui plus dépense moins dépense*. Un beau calice martelé ou ciselé, s'il a un pied de cuivre bien doré, peut servir pour les solennités, et la dorure extérieure durer plus d'un siècle si on ne s'en sert qu'aux fêtes; mais pour les jours ordinaires, que le calice soit simple (et il doit l'être pour pouvoir se nettoyer facilement), mais qu'il soit tout en argent.

De ces observations il faut déduire que les supérieurs d'églises disposant de moyens suffisants doivent peu à peu éliminer les calices quotidiens et les pyxides qui ne sont pas entièrement d'argent, de même que les chasubles qui ne sont pas de soie pure.

6° *Autels consacrés ou fixes.* Les autels entièrement consacrés doivent avoir la table d'un seul bloc de pierre, reposant sur une base, ou des colonnes, ou des pieds tout en pierre. Le reliquaire peut être, soit au milieu de la table, soit au-dessous d'elle, si la table ne forme que le couvercle d'une grande urne constituant l'autel même.

En tout cas, quand le couvercle du reliquaire a été remué, ou quand la table, pour un motif quelconque, a été arrachée de son pied ou de ses colonnettes, ou bien si elle a été *enormiter fracta*, suivant l'expression de la Congrégation des Rites, 3 mars 1831, n. 2162, l'autel a perdu sa consécration.

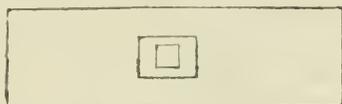
On entend par *enormiter fracta* : 1° quand la table est partagée en deux ou plusieurs fractions de façon que *continuationem et integritatem amittat etiamsi tenui tantum scissura laboreet quæ per medium lapidem decurrit* (S. C. R., 31 août 1867, n. 3262); 2° quand elle a été brisée de manière que la partie enlevée contient une des croix faites par l'évêque consécrateur (S. C. R., 6 octobre 1837, n. 2777).

7° *Autels portatifs ou pierres sacrées.* L'autel portatif n'est autre que la pierre sacrée elle-même, laquelle a dans son milieu un petit sépulcre pour les saintes reliques. Cette pierre sacrée, bien qu'à la rigueur on la juge bonne

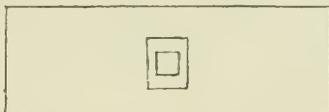
pour la célébration si elle a au moins les dimensions voulues pour tenir l'hostie entière et la plus grande partie du calice, toutefois, en pratique, on ne se contente de ce minimum de grandeur que pour les autels portatifs des missionnaires.

Dans les églises, suivant le P. Gavanto et Mgr. Martinucci (vol. III, p. 196), on ne doit admettre de pierres sacrées que si elles ont pour le moins 0^m33 de côté sur 0^m25. En outre, la pierre sacrée doit être insérée dans la table et à fait ajustée pour satisfaire à la loi liturgique *Aram lapideam*, dit de Herdt (p. 1, n° 176), *in medio mensæ esse ponendam, non nimis ab anteriori parte distantem, et aliquantulum elevatam, ut ejus limites facile dignosci possint et ne detur periculum consecrandi extra eandem. Item aram lapideam in altari in quo consecrantur hostiæ pro communione, tam amplam esse debere, ut etram pyxidem capiat.*

On remplit le but, soit que la pierre sacrée dépasse la surface de la table d'environ 0^m002, soit qu'elle lui soit inférieure d'autant; de plus, la pierre sacrée ne doit pas être insérée dans la table de cette manière :



mais bien de la manière suivante :



pour que le célébrant puisse être certain de placer l'hostie sur la pierre sacrée, ce qui est de rigoureux précepte.

8° *Crucifix sur les autels*. Pour la raison exprimée au n° 1, on doit aussi se rappeler qu'après l'Eucharistie et le relique de la sainte Croix, l'Église veut qu'on ait le plus grand culte, le plus grand témoignage de respect pour le saint Crucifix. Aussi, pour que la sainte Messe puisse être célébrée, *il est nécessaire* qu'il y ait un crucifix, et aucune autre image n'est requise. Et pourtant, souvent on voit les autels ornés avec des peintures et des cadres, des trônes et des reliquaires, tandis qu'à grand' peine, et en regardant longtemps et de près, on aperçoit le crucifix !

On ne doit pas tolérer que le *nécessaire* devienne comme *accessoire* et *secondaire*. Dès le règne de Benoît XIV commença ce désordre, comme on le voit dans sa Constitution *Accepimus*, du 16 juillet 1746; mais à la façon dont il s'exprime on ne peut savoir si le mal fut aussi grand qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, dans beaucoup d'églises, le crucifix non seulement est mal placé, mais il est souvent si petit qu'on dirait plutôt un ornement du cadre d'un tableau ou du tabernacle qu'un objet du culte. Et voilà pourquoi Benoît XIV, dans la Constitution citée, concluait avec ces paroles fermes : *Vobis (Episcopi) præcipimus ut nullo modo patiamini, neque in ecclesiis Reguarium rem divinam fieri ad hujusmodi altaria, nisi Crucifixus inter candelabra*

ita promineat ut sacerdos CELEBRANS, AC POPULUS sacrificio assistens eundem Crucifixum facile et commode intueri possint; quod evenire nequit si EXIGUA solum CRUX minori tabulæ defixa fidelibus exhibeatur.

La Congrégation des Rites a continuellement fait entendre sa voix autorisée à cet égard; le 10 juin 1663, n° 1270, elle répète qu'une petite croix sur le tabernacle ne suffit pas, mais qu'elle doit avoir la mesure prescrite, ou qu'on en place une grande entre les candélabres; un crucifix en statue ou en peinture suffit lorsqu'il forme l'image principale de l'autel. Le 17 septembre 1822, n° 2621, elle condamne de nouveau l'abus de crucifix insuffisamment visibles sur l'autel, et recommande aux évêques *ut juris et facti remediis id servandum curent, simulque provideant ne crux visibilis desit*. Le 2 juin 1883, n° 3576, elle interdit de placer le crucifix sur un trône, *et præcise in loco super quo S. S. Sacramentum exponitur, nec super corporali*. On ne peut pas même le placer devant la porte du tabernacle, et pas davantage sur le canon d'autel.

Et comme, si on laisse au jugement des recteurs d'églises le soin de déterminer la grandeur nécessaire du crucifix, telle mesure qui semblera trop exigüe à l'un pourra être regardée comme suffisante par l'autre, il est indispensable, comme l'ont fait déjà beaucoup d'évêques, de fixer le *minimum* de dimension de la croix des autels.

Dans ce but, les visiteurs ordonneront : 1° que dans le délai de trois mois à dater de cette visite, soient enlevées de tout autel les croix dont la hauteur n'est pas moins de 0^m40 avec 0^m22 comme largeur des bras. Pour le grand autel et pour les grandes chapelles, la croix devra être proportionnellement plus grande; 2° que les croix sur les autels ne soient pas placées de manière à rester invisibles au célébrant, à cause des objets placés devant elles; 3° que dans tous les cas, la croix soit apparente et ne semble pas un objet secondaire de l'autel; 4° que l'image du divin Crucifié soit sculptée d'une manière convenable; 5° qu'on éloigne absolument tous ces tableaux qui, vu l'étroitesse de l'espace, ou pour toute autre raison, empêchent le crucifix d'occuper sur l'autel le poste d'honneur qui lui est dû.

SUR LA PERCEPTION DES DROITS D'ENTRÉE DANS LES ÉGLISES.— Voici une lettre, adressée le 29 septembre 1911 par Mgr Falconio, délégué apostolique de Washington, à tous les Évêques des États-Unis. Nous empruntons la traduction donnée par la *Nouvelle Revue théologique* (janvier 1912, p. 36).

« 29 septembre 1911.

» Monseigneur,

» Plusieurs fois déjà des plaintes ont été adressées par diverses personnes à cette Délégation au sujet de la coutume qui existe en maints endroits, de percevoir à la porte des églises un certain prix d'entrée, de la part de ceux qui viennent assister à la messe, ainsi qu'à divers autres offices.

» J'ai même appris que dans diverses autres localités des billets se vendent habituellement pour entrer à l'église à l'occasion de plusieurs fêtes, notamment Noël et Pâques. Ces billets sont exigibles à la porte de l'église.

» Une enquête était devenue nécessaire. Elle fut faite et il en résulte que

les plaintes sus-relatées sont malheureusement trop vraies. La coutume que nous déplorons est en vigueur dans différentes paroisses de la plupart des diocèses. Les Ordinaires intéressés ont d'ailleurs été prévenus dûment par moi déjà de mettre fin à cet état de choses.

» Comme la coutume de percevoir de l'argent selon les méthodes précitées est réellement répréhensible, comme cette coutume a déjà été défendue et condamnée et qu'elle peut aisément se propager tout en causant davantage de scandale encore, non seulement chez les catholiques, mais aussi chez ceux qui ne le sont pas, j'ai cru de mon devoir de vous expédier cette lettre-circulaire.

» On sait depuis longtemps combien le Saint-Siège a réprouvé sévèrement de telles méthodes. Ces méthodes ont été condamnées d'une manière très explicite par le Pape Pie IX en 1862. Non moins explicites que la susdite réprobation sont les provisions adoptées par le second et le troisième conciles pléniers de Baltimore, sur le même sujet.

» A cela je dois ajouter le fait que la Sacrée Congrégation de la Propagande adressa à tous les Évêques des États-Unis une lettre, en date du 15 août 1869, qui contenait ce qui suit : « Praxis pecunias exigendi ad fores ecclesiarum » ut fideles ingredi possint, et divinis mysteriis adesse... penitus aboleri atque » eliminari cupiens S. Congregatio. A. Tuam nunc in Domino adhortari non » desinit, ut omnem curam conferas, si forte in aliquibus istius diœcesis locis » consuetudinem hujusmodi invaluisse noveris, *ne ulli omnino collectores,* » quando Christi fideles in ecclesiam ingrediuntur, quo divinis mysteriis adstare, » vel verbum Dei audire possint, ad earumdem ecclesiarum fores ponantur. »

» Je tiens à vous dire en outre que le 22 mai 1908, Son Éminence le Cardinal Préfet de la Propagande, ayant reçu personnellement des plaintes à ce sujet, m'ordonna de prendre des mesures afin de prévenir la répétition d'abus semblables. Conformément à cet ordre je prévins les évêques dans les diocèses desquels les dits abus se commettaient.

» Après tout ce que je viens de dire, Votre Grandeur, qui considère la dignité de l'Église et le salut des âmes comme première loi, sera de plus en plus convaincue de la nécessité de faire cesser radicalement des faits aussi pernicieux.

» Conséquemment, je vous requiers de donner l'ordre aux curés de votre diocèse de mettre fin à toutes les coutumes du genre de celles dont j'ai parlé plus haut, si ces coutumes existent déjà dans leurs paroisses et de ne permettre sous aucun prétexte de les mettre en pratique si elles n'existent pas.

» Je sais parfaitement que dans certaines églises on perçoit de l'argent à la porte non à titre de vrai droit d'entrée, mais en paiement des sièges dans l'église. Cette habitude elle-même ne peut être tolérée; car, outre qu'elle produit une impression défavorable à tous, elle a été la cause reconnue de faits très regrettables, elle se trouve directement et manifestement opposée à l'esprit de la lettre sus-relatée, émanant de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Dans cette lettre, en effet, il est dit d'une manière explicite : *Ne ulli omnino collectores... ad ecclesiarum fores ponuntur* — que cette coutume soit donc elle aussi abolie.

» Toutefois, afin que le revenu des bancs ne soit pas perdu, Votre Grandeur

pourra mettre en vigueur quelque autre méthode contre laquelle nulle objection ne puisse s'élever.

» Il n'est point besoin de dire naturellement que la présente lettre n'empêchera pas la distribution de billets donnés *gratuitement* lorsque des circonstances spéciales nécessiteront leur emploi.

» Je suis convaincu, Monseigneur, que Votre Grandeur va mettre à exécution sans retard ce que je viens d'ordonner comme un devoir de conscience et qu'elle va en même temps annoncer de ma part à son clergé que si, à l'avenir, d'autres plaintes bien fondées me sont adressées relativement à des faits du genre de ceux qui ont motivé cette lettre, le curé responsable sera justement puni.

» Veuillez donc, Monseigneur, m'accuser réception de cette lettre.

» Respectueusement à vous en N. S. J.-C. »

*Signé : D. FALCONIO,
Délégué apostolique.*

QUELQUES RÈGLES POUR LE CULTE DES SAINTS. — L'épiscopat français désirait célébrer, par des solennités religieuses, l'anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Plus patriotique que liturgique, cette requête fournit à la Sacrée Congrégation des Rites l'occasion d'exposer certains principes sur le culte des Saints, peu encourageants pour ceux qui espéraient peut-être consacrer définitivement la date du 7 janvier par une fête secondaire de Jeanne d'Arc. Une fois de plus, il faut admirer la discrétion et la sagesse de Rome dans toutes les questions qui touchent au culte public.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

» Le dimanche 7 janvier de l'année prochaine, votre noble nation se propose de célébrer, par des réjouissances publiques, le cinquième centenaire de l'heureuse naissance de son héroïne Jeanne d'Arc, qu'elle appelle à bon droit le plus ferme soutien de l'honneur et du renom de la France.

» Votre illustre compatriote ayant été récemment placée au nombre des Bienheureux, plusieurs évêques, et au premier rang le Révérendissime évêque d'Orléans, ont fait savoir à cette Sacrée Congrégation qu'il leur serait très agréable, ainsi qu'aux fidèles de France, d'obtenir pour leurs prêtres la faculté de chanter ce même jour, 7 janvier, la Messe votive de la bienheureuse Jeanne, bien que, l'année prochaine, en vertu d'un privilège apostolique, l'Épiphanie de Notre-Seigneur tombe, pour la France, ce jour-là. Ils formulent cette requête, non pas en vue de traiter la naissance de la Bienheureuse comme une chose sainte, ce qui serait nouveau dans l'Église, déplacé et absolument contraire aux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, mais afin que les fidèles, à l'occasion des réjouissances publiques, implorent le secours de Jeanne, pour attirer la grâce de Dieu sur la nation française, et qu'ils soient eux-mêmes exhortés à marcher, chacun selon ses forces, sur les traces de l'héroïne.

» Pour bien montrer qu'elle accueillait ce pieux désir avec tous les égards qu'il mérite, la Sacrée Congrégation a examiné la requête; et ayant reconnu que ladite supplique n'avait aucunement pour objet la naissance de Jeanne,

qu'elle se proposait seulement, pendant que la nation française célébrerait le jour natal, d'ailleurs transféré, de la Libératrice de la patrie, d'amener les fidèles à implorer le secours de celle qui naquit plus tard au ciel, elle décida d'admettre la demande, mais avec la clause : « S'il plaît à Sa Sainteté. » Voici la teneur de la concession :

» Par faveur spéciale et pour cette fois seulement, tous les évêques de France ont la faculté de permettre que, le 7 janvier ou le dimanche suivant, dans les églises soumises à leur juridiction, il soit chanté une messe votive de la bienheureuse Jeanne d'Arc, avec *Gloria* et *Credo*, mais aux conditions suivantes :

» 1^o Sous aucun prétexte, dans ces églises, la messe du jour ne sera omise ;

» 2^o Les fidèles seront avertis en temps opportun qu'après la Nativité du Seigneur, et celle de sa sainte Mère, la Vierge Marie, qui furent toujours dans l'Église des solennités, aucune naissance autre que celle de saint Jean-Baptiste ne peut être célébrée; que pour les autres saints et élus de Dieu, selon la parole de saint Augustin « nous célébrons seulement le jour où, après » la consommation de leurs travaux, après leur triomphe définitif sur le » monde, la vie présente les a enfantés à l'éternité »; en fin que, d'après Tertullien « les fêtes des saints sont appelées des naissances, parce que les servi- » teurs de Dieu, en émigrant de cette vie, naissent au ciel »;

» 3^o Comme nous lisons dans l'Écriture que « nul n'est exempt de souillure, » pas même l'enfant dont la vie est d'un jour sur la terre », partout où la chose sera possible, on proposera aux fidèles, dans de graves exhortations, l'exemple de votre héroïne, qui a été couronnée de gloire devant les hommes et devant Dieu, qui est votre honneur et votre soutien, en qui nous voyons nettement par quels moyens la grâce de Dieu préserve l'âme de toute souillure, arrache du cœur des vaillants la racine des vices et brûle du feu de l'Esprit-Saint les ronces qui étoufferaient l'accroissement des vertus, afin que les hommes suivent avec plus de facilité et d'ardeur les traces du Christ, en disant avec saint Paul : « Ni la mort ni la vie ne pourront me séparer de la » charité de Dieu, qui est dans le Christ Jésus. »

« Sa Sainteté, informée par moi de tout ce qui précède, a accueilli la demande avec bienveillance, et, en témoignage de sa particulière dévotion envers la Bienheureuse, ainsi que de l'affection paternelle dont elle entoure l'Église de France, vivement désireuse de voir Dieu enrichir votre nation des dons célestes, elle a daigné ratifier le vœu de la Sacrée Congrégation des Rites.

» En outre, l'auguste Pontife a bien voulu concéder à tous les fidèles qui, confessés et fortifiés pas la sainte Communion le jour où sera célébrée la messe de la bienheureuse Jeanne, prieront aux intentions de Sa Sainteté, la faculté de gagner une indulgence plénière.

» C'est avec plaisir et avec tout le respect qui vous est dû que je vous adresse cette communication, en vous demandant de m'aider devant Dieu du secours de vos prières.

» Rome, de la Sacrée Congrégation des Rites, le 1^{er} décembre 1911.

» PIERRE LA FONTAINE,

» évêque titulaire de Caryste, secrétaire. »

L'ÉPICLÈSE EUCHARISTIQUE. — Dans *La Revue d'Histoire Ecclésiastique* de Louvain (15 janvier 1912, pp. 34-72) Dom Pierre de Puniet O. S. B. reprend la question de l'*Épiclese eucharistique* dont Francisque Varaine a fait ici même l'exposé succinct. (*Questions Liturgiques*, 1^{re} année, pp. 119-131). L'auteur s'attache surtout à établir la valeur transsubstantielle attribuée par la tradition la plus authentique aux paroles mêmes de la Consécration, et il le fait avec une richesse de documentation et une rigueur de conclusion qui donnent pleine satisfaction. Cette vérité une fois établie, la théorie grecque de l'épiclese apparaît comme une superfétation sans fondement. Le principal témoignage auquel l'auteur fait appel est celui de saint Jean Chrysostôme, commenté par Sévère d'Antioche, le fondateur de l'église monophysite au début du vi^e siècle, deux autorités orientales que l'église séparée ne pourra pas récuser. La compétence de l'auteur fait regretter d'autant plus vivement son silence sur deux études récentes : l'*Épiclese eucharistique* de F. VARAINE (Brignais, Lyon, 1910) et l'article très complet de S. SALAVILLE paru dans le *Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique*. (Fasc. V, Beauchesne, 1910, col. 1585-1597.)

L'ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN 1912, dans son rapport¹ sur les travaux si féconds des différentes sections du Séminaire historique, fondé et dirigé avec la compétence et le zèle que l'on sait par M. le Chanoine Cauchie, également directeur de la revue dont nous venons de parler, publie une étude de Dom Vykoukal, donnant *Quelques notions sur les Sacramentaires* de l'époque carolingienne. Ce travail consciencieux et minutieusement fouillé dans lequel l'auteur a condensé de longues et patientes recherches sera très précieux pour tous ceux qui voudront aborder l'étude des Sacramentaires de cette époque. Son rapport est accompagné d'une bibliographie des Sacramentaires qui ne laisse rien à désirer. Tout nous fait espérer une série de travaux de première valeur sur ce sujet si important dans l'histoire de la Liturgie. Un tirage spécial a été fait : s'adresser à l'éditeur : Van Linthout, Louvain.

1. Cf. *Séminaire historique*, 1910-1911. Rapports pp. 414-440. Van Linthout Louvain, 1912.

QUESTIONS POSÉES



U DIMANCHE DE LA PASSION LA RUBRIQUE DU MISSEL DIT : « ANTE VESPERAS COOPERIUNTUR CRUCES ET IMAGINES ». DE QUELLES CROIX ET IMAGES S'AGIT-IL ? COMMENT FAUT-IL LES VOILER ? QUELLE SEMBLE ÊTRE LA RAISON DE CETTE PRESCRIPTION ? ¹

R. I. La rubrique du *Missel*, citée dans la question est répétée, mais d'une façon plus déterminée, dans le *Cérémonial des Evêques* (l. II, c. xx, n. 3) : *Ad primas autem Vesperas Dominicæ quæ de Passione dicitur, cooperiantur, antequam officium inchoetur, omnes cruces et imagines Salvatoris Nostri Jesu Christi per ecclesiam ; et super altare nullæ ponantur imagines Sanctorum.*

II. Tout le monde n'est pas d'accord sur l'étendue de l'obligation imposée par le double texte cité.

Il est certain et universellement admis que la rubrique vise :

1^o En ordre principal les croix — c'est-à-dire les *crucifix* — et *images de Notre-Seigneur*, qu'elles se trouvent sur l'autel ou dans la nef de l'église ;

2^o Les *images et statues de saints placées sur les autels*. La rubrique du *Cérémonial*, il est vrai, ne le dit pas explicitement : mais elle suppose sans doute que l'autel n'a pas d'autre décor que la croix et les chandeliers : elle se contente en conséquence de défendre d'exposer les images de saints qu'on place parfois entre les chandeliers à d'autres époques de l'année. Quoi qu'il en soit, l'usage et le décret du 4 août 1663, *Dalmatiarum*, n. 12752, ne laissent aucun doute au sujet des statues des autels.

« An, in primis Vesperis Dominicæ Passionis, non solum cruces et imagines Salvatoris, sed etiam imagines Sanctorum quæ super altaribus reperiuntur, tegi debeant? »

R. « Debent tegi omnes imagines in primis Vesperis. »

3^o Les termes de cette réponse, de même que ceux de la rubrique du *Missel*, s'étendent-ils dans leur généralité aux images et *statues de saints placées en dehors des autels* ?

Quelques auteurs répondent négativement ². Il nous semble cependant que cette opinion peut difficilement se concilier avec la jurisprudence suivie par la Sacrée Congrégation, notamment en ce qui concerne la statue de saint Joseph.

La Sacrée Congrégation avait déjà décidé que la fête du patron, du titulaire ou de la dédicace d'une église n'est pas une raison pour ne pas couvrir les images ³ (n. 926, 2-3). Mais voici que saint Joseph est proclamé patron de l'Église universelle : en se basant sur ce fait, on demande si la statue du saint peut être découverte quand sa fête tombe dans la semaine de la Passion. Et

1. Article paru dans les *Collationes Brugenses*.

2. *Ephem. liturg.*, pp. 461-454; *Nederlandsche Kathol. Stemmen*, 1906, pp. 92-93.

3. Décret du 16 novembre 1649. *Januen.*, n. 926.

la Sacré Congrégation répond *negative* en se basant sur les décrets antérieurs (926) ¹. Malgré ce refus, les Pères Jésuites reviennent bientôt à la charge ² :

« XI. *An occasione primæ communionis puerorum, vel ob devotionem erga S. Joseph mense martio possint altaria ornari floribus et pulsari organa etiam tempore Quadragesimæ ? — An idem dicendum, si effigies S. Joseph sit extra altare posita ? — et an, in hoc ultimo casu, possit relinqui discooperta tempore Passionis ?*

R. ad XI. « *Ad primam partem, affirmative ; ad secundam partem : provisum in primo ; ad tertiam partem, consulat probatos auctores. »*

Le décret fut inséré ainsi dans la première collection de Gardellini (n. 5728, ad XVI), mais voici que dans la dernière édition la réponse est changée : *ad tertiam partem, tolerari potest* (n. 3448, 11). La résistance avec laquelle cette « tolérance » est accordée prouve assez clairement que le décret n. 3448, 11, ne sanctionne pas une règle générale, mais établit une *exception* et indique un fléchissement de la règle qui semble encore demander que *toutes les statues* soient voilées ³.

Il convient toutefois de remarquer que seules doivent être voilées les croix ou images qui sont exposées pour être l'objet d'un culte, mais nullement celles qui — peintes ou sculptées — sont destinées seulement à orner l'église, à instruire les fidèles et à les entretenir dans des sentiments pieux. Ainsi on ne doit pas voiler les tableaux du chemin de la croix (décret n. 3638, 2), ni les croix de consécration de l'église, ni le petit crucifix qui surmonte le tabernacle, ni les scènes pieuses ou les figures de saints représentées dans des peintures murales, des vitraux, des panneaux d'architecture, etc ⁴.

III. Comment voiler les croix et images ? Le but de la prescription est évidemment de les couvrir, de les cacher à nos yeux *cooperve, tegi* ⁵. C'est donc à juste titre que les auteurs proscrivent le voile transparent de gaze pour exiger un *lissus opaque*.

De l'avis unanime des rubricistes, la couleur du voile doit être *violette*. C'est la couleur liturgique du temps ; c'est celle qui est, si pas prescrite, au moins supposée partout dans les rubriques et les décrets ⁶. Il n'y a d'except-

1. Décret du 3 avril 1876, *Bonaeren.*, n. 3396.

2. Décret du 11 mai 1878, *Societatis Jesu*, n. 3448, 11 (num. ancien : 5728,) 16.

3. Voir encore le décret du 11 février 1892, *Calaguritana*, n. 3767, ad xxix, n. 9. Toutefois le décret du 4 juin 1874, *Lisbonen*, n. 3332, ad IV, a toléré les statues non voilées dans les solennelles processions qui se font en certains pays au temps de la Passion.

4. Voir VAN DER STAPPEN, *De celebratione S. Missæ*, q. 57, nota 11 ; *Ephem. liturg.*, l. c.

5. Un décret de la Sacrée Congrégation in *Veronen*. ad 10 et 11, du 7 septembre 1850, confirme tout à fait cette manière de voir. Mais le décret n'a pas été inséré dans la collection de Gardellini ; on peut le trouver dans la *Correspondance de Rome*, t. II, p. 261, édition de Liège.

6. Voir les décrets nn. 926, 4, 252, 4, *Cæremoniale Episcop.*, t. II, xxiii, 10 ; *Memoriale Rituum*, t. IV, a. I, n. 2 ; et surtout *ibid.*, tit. IV, art. II, § 4 ; n. 10 ; après le dépouillement des autels au Jeudi-Saint, la rubrique dit (n. 10) : *primus clericus amo-*

tion que pour la croix du maître-autel, qui doit être voilée de blanc pendant la Messe solennelle du Jeudi-Saint ¹. Le violet répond d'ailleurs le mieux à

IV. *la raison et la signification* de cette cérémonie. Les liturgistes semblent unanimes à voir dans les croix et images un signe de tristesse. Mais l'accord cesse dès qu'il s'agit de préciser davantage le motif et le caractère de cet air d'affliction et de pénitence.

La plupart des auteurs cherchent à trouver un rapport entre les crucifix voilés et la *passion du Sauveur*. Et ce rapprochement est tout naturel, si on ne tient compte que de la pratique actuelle qui ne voile les images que durant le temps de la *Passion*, pendant lequel l'Église invite ses enfants à méditer les souffrances de son divin Époux, en attendant qu'elle leur mette devant les yeux sa mort sur la croix.

« Dans l'attente de cette heure terrible, dit Dom Guéranger ², la sainte Église manifeste ses *douloureux pressentiments* en voilant par avance l'image de son divin Époux. La croix elle-même a cessé d'être accessible aux regards des fidèles; elle a disparu sous un voile sombre. Les images des saints ne sont plus visibles; il est juste que les serviteurs s'effacent quand la gloire du Maître s'est éclipsée. Les interprètes de la sainte Liturgie, nous enseignent que cette austère coutume de voiler la croix au temps de la passion exprime *l'humiliation du Rédempteur* réduit à se cacher pour n'être pas lapidé par les Juifs, comme nous le lirons dans l'Évangile du dimanche de la Passion. »

Mais si l'on veut donner une base solide à l'explication d'une cérémonie, il est toujours utile de consulter l'histoire du rite au moins autant que sa propre imagination. Les premières origines de l'usage en question nous échappent. Mais dès le XII^e siècle ³, plusieurs liturgistes nous parlent de l'usage de voiler les croix et les images comme d'une habitude existante ⁴. Leurs témoignages contiennent certains points qu'il importe de noter : a) l'action de voiler les croix fait partie d'un rite plus général qui consiste à dépouiller l'église de tout ornement; b) elle se rattache intimement à l'usage du voile ou *drap de carême* qu'on suspendait entre l'autel et le chœur dans les collégiales, ou entre le chœur et la nef dans les églises ordinaires, de façon à cacher complètement aux fidèles la vue du sanctuaire ou *sancta sanctorum*; c) enfin, ces usages étaient caractéristiques du carême et pas du temps de la passion ⁵; les voiles étaient attachés dans certaines églises à partir du mer-

vebit a cruce altaris majoris vestem albi coloris, remanente consueta veste violacea. Voir *Nouvelle Revue Théologique.*, t. XIII. p. 658 ss.

1. Voir les textes de la note précédente et *Memor. Rituum*, IV, art. I, n. 1.

2. *L'Année liturgique*, « La Passion », ch. II (fin). Voir encore DE HERDT, *S. Lit. praxis*, t. III, n. 21; VAN DER STAPPEN, *l. c.*

3. Il paraît que déjà Hartnot, abbé de Saint-Gall († 895) aurait doté son monastère d'un voile de carême.

4. Par exemple RUPERT DE TUY, *De divinis officiis*, l. V, c. 9; l. VI, c. 20, 21; HONORIUS D'AUTUN, *Gemma animæ*, l. III, c. 44; J. BELETH, *Rationale divinatorum officiorum*, c. 85. Voir d'ailleurs un excellent article, bourré de faits, de citations d'auteurs et d'archives dans *Le Beffroi*, t. II (1864-65), p. 38-51; *Drame liturgique cérémonies du Carême*, par J. WEALE; *Kirchenlexikon*, v^o *Fastentuch*, par HEUSER.

5. Voici le texte de BELETH, *l. c.* : *Omnia illa quæ ad ornatum pertinent, tempore quadragesimæ debere abscondi, vel removeri, vel etiam contegi. Nec crux quoque illo*

credi des cendres, dans la plupart le premier dimanche du Carême, l'ancien *initium quadragesimale* ¹.

Aussi les plus anciens liturgistes ne voient-ils dans cette pratique aucune allusion à la passion de Notre-Seigneur ². Ils en donnent d'autres interprétations qu'il serait trop long de rapporter ici et qui semblent d'ailleurs si peu adéquates, que plusieurs auteurs modernes en sont arrivés à ne voir dans le drap de Carême qu'un signe sensible destiné à rappeler aux fidèles ignorants que le temps de la pénitence était venu ³. Cette explication n'est évidemment qu'un aveu d'impuissance.

L'explication qui nous sourit le plus, c'est l'hypothèse proposée dans ces derniers temps par le savant et sagace H. Thurston : le drap de Carême et, par conséquent, le voile des croix, se rattacherait à l'idée de la pénitence publique ancienne ⁴.

« On sait que, d'après la discipline ancienne de l'Église, les pénitents publics étaient soumis, durant la sainte quarantaine, à un régime spécial de pénitence, qui commençait avec le Carême par l'imposition des cendres et l'expulsion de l'église et se terminait le Jeudi-Saint par la réconciliation publique. Or, au fur et à mesure que le régime strict de la pénitence publique est allé en diminuant, l'idée de la pénitence publique s'est étendue à la généralité des fidèles. Ainsi nous voyons les fidèles et le clergé demander bientôt ⁵, spontanément l'imposition des cendres et se reconnaître par là-même en quelque sorte pénitents publics : c'est comme si toute la communauté des fidèles était en pénitence publique durant tout le Carême ⁶. »

Quoique considérés comme pécheurs et pénitents, tous les fidèles ne pouvaient évidemment être chassés de l'église. Mais devait-on renoncer complètement à leur rappeler certaines grandes vérités que la liturgie inculquait aux pénitents publics? Les pécheurs méritaient d'être exclus de l'église, comme Adam avait été chassé du paradis à cause de sa faute ⁷; sans pénitence

tempore nisi cooperta in ecclesia portari debet. Duo tamen vela retinentur, quorum alterum ponitur per chori circuitum, alterum suspenditur inter altare et chorum, ut non appareant quæ sunt intra sancta sanctorum. Quo quidem significatur mentibus infidelium divinarum scripturarum intelligentiam nondum esse apertam. Hæc duo vela diebus dominicis complicantur, quod hi dies ad tempus Paschatis pertineant.

1. Voir les usages particuliers dans l'article cité de M. J. WEALE; pour l'Angleterre voir H. J. FRASEY, *Ancient english holy week ceremonial*, 1897, pp. 13-49.

2. Mais déjà Durand de Mende, au XIII^e siècle, rapporte que quelques-uns diffèrent le dépouillement de l'église jusqu'au dimanche de la Passion, *quia ex tunc divinitas fuit absconsa et velata in Christo*, et il rappelle le texte de l'Évangile : *Jesus autem abscondit se. Rationale divin. offic.*, l. I, n. 34.

3. Par exemple KELLNER, *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints*, traduction de J. BUND, Paris, ch. X, p. 151; E. VACANDARD, v^o « Carême », dans *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, t. II, col. 2153; *Questions liturgiques*, 1910, n. 4, p. 175.

4. *Lent and Holy week*, 1904, p. 99 ss.; *Catholic Encyclopedia*, v^o *Ash Wednesday*.

5. Nous en avons des preuves dès le commencement de XI^e siècle : article cité de la *Cathol. Encyclop.*

6. Voir par exemple les prières de la bénédiction des cendres (Missel), comparées avec celles de *expulsione et reconciliatione penitentium* (Pontifical); voir le *Tractus* propre aux fêtes du Carême.

7. Voir au Pontifical la formule d'expulsion des pénitents.

il leur était impossible d'arriver au royaume du ciel et à la vision de Dieu ¹. Et la liturgie n'a-t-elle pas essayé de leur inculquer ces vérités d'une manière sensible en cachant à leurs regards l'autel, le sanctuaire, l'image de Dieu et celle des saints unis à Dieu dans la gloire céleste?

Ce n'est qu'une hypothèse, mais une hypothèse qui paraît convenablement expliquer l'ensemble de la cérémonie et qui cadre assez bien avec l'explication fournie par un des premiers liturgistes qui aient tenté une interprétation. Pour Honorius d'Autun en effet, le voile de Carême symbolise le firmament qui nous sépare de la patrie céleste : « *hoc velum est cœlum mira varietate depictum rutilantibus gemmis distinctum : hoc nobis pro velo inter corporalia et spiritualia suspenditur quo Christus et illa superna patria nunc à nobis celatur. Postea cœlum ut liber complicabitur et ut tentorium colligetur, et tunc facies Domini nobis revelabitur et cœlestis gloria denudabitur... In Pascha velum aufertur, et altaris ornatus ab omni populo conspicitur, quia in resurrectione omnia nuda et aperta erunt, ubi beati Regem gloriæ in decore suo videbunt* ². »

C. CALLEWAERT.

UN AUTRE ABONNÉ NOUS ÉCRIT : « LE SAMEDI-SAINT ET LA VEILLE DE LA PENTECOTE ON DOIT BÉNIR SOLENNELLEMENT L'EAU BAPTISMALE. LE RITE DE CES DEUX JOURS DOIT-IL AVOIR LA MÊME SOLENNITÉ ? LE SAMEDI-SAINT, TOUT L'OFFICE EST SOLENNEL, C'EST ENTENDU ; MAIS, LA VEILLE DE LA PENTECOTE, NE POURRAIT-ON PAS LIRE TOUT L'OFFICE, Y COMPRIS LA SAINTE MESSE, SANS ÊTRE ASTREINT AU CHANT ?

ENSUITE, LES INVOCATIONS DES LITANIES DOIVENT ÊTRE RÉPÉTÉES. RIEN DE PLUS FACILE LE SAMEDI-SAINT, CAR CE JOUR-LÀ JE SUIS CERTAIN D'AVOIR DES CHANTRES, MAIS, LA VEILLE DE LA PENTECOTE JE N'EN AI PAS. SUIS-JE OBLIGÉ DE RÉPÉTER MOI-MÊME DEUX FOIS CHAQUE INVOCATION ? IMPOSSIBLE DE FAIRE AUTREMENT, MES SERVANTS DE MESSE SONT TROP PETITS POUR ÊTRE CAPABLES DE RÉPONDRE, ET JE N'AI PERSONNE D'AUTRE À MA DISPOSITION. DANS CE CAS NE M'EST-IL PAS PERMIS DE DIRE LES LITANIES À LA FAÇON ORDINAIRE C'EST-A-DIRE SANS RÉPÉTITION ?

Personnellement je n'ai trouvé aucune réponse à ces questions. Car, tous les traités de liturgie supposent que l'on a toujours à sa disposition un nombre de ministres suffisants... hélas, on en est parfois réduit à se tirer d'affaire avec quelques bambins de 8 à 9 ans !

I. Notre abonné semble partir de ce principe que les offices dont il est question doivent être *chantés solennellement*. Il doit en être ainsi dans les paroisses qui disposent de ministres sacrés assez nombreux, pour observer toutes les rubriques du *Missel*. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, il y a impossibi-

1. Voir au *Pontifical* les prières de la réconciliation.

2. *Gemma animæ*, c. 46. (MIGNE, P. L., t. 172, col. 657.)

lité de suivre les rubriques du *Missel* et la solennité doit avoir lieu suivant les prescriptions du *Memoriale Rituum*¹, édité par ordre de Benoît XIII.

Cet ouvrage suppose que tout l'office est lu par le célébrant et ses assistants. Ainsi, le Samedi-Saint (*De benedictione fontis*, n. 4) « Celebrans surgens incipit alta voce Tractum : *Sicut cervus*, etc., ut infra, quod lente prosequitur cum suis clericis. N. 8 : Celebrans accedit prope Fontem et dicit secundam Orationem et Præfationem, ut in Missali. » Et dans le paragraphe *De Litaniis et Missa cum Vesperis*, n. 3, 4 : « Celebrans stans ante altare, deponit Pluviale tantum. Idem genuflexus, omnibus similiter genuflectentibus, recitat Litanias ex Missali, posito super scabello ante ipsum. Clerici respondent et repetunt omnia quæ celebrans dicit ». Et, n. 12 : « Post Epistolam celebrans dicit ter Alleluia elevando gradatim vocem, et Clerici, post quamlibet vicem, in eodem tono, repetent illud et celebrans prosequitur Versum et Tractum : » DE HERDT ajoute ici cette note : « Celebrans post epistolam ter dicit Alleluia. vocem gradatim elevando, etiamsi non cantet². » Et pour les Vêpres, le *Memoriale* dit : « Celebrans in cornu Epistolæ dicit antiphonom *Alleluia*, etc., et cum clericis prosequitur psalmum *Laudate*, etc. et in fine repetitur *Alleluia* Deinde subdit antiphonom *Vespere autem*, etc., cum cantico *Magnificat* repetita Antiphona *Vespere*, etc., celebrans accedit ad medium altaris, osculatur illud, et versus ad populum dicit : *Dominus vobiscum* et postea orationem in solito cornu Epistolæ. »

Notre réponse sera bien claire : dans les circonstances qui ont été exposées, notre abonné peut s'abstenir du chant le Samedi-saint³ et le samedi veille de la Pentecôte, car le *Monitum*, qui se trouve en tête du *Memoriale*, dit : « Sex, semel in anno occurrentes, functiones enucleate exponuntur (quas subsequens demonstrabit Index) : ex quibus hand difficile erit methodo excerpere pro consimilibus; ut in omnibus custodia Sacrarum cæremoniarum semper effulgeat. »

2^o Le *Memoriale* de Benoît XIII suppose trois ou quatre clercs : « Exactissimam præscriptorum Rituum, cum perstrictissimo clericorum numero exhibet praxim. Ut plurimum tres tantum requirit, vix quartum desiderat (monitum). »

Dans nos contrées, ce sont des laïques qui servent à l'autel, ils remplacent donc d'après plusieurs auteurs, les clercs prescrits par le Rituel. Il faut du moins que ces laïques soient bien instruits et capables de répondre conve-

1. S. R. C. *Sulmonem*, 31 juillet 1821, n. 2616, ad I; *Comen*, 9 décembre 1899, n. 4049, ad I.

2. *Sacræ Liturgiæ praxis*, édit. 10, t. III, p. 100.

3. S. C. R. *Baionem*, 13 septembre 1879, n. 3505, ad VI. *Anne officia de quibus agitur in Cærem. Bened XIII cum cantu persolvi possint juxta praxim communem in quibuscumque Ecclesiis? R. Negative.*

Le sens de cette réponse, qui n'est pas très clair, est précisé par l'*Index generalis des Décrets authentiques (Memoriale ritum)* : « Juxta Memoriale Rituum Benedicti XIII functiones nequeunt persolvi cum cantu. Ainsi, COPIN STIMART, *op. cit.*, p. 591; VICTORIUS AB APPELTERU, *Manuale liturgicum*, t. I, p. 516, mais ces deux auteurs font exception pour la procession et la Messe. D'après DE HERDT, *op. c.*, t. III, p. 35, et VAN DER STAPPEN, *Cæremoniale*, p. 262, on peut chanter s'il y a des chantres.

nablement : « Parocho tamen curæ erit, designatos clericos, quasi manducens, præcedenter in actionibus peragendis instruere... Eisdem insuper clericos modulari, æqua vocum concordia, ea quæ in Processionibus recitanda præcipiuntur, edoceat. » (*Monitum*)

Si un autre prêtre se trouve présent, il est tout désigné pour les répons; à son défaut, le sacristain ou un servant plus expérimenté en sera chargé. Le cas cité par notre abonné ne devrait donc pas se présenter.

Pour répondre à la seconde question, nous dirons : L'Église veut que les supplications soient répétées, non pas que la répétition perfectionne notablement le sens de la prière, mais parce qu'elle lui donne plus de force. Ainsi, nous lisons dans l'*Ordo Romanus*¹ « Interim vero schola jussa facit letaniam ante altare : primam, septenam; et spatio facto, faciunt alteram quinam; iterum spatio facto faciunt ternas. » De même dans MARTÈNE :² « Triplex hac die letania decantabatur, septena, quina, et terna, sic dictæ quod primæ invocationes singulæ septies repeterentur, secundæ quinquies, ter tertiæ. »

De nos jours, on retrouve encore dans le *Pontifical Romain* un fait analogue, lorsqu'il s'agit de la consécration d'une église : « In quibus suo loco nominetur bis Sanctus ille in cujus honore et nomine Ecclesia vel altare dedicatur; et illi, quorum Reliquiæ in eo includuntur. »

De même pour la consécration d'un autel : « Cantores incipiunt Litanias ut in fine hujus secundæ partis, vel cantoribus deficientibus, Pontifex eas legit, in quibus suo loco nominetur bis sanctus ille... », etc.

De même encore le Rituel (tit. IX, c. 6) dit : « De processione ad petendam pluviam : Aguntur omnia, ut supra in Litaniiis majoribus, usque ad finem Litaniarum, in quarum precibus bis dicitur : Ut congruentem pluviam fidelibus tuis concedere digneris : Te rogamus, audi nos ! » Même remarque à l'occasion de la procession : « Ad postulandam serenitatem », c. 7; pour les prières : « Ad repellendam tempestatem », c. 8; « tempore penuriæ et famis », c. 9; « tempore mortalitatis et pestis », c. 10.

La Sainte Église prescrit donc de répéter les invocations des litanies, le Samedi-Saint; les chantres les entonneront d'abord et le chœur les répète, tandis que le prêtre les dit de son côté et que les clercs répètent. Le cas dont parle notre abonné ne doit pas se présenter, Pourtant, lorsqu'il arrive, le prêtre doit répéter lui-même les invocations.

D. W. v. D. K.

POUR QUELS OFFICES LITURGIQUES LA COULEUR VIOLETTE EST-ELLE PRESCRITE ? QUELLE EST LA SIGNIFICATION DE CETTE COULEUR ?

R. Les Rubriques Générales du Missel, tit. XVIII, n° 5, complétées par certaines rubriques spéciales du Rituel et par quelques décrets, déterminent avec beaucoup de précision les offices liturgiques qui doivent se célébrer en violet.

1. MABILLON, *Museum Italicum*, t. III, p. 27.

2. *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, Antwerpia, 1737, t. III, col. 418.

3. Ces prières liturgiques ne sont peut-être ni assez connues ni assez employées.

Ce sont :

1^o Les messes et offices du Temps aux jours ou aux époques de pénitence :

a) depuis les premières vêpres du premier dimanche de l'Avent jusqu'à la messe de la vigile de Noël inclusivement ;

b) depuis la Septuagésime jusqu'à la messe du Samedi-Saint ; mais la messe se chante déjà en ornements blancs parce qu'elle célèbre anticipativement la gloire de la résurrection du Sauveur. Durant cette période, il faut encore excepter : la messe du Jeudi-Saint qui célèbre en blanc l'institution de la Sainte Eucharistie ; tout le service du Vendredi-Saint ¹ qui a recours au noir pour exprimer plus clairement le deuil de la mort de l'Homme-Dieu ; la bénédiction du cierge pascal, symbolisant la résurrection du Christ, en vue de laquelle le diacre prend l'étole et la dalmatique blanches ;

c) l'office de la vigile de Pentecôte, jusqu'à la messe exclusivement : celle-ci est déjà par anticipation la messe de la Pentecôte, et doit donc être célébrée en rouge ;

d) les Quatre-Temps et les vigiles qui comportent le jeûne de fait ou de droit ² : on excepte cependant la vigile de Pentecôte (voir plus haut) et les Quatre-Temps de la semaine de Pentecôte, dont le caractère pénitentiel est mitigé liturgiquement par la joie de l'octave de la fête et le souvenir de l'assistance des nouveaux baptisés habillés de blanc.

2^o Les cérémonies qui ont un caractère de pénitence :

a) la procession et la messe de procession des « Litanies » aux jours de S. Marc et des Rogations ;

b) la bénédiction et la procession des cierges à la Chandeleur, et des Rameaux, et la bénédiction et l'imposition des cendres ;

c) en général, les processions, qui ont été instituées comme des exercices d'humble supplication et de pénitence : telles sont la plupart de celles qui sont indiquées dans le rituel : *ad petendam pluviam, ad postulandam serenitatem, tempore mortalitatis et pestis, in quacumque tribulatione*. Il faut excepter évidemment les processions dans lesquelles on porte le S. Sacrement, les processions d'action de grâces, celles qui se font aux grandes fêtes, par exemple avant la grand'messe, pour rehausser la solennité du jour, comme aussi les processions pour la translation de reliques insignes (Rit. Rom. tit. IX, c. XIV).

3^o Les rites sacramentels et sacramentaux institués pour exorciser ou pour absoudre des péchés ou des peines du péché :

a) les exorcismes (Rit. R. X, I) ;

b) les bénédictions qui comportent des exorcismes, par exemple : des fonts baptismaux, de l'eau lustrale. Si toutefois cette dernière bénédiction se fait

1. Le voile de la croix d'autel doit cependant être violet, n. 3538, 8.

2. Quoique l'obligation de jeûner ait été supprimée de fait dans certains pays et pour certaines fêtes, de droit toutes les vigiles comportent le jeûne, à l'exception des vigiles de l'Épiphanie et de l'Ascension (qui au fond ne sont pas de véritables vigiles liturgiques, voir *Collat. Brug.*, t. XV, p. 294) et de l'Immaculée Conception, qui est de date plus récente. Pour cette dernière, un décret de la S. Congr. des Rites, en date du 12 sept. 1901, prescrit la couleur violette.

le dimanche immédiatement avant la messe par le prêtre qui célébrera la grand'messe, elle est considérée comme faisant corps avec la messe et par conséquent le célébrant revêtira l'amiet et l'aube avec l'étole de la couleur de la messe;

c) les cérémonies préparatoires au baptême qui précèdent l'entrée au baptistère : ces cérémonies où les exorcismes dominent ont dans leur ensemble le caractère d'une lutte contre le démon qui doit être expulsé de l'âme du cathéchumène ¹;

d) l'absolution sacramentelle des péchés ;

e) l'absolution de l'excommunication, de la suspense ou de l'interdit; la bénédiction apostolique *in articulo mortis*; la bénédiction avec indulgence plénière appelée l'absolution générale ²;

f) l'administration du sacrement d'Extrême Onction.

4° Les messes votives dont le formulaire tend moins directement à honorer un mystère ou un saint qu'à implorer humblement le secours divin contre une nécessité ou une misère quelconque : *pro quacumque necessitate, pro remissione peccatorum, ad postulandam gratiam bene moriendi, ad tollendum schisma, contra paganos, de fidei propagatione* ³, *tempore belli, pro pace, pro vitanda mortalitate, pro iter agentibus, pro infirmis*.

Il faut ajouter encore les messes votives *De passione Domini* (Rub. Gen. Miss. XIX; cf. n. 3922, IV, 2).

5° La fête des SS. Innocents, quand elle tombe dans la semaine. Mais le violet cède la place au rouge si la fête coïncide avec un dimanche ⁴, et encore toujours au jour octave de la fête ⁵.

6° Enfin le violet est usité au lieu du noir dans tous les offices ou messes des défunts célébrés durant l'exposition du S. Sacrement ⁶. Dans les églises où on change le conopée d'après la couleur du jour ou de l'office, au lieu du noir

1. Voir *Collat. Brug.*, t. X, p. 671; t. XI, p. 105.

2. Décret de la S. Congr. des Rites, *Ordinis Frat. Min.*, 22 déc. 1905, dans *Collat. Brug.*, t. XI, p. 416.

3. S. Congr. des Rites, *Soc. Parisien.*, 14 déc. 1904, *Collat. Brug.*, t. X, p. 512.

4. Si la fête est patronale ou titulaire « les auteurs pensent généralement » dit LE VASSEUR, *Manuel de liturgie* (10^e édit.) t. II, p. 16, qu'il faudrait la célébrer comme le dimanche.

5. Nous ne pouvons songer à examiner longuement ici le motif qui a inspiré cette rubrique. L'explication la plus plausible nous paraît être la suivante : les SS. Innocents sont martyrs et devraient donc être fêtés avec ornements rouges, avec *Gloria, Ite missa est*, et sans Tractus : mais leur triomphe n'était pas complet, puisqu'ils ont dû attendre dans les limbes que le Sauveur ressuscité leur ouvrit le ciel. On mitige donc la joie de la fête en remplaçant le rouge par le violet et en supprimant les caractéristiques de la messe et de l'office festifs. Mais le dimanche est la commémoration hebdomadaire de la Résurrection et de l'achèvement de notre délivrance : le dimanche est donc considéré comme le couronnement du triomphe des SS. Innocents C'est pourquoi le rouge des martyrs reprend ses droits, et l'office chante le *Te Deum* comme la messe le *Gloria*, etc., au jour Octave qui suit nécessairement un dimanche, ou encore lorsque la fête elle-même tombe un dimanche.

6. Voir décrets n^{os} 3174; 3302; 3864, 4; *Collat. Brug.*, t. VI, p. 625-629.

on doit employer le violet ¹. Enfin les ornements dont on habille le cadavre d'un prêtre défunt peuvent être violets ou noirs ².

SYMBOLISME. Pour peu qu'on réfléchisse aux diverses cérémonies pour lesquelles la couleur violette est aujourd'hui prescrite, on constate facilement : *a*) que le violet est employé parfois simplement pour atténuer l'effet trop sombre du noir (n. 6) ou la couleur trop joyeuse et trop festive du rouge (n. 5); et *b*) que dans toutes les autres cérémonies se retrouve une idée fondamentale commune, celle de pénitence, d'expiation, d'humble supplication du pécheur, de lutte contre le péché, contre son instigateur ou contre les conséquences que le péché entraîne dans cette vie ou dans l'autre. Ce double caractère de l'emploi du violet remonte très haut, puisque nous le trouvons dans le plus ancien témoignage qui nous soit parvenu sur la réglementation des couleurs dans la liturgie romaine.

Durant le premier millénaire de son existence, la liturgie chrétienne avait sans doute établi une distinction entre teintes blanches, claires, brillantes et couleurs noires ou sombres; elle avait marqué sa préférence à l'égard des premières pour certaines fêtes (par exemple Pâques) et pour certains vêtements liturgiques, comme la dalmatique et la tunique. Mais une véritable réglementation des couleurs liturgiques et de leur emploi nous est attestée pour la première fois au XII^e siècle, dans le *De sacro altaris mysterio* d'Innocent III.

« Comme Dieu avait prescrit, dit le Pape, quatre couleurs pour les vêtements sacerdotaux de la Synagogue (*Exod. xxviii*) ainsi l'usage de l'Église Romaine admet quatre couleurs liturgiques principales. Ce sont le blanc, le rouge, le vert et le noir. « A ces quatre se rapportent les autres teintes usitées : l'écarlate au rouge, le violet au noir, et le jaune au vert ³. » Dans la suite le jaune fut proscrit ⁴, l'écarlate fut considéré comme une simple variété — peu recommandable d'ailleurs ⁵ — du rouge : mais le violet devint d'un usage de plus en plus fréquent pour remplacer le noir dans les circonstances énumérées ci-dessus ⁶. »

« Les ornements noirs, dit Innocent III, (*Ibid.*) doivent être employés aux jours d'affliction et d'abstinence pour les péchés et pour les défunts. » Mais bientôt une distinction plus nette s'établit entre le *pro peccatis* et le *pro defunctis*. Le noir est réservé exclusivement au deuil de la mort. Au contraire « l'affliction et l'abstinence pour les péchés » s'expriment symboliquement par la couleur violette ⁷.

Innocent III et, avec lui, l'usage liturgique romain, considèrent donc le

1. Décrets n^{os} 3035, 10. c.; 3562.

2. Décret de la S. C. des Rites, *Compostellana*, 20 nov. 1908, *Collat. Brug.*, t. XIV, p. 425.

3. *De sacro altaris mysterio*, l. I, c. 64.

4. Voir par exemple les décrets n^{os} 2682, 50; 2769, V, 1; 3191, 5; 3779, 3.

5. Parce que trop vive, trop crue.

6. Voir par exemple DURAND, *Rationale*, l. III, c. XVIII, 1, 6, 9; le XIV^e *Ordo Romanus* (XIV^e siècle) ch. 49, 53.

7. Voir par exemple DURAND, *o. c.*, l. III, c. XVIII, 9. Cf. BRAUN, *Die liturgische Gewandung*. Die liturgischen Farben, passim.

violet comme une couleur qui doit être, par sa nuance comme par son usage et son symbolisme, apparentée au noir, dont elle doit mitiger l'effet trop triste ¹ sombre, trop triste. Aussi faut-il se garder de confondre notre violet liturgique avec le pourpre ancien, romain ². Celui-ci, était d'ordinaire d'un rouge foncé tirant au violet ³. On le considérait comme la plus précieuse des teintures tant à cause de sa durée qu'en raison de son éclat et de ses reflets chatoyants et changeants si appréciés des anciens. Extrait de mollusques connus sous le nom de murex, son prix de revient très élevé le rendait accessible seulement aux bourses les mieux garnies. Aussi la vraie pourpre était-elle l'apanage des personnes de haute dignité et devint-elle le symbole de la royauté et de la majesté impériale ⁴.

Au contraire, le violet, le *violaceus* mentionné par les liturgistes du moyen-âge n'a ni ce prix ni cet éclat. Couleur obtenue par le mélange du bleu et du rouge, elle prend des tons variés, intermédiaires entre ces deux couleurs franches et fondamentales, mais sa nuance doit être toujours plus tranquille, plus pâle ⁵, se rapprochant de la couleur grise des cendres, symbole de pénitence ⁶, ou imitant davantage l'humble fleur de la violette à laquelle elle emprunte son nom et en partie son symbolisme d'humilité et de renoncement.

De tout ce qui précède se dégage une *conclusion pratique* sur laquelle nous nous permettons d'appeler avec insistance l'attention de MM. les Curés et de tous ceux qui ont pour mission ou qui prennent à cœur l'acquisition ou la confection des ornements sacerdotaux.

Depuis quelque cinquante ans, on nous envoie comme nuance « liturgique » du violet, une couleur criarde, à effet prétentieux, dans laquelle il y a tant de bleu perçant et si peu de rouge, que, sans les prescriptions et les dénominations liturgiques, on appellerait cette couleur du bleu, légèrement violacé. Et nos fournisseurs du Midi ont si bien réussi à la longue à pervertir notre goût esthétique et liturgique que le soi-disant violet nouveau a fait disparaître presque totalement de nos ornements modernes cette douce et expressive teinte violette ancienne qu'on retrouve dans les anciens ornements de nos églises flamandes, et dont on conserve par exemple un magnifique spécimen à la cathédrale de Bruges.

Que toutes les bonnes volontés unissent leurs efforts contre cette pernicieuse

1. Voir plus haut, I, 5. Nous avons un exemple analogue dans le « rose » dont on peut se servir aux dimanches *Gaudete* durant l'Avent et *Lætare* durant le Carême (Cær. Ep. II, XIII, 11). Cette couleur rose n'est autre qu'une atténuation du violet; elle est parfaitement de mise pour un jour de joie au milieu d'un temps de pénitence.

2. Innocent III et Durand mentionnent la « *purpura* » de l'Ancien Testament, mais ne connaissent pour la liturgie chrétienne que le « *color violaceus* ».

3. Le manteau dont les soldats du prétoire revêtirent Notre Seigneur est qualifié par S. MARC (XV, 17) de « pourpre » et par S. MATHIEU (XXVII, 28) de « cramoisi » « *chlamydem coccineam* ».

4. Voir *Dict. de la Bible*, v^o *Pourpre*. Le rouge vif des cardinaux est encore appelé : la « pourpre cardinalice ».

5. « *Pallidus et quasi lividus* » dit DURAND, *loc. cit.*

6. Voir N. GHR. *Le sacrifice de la Messe* (trad. Moccand, t. I, p. 346).

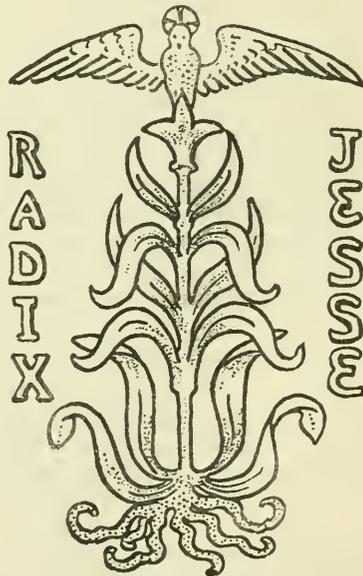
invasion qui nous vient surtout de la France ¹. Il faut que le violet-bleu criard disparaisse ou du moins ne s'introduise pas davantage parce que : a) il va à l'encontre du symbolisme liturgique de la couleur violette; b) il est contraire aux traditions liturgiques suivies encore à Rome et observées chez nous jusque dans ces derniers temps ²; c) il est absolument anti-esthétique. Pour s'en convaincre, il suffit de juxtaposer un moment le violet français moderne et un violet ancien ou de proposer à une personne de goût de choisir la nuance soi-disant liturgique pour le décor de sa maison ou sa toilette personnelle ³ !

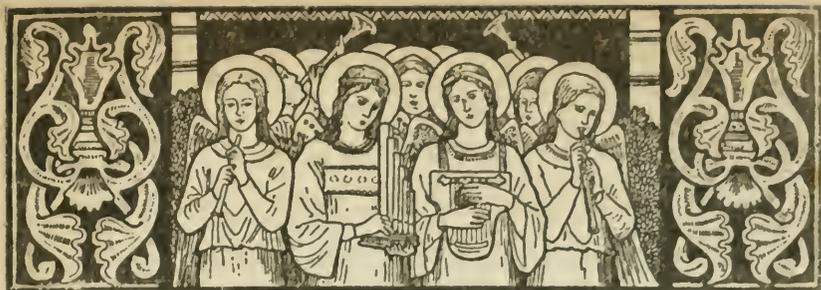
C. CALLEWAERT.

1. Voir HEL. STUMMEL. *Die Paramentik vom Standpunkte des Geschmaches und Kunstsinnnes*, Kevelaer, J. Thum, p. 18 ss.; S. METLAKE, *The reform in Church vestments*. The color of paramentics, in *Ecclesiastic. Review*, 1910, 142 ss.

2. Cf. *Collat. Brugen.*, t. XI, p. 274.

3. Extrait des *Coll. Brug.*, septembre 1911, pp. 519 et suiv.





LA LITURGIE PASCALE

L'ENSEIGNEMENT théologique du temps pascal est profond et complexe. L'Avent, la Noël, la Pentecôte développent un thème doctrinal plus simple et généralement compris. En peut-on dire autant du leit-motif pascal? Il est fondamental pourtant dans la vie chrétienne; aussi l'Église, pour le rendre accessible à tous, l'a-t-elle délayé dans une profusion de rites, de formules, de fonctions sacrées, plus abondantes aujourd'hui qu'en tout autre temps de son cycle.

Pâques marque pour l'humanité tout entière la fin d'une ère, et inaugure une économie nouvelle : c'est la grande date du peuple chrétien. C'est le *Calvaire* où meurt avec le Christ l'humanité pécheresse et réprouvée; mais c'est aussi le *Sépulcre* d'où sort glorieuse avec le Christ une humanité nouvelle. « Le triomphe du Christ sur le péché et sur la mort n'est pas un triomphe purement *individuel et personnel*, dont le Fils de Dieu n'avait pas besoin; c'est un triomphe *collectif*, c'est celui de tout le corps de l'Église, dont le Christ est la tête. Ces choses se passent en principe et en droit au Calvaire et au Sépulcre; en fait: *au fur et à mesure que la communauté du Christ va en se réalisant*¹. »

L'Église a mission de *réaliser* dans les générations qui se succèdent les événements salvifiques du Calvaire et du Sépulcre, de nous y associer intimement, de nous faire entrer dans leur réalité, de les rendre présents, tangibles, contemporains.

Il suffit de noter les principaux caractères de la liturgie pascale pour se rendre compte que cette idée fondamentale est partout appliquée et développée.

1. Le continuel rapprochement avec la Pâque de l'ancienne alliance, symbole officiel de la Rédemption.

1. TOBAC, *Le Problème de la justification dans saint Paul*, Louvain, 1908, 2^e partie, chap. II, § 3, p. 170.

2. La discipline antique qui faisait de Pâques le grand jour de Baptême et de l'Eucharistie dans toute l'Église, discipline dont nous retrouvons les vestiges dans le caractère si baptismal des pièces de la liturgie pascale.

3. La discipline actuelle de la confession et de la communion pascales qui associent tous les membres à la Résurrection de leur Chef.

4. Les chants ininterrompus de l'*Hallelujah*, la lecture de l'Apocalypse, la suppression de toute pénitence donnent à ce temps un caractère de triomphe et nous associent dès maintenant aux joies de la patrie reconquise.

5. L'*Hallelujah* était jadis l'unique antienne, c'est-à-dire l'unique refrain qui scandait les psaumes et les cantiques. Tout entière à sa victoire, l'Église n'avait plus qu'un cri, celui de l'Église triomphante. De là la coutume de chanter plusieurs psaumes sous une seule antienne pendant le temps pascal.

6. La célébration de la fête de Pâques, étendue jadis à toute la semaine pascale avec des messes stationnales solennelles et chômage obligatoire, était le point culminant de toute l'année ecclésiastique.

7. Les principaux symboles usités dans les premiers siècles du christianisme se rapportent généralement au mystère pascal : la colombe messagère de paix après le déluge; le phénix renaissant de ses cendres; l'aigle renouvelant sa jeunesse; le poisson surtout, symbole pascal par excellence.

On le voit, la liturgie pascale est autre chose qu'un anniversaire; elle célèbre et renouvelle notre résurrection avec le Christ. Toute pleine de cette pensée de notre triomphe et de nos destinées, elle réveille en nous les énergies de notre baptême et chante cette résurrection spirituelle qui s'accomplit chaque année dans le corps mystique du Christ pendant ces saints jours.

Reprenons plus en détail quelques-uns de ces points.

La Pâque de l'Ancienne Alliance. « Vous conserverez le souvenir de ce jour et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de Jéhovah; vous le célébrerez de génération en génération; c'est une institution perpétuelle¹. ¶ Tel est le précepte liturgique que le Seigneur donna à Moïse il y a 3,500 ans environ, au grand jour de la délivrance, et depuis cette date jusqu'aujourd'hui en l'an 1912 le peuple de Dieu, que nous sommes, célèbre la Pâque comme « la fête des fêtes, la solennité des solennités² ».

1. Exode, chap. XII, v. 14.

2. Saint Grégoire de Naziance, 1^{er} serm. de Pâques, M. P. G., t. XXXV, col. 398.

Est enim Phase, idest transitus Domini ¹. Oui, c'est la Pâque, c'est-à-dire le *passage* du Seigneur.

C'est en cette nuit que l'Ange exterminateur *passu* pour la perte des sujets de Pharaon et la délivrance de ceux qui ont teint leurs portes du sang de l'Agneau; c'est le *passage* du peuple de Dieu qui fuit à jamais l'exil d'Égypte pour entrer dans la Terre promise; c'est le *passage* de la Mer Rouge où nos ennemis trouvent la mort et le peuple de Dieu le salut. Et aujourd'hui c'est la même fête qui continue, plus sacrée encore et plus universelle depuis que les ombres se sont évanouies devant les réalités; le Christ *passu* du tombeau dans lequel il ensevelit les péchés de toute l'humanité à la vie immortelle et glorieuse de la Résurrection; avec lui le peuple de Dieu *passu* de l'esclavage de Satan à la délivrance et aux joies de la Terre promise. A la même date que jadis, le peuple élu traverse toujours la Mer Rouge, et sort sain et sauf des eaux du Bap-tême ou de la Pénitence qui engloutissent le tyran infernal avec toutes ses œuvres.

La liturgie établit en plus d'un endroit ce rapprochement entre les deux Pâques. Notre comput pascal lui-même est, à peu de chose près, le comput juif : notre date pascale est chronologiquement presque identique à celle d'Israël. On lira plus loin (p. 319) sur ce sujet l'intéressant article de Dom Cabrol. La pièce principale qui célèbre magnifiquement ce symbolisme, c'est l'*Exullet* du Samedi Saint.

Les anciennes liturgies accentuaient davantage les figures pascales de l'Ancien Testament, comme dans l'*Immolatio* (préface) suivante du *Missale gallicanum vetus* ² (sacramentaire d'Auxerre du VIII^e siècle ³). C'est la préface du mardi de Pâques.

Dignum et justum est : Nos tibi gratias agere omnipotens sempiterna Deus, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Per quem humanum genus vivificans, Pascha etiam per Moysen et Aaron famulos tuos agni immolatione jussisti celebrare : consequentibus temporibus usque ad adventum Domini nostri Jesu Christi, (qui sicut ad victimam ductus est), eandem consuetudinem in memoria observare præcepisti. Ipse est Agnus immolatus, qui prioris populi prima Pascha in Ægypto fue-

Il est digne et équitable de vous rendre grâces, ô Dieu tout-puissant et éternel, par Jésus-Christ votre Fils, Notre Seigneur. Voulant par Lui rendre la vie au genre humain, vous avez ordonné à Moïse et Aaron vos serviteurs d'immoler l'Agneau et de célébrer la Pâque. Dans la suite des temps jusqu'à la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ (qui fut conduit comme à l'immolation), vous avez ordonné d'observer cette coutume en souvenir. C'est Lui l'Agneau sans tache qui avait été immolé en

1. Exode, *ibid.*, v. 11.

2. MURATORI, *L. R. V.*, Naples 1760, t. II, p. 360.

3. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, 1886, p. 73.

rat immolatus. Ipse est Aries, in vertice montis excelsi de vepre prolatus, sacrificio destinatus. Ipse est Vitulus saginatus, qui in tabernaculo patris nostri Habrahæ, propter hospites est victimatus. Cujus passionem et resurrectionem celebramus, cujus et adventum speramus; et ideo cum Angelis et Archangelis...

Egypte à la première Pâque de l'ancien peuple. C'est Lui le Bélier trouvé dans le buisson au sommet de la montagne et destiné au sacrifice. C'est Lui le Veau gras qui fut tué en l'honneur des hôtes dans la demeure de notre père Abraham. C'est Lui dont nous célébrons aujourd'hui la Passion et la Résurrection, c'est Lui dont nous espérons la venue. Que donc avec les Anges et les Archanges...

Le Baptême. Pâques est notre baptême : la résurrection du Christ et la nôtre ce sont deux événements inséparables dans la liturgie catholique. Ce caractère prépondérant du Temps pascal était plus accentué encore dans l'Église primitive et dans les anciennes liturgies. Nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs ¹. Rapportons ici deux textes très expressifs à ce sujet. L'un est tiré des actes du Concile de Mâcon ² (585).

Revelatione quorundam fratrum nostrorum comperimus, Christianos non observantes legitimum diem baptismi, pene per singulos dies ac natales martyrum, filios suos baptizare, ita ut vix duos vel tres reperiantur in sancto Pascha, qui per aquam et Spiritum sanctum regenerentur. Idcirco censemus, ut ex hoc tempore nullus eorum permittatur talia perpetrare, præter illos quos infirmitas nimia, aut dies extremus compellit siliis suis baptismum percipere. Ideoque præsentibus admonitionibus a suis erroribus vel ignorantia revocati, omnes omnino a die quadragesima cum infantibus suis ad ecclesiam observare præcipimus, ut impositionem manuum certis diebus adepti, et sacri olei liquore peruncti, legitimi diei festivitate fruantur, et sacro baptisinate regenerentur quo possint et honoribus, si vita comes fuerit, sacerdotalibus fungi,

Il nous revient que des chrétiens, n'observant pas le jour officiel du Baptême, font baptiser leurs enfants à des époques quelconques et aux fêtes des martyrs, au point que, à la sainte fête de Pâques, deux ou trois seulement renaissent par l'eau et l'Esprit-Saint. C'est pourquoi nous établissons qu'il n'est plus permis à personne d'en agir ainsi sauf lorsqu'une trop grande faiblesse de l'enfant ou un danger de mort ne nous oblige à administrer immédiatement le baptême. Par conséquent, que tous, détrompés ou instruits par les présentes prescriptions, se présentent avec leurs enfants à l'église à partir de la *Quadragesime* pour qu'ils puissent recevoir aux jours fixés l'imposition des mains, et l'onction de l'Huile sainte; ils jouiront alors de la solennité du jour officiel pour être régénérés dans le saint baptême. Ils pourront ainsi

1. *Questions liturgiques*, II^e année, p. 215.

2. MANSI, *Anplis. Conc. Coll.*, t. IX, p. 951.

et singularis celebrationis solemnitate frui.

accomplir les fonctions sacerdotales, s'ils conservent la vie¹, et profiter de la solennité d'une fête aussi grande.

Sans doute, l'Église a sagement relâché sa discipline à ce sujet; mais ces anciens usages recèlent des enseignements profonds que nous perdons trop de vue au grand détriment de l'intelligence des fêtes pascales.

L'ancienne liturgie mozarabe², dans ses formules d'une ampleur et d'une majesté incomparables, célèbre par une préface pascale l'heureuse fécondité de notre Mère pendant la sainte nuit de Pâques³.

La Confession et la Communion pascales. Est-il une institution plus liturgique, je veux dire qui s'inspire davantage de l'idée fondamentale de la fête qu'on célèbre et qui fait de cette fête non un simple anniversaire mais une réalité qui prend corps en nous? Quelques oraisons anciennes mettent bien en relief ce caractère.

Concede, quæsumus, omnipotens Deus, ut festa Paschalia quæ venerando colimus, *etiam vivendo teneamus*⁴.

Dieu tout-puissant, nous vous en supplions, faites que les fêtes pascales que nous célébrons par notre culte, nous les réalisons aussi dans notre vie.

Concede quæsumus, omnipotens Deus, ut qui Resurrectionis dominicæ solemniam colimus, *innovatione tui spiritus a morte animæ resurgamus*⁵.

Dieu tout-puissant, nous vous en supplions, faites qu'en célébrant la solennité de la Résurrection du Seigneur, nous ressuscitions aussi de la mort de l'âme, par un renouveau de vie divine.

Fac, omnipotens Deus, ut qui paschalibus remediis innovati, similitudinem terreni parentis evasimus, *ad formam cælestis transformamur Auctoris*⁶.

Dieu tout-puissant, renouvelés par les remèdes de la Pâques, nous avons échappés à la triste ressemblance de notre premier père, faites que nous nous transformions saintement à l'image de celle qui nous a engendrés à la vie céleste.

Ces seules oraisons n'attestent-elles pas que, aux yeux de la Sainte Église, la liturgie est autre chose qu'une somptueuse parade et une source

1. La réception du Baptême en dehors du temps pascal était un empêchement à recevoir les ordres sacrés dans certaines régions.

2. Liturgie en usage en Espagne avant le XI^e siècle, date de l'introduction de la liturgie romaine.

3. *Liturgie mozarabe*, M. P. L., t. LXXXV, col. 474.

4. *Sacramentaire grégorien* (c. VII^e siècle), cfr. MURATORI, *L. R. V.*, Naples 1760, t. II, p. 33.

5. *Ibidem*, p. 32.

6. *Ibidem*, p. 37.

artistique d'émotions religieuses ; c'est la vraie école d'une vie chrétienne, le moyen choisi par l'Église pour rapprocher l'homme de Dieu par la connaissance, l'amour et l'imitation : *Imitamini quod tractatis*. « Apprendre à bien prier, disait saint Augustin, c'est apprendre à bien vivre » : la liturgie pascale met cette vérité dans un puissant relief.

L'Hallelujah. C'est l'acclamation liturgique officielle du Temps pascal qui donne à cette saison liturgique sa note triomphante et joyeuse.

Étymologiquement son sens est moins exclusif. Il est composé de deux mots hébreux : « Louez Jéhovah »¹ et son orthographe serait plutôt *Hallelujah* comme dans le nouveau missel ambrosien². Les Orientaux lui donnent dans leur liturgie un caractère de pénitence et de deuil et parmi les griefs que Michel Cerulaire formulait en 1053 contre l'Église romaine figurait celui de ne pas chanter l'*Hallelujah* pendant le Carême³.

Mais à juste titre l'usage liturgique le plus ancien en a fait une acclamation liturgique triomphante, comme un refrain ou une finale semblable à *Amen*, et par lequel l'assemblée fait éclater son enthousiasme.

Il a déjà cet accent dans le cantique d'action de grâces du vieux Tobie⁴ :

« Heureux serai-je s'il reste des rejetons de ma race pour voir la splendeur de Jérusalem !

« Les portes de Sion seront construites de saphir et d'émeraudes, et toute l'enceinte de ses murailles de pierres précieuses. Des pierres d'une blancheur immaculée formeront les pavés de ses places et un seul cri retentira dans les rues : *Hallelujah* ! »

Saint Jean, dans sa vision du ciel, nous rapporte aussi les échos de ces *Hallelujah* sans fin qui sont l'acclamation propre de l'Église triomphante. « Après cela, j'entendis dans le ciel comme une grande voix d'une foule immense qui disait : *Hallelujah* ! Le salut, la gloire et la puissance appartiennent à notre Dieu parce que ses jugements sont vrais et justes... Et ils dirent une seconde fois : *Hallelujah* !... Et les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux se prosternèrent et adorèrent Dieu assis sur le trône en disant : *Amen ! Hallelujah* !... et j'entendis comme la voix d'une foule immense, comme le bruit de grandes eaux, comme le fracas de forts tonnerres disant : *Hallelujah* ! car il règne le Seigneur, notre Dieu, le Tout-Puissant ! Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse et rendons-lui gloire, car les noces de l'Agneau sont venues et son Épouse s'est préparée⁵ ... »

1. VOIR DU CANGE, *Glossarium medicæ et infirmæ latinitatis*, Paris 1733, t. I, col. 311.

2. Edité à Milan, 1902, p. 162.

3. *Adversus Græcorum calumnias*, M. P. L., t. CXLIII, col. 468.

4. *Liber Tobieæ*, XIX, 20-22.

5. *Apoc.* chap. XIX, 1-8.

La Cinquantaine pascale, selon l'ancienne appellation, doit donc nous donner un avant-goût du ciel. Nous avons semé dans les larmes pendant le Carême, nous devons récolter dans le triomphe et la joie pendant le Temps pascal. *In responsorio seminavimus, in hallelujah metimus*, dit justement Amalaire ¹. Et il ajoute : « On chante l'hallelujah aux jours de fête, en souvenir du bonheur du ciel ; il nous rappelle la joie des élus et la gloire de Dieu. »

L'Église d'Afrique, pour accentuer ce caractère céleste du Temps pascal, ne chantait pas l'hallelujah aux autres temps. « La coutume de ne chanter l'hallelujah que durant les cinquante jours entre Pâques et Pentecôte n'est pas universelle, dit saint Augustin ² ; dans beaucoup d'endroits on le chante en d'autres jours, mais partout on le chante de Pâques à Pentecôte. J'ignore si c'est partout qu'on prie debout dans ce temps-là ; mais ce que je vous ai dit, comme j'ai pu, de cette pratique, me paraît évidemment l'expression de la pensée de l'Église. »

La semaine pascale. Dieu, dans le code rituel donné à son peuple, avait fixé sept jours pour les solennités pascales ³. Le chômage et la sanctification jadis obligatoire de la semaine ont donc une origine judaïque que notaient les anciennes liturgies : *In Pascha Domini erit vobis solemnitas septem diebus, quorum dies prima venerabilis est. Hallelujah ! Hallelujah !* ⁴ « A la Pâque du Seigneur, vous prolongerez la solennité pendant sept jours : le premier sera vénérable entre tous. *Hallelujah ! Hallelujah !* » Jusqu'au IX^e siècle environ la discipline ecclésiastique est sévère sur ce point ⁵. Le Concile de Mâcon (585) s'exprime ainsi ⁶ :

Pascha itaque nostrum, in quo summus Sacerdos et Pontifex pro nostris delictis nullam habens obnoxietatem peccati immolatus est, debemus omnes festivissime colere, et sedula observationis sinceritate in omnibus venerari : ut illis sanctissimis sex diebus nullus servile opus audeat facere ; sed omnes simul coadunati hymnis paschalibus indulgentes, perseverationis nostræ præsentiam quotidianis sacrificiis ostendamus, lau-

C'est pourquoi notre Pâque, en laquelle le grand Prêtre et le Pontife a été immolé pour expier nos fautes et non les siennes, nous devons la célébrer avec la plus grande ferveur et la respecter en tout par une observance ponctuelle et sincère. Que pendant ces six jours très saints personne n'ose accomplir une œuvre servile ; mais que tous, rassemblés et chantant des hymnes pascales, nous nous montrions assi-

1. *De Eccl. Officiis*, liv. III, ch. XIII, voir M. P. L., t. CV, col. 1122.

2. *Réponse aux Questions de Janvier*, M. P. L., t. XXXIII, col. 204-223.

3. Exode, XII, 15 et 19.

4. Antienne du Missel Mozarabe, M. P. L., t. LXXXV, col. 489.

5. Voir MARTÈNE, *De A. E. R.*, liv. IV, chap. xxv, Ed. Bassano 1788, t. III, pp. 170-171.

6. MANSI, *A. C. C.*, t. IX, col. 950.

dantes Creatorem ac Regeneratorem nostrum vespere, mane, et metidie.

du au sacrifice quotidien, louant notre Créateur et notre Sauveur le soir, le matin et à midi.

« Depuis le jour de Pâques, dit le *Concile in Trullo* (692) au can. 66¹, jusqu'au dimanche suivant, les fidèles doivent pendant toute cette semaine vaquer au culte divin; ils doivent par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels se réjouir dans le Christ, célébrer cette fête, ouvrir l'oreille aux saintes lectures, et goûter avec avidité les joies de ces grands mystères. Toutes les courses des chevaux et les spectacles sont prohibés pendant cette semaine. » Cette dernière prescription nous inspire de bien tristes rapprochements. Au moins les chrétiens fervents devraient-ils sanctifier cette semaine pascale, et en faire avec la semaine sainte qui la précède une quinzaine vraiment chrétienne employée à revivre avec toute l'Église l'œuvre de notre Rédemption².

Les lois civiles, dès le IV^e siècle, sanctionnèrent cette discipline ecclésiastique et il est glorieux pour notre vieille fête de Pâques, de figurer au *Code de Théodose* avec les dates de fondation de Rome et de Byzance. Dans son chapitre de *Feris* le code fixe les points suivants³ :

His adjicimus natalitios dies Urbium maximarum Romæ et Constantinopolis... sacros quoque Paschæ dies, qui septeno vel præcedunt numero vel sequuntur, in eadem observatione numeramus, nec non et Dies solis, qui repetito in se calculo resolvuntur.

Nous ajoutons les dates de fondation des illustres villes de Rome et de Byzance... ainsi que les saints jours de Pâques avec les sept jours qui précèdent ou qui suivent, de même les dimanches, fixés par le comput.

C'était cette même législation si chrétienne que célébraient les évêques du Pont dans une lettre adressée à l'empereur Léon en 452⁴ :

... In venerabili Paschæ tempore in quo etiam latrocinantium collegia requiescunt, arma non moventur, prætoria nihil agunt, et unum omnibus christianis studium a rebus aliis vacantibus, *Christo per orationis puritatem in passionis et resurrectionis sacramento communicare.*

... Pendant ce temps sacré de Pâques pendant lequel les tribunaux et les armées chôment, et tous les chrétiens abandonnant tout le reste n'ont plus qu'une occupation, à savoir de s'unir, dans une prière pure, au mystère de la passion et de la résurrection du Christ.

1. VOIR HÉFÉLÉ-LECLERQ, *Histoire des Conciles*, Letouzey 1909, t. III, 1^{re} partie, p. 571.

2. Dans ce but, nous ferons paraître un petit fascicule : *La Quinzaine pascale*, qui donnera toute la liturgie depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de *Quasimodo*.

3. *Code de Théodose*, lib. II, tit. VIII, *De Feris*, M. P. L., t. XIII, col. 524.

4. MANSI, *A. C. C.*, t. VII, col. 603.

Cette semaine se termine maintenant au dimanche de la *Quasimodo*, appelé ainsi du premier mot de l'*Introït* de la messe. Tout fait supposer qu'anciennement la fête de Pâques se clôturait le samedi après Pâques qui, pour cette raison, était très solennel et liturgiquement plus important que le dimanche de *Quasimodo*. L'oraison du samedi indique déjà une cérémonie de clôture... *ut qui festa Paschalia venerando egimus...* « nous qui avons célébré les fêtes pascales ». Le chant *Hæc est dies...*, les *Alleluia* ajoutés au *Benedicamus*, la sequence *Victimæ paschali*, la préface de Pâques et la *Communicantes*, etc., tous ces différents rites propres à la semaine pascale cessent dès le samedi. De plus, le samedi, la station est à Saint-Jean de Latran où avaient lieu les offices solennels, tandis que le dimanche la station est à Saint-Pancrace; et il semble bien que cette désignation est plus récente, car l'Évangélaire de Wurzburg ne note pas de station pour ce dimanche ¹.

Il est d'ailleurs plus rationnel de clôturer cette semaine le samedi, le nombre sept, emprunté à l'Ancienne Loi, ne renfermant pas le dimanche après Pâques. Il est vrai que, dans des sacramentaires très anciens, ce dimanche est appelé : Octave de Pâques; mais ne faut-il pas voir dans cette appellation la coutume ancienne de désigner les dimanches par l'événement évangélique qu'ils rappellent, et, dans notre cas, par l'apparition qui eut lieu huit jours après Pâques, et qui est racontée dans l'évangile de ce dimanche ?

La liturgie mozarabe, par de continuels rapprochements, compare cette semaine de Pâques à la distribution hebdomadaire de l'œuvre de la création ². Arrivée au samedi après Pâques, elle évoque le souvenir du septième jour, où Dieu se reposa dans la contemplation de son œuvre.

De plus, on sait que les néophytes déposaient les aubes blanches le samedi et que le dimanche était appelé anciennement *post albas depositas* ³ et non *in albis depositis*, appellation qui semble contradictoire. Ne sont-ce pas là autant d'indices en faveur de notre hypothèse?

Le Symbole pascal. Dans l'antiquité chrétienne le langage symbolique était plus vivant qu'aujourd'hui. La discipline de l'arcane, la situation précaire des communautés chrétiennes dans un monde païen, et puis une foi plus simple et plus vraie, une piété plus sincère, plus humaine et plus naïve, le *nisi efficiamini sicut parvuli* dont nous sommes si loin aujourd'hui expliquent cette faveur. Au moins pourrions-nous, dans les arts décoratifs religieux, utiliser ces motifs symboliques chers à la

1. Voir *Revue Bénédictine*, 1911, p. 305. D'autre part, cependant, la station à Saint-Jean de Latran est marquée au dimanche *in albis* dans le lectionnaire de Wurzburg. Voir *Revue Bénédictine*, 1910, p. 56.

2. Cf. M. P. L., t. LXXXV, col. 515-522.

3. Entre autres les *Sacramentaires grégorien et ambrosien*, cfr. M. P. L., t. LXXXV, col. 569.

foi de nos pères. Le plus usité était le poisson. Tertullien (+ c. 245) en parle comme d'un symbole connu de tous. Dans son traité *de Baptismo* ¹, écrit pour réfuter un certain *Quintillia* qui avait nié la nécessité de l'eau dans l'administration du Baptême, il dit : « *sed nos pisciculi secundum IXΘΥΝ nostrum Jesum Christum, in qua (aqua) nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus. Ita Quintillia optime norat pisciculos necare de aqua auferens*, « nous (chrétiens) nous sommes les petits poissons par la vertu du divin Poisson Jésus Christ; nous naissons dans l'eau et nous ne pouvons être sauvés en dehors de cette eau. Aussi *Quintillia* savait-il très bien qu'il tuerait les petits poissons en les tirant de l'eau. »

C'est dans l'eau que le chrétien trouve la vie; pour lui comme pour le poisson l'eau est l'élément indispensable. D'ailleurs Notre-Seigneur lui-même n'avait-il pas inspiré ce symbolisme en comparant l'apostolat à la pêche miraculeuse ², les apôtres à des pêcheurs ³, l'Église à un filet jeté à la mer et recueillant toute espèce de poissons ⁴? Les Pères de l'Église connaissent tous ce langage. Saint Clément d'Alexandrie (217) dans sa pédagogie ⁵ donne des avis aux chrétiens de sa ville épiscopale sur la modestie de leur toilette; il permet aux femmes chrétiennes de porter des bagues au petit doigt en leur conseillant « d'y faire graver un symbole chrétien : une colombe, un poisson, un navire poussé par un vent rapide, une lyre, une ancre : s'il y a un pêcheur, qu'elles se rappellent l'apôtre et les enfants qui sortent de l'eau ».

Et comment ne pas citer les délicieuses paroles de saint Ambroise : « Tu es donc poisson, ô homme, entends-tu, tu es poisson... Il y a de bons et de mauvais poissons. Les bons sont conservés pour leur prix, les mauvais sont détruits aussitôt. Les filets n'embarrassent pas les bons poissons; ils ne font que les élever à la hauteur voulue; l'hameçon ne les tue pas; il leur fait seulement une sanglante, mais précieuse blessure. Ne crains donc pas, ô bon poisson, l'hameçon de Pierre : il ne tue pas mais consacre. Et puisque tu es poisson, ô homme, bondis à la surface des eaux et ne te laisse pas engloutir par les flots du siècle. En temps de tempête, gagne le large; en temps serein, joue dans les flots; en temps d'orage, fuis les rives dangereuses, de peur que la vague ne te brise sur la pierre ⁶... »

Une signification plus haute s'attachait encore à ce symbole si expressif, et l'antiquité le développa autant que la première, je veux dire l'Eucharistie. Si le chrétien naissait à la vie surnaturelle avec le Poisson

1. Chap. I, cfr. M. P. L., t. I, col. 1306-7-8.

2. LUC V, 1-10.

3. MATTH. IV, 18; MARC, I, 16; LUC, V, 10.

4. MATTH., XIII, 47-48.

5. Livre III, chap. XI, cfr. M. P. G., t. VIII, col. 633-634.

6. *In Hex.*, l. V, chap. VI et VII, cfr. M. P. L., t. XIV, col. 225-26-27.

divin, c'est aussi de ce Poisson qu'il devait se nourrir. Nous ferons connaître un jour la littérature chrétienne primitive sur ce sujet; qu'il suffise de faire remarquer ici qu'elle s'appuie sur la Sainte Écriture où la mention du poisson est presque inséparable du repas eucharistique, tant à la multiplication des pains qu'aux repas pris par le Sauveur avec ses apôtres après la Résurrection.

A ces raisons mystiques s'ajoutait une autre plus matérielle, mais non moins efficace à cette époque, pour vulgariser ce symbole. Les initiales du titre donné au Sauveur (Ιησους, Χριστος, Θεου Υιος, Σωτηρ. Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur) formaient l'anagramme ΙΧΘΥΣ qui signifie poisson. Pour les initiés, le symbole du poisson peint sur les murs d'une demeure, brodé ou gravé sur des objets, exprimait donc la profession de foi en la divinité du Christ et constituait un signe de ralliement chrétien aussi discret qu'expressif.

Le P. Terrien ¹ parle excellemment de ces représentations symboliques anciennes. « De là, dit-il, ces peintures où nous voyons le ministre du baptême jetant sa ligne au milieu des eaux pour en retirer un petit poisson; de là ces images de poissons, peintes ou sculptées, qui décoraient les anciens baptistères... Rappellerai-je encore le phénix représenté sur les piscines? Il était pour nos pères l'emblème de la Résurrection.

» Mais dans cet usage particulier il symbolisait la renaissance spirituelle. Rappellerai-je enfin ces noms de sein, de matrice, de mère d'adoption, donnés soit à l'eau, soit aux cuves baptismales et le Saint-Esprit planant sur ces cuves et sur ces eaux pour les rendre fécondes, comme il féconda les ondes aux premiers jours de la terre, et dans la plénitude des temps, les entrailles virginales de Marie, la mère du Fils de Dieu par nature, Jésus-Christ Notre-Seigneur? »

En achevant ces courtes notes sur la liturgie pascale, n'est-ce pas un regret profond qui envahit l'âme à la pensée que si peu de chrétiens vivent avec l'Eglise ces saints Mystères et entrent dans l'esprit du Temps pascal? Pour nous dédommager de l'indifférence d'aujourd'hui, communions, à quinze siècles de distance, à l'enthousiasme de saint Augustin, qui a parlé mieux que personne des fêtes pascales: « Ainsi donc, mes bien-aimés, louons le Seigneur, louons notre Dieu, répétons: Hallelujah! Représentons par tous ces jours le Jour qui sera sans fin; hâtons notre marche vers cette éternelle Demeure: « Heureux ceux qui habitent en votre Maison, Seigneur; ils vous loueront durant les siècles des siècles! » Oui nous entrerons dans cette Maison qui est le Ciel. Là nous louerons Dieu, non pas cinquante jours (le Temps pascal) mais comme il est écrit: « durant les siècles des siècles »; nous verrons,

1. *La Grâce et la Gloire*, t. I, Lethielleux, 1901, p. 25.

nous aimerons, nous louerons... tout sera éternel, tout sera sans fin. Louons, oui, louons ; mais ne louons pas seulement de voix, louons aussi par nos œuvres : que nos lèvres louent ; que notre vie loue et qu'elle soit animée de la charité qui ne s'éteint pas... Oh ! que l'on sera heureux, que l'on sera tranquille alors en chantant : Hallelujah ! Ici nous le chantons ; mais c'est au milieu de nos sollicitudes ; là ce sera dans la paix... Ici nous le chantons en voyage, là dans la Patrie. Maintenant donc, mes Frères, chantons-le non pour charmer notre repos, mais pour alléger notre travail. Chante hallelujah ! mais comme chantent les voyageurs ; charme tes fatigues en chantant... chante et marche... ¹ »

Dom LAMBERT BEAUDUIN.

1. *Sermon* 254. *Pour la semaine de Pâques*. M. P. L. t. XXXVIII, col. 1185-1186.





L'ESPRIT PAROISSIAL

PÉRIODE DE DÉCADENCE A PARTIR DU XV^e SIÈCLE

LA suite de notre étude sur l'esprit paroissial nous accule à traiter un sujet que nous aurions voulu éviter. Non pas que cette décadence échappe à une constatation rigoureuse et se dérobe sous la pénurie des documents: elle n'est hélas! que trop évidente. Mais quand on envisage les causes, les responsabilités et les conséquences regrettables de cette diminution de la vie paroissiale, la situation, pour un religieux surtout, devient critique et c'est tout autre chose qu'un plaidoyer *pro domo* qu'il est obligé d'écrire. Et comment plaider avec chaleur les circonstances atténuantes quand on a l'âme pleine de regrets et encore sous le charme de cette littérature chrétienne des douze premiers siècles dont nous avons donné plusieurs extraits et dans laquelle cette piété chrétienne collective et cette vie paroissiale sont célébrées en termes si élevés et si touchants et garanties par une législation aussi sévère que minutieuse ?

Heureusement, notre point de vue est très spécial, ce qui nous dispense d'être complet.

Nos précédents articles nous autorisent à tirer deux conclusions : La paroisse est l'organisme normal créé par la sainte Église pour développer dans le corps mystique du Christ cette vie collective et cette unité parfaite qui font sa force.

La participation assidue et active au même Autel, à l'assemblée plénière et solennelle de toute la famille, spécialement le jour du Seigneur, constitue la source première et indispensable de cette vie paroissiale.

Cette solidarité de la paroisse et de la liturgie est attestée par toute la tradition chrétienne. Ils l'avaient bien compris, nos ancêtres, en prenant comme symbole de la fidélité à la Religion l'Autel eucharistique, foyer de la famille religieuse, comme l'âtre est le symbole de la vie domestique : *pro aris et focis*.

C'est au xv^e siècle que s'accroît cette décadence et elle se manifesta surtout dans le relâchement de l'obligation, si stricte jusqu'ici, de l'assistance à la messe solennelle dans l'église paroissiale, à l'exclusion expresse, comme nous l'avons vu, des églises des religieux.

Les conflits se faisaient de plus en plus fréquents sur ce sujet, entre les paroisses et les Ordres mendiants (Frères Mineurs et Frères Prêcheurs). La casuistique théologique qui se développe à cette époque envisage la possibilité de certaines exceptions, discute, quelquefois ergote sur des textes : l'Église sera bientôt amenée à des concessions inévitables. Notons, en passant, que nos constatations et nos regrets ne comportent aucun caractère de blâme pour la législation actuelle de l'Église, législation nécessitée par les circonstances et que personne ne trouvera idéale : en recommandant la communion fréquente, personne n'a jamais entendu blâmer le Concile de Latran, qui réduisait à la communion pascale une obligation plus étendue jusque-là.

Le dominicain saint Antonin, mort en 1459 archevêque de Florence, casuiste très en vue à cette époque, envisage longuement l'obligation de la messe paroissiale et solennelle¹. On sent qu'il traite une question délicate et vivement débattue : d'après lui, il est permis de suivre, *là où elle existe*, la coutume de ne pas assister à la messe paroissiale. On le voit, la rigueur du précepte est donc déjà entamée dans certains endroits. Dans le cas où l'évêque défend formellement une pareille coutume, les fidèles doivent obéir ; mais l'auteur désapprouve ces actes épiscopaux. Un autre religieux de cette époque, Angelo de Clavasio², tout en admettant le précepte d'assister à la messe paroissiale, estime que l'on peut avec une raison légitime assister à la messe ailleurs que dans sa paroisse : par exemple pour éviter la messe d'un prêtre indigne, pour cause de plus grande dévotion, d'offices plus solennels, de prédications plus instructives, etc. Cette latitude s'applique à plus forte raison, dit-il autre part, aux religieux munis de l'approbation spéciale du Saint-Siège³.

Notons, en passant, combien l'esprit liturgique était encore vivant à cette époque. Ces deux auteurs se demandent si on satisfait au précepte quand la messe n'est pas de *ea dominica*, mais d'un saint ou des défunts. Ils se montrent très sévères sur ce point et ne font qu'à regret certaines concessions. Peut-être la messe de *ea dominica* était-elle plus fréquente dans les églises des religieux ! Cette préoccupation retiendra encore les théologiens postérieurs. Bonacina († 1631) posera la même question⁴

1. *Summa Theologica*, p. II, tit. IX, c. x. Éd. Vérone, 1740, t. II, col. 1001-1002.

2. *Summa Angelica art. Feriæ*, n° 42. Éd. Lyon, 1534, fol. 173.

3. *Op. cit.*, titre *Missa*, n° 59, fol. 321.

4. *De Sac. Eucharistiæ*, Disp. IV. Quest. ult. p. XI. Éd. Venise, 1698, t. I, fol. 109, n° 12. *An satisfaciatur præcepto Missæ qui Missam audit de Sancto vel de Requiem ?*

et, tout en donnant une réponse affirmative catégorique, ne juge pas inutile de citer plusieurs autorités en faveur de sa thèse. Nos casuistes modernes ont d'autres soucis.

La question de l'obligation de la messe paroissiale était posée. Rome ne pouvait pas tarder à se prononcer. Des polémiques très vives se produisirent à ce sujet en Allemagne vers la fin du xv^e siècle entre les curés et les Ordres mendiants. Sixte IV lui-même, religieux franciscain, connu par sa fameuse Bulle *Mare Magnum* du 31 août 1474, accordant des privilèges exorbitants aux Ordres mendiants ¹, dut les blâmer dans sa constitution *Vices illius* du 17 juin 1478 ² : « Il est défendu aux Frères mendiants, dit-il, de prêcher que les fidèles ne sont pas tenus d'entendre la messe dans leurs paroisses les dimanches et les fêtes, vu qu'il est établi par le droit que les paroissiens doivent, ces jours-là, entendre la messe dans leurs églises paroissiales à moins qu'ils n'en soient empêchés par une cause légitime. »

Ce document pontifical devait être le dernier en faveur de l'ancienne discipline. L'accroissement du nombre des fidèles à cette époque, l'insuffisance des églises paroissiales ont-elles causé le changement que nous allons constater : il se peut. Mais il est incontestable que la prospérité toujours croissante des Franciscains et des Dominicains, leur zèle et leur dévouement à une époque où, peut-être, le clergé séculier n'était pas toujours exemplaire, leur valurent la confiance des populations chrétiennes. Toujours est-il que les ordonnances sévères, si souvent portées jusque-là, tombèrent en désuétude et furent formellement abrogées dans la suite.

Le premier décret modifiant officiellement cette législation date du 13 novembre 1517. C'est la Constitution apostolique *Intelleximus* de Léon X ³. « En vertu de notre autorité apostolique, dit-il, par la teneur des présentes, nous déclarons que les fidèles chrétiens qui, sans aucun mépris de leur propre pasteur, entendent les dimanches et fêtes la messe dans les églises des Ordres mendiants, satisfont au précepte de l'Église et ne commettent aucun péché mortel, ni n'encourent aucune peine ecclésiastique. »

1. CHERUBINI, *Bullarium*, n^{os} VI et VII, Ed. Rome, 1617, t. I, pp. 337-340.

2. Nous n'avons pas trouvé dans le *Bullarium* le texte de ce document. Le passage qui nous occupe est cité dans le Corpus J. C. Cf. 2. *Vices illius*, X, Com. I, t. 9. Extravag. 2 de *treuga et pace* « ut fratres medicantes non prædicent populos parochianos non teneri audire missam in parochiis, diebus festivis et dominicis. Cum jure sit cautum illis diebus parochianos teneri audire missam in eorum parochiali Ecclesia; nisi forsan cum honesta causa ab ipsa Ecclesia se absentarent ».

3. Voir CHERUBINI, *Bullarium*, n^o XXV. Éd. Rome 1617, t. I, p. 519. « Auctoritate apostolica, tenore præsentium notum facimus, omnes Christi fideles, qui non contempto proprio sacerdote parochiali, in ecclesiis Fratrum ordinum mendicantium, dominicis et festis diebus missas audiunt, satisfacere præcepto Ecclesie de Missa audienda, nec in aliquam labem incidere mortalitatis peccati, pœnamve incurrent. »

Ce n'est que beaucoup plus tard, cependant, que la nouvelle discipline fut reçue de toutes les régions. Aussi rencontrerons-nous, dans le cours du XVI^e et du XVII^e siècle, des Conciles très importants qui rappellent et sanctionnent l'ancienne législation. Dès 1528, le Concile de Sens renouvelle, avec certaines atténuations, les décrets du Concile de Ravenne¹ (1311). « Nous avertissons en plus tous et chacun de nos diocésains de toute église paroissiale qu'ils doivent entendre la messe complète dans leur église paroissiale, au moins le dimanche. Celui qui en agira autrement, après trois avertissements infructueux, sera frappé de la sentence d'excommunication². »

L'importance de l'organisme paroissial dans la vie de l'Église fut mise en vive lumière dans les décrets de réforme du Concile de Trente.

Pour le point qui nous occupe, il semble confirmer, avec une très grande discrétion pourtant, la nouvelle discipline introduite par Léon X. Après avoir dit à la session 22^e³ « que les évêques *engagent* le peuple à se rendre fréquemment à sa paroisse, au moins les dimanches et les jours de grandes fêtes », il ajoute à la session 24^e⁴ : « Que l'évêque ait soin d'avertir le peuple que chacun est tenu de fréquenter sa paroisse pour entendre la parole de Dieu, *quand il le peut commodément*. »

En maint endroit, les Pères insistent sur la vie paroissiale, et la considèrent comme l'unité organique de la grande société religieuse. Un grand nombre de ses décrets disciplinaires vont à la restaurer dans le sens de la tradition chrétienne. Le curé, aux yeux du Concile, est le délégué officiel de la sainte Eglise auprès des fidèles; c'est par lui que l'évêque accomplit sa mission de pasteur et de père de tout son troupeau. Citons au hasard un chapitre⁵ : « Afin que le peuple fidèle s'approche des sacrements avec plus de respect et plus de dévotion, le saint Concile enjoint à tous les évêques non seulement d'en expliquer eux-mêmes l'administration et la vertu, selon la portée des fidèles, quand ils les administreront au peuple, mais aussi de tenir la main à ce que tous les curés observent la même chose et s'attachent avec zèle et prudence à cette explication, qu'ils feront même en langage du pays, s'il en est besoin et si cela se peut faire commodément. Ils suivront pour cela la forme qui sera prescrite par le saint Concile pour chaque sacrement dans le catéchisme qui sera dressé et que les évêques auront soin de faire traduire fidèlement en langue vulgaire et de faire expliquer au peuple par tous les curés; lesquels

1. MANSI, *Amplissima Conciliorum Collectio*, t. XXV, col. 455, can. 9.

2. MANSI, *ibidem*, t. XXXII, col. 1188, chap. XII.

3. Sess. 22^e, décret de *Reformatione* « Moneant etiam eundem populum ut frequenter ad suas parochias, saltem diebus dominicis et majoribus festis, accedant ».

4. Sess. 24^e, chap. IV « Moneatque episcopus populum diligenter teneri unum: quemque parochia sua interesse, ubi commode fieri potest, ad audiendum verbum Dei ».

5. Sess. XXIV. *Décret de réformation*, chap. VII.

au milieu de la grand'messe ou du service divin, expliqueront aussi en langue du pays, tous les jours de fêtes ou solennels, le texte sacré et les avertissements salutaires qui y sont contenus, tâchant de les imprimer dans les cœurs de tous les fidèles et de les instruire solidement dans la loi de Notre-Seigneur, laissant de côté toutes sortes de questions inutiles. » Que ne peut-on rassembler en un petit fascicule tous ces passages du saint Concile pour faire comprendre aux fidèles que, dans l'intention de l'Église, c'est le clergé paroissial, et non les religieux, qui est préposé à la prédication, à l'administration des sacrements, à la direction spirituelle du peuple chrétien. Du jour où les religieux veulent se substituer à lui, accaparer la direction soit d'une élite, soit de la masse, désapprendre aux fidèles le chemin de leur église paroissiale, et les engager dans les sentiers des chapelles particulières par des attractions de tout genre, on peut dire que leur action est néfaste et contraire si pas à la lettre, au moins à l'esprit de la discipline ecclésiastique. Non pas que les services sacrés organisés par le clergé régulier soient inutiles. Non. Mais ils s'adressent aux gens pressés, partisans d'une dévotion minimiste et expéditive; aux fidèles obligés de ne consacrer à leurs devoirs religieux que quelques minutes très courtes et matinales, bref aux chrétiens de la périphérie.

Si l'on me permet une comparaison familière, je dirai de ne pas substituer à la table de famille le restaurant automatique. Celui-ci est fait pour un public qui passe à la hâte sans s'arrêter et sans prendre contact : le repas, symbole classique de fraternité et d'union, y devient l'acte le plus individualiste qu'on puisse rêver. Sans doute cette institution rend service et prospère, mais, de grâce, conservons-lui sa destination et ne l'assimilons pas à la table de famille dressée et servie avec des délicatesses maternelles, présidée par le chef de famille, et tout enveloppée d'une atmosphère d'affection fraternelle et de douce intimité.

Hélas ! les paroisses elles-mêmes cèdent à cet entraînement. Cette regrettable tendance de vouloir simplifier de plus en plus les actes du culte, sous prétexte de ménager les indifférents et les tièdes, est funeste au maintien du bon esprit et de la ferveur d'une paroisse : messes précipitées, absoutes à toute heure et quand même, mariages célébrés en tout temps, etc., toutes les concessions relâchent les liens de la famille religieuse, discréditent notre ministère et attiédissent les fervents eux-mêmes. A beaucoup, je le sais, on paraît utopiste et totalement dépourvu du sens des contingences et des possibilités, en émettant de pareilles idées; mais j'en connais plusieurs qui m'approuveront.

En parlant plus haut du Concile de Trente, nous avons vu combien ses prescriptions relatives à la messe paroissiale étaient discrètes. Quelques années plus tard, le pape saint Pie V, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, allait se montrer plus explicite et l'on peut dire que sa constitu-

tion *Et si mendicantium* du 16 mai 1567 est le document décisif qui abolit l'ancienne législation paroissiale et consacre les droits des Ordres mendiants. Le pape commence par énumérer toutes les vexations dont les religieux mendiants sont en butte de la part des évêques et du clergé; il les groupe sous 26 chapitres. Les principaux griefs portent sur le ministère paroissial et, en outre, sur le fait que des évêques excommuniaient les fidèles qui n'assistaient pas à la messe de la paroisse. « Les fidèles, dit entre autres le pape, en entendant la messe chez les Frères Prêcheurs et Mineurs les dimanches et jours de fête doivent être considérés comme ayant rempli leur obligation ¹. »

Quelques années plus tard, Clément VIII par son bref *Significatum* de 1592 renouvela ce privilège et l'étendit à la Compagnie de Jésus : « Par notre présent décret nous sanctionnons que tous les fidèles le dimanche peuvent entendre la messe dans les églises des Frères Prêcheurs et des autres Ordres mendiants, ainsi que des Pères de la Compagnie de Jésus ². »

Ces documents successifs attestent que l'ancienne discipline était tenace et comptait encore de nombreux partisans. Beaucoup de Conciles de cette époque s'occupent de cette question tantôt pour insister vivement auprès des fidèles, tantôt même pour les menacer de peines ecclésiastiques.

Au 6^e Concile de Milan en 1582 ³, saint Charles Borromée, reprenant les prescriptions antérieures ⁴, s'exprime ainsi : « Par notre présente exhortation, nous engageons tous et chacun de nos fidèles, nous les supplions par les entrailles miséricordieuses de Notre-Seigneur Jésus-Christ et nous les conjurons, quoiqu'ils aient dans leur voisinage des oratoires, des chapelles et des églises, où ils peuvent entendre la messe, de venir néanmoins souvent, au moins les dimanches et aux grandes fêtes, chacun à son église paroissiale, où le curé, qui a charge de leurs âmes, les nourrit de la parole de Dieu, leur apprend les principes de la foi chrétienne, les instruit dans tout ce qui est nécessaire au salut de leurs âmes et les prépare à recevoir dignement et avec piété les Saints Sacrements ».

Le Concile d'Aquilée en 1596 ⁵ décrète « que les fidèles doivent être avertis et excités davantage à se rendre au moins le dimanche et les jours de fête à leur église paroissiale pour y assister à la messe et y entendre le sermon ».

1. CHERUBINI. *Bullarium*, 41^e acte, éd. Rome 1617, t. II. col. 228-235. « ... Christifideles audiendo missas in ecclesia Fratrum hujusmodi diebus dominicis aut festivis, præcepto Ecclesiæ de illis audiendis satisfecisse censeantur. »

2. Bened. XIV. De Syn. dioc. lit. XI, cap. XIV, éd. Malines 1842, p. 156.

3. MANSI, *Op. cit.*, XXXIV, col. 752.

4. Au premier Concile de 1565. Cfr. MANSI XXXIV, col. 21 et *Acta Eccl. Mediolanæ*, liv. IV, éd. Paris 1643, p. 167.

5. MANSI, t. XXXIV, col. 1409.

Le Concile de Tours de 1583 ¹, « renouvelant les décrets des saints Pères, menace de peines ecclésiastiques ceux qui n'assistent pas le dimanche à la messe paroissiale ».

La même année le Concile de Bordeaux ² oblige les curés « à publier l'ancienne ordonnance en vertu de laquelle, sous peine d'excommunication à appliquer après trois manquements, on est tenu d'assister à la messe paroissiale le dimanche ».

En cette même province ecclésiastique, dans un Concile tenu en 1624 et dont les décrets constituent un admirable exposé de vie paroissiale, on renouvelle le décret de 1583, on en ordonne une nouvelle publication solennelle dans toute la province ecclésiastique pour que le peuple ne puisse prétexter son ignorance et l'on ajoute « la défense sous peine de suspense *ipso facto* à tout prédicateur ou confesseur de prêcher, d'enseigner ou de conseiller, soit en public, soit en particulier, rien de contraire à ce même décret ³ ». On s'étonne de trouver dans les décrets des Conciles une législation formellement opposée à des décisions pontificales telles que celles de saint Pie V et de Clément VIII. Peut-être faut-il en chercher l'explication dans l'esprit gallican qui sévissait en France à cette époque.

Il est d'ailleurs à remarquer que la législation dont nous venons de retracer les vicissitudes fut souvent discréditée par des défenseurs compromettants. Les Jansénistes et les Gallicans, imitant en cela les Sorbonnistes des XIII^e et XIV^e siècles, exagéraient les droits du parochiat, enseignaient qu'il était d'institution divine et que le curé avait reçu directement de Dieu autorité sur les fidèles, tellement qu'il était institué époux de son église, comme l'évêque de sa cathédrale, étant pasteur chargé de la direction de son peuple. Leur hostilité contre les Ordres religieux les amenait à ressusciter contre eux l'ancien droit canon et, entre autres, le point de discipline qui nous occupe.

La condamnation de leurs erreurs accentua encore cette désuétude dans laquelle tombait de plus en plus l'esprit paroissial qu'ils avaient défendu malencontreusement.

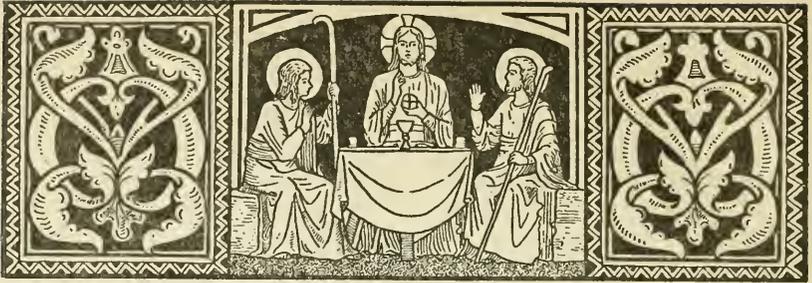
Il nous reste à parler de l'esprit paroissial aujourd'hui. Nous aborderons ce point dans la suite. L'histoire que nous venons de retracer rapidement et le témoignage de tant de Conciles disent assez que la question est importante et mérite d'être traitée.

Dom L. BEAUDUIN.

1. De Christifidelibus laïcis, chap. xv. Cfr. MANSI, t. XXXIV, col. 839.

2. MANSI, t. XXXIV, col. 752.

3. Chap. III, n° 3. Cfr. MANSI, t. XXXIV, col. 1547-1548.



BOSSUET ET LA LITURGIE

(SUITE) ¹

LEÇON XI. POUR LE SAINT JOUR DE PAQUES.

Elle pourra être continuée les deux jours suivants.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui dans l'Eglise ?

La plus grande de toutes les fêtes, que nous appelons la fête de Pâques, laquelle, pour marque de son excellence, se continue encore demain et après-demain, et autrefois se continuait toute l'octave.

Quel mystère célèbre l'Eglise en ce saint jour ?

C'est la sainte résurrection de Notre-Seigneur.

Que veut dire RÉSURRECTION ?

La réunion de son âme et de son corps, que la mort avait séparés.

Par qui a été vu Jésus-Christ ressuscité ?

Par les femmes pieuses, par ses apôtres et par plus de cinq cents de ses disciples.

Quelle preuve leur donna-t-il de sa résurrection ?

Il mangea, il conversa avec eux ; il leur fit toucher son corps et mettre leurs mains dans ses plaies.

Que veut dire ce mot ALLELUIA, qu'on répète si souvent en ce saint jour et dans le temps pascal ?

Il veut dire LOUANGE A DIEU, et c'était un cri de réjouissance dans la langue sainte.

D'où vient donc qu'on le répète si souvent ?

En signe de joie.

Et pourquoi prie-t-on debout en ce temps ?

C'est aussi en signe de joie et pour figurer la résurrection de Notre-Seigneur.

1. Voir numéro du 25 février.

Pourquoi célèbre-t-on cette fête et tout le temps pascal avec tant de joie?

Parce que Jésus-Christ y paraît comme victorieux de la mort et du péché.

Pourquoi de la mort?

Parce qu'il vit et ne meurt plus.

Pourquoi du péché?

Parce qu'il surmonte la mort que le péché avait causée.

La pâque n'était-elle pas une fête du peuple juif?

Oui, c'était une fête où se célébrait la sortie d'Égypte et la délivrance du peuple de Dieu.

Quel rapport a cette pâque avec la nôtre?

Parce que Jésus-Christ, en ressuscitant, nous délivre de la mort et de l'enfer.

Que veut dire ce mot PÂQUE?

Pâque veut dire passage.

Que nous signifie ce passage?

Que de même que Jésus-Christ est passé de la mort à la vie, ainsi nous devons passer du péché à la grâce.

Que concluez-vous de ce que Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus?

Que nous ne devons plus pécher.

Comment donc pourra-t-on connaître si on est véritablement ressuscité avec Jésus-Christ en cette fête de Pâques?

Si on renonce non seulement à tous les péchés, mais encore à toutes les occasions et les compagnies dangereuses.

Comment encore?

Si l'on recherche les choses du ciel et qu'on méprise tout ce qui est ici-bas, les grandeurs, les parures et les plaisirs, et enfin si on a du goût pour les choses divines.

Qu'est-ce à dire : avoir du goût pour les choses divines?

Aimer les exercices de piété, la prière, le service paroissial, la prédication et le catéchisme.

Dans quels sentiments devons-nous passer tout le temps pascal?

Dans une joie spirituelle.

Comment?

En goûtant la rémission des péchés et l'espérance de ressusciter comme Jésus-Christ.

Qu'est-ce à dire : ressusciter comme Jésus-Christ?

Etre revêtu de sa gloire en corps et en âme, si nous participons à ses souffrances.

LEÇON XII. LE DIMANCHE AVANT LA SAINT-MARC ET ENCORE AVANT LES ROGATIONS.

On la fera avec soin, parce qu'elle est importante.

ARTICLE I. DE L'INTITUTION ET DE LA FIN DES LITANIES ET DES PROCESSIONS.

Représenter David faisant des prières extraordinaires pour le peuple frappé du fléau de la peste et priant Dieu de se contenter de le frapper seul (II, Reg. XXIV, 14-15, etc.); et le même David à pied avec tout le peuple fuyant devant Absolon et s'humiliant devant la main de Dieu (II, Reg. XV, 14, 15, 16, 23, etc.).

Que fait-on dans l'Eglise le jour de Saint Marc et aux trois jours des Rogations?

On fait des processions, et des prières solennelles qu'on appelle litanies.

Que veut dire ce mot LITANIES?

La même chose que rogations, et les deux signifient : prières, supplications.

Qu'est-ce donc que ces litanies et rogations?

Des prières publiques qu'on fait à Dieu pour détourner sa colère de dessus son peuple et le prier de bénir les fruits de la terre qui commencent à pousser.

Pourquoi joindre ces deux choses ensemble?

Parce que la famine, la stérilité et la mortalité qui les suit dans les hommes et dans les animaux sont des fléaux de Dieu.

A-t-on besoin d'apaiser la colère de Dieu?

Oui, puisque les scandales se multiplient, le luxe et le désordre se répandent dans toutes les conditions et la loi de Dieu est foulée aux pieds.

Comment les processions servent-elles pour apaiser la colère de Dieu?

C'est qu'elles servent à rendre le deuil et la pénitence plus publiques, comme si on allait crier dans les rues et à la campagne : FAITES PÉNITENCE ET DEMANDEZ PARDON A DIEU.

Pourquoi va-t-on d'église à église?

Pour chercher partout des intercesseurs.

Que fait-on dans les litanies?

Tout ce qui peut servir à apaiser Dieu.

ARTICLE II. EXPLICATION DES LITANIES.

Par où commence-t-on les litanies?

En implorant tous ensemble la miséricorde de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et c'est ce que veulent dire ces mots si souvent répétés : KYRIE, ELEISON; CHRISTE, ELEISON; KYRIE, ELEISON. O Seigneur, ayez pitié de nous ! O Christ, ayez pitié de nous ! O Seigneur, ayez pitié de nous !

Que fait-on ensuite?

On s'adresse particulièrement à Jésus-Christ, comme à celui par qui nous devons être exaucés.

Que lui dit-on?

CHRISTE, AUDI NOS; CHRISTE, EXAUDI NOS; c'est-à-dire Christ, écoutez-nous; Christ, exaucez-nous.

Et après?

On invoque distinctement les trois Personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ensuite en commun toute la sainte Trinité, qui est un seul Dieu, en lui disant : MISERERE NOBIS. Ayez pitié de nous.

Que fait-on dans la suite de la litanie?

On demande les prières de la sainte Vierge, des saints anges, des saints patriarches et des saints prophètes, des saints apôtres, des saints martyrs, des saints évêques, des saints confesseurs, prêtres, diacres, moines, solitaires, des saintes vierges et des saintes veuves, et enfin de tous les saints et de toutes les saintes.

Pourquoi?

Pour mettre en prières avec nous tous les amis de Dieu et toute l'Église triomphante.

Que leur dit-on?

ORA PRO NOBIS. Priez pour nous.

Que fait-on ensuite?

On revient à Jésus-Christ, que l'on conjure, par tout ce qu'il a fait pour notre salut, de nous délivrer de tous les maux et principalement du péché.

Que dit-on à Jésus-Christ?

LIBERA NOS, DOMINE. Délivrez-nous, Seigneur.

Et après?

On prie pour tous les ordres de l'Église et pour l'union et le bonheur de tout le peuple de Dieu.

Que répond le peuple?

O Dieu ! écoutez-nous, nous vous en prions. TE ROGAMUS, AUDI NOS.

Que veut dire cette prière : AGNUS DEI, qu'on répète trois fois vers la fin?

On y prie Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, de nous exaucer et de nous pardonner.

Par où finit-on cette prière?

Par où on a commencé, en implorant la miséricorde de Dieu.

Est-ce tout?

Non, le prêtre qui officie prend la parole au nom du peuple et commence par l'Oraison dominicale.

Que fait-il ensuite?

Après qu'on a chanté un psaume pour demander à Dieu son secours, le prêtre réitère les prières pour tous les ordres de l'Église, et le peuple lui répond.

Et enfin?

Le prêtre offre à Dieu les vœux de tout son peuple par diverses oraisons, qu'il finit en priant universellement pour les vivants et les morts.

En quel nom demande-t-il toutes ces choses?

Au nom de Jésus-Christ.

ARTICLE III. DE L'ABSTINENCE ET AUTRES CHOSÉS CONCERNANT LES LITANIES.

Pourquoi fait-on abstinence durant les trois jours des Rogations?

Pour joindre la mortification à la prière ¹.

Pourquoi ne fait-on pas un jeûne aussi parfait?

C'est à cause qu'anciennement on ne jeûnait pas dans le temps pascal, qui était un temps de joie.

Que nous apprend l'Église par une prière si solennelle?

Le vrai esprit de prier.

Cette prière est-elle ancienne?

Très ancienne, et le peuple y assistait avec grand concours; on cessait le travail pour y assister.

D'où vient donc qu'on est si peu soigneux maintenant d'assister à ces litanies et processions?

Cela vient du relâchement de la piété.

Pourriez-vous dire quelque raison de ce que les Rogations se font immédiatement devant l'Ascension de Notre-Seigneur?

1. Cette loi n'existe plus aujourd'hui.

Il semble que Jésus-Christ montant aux cieux, l'Église le veuille charger de tous ses vœux, comme le vrai Médiateur de Dieu et des hommes.

LEÇON XIII. LE JOUR DE L'ASCENSION.

Quelle fête avons-nous aujourd'hui?

La fête de l'Ascension, c'est-à-dire le jour que Notre-Seigneur est monté aux cieux.

Jésus-Christ n'était-il pas dans les cieux?

Il y était comme Dieu, et toujours dans le sein du Père éternel; mais il est monté au ciel comme homme en corps et en âme.

Comment?

Par sa propre vertu.

Qu'entendez-vous par les cieux?

C'est la demeure des bienheureux.

Pourquoi Jésus-Christ y est-il monté?

Pour y commencer son règne.

Pourquoi encore?

Pour nous y préparer notre place et nous y servir d'avocat.

En quel temps Jésus-Christ est-il monté aux cieux?

Quarante jours après sa résurrection.

Pourquoi attendit-il ces quarante jours?

Il voulait, par diverses apparitions, confirmer la vérité de sa résurrection à ses disciples.

Où était-il durant ce temps?

Il n'est pas permis de le chercher.

Pourquoi?

Parce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous le révéler.

Que fit-il le jour qu'il monta au ciel?

Il mangea avec ses disciples, leur parla longtemps, les mena en Béthanie et à la sainte montagne des Oliviers, d'où il devait monter aux cieux, et il éleva ses mains pour les bénir.

Qu'arriva-t-il alors?

Pendant qu'il les bénissait, il s'éleva peu à peu à la vue de ses disciples, jusqu'à ce qu'une nuée l'eût dérobé à leurs yeux.

Et que virent-ils?

Comme ils continuaient de regarder avec attention, deux anges leur apparurent en habits blancs.

Savez-vous ce que leur dirent ces anges?

Qu'il n'y avait plus rien à regarder et que Jésus reviendrait un jour visiblement des cieux, comme il y était monté.

Que firent les disciples?

Ils se retirèrent ensemble selon le précepte de Jésus-Christ, avec Marie, mère de Jésus, et attendirent en grand silence et recueillement le Saint-Esprit, qu'il leur avait promis.

En quel état est Jésus-Christ dans le ciel?

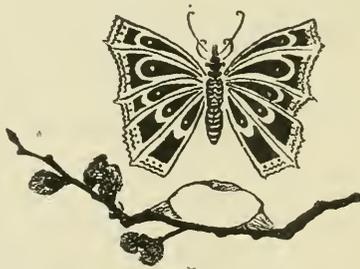
En grande puissance et majesté, assis à la droite de Dieu son Père.

Que veut dire cela?

Que toute puissance lui est donnée dans le ciel et sur la terre.

A quoi nous oblige ce mystère?

A élever nos cœurs en haut, et à ne vouloir aucune gloire, jusqu'à ce que celle de Jésus-Christ soit manifestée.





FAITS ET DOCUMENTS

La Revue du Clergé français (1^{er} mars 1912, pp. 513-527) publie sur ce sujet un article de Dom Cabrol que nos lecteurs liront avec un vif intérêt. Aussi avons-nous voulu le reproduire en entier. Nous ne cacherons pas cependant que la résignation si facile de l'auteur au sujet de l'abandon éventuel de notre comput pascal nous a vivement étonnés.

Cette étude provoquera, espérons-le, un échange de vues dont les *Questions Liturgiques* noteront les incidents.

LA FÊTE DE PAQUES ET LA RÉFORME DU CALENDRIER GREGORIEN. — Le curé d'une île perdue, qui, n'ayant pu trouver la date pascale, fut réduit à un carême impromptu, a beaucoup amusé nos aïeux. Nous avons ri nous-mêmes de bon cœur, aux dépens de ce bon curé, mais combien parmi nous seraient capables, sans l'aide du calendrier, de fixer la date de Pâques? L'opération est, du reste, peu compliquée, et le procédé en est généralement livré à la première leçon de comput. Mais qui étudie aujourd'hui le comput?

Cen'est, du reste, pas de retrouver la date pascale qu'il s'agit en ce moment. Le calcul a été fait à l'avance. Les bréviaires et les missels romains contiennent tous une *tabella temporaria* où sont marquées toutes les fêtes mobiles, Pâques comprise, pour un demi-siècle en avance. Nous pourrions donc savoir, à l'aide d'un calcul facile, à quel jour nos arrière-neveux feront la Pâque en l'an 2000 ou au delà.

Mais la feront-ils à cette date? Telle est la question que l'on peut se poser.

Il y a de nos jours un mouvement en faveur de la *Pâque immobile*, c'est-à-dire de la Pâque célébrée désormais à date fixe.

Ce mouvement est-il justifié, est-il légitime? et plus particulièrement, nous catholiques, fils soumis de l'Église, pouvons-nous choisir l'un ou l'autre système? Et si les raisons de modifier l'ancien nous paraissent suffisantes, pouvons-nous devenir les partisans du nouveau? Telle est la question que je me propose d'étudier ici.

En tout cas, dussions-nous rester neutres, puisque la question se pose, puisqu'elle commence à devenir la proie des journaux, puisque demain elle sera discutée partout, il faut que nous ayons notre mot à dire, qui sera, s'il

est possible, le mot d'hommes avisés, amis d'un sage progrès, et qui, tout en restant attachés à leurs traditions, savent, selon le mot de l'Évangile, tirer de leur trésor des choses anciennes et des choses nouvelles.

On connaît la situation actuelle. La Pâque est fixée au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars, dite pour cette raison *lune pascale*¹.

La date de Pâques est donc déterminée par les mois lunaires. Au lieu que notre année civile de 365 jours est l'année solaire, le calendrier ecclésiastique, tout en se laissant influencer aussi par l'année solaire, dépend cependant pour l'essentiel des phases de la lune. On ne saura jamais assez tout ce que l'Église garde de choses antiques dans le musée de ses traditions. Cette computation par les mois lunaires nous ramène à quelque deux mille ans en arrière.

Ce fut, autant qu'on peut le savoir, la computation des peuples primitifs. Il est plus facile de noter les révolutions de la lune que celles du soleil. Voilà pourquoi nos ancêtres déterminèrent le temps sur la marche de la lune avant d'être en état de le supputer par celle du soleil. L'année lunaire précéda donc, dans l'histoire du calendrier, l'année solaire. Les Juifs en étaient encore à ce système quand les Romains suivaient l'année solaire et quand Jules César fit adopter le cycle de 365 jours, qui est, en somme, resté le nôtre, sauf de légères modifications. L'Église primitive, sortie du judaïsme, conserva, au moins pour la fête de Pâques, qui devait devenir le pivot de l'année liturgique, la manière de compter des Juifs. La Pâque juive tombait le jour de la pleine lune du premier mois, celui qui coïncide avec l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire le quatorzième jour de nisan; la Pâque chrétienne fut tout d'abord au même jour, du moins dans la mesure où l'on peut le conjecturer. Or, comme le cours de la lune ne concorde pas avec celui du soleil, il y a un écart entre l'année lunaire et l'année solaire, si bien que la date de Pâques peut varier aujourd'hui encore entre ces deux termes extrêmes du 22 mars et du 25 avril. Plus d'un mois de différence ! Voilà l'origine de tout; sur cette question du calendrier, l'Église fut tributaire, à sa naissance, du système des Juifs.

Mais cela n'alla pas tout seul, comme on va le voir. On n'imagine pas aujourd'hui les difficultés que souleva cette question dans les premiers siècles du christianisme. Traités et pamphlets sur la computation pascale, disputes sur la valeur des cycles astronomiques, décrets des papes pour amener l'unité de pratique en Orient et en Occident, conciles tenus à cet effet, excommunications lancées contre les dissidents, rien n'y manqua. On ferait une bibliothèque des ouvrages composés sur ce sujet².

La raison de toutes ces disputes fut précisément, en partie au moins, dans l'origine juive de la fête. Les uns gardaient la date mosaïque et célébraient la Pâque au quatorzième jour avec les Juifs; c'est pourquoi on les appela bientôt les *quarodécimants*, ou partisans du quatorzième jour. Cela présentait de graves inconvénients, un grand nombre de Juifs convertis de cette époque ne demandant pas mieux que de garder, tout en faisant profession

1. En d'autres termes, au dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. Le 21 mars était la date présumée de l'équinoxe de printemps.

2. Nous citerons les principaux à la fin de cet article.

de christianisme, les coutumes juives. D'autres, plus avisés, voulaient célébrer la fête au dimanche qui suit le quatorzième jour, ce système présentant le double avantage de briser nettement avec la tradition juive pour la plus importante fête de l'année, et de solenniser ce jour du dimanche, où le Christ est ressuscité. Quelques Églises faisaient la Pâque invariablement au 25 mars, que l'on croyait l'anniversaire de la mort de Notre-Seigneur, quelque jour de la semaine qu'il tombât. En certaines provinces, c'est le 7 avril que l'on avait choisi, et ailleurs on avait deux Pâques, l'anniversaire de la mort du Christ au 25 mars, ou Pâque de la crucifixion, et celle de la résurrection, au 27 mars, *Pascha slawosimon* et *Pascha anastasimon* ¹.

Des traditions se formèrent autour de ces différents systèmes. On croyait à Rome que saint Pierre et saint Paul avaient fait la Pâque au dimanche; en Palestine, on prétendait que saint Jean et saint Philippe célébraient la Pâque toujours au quatorzième jour de la lune de mars, et on voulait rester fidèle à cette pratique.

On finit, non sans peine, et après des siècles de discussion, par s'entendre sur ces points principaux : on célébrerait toujours la Pâque un dimanche, jour où Notre-Seigneur est ressuscité; on ne la célébrerait jamais le même jour que les Juifs; enfin ce jour serait le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars.

Mais, ces points réglés, tout n'était pas dit. Il s'agissait aussi de fixer la date de la lune de mars. Ici on tombait dans les mains des astronomes et, comme les calculs de cette science étaient loin d'avoir alors la précision qu'ils ont de nos jours, les difficultés recommençaient. Chacun proposait son cycle. On convint enfin que les évêques d'Alexandrie, qui trouvaient autour d'eux plus de ressources scientifiques, seraient chargés d'indiquer à la chrétienté la date de la Pâque. Ils le firent pendant un certain temps et nous devons à cette coutume une collection de *lettres pascales*, quelques-unes écrites par saint Athanase, aussi intéressantes pour l'histoire littéraire que pour celle de l'astronomie. Les difficultés n'étaient pourtant pas finies et, grâce à la complication des problèmes astronomiques à cette époque, il se produisit encore un bon nombre de divergences ². Enfin on parvint à s'entendre à peu près vers le IX^e siècle, et désormais, au moins pour l'Occident, l'unité régna.

La date de la Pâque, tout en étant déterminée principalement par les phases de la lune, n'est pas complètement indépendante de l'année solaire. L'Église d'Alexandrie qui, comme on l'a vu, avait la charge de fixer la date pascale pour tout l'univers chrétien, considérait depuis longtemps comme une règle nécessaire que la Pâque fût toujours célébrée postérieurement à l'équinoxe de printemps, qui était censé tomber au 21 mars. La lune devait donc se concerter avec le soleil pour donner une bonne fête pascale.

1. Au VI^e siècle encore, Martin, évêque de Braga, protestait contre les évêques des Gaules qui faisaient la Pâque à date fixe. *De Pascale*, dans *P. L.*, t. LXXII, col. 47-51; cf. aussi le vénérable Bède, *De ord. fer.*, dans *P. L.*, t. xc, col. 607. Baillet, *loc. cit.*, pp. 44-45, en cite d'autres exemples.

2. Voir sur ce point particulier, en dehors des auteurs cités à la fin de cet article, A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 144.

Les choses marchèrent ainsi à travers les siècles du moyen âge. Cependant, au point de vue scientifique, le cycle solaire imposé au monde par Jules César n'était guère plus parfait que le cycle lunaire. Il y avait écart entre l'année civile et l'année astronomique, écart qui allait s'élargissant, on peut dire à chaque heure, et qui, au xv^e siècle, n'était pas moindre que dix jours. Les computistes du moyen âge s'étaient dès longtemps aperçus de l'erreur; les papes s'efforcèrent de la corriger. Clément VI au xiv^e siècle, Jean XXII et Sixte IV au xv^e siècle, Jules II et Léon X, au xvi^e siècle, les conciles de Constance et de Bâle, celui de Latran (1514), enfin le concile de Trente, s'en occupèrent, mais sans succès.

C'est au pape Grégoire XIII que revint l'honneur de cette utile réforme. Dès le début de son pontificat, il réunit, sous la présidence du cardinal Sirlot, une commission de théologiens et de savants, parmi lesquels Antonio Lilio, Ignazio Dantès, le jésuite allemand Christophe Clavius et le mathématicien espagnol Pedro Chacon (Ciacconius). A la suite de longues discussions, le pape communiqua le projet élaboré aux princes et aux républiques, aux académies catholiques, et, après s'être assuré leur consentement, promulgua, le 24 février 1582, par la bulle *Inter gravissimas*, la réforme du calendrier de Jules César¹.

Cette réforme rétablissait l'équilibre entre l'année réelle et l'année civile, et remédiait aux erreurs futures. L'équinoxe, qui avait rétrogradé peu à peu, sur le calendrier, du 21 mars au 11, fut remis à sa vraie place. Pour obvier aux écarts futurs, on décida de supprimer trois intercalations (trois fois la durée de 24 heures) en 400 ans, et d'intercaler une année séculaire bissextile. Les années 1700, 1800 et 1900, qui son bissextiles dans l'ancien calendrier, ne l'ont pas été dans le nouveau, mais l'année 2000 le sera. Quant aux dix jours à gagner ou plutôt à perdre, pour retrouver l'équinoxe, on convint que le lendemain du 4 octobre de cette année 1582 serait le 15, de sorte que sainte Thérèse, morte le 4 octobre 1582, fut enterrée le lendemain, qui fut le 15 !

Grâce à cette réforme, il n'y a plus, entre l'année civile et l'année astronomique, qu'une différence de 24 secondes 36 tierces, c'est-à-dire qu'elle n'atteindra la durée d'un jour qu'en 35 siècles. Nous pouvons attendre²

1. Sur toute cette question, voir Chr. Clavius, *Calendarii romani gregoriani explicatio*, 1603, Mayence; F. Kaltenbrunner, *Die Vorgeschichte der Gregorianischen Kalenderreform*, dans les *Sitzungsberichte der philol. hist. Classe der K. Akademie der Wissenschaften*, t. LXXXII, 1876, pp. 289-414; *Die Polemik über die Gregorianische Kalenderreform*, *ibid.*, t. LXXXVII, 1877, pp. 485-586; *Beiträge zur Geschichte der Gregorianischen Kalenderreform; die Commission unter Gregor. XIII nach Handschriften der Vaticanischen Bibliothek*, *ibid.*, t. xcvi, 1880, pp. 7-54; Giry, *loc. cit.*, pp. 159 et 162.

2. Le langage populaire, qui ne tient pas compte de l'opinion des savants, a gardé pour la fête de sainte Lucie le dicton :

*A sainte Luce
Du saut d'une puce*

(s. e. les jours croissent), qui se justifiait dans une certaine mesure avant la correction, quand la fête tombait au jour qui est aujourd'hui le 23, mais qui est complètement faux depuis que la fête a rétrogradé de dix jours, à savoir au 13 décembre.

Cette réforme fut adoptée par la plupart des États d'Europe, la Russie exceptée, avec les peuples qui gravitent autour d'elle. Son calendrier est de dix jours en retard sur celui de l'Europe occidentale, ce qui donne lieu à de grosses difficultés. On a fait des efforts louables pour la ramener à l'unité, mais sans réussir à vaincre son obstination. A recevoir une réforme, fût-elle la plus sensée des réformes, du moment que c'est un pape qui s'en est fait l'initiateur, le gouvernement russe croirait se déshonorer. Il préfère s'obstiner dans un usage absurde qui entraîne tant d'inconvénients, plutôt que d'avoir l'air de croire que quelque chose de bon peut venir de Rome. C'est la disposition d'un certain nombre de gens à l'égard des papes ¹.

Or, aujourd'hui on nous propose une nouvelle réforme qui porterait cette fois moins sur les erreurs du calendrier que sur la mobilité de la Pâque. Divers systèmes ont été proposés ². Nous nous contenterons de rappeler le dernier en date.

Vers la fin de février de l'année 1911, au Conseil fédéral siégeant à Berne, M. Grosclaude, citoyen de Genève, a donné les résultats de plusieurs congrès de chambres de commerce, à Londres et en Allemagne. Son projet divise l'année en trimestres de 91 jours = 364 jours. Des trois mois du trimestre, deux compteront trente jours, et le troisième trente et un, ce jour supplémentaire étant un dimanche. Ces mois de trente et un jours seraient mars, juin, septembre et décembre. Le 365^e jour de l'année, le Nouvel an, n'aurait pas de

1. Parmi ceux qui se sont employés avec le plus de zèle à cette œuvre, il faut certainement compter un barnabite, le P. Tondini de Quarenghi. Il a publié sur la question spéciale de la réforme grégorienne du calendrier divers mémoires ou articles : *Sui vantaggi e la possibilità dell' adozione generale del calendario Gregoriano*, Milano, Hoepli, 1888 ; *Sur l'unification du calendrier, Comptes-rendus de l'Acad. des sciences*, t. CVI, p. 813, séance du 19 mars 1888 ; *Note sur les derniers progrès de la question de l'unification du calendrier*, Bologne, 1888 ; *La question de la Pâque dans la question du calendrier russe*, Paris, Impr. nation., 1892 ; *La réforme du calendrier Julien et les dispositions de la Russie*, Sofia, Kovatscheff, 1896. Nous citons plus loin d'autres travaux du même auteur sur la mobilité de la Pâque. On peut voir la bibliographie complète du P. Tondini dans la brochure *Il P. Cesar Tondini de' Quarenghi*, s. l. n. d.

2. Il faut rappeler, puisque aussi bien on paraît l'oublier, que nos modernes réformateurs ont eu des précurseurs dès le xvi^e siècle. Ainsi, parmi les projets de réforme élaborés au temps de Grégoire XIII, il en était un qui consistait à fixer à une date immobile la fête de Pâques. Un siècle après, un chanoine de Tours, René Ouvrard, présenta un système analogue qui fut pris en considération par le cardinal Sluze et fut sur le point d'être présenté à Innocent XI. Le P. Nau, peu de temps après, renouvela la même tentative. Cf. Baillet, *Les vies des saints et l'histoire des fêtes de l'année*, Paris, 1707, t. IV, p. 44. Il ne faut pas oublier non plus de mentionner les travaux du P. Tondini dont nous parlions dans la note précédente, en particulier : *Conférences sur la réforme du calendrier Julien, l'heure universelle et le méridien initial de Jérusalem*, Constantinople, Fellich, 1894 ; *De l'unification et de la fixation scienlifique de la Pâque au troisième dimanche après l'équinoxe*, Constantinople, 1895, extrait du *Levant Herald* ; *La Russie et l'accord de toute la chrétienté dans la limitation de la mobilité de la Pâque*, dans *La papauté et les peuples*, 1901, t. III, pp. 147-163, 307-334 ; 1901, t. IV, pp. 46-63 ; sous le même titre, dans *Le Courrier de Bruxelles*, 17 juillet 1903, pp. 86-132.

date; il en serait de même dans les années bissextiles, du 366^e jour, qui serait intercalé entre le 31 juin et le 1^{er} juillet. Le jour de Pâques serait placé à une date invariable et, du même coup, toutes les autres fêtes mobiles. Le Conseil fédéral a même sondé les gouvernements européens au sujet de la convocation d'une conférence en Suisse pour la réforme du calendrier grégorien et la fixation du jour de Pâques.

Nous ne discuterons pas ce système, pas plus que les autres qui ont été proposés. Il faut avant tout poser la question préalable. Pour avoir quelque chance de succès, cette réforme doit être universelle, et universellement acceptée. Elle ne peut pas être *unilatérale*; nous voulons dire que, dans la circonstance, l'État ne peut pas se passer de l'Église. Une réforme du calendrier qui ne serait pas accueillie, recommandée par le pape, nous exposerait aux pires confusions. Que l'on s'imagine, par exemple, les pays protestants, Allemagne, Angleterre, pays scandinaves, même la Russie, acceptant la réforme, tandis que les nations catholiques, France, Espagne, Italie, Autriche, sans parler des autres parties du monde, resteraient fidèles à l'ancien comput!

Ce n'est pas seulement la date de Pâques qui est engagée dans le conflit, c'est celle de la Pentecôte et de la plupart des fêtes qui gravitent autour de Pâques.

Il ne faudrait pas recommencer l'expérience de la Révolution, dont le calendrier n'aboutit qu'au plus complet fiasco. Si le congrès qui devra se tenir pour étudier cette question élimine les représentants du pape, comme a fait, à son grand dommage, celui de La Haye, il n'aboutira qu'à un échec lamentable, on peut en être assuré à l'avance.

Quel est l'homme d'État, je dis plus, quel est l'homme intelligent qui pourrait traiter l'Église de quantité négligeable et ne pas reconnaître qu'il faut tenir compte de ses opinions, dans une matière de ce genre? Après tout, ce ne serait qu'un acte de reconnaissance. N'est-ce pas l'Église qui, par ses efforts, par ses luttes, par ses discussions mêmes, par les efforts de ses écrivains et de ses docteurs, est parvenue à établir l'unité du calendrier pour toute l'Europe, et l'on peut dire pour tous les pays chrétiens et civilisés, au moyen âge et même jusqu'à nos jours?

Que ce système soit parfait, personne ne le prétend. Mais l'humanité ne vit-elle pas d'à-peu-près? Les systèmes les plus parfaits, pour la computation des heures du jour et de la nuit, pour la fixation des poids et des mesures, que sont-ils que des à-peu-près? et l'on sait que le système décimal lui-même, quoi qu'on ait dit de ses avantages, ne répond plus aux exigences et aux précisions de la science moderne. En tout cas, avant de se débarrasser de notre calendrier actuel, il sera bon d'attendre que le système qu'on désire lui substituer ait fait ses preuves.

Il n'est pas si facile que l'on pense de changer des habitudes plusieurs fois séculaires. S'il ne s'agissait que de quelques cercles d'érudits et de savants, rien de plus simple. Mais cette coutume de supputer le temps à l'aide des mois et des fêtes est trop entrée dans la routine des foules pour qu'on puisse la modifier d'un coup de baguette. Que l'on se rappelle le temps et les efforts qu'il a fallu en France et dans les autres pays pour substituer le système

métrique aux méthodes anciennes! Encore n'ont-elles pas disparu, et dans un article récent de *l'Univers*, Arthur Loth citait de nombreux faits qui montrent la persistance des anciens usages.

On peut dire qu'il y a trois solutions en présence : ou bien garder purement et simplement, au moins jusqu'à plus ample informé, le système actuel, qui se recommande d'une si haute antiquité et d'une pratique presque universelle. En faveur de cette solution, qui, en réalité, n'en est pas une puisqu'elle consiste à ne rien changer à l'état des choses établies, militent certaines raisons que les gens positifs trouveront bien faibles. Ce sont plutôt des motifs de convenance, le respect des traditions, l'avantage de rester d'accord avec les siècles passés, de garder l'unité chronologique, de conserver un souvenir précieux, et comme une relique de nos ancêtres reculés, qui comptèrent le temps d'après les phases de la lune. C'est un système qui a été laborieusement établi, et comme conquis, par des siècles de disputes, et qui, en somme, s'il n'est pas parfait, satisfait cependant aux exigences communes.

Enfin, si la Pâque juive a un objet très différent de la Pâque chrétienne, si, à une époque, les chefs de l'Église ont lutté avec énergie pour les séparer l'une de l'autre, il n'en est pas moins vrai que les deux fêtes sont unies d'un lien mystique étroit. La Pâque juive, c'est l'agneau immolé, c'est le souvenir du passage de l'ange exterminateur, c'est la mer Rouge qui s'entr'ouvre devant les Israélites et engloutit les Égyptiens, c'est la fuite au désert sous la conduite de la nuée de feu. Mais tous ces grands événements de l'histoire juive, ce sont autant de figures du Christ, Agneau sacrifié pour le salut des hommes, du Christ qui conduit son peuple à travers le désert, après lui avoir fait traverser les eaux du baptême. La liturgie pascale est pleine de ces enseignements. La fête juive et la fête chrétienne s'éclairent donc, en quelque sorte, mutuellement, de leurs reflets. L'une est le type, la figure, le symbole; l'autre est la réalisation, l'accomplissement de la prophétie. Fixer la Pâque chrétienne à une date immobile, c'est briser ce lien qui l'unissait si intimement à la fête juive, c'est affaiblir ce symbolisme.

Tout cela n'est pas purement du sentimentalisme historique ¹.

Les partisans d'une réforme attachent peu de prix à des considérations de ce genre qui ne s'appuient que sur un amour platonique du passé. Ils font remarquer que le calendrier actuel n'est plus d'accord, comme nous le disions tout à l'heure, avec les lois astronomiques, telles que nous les connaissons aujourd'hui. L'année lunaire leur paraît surtout un système périmé depuis longtemps, qui ne représente qu'un comput à l'état rudimentaire.

1. Nilles, dans son traité *De studio rei kalendariæ*, dans *Selectæ disputationes academicæ juris ecclesiastici*, fasciculus 1-3, Œniponte, 1886, après avoir donné les textes des Pères en faveur du maintien du système actuel, cite, pour fortifier sa thèse, le miracle de certains baptistères recevant l'eau du ciel à la date pascale. Cf. aussi son *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ*, Œniponte, 1897, t. II, pp. 286 sq.

P. Saintyves, dont on connaît les tendances et l'esprit, vient de réunir, dans un article à la *Revue de l'Université de Bruxelles* (janvier 1912), quelques traditions locales sur des faits de même nature, *Le miracle de l'apparition des eaux dans ses relations avec les liturgies païennes et chrétiennes*. Les pages du P. Nilles, qu'il ne connaît pas, pourraient l'aider à compléter son article.

Ils insistent davantage sur les inconvénients d'un système dans lequel la date de la Pâque peut varier de plus d'un mois. Et ceci est certainement l'argument principal.

Par suite de la persistance des habitudes religieuses, c'est la fête de Pâques qui décide de la division de l'année, même au point de vue civil. Qu'il s'agisse des écoles, des tribunaux, des affaires commerciales, même des questions de mode, c'est la fête de Pâques qui partage la première partie de l'année en deux trimestres. Or, le premier trimestre, qui régulièrement devrait aller du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, se trouve, par suite des variations de la Pâques, terminé parfois le 22 mars et d'autres fois prolongé jusqu'au 25 avril.

Il y a là une anomalie qui frappe tout le monde, qui gêne un grand nombre de personnes et qui est de nature à faire prendre en considération les plans de réforme, même par ceux qui sont le plus attachés aux usages anciens.

On peut remarquer que, même au point de vue liturgique, ces « sauts » de la Pâque ne manquent pas de présenter certains inconvénients. Ainsi le temps de la septuagésime, c'est-à-dire les trois semaines qui précèdent le carême, peuvent commencer aux dates extrêmes du 16 janvier ou du 22 février, que l'on appelle, en termes de comput, les clefs de la septuagésime. Le temps de Noël, autre époque liturgique qui peut enfermer jusqu'à six semaines et comprend normalement quarante jours, est donc réduit quelquefois à deux semaines, et les dimanches restants sont rejetés à la fin de l'année ecclésiastique, c'est-à-dire en novembre ! Ce sont là d'assez graves anomalies.

En face de ces réformes, on peut se demander quelle serait l'attitude de l'Église ? En somme, personne ne serait plus intéressé qu'elle dans la question, car ce changement n'atteindrait pas seulement la fête de Pâques, mais tout le système liturgique. La fête de Pâques commande la date du mercredi des Cendres, de la semaine sainte et de toutes les semaines de carême, de la septuagésime, du temps de Noël et de tout le temps de la Pentecôte, des fêtes de l'Ascension, de la Fête-Dieu, du Sacré-Cœur, etc.

C'est dire que toute l'année ecclésiastique en serait profondément modifiée. Aussi, à la tentative de Mœdler qui proposait d'immobiliser la Pâque, Nilles, un des représentants les plus autorisés de la science ecclésiastique et, en particulier, du comput, répondait, il y a quelques années, dans le mémoire cité plus haut, par un *non possumus* énergique et absolu.

On peut dire que, si la question était soumise au pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église, on aurait bien des chances de ne pas rencontrer les mêmes scrupules. Ce pape, qui paraît aux gens du dehors si intransigeant sur la doctrine, a fait preuve, dans les questions de discipline et de liturgie, de l'esprit le plus large et le moins accessible aux scrupules et aux timidités de la routine. Liturgistes et rubricistes, tout en admirant quelques-unes de ces réformes, gémissent au fond de ses audaces et se voilent la face. Là où Benoît XIV, où Pie IX et Léon XIII hésitaient, il avance d'un pas résolu. On ignore encore ce que sera cette fameuse réforme du droit canonique à laquelle travaillent avec ardeur quelques-uns de ses collaborateurs. Mais, pour la liturgie, son *motu proprio* sur les fêtes et la dernière bulle sur le

bréviaire et le psautier sont une réforme qu'on n'aurait pas osé imaginer, il y a seulement vingt ans. Il a porté la main sur ce psautier romain qui datait peut-être du v^e siècle et sur une foule d'usages considérés jusqu'ici comme sacro-saints. Le calendrier ecclésiastique lui-même a été tout récemment modifié par les décrets des 2, 24 et 28 juillet 1911.

On peut donc croire que les nouvelles idées, loin de trouver en lui un irrécyclable adversaire, auraient chance d'être examinées sans prévention ni préjugés.

Cependant, il faut dès maintenant remarquer que ces changements doivent se tenir dans certaines limites. Il est des points sur lesquels il serait déplorable, selon nous, d'abandonner la tradition.

Le premier est celui-ci. Pâques ne peut être célébré qu'un dimanche. Sur ce point, Rome s'est trop souvent prononcée; elle a, dès le 11^e et le 111^e siècle, fait prévaloir ce système, comme tradition de Pierre et Paul, contre le système asiatique, qui se réclamait de Jean et célébrait la Pâque à n'importe quel jour de la semaine.

Il faut se rappeler que c'est ce fait de la résurrection du Christ au lendemain du sabbat qui a fondé la prééminence du dimanche, qui a fini par avoir raison du sabbat juif, qui a constitué, en un mot, la semaine chrétienne. Abandonner cette tradition, ce serait rejeter un héritage de tout à l'heure vingt siècles, découronner le dimanche et lui ôter toute sa signification liturgique. C'est le fait de la résurrection qui a constitué le dimanche comme le centre et le pivot de la semaine, en a fait un jour chômé; toutes les tentatives révolutionnaires et antichrétiennes pour détruire cette transcendance du dimanche ont piteusement échoué jusqu'ici; le repos et la solennisation du septième jour sont entrés dans le sang des peuples chrétiens; ce n'est pas aux papes qu'il faut demander de défaire ce qu'ont fait vingt siècles de christianisme. Pour peu que l'on soit au courant de la liturgie, on sait combien sont nombreuses, dans l'office des dimanches, les allusions à la résurrection du Christ. Tout ce symbolisme serait, par un changement pareil, comme vidé de sa signification et demanderait un remaniement presque impossible des pièces liturgiques.

De plus, toute la semaine sainte, où les jours du jeudi saint, du vendredi saint, du samedi saint sont consacrés aussi par des habitudes chrétiennes et liturgiques dix-huit fois séculaires, en serait bouleversée. Les traditions de dévotion que l'on détruirait ainsi ne se reformeraient plus jamais.

Sur ce point donc, pas d'hésitation possible.

Quant à la date, il n'y a pas les mêmes inconvénients. Du moment où l'on ne peut pas célébrer la Pâque au jour anniversaire de la mort du Christ, d'abord parce qu'on n'est pas certain de la date du 25 mars, proposée depuis longtemps, puis à cause de la nécessité de la célébrer au dimanche, peut-être pourrait-on choisir le dimanche qui suit le 25 mars¹.

1. Dans un récent article, le savant exégète qu'est le P. Prat proposait soit le 18 mars, soit le 7 avril comme date de la mort du Christ : *La date de la Passion et la durée de la vie publique de Jésus-Christ*, dans *Recherches de science religieuse*, janvier-février 1912, pp. 82-104.

On trouverait, en tout cas, en faveur de cet usage, un appui dans une tradition très ancienne ¹.

J'ai parlé d'une troisième solution : ne pas toucher au calendrier ecclésiastique, laisser à l'Eglise la liberté d'opérer elle-même sa réforme, si elle le juge opportun, à l'heure et selon le mode qu'elle pensera le plus convenable. Quant à l'État, il essaierait d'instituer, au 1^{er} avril, un jour qui serait marqué par une fête, au moins par la vacance des tribunaux, de la Bourse, des affaires publiques, ce que les Anglais appellent un *bankholiday*. C'est à peu près de cette manière que le 1^{er} de l'an a pris dans nos mœurs la place que l'on sait.

En Angleterre, trois ou quatre jours dans l'année sont ainsi des jours fériés, sans aucun caractère religieux, le lendemain de Noël, le lundi de Pâques, le premier lundi d'août. Et tous ceux qui ont habité ce pays savent de quel cœur sont observées ces vacances !

Quoique l'Etat n'ait guère réussi chez nous à faire accepter ses fêtes, qu'il s'agisse du 15 août, du 14 juillet ou des fêtes de la Révolution, peut-être aurait-il plus de chance pour un jour comme celui du 1^{er} avril. Mais alors se présente un autre inconvénient de cette solution, pour l'une des deux parties : si cette fête prenait une réelle importance, il serait à craindre pour l'Eglise qu'elle ne fit concurrence à la solennité de la fête pascale, surtout quand le jour de Pâques tomberait à la même date ou dans son voisinage.

Des trois solutions, la meilleure paraît donc celle qui établirait un accord pour fixer la Pâque au dimanche qui suit le 25 mars. Il n'y aurait jamais plus de huit jours de différence dans la date de la célébration, ce qui rétablirait l'équilibre des trimestres et satisferait, croyons-nous, toutes les exigences.

Bien entendu, en parlant ainsi, nous ne prétendons pas exprimer une préférence personnelle. Nous disons simplement ce qu'on pourrait faire. Il y a une question de la mobilité de la Pâque; il est utile qu'on la discute et nous serions heureux que, parmi nous, des spécialistes exposent leurs idées sur ce point et, au besoin, leurs objections. C'est dans ce dessein que nous citerons en note quelques ouvrages, en dehors de ceux que nous avons déjà mentionnés au cours de l'article, et qui pourront aider à étudier de plus près ce problème ².

Farnborough.

Dom Fernand CABROL.

1. Nous en avons donné les exemples plus haut.

2. *Acta sanctorum*, martii t. III, pp. 684 sq.; Alemanni, *In kalendar. pugillar.*, ad d. 25 martii, apud Mai, *Nova Patrum bibliotheca*, t. VI, part. 2, p. xxxix; Baillet, *Les vies des saints et l'histoire des fêtes de l'année*, Paris, 1707, t. IV, pp. 2, 46 sq.; N. Alexander, *De controversia quæ secundo sæculo Ecclesiæ emersit circa celebrationem Paschatis*, dans *Hist. eccles.*, in-fol., Venetiis, 1778, t. III, pp. 347-363; réimprimé dans Zaccaria, *Thestheol.*, 1762, t. VII, pp. 1329-1349.

D^r Mædler, *Denskschrift des Herrn kais. russ. Staatsrathes Prof. D^r Mædler*, Dorpat, 13 nov. 1863; Nilles, *Commentarium de rationibus festorum mobilium*, pp. 135 sq., reproduit dans les *Disputationes academicæ*, Æniponte, 1886, fasc. 1-3, pp. 152-165; Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ orientalis et occidentalis*, Æniponte, 1897, t. II, pp. 279-289.

Tondini de' Quarengi : outre les mémoires cités au cours de cet article, on trou-

LE BRÉVIAIRE POUR LES LAICS. — La revue *Rome* publie dans son numéro de mars 1912 (p. 96), la lettre suivante, que lui adresse, du Sud de l'Afrique, un officier d'infanterie coloniale :

« Le clerc, dès qu'il a reçu le sous-diaconat, est tenu de réciter chaque jour en latin les heures canoniales : c'est le bréviaire ou office. Or, il n'est pas de plus belle prière, car le bréviaire est vraiment la prière *officielle* de l'Eglise... On l'a remarqué, les personnes du monde qui, en dehors du clergé, ont repris cette ancienne coutume de réciter chaque jour l'office canonial acquièrent tout particulièrement ce « sérieux chrétien » du caractère qui manque le plus souvent au tempérament des catholiques, même pratiquants, de notre époque.

» Cette habitude du bréviaire récitée quotidiennement comme les ecclésiastiques était autrefois — au xvii^e siècle surtout — très en honneur parmi les laïques pieux de la société. Pourquoi nos catholiques pieux, d'esprit cultivé d'ailleurs, et ayant quelques loisirs, ne reprendraient-ils pas cette sainte coutume de leurs aïeux? Ce qu'il faut avant tout, c'est surnaturaliser nos âmes. Or, le bréviaire, récitée à différents moments de la journée, reporte vers Dieu efficacement et d'une façon solide notre esprit si prompt à l'oublier. Il y aurait là pour nos chrétiens du monde une source bien puissante de sanctification qui se répercuterait dans toute leur vie, dans toutes leurs œuvres. Espérons que ce cri d'appel sera entendu par certaines âmes d'élite qui trouveront dans le saint office canonial récitée chaque jour, l'élément d'une vie saintement chrétienne.

» Dans la pratique, il peut y avoir une difficulté, minime d'ailleurs, que l'habitude de chaque jour fera vite disparaître.

» Un prêtre zélé se rencontrera toujours pour apprendre la façon de réciter le bréviaire, l'usage de l'*Ordo*, etc. On pourra prendre, soit le bréviaire de son diocèse, soit celui d'un ordre religieux... Avec un peu de bonne volonté, cela deviendra au bout de peu de temps, non un *fardeau*, mais une *douce joie*. »

Voilà un officier qui court grand risque de passer pour un rêveur auprès

vera une bibliographie complète et très bien dressée de ses œuvres dans une brochure publiée sur lui par ses confrères, à qui nous en devons la gracieuse communication, *Il P. Cesare Tondini de' Quarenghi*, s. l. n. d., pp. 15-30; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, pp. 133-151, 450-479, avec une bibliographie très soignée du sujet, due à dom Leclercq; Mgr Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Revue des questions historiques*, 1880, t. xxviii, pp. 6 sq.; *Histoire ancienne de l'Eglise*, Paris, 1906, t. I, pp. 285-291; Id., *Les origines du culte chrétien*, Paris, 1908, pp. 240-243; dom Raphaël Proost, *Le comput pascal*, *Revue bénédictine*, 1899, pp. 25-35 et 145-158.

Bond, *Handy-book for verifying dates*, Londres, 1889; Butcher, *The ecclesiastical calendar*, London, 1877; Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, 570 sq., Berlin, 1825; Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, pp. 144 sq.

H. Kellner, *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints* (trad. franç.), Paris, s. d., pp. 59 sq.; art *Calendar*, dans *Catholic encyclopedia*, f. III, pp. 158 sq. Dans U. Chevalier, *Topo-bibliographie*, aux mots *Calendrier* et *Pâques*, on trouvera aussi une abondante bibliographie. Pour les renseignements les plus récents, voir le III^e volume de l'*Encyclopedia of religion and ethics*, t. III, pp. 88-91, au mot *Calendar*.

de nos utilitaristes contemporains ! C'était bien aussi notre première impression. Et cependant...

En définitive, le Bréviaire vaut bien un formulaire de prières quelconques. Saint François de Sales affirmait qu'après l'Écriture Sainte il n'était pas de plus beau livre sorti de la main des hommes. Cela est bien vrai. Car, qu'est-ce, en somme, que le Bréviaire sinon le livre de prières écrit par la sainte Église elle-même pour ses enfants ? C'est par lui que l'Église s'efforce de nous transformer en Jésus-Christ, — but du travail de notre sanctification — en nous remettant sans cesse devant les yeux la figure auguste du Sauveur pour nous exciter à modeler notre vie sur ce divin Idéal. Car le Bréviaire, c'est le Christ ; le Christ annoncé par les figures saisissantes des Patriarches de l'ancienne Loi ; le Christ vivant parmi nous ; le Christ se perpétuant dans ses saints. Et pour nous dépendre ce Christ, l'Église n'a épargné aucun labour. Tantôt elle emprunte à l'Ancien Testament les plus beaux textes inspirés ; tantôt elle nous fait lire les pages les plus sublimes de l'Évangile ; tantôt elle épanouit nos cœurs dans des hymnes enthousiastes, précieux legs des siècles de foi. Oui, l'Église a mis toute son âme dans la composition de son Bréviaire. Et c'est pourquoi il se dégage de la récitation *respectueuse, attentive et dévote* de ce livre séculaire une puissance de pénétration qui ne tarde pas à nous transformer en Jésus-Christ.

Nos aïeux avaient si bien compris cette puissance ! Aussi vivaient-ils de la vie de l'Église. Leur joie était de s'associer à la récitation publique et solennelle de l'office. Le dimanche et les jours de fête, *jours du Seigneur*, ils remplissaient les temples sacrés pour nourrir leur âme des fortes et substantielles pensées de la liturgie. Certains traits suffiront à établir cette assertion. Rappelons-nous, par exemple, ces prescriptions des empereurs byzantins interdisant tout travail durant la quinzaine de Pâques pour permettre à leurs sujets de vaquer aux saints offices. Écoutons aussi cette magnifique prescription d'un concile du VI^e siècle. S'adressant aux fidèles : « Gardez, dit-il, le saint jour du dimanche qui nous a engendrés à la vie surnaturelle et nous a délivrés du péché... Soyez tous appliqués de corps et d'âme au chant des hymnes et des louanges du Seigneur. Si l'église n'est pas trop éloignée de votre demeure, courez-y... Que vos yeux, que vos mains soient élevés vers le Seigneur durant tout ce jour. Car c'est le jour de l'entier repos... Passons dans de saintes veilles la nuit elle-même ; ne dormons pas, comme font ceux qui n'ont de chrétien que le nom, mais prions et veillons par nos œuvres saintes afin d'avoir part un jour au royaume du Sauveur ¹. »

Un fait d'un ordre tout différent nous dit encore l'estime qu'on avait autrefois pour les prières de l'Église, notre Mère. Nous voulons parler de ces livres d'heures richement enluminés dont les rois et les grands aimaient à se servir pour chanter les louanges de Dieu. Et pourtant, un Robert le Pieux, un saint Louis, un Charles le Bon et combien d'autres encore ne manquaient pas d'occupations ! Leur joie, leur repos, cependant, était de chanter les psaumes et les hymnes de leur Bréviaire et de s'associer ainsi à la prière officielle de l'Église.

1. II^e Conc. de Mâcon (an. 585). MANSI, *Amplissima Conciliorum collectio*, t. IX, col. 585.

Malheureusement, les temps vinrent où la foi diminua parmi les hommes. Peu à peu, les églises se firent désertes aux solennités. Bientôt on se contenta de la seule messe du dimanche, et parfois combien basse ! Et le clergé, isolé de son peuple, dut se résigner à réciter seul l'office divin. Hors les chapitres et les monastères, on n'entendit plus retentir l'ensemble si harmonieux de la louange divine, et les merveilles de la liturgie ne furent plus connues du peuple chrétien que d'une manière superficielle. Il ne manquait pourtant pas d'âmes dévotes désireuses de s'unir à Dieu. Que firent-elles ? Isolées comme leurs pasteurs, du reste des fidèles, ces âmes se replièrent sur elles-mêmes, se plongèrent dans l'individualisme et puisèrent leur vie surnaturelle dans des livres quelconques.

De nos jours, heureusement, un grand nombre d'âmes se sont ressaisies. Un travail intense est entrepris de toute part pour ramener les fidèles à une piété plus traditionnelle, plus profonde, plus substantielle. On sent le besoin de prier par l'Église, avec l'Église. Partout, un renouveau liturgique s'affirme chaque jour plus accentué. C'est à ces âmes d'élites que s'adresse notre appel. Déjà le Missel est devenu pour elles leur unique « Formulaire ». Nous voudrions les encourager à faire davantage. La messe de chaque jour trouve son commentaire authentique dans le Bréviaire, qui n'est que le sacrifice de louange préparant ou suivant le sacrifice eucharistique. A ces âmes nous disons : Prenez un bréviaire. Est-ce trop de le réciter en son entier ? Pourquoi ne réciteriez-vous pas le matin et le soir les magnifiques petites heures de Prime et de Complies par lesquelles l'Église consacre à Dieu le jour et la nuit qui commencent ? Pourquoi, les dimanches et surtout aux grandes solennités, n'uniriez-vous pas votre voix au chœur immense qui, dans le monde entier, d'une même voix, chante à Dieu les mêmes mystères ? Pourquoi, enfin, si votre dévotion vous porte à honorer d'un culte spécial la Vierge Mère, n'auriez-vous pas recours au *Petit office de la Vierge* ¹ ? Il n'est pas bien long. Sa structure n'est pas compliquée. Disposé entre les différentes heures de la journée, il permettrait de vous unir à la prière officielle de l'Église. Sans aucun doute, cette pratique donnerait aux âmes le goût de cette prière. Ainsi elles se sentiraient portées à faire davantage. Peu à peu, le bréviaire redeviendrait en honneur parmi les fidèles. Et qui sait si un jour, aux fêtes solennelles, on ne verrait pas le peuple chrétien tout entier unir sa voix à celle des pasteurs pour chanter ensemble d'un seul cœur et d'une seule âme les louanges du Seigneur ?

LETTRE PASTORALE SUR LE DIMANCHE CHRÉTIEN. — Sa Grandeur Mgr Bouquet, évêque de Chartres, a exhorté ses diocésains dans son enseignement quadragésimal à sanctifier fidèlement le jour du Seigneur. Nous détachons quelques pages de ce document si apostolique, avec le regret de ne pouvoir en donner de plus larges extraits. (Chartres, impr. Laffray, 1912, pp. 29-35).

1. Aux personnes désireuses d'étudier et de méditer le *Petit office de la très sainte Vierge*, nous recommandons le commentaire du D^r SCHAFER, traduit de l'allemand et augmenté par Dom LAURENT JANSSENS, O. S. B. (Tournai, Desclée.)

« Quant aux chrétiens qui remplissent leur devoir, il en est qui se font illusion sur la manière de sanctifier le dimanche. Ce très important devoir, en effet, n'est pas rempli, comme il convient, quand on se borne à s'abstenir de ce qu'on appelle les œuvres serviles et à se rendre à une messe basse, vite entendue. « Comment ! dit un pieux auteur, vingt-cinq minutes, à peine, » données à Dieu et le reste de la journée consacré aux distractions, aux » visites, aux promenades, aux excursions lointaines, à la pêche, à la chasse » ou aux travaux même de la vie ordinaire, sous prétexte qu'ils ne rentrent » pas dans la catégorie des occupations dites œuvres serviles, voilà ce que » quelques chrétiens appellent sanctifier le dimanche ! ! »

» Sans doute, Nos très chers Frères, si nous nous en tenons à la lettre du précepte, on y aura satisfait extérieurement par cette courte messe, mais ne faut-il pas aussi entrer dans l'esprit de la loi et retenir l'expression qui la consacre pour les bons chrétiens : Les dimanches tu garderas, *en servant Dieu dévotement*? Eh bien, est-ce servir Dieu dévotement que de borner à l'audition d'une messe basse le service qui lui est dû le dimanche et le secours surnaturel qu'on en attend? C'est ce qu'un auteur appelle un déplorable *minimisme*. Écoutez, à ce sujet, les réflexions d'un écrivain de nos jours : « La » messe de midi, c'est-à-dire une réunion de gens distraits, pressés de déjeuner » ou de courir aux matinées et qui semblent faire au bon Dieu une suprême » concession; on sent que de tous leurs devoirs religieux, ce bout de messe-là » est le dernier ». Il en donne le résultat quand il ajoute : « C'est une formalité » réduite pendant laquelle la pensée n'a ni le loisir, ni même le désir de des- » cendre jusqu'à cet arrière-fond de nous-mêmes où le sens religieux se re- » trouve ². »

» Aussi, afin de prémunir ses enfants contre les dangers de ce *minimisme*, l'Église a-t-elle soin de nous recommander de donner un peu plus d'ampleur à l'accomplissement du précepte en nous engageant à assister à la messe paroissiale, c'est-à-dire à la grand'messe et au prône, aux instructions religieuses qui y sont faites. Autrefois, c'était une obligation qui entraînait certaines sanctions pénales. Ainsi saint Charles Borromée voulait qu'on appliquât les censures canoniques « aux fidèles qui, sur trois dimanches, n'assis- » seraient pas au moins l'un d'eux à la messe paroissiale, autant pour rendre » ce que l'on doit à sa propre église que pour y apprendre les choses qu'on est » obligé de savoir et qui y sont enseignées ³. »

» Depuis cette époque, l'Église s'est montrée moins rigoureuse, mais elle exhorte fortement les fidèles à ne pas négliger leur église paroissiale et à venir à la messe qui se célèbre avec une solennité spéciale. Les cérémonies imposantes de la liturgie qui s'y développent, les chants graves et majestueux de la psalmodie sacrée, notamment celui du *Credo*, qui retentit sous les voûtes vénérables de nos églises, comme le cri de triomphe de la foi des confesseurs et des martyrs, transmise par nos pères, les prières du prône, si fraternelles pour les vivants et les défunts, la prédication de la parole de Dieu,

1. ISOARD, *Demain*.

2. DE BOYLESVE, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} décembre 1911.

3. Abbé RAMBOUILLET, *De la paroisse*.

recueillie sur les lèvres du pasteur, préparent admirablement les assistants au sacrifice pacifique, à la venue de Jésus-Christ sur l'Autel eucharistique. Tout ce déploiement de culte justifie bien l'impression qu'un philosophe nous en a laissée dans ses souvenirs d'enfance : « On se sentait heureux d'être » là, non pas, comme l'a dit un écrivain, parce que la grand'messe est l'opéra » du pauvre, mais parce que, comme le dit l'Église chrétienne, la religion » est la consolatrice des affligés. Le recteur faisait des sermons en bas-breton » qui n'étaient jamais que la paraphrase de cette parole de l'Évangile : « Mes » petits enfants, aimez-vous les uns les autres. On s'aimait bien, là-bas, on » ne savait pas lire, mais on savait aimer ¹. »

» Efforcez-vous, Nos très chers Frères, de reprendre les pieuses traditions de la messe paroissiale et venez-y entendre le prône de votre pasteur, auquel l'Église a toujours attaché beaucoup de prix, comme le prouvent les prescriptions de ses conciles. Gardez-vous de dédaigner la simplicité de sa parole qui est toujours pleine d'enseignements pour vos âmes, si vous savez l'apprécier comme cette chrétienne d'un esprit charmant et d'une délicatesse exquise qui disait des homélies de son curé : « C'est la manne de notre désert que cette » parole du ciel qui tombe douce et blanche, d'un goût simple et pur que » j'aime ². » A ceux qui ne trouveraient pas cette parole assez relevée, on pourrait rappeler la fine réponse que le bienheureux curé d'Ars adressait à certains malavisés qui le regardaient comme dépourvu de science : « On ne se trompe pas, mais c'est égal, je vous en dirai toujours plus que vous n'en ferez. » Il aurait pu ajouter : et plus que vous n'en savez.

» Si vous voulez, Nos très chers Frères, bien sanctifier votre dimanche, vous répondrez encore à l'invitation que vous fait l'Église, en vous demandant d'assister aux offices de l'après-midi.

» Bossuet, que l'on ne taxera pas de rigorisme ou d'étroitesse, dit dans un de ses sermons : « Croyez-vous en conscience avoir satisfait à l'intention de la » loi par une messe qui dure moins d'une demi-heure et qui n'est jamais trop » courte? Le jour a vingt-quatre heures, et le reste devrait un peu participer » à cette sanctification ³. » Avec une si grande autorité, nous dirons que toute la journée dominicale appartenant à Dieu, nous devrions en employer la meilleure partie aux œuvres de son service. L'erreur désolante sur ce point est de considérer la partie pour le tout, de se borner à la lettre du précepte, alors que la sanctification comprend le jour entier. Il faut donc, puisque le choix nous est laissé, suivre la direction que nous donne l'Église en venant prier avec elle à l'office de l'après-midi. Mais il en est malheureusement de cet office comme de la messe : il compte bien peu d'assistants dans nos campagnes et comme le dit un pieux auteur que nous avons déjà cité : « Quant » aux vêpres, elles n'existent que pour mémoire, et la cloche qui invite les » fidèles à s'y rendre n'a plus d'autre rôle, dans les villes et les bourgs, que » de donner le signal de la promenade en été et des visites en hiver ⁴. » Il

1. JULES SIMON, *Nouveaux mémoires*.

2. *Journal d'Eugénie de Guérin*.

3. *Sermon sur les fondements de la Justice divine*, 1^{re} partie.

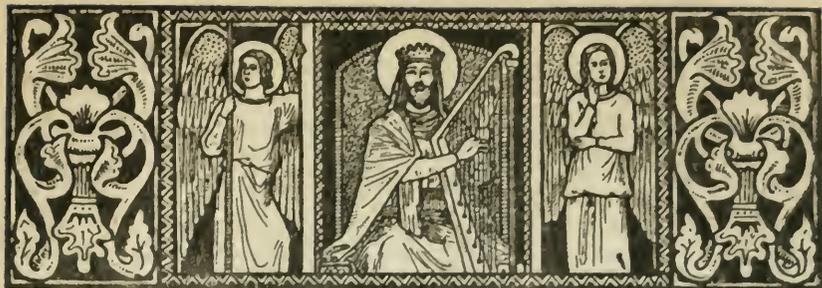
4. ISOARD, *Demain*.

semble que l'on prenne à tâche de confirmer le portrait que La Bruyère a tracé de la fausse dévotion quand il débutait par ce premier coup de crayon : « Négliger vêpres comme une chose antique et hors de mode ¹. »

» Un ancien évêque de Châlons, Mgr Monnyer de Prilly, interrogé, avant de mourir, sur l'inscription qu'il conviendrait de graver sur sa tombe, voulut qu'on ne mit au-dessous de son nom d'autre parole que celle qu'il avait tant de fois commentée à ses diocésains pour leur recommander de sanctifier le jour du Seigneur : *Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement*. Il pensait que ceux qui viendraient prier sur ses restes entendraient encore sa voix et seraient rappelés au souvenir de ce précepte pour le mieux pratiquer. C'est aussi, Nos très chers Frères, l'inscription que nous voudrions graver profondément dans vos cœurs en vous adressant notre lettre pastorale sur la sanctification du dimanche chrétien. »

1. *Caractères*, ch. XIII, *De la mode*.





CHANGEMENTS FACULTATIFS AU CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANNÉE 1912

POUR répondre au désir de plusieurs, nous avons apporté quelques modifications au tableau mensuel des changements. Une colonne (col. C) a été ajoutée pour les offices non exceptés (B), mais qui, eu égard à leurs parties propres, ne suivent pas en tous points les dispositions de la colonne A. C'était le cas, en février, pour l'office de sainte Agathe, qui a été faussement placé dans la colonne B. Quelques points encore obscurs ont été examinés plus loin.

LETTRE DU TABLEAU.

Le signe ♦ placé dans la colonne A indique que l'on peut, ce jour, prendre, à toutes les Heures sans exception, les spaumes de la férie courante dans le nouveau Psautier. Voici en détail comment on doit procéder :

Matines. Invitatoire, Hymne du saint ; Antiennes, psaumes et verset de la férie. Quand l'office n'est que de trois leçons, on continue sans interruption les neuf antiennes et psaumes de la férie sans réciter le verset et les prières placées de trois en trois spaumes, et qui forment les trois nocturnes des Offices à neuf leçons.

Laudes et Vêpres. Antiennes, psaumes et cantiques de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office de *Festo*.

Primes. Antienne et psaumes de la férie courante. A partir du capitule : *Regi*, etc., comme toujours (donc *lectio brevis : de festo*).

Petites Heures. Antiennes et psaumes de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office de *Festo*.

MAI 1912

| Jours | MALINES | | | | BRUGES | | | | GAND | | | | LIÈGE | | | | NAMUR | | | | TOURNAI | | | |
|-------|---------|-----|-----|-----|--------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|---------|-----|-----|---|
| | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D |
| 1 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | |
| 2 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 3 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | |
| 4 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| 6 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 7 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 8 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 9 | ♦ | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 10 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 11 | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | 2 | ♦ | ... | ... | | |
| 12 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | 3 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | | |
| 13 | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | | |
| 14 | ♦ | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 15 | ♦ | ... | ... | ♦ | ♦ | ... | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 16 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 17 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 18 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 19 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| 20 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 21 | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 22 | ♦ | ... | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 23 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 24 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 25 | ♦ | ... | ... | ♦ | ♦ | ... | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 26 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 27 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 28 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 29 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 30 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |
| 31 | ... | ♦ | ... | ... | ... | ♦ | ... | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ♦ | ... | ♦ | ♦ | ... | ♦ | | |

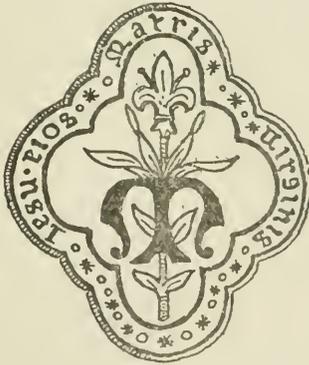
¹ 4^e dimanche de Pâques. — ² Rubriques spéciales pour l'office B. M. Virg. en Sablato titre I, n° 6). Ou bien l'office votif col. B. — ³ 5^e dimanche après Pâques. — ⁴ Dimanche de l'Octave.

Complies de la férie courante, à moins que les Vêpres tout entières ou à partir du capitule n'appartiennent déjà à l'office du jour suivant, placé dans la colonne B. Dans ce cas, ces *Complies* tombent déjà sous la règle indiquée en B.

Le signe ♦ placé dans la colonne B indique que l'on ne peut, ce jour, faire *aucun* changement aux Matines et Vêpres. Pour les autres Heures (Laudes, petites Heures, *Complies*), on emprunte les psaumes indiqués pour le dimanche dans le nouveau Psautier. *Nota* : A très peu de chose près, les psaumes du dimanche, dans le nouveau Psautier, pour ces Heures (Laudes, etc.), sont les mêmes que dans le Bréviaire actuel. Ces offices ne subissent donc presque aucune modification. (A Laudes, ils perdent les psaumes 66, 149, 150; à *Complies*, le psaume 30.)

Le signe ♦ placé dans la colonne C indique que, ce jour, on suit les règles de la colonne A, sauf pour les Heures majeures (Matines, Laudes ou Vêpres) qui auraient des Antiennes propres. Dans ce cas, on prend pour ces Heures les antiennes propres avec leurs psaumes.

Le signe ♦ placé dans la colonne D indique que l'on peut, ce jour, dire la messe basse de *ea feria*, en faisant, comme deuxième oraison, la mémoire du saint indiqué dans le calendrier diocésain. Le signe ● indique, en plus, qu'il faut, ce jour, pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié par la messe de la férie, ajouter l'oraison des Morts.





LA FUTURE RÉFORME LITURGIQUE

LE Saint-Siège, dans la Bulle *Divino afflatu*, prend la précaution de nous avertir que ce n'est qu'un premier pas qu'il vient de faire dans la voie des réformes liturgiques et annonce la prompte constitution d'une commission spéciale chargée de ce travail : *nemo non videt per ea quæ hic nobis decreta sunt, primum nos fecisse gradum ad Romani Breviarii et Missalis emendationem : sed super tali causa proprium mox Consilium sen Commissionem, ut aiunt, eruditorum constituemus.*

Il faut la sainte et tranquille audace de notre grand Pontife pour présenter comme un timide essai et un changement anodin et provisoire « la réforme la plus considérable qui ait été apportée au Bréviaire romain depuis saint Pie V et la solution du problème dont Benoît XIV avait en quelque sorte désespéré ¹ », « réforme qui ne va pas à moins qu'à associer désormais, dans l'histoire du Bréviaire Romain, le nom de Pie X et celui de saint Pie V ² ».

C'est déconcertant pour les hommes prudents (?) les esprits routiniers. On peut donc aujourd'hui, sans effaroucher personne, émettre son avis sur la réforme du Calendrier ecclésiastique et, sans faire à aucun titre partie de la Commission officielle, envisager les solutions éventuelles. C'est le travail extra-parlementaire auquel, espérons-le, les revues ecclésiastiques ne manqueront pas de s'appliquer.

La réforme projetée portera sur deux points ³ : sur les textes du Missel et du Bréviaire; sur le Calendrier.

1. MGR BATIFFOL, dans *La Croix*, 28 décembre 1911.

2. *Ibid.*

3. PIACENZA. *In Constitutionem « Divino afflatu » commentarium*. Rome, Desclée, s. d., p. 27.

Ce premier travail portera sur la revision des *Légendes des Saints*, sur l'authenticité, le choix et la variété des *Homélie*s, sur la distribution des lectures de l'Écriture Sainte; bref, sur les éléments matériels qui composent l'office divin. C'est là un programme dont la réalisation sera longue et ardue et demande le concours des historiens et des exégètes plutôt que celui des liturgistes. Nous ne nous en occuperons pas ici.

Reste la réforme du *Calendrier*. Elle a pour but de régler une bonne fois ce conflit séculaire entre deux cycles liturgiques qui se superposent sur le même cours d'une même année, à savoir : le cycle du Temps et le cycle des Saints. Notre calendrier ecclésiastique ressemble à un parchemin palimpseste qui porte deux textes superposés. L'un, d'une lointaine antiquité, a été raclé à une époque postérieure et est devenu presque illisible sous un texte, vénérable aussi, mais moins ancien, qui a conservé tout son relief et fixe seul l'attention d'un lecteur peu exercé. C'est ainsi que le cycle du Temps tracé sur le calendrier ecclésiastique du III^e au VII^e siècle s'est insensiblement effacé et se déchiffre à peine sous un texte de plus en plus épais depuis le XVI^e siècle. Sans compter que, à une époque encore plus récente, une troisième couche, ne tenant aucun compte des deux premières, est venue se superposer avec ses mois, ses neuvaines, ses jours spéciaux, ses dévotions et ses fêtes en conflit perpétuel avec le cycle officiel des Saints et surtout avec le cycle du Temps.

Le problème à résoudre est donc de rendre lisibles ces deux premiers textes et, sans nuire au culte des Saints, de remettre en honneur le cycle du Temps.

On se tromperait donc en croyant que cette entreprise est devenue accessoire, maintenant que la récitation plus fréquente du Psautier intégral est assurée. Ce n'est là qu'un avantage, et non le plus important, de l'office du Temps, et nous voudrions attirer l'attention sur un objectif plus ample et plus liturgique, qui sera, à n'en pas douter, le but poursuivi par la Commission romaine.

OBJET ET MOYENS DE LA FUTURE RÉFORME.

Objet : Remettre en honneur le *Cycle du Temps*, l'antique office né du IV^e au VII^e siècle dans les basiliques romaines, avec ses saisons liturgiques et ses semaines. (Une des conséquences sera de rendre plus fréquente la récitation du Psautier.)

Moyens : 1^o Moyen principal et positif : augmenter en nombre et en dignité hiérarchique les offices du Temps.

2^o Moyen secondaire et négatif : réduire en nombre et en dignité hiérarchique les fêtes des saints.

Examinons brièvement ces trois points.

1^o L'OBJET. — Le cycle du Temps, c'est la série non interrompue d'offices qui va du premier dimanche de l'Avent à la dernière semaine de

l'année ecclésiastique et qui fait constamment revivre dans l'Église et dans l'âme des fidèles tous les mystères de notre Rédemption et de notre Sanctification. C'est le Christ, le Soleil de justice et la Lumière du monde, réglant tout le cours de la vie chrétienne, la distribuant en années, en saisons, en semaines et en jours, illuminant et réchauffant le monde de la grâce, comme notre grand astre mesure notre existence terrestre, en renouvelle les époques successives et répand partout chaleur, fécondité et vie. Et s'il est vrai que la grande préoccupation du chrétien doit être de se transformer en Jésus-Christ sous la direction de son Épouse la Sainte Église, on comprend sans peine l'importance au point de vue ascétique d'une réforme reconstituant ce cycle organisé par l'Église pour faire du Christ notre contemporain et notre compagnon de route, comme il le fut pour les apôtres et les disciples de la Galilée.

Ce n'est pas le lieu de développer ici le caractère éminemment traditionnel et liturgique d'une pareille restauration. Mgr Duchesne¹, Dom Bäumer², Mgr Batiffol³, après beaucoup d'autres, ont parlé avec enthousiasme de ce monument incomparable et ont décrit sa lente formation aux premiers siècles. « Ces vieux rites, dit ce premier auteur, sont doublement sacrés : ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Église ; mais ils n'auraient pas à nos yeux cette auréole, qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles on prie ainsi ! Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules ! Oui vraiment, je suis heureux d'avoir travaillé à remettre en honneur une antiquité si sainte⁴. »

C'est d'ailleurs dans ce sens que s'orientera la réforme romaine.

Dès le début du document pontifical, on voit que l'attention du Souverain Pontife a été attirée sur ce point. *In ipsorum vero honorem*, dit-il, *officia de sanctis sensim propagari coeperunt, unde fere factum est ut de dominicis deque feriis officia silerent.* (Bulle *Divino afflatu*, 1^{re} partie.)

Ensuite, en annonçant la constitution d'une commission, Pie X dit : *Atque in primis quidem, ut in recitando divino officio lectionibus statutis Sacrae Scripturae cum responsoriis de tempore occurrentibus debitus honor frequentiore usu restitueretur ; dein vero ut in Sacra Liturgia missae antiquissimae de Dominicis infra annum et de feriis, praesertim quadragesimalibus, locum suum recuperarent* (l. c.).

Mgr Piacenza, un des membres les plus en vue de la Commission, dans son Commentaire de la Bulle (*In Constitutionem « Divino afflatu » ... Commentarium, Romae*, Desclée, s. d., p. 18), insiste sur ce point et cite à

1. *Les Origines du Culte chrétien*, 4^e édition, Paris, Fontemoing, 1908, chap. VIII.

2. *Histoire du Bréviaire romain*, 2 vol. trad. Biron, Paris, Letouzey, 1905, t. I, liv. 1^{er}.

3. *Histoire du Bréviaire romain*, 3^e édit., Paris, Picard, 1911, chap. I et II.

4. *Op. cit.*, Préface, pp. VII et VIII.

ce sujet de nombreuses autorités : Grégoire XIII, dans sa constitution *Pastoralis Officii Cura*, du 13 décembre 1573, parlant des fêtes des Saints, se plaignait déjà en disant : *Sequebatur ut officia majoris partis feriarum omitteretur et ordo Breviarii fere subverteretur*. Mgr Piacenza ajoute les témoignages de Gavantus, Meratus, Cavalerius, Dom Guéranger et Dom Bäumer, qui tous insistent sur l'importance de l'office du Temps.

Il reste à examiner les moyens pratiques d'arriver à ce résultat.

2^o MOYEN POSITIF. — Le principal moyen doit être, à notre avis, d'augmenter en nombre et en dignité hiérarchique les offices du Temps. Or, le cycle du Temps comprend : a) Les Saisons Liturgiques ; b) Les Semaines.

A. LES SAISONS LITURGIQUES. Pour reconstituer les saisons liturgiques, il faut donner aux fêtes majeures de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles le pas, en cas d'occurrence, sur les offices doubles et semi-doubles.

Les offices doubles *majeurs* pourraient l'emporter sur ces fêtes, de façon à conserver l'une ou l'autre fête qui tombe toujours en Carême ou pendant l'Avent, en les élevant au rite double-majeur. Exemple : saint Thomas et saint Ambroise.

B. LA SEMAINE. La mise en honneur des saisons liturgiques ne suffit pas pour reconstituer le Temps ; il faut faire revivre la semaine religieuse. En effet, l'unité organique de l'année ecclésiastique, la cellule, si l'on peut dire, du temporal, est la semaine : le *dies dominica* avec ses six fêtes, qui constituent comme l'octave dominicale, pendant lesquelles les principales pièces liturgiques du dimanche sont reprises. Elle est construite sur le modèle de la semaine pascale, la première chronologiquement et logiquement dans le cycle liturgique ; et cette origine explique le nom de *ferie* (jour chômé) donné à tous les jours des semaines ecclésiastiques. On sait, en effet, que tant en vertu des lois civiles qu'ecclésiastiques toute la semaine de Pâques était chômée. *Singuli dies hebdomadis, dicti sunt feriae, non quod in eis necessitas feriandi incombatur, sed a septimana Paschalis, quae erat immunis ab opere faciundo et feriata. Unde cum sex illi dies post Pascha feriati essent, et ea esset prima anni ecclesiastici hebdomas, unde factum est ut omnes dies septimanae feriae vocarentur* ¹.

A cette fin, il faut :

1^o Remettre en honneur le dimanche et, à cet effet, admettre avec empressement les nouvelles règles de concurrence et d'occurrence pour les offices du dimanche. (*Rubricæ...*, tit. VI, n^o 3.)

2^o Remettre en honneur les fêtes et, pour cela, élever au rang de fêtes majeures les *mercredi* et *vendredi* de chaque semaine. En effet, pour

remettre en relief la semaine liturgique, le dimanche ne suffit pas; il faut y ajouter l'office ferial. On ne peut évidemment les rétablir toutes. Prenons donc au moins les deux fêtes qui autrefois ont joui du bénéfice stationnal et qui sont restées longtemps en honneur dans la liturgie romaine. Par ce moyen, la semaine sera reconstruite avec ses pièces les plus anciennes et jamais le cycle du Temps ne sera oblitéré, même en supposant le cycle des Saints encore très encombré.

Mgr Duchesne établit que, de très bonne heure, on voit apparaître les jeûnes du mercredi et du vendredi et la liturgie stationnale de ces mêmes jours avec ou sans l'Eucharistie, d'après les endroits ou les époques.

« L'Église, dit-il, hérita des Juifs l'usage de sanctifier la semaine. Outre le sabbat, dont la consécration religieuse était imposée par la loi, les Juifs pieux observaient deux autres jours de la semaine, le lundi et le jeudi. Cette pratique a laissé sa trace dans l'Évangile. On connaît le propos du pharisien : « Je jeûne deux fois par sabbat », c'est-à-dire par semaine. Au sabbat l'Église substitua le dimanche... De très bonne heure aussi l'on voit apparaître les jeûnes du mercredi et du vendredi, substitués aux jeûnes juifs. »

«...En résumé, outre les deux réunions du dimanche, vigile et messe, il y avait partout des réunions le mercredi et le vendredi; mais ces réunions ne comportaient pas partout la célébration de l'Eucharistie. A Rome et Alexandrie, elles étaient *aliturghiques*; liturgiques, au contraire, dans le reste de l'Orient ¹. »

La DOCTRINE DES APOTRES dit : *Jejunia vero vestra ne fiant cum hypocritis; jejunant enim secunda post sabbatum et quinta; vos vero jejunate quarta et sexta* ².

TERTULLIEN : *Cur stationibus quartam et sextam Sabbati (de la semaine) (de)dicamus* ³.

Et dans son traité *De Oratione* ⁴, expliquant la fonction stationnale, il dit : *Quod statio solvenda sit accepto Corpore Domini... Nonne solemnior erit statio tua si ad aram Dei steteris...* Muratori, commentant ce passage, donne de nombreux renseignements sur ces deux stations ferials ⁵.

La PEREGRINATIO ETHERIÆ dit : *Quarta feria autem et sexta feria, quoniam ipsis diebus nemo penitus jejunat, in Sion Proceditur, sed mane fit missa rdine suo* ⁶.

SAINTE CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Novit quoque jejuniæ ænigmata horum*

1. *Op. cit.*, chap. VII, § 1.

2. Chap. VIII, 1, cfr. FUNCK, *Patres apostolici*, Tubingue, 1901, t. I.

3. *De Jejunio*, chap. XIV, M. P. L., t. II., col. 1024.

4. M. P. L. t. I, col. 1286.

5. M. P. L., t. I, col. 1286, nos 48, 49, 50.

6. DUCHESNE, *op. cit.*, Appendice 5°, chap. VI, n° 1. *Temps Pascal*.

dierum quarti, inquam, et sexti. Dicitur autem ille quidem Mercurii, hic vero Veneris... ¹.

SAINT BENOIT dans sa règle met également ces deux fêtes en relief : ... à Pentecoste aulem, tota cæstate, quarta et sexta feria jejument usque ad nonam ; reliquis diebus ad sextum prandeant ².

Dans le plus ancien *Comes de l'Église Romaine* ³, conservé à Wurzburg, on ne trouve pas de péricope pour tous les mercredis et vendredis, mais pourtant un grand nombre de ces fêtes ont des péricopes propres.

RUPERT, abbé : *Inter cæteras hebdomadæ ferias, quarta et sexta feria maxime jejuniis deputantur, quia Dominicæ Passionis memoria præ aliis assignatæ sunt. Quarta nempe feria, Dominus a Juda traditore venditus et sexta a judæis crucifixus est. Itaque et per singulas dominicas (semaines), proprias Evangeliorum et Epistolarum lectiones habent ; et jejuniis litaniis atque abstinentiis pœnitentium magis idoneæ judicatæ sunt ; ut quibus diebus innocens Dominus venditus et pro suis servis passus est, servus peccator flet et jejundet et lectionem sanctam quæ est animæ pabulum solemnus audiat* ⁴.

DOM MARTÈNE : *Verum communis usus plurimarum passim ecclesiarum fuit, ... per totum etiam anni curriculum epistolas et evangelia singulis feriis quartis et sextis assignare diversa...* Il énumère un grand nombre d'anciens missels qui contiennent ces parties propres du mercredi et du vendredi ⁵.

L'ancien *Missel de Lyon* ⁶, le seul que nous ayons sous la main, donne des Épîtres et des Évangiles spéciaux pour tous les mercredis et vendredis de l'année.

Le privilège que nous demandons pour ces deux fêtes, en vue de reconstituer le cycle du Temps, semble donc suffisamment justifié.

Parmi les avantages de cette solution, il faut signaler :

1^o Elle assure le respect de l'office du Temps tout en n'exigeant pas une réduction trop grande du Sanctoral. Rome veut à tout prix éviter cette diminution du culte des Saints : ... *ne recitatione integri Psallerii hebdomadæ spatio conclusa, ex una parte quicquam de Sanctorum cultu decederet...* Or, dans notre système, tous les Saints restent au calendrier avec leur rite double, mais trois années sur sept, ils cèdent le pas au dimanche, au mercredi et au vendredi et, ces années-là seulement, se contentent d'une mémoire.

2^o On aurait ainsi, avant même d'avoir fait aucune réduction du Sanc-

1. STROM. livr. VII, chap. XII, v. 95, cfr. M. P. G., t. IX, col. 503.

2. SAINT BENOIT, *Règle*, chap. XLI, cf. M. P. L., t. LXVI, col. 657-670.

3. Cfr. *Revue Bénédictine*, 1910, pp. 41-75 et 1911, pp. 296-330.

4. *De Divinis Officiis*, col. III, chap. V, M. P. L., t. 170, col. 62.

5. *De Antiquis Eccl. Ritibus*, t. III, livr. IV, chap. X, § 26.

6. Lyon 1771.

toral, un grand nombre d'offices du Temps : quarante dimanches, plus soixante fêtes majeures déjà existantes, plus soixante mercredis ou vendredis, plus environ trente fêtes actuelles, soit environ deux cents offices du Temps.

3^o MOYEN NÉGATIF. — Ce moyen consiste dans la diminution du nombre des fêtes des Saints et dans la simplification de leur rite. Or, tout *Ordo* contient deux catégories de fêtes de Saints : a) Les fêtes particulières; b) Les fêtes du Calendrier universel de l'Église.

A. LES FÊTES PARTICULIÈRES. Les nouvelles rubriques (t. II, de *Festorum Præstantia*) précisent parfaitement ce caractère des fêtes particulières, qu'elle appelle « *Proprietas Festorum* ». *Dicitur festum alicujus loci proprium, si agatur de titulo Ecclesiæ, de loci Patrono, etiam secundario, de Sancto (in Martyrologio vel in eius appendice approbata descripto) cujus habetur corpus vel aliqua insignis et authentica reliquia, vel de Sancto qui cum aliqua Ecclesia, vel loco, vel personarum cœtu specialem habeat rationem.*

Mgr Piacenza, dans son commentaire (p. 140), insiste fortement pour que tous les évêques, en fixant leur calendrier pour 1913, ne retiennent que les fêtes propres, *in sensu proprio*, et suppriment toutes les fêtes *ex mero indulto concessa*. L'ordinaire, dit-il, *qui ordinat festa sua propria simul cum festis præceptivis pro tota Ecclesia, omittens festa, ut diximus, ex mero indulto concessa, optime attingit finem a S. Pontifice nostro intentum; et ita multiplicando dies in mensibus vacuos, efficiet ut frequentius officia ferialia recitentur*¹.

En appliquant ce principe, il faudrait renoncer :

1^o Aux fêtes placées le dimanche avec le rite de double majeur; la bulle y pourvoit : *Præscriptiones Temporaneæ*;

2^o Aux offices de la Passion placés les mardis après la Septuagésime, la Sexagésime, la Quinquagésime et les vendredis de Carême;

3^o A d'autres fêtes particulières et non propres au diocèse, qu'on a obtenues par indult. Ces fêtes varient par diocèse. On sera surpris de voir ranger dans ce nombre les fêtes suivantes :

Sainte Famille (troisième dimanche après l'Épiphanie);

Fiançailles de la B. V. M. (23 janvier);

Saint Gabriel (18 mars);

Saint Raphaël (24 octobre).

B. LES FÊTES DU CALENDRIER UNIVERSEL. Remarquons que, jusqu'ici, sans supprimer aucun saint du Calendrier universel ni aucun saint propre

1. Les *Acta Apostolicæ Sedis* (15 mars 1912, p. 178) publient un décret exigeant l'approbation de Rome pour chacune de ces suppressions, contrairement à l'avis de Mgr Piacenza.

vero sensu, nous avons plus de deux cents offices du temps. La réduction ou la simplification des Saints devient donc accessoire.

Mgr Piacenza, parlant de la commission future, entre autres objets, lui assigne comme mission : *Commune Plurimorum Confessorum ac illud pro pluribus Sanctis Mulieribus inducere, ut facilius festorum numerus minuaturs absque detrimento cultus Sanctorum.*

Ne pourrait-on ainsi constituer des Toussaints secondaires pour les saints de chaque Ordre religieux, le jour de la fête du fondateur de l'Ordre? La fondation d'une nouvelle famille religieuse est un événement important dans l'histoire de l'Église. Et quoi de plus juste que de le célébrer par une fête spéciale du Saint Fondateur et où se trouvent réunis ceux qui se sont sanctifiés en pratiquant sa règle et en suivant ses exemples?

Les Papes et Docteurs sortis de ces ordres conserveraient leur fête spéciale. Chaque ordre religieux continuerait évidemment à célébrer ses Saints propres.

De ce chef, nous aurions :

Toussaint Monastique, le 21 mars, saint Benoît + 14 saints moines du calendrier universel; Toussaint Augustine, le 28 août, saint Augustin + 4 saints du calendrier universel; Toussaint Dominicaine, le 4 août, saint Dominique + 6 saints du calendrier universel; Toussaint Franciscaine, le 4 octobre, saint François + 6 saints du calendrier universel; Toussaint Carmelitaine, le 14 juillet, N.-D. du Carmel + 5 saints du calendrier universel; Toussaint de la Compagnie de Jésus, le 31 juillet, saint Ignace + 3 saints du calendrier universel; Toussaint Mercédaire, le 24 septembre, N.-D. de la Merci + 2 saints du calendrier universel.

De ce chef, l'office ferial trouverait 40 jours nouveaux auxquels on ferait la mémoire de ces saints ainsi ramenés à la fête de leur ordre.

Enfin, peut-être la commission se montrera-t-elle plus radicale et s'inspirera de l'œuvre de saint Pie V au XVI^e siècle. Dans ce cas, ce sont surtout les saints introduits en si grand nombre depuis cette époque qui devraient être réduits ou simplifiés.

Nous donnons ici la liste des saints introduits dans le calendrier universel depuis saint Pie V, en la faisant précéder de la liste des papes qui ont introduit ces différentes fêtes :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Grégoire XIII | 1572-1585 |
| Sixte V | 1585-1590 |
| Clément VIII | 1592-1605 |
| Paul V | 1605-1621 |
| Grégoire XV | 1621-1623 |
| Urbain VIII | 1623-1644 |
| Innocent X. | 1644-1655 |

| | |
|---|-----------|
| Alexandre VII | 1655-1667 |
| Clément IX | 1667-1669 |
| Clément X | 1669-1676 |
| Innocent XI | 1676-1689 |
| Alexandre VIII | 1689-1691 |
| Innocent XII | 1691-1700 |
| Clément XI | 1700-1721 |
| Innocent XIII | 1721-1724 |
| Benoît XIII | 1724-1730 |
| Clément XII | 1730-1740 |
| Benoît XIV, pendant ses 18 ans de règne, n'a introduit aucune fête. | |
| Clément XIII. | 1758-1769 |
| Clément XIV. | 1769-1774 |
| Pie VI. | 1775-1799 |
| Pie VII | 1800-1823 |
| Léon XII. | 1823-1829 |
| Grégoire XVI. | 1831-1846 |
| Pie IX. | 1846-1878 |
| Léon XIII | 1878-1903 |
| Pie X | 1903- |

Janvier.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|--|----------------|
| 19 S. Canut, martyr : semi-double | Clément X. |
| 23 S. Raymond de Pennafort, confesseur : semi-double | » |
| 29 S. François de Sales : semi-double | » |
| Double | Innocent XII. |
| Docteur. | Pie IX. |
| 30 S ^{te} Martine, V.-M. : semi-double. | Urbain VIII. |
| 31 S. Pierre Nolasque, confesseur : semi-double | Alexandre VII. |
| Double | Clément X. |
| Deuxième dimanche après l'Épiph. : S. Nom de Jésus | Innocent XIII. |

Février.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|---|----------------|
| 4 S. André Corsini : semi-double. | Alexandre VII. |
| Double | Clément XII. |
| 6 S. Tite : double | Pie IX. |
| 7 S. Romuald : semi-double puis double | Clément VIII. |
| 8 S. Jean de Matha : double. | Innocent XII. |
| 9 S. Cyrille d'Alexandrie : double | Léon XIII. |
| 10 S ^{te} Scolastique : double | Benoît XII. |
| 11 N.-D. de Lourdes : double | Pie X. |

| | | |
|----|--|------------|
| 12 | Sept Fondateurs : double | Léon XIII. |
| 23 | S. Pierre Damien, docteur : double | " |

Mars.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|----|---|----------------|
| 4 | S. Casimir : semi-double | Paul V. |
| | S. Lucius, pape et martyr : semi-double | Clément VIII. |
| 8 | S. Jean de Dieu : semi-double | Clément XI. |
| | Double | Innocent XIII. |
| 9 | S ^{te} Françoise Romaine : double | " |
| 18 | S. Cyrille : double | Léon XIII. |
| 27 | S. Jean Damasc. : double | " |
| 28 | S. Jean a Capistran : semi-double | " |
| | Vendredi de la Passion : N.-D. des VII Douleurs | Benoît XIII. |

Avril.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|----|---|----------------|
| 2 | S. François de Paul : double | Sixte V. |
| | Réduit semi-double | Clément VIII. |
| | Élevé double | Paul V. |
| 4 | S. Isidore : double | Innocent XIII. |
| 5 | S. Vincent Ferrier : semi-double ad-lib. | Clément IX. |
| | Élevé semi-double obl. | Clément XI. |
| | Élevé double | Benoît XIII. |
| 13 | S. Herménégilde : semi-double | Urbain VIII. |
| 14 | S. Justin : double | Léon XIII. |
| 21 | S. Anselme : double | Clément XI. |
| 24 | S. Fidèle de Sigmaringen : double | Clément XIV. |
| 28 | S. Paul de Cruce : double | Pie IX. |
| 29 | S. Pierre : éliminé | Pie V. |
| | Double | Sixte V. |
| | Réduit semi-double | Clément VIII. |
| | Élevé double | Clément X. |
| 30 | S ^{te} Catherine de Sienne : semi-double | Clément VIII. |
| | Élevé double | Clément X. |
| | Trois. dim. apr. Pâques : Fête Patr. de S. Joseph, double | Pie IX. |
| | " " " " " de 1 ^{re} classe avec Octave | Pie X. |

Mai.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|---|---|--------------|
| 4 | S ^{te} Monique : semi-double | Clément IX. |
| | Double | Clément XII. |
| 5 | S. Pie V : semi-double | Clément XI. |
| | Double | Pie VI. |

| | |
|---|----------------|
| 7 S. Stanislas semi-double | Clément VIII. |
| Double | Clément XII. |
| 15 S. Jean-Baptiste de la Salle : double | Léon XIII. |
| 16 S. Ubald : simple | Paul V. |
| Semi-double | Clément XI. |
| 17 S. Pascal Baylon : double | Pie VI. |
| 18 S. Venant : semi-double | Clément X. |
| Double | Clément XIV. |
| 19 S. Pierre Coelestin : semi-double | Clément IX. |
| Double | Innocent XI. |
| 20 S. Bernardin : semi-double | Alexandre VII. |
| 21 S. Grégoire VII : double | Benoît XIII. |
| 26 S. Philippe de Neri : semi-double ad. lib. | Urbain VIII. |
| Semi-double obl. | Alexandre VII. |
| Double | Clément IX. |
| 27 S. Beda : double | Léon XIII. |
| 28 S. Augustin de Cant. : double | » |
| 29 S ^{te} Marie Magdaleine : semi-double | Clément X. |
| VI ^e Fête du S. Cœur de Jésus : institué | Clément XIII. |
| Double | Pie IX. |
| Double première classe | Léon XIII. |

Juin.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|---|---------------|
| 4 S. François Car. : double | Pie VII. |
| 25 S. Boniface : double | Pie IX. |
| 6 S. Norbert : semi-double | Paul V. |
| Double | Clément X. |
| 12 S. Jean de S. Facundo : double | Benoît XIII. |
| 13 S. Antoine de Padoue : éliminé | Pie V. |
| Double | Sixte V. |
| Réduit semi-double | Clément VIII. |
| Elevé double | Clément X. |
| 19 S ^{te} Julienne de Falconiéri : semi-double | Clément XII. |
| Double | Clément XIII. |
| 21 S. Louis de Gonzague : double | Clément XIV. |
| 25 S. Guillaume : double | Pie VI. |

Juillet.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|---|----------------|
| 5 S. Antoine-Marie Zaccaria : double | Léon XIII. |
| 7 SS. Cyrille et Methode : double | » |
| 8 S ^{te} Elisabeth de Portugal : semi-double ad lib. | Urbain VIII. |
| Semi-double obl. | Innocent XIII. |
| 12 S. Jean Gualbert : introduit spécialement | Clément VIII. |
| Semi-double | Clément IX. |
| Double | Clément XI. |

| | |
|---|----------------|
| 15 S. Henri : semi-double ad lib. | Urbain VIII. |
| Semi-double obl. | Clément IX. |
| 16 N.-D. du Mont Carmel : double. | Benoît XIII. |
| 17 S. Alexis : semi-double ad lib. | Urbain VIII. |
| Semi-double obl. | Innocent XII. |
| 18 S. Camille de Lellis : double | Clément XII. |
| 20 S. Jérôme Emilien : double | Clément XIV. |
| 23 Commerat. S. Libire : introduite. | Clément XI. |
| 26 S ^{te} Anne : éliminée | Pie V. |
| Double. | Grégoire XIII. |
| Double-majeur | Clément XII. |
| Elevée double de 2 ^e classe | Léon XIII. |
| 31 S. Ignace de Loyala : double. | Innocent X. |
| Prem. dim. de juillet : S. Sang de N.-S. : double de 2 ^e cl. | Pie IX. |

Août.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|--|---------------|
| 7 S. Cajetan : semi-double. | Clément X. |
| Double. | Innocent XI. |
| 16 S. Hyacinthe : double. | Urbain VIII. |
| 21 S ^{te} Jeanne Française de Chantal : double. | Clément XIV. |
| 23 S. Philippe Beniti : double. | Innocent XII. |
| 27 S. Joseph Calas. : double | Clément XIV. |
| 30 S ^{te} Rose de Lima : double | Benoît XIII. |
| 31 S. Raymond Nonnat : semi-double | Clément IX. |
| Élevé double | Innocent XI. |
| Dimanche de l'octave de l'Assomption : S. Joachim | Grégoire XV. |
| Double 2 ^e classe | Léon XIII. |

Septembre.

FÊTES INTRODUITES

| | |
|---|-----------------|
| 2 S. Étienne : semi-double. | Innocent XI. |
| 5 S. Laurent Justinien : semi-double ad lib. | Alexandre VIII. |
| Semi-double obl. | Clément XIII. |
| 10 S. Nicolas de Tolentino : introduit double | Sixte V. |
| Réduit semi-double | Clément VIII. |
| Élevé double | Clément IX. |
| 17 Stigmates de S. François : introduit. | Sixte V. |
| Éliminé. | Clément VIII. |
| Semi-double ad lib. | Paul V. |
| Semi-double obl. | Clément IX. |
| Double. | Clément XIV. |
| 18 S. Joseph de Cupertino : double | " |
| 19 SS. Janvier et Comp. : éliminé | Pie V. |
| Double. | Sixte V. |
| Réduit semi-double | Clément VIII. |
| Elevé double | Innocent XI. |

| | | |
|----|--|----------------|
| 20 | SS. Eustache et Comp. : semi-double. | Urbain VIII. |
| | Double. | Clément X. |
| 22 | S. Thomas de Villeneuve : semi-double ad lib. | Alexandre VII. |
| | Semi-double obl. | Innocent XII. |
| 24 | S ^{te} Marie de la Merci : double | » |
| | Elevé. | Benoît XIII. |
| 28 | S. Wenceslas : semi-double ad lib. | Clément X. |
| | Semi-double | Benoît XIII. |
| | S. Nom de Marie : double-majeure | Innocent XI. |
| | Trois. dim. de sept. : N.-D. des VII Douleurs : double | Pie VII. |

Octobre.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|----|---|--|
| 1 | S. Remi : semi-double ad lib. | Clément IX. |
| 2 | SS. Anges Gardiens : introduit | Paul V. |
| | Double 2 ^e classe. | Clément X. |
| | Double. | Léon XIII. |
| 5 | S ^{te} Placide et Comp. : double. | Sixte V. |
| 6 | S. Bruno : semi-double. | Grégoire XV. |
| | Double. | Clément X. |
| 8 | S ^{te} Brigitte : semi-double puis double | Benoît XIII. |
| 10 | S. François Borgia : semi-double | Alexandre VIII. |
| 13 | S. Edouard : semi-double | Innocent XI. |
| 15 | S ^{te} Thérèse : semi-double ad lib. | Urbain VIII. |
| | Semi-double | Innocent X. |
| | Double. | Clément IX. |
| 17 | S ^{te} Hedwige : semi-double | Clément XI. |
| 19 | S. Pierre d'Alcantara : semi-double | Clément X. |
| | Double. | Clément XI. |
| 20 | S. Jean : semi-double | Clément XIV. |
| | Double. | Pie VI. |
| | Prem. dim. d'octobre, fête du S. Rosaire : introduit. | Grégoire XIII. |
| | » » » » » » obl. | Clément XI. |
| | | Elevé 2 ^e classe Léon XIII. |

Novembre.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|----|--|----------------|
| 4 | S. Charles : semi-double ad lib. | Paul V. |
| | Semi-double. | Innocent X. |
| | Double. | Alexandre VII. |
| 10 | S. André Avelin : semi-double | Benoît XIII. |
| | Double. | Pie IX. |
| 13 | S. Didace : introduit | Sixte V. |
| | Semi-double. | Clément X. |
| 14 | S. Josaphat : double. | Léon XIII. |
| 15 | S ^{te} Gertrude : double. | Clément XII. |

| | | |
|----|--|---------------|
| 19 | S ^{te} Elisabeth : double | Clément X. |
| 20 | S. Félix de Valois : semi-double | Innocent XII. |
| | Double. | " |
| 21 | Présentation de N.-D. : éliminé. | Pie V. |
| | Introduit | Sixte V. |
| | Double-majeur. | Clément VIII. |
| 24 | S. Jean de la Croix : semi-double | Clément XII. |
| 26 | S. Silvestre : double. | Léon XIII. |

Décembre.

FÊTES INTRODUITES

| | | |
|----|---|----------------|
| 2 | S ^{te} Bibiane : semi-double. | Urbain VIII. |
| 3 | S. François-Xavier : Insc. | Grégoire XV. |
| | Semi-double. | Alexandre VII. |
| | Double. | Clément X. |
| 4 | S. Pierre Chrysologue : double | Benoît XIII. |
| 15 | Octave de N.-D. Immaculée Conception : double | Innocent XII. |
| 16 | S. Eusebe : introduit | Clément VIII. |
| | Semi-double | Benoît XIII. |

Si le cycle des Saints venait à être réduit, ce sont probablement les fêtes les plus récentes qui paieront les frais de cette simplification. Mais comment s'y décider ? On voit, par là, l'avantage du moyen positif proposé plus haut.

Dom LAMBERT BEAUDUIN.





LA LITURGIE PASCALE DANS L'ÉGLISE BYSANTINE ¹

I. OFFICE PASCAL.

Vêpres du Samedi Saint.

LES vêpres du Samedi Saint sont une fonction très solennelle. On y fait la procession de l'Évangile ² et quinze longues lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces lectures sont un vestige de l'ancien office du baptême qui, autrefois, était administré pendant cette nuit pascale. Plusieurs de ces leçons sont les mêmes que nos prophéties du Samedi Saint. Le fait qu'il n'y a pas ici de bénédiction de l'eau s'explique parce que, suivant le rite grec, le prêtre bénit l'eau au moment du baptême.

Ensuite, a lieu la lecture d'un passage de l'Épître de saint Paul aux Romains, se rapportant au baptême. A partir de ce moment, l'office devient joyeux. Dans certains endroits, on dépose les ornements noirs, que l'on avait portés jusqu'ici, et on revêt des ornements blancs. Murawieff décrit ainsi cette cérémonie : « Avec la leçon de l'Apôtre, le Samedi de la Sépulture ³ prend fin et commence la célébration de Pâques. De même

1. Traduction du prince MAX DE SAXE, *Prælectiones de Liturgiis Orientalibus*, t. I, pp. 113-119. Fribourg, brochure in-8°, 241 pages. Les notes sont du traducteur.

2. Suivant le rite byzantin, l'office de vêpres comprend ordinairement : 1° introduction; 2° récitation d'un *Kàθισμα* du psautier (excepté le dimanche et le temps qui s'écoule du Jeudi Saint au dimanche de l'antipascha); 3° psaumes vespéraux : 140, 141, 129 et 116, accompagnés de chants; 4° l'hymne du soir *Φῶς Ἰλαρον*, accompagné de la procession de l'Évangile aux solennités; 5° lectures de l'Évangile (aux fêtes); 6° chants et prières finales. — En ce jour, comme aux autres vigiles solennelles, la messe est soudée aux vêpres, de façon que cet office constitue la Messe des Catéchumènes.

3. Le Samedi Saint est consacré à honorer la sépulture de Notre-Seigneur; de là son nom.

que, dans la nature, les rayons du soleil, avant qu'il se lève, illuminent les sommets des montagnes, ainsi l'église commence à être éclairée du soleil de justice qui va se lever. Son premier rayon tombe sur le lieu sublime du sanctuaire et cette lumière mystérieuse, semblable au baume qui, selon le psalmiste, tombe sur la tête d'Aaron, et jusque sur ses vêtements, se répand d'abord sur le vêtement du prêtre, premier sacrificateur, et ensuite sur les prêtres et les diacres, ses concélébrants. De noirs qu'ils étaient, leurs vêtements deviennent blancs. Il en est de même des ornements de l'autel et de la table de la prothèse¹. Ensuite, cette lumière se répand sur les chœurs. Quatre sous-diacres, remplissant l'office des anges, viennent en ornements blancs remplacer la garde lugubre de l'épithaphion (du tombeau)², et attendre les myrophores³. Trois enfants chantent devant le tombeau : « Lève-toi, ô Dieu, juge la terre, car ton héritage est toutes les nations. » Lorsque le diacre sort du sanctuaire⁴, tout dans l'église est si brillant et si joyeux qu'il semble que le Ressuscité se tient au milieu des fidèles et les salue : « La paix soit avec vous. » Ainsi, soudainement, toute chose a été changée et la gloire qui vient du ciel brille sur terre. » On chante l'Évangile de saint Matthieu. Ensuite, on célèbre la liturgie de saint Basile⁵. L'office de ce jour est remarquable par un très beau chant de communion. Après la messe, on bénit le pain et le vin.

Vigile Pascale.

D'après une coutume chrétienne qui remonte aux premières années de l'Église, tous passent à l'église toute la nuit de Pâques. D'abord, on apporte quelque nourriture... Ensuite, en attendant l'office de nuit⁶, on lit les Actes des Apôtres, et des sermons des saints Pères (saint Épiphane ou saint Jean Chrysostome) sur la fin de l'Évangile de saint

1. Prothèse, autel secondaire placé à gauche du sanctuaire. On y prépare la matière du sacrifice, qui est solennellement portée à l'autel au moment de l'offertoire.

2. Épithaphion : linge richement brodé, représentant le Christ au tombeau. Le Vendredi Saint, il est porté en procession. Le Samedi Saint il est déposé dans l'église et, autour de lui, les prêtres et diacres célébrants se réunissent pour chanter les hymnes de la sépulture.

3. Myrophores : les femmes qui sont venues apporter des parfums au tombeau du Sauveur.

4. Sanctuaire : Chez les Orientaux, le sanctuaire est séparé de la nef de l'église par un cloison (iconostase), percée de trois portes. Celles-ci sont ordinairement fermées de tentures.

5. Le rite grec connaît trois liturgies (ou ordinaires de la messe) : celle de saint Basile; celle de saint Jean Chrysostome (ordinairement en usage); celle de saint Grégoire le Grand (des présanctifiés, en usage les mercredis et vendredis de Carême).

6. Office de nuit, c'est-à-dire, ici, l'office qui se chante à la fin de la nuit, ou l'office de l'aurore. Il se compose de quatre parties : 1^o Introduction; exapsalmos (psaumes matutinaux 3, 37, 62, 87, 102, 142); 2^o Psalmodie de deux ou trois *kathismata* du psautilier (excepté du Jeudi Saint au dimanche *in albi*). Psaume 50. Aux dimanches et fêtes lectures d'un Évangile spécial. Aux dimanches, on lit un Évangile se rapportant à la résurrection; 3^o Les neuf cantiques de l'Écriture. Entre les derniers

Matthieu, ou d'autres sermons sur la résurrection, commentant l'Évangile selon saint Jean. Ensuite, on répète le Canon du Grand Samedi. En Russie, il semble que la coutume soit que les laïcs lisent ces premières leçons de l'office de nuit, car les prêtres ne paraissent pas avant minuit. On place au milieu de l'église un pupitre, sur lequel on dépose la Sainte Écriture. De simples gens du peuple, ou même des soldats, font les lectures pendant que tous les autres écoutent.

Quand est arrivée l'heure de l'office nocturne, on sonne solennellement toutes les cloches de l'église. Le sacristain distribue des cierges; le prêtre et le diacre se revêtent des habits les plus magnifiques. Le prêtre portant l'Évangile et le diacre l'encensoir, on se rend en procession dans le narthex de l'église, tenant en main les cierges éteints. On chante : « Les anges dans les cieux chantent votre Résurrection, ô Christ, Sauveur; et nous aussi, qui sommes sur cette terre, rendez-nous dignes de vous glorifier avec un cœur pur. » Selon Murawieff, l'auteur russe déjà cité, on fait d'abord, dans l'obscurité, le tour de l'église : « Maintenant, enfin, est toute proche cette joyeuse aurore si longtemps attendue... » Lorsqu'est terminé le chant du Canon du Grand Samedi, commence Pâques. On entend dans le sanctuaire, encore fermé, le chant : « Les anges dans les cieux chantent votre Résurrection, ô Christ Sauveur ! » parce que les grandes révélations de Dieu sont connues au ciel avant de l'être sur la terre. Ensuite les clercs s'avancent avec la croix et les étendards, autour de l'église, en chantant, dans l'obscurité de la nuit : « Et nous, qui sommes sur cette terre, rendez-nous dignes de vous louer avec un cœur pur. » On s'arrête enfin à la porte occidentale de l'église, qui est fermée. Le peuple est sorti avec le chœur. Devant la porte, on chante : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts, terrassant la mort par sa mort, et donnant la vie à ceux qui sont dans le tombeau. » On n'ouvre pas, pour signifier que les apôtres n'ont pas cru immédiatement à la résurrection du Seigneur. Ce chant est suivi du psaume prophétique : *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus*, pendant lequel on alterne le chant : « Le Christ est ressuscité... » Le premier clerc prend en main la croix et l'encensoir et fait sur la porte le signe de la croix. Celle-ci s'ouvre et, des ténèbres extérieures, on entre dans l'église brillamment illuminée... Immédiatement, le clergé pénètre dans le sanctuaire, qui reste ouvert pendant toute cette semaine.

Selon le *Pentekostarion*¹ romain, le prêtre lit dans le narthex l'évangile

versets de chacun de ces cantiques on intercale des strophes d'hymnes. Celles-ci sont groupées en neuf odes, se rapportant chacune à un cantique. Cette composition, qui est la pièce la plus importante de l'office, s'appelle Canon. Il y a un Canon spécial pour chaque fête et chaque fête de l'année; 4^o Les Laudes (psaumes 148, 149, 150). La doxologie (*Gloria in excelsis Deo*). Chants et prières finales.

1. Livre liturgique contenant les offices du temps de Pâques au dimanche après la Pentecôte.

matutinal de la résurrection, les portes de l'église étant closes. Ensuite, il encense en disant : « Gloire à la sainte, consubstantielle, vivifiante et indivisible Trinité, en tout temps, maintenant, toujours et dans tous les siècles. » Le chœur répond : *Amen*... Le prêtre, ensuite, entonne solennellement le tropaire pascal : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts, terrassant la mort par sa mort et donnant la vie à ceux qui sont dans le tombeau. » Ensuite le prêtre ou le diacre dit les versets du psaume 67, auxquels le chœur répond chaque fois : « Le Christ est ressuscité... » Ce chant est pour les Grecs ce qu'est pour nous l'*Alleluia* pascal. Pendant tout le temps pascal, on le répète très souvent et à toutes les heures. Ensuite le prêtre élève la voix et s'écrie : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts... » Le chœur répond : « donnant la vie à ceux qui sont dans le tombeau ». Après cela, on ouvre les portes, et le prêtre et le diacre entrent précédés des candélabres. On chante alors le joyeux Canon de saint Jean Damascène et on fait la lecture d'une homélie de saint Grégoire de Nazianze. A la fin des Laudes, on chante trois fois : « Le Christ est ressuscité... »

Après l'office a lieu le solennel baiser de Pâques. Le célébrant, tenant en main l'Évangélaire, se tient devant les portes du sanctuaire, tourné vers le peuple. Le plus digne de l'assemblée s'avance, baise l'Évangélaire et embrasse le prêtre; il prend ensuite l'Évangélaire et se place à droite du célébrant. Tous les frères s'approchent ensuite par ordre, baisent le livre des Évangiles, embrassent le célébrant, puis celui qui tient le livre et enfin se donnent entre eux le baiser de paix. Ce baiser de paix, signe de l'union des chrétiens entre eux, se donne même en dehors de l'église : partout où des hommes se rencontrent, ils s'embrassent, même dans les rues. L'un dit : « Le Christ est ressuscité ! » on répond : « En vérité, il est ressuscité ! »

Après le baiser de paix, tous se tenant debout, on lit un sermon de saint Jean Chrysostome, se rapportant à la Résurrection. En voici le texte : « Catéchèse de notre saint Père Jean, archevêque de Constantinople, Chrysostome (Bouche d'or), pour ce jour saint et illustre de la glorieuse Résurrection du Christ, notre Dieu. Bénissez-nous, Seigneur ! Que tous ceux qui sont pieux et aiment Dieu se réjouissent de cette belle et splendide solennité ! Que le serviteur fidèle entre joyeux dans la gloire de son Seigneur ! Que ceux qui se sont fatigués par le jeûne jouissent de leur salaire ! Ceux qui ont travaillé dès la première heure recevront ce qui justement leur est dû. Que ceux qui sont venus à la troisième passent cette fête dans l'allégresse ! Que ceux qui sont arrivés après la sixième soient sans crainte : ils ne seront pas moins favorisés que les premiers ! Que ceux qui ont attendu la neuvième s'approchent sans crainte ! Si même il en était qui avaient attendu la onzième, qu'ils s'approchent sans rien craindre pour leur paresse ! Parce que le Seigneur est longanime et reçoit

les derniers comme les premiers. Il donne le même repos à celui qui n'a travaillé que depuis la onzième heure qu'à celui qui a peiné depuis la première. Il a pitié de l'un, il guérit l'autre. A l'un il donne ce qu'il mérite, à l'autre il fait miséricorde. Il accepte le travail et reconnaît la bonne intention. Entrez donc tous dans la gloire de votre Seigneur. Vous, les premiers et vous, les seconds, jouissez de votre salaire. Riches et pauvres mêlez vos chants! dévots et mondains, honorez cette journée! Vous qui avez jeûné et vous qui ne l'avez pas fait, réjouissez-vous ! La table est chargée, tous venez y prendre part ! Le veau gras a été tué, que personne ne s'en aille avec faim ! Tous, participez au banquet de la foi ! Tous jouissez des richesses de la longanimité divine ! Que personne ne pleure sa pauvreté, car est apparue notre commune royauté ! Que personne ne se lamente sur ses fautes, car la rémission des péchés est sortie du sépulcre ! Que personne ne craigne la mort, car le Sauveur nous en a délivrés. Il l'a détruite, lui qui avait été saisi par elle ! Il a spolié les enfers, lui qui est descendu aux enfers ! Il les a remplis d'amertume, eux qui avaient voulu le dévorer ! Ils ont été remplis d'amertume, car ils ont été châtiés!... Ils ont été remplis d'amertume, car ils ont été mis à mort !... O mort, où est ton aiguillon? Où est ta victoire, ô enfer ! Le Christ est ressuscité et toi tu es terrassé ! Le Christ est ressuscité et les démons sont tombés ! Le Christ est ressuscité et les anges se réjouissent ! Le Christ est ressuscité et la vie nous est donnée ! Le Christ est ressuscité et il n'y a plus de morts dans le tombeau ! Car par sa résurrection d'entre les morts, le Christ est le premier de ceux qui sommeillent ! A lui soit gloire et puissance dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Ce sermon est suivi du tropaire de saint Jean Chrysostome.

Messe.

A la messe (qui suit immédiatement), on lit le commencement des *Actes des Apôtres*, qui seront continués pendant tout le temps pascal. A l'office, on en lit le commentaire fait par saint Jean Chrysostome. On commence également l'Évangile de saint Jean, que l'on continue pendant le temps pascal. Chez les Russes, il semble qu'on ait l'habitude, à la messe épiscopale de ce jour, de le lire en diverses langues, pour désigner la prédication apostolique par toute la terre. Selon Murawieff, l'évêque le lit d'abord en slave, à l'autel même. Ensuite, les prêtres concélébrants le répètent en hébreu, grec et latin (les trois langues de l'inscription de la croix) et en diverses langues modernes. En dehors de l'enceinte du sanctuaire, quatre diacres se tiennent tournés vers les quatre parties du monde et lisent l'Évangile en slave, en le terminant par ces mots : *Lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est*. L'épithaphion demeure sur l'autel jusqu'au jour de l'Ascension.

Coutumes diverses.

Ce jour, on bénit l'agneau pascal, des œufs, du fromage et des laitages.

Au repas de ce jour et pendant toute l'octave, il y a un rite spécial avec la « panhagia », c'est-à-dire ce pain que chaque jour on bénit en l'honneur de l'Assomption de la Mère de Dieu. Le frère qui doit faire cette offrande le prend en main et l'élève un peu en disant : « Le Christ est ressuscité. » Tous répondent : « En vérité, il est ressuscité. » Ensuite, il fait le signe de la croix avec ce pain, en disant : « Adorons sa Résurrection, le troisième jour. » Après cela, on chante l'*hypakoë* et le *kontakion* (chants de l'office) du jour, et « Le Christ est ressuscité, terrassant... » Ensuite, on baise ce pain. On ne le mange pas aujourd'hui, mais on le réserve pour le samedi suivant.

Vêpres.

Elles sont célébrées très solennellement. Le prêtre s'y revêt de tous ses ornements dès le début. A la fin, on fait la procession de l'Évangile. On lit l'Évangile de saint Jean : *Cum sero esset die illo una Sabbatorum...* Selon le *Typicon*¹, de Constantinople, le patriarche accomplit cet office revêtu de ses ornements et assisté de douze archevêques. Il lit lui-même l'Évangile et, après lui, chacun des archevêques en diverses langues. Anciennement, l'empereur de Byzance y assistait dans l'église Sainte-Sophie et était encensé avec toute sa cour.

II. LE TEMPS PASCAL.

Avec le jour de Pâques commence le temps de Pentecôte (de la Cinquantaine), qui est comme une fête continue. La solennité de la Résurrection est célébrée jusqu'à la vigile de l'Ascension. Pendant tout ce temps, selon la très ancienne tradition chrétienne, on ne fléchit jamais les genoux. A tous les dimanches de ce temps, les canons des Ménées² sont récités à Complies; les Canons des Morts³ à Complies du vendredi.

Semaine de Pâques.

La semaine de Pâques est appelée « semaine de la rénovation ». Chaque jour, l'office est semblable à celui de Pâques. Pendant toute cette semaine il n'y a pas d'abstinence. Saint Théodore de Studé dit : « Pour la gloire du Fils de Dieu, qui nous donne la vie ! Si pendant cette semaine quelqu'un, par crainte, n'use pas de tous les aliments, mais, comme les Juifs, la passe dans la tristesse, qu'il soit frappé de l'anathème des saints Pères. »

1. *Typicon*, livre liturgique qui règle la célébration des offices. Il correspond, en partie, à nos *Ordo*.

2. Ménées : Office des Saints groupés par mois (*μηνας*).

3. Canon des Morts : Canon qui devrait se réciter le samedi à l'office de l'aurore.

¹ est anticipé la veille au soir.

Si quelqu'un meurt pendant cette semaine, on ne chante pas sur sa tombe l'office des morts, mais celui de la Résurrection...

Ses trois premiers jours sont, comme chez nous, très solennels. Ils font partie de ceux où le patriarche de Byzance prend place au trône œcuménique ¹.

Le lundi, l'empereur assistait, entouré de tout l'éclat de sa cour, à la messe, dans l'église des Saints-Apôtres, et recevait la communion de la main du patriarche.

Le mardi, il faisait de même, à l'église de Saint-Serge. Le patriarche, ce jour, se rendait processionnellement à l'église des Blachernes ².

Le jeudi, le patriarche et l'empereur accomplissaient le culte divin dans l'église, τοῦ Φάρου.

Chez les schismatiques, le vendredi a une particularité. On y célèbre la commémoration solennelle (avec office propre) de la Vierge Mère de Dieu, sous le titre de δτῆς ξωοδόχου πηγῆς, c'est-à-dire la fontaine qui reçoit la vie. Cet office se rattache à l'église de la Mère de Dieu à la Source. On y célèbre la Mère de Dieu comme source de miracles et de guérisons. Les catholiques n'ont jamais voulu l'accepter, parce qu'il est relativement récent (quoique du moyen âge) et parce qu'ils n'ont pas voulu troubler l'office pascal.

1^{er} DIMANCHE APRÈS PAQUES. — Il est aussi appelé *antipascha*, ou dimanche de saint Thomas, parce que, comme chez nous, on y lit l'Évangile qui narre les doutes de saint Thomas. Autrefois, à Constantinople, l'empereur le célébrait très solennellement. Aux premières vêpres de ce dimanche, il y a bénédiction des pains. Après prime, commencent les catéchèses de saint Théodore de Stude. Elles sont précédées d'une procession dans le narthex ³.

2^e DIMANCHE. — Il est désigné sous le nom de τῶν ἀγίων μυροφόρων καὶ Ἰωσήφ τοῦ δικαίου, c'est-à-dire des femmes qui ont apporté les parfums au tombeau de Jésus-Christ et Joseph d'Arimathe, le juste. On y célèbre aussi saint Nicodème. L'Évangile est, par exception, de saint Marc: *Venit Joseph ab Arimathea...* Le Canon des myrophores est de saint André de Crète. Les chants de toute la semaine suivante se rapportent au même sujet.

3^e DIMANCHE. — Appelé τοῦ παραλύτου, parce qu'on y lit la narration

1. Trône œcuménique ou de saint Jean Chrysostome. Les jours ordinaires, le patriarche occupe un petit trône secondaire. Ce titre d'*œcuménique* était donné autrefois à tout chef d'une église particulière de quelque importance. Nous le voyons donné la première fois à Dioscore d'Alexandrie. Plus tard, les patriarches de Constantinople se le sont réservés et ont tenté de lui donner le sens que l'on sait.

2. Blachernes: église du palais impérial.

3. Ces processions s'appellent *λιται* (cf. notre mot *litanies*).

de la guérison du paralytique, près de la piscine probatique, selon saint Jean. Les chants des deux jours suivants célèbrent ce miracle.

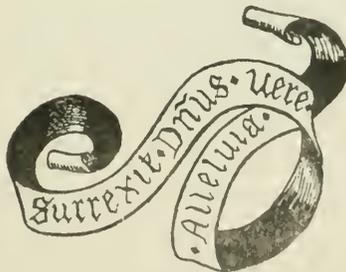
MÉSOPENTÉCOSTES. — Mercredi de la semaine du paralytique. De même qu'au milieu du Carême, les Grecs adorent solennellement la Croix, ils ont une fête pour le milieu de la Cinquantaine, et la continuent jusqu'au mercredi suivant. Les premières vêpres de la Mésopentécotes ont trois leçons de l'Écriture. A l'office de l'aurore, on chante le Canon de Théophanes. A la messe, l'Évangile est : *Die festo mediantē, ascendit Jesus in templum...* Tous les chants de la solennité célèbrent cet événement. Autrefois, l'empereur et le patriarche assistaient à l'office dans l'église de Saint-Mozius.

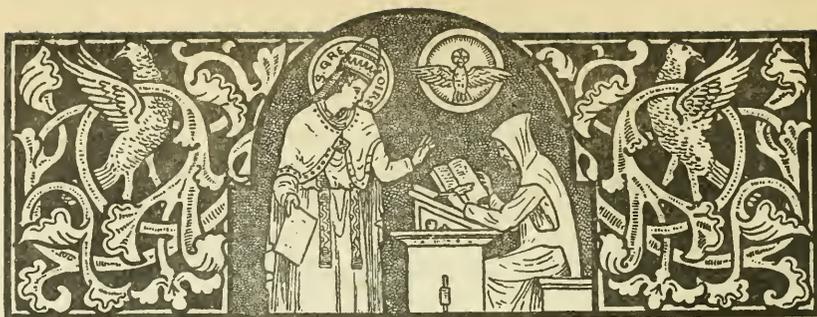
4^e DIMANCHE. — Dimanche de la Samaritaine, ainsi nommé à cause de l'Évangile de la messe. Les pièces de chants se rapportent en partie à la Mésopentécotes et en partie à l'Évangile du jour. Celles de la Samaritaine sont continuées pendant toute la semaine. Le mercredi, pour la clôture de la fête de Mésopentécotes, on reprend tout l'office de la fête, excepté les leçons.

5^e DIMANCHE. — Dimanche τοῦ τυφλοῦ, c'est-à-dire de l'aveugle. On lit l'Évangile de la guérison de l'aveugle-né. Ce jour et les deux suivants, les chants commentent cette lecture.

MERCREDI. — Mercredi, πρὸ τῆς ἀναλήψεως, avant l'Ascension. Les pièces de chants se rapportent en partie au mystère pascal, à la guérison de l'aveugle-né et à la préparation de l'Ascension. Aujourd'hui a lieu l'ἀπόδοσις, la fin de la fête de la sainte et vivifiante Résurrection du Christ.

U. I. O. G. D.





INFORMATIONS

QUESTIONS POSÉES

POURRIEZ-VOUS DONNER QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LE RITE DU MÉLANGE D'EAU AU VIN ? — Parmi les rites de la Messe, il en est un dont le caractère particulièrement expressif, dont le profond symbolisme a mérité d'attirer l'attention de plusieurs Conciles et de nombreux Pères de l'Église. Le Concile de Trente y attache tant d'importance, qu'il anathématise ceux qui le méprisent ¹. Ce rite, celui du mélange du vin et de l'eau, à l'Offertoire, est universellement observé dans toutes les liturgies ².

1. Concile de Trente, session XXII, can. 9. Le Concile *in Trullo* (MANSI, XI, 918) juge ce rite si important, qu'il dit formellement que, sans lui, le mystère est imparfaitement exprimé.

2. Dans le rite grec, on mélange l'eau au vin avant la Messe; pendant que le prêtre, à la prothèse (autel d'offertoire sur lequel sont déposés le pain, le calice et les autres instruments nécessaires), découpe, à l'aide d'une petite lance, l'hostie en quatre, le diacre verse du vin et de l'eau dans le calice, demande au prêtre de les bénir, ce que celui-ci fait. Un second mélange se fait avant la communion: le diacre présente l'eau bouillante au prêtre, en lui demandant de la bénir. Le prêtre répond: « Bénie soit l'ardeur de vos saints, partout, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. » Le diacre verse l'eau en disant: « La ferveur de la foi est la plénitude du Saint-Esprit. Amen. » Les Arméniens tâchèrent plusieurs fois de s'affranchir de cet usage; mais l'Église les a toujours obligés de le conserver. Au VI^e siècle, s'autorisant des homélies de saint Jean Chrysostome, ils supprimèrent ce rite. Les Pères du Concile *in Trullo*, assemblés à Constantinople en 693, montrèrent que saint Jean Chrysostome n'avait fait que combattre les aquariens, qui consacraient avec l'eau seule. Ils déclarèrent que le prêtre qui ne mettra que du vin dans le calice sera déposé comme un novateur qui ne suit pas l'ordre prescrit par l'Apôtre et qui n'exprime qu'imparfaitement le mystère du sacrifice. Le décret *pro Armenis*, du Concile de Florence, déclare la même nécessité. Enfin, en 1635, la Congrégation de la Propagande, s'occupant de l'union des Arméniens à l'Église romaine, leur imposa comme condition de mélanger l'eau au vin. La déclaration de la Congrégation énumère la série des papes qui ont refusé de tolérer la pratique de l'Église arménienne (BENOÎT XIV, *Comm.*

Le mystère que l'Église veut inculquer aux fidèles, par cette cérémonie, est exprimé dans la prière que le prêtre récite tandis qu'il mélange l'eau au vin. Remarquons, toutefois, que souvent l'Église a attaché une signification symbolique à un rite qui a été introduit pour une signification plus naturelle. C'est ce qui semble avoir été le cas pour le rite qui nous occupe. L'eau doit être mêlée au vin dans le calice, dit le Concile de Trente, d'abord parce que Notre-Seigneur, d'après ce qu'on croit, l'a fait ainsi ¹.

Auparavant, le Concile de Florence, dans le décret *pro Armenis*, avait déclaré la même chose ². Les Pères du Concile *in Trullo* ³, ceux du III^e Concile de Carthage ⁴ et du IV^e Concile d'Orléans ⁵; parmi les Pères, saint Cyprien ⁶, saint Irénée ⁷ et saint Justin ⁸ nous donnent la même raison. Les liturgies de saint Jacques, saint Marc, saint Basile et saint Jean Chrysostome attestent explicitement la même chose. Ces témoignages sont basés sur le fait que les Juifs coupaient habituellement leur vin d'eau, d'où l'on déduit que Notre-Seigneur se sera conformé à cet usage ⁹.

A cette raison de simple souvenir, l'Église a ajouté la signification profonde que nous donne l'Oraison récitée par le prêtre :

« Dieu, qui avez créé d'une manière admirable la dignité de la nature humaine, et qui l'avez réformée d'une façon plus merveilleuse encore, faites, par le mystère de cette eau et de ce vin, que nous ayons part à la divinité de Celui qui a daigné se revêtir de notre humanité. Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, étant Dieu, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Elle était anciennement une oraison de Noël et se trouve dans le *Sacramentaire gélasien* ¹⁰ et dans le *Missel ambrosien* pour la Vigile de Noël ¹¹ et le jour même de Noël avec une légère modification. On l'introduisit dans l'ordinaire de la Messe en y ajoutant les paroles : *per hujus aquæ et vini mysterium*. Le seul fait de son origine peut nous faire supposer qu'elle signifie, de même que le rite qui l'accompagne, les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption.

En effet, on pourrait la résumer en disant qu'elle demande à Dieu de nous *de sacr. Missæ Sacrif.*, Sectio I, c. 173). Les Cisterciens, les Chartreux et les Frères Prêcheurs font encore le mélange avant la Messe. Sur les usages des différentes Églises, voir BONA-SALA, *Rerum liturgicarum*, liv. II, cap. IV, 3, note 2, sq.

1. Concile de Trente, session XXII, cap. 7.

2. Concile de Florence, *Decr. pro Armenis*. (DENZINGER-BANNWART, n° 698).

3. MANSI, t. XI, 958.

4. MANSI, t. III, 884, c. XXIV.

5. MANSI, t. IX, 114, c. 4.

6. *Ep. ad Cæcil*, P. L. t. VI, 386.

7. *Contra Hereses*, V, 1 et 2. P. G., VII, 1123.

8. *Apol.*, I, P. G., VI, 427.

9. De ce que Notre-Seigneur ait fait usage de ce rite, il ne faudrait cependant pas conclure qu'il soit d'institution divine; le précepte est purement ecclésiastique. Voir, à ce sujet, la dissertation de BONA-SALA, *loc. cit.*, n° 6 et 7, et MARTÈNE, *De ant. Eccl. ritibus*, cap. II, art. 7, n° 30.

10. Édit. Wilson, Oxford, Clarendon Press, n° 94, p. 5.

11. *Oratio super sindonem*. Suppl. solesm. ad P. L. t. I, 13.

appliquer les fruits de la Rédemption par notre participation au sacrifice de Jésus-Christ, renouvelé dans la Sainte Messe. Cette Rédemption, cette application sont envisagées sous un angle spécial : cet aspect, c'est l'union. C'est donc un mystère d'union qui nous est représenté par le mélange de l'eau et du vin. Mais entrons dans plus de détails. Tâchons de pénétrer plus profondément la réalité cachée sous ce symbole.

Généralement, avant de demander la grâce qu'elle désire, l'Église s'appuie sur quelque attribut ou sur quelque opération de Dieu correspondant le plus souvent à la demande. Cet attribut, cette œuvre de Dieu, est le fondement divin de la grâce humaine demandée. Ici, la grâce que l'Église sollicite est vraiment admirable : elle dépasse tout ce que l'intelligence peut concevoir ; aussi, l'Église s'appuie-t-elle sur des œuvres que Dieu a accomplies d'une façon merveilleuse : *mirabiliter* ; ce sont les deux créations de l'homme : la création au commencement du monde et la création plus admirable, dans l'ordre de la grâce par Jésus-Christ : *Ipse erit reformator tuus qui fuit formator tuus* ¹.

Mirabiliter condidisti : Elle fut vraiment admirable la création de l'homme. Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance ; il le dota d'un corps et d'une âme et les unit dans l'unité d'une personnalité. Dès lors, si Dieu est l'exemplaire et le but, le principe et la fin de toute créature, à quel degré supérieur l'homme est-il l'image de son Créateur, dont il imite la nature spirituelle, et à la vie duquel il participe par la grâce ? Conscient de cette dignité, l'homme rapportait à Dieu toute la gloire qui lui revient, au nom de la création dont il était le médiateur.

Et mirabilius reformasti. Après la chute, Dieu ne reçut plus de l'homme la gloire qui Lui revenait : l'homme n'était plus le prêtre de la création ; il n'atteignait plus sa fin ni le bonheur auquel il était destiné. Dieu voulut réparer la faute d'une manière vraiment digne de sa puissance et de sa miséricorde. *Et Verbum caro factum est*. Assumant la nature humaine dans toute son intégrité, pour être vraiment un des nôtres et notre délégué, notre Médiateur, le Verbe garda toute la nature divine pour pouvoir offrir une réparation d'une valeur vraiment infinie. Cette unité incomparable de deux natures en une personne ² est représentée dans le mélange de l'eau et du vin. Les monophysites, confirmant cet axiome que la liturgie est une école de doctrine chrétienne supérieure en efficacité à toute autre méthode, ont supprimé le mélange et n'emploient que le vin pour signifier leur doctrine erronée : l'unité de nature dans le Christ.

Après avoir reçu la mission de son Père, Jésus-Christ condensa, en quelque sorte, au Calvaire les mérites acquis pendant toute sa vie. Là, véritablement Verbe de Dieu, engendré éternellement dans le sein du Père, et véritablement homme, né à Bethléem de la Vierge Marie, Il offrit à son Père, au nom de toute l'humanité, le grand sacrifice de louange et de réparation en s'immolant sur la croix : *O felix culpa*, pouvons-nous chanter avec l'Église, *quæ talem meruit Redemptorem* ³. Oui, il fut vraiment plus admirable encore que la

1. SAINT AUGUSTIN, *Enarrat. in psalm*, CIII, n° 4. P. L. XXXVII, 1378.

2. SAINT THOMAS, p. III, q. XVII.

3. *Miss. Rom.*, In sabbato Sancto ; Benedict. cerei.

première création, ce rétablissement de notre condition de fils adoptifs de Dieu. Or, cette union de l'humanité rachetée avec le Christ se fit au Calvaire quand l'Église sortit du cœur de Jésus-Christ, de cette plaie ouverte, d'où sortit du sang mêlé d'eau. C'est là un nouveau mystère signifié par le mélange du vin et de l'eau. Loin d'être arbitraire, cette explication est donnée par les Pères du Concile de Trente¹ et est officiellement reçue dans le rite ambrosien et dans celui des Chartreux, quand ils disent pendant cette cérémonie : *De latere Christi exivit sanguis et aqua. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen*². Quel échange ineffable : le Créateur du genre humain s'unit un corps et une âme et daigna naître d'une vierge, et, se faisant homme sans le concours de l'homme, il nous a fait part de sa divinité³.

Voilà donc le fondement, sur lequel nous nous appuyons pour faire agréer notre demande. Et que demandons-nous? Que les mérites de la Rédemption nous soient appliqués, afin que l'œuvre de Dieu, la première création, soit restaurée dans le Christ pour chacun de nous. Car c'est ici, pendant le saint Sacrifice, que s'opère l'application des mérites du Christ. Nous demandons d'entrer en contact avec l'œuvre rédemptrice de notre Sauveur, pour être défiés en Lui et rapporter avec Lui à Dieu toute la gloire qui lui revient : une gloire infinie. Par l'intermédiaire du prêtre, nous offrons à Dieu le Père son Fils bien-aimé; avec l'Église tout entière, associée à ce sacrifice, nous rendrons, d'une façon merveilleuse, gloire à Dieu, nous exercerons notre religion au nom de toute la création.

Or, cette participation des fidèles est représentée par l'eau. C'est le Concile de Trente qui le dit : *Ipsius populi fidelis cum capite Christo unio repræsentatur*⁴. « L'eau symbolise le peuple, dit saint Cyprien; le vin le Sang de Jésus-Christ. Quand l'eau est mélangée au vin dans le calice, c'est le peuple qui est uni à Jésus-Christ et les fidèles sont soudés et réunis à celui auquel ils croient⁵. Cette union et ce mélange est tellement intime, dans le calice, qu'on ne peut plus les séparer. Aussi rien ne pourra séparer du Christ son Église, je veux dire le peuple chrétien qui la compose, persévérant fidèlement et inébranlablement dans la foi du Christ. Et voilà pourquoi, en sanctifiant le calice du Seigneur, l'eau ne peut être offerte seule, ni le vin non plus. Car, si quelqu'un s'avise d'offrir du vin seul, le sang du Christ se trouve sans nous; si l'eau est seule, le peuple chrétien se trouve sans le Christ⁶. » Avant saint Cyprien,

1. Concile de Trente, session XIII, c. 7.

2. Le rite des Cisterciens, l'ancien rite de Lyon et celui de Séville font mention du même mystère. Voir aussi le Concile *in Trullo* (l. c.); Saint Ambroise lib. 5, de *Sacr.*, cap. 1, *P. L.*, xvi, 465; saint Jérôme, *Comm.*, in cap. 4 MARCI, *P. L.*, xxx, 624; saint Augustin et d'autres Pères cités dans BONA-SALA, *Rev. liturg.*, lib. II, c. 9, III, note 5.

3. *Breviarium romanum*. In festo bircumc., añña 1, ad. Vesp.

4. Concile de Trente, session XXII. cap. 7.

5. *Cum in calice aqua vino miscetur*, dit saint Thomas (p. III, q. LXXIV, art. 6 in corp.), *Christo populus adunatur*.

6. Ep. ad Cæciliam, *P. L.*, iv., col. 386.

saint Justin¹ et saint Irénée² avaient formulé la même idée en termes moins expressifs.

Les auteurs du moyen âge, qui ont donné la même explication, se sont inspirés du texte de saint Cyprien: « On ne doit pas offrir le vin sans l'eau, ni l'eau sans le vin, dit Rhaban Maur, parce que nous devons demeurer dans le Christ et le Christ en nous³. »

C'est aussi pour ce motif que le prêtre bénit l'eau avant de la mélanger au vin: « L'eau est l'image des chrétiens qui ont toujours besoin de la grâce de Dieu⁴. »

Mais cette union des fidèles à leur Chef, dont la vie doit couler en eux, se réalisera surtout pour ceux qui consommeront le sacrifice, par la participation sacramentelle: « Sous la forme du pain, tu reçois le corps, et sous la forme du vin, tu reçois le sang, afin que, par la participation au corps et au sang du Christ, tu deviennes un seul corps et un seul sang avec lui. Nous devenons ainsi porte-Christ, puisque son corps et son sang se répandent dans nos membres. Nous sommes, selon saint Pierre, participants à la nature divine⁵. »

Quelle profondeur dans un rite si simple et si inaperçu! Sous des formes sensibles, l'Église cache des mystères bien profonds afin de les rendre plus accessibles à ses enfants. Cette pédagogie surnaturelle, concrète, n'en ressentons-nous pas tous un besoin d'autant plus impérieux qu'on nous a peut-être trop habitués à un enseignement abstrait, tout de formules, dont nous ne voyions pas la fécondité et la portée pratique?

Dans un seul rite, commenté par la prière qui l'accompagne, nous avons découvert la synthèse de toute la religion. Nous y avons vu figurée cette réalité: « l'oblation mystique de l'autel, comblant, en la personne du prêtre, l'abîme creusé par le péché, car l'humanité et la divinité se rencontrent en lui: l'humanité de tous ceux qui unissent leur prière à la sienne, la divinité de Jésus-Christ qui opère par son entremise⁶. »

Pour rendre la religion des fidèles plus solide, pour rendre leur piété plus éclairée et plus suave, pour la rendre plus conforme à l'Esprit de la Sainte Église et de son divin Fondateur, il faut les faire participer plus activement à l'acte central de leur religion. Afin d'obtenir ce résultat, il faut mettre en pratique le précepte du Concile de Trente: *NE OVES CHRISTI ESURIANT! MANDAT sancta Synodus pastoribus et singulis curam ani-*

1. *Apol.*, I, P. G., VI, 417.

2. C. Hœr., V, I. P. G., VII, 1123.

3. *De institut. cleric.*, cap. 31, P. L., CVII, col. 320. — Cf. AMALAR, *De eccles. offic.*, c. XIX, P. L., CV, 1131. — P. L., CXIX, c. 936. — WALFRID STRABON, *De exord. et incr.*, c. 16.

4. DURAND. *Rationale*, I, IV, c. XXX, n° 21. Toutefois, primitivement, on versait l'eau dans le calice en forme de croix (*Ordo Rom.*, I, n° 14). L'*Ordo XIV* a déjà la rubrique suivante: « Après avoir versé l'eau dans le vin, il fait le signe de la croix sur le calice (c. LXXII). Aux Messes des défunts, on ne bénit pas l'eau. *Avantus (Comm. ad Rubr. Missalis, part. II, tit. 7) en donne deux raisons: Sicut in fine Missæ non benedicitur populus ita nec aqua, quæ eundem populum significat... vel aqua hoc loco significat populum purgatorii, qui jam est in gratia.*

5. S. CYRILL. HIEROS., IV, *Cat. mystagog*, n° 3. P. G., XXXIII, 1099.

6. Abbé BAELÉN, dans *Questions liturgiques*, 2^e année, p. 10.

marum gerentibus, ut FREQUENTER inter Missarum celebrationem vel per se vel per alios ex iis, quæ in Missa leguntur, aliquid exponant ¹.

DOM IDESBALD VAN HOUTRYVE.

LETTRES REÇUES

ASSISTANCE AUX MESSES BASSES.

Ce n'est pas sans raison, on le sait, que le prêtre, au Saint Sacrifice de la Messe, emploie presque constamment la forme du pluriel, *nous*, au lieu de *je* : car c'est au nom de tous les fidèles présents qu'il offre au Père Céleste la sainte Victime. Aussi est-il profondément regrettable que les assistants soient généralement si peu en communion de pensées et de sentiments avec le célébrant. La part qu'ils prennent à l'Auguste Mystère se réduit trop souvent à une présence purement corporelle et à quelques mouvements pour s'agenouiller, s'asseoir et se lever.

Certains d'entre eux, il est vrai, possèdent un missel qui leur permet de suivre, tant bien que mal, les prières liturgiques. C'était le cas des élèves de notre établissement

Mais depuis longtemps nous songions à faire un pas de plus dans la communion à établir entre les élèves et le célébrant. Pourquoi, en effet, ne pas mêler activement les assistants à la Sainte Action, comme cela se faisait anciennement? Pourquoi laisser un servent répondre seul à des paroles qui s'adressent à toute l'assistance?

Seulement, que diraient les liturgistes, ces hommes puissants dans l'Église et toujours si à « cheval » sur le grand principe de l'uniformité?

Quand nous sûmes, grâce aux semaines liturgiques de Louvain, que plusieurs conseillaient cette réforme, nous n'hésitâmes plus, et, quelques jours après notre rentrée de Septembre, nous faisons notre premier essai.

Les résultats furent excellents. Depuis lors, la messe n'apparaît plus comme une série monotone de lectures faites en présence d'un auditoire trop souvent distrait. C'est une action vivante, où chacun prend une part réelle.

La récitation confuse et à mi-voix des prières de l'Entrée, de la Confession, du « Kyrie » etc., est remplacée par l'ancienne forme dialoguée, où les élèves ont une part aussi active que le célébrant lui-même.

Le pieux souhait du prêtre : *Domínus vobiscum*, ne reste plus sans écho dans l'assistance.

La participation des élèves aux Oraisons, à l'Épître, à l'Évangile, etc., est affirmée par des catégoriques *Amen, Deo gratias, Laus tibi Christe*.

Quand le prêtre, déjà ému par l'approche du moment solennel de la consécration, adresse à son auditoire ces chaudes invitations : « *Sursum corda, Haut les cœurs!* » et « *Gratias agamus*, etc., Offrons nos remerciements au Seigneur notre Dieu », il sent que, derrière lui, bien des âmes sont à l'unisson de la sienne.

Et quand, un peu plus tard, il entend tous les assistants unir leur voix à

1. Concile de Trente, session XXII, c. 8.

la sienne pour réciter gravement le *Sanctus*, il n'éprouve plus cette impression de froideur et d'isolement que le prêtre ressent quand il redit seul ces paroles empreintes d'un véritable enthousiasme et qui constituent une sorte d'acclamation joyeuse adressée par l'assemblée au divin Roi qu'elle attend.

Enfin, à l'heure de la Communion, ce n'est plus un serviteur qui, d'une voix indistincte, murmure ou ânonne le *confiteor*, ce sont tous les communiants ensemble qui, d'une voix claire et franche, implorent le pardon de Dieu et le secours de ses Saints.

Bref, cette méthode, renouvelée de l'antiquité chrétienne, apparaît vraiment comme la méthode *normale* pour l'assistance au Saint Sacrifice. Elle est tout spécialement à recommander aux chefs d'Institutions.

A. D.

BIBLIOGRAPHIE



LE MISSEL ROMAIN. SES ORIGINES, SON HISTOIRE, par Baudot, D. J., t. 1^{er}. Les premières origines et les Sacramentaires (Coll. liturgique). Paris, Blud; 1912, in-8°, 128 p., 0 fr. 60 c.

Ce petit livre contient deux parties : la première expose les origines de la liturgie de la messe, jusqu'au v^e siècle. La seconde, comprenant surtout l'étude des sacramentaires, nous conduit au x^e siècle. Nous avons été heureux d'y trouver un résumé clair et succinct de la matière et une synthèse très méthodique d'un grand nombre d'études publiées un peu partout. Les nombreuses références, placées au bas des pages, permettront au lecteur d'aborder, sans trop de difficultés, une étude approfondie du sujet. L'auteur semble ne pas avoir connu certaines études récentes, par exemple celle de D. Mohlberg sur le fragment d'un sacramentaire gélasien de Reichenau (*Rec. d'Histoire Ecclésiastique*, t. 11, p. 471). Peut-être aussi aurait-il eu avantage à comparer, aux données des anciens sacramentaires, celles des antiphonaires. Quoi qu'il en soit, nous recommandons à nos lecteurs cette intéressante synthèse liturgique.

LE LATIN ACCESSIBLE A TOUS. PRÉCIS DE GRAMMAIRE LATINE AVEC EXERCICES ET VOCABULAIRES, par Dom Bousson, *Bénédictin*. — Nouvelle édition refondue et augmentée. Paris, Beauchesne, in-8°, VIII + 139 p., 2 fr.

Ce livre contient : 1^o un précis d'analyse logique; 2^o des tableaux-résumés de la morphologie et de la syntaxe; 3^o une grammaire; 4^o des exercices, thèmes et versions; 5^o un vocabulaire. Il s'adresse à ceux qui débutent dans l'étude du latin. Il sera utile aux gens du monde et aux membres des communautés religieuses qui voudraient s'initier à la langue liturgique de l'Église d'Occident. C'est à ce titre que nous le recommandons à nos lecteurs. On pourrait faire des réserves sur la méthode, surtout sur la manière de formuler les règles de syntaxe. Cependant, tel qu'il est, c'est un excellent manuel, qui, en rendant « le latin accessible à tous », sera, nous l'espérons, très utile à la cause de la restauration liturgique.

Maria. Oratorio van Joseph Ryelandt op. 48 (1909-1910) Gedicht van Leo Goemans en Ch. Martens. Adaptation française de C. M. Deutsch von Johanna Uhlmann. Bruxelles, Breitkopf & Härtel. 10 fr. net.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs l'apparition de la nouvelle œuvre du distingué musicien brugeois M. Joseph Ryelandt. Quel bel exemple cet artiste nous donne en consacrant ses talents à des sujets religieux, qu'il traite avec tant de respect et de dignité, et en revendiquant ainsi pour notre sainte religion la place qui lui convient, la considérant comme une source abondante d'inspirations artistiques ! L'art doit servir avant tout à exprimer notre amour et notre religion pour Dieu qui nous l'a donné comme un puissant moyen pour remonter vers Lui, source de tout Bien, de toute Beauté, de toute Vérité !

Après l'Idylle Mystique (sur des textes du Cantique des Cantiques), le Purgatorium, Sainte Cécile et de Komst des Heeren, M. Ryelandt a mis toute son âme à nous chanter dans le présent oratorio la gloire de la sainte Vierge. Son collaborateur, M. Charles Martens, auquel l'œuvre est dédiée, a conçu le poème comme une marquetterie de textes scripturaires et liturgiques groupés en un prologue et quatre parties. Une *introduction* musicale (pp. 1-2) orne l'exergue de toute l'œuvre : *Dominus possedit me in initio viarum suarum*. Le *prologue* (pp. 3-11) nous dépeint Eve après la chute originelle saluant, dans sa douleur, comme une promesse de salut, les paroles divines : « Je susciterai la haine entre toi, serpent, et la femme... » Elle voit au loin briller la « claire étoile du matin qui annonce le soleil » : « le regard fixé sur ta lumière, heureuse en ma douleur, j'enfanterai les fils des hommes ».

La première partie, intitulée MATER SALVATORIS (pp. 12-59), commente ce vers de l'hymne liturgique : *Quod Heva tristis abstulit, tu reddis almo gemine*, et se termine par le *Magnificat*.

La deuxième partie, MATER AMABILIS (pp. 60-70), chante la Maternité de la Vierge : *Stabat mater speciosa juxta tænum gaudiosa, dum jucebat parvulus*.

La troisième partie nous fait admirer en Marie la Vierge forte, MATER ADMIRABILIS (pp. 71-87) : *Stabat Mater dolorosa juxta crucem lacrymosa, dum pendeat Filius*.

La quatrième partie, MATER DIVINÆ GRATIÆ (pp. 88-110), chante la mort et l'assomption de la sainte Vierge que le chœur salue comme la *mater pulchræ dilectionis, et timoris, et agnitionis et sanctæ spei*.

La musique par laquelle M. Ryelandt a chanté la Vierge de toute son âme et avec la sincérité d'un primitif flamand, est d'une tenue parfaite. Un thème court tout le long de l'œuvre ; ce thème de la Vierge, exposé dès l'introduction, est fort simple, mais très bien venu, d'une beauté virginale. Le prologue et les quatre parties sont partagés entre les récitatifs d'Eve (contralto), de Gabriel (mezzo soprano), de Marie (soprano) et d'un récitant (ténor), et le chœur mixte à quatre voix (le Choral, p. 84, porte une seconde partie de basse, le chœur « Quelle est la reine », une seconde partie de soprano. Nous signalons plus spécialement l'Introduction, le passage « Viens ô ma fiancée » du chœur initial de la première partie s'alimentant du *Magnificat* grégorien du 8^e ton,

le trio archaïque de la deuxième partie sur une ancienne poésie du XVII^e siècle, le choral qui clôt la troisième partie.

Le style de M. Ryelandt, d'une polyphonie assez dense, a une grande parenté avec celui de son maître Edgar Tincl et du grand César Franck. Nulle difficulté d'exécution pourtant : quatre solistes, un chœur mixte et l'orchestre suffisent pour la réalisation de l'œuvre. Espérons pouvoir bientôt entendre une bonne exécution de cette belle musique qui remplacerait avantageusement telle musiquette pieuse dont on afflige le tympan des gens de goût.

La partition pour piano et chant, éditée par la maison Breitkopf, est très bien soignée; la couverture reproduit un beau cliché du célèbre bas-relief *l'Ecce ancilla Domini* de della Robbia. Nous nous chargeons volontiers de procurer cette belle partition à nos lecteurs.

Les Messes royales de Henry Du Mont. Etude historique, avec transcriptions faites sur les originaux des messes des 1^{er}, 2^e et 6^e tons. Par A. Gastoué. Paris, Société d'éditions du chant grégorien (Lecoffre-Lethielleux), 1909.

Ces messes en « plain-chant musical » du compositeur franco-belge Henry de Thier, dit Du Mont (1610-1684) sont très populaires en France. Leur forme s'écarte du chant liturgique traditionnel par la modalité chromatique, le genre rythmique, l'unité de thème et de tonalité. M. Gastoué nous donne ici le texte musical critique de trois de ces messes. Cette publication ne présente pour nous qu'un intérêt relatif. Nous sommes heureux que la Belgique ignore la pratique de ces messes assez peu artistiques et nous ne pensons pas qu'elle fasse écho au vœu de Du Mont, repris par M. Gastoué, « que ses compositions puissent charmer les oreilles des fidèles à « quelques bonnes fêtes de l'année. »

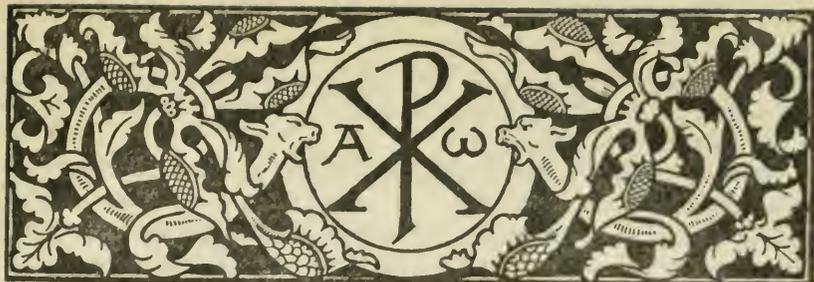
ETUDES DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE. — Troisième série : *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie, les origines du culte des Saints (les Saints sont-ils les successeurs des dieux?), les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception, la Question du meurtre rituel chez les Juifs*, par l'abbé E. VACANDARD, aumônier du Lycée de Rouen. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c. — Libraire Victor Lecoffre, J. Gabalda et C^{ie}, rue Bonaparte, 90, Paris.

Dans la dernière, question : *La question du meurtre rituel chez les Juifs*, M. l'abbé Vacandard, après avoir résumé les arguments de la thèse antijuive, présente cette thèse comme insoutenable. Nous ne pourrions souscrire sans réserve à ses conclusions.

Dans la première, qui a pour titre : *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie*, l'auteur fait l'historique de ces solennités en remontant jusqu'à leur origine.

L'étude sur les *Origines du culte des saints*, tout en faisant la part de certaines ignorances et de certaines superstitions, montre combien fautive est la théorie qui veut faire de nos martyrs les successeurs, au nom à peine démarqué, des demi-dieux et des héros païens !

Dans sa troisième étude, M. Vacandard suit le développement de la fête et du dogme de *l'Immaculée Conception*.



RÉUNIONS LITURGIQUES

DE L'ANNÉE 1912

NOUS sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs les dates des différentes semaines liturgiques de cette année. En rendant compte précédemment des semaines organisées l'an dernier à l'abbaye du Mont-César à Louvain (*Questions Liturgiques*, 2^e année, p. 3), nous disions : « Tout fait prévoir qu'il faudra multiplier ces semaines pour permettre de donner à chacune d'elles une destination et un caractère plus précis. Entre autres, on nous a demandé des retraites ecclésiastiques liturgiques. » Pour nous permettre de réaliser ce projet, le R^{ISS}IME Abbé de Maredsous a bien voulu accepter cette année l'organisation de la semaine liturgique française.

Retraite liturgique à l'abbaye du Mont-César à Louvain, du dimanche 4 août, à 5 heures du soir, au vendredi 9, à midi.

Semaine liturgique française à l'abbaye de Maredsous, du lundi 19 août, à midi, au vendredi, 23, à midi, présidée par Mgr Heylen, évêque de Namur. Sa Grandeur confèrera solennellement les Ordres sacrés à l'abbaye le samedi 24 août, fête de saint Barthélemy.

Semaine de chant à l'abbaye du Mont-César à Louvain, sections française et flamande, du lundi 2 septembre, à midi, au vendredi 6 septembre, à midi.

Semaine liturgique flamande à l'abbaye du Mont-César à Louvain, du lundi 9 septembre, à midi, au vendredi 13 septembre, à midi.

Il serait trop long de détailler ici le programme de ces différentes réunions. Inutile de dire que rien n'a été épargné pour les rendre intéressantes et instructives. Aussitôt que le programme sera définitivement arrêté, il

sera adressé à tous ceux qui en feront la demande et à tous les souscripteurs. Pour les trois dernières, l'ordre du jour sera sensiblement le même que les années précédentes.

Quant à la **retraite liturgique**, rien de plus simple que son règlement, sa méthode, ses exercices : il y a de longs siècles que la Sainte Église elle-même a appris à ses enfants, à ses prêtres surtout, à sanctifier toutes les heures du jour et tous les jours de la semaine. Toute notre activité spirituelle sera employée pendant ces jours à mettre en pleine valeur ces moyens authentiques de sanctification que l'Église nous impose tous les jours de notre vie sacerdotale : le Saint Sacrifice de la Messe avec son cadre traditionnel, les Heures de nuit et de jour. S'unir intimement à la grande Adoration et à la grande Prière de l'Épouse de notre Seigneur et Maître Jésus, recueillir chaque jour cet enseignement, en imprégner notre âme jusqu'aux moelles par une application que la vie claustrale et collective rendra plus fervente pendant ces jours, apprendre pendant une semaine à faire parfaitement cet *Opus Dei* qui sera notre œuvre de tous les jours, tel est tout le programme de cette retraite.

Homélie de l'Évangile, lecture des Pères, méditation des Psaumes, psalmodie en commun, rites, cérémonies, disposition des lieux, tout doit nous replonger dans la tradition chrétienne et nous faire vivre une semaine avec les chrétiens des premiers siècles : *erant unanimiter perseverantes in doctrina apostolorum, in orationibus et in fractione panis.*

On récitera l'office *romain* d'après le nouveau psautier : tous les retraitants y prendront une part active ; ils partageront d'ailleurs pendant cette semaine la vie des moines.

Chaque jour de 1 1/2 à 2 1/2 heures, on fournira aux retraitants l'occasion de se renseigner à leur choix sur les points suivants :

- 1^o Exécution du chant liturgique ;
- 2^o Cérémonies de la Sainte Messe et des Sacrements (exercices pratiques) ;
- 3^o Ameublement de l'église et de la sacristie ;
- 4^o Méthodes pour l'étude et la méditation de la liturgie.

AVIS GÉNÉRAUX.

1. Une carte est jointe au présent numéro. Prière d'indiquer par une croix la réunion à laquelle on désire assister. Les prêtres, séminaristes et laïcs sont admis aux quatre semaines.

2. Les frais de séjour s'élèvent à 15 francs pour les première, deuxième et quatrième réunions ; à 10 francs pour la troisième. La réduction habituelle est faite aux séminaristes. On acquittera ces frais pendant la semaine elle-même.

3. L'abbaye de Louvain dispose de cinquante chambres d'hôtes, l'abbaye de Maredsous de quatre-vingts. Ces chambres seront réservées aux premiers souscripteurs. Les suivants devront se loger en dehors du monastère. Pour la retraite, le nombre de cinquante ne pourra être dépassé.

4. Prière de renvoyer cette carte au Bureau liturgique de Louvain, qui la transmettra à qui de droit.





TEMPS DE LA PENTECOTE

LA mission du Saint-Esprit fait partie du mystère pascal ; la Pentecôte est le couronnement de la Pâque, l'achèvement, la plénitude de la Rédemption. « Le Christ, notre Pâque, a été immolé », il a laborieusement conquis son royaume, il triomphe ; mais « l'Esprit-Saint n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas été glorifié »¹. Cette glorification a eu lieu à l'Ascension, ses titres de victoire ont été reconnus ; la vie divine peut maintenant couler sur la terre rachetée et la recréer ; Dieu répond à la Pâque par le Don qui les contient tous, par le Don en personne, par l'Esprit-Saint, dont l'effusion est si abondante que le Christ lui-même, dont elle découle, l'a comparée à un fleuve intarissable². « La solennité de Pâques est arrivée à son terme, dit saint Augustin, sans rien perdre de son éclat. Pâques a été le commencement de la grâce, la Pentecôte en est le couronnement. Toutes les promesses ont reçu leur accomplissement authentique ; la grâce des cinquante jours rayonne dans toute son expansion, la joie possède toute sa perfection³. » Saint Jean Chrysostome accentue aussi ce rapport à la fête de Pâques : « Aujourd'hui, nous voici arrivés au comble de tous les biens ; nous voici arrivés à la métropole de toutes les solennités⁴. »

Les anciennes liturgies mettent mieux en relief cette Cinquantaine sacrée, qui a tout récapitulé dans le Christ, et dont la Pentecôte constitue le couronnement. La messe de la Pentecôte y est appelée *Missa in Quinquagesimo*⁵ et nous lisons dans une oraison du Sacramentaire gallican⁶ :

1. JEAN, VII, 39.

2. JEAN, VII, 38-39.

3. SAINT AUGUSTIN, 43^e *Sermon pour la Pentecôte*, MIGNE, P. L., t. XXVIII, col. 1225-1246.

4. *Deuxième Homélie de la Pentecôte*, œuvres traduites par BAREILLE. Paris, 1873, t. IV, p. 115.

5. Sacramentaire gallican, MURATORI, *Liturgia romana vetus*. Naples, 1760, t. II, p. 420.

6. *Ibid.*

Quinquagesima dies emicuit in quo Pascha adimpleta est; mysterii tui solemnitate[m] concludimus obsecrantes...

Le cinquantième jour a lui en lequel la Pâque est accomplie; nous clôturons ainsi par nos prières la solennité de votre mystère pascal.

Le Sacramentaire léonien ¹ :

Omnipotens sempiterna Deus, qui Paschale sacramentum quinquaginta dierum voluisti mysterio contineri...

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu renfermer dans cette mystérieuse Cinquantaine toute notre Pâque...

... Qui paschalis solemnitate[m] ar-candum hodierni mysterii plenitudine perfecisti...

... Qui avez achevé par la plénitude du mystère d'aujourd'hui toute l'œuvre pascale...

Ce chiffre cinquante a perdu son exactitude mathématique et la Pentecôte son caractère de solennité de clôture depuis qu'une octave a été ajoutée, à l'exemple de la fête pascale. Le Sacramentaire léonien ² et le *Missale gothicum* ³ ne connaissent pas l'octave. Le Sacramentaire gélasien ⁴ et les Lectionnaire ⁵ et Évangélaire ⁶ romains des VII^e et VIII^e siècles environ, et surtout le Sacramentaire grégorien ⁷, l'indiquent. Mais la chose ne semble s'être généralisée que vers le IX^e siècle.

Cette célébration de l'octave tomba, malheureusement, en occurrence avec les Quatre-Temps d'été, le jeûne du quatrième mois, selon l'appellation ancienne. La fixation de ce temps de pénitence elle-même ne s'était pas faite sans difficulté. D'après Isidore d'Espagne ⁸, le jeûne d'été fut accompli avant la Pentecôte et après l'Ascension, en vertu de cette parole : « Des jours viendront où l'Époux sera enlevé, et alors les disciples jeûneront ⁹. » Mais, d'autre part, un canon s'établit en vertu duquel, depuis la Résurrection jusqu'au jour de la Pentecôte, tout jeûne était interdit ¹⁰. On transporta alors le jeûne après la Pentecôte et Grégoire VII sanctionna cet usage pour toute l'Église ¹¹. Ainsi se trouvèrent

1. Cf. MURATORI, *op. cit.*, t. I, p. 213. C'est le plus ancien Sacramentaire romain; un manuscrit du VII^e siècle est conservé à la Bibliothèque du Chapitre de Vérone. — Cf. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, 1886, p. 65.

2. Cf. MURATORI, *op. cit.*, t. I, p. 215.

3. *Ibid.*, t. II, pp. 292-293.

4. *Ibid.*, t. I, p. 365.

5. Cf. *Revue Bénédictine*, 1910, pp. 57-58.

6. *Ibid.*, 1911, pp. 307-308.

7. Cf. MURATORI, *op. cit.*, t. II, pp. 42-43.

8. MIGNE, *P. L.*, t. 83, col. 773.

9. Cf. *Dictum Gratiani in C. Jejunium*, 7, dist. 76.

10. MIGNE, *P. L.*, t. 151, col. 997.

11. Cf. NILLES, *Calendarium utriusque Ecclesiæ*. Inspruck, 1897, t. II, p. 417.

fortuitement réunies en la même semaine une octave solennelle et des stations de pénitence.

La liturgie s'efforça d'atténuer cette anomalie : il n'est fait mention du jeûne que le samedi et tous les rites sont joyeux : *Gloria, Alleluia*, couleur blanche, pas de *flectamus genua* : c'est encore le temps pascal.

Au lieu d'avouer cette fâcheuse coïncidence, que des circonstances tout à fait fortuites avaient amenée, les liturgistes du moyen âge s'employèrent à y découvrir un sens mystique profond. Rupert de Deutz¹ († 1135) célèbre ce jeûne comme un jeûne de joie, qui n'est pas fait pour attrister et assombrir, mais pour rendre la fête plus resplendissante. C'est un jeûne qu'on pourrait appeler extatique, dit-il, semblable à celui auquel se livrent, comme à leur insu, ceux qui goûtent les suavités de l'extase. Les délices de l'Esprit-Saint jettent l'âme dans une sorte d'ivresse qui lui font oublier le jeûne : *Nolite inebriari vino*, disait saint Paul, *sed implemini Spiritu Sancto*², et l'Église ne nous fait-elle pas chanter, à l'hymne des Laudes du lundi : *Læti bibamus sobriam ebrietatem Spiritus* ?

Il n'en est pas moins vrai cependant que c'est une règle ancienne de la discipline ecclésiastique d'exclure tout jeûne corporel des temps et des jours de fête, et l'exception que nous signalons ici n'est due qu'à des circonstances historiques tout à fait fortuites et que l'on peut regretter.

LES FORMULES LITURGIQUES

Comme nous l'avons dit plus haut, le Sacramentaire grégorien, qui remonte au VIII^e siècle, contenait déjà toutes les messes de la Pentecôte et de l'octave, telles que nous les célébrons aujourd'hui³, et dès l'époque carolingienne, nos ancêtres ont adopté et célébré cette même liturgie. On sait, d'autre part, que toute l'octave de la Pentecôte est privilégiée universellement : pas une messe, pas un office différent ne peut être célébré dans le monde entier. Notre Mère la Sainte Église, pendant

1. *De Divinis Officiis*, livre II^e, chap. I. Cf. MIGNE, *P. L.*, t. 170, col. 289.

2. *Eph. V.* 18

3. Ce Sacramentaire est publié par MURATORI, *Liturgia romana vetus*, Naples, 1760, t. II, pp. 42-43-44. Sur l'époque de ce Sacramentaire, voir VIKOUKAL, O. S. B., *Séminaire historique*, Louvain, 1912, pp. 420-422. Il n'y a d'exception que pour le jeudi de cette semaine. Le Sacramentaire grégorien n'a pas de messe, et le Codex de Würzburg pas d'évangile. Le jeudi, en effet, fut longtemps un jour *aliturgique* : c'était le jour de Jupiter, *dies Jovis*, consacré au culte de cette divinité : l'Église voulait éviter toute ressemblance avec le culte païen. Pour cette raison, dans le Missel actuel, la Messe du jeudi est identique à celle du jour de la Pentecôte, sauf pour les lectures. Ce phénomène se vérifie souvent aussi pendant le Carême. Les messes du jeudi sont composées d'emprunts, matériellement plus apparents dans le graduel qui note les renvois.

toute cette semaine vénérable, n'aura qu'une prière, qu'un enseignement, qu'un chant.

Grâce à cette unité cultuelle séculaire, réalisée dans le temps et dans le lieu, tous ses enfants, séparés par les espaces et par les siècles, prennent conscience de cette communion des Saints et acquièrent une mentalité vraiment catholique : *cor unum et anima una*.

Les richesses spirituelles contenues dans la liturgie de la Pentecôte sont inépuisables. A elle seule, la Vigile, tout à fait effacée aujourd'hui, constitue un des offices les plus riches du Missel : c'est une liturgie baptismale semblable à celle du Samedi-Saint et qui s'accomplissait également en attendant l'aube du dimanche. Sans nous y arrêter, abordons l'étude de quelques pièces de la Messe de la Pentecôte :

INTROÏT. — C'est le chant destiné à solenniser l'entrée (*introitus*) du cortège de l'officiant aux messes solennelles. Dans notre liturgie actuelle, en effet, plusieurs pièces appartiennent en propre à la messe solennelle et semblent superflues dans une messe privée. C'est le cas pour l'*Introït* : il a perdu sa destination pour le prêtre qui se rend en silence à l'autel précédé de son acolyte. Mais il faut se rappeler la pompe dont on entourait l'entrée du Pontife dans la liturgie solennelle. « L'assemblée des fidèles est réunie ; les prêtres, auxquels se joignent les évêques présents à Rome, ont pris place dans l'abside réservée au clergé supérieur. Le Pontife et ses diacres partent du *secretarium* ou sacristie, édicule situé vers l'entrée de l'église, et s'avancent vers l'autel. Les *Ordines* du VIII^e siècle les représentent revêtus de leurs costumes liturgiques, précédés de sous-diacres, dont l'un balance l'encensoir, et de sept acolytes, portant des cierges. Pendant cette procession, le chœur (*schola cantorum*) exécute l'antiphone *ad introïtum*. A l'origine, cette antiphone comportait le chant du psaume entier ou, au moins, de plusieurs versets ¹. »

C'est un chant collectif solennel qui ouvre la fête et doit, dès lors, en exprimer tout l'objet. Il est construit sur le type ancien : une antienne, un psaume avec son *Gloria* ; répétition de l'antienne.

L'ANTIENNE. Celle-ci est tirée des saints Livres : c'est une vieille loi de composition liturgique. C'en est une autre, également appliquée ici, d'adapter, aux mystères du Nouveau Testament, les textes de l'Ancien ².

1. DUCHESNE, *Origines du Culte chrétien*, 3^e édition. Paris, Fontemoing, 1907, chap. VI, n^o 1.

2. Cette loi se justifie par les origines de l'Église, par la destination elle-même de l'Ancien Testament et, surtout, par l'exemple de Notre Seigneur et des Apôtres, qui font de cette adaptation le thème fréquent de leurs enseignements. A ceux qui mésestiment la prière liturgique à cause de cette loi, nous signalons ces paroles de Léon XIII dans son encyclique *Providentissimus*, du 18 novembre 1893 (*Collection de la Bonne Presse*, t. IV, p. 27) : « Celui qui enseigne les Écritures se gardera aussi

Ce passage est tiré du livre de la Sagesse (I, 7) :

6. Benignus est enim spiritus Sapientiae et non liberabit maledicum a labiis suis; quoniam renum illius testis est Deus, et cordis illius scrutator est verus, et linguae ejus auditor :

7. Quoniam spiritus Domini replevit orbem terrarum: et hoc quod continet omnia, scientiam habet vocis.

8. Propter hoc, qui loquitur iniqua, non potest latere.

6. En effet, l'esprit de la Sagesse aime les hommes, et il ne laisse pas impuni le blasphémateur pour ses discours impies, car Dieu est le témoin de ses secrets, le véritable scrutateur de son cœur et il entend ses paroles.

7. Car l'esprit du Seigneur remplit l'univers et lui, qui soutient tout, connaît toutes choses,

8. C'est pourquoi l'impie ne peut rester caché.

Pris au sens littéral, ce passage de la *Sagesse* célèbre l'immensité de Dieu. Il est partout : au ciel, sur la terre, en tous lieux ; il est intimement présent à chacune de ses créatures : « Notre Dieu n'est pas loin de nous, car nous vivons, nous nous mouvons, nous existons en lui ¹. » Et cet attribut divin nous explique la science infinie de Dieu, cette Sagesse que célèbre l'auteur inspiré dans ce livre. Présent partout, rien ne lui échappe : en vain l'impie complote, dans la solitude et le silence : Dieu scrute les reins et les cœurs ; il a le don de comprendre toute langue : *linguae auditor*, celle que nous disons dans le plus intime de notre être comme celle qui retentit au dehors. Et pour bien nous convaincre de l'impossibilité où nous sommes de nous soustraire à son regard, Dieu, empruntant l'infirmité de notre langue afin de se mettre plus complètement à notre portée, nous dit, par la bouche du prophète : « Celui qui se cache espère-t-il se dérober à mes yeux ? ne remplissé-je pas le ciel et la terre ? »

Mais, au delà de ce sens littéral, l'Église, maîtresse des Écritures, découvre un sens analogique plus complet, plus ample, plus vrai, dans l'économie de la grâce. C'est que, au-dessus de ce mode ordinaire et commun, suivant lequel Dieu est en toutes choses, agit partout et scrute toutes nos pensées, il en est un autre plus spécial et plus intime qui a trouvé toute sa plénitude le jour de la Pentecôte par la mission du Saint-Esprit. Par sa divine opération dans l'Église et dans les âmes, il réalise

de négliger le sens allégorique ou analogique attaché par les saints Pères à certaines paroles, surtout lorsque cette signification découle naturellement du sens littéral et s'appuie sur un grand nombre d'autorités. L'Église, en effet, a reçu des Apôtres ce mode d'interprétation et l'a approuvé par son exemple, ainsi que cela ressort de sa liturgie. Ce n'est pas que les Pères aient prétendu ainsi démontrer, pareux-mêmes, les dogmes de la foi, mais parce qu'ils ont expérimenté que cette méthode était bonne pour nourrir la vertu et la piété. »

1. SAINT PAUL, *Act.*, XVII, 27-28.

2. JER., XXIII, 24.

cette présence, à la fois substantielle et spéciale, des Personnes divines dans les âmes sanctifiées par la grâce et transformées par elle en un temple vivant, où demeure et se complait l'auguste et adorable Trinité.

Plus que jamais depuis la Pentecôte : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum*, l'Esprit de Dieu remplit la terre et en renouvelle la face. Et si le mode naturel de sa présence donne à Dieu l'omniscience que l'écriture appelle, avec condescendance, le don de comprendre toute langue, *scientiam habet vocis*, comment cette admirable Habitation ne lui donnerait-elle pas cette puissance d'agir ici-bas, ce don de faire entendre sa voix à tous les peuples et à tous les siècles, comme aussi de parler intimement à toutes les âmes, de se faire comprendre d'elles et de les comprendre, d'y opérer des merveilles de conversion et de sainteté? Telle est la mission de l'Esprit-Saint. Elle est symbolisée par les langues de feu, parce qu'elle n'est autre que la prédication de la vérité qui doit retentir par toute la terre, *scientiam habet vocis*. Aussi, ceux qu'il associe à sa mission, doivent-ils participer à cette science et recevoir aussi ce don des langues.

L'antienne proclame donc, solennellement, l'objet de la fête; elle nous introduit dans le mystère de la Pentecôte. Placée avant le psaume, elle n'est autre chose que le prélude du citharède transporté, dans la pensée et dans la voix; reprise après le psaume, elle figure la ritournelle finale.

Le psaume qu'elle introduit est un chant de triomphe, le plus solennel peut-être du Psautier. L'abbé Lesêtre, dans son *Livre des Psaumes*¹, en résume l'objet : « Toute cette composition est d'une grande magnificence poétique et a l'allure martiale et solennelle qui convient à une marche triomphale. Le psalmiste veut accompagner, de ses chants, le retour de l'arche au sanctuaire; mais, emporté par son enthousiasme, il plane de haut au-dessus de la scène qu'il décrit et il en étend les limites aux horizons les plus lointains. Pour lui, le cortège triomphal ne part pas seulement de Rabbath pour arriver à Sion; il embrasse toute la suite des siècles, et l'*Exsurgat Deus* est comme la synthèse poétique de l'histoire passée et future d'Israël. Aussi bien, voici Moïse qui donne le signal du départ (le premier verset, emprunté aux *Nombres*, x, 35, reproduit la formule solennelle que prononçait Moïse au moment où l'arche prenait la tête des rangs du peuple en marche), et la sublime procession se déploie aux pieds du Sināï, traverse le désert, pénètre dans le pays de Chanaan, passe par-dessus les monts de Basan, par-dessus le Salmon, et, triomphante, traînant les vaincus à sa suite, vient déposer l'arche sur la colline de Sion : puis, derrière Israël, voici, dans l'avenir, les nations idolâtres, l'Égypte, l'Éthiopie, tous les peuples qui, à leur tour, viennent se soumettre à Jéhovah. » N'est-ce pas toute l'histoire prophétique de l'Église qui a pris naissance aujourd'hui?

1. Lethielleux, 1897, p. 310.

LA SÉQUENCE. On sait que le *Veni Sancte Spiritus* est une des rares séquences conservées par saint Pie V, lors de la réforme du missel romain (1570). Ce sont en outre : *Lauda Sion, Victimæ Paschali, Dies iræ* et *Stabat Mater*.

C'est vers le XII^e siècle seulement que ces pièces font leur apparition dans la liturgie ; elles suivaient l'épître et le graduel ; de là, le nom de *séquence*, qu'on pourrait traduire par : ajoute. On les appela aussi proses, mais improprement cependant, parce qu'on n'y tenait pas compte des règles métriques. Elles se multiplièrent démesurément vers le XIII^e siècle, au point que leur recueil constitua un livre spécial : *Liber sequentialis*¹. D'après les meilleurs auteurs², au XII^e siècle, on faisait usage fréquent de ces séquences, non pas à l'office, mais au repas que le Pape ou l'Évêque offrait immédiatement après la messe pontificale à tous ses ministres de l'autel, repas tellement uni à l'acte liturgique que les invitations se faisaient au moment même de la communion. Les chantes exécutaient à ces agapes des chants ayant trait au mystère du jour. On comprend alors pourquoi, originairement, les fêtes solennelles seules avaient leur séquence³.

Le caractère liturgique de ce repas rend cette origine des séquences très vraisemblable. Déjà, au VI^e siècle, l'usage de chants liturgiques au repas existait : Grégoire de Tours († 593) raconte que le roi Gontran, s'étant rendu en cette ville pour célébrer la fête de saint Martin l'an 585 et dînant à la table épiscopale, demanda, vers le milieu du repas, qu'on lui chantât le Graduel (*psalmus responsorius*) qu'il avait entendu à la messe⁴. De là aussi, le genre moins grave et moins sacré qui distingue ces compositions. Ce fut aussi la cause de leur disparition. Dès avant le Concile de Trente, plusieurs Conciles provinciaux demandèrent la suppression ou, tout au moins, la réduction de cette littérature nouvelle. En 1436, le Concile de Cologne formula le Canon suivant⁵ : « Plusieurs pièces de la liturgie de la messe, récemment introduites sans aucun souci de la tradition, ont déplu aux Pères du Concile : car il ne convient pas de traiter un si grand mystère selon l'inspiration du premier venu. Aussi, serait-il désirable que ces proses sans doctrine, introduites récemment, à l'aveugle, dans le missel, soient omises. Nous ferons donc une

1. NILLES, *Calendarium utriusque Ecclesiæ*, Innsbruck, 1897. t. II, p. 419.

2. ZACCHARIA, *Bibliotheca Ritualis*, lib. I, cap. III, Rome, 1776, t. I, pp. 32 et suiv. GEORGIUS, *ibid.*

3. Cette explication n'en exclut pas d'autres, qui d'ailleurs se rapprochent de celle-ci. Granelos (*Hist. du Bréviaire romain*, chap. LXXII) établit que la séquence *Victimæ paschali* a été composée pour un drame populaire qui s'exécutait dans beaucoup d'églises après les Laudes de Pâques au sépulcre de Notre Seigneur. C'est une origine semblable à celle dont parle Zaccharia.

4. *Hist. eccl. Francorum*, l. VIII, chap. III, M. P. L. t. 71, col. 451.

5. II^e partie, can. 11^e, cf. MANSI, *Ampl. Conc. coll.* t. 32, col. 1227.

sérieuse revision des missels et des bréviaires pour en faire disparaître ces compositions insignifiantes et ne conserver que les pièces conformes à la dignité du culte et à la tradition. »

Saint Pie V réalisa ce désir.

Pour la séquence qui nous occupe, les *ordines romani* du XIII^e siècle¹ l'indiquent déjà pour la Pentecôte et toute l'octave. On n'est pas fixé sur son auteur. « Non moins que l'auteur du *Veni Creator*, dit Dom Laurent Janssens², celui de l'admirable séquence *Veni Sancte Spiritus* a été, de la part des savants, l'objet des recherches les plus actives, sans qu'on soit parvenu à le fixer avec certitude; et, de même que pour l'hymne, quatre noms ont été mis en avant : Notker, moine de Saint-Gall († 912), le roi de France Robert II († 1031), le bienheureux Herman Contract de Reichenau († 1054) et le pape Innocent III († 1216). Outre les raisons d'autorité, la facture de la séquence est tout à l'avantage de la dernière opinion. La poésie *Veni Sancte Spiritus*, dont la structure rythmique ne le cède guère aux créations les plus parfaites du roi des séquenciers, Adam de Saint-Victor, trahit évidemment l'art du XII^e ou du XIII^e siècle. En l'attribuant au pontife Innocent III, nous expliquons aussi plus aisément comment elle a pu se répandre, surtout en Italie, tandis qu'en France et en Allemagne prévalait la célèbre prose *Sancti Spiritus nobis adsit gratia*, fort probablement composée par Notker de Saint-Gall ou par le roi Robert. Nous nous rendons compte comment, dès lors, saint Pie V a pu donner à la séquence italienne la préférence sur la séquence allemande ou française. »

Quoi qu'il en soit, cette séquence constitue une prière pleine de suavité et d'onction et d'un accent de supplication sincère et touchant. L'âme se complait à dire et redire les merveilleux effets de l'Esprit-Saint : on sent qu'elle en a déjà expérimenté la douceur et qu'elle languit d'en jouir encore plus abondamment.

Dans son Encyclique sur le Saint-Esprit³, Léon XIII nous propose cette séquence comme une admirable prière : « Comment faut-il le prier? L'Église nous l'enseigne clairement, elle qui le supplie et l'adjure par les noms les plus doux : *Venez, père des pauvres; venez, distributeur des grâces; venez, lumière des cœurs. Consolateur excellent, doux hôte de l'âme, agréable rafraîchissement*; elle le conjure de laver, de purifier, de baigner nos esprits et nos cœurs, de donner, à ceux qui ont confiance en lui, *le mérite de la vertu, une heureuse mort et la joie éternelle*. Et l'on ne peut douter qu'il n'écoute ces prières, Celui qui a écrit de lui-même : *l'Esprit lui-même supplie pour nous avec des gémissements inénarrables*⁴. »

1. Cf. ZACCHARIA, *loc. cit.*, p. 33.

2. *La Confirmation*, Desclée, Lille, 1888, appendice p. 280.

3. *Divinum illud Munus* du 9 mai 1897, Cf. *Lettres Apostoliques de Léon XIII*, Paris, Bonne Presse, t. V, p. 163. — 4. *Ad. Rom.*, VIII, 26.

L'ORIGINE DE LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ

On s'étonne parfois du rang secondaire occupé dans le calendrier ecclésiastique par la fête de la Sainte Trinité. Malgré son élévation récente au rite de première classe, sa place ne correspond pas à l'importance du mystère qu'elle célèbre : le mystère de la Sainte Trinité est appelé par les Docteurs la substance du Nouveau Testament, c'est-à-dire le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de tous les autres. Les quelques données historiques qui suivent fournissent, nous semble-t-il, l'explication de cette anomalie.

1^o *Dominicæ vacantes*. Les Quatre-Temps, appelés les jeûnes du premier, du quatrième, du septième et du dixième mois, avaient une grande importance dans l'Église primitive. La célébration des ordinations fixée aux samedis de ces semaines se prolongeait très tard dans la nuit et était plutôt considérée comme constituant la liturgie dominicale. Léon I^{er} († 461) dit que les ordinations peuvent se prolonger jusqu'au matin du dimanche en continuant cependant le jeûne du Sabbat. Il écrit à l'évêque Dioscore : *Consecrandis nunquam benedictio detur nisi in Dominica quæ a Sabbati vespera initiatur*¹.

De même, le pape Gélase écrit à tous les évêques de ne commencer l'office des ordinations que le soir du samedi des Quatre-Temps. Cet office était tellement considéré comme dominical que l'*Ordo romanus* défendait de fléchir le genou à l'office du samedi des Quatre-Temps pendant le Carême, cette génuflexion étant défendue le dimanche.

Les Quatre-Temps étaient donc suivis de quatre dimanches indiqués dans les plus anciens sacramentaires : *Dominica vacat* : il n'y avait pas d'office ou plutôt l'office du samedi était dominical. Force fut de combler ces vides par des compositions ultérieures. Le premier dimanche après la Pentecôte était de ce nombre : nous ne nous occuperons que de lui ici.

2^o *Les Messes votives*. D'après le micrologue² (XI^e siècle), Alcuin, († 804), pour permettre aux prêtres peu instruits des régions récemment converties et ne possédant pas de livres liturgiques complets, de célébrer chaque jour, composa une série de messes pour chaque jour de la semaine : *le dimanche : de sancta Trinitate ; feria II de Sapientia ; feria III, de Spiritu Sancto ; feria IV, de Charitate ; feria V, de Angelis ; feria VI, de Cruce ; Sabbato de Beata*. Plusieurs lettres d'Alcuin parlent de ces offices, que nous pourrions appeler votifs³.

1. Nous résumons ici le chap. XXXIX du *Micrologus M. P. L.* t. 151, col. 1002, *De vacantibus Dominicis*. Le micrologue est généralement attribué à Bernold de Constance († 1100).

2. *M. P. L.* t. 151, col. 1019-20, chap. LX.

3. *M. P. L.*, t. 101, col. 440. *In epist. 51 ad monachos Vedastinos* : « *Missas quoque*

Aussi, à partir du ix^e siècle, trouve-t-on ces messes dans un grand nombre de missels¹.

Tout naturellement, dans beaucoup d'églises, on combla le vide du *Dominica vacat* du premier dimanche après la Pentecôte par une de ces messes communes, le plus souvent par la messe de la Sainte Trinité, fixée pour le dimanche, quelquefois par la messe de tous les Saints. De là que, dans certains missels, on croit retrouver un vestige oriental de la Toussaint, le premier dimanche après la Pentecôte².

Jusqu'ici, nous l'avons vu, on intitulait cet office : *Missa de sancta Trinitate*. Mais quand cette messe obtint une place fixe dans le calendrier ecclésiastique, insensiblement on s'habitua à considérer ce jour comme la fête de la Sainte Trinité et plusieurs missels, dès le xi^e ou le xii^e siècle, désignèrent le premier dimanche après la Pentecôte par ces mots : *festum sanctæ Trinitatis*³. Rupert de Deutz († 1135)⁴ en parle comme d'une fête admise partout. Pour la rendre plus vénérable, il la présente comme une institution carolingienne, l'empereur ayant voulu, après le jeûne du quatrième mois, instituer une fête en l'honneur de la Sainte Trinité, des Anges et des Saints.

Cette transformation de la messe votive en une fête proprement dite fut lente et inconsciente : c'est un quiproquo, une méprise, tenace, surtout en Gaule et en Germanie, où les messes votives, dont nous avons parlé, avaient pris naissance et s'étaient vulgarisées dans les livres liturgiques. Quand on se trouva donc, sans le savoir, en présence d'une fête de la Sainte Trinité, une opposition énergique à une pareille innovation

aliquas de nostro tuli Missali, ad quotidiana et ecclesiasticæ consuetudinis officia. Primo in honore summæ Trinitatis; deinde ad sanctorum intercessionem deprecandas; etiam et angelorum suffragia postulanda... » In *epist.* 142 ad *Fuldenses* : « *Misi charitulam missalem vobis ut habeatis singulis diebus, quibus preces Deo dirigere cuilibet placeat : quando in honorem sanctæ Trinitatis, quando de amore sapientiæ, quando de penitentiæ lacrymis, etc.* »

1. *Sacramentarium vetus*. *M. P. L.*, t. 151, col. 856, a une liste de messes communes, entre autres : *Missa de sancta Trinitate* ; *Missa in honore omnium sanctorum*. — Dans un fragment de missel du xi^e siècle : *Excerpta ex veteribus liturgicis Codicibus Fontanellensibus*, *M. P. L.*, t. 151, col. 937-38-39, on retrouve également cette série de messes pour toute la semaine : *Missa in honorem sanctæ Trinitatis die dominico*, etc. Un ancien missel du rite ambrosien appartenant au x^e siècle : *Codex sacramentorum Bergomensis*. *Auctorium solesme*, 1910, p. 95, publie à la fin du missel la même série de messes hebdomadaires, etc.

2. Voir à ce sujet le *Lectionnaire* de Würzbourg. Cf. *Revue Bénédictine* 1910, p. 58, note. Le 1^{er} dimanche après la Pentecôte figure avec la mention *Dom in nat. scorum*. Des messes communes existaient avant Alcuin.

3. Dans un fragment de l'ordinaire de Rouen sous l'archevêque Jean († c. 1070), on lit : *In festo sanctæ Trinitatis*, le 1^{er} dimanche après la Pentecôte avec le même office qu'aujourd'hui.

4. *De divinis officiis*, lib. 11, cap. 1, *M. P. L.*, t. 170, col. 293.

ne tarda pas à se faire jour. Bernold de Constance ¹ († 1100) condamne absolument ce désordre : *quod non est authenticum*. Il explique la cause de la méprise ; il taxe d'inconvenance la coutume de vouloir fixer un jour de fête pour la Sainte Trinité, alors que la liturgie de tous les dimanches et même de tous les jours est à la gloire de cet adorable Mystère, etc. L'Église romaine, plus que toute autre, fut opposée à cette introduction. Il est vrai que Sicard, évêque de Crémone († 1215), dans son *Mitræ* ², fait allusion à une approbation donnée par Grégoire VII à la célébration de la fête de la Sainte Trinité, le dernier dimanche de l'année ecclésiastique, conformément à une coutume dont nous avons parlé plus haut ³ ; mais nous n'avons pas trouvé cet acte. Quoi qu'il en soit, Alexandre III († 1181), dans une lettre à l'évêque de Terdon ⁴, rejette la fête de la Sainte Trinité. Elle figure dans le *Corpus juris* ⁵ : « ... quelques-uns, dit-il, ont pris l'habitude de célébrer la fête de la Sainte Trinité le jour octave de la Pentecôte ; d'autres le dernier dimanche de l'année ecclésiastique. L'Église romaine n'adopte pas cet usage... » et la raison principale de sa prohibition est que tous les dimanches, tous les jours sont consacrés à la gloire de la Sainte Trinité. Sicard aussi rejette cette fête pour se conformer, dit-il, à l'Église romaine ⁶. Ce retard de Rome s'explique par l'esprit de tradition de l'Église-mère et maîtresse qui conserve les usages de l'Église primitive : celle-ci ne proposait pas les dogmes dans les fêtes, mais plutôt les événements concrets de l'histoire de Notre Seigneur. De plus, comme le disait Alexandre III, toute la liturgie catholique est à la gloire de la Sainte Trinité.

Il est peu probable que cette décision pontificale obtint son plein effet dans nos régions, où la fête était devenue populaire. Toujours est-il que Jean XXII, pape français résidant à Avignon, sacrifia la coutume romaine et universalisa l'usage de son pays d'origine et de résidence. C'est lui qui, en 1334, étendit la fête de la Sainte Trinité à l'Église universelle ⁷.

1. *M. P. L.*, t. 151, col. 1019-20. *Ibidem* au chap. VI (col. 981). « *In quacq autem conclusione (orationis) commemorationem sanctæ Trinitatis observare solemus, juxta quod ... Adeo enim sancti Patres invocationem sanctæ Trinitatis in orationibus sive benedictionibus observabant, ut nec in ipsis sacramentis aliquid ratum censerent, quorum confectioni invocatio sanctæ Trinitatis defuisset.* »

2. *M. P. L.*, t. 213, col. 385-86-87.

3. Ce dimanche était souvent *vacat* : de là donc cette coutume.

4. *M. P. L.*, t. 200, col. 1349.

5. Décr. de saint Grégoire, lib. II, tit. IX, de *Feriis*, chap. II, *Quoniam in parte*.

6. *P. L.*, t. 213, col. 386.

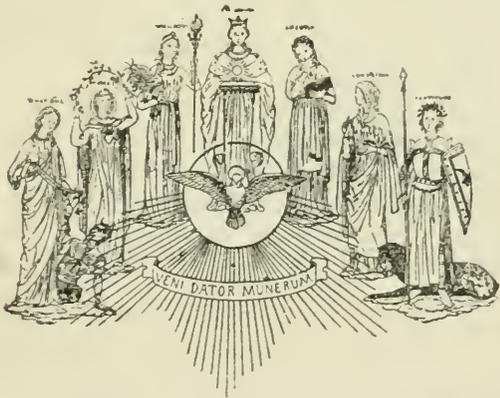
7. Nous avons cherché en vain dans le *Bullarium* de CHERUBINI et dans MANSI, l'acte pontifical. On trouve cependant dans ces deux collections les actes de Jean XXII qui semblent complets. Mais tous les auteurs sont d'accord pour attribuer cette institution à Jean XXII.

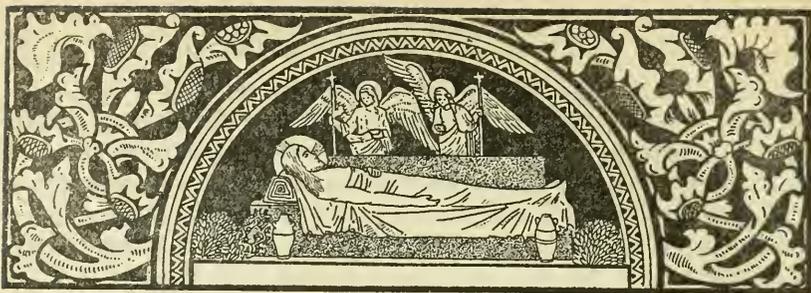
L'institution de cette fête par Étienne, évêque de Liège († 920), serait donc une légende, et l'antique Église de Liège, la fille aînée de l'Église romaine dans nos provinces, perdrait un de ses nombreux titres de gloire : Non. Sans qu'on puisse préciser avec certitude le rôle important d'Étienne dans le domaine liturgique ¹, il semble certain que ce fut lui qui développa le culte de la Sainte Trinité et ajouta à la messe composée par Alcuin un office complet de ce mystère ². C'est lui qui, par l'importance de son siège, favorisa la diffusion de cette liturgie dominicale, non comme fête, mais comme office d'un usage plus facile.

S'il nous est permis d'exprimer franchement notre avis, nous regrettons que l'usage romain, affirmé par Alexandre III, n'ait pas prévalu. Puisqu'il en est autrement, nous nous réjouissons de l'élévation de cette fête au rite de 1^{re} classe par Pie X. Dom L. BEAUDUIN.

1. Il composa un ouvrage liturgique important : *Liber capitularis*, aujourd'hui perdu. Voir étude de dom MORIN, *Revue Bénédictine*, 1895, t. XI, pp. 196 et suiv. Étienne est un témoin important de tout un courant traditionnel.

2. Voir à ce sujet le *Collectaneum* de LÉOFRIC. Cf. *Revue Bénédictine*, ibidem.





L'AUTEL LITURGIQUE

CEUX qui interviennent, à un titre quelconque, dans la construction ou l'ameublement des édifices religieux doivent s'inspirer avant tout des prescriptions de la Sainte Église. La fin et les exigences du culte divin sont la loi suprême de tout art mis à son service. Le code juridique de la musique sacrée, que Pie X a fixé au début de son pontificat, n'est qu'une application de ce principe.

Sous l'empire de cette préoccupation, beaucoup de prêtres nous ont demandé de résumer, en quelques points clairs et précis, la législation liturgique relative à l'érection du maître-autel. Ces lignes ont été écrites en vue de les satisfaire. Il ne faut donc pas y chercher un ergotage habile sur quelques lambeaux de textes, en vue d'en réduire le plus possible la portée obligatoire, mais un exposé loyal des principes traditionnels et liturgiques en cette matière.

Nous envisagerons successivement : la *base* (stipes); le *Crucifix* et les *Chandeliers*, le *Retable*, le *Ciborium*, le *Tabernacle*, l'*emplacement*.

Avant d'entrer dans l'examen de ces différents points, mettons-nous bien d'accord sur une question fondamentale relative au culte eucharistique. On sait que la liturgie défend de conserver la sainte Réserve au maître-autel dans toutes les églises où s'accomplissent des offices solennels : donc, au moins, dans les cathédrales, les collégiales et les églises monastiques. Les églises paroissiales ont la faculté de placer le tabernacle au maître-autel. Plusieurs s'imaginent que cette dernière disposition répond beaucoup mieux au respect et à la dignité du culte eucharistique, qu'elle est la seule qui soit normale et vraiment régulière : pour peu, ils accuseraient les chanoines et les moines de tiédeur dans le culte eucharistique et d'acointance janséniste. C'est une erreur. Il n'y a qu'une raison que les curés peuvent faire valoir, à juste titre, pour justifier la faculté qui leur est laissée, c'est la commodité du service paroissial. En dehors de cette considération d'ordre pratique, dont les curés sont évidemment les meilleurs juges, tout milite en faveur de la première

disposition. Non pas que je prône son extension aux églises paroissiales : nullement ; j'aurai d'ailleurs l'occasion, dans le cours de cet article, de m'en expliquer. Mais il doit être bien entendu que la conservation de la sainte Réserve dans une chapelle distincte sauvegarde plus parfaitement la vénération de la sainte Eucharistie et répond mieux à l'esprit et à la lettre de la législation ecclésiastique.

Le sacrifice est l'acte par excellence de toute religion ; la sainte Messe est donc le centre de la liturgie catholique, qui gravite tout entière autour d'elle. Dès lors, l'autel est le point central du temple, qui lui tient lieu de somptueuse châsse.

Sans doute, le tabernacle qui contient la réalité est infiniment plus digne de nos adorations, que l'autel considéré dans une église vide, en dehors de la grande action eucharistique. Mais quand celle-ci s'accomplit (et c'est bien en vue de ce moment qu'il faut tout disposer), quand, sur l'autel transformé en calvaire, se renouvelle réellement l'acte de la Croix, c'est bien là que doivent converger tous les hommages, quel que soit l'endroit où se trouve la sainte Réserve.

Au surplus, prenez les rites de la dédicace d'une église et la consécration de l'autel constitue l'acte principal de toute la fonction et il n'y est pas question du tabernacle. De même, aux messes solennelles, on encense solennellement l'autel, la croix, les reliques, le célébrant, les ministres, le chœur, tout le peuple, mais jamais le tabernacle. Dans la pensée de l'Église, la sainte Réserve, conservée en dehors du sacrifice, n'est pas le centre du culte eucharistique ; seul l'Acte de transsubstantiation et d'oblation officielle par le ministre de la Sainte Église constitue le sacrifice de la nouvelle alliance, le centre de toute la liturgie.

En dehors des actes du culte, nos adorations vont évidemment au tabernacle ; aussi faut-il que sa chapelle soit la plus riche de l'église. Mais, tant que nos hommages restent privés, celui-ci doit être complètement voilé à nos regards. Pour confesser sa foi en la présence réelle en dehors du sacrifice, l'Église, depuis les négations du XIII^e et surtout du XVI^e siècle, organise, en certaines circonstances, des cérémonies eucharistiques dont la sainte Réserve est le centre. Dans ce cas, on dévoile les saints Mystères, on les transporte sur le maître-autel. Mais, au point de vue de leur place hiérarchique dans les actes du culte, il n'y a aucune comparaison à établir entre les expositions du Saint Sacrement et le Saint Sacrifice de la Messe.

Et qu'on ne dise pas que ce sont là des subtilités et des scrupules de liturgistes. Il s'agit d'affirmer et d'accentuer, aux yeux des fidèles, la notion de sacrifice, de sauvegarder cette conception essentielle du culte basée sur l'Immolation, expression parfaite de tous les devoirs de l'homme vis-à-vis de Dieu et renouvellement réel du grand Acte de la Rédemption.

Donner plus de solennité et de splendeur aux saluts qu'à la sainte Messe, habituer le peuple chrétien à des messes aussi basses, aussi courtes et aussi peu solennelles que possible, une vraie liturgie de catacombes et de persécutions, et, d'autre part, lui inculquer, par une publicité intense, par des auditions musicales de tout genre, par des prédications choisies, des illuminations électriques, des ornements pyramidales, bref, par toutes les ressources attractives modernes, l'importance des saluts; faire du maître-autel un riche support du tabernacle, souvent même un piédestal de saint; transformer la table de l'autel, sanctifiée par les lustrations et les onctions solennelles du Pontife, ossuaire inviolable où reposent les reliques des martyrs, pierre symbolique¹ que nous baisons avec amour et que nous saluons et nous encensons avec respect, croix mystique où notre Sauveur renouvelle toutes ses merveilles, transformer, dis-je, l'objet le plus sacré du sanctuaire en étagère, couverte de bougies et de fleurs, ou même le dissimuler pendant tout un mois; tous ces abus et tant d'autres, contraires aux prescriptions, aux principes, à l'esprit de la liturgie, faussent, à la longue, la mentalité des fidèles, relèguent au second plan l'aspect sacrifice, font perdre de vue, dans le culte, l'acte essentiel et réduisent l'Eucharistie à n'être qu'un Repas sacré, isolé du Tout plus sacré dont il fait partie, le Saint Sacrifice de la Messe.

Nous le disions à un autre endroit² et, à notre avis, on ne saurait trop le redire : « La piété des fidèles n'est pas suffisamment éclairée sur ce point et plus d'une âme pieuse se scandaliserait peut-être si on lui disait que le but *principal* de Notre Seigneur, dans l'institution de l'Eucharistie, n'a pas été d'être l'Hôte permanent de nos tabernacles, mais bien de nous donner la Victime sainte de l'unique Sacrifice et l'aliment de notre vie surnaturelle. Les fidèles ne se doutent pas que leurs prêtres, en s'efforçant d'établir un contact plus intime du célébrant et des assistants, de faire pénétrer l'assemblée dans la réalité du Sacrifice, de vivifier ce corps engourdi qu'on appelle la grand'messe paroissiale, font œuvre eucharistique au premier chef, plus essentiellement eucharistique que plusieurs œuvres excellentes, mais accessoires que les Congrès ont, peut-être, trop exclusivement mis à l'ordre du jour. On fait consister principalement l'apostolat eucharistique dans la multiplication des saluts, des expositions, des adorations nocturnes, et l'on oublie que l'acte universel de la piété est la participation active de tous au grand Sacrifice du jour du Seigneur, et que procurer cette participation non par les inventions personnelles de son zèle, mais grâce aux moyens indiqués par Pie X dans son plan de restauration liturgique, c'est le premier devoir de l'apôtre de l'Eucharistie. »

1. « Altare Filius Dei est », *Pont. Rom. ord.* du sous-diacre.

2. *Questions Liturgiques*, 1^{re} année, p. 193.

Que de choses à dire encore. Nous y reviendrons d'ailleurs quand nous parlerons du tabernacle et nous chercherons alors, pour les églises paroissiales, une combinaison convenable en vue de la conservation de la sainte Réserve au maître-autel.

LA BASE.

Le massif rectangulaire qui constitue l'autel proprement dit comprend deux parties: la surface supérieure, qu'on appelle table (*mensa* ou *tabula altaris*: voir le *Pont. rom.* de *Altaris consecratione*), et la partie inférieure, appelée base (*titulus*¹ ou *stipes*, *ibid.*) Quand la table est scellée d'une façon définitive à la base, on a un autel fixe. La consécration de celui-ci comporte, comme rite essentiel, les quatre onctions sacrées aux quatre angles de jonction de la table et de la base. Du jour où cette soudure est violée, l'autel perd sa consécration. On sait que la table d'un autel fixe doit être d'une seule et même pièce, recouvrant la base jusqu'aux quatre angles au moins², et que deux ou plusieurs pierres fortement cimentées entre elles au point de faire un bloc unique ne suffisent pas³. Les autres règles qui concernent la table proprement dite sont suffisamment connues. Nous ne nous y arrêtons pas et nous emploierons l'appellation *Base* pour désigner tout le massif indistinctement.

La forme de la base admet quatre types principaux différents :

1^o LA BASE-TOMBEAU. — C'est un rectangle, plein à l'extérieur, à ses quatre faces, ayant l'aspect d'un massif, mais creux à l'intérieur : c'est donc un tombeau où se conserve le corps d'un saint. Habituellement, dans la face opposée au célébrant (et, dès lors, en face des fidèles quand l'autel est placé de façon que le célébrant regarde ceux-ci), on pratique une ouverture en forme de petite fenêtre (*fenestella*), avec une fermeture ajourée, qui permet de découvrir le reliquaire et de faire toucher les objets. Le nom du saint était inscrit à l'extérieur (*titulus*). Souvent, aujourd'hui, la *fenestella* est remplacée par une croix avec des palmes, qui orne le centre de la face principale. A Rome, cette croix est en marqueterie de marbre ou de métal doré. *Ubi crux, et martyr ibi*, dit saint Paulin de Nole.

1. *Titulus* signifie inscription, écriteau, pierre bornale revêtue d'une inscription; l'inscription elle-même. Sur la base de l'autel, on marquait le nom du martyr dont les reliques y étaient déposées et auquel l'autel était dédié. De là donc, la base a été appelée *titulus*. Plus tard, tout l'autel, l'église elle-même : *tituli cardinales*, églises des villes; *tituli populares*, églises des campagnes; *altare titulatorium*, maître-autel.

2. *Pont. Rom.* et décrets de S. C. R., n^o 2862; *Fanen.*, 17 juin 1843, ad I, n^o 3725; *Meliten.*, 26 avril 1890, n^o 3750; *Salamantina*, 14 nov. 1891.

3. *Ratisbonen*, 10 nov. 1906. Cf. *Collat. Brug.*, XII, 142-143.

2° LA BASE-PLEINE. — Plus anciennement, l'ossuaire était placé dans une crypte souterraine (*confessio* ou *martyrium*), au dessus de laquelle on élevait alors, à niveau de l'église, un massif rectangulaire, cette fois tout à fait plein, formant l'autel, qui reçut le nom de confession. Le prêtre célébrait face au peuple et, du côté opposé (donc du côté des fidèles), un escalier monumental donnait accès à la crypte. C'est la disposition actuelle des grandes basiliques romaines.

3° LA BASE-CHASSE. — La table repose sur trois côtés qui ne sont que trois cloisons. La face principale et l'intérieur sont creusés complètement, et ce creux est rempli par une châsse en bois ou en métal dans laquelle repose un corps de saint, visible à travers le cristal. Ce type est évidemment plus récent que les deux précédents.

4° LA BASE-TABLE. — C'est l'autel complètement vide dont la table est soutenue, à ses angles, par quatre colonnettes. Quelquefois, au centre, faisant fonction de colonne et soutenant la table, un coffret qui contient sensément des reliques.

La législation ecclésiastique autorise ces quatre types principaux. Selon beaucoup d'auteurs, l'autel-table fut longtemps défendu; nous en chercherons la raison plus loin. Mais un décret du 6 novembre 1908¹ autorise la consécration d'un autel ainsi construit. On a quelquefois opposé, à l'emploi de ce modèle, un décret du 20 décembre 1890², qui défendait de consacrer « un autel dont la table est soutenue, devant et aux côtés, par de simples colonnes de marbre, tandis que l'intérieur et la face postérieure sont creux de façon à y installer une armoire pour les ornements ». Mais ce refus est motivé par cet emploi irrespectueux qui transformait l'autel en meuble de vestiaire.

Il reste à rechercher quel est le type le plus en harmonie avec les principes et la tradition liturgiques.

La base-tombeau et, là où la chose est possible, la base-pleine me semblent de loin préférables.

1° La tradition chrétienne la plus antique et la plus vénérable a uni intimement le culte des martyrs et le sacrifice eucharistique. En sortant des catacombes, après la paix de l'Église, les chrétiens n'oublièrent pas les tombeaux des martyrs autour desquels ils s'étaient réunis aux heures de persécution : ils transportèrent solennellement leurs restes précieux dans les basiliques qu'ils élevaient, au point qu'aujourd'hui encore la dédicace d'un nouveau temple est inséparable de la procession et de la

1. Andrien : « Consecrari potest altare cujus mensa sustentatum quatuor columnellis. » Cf. *Coll. Brug.*, XIV, 94. La réponse dit : « Affirmative *juxta plura decreta.* » Il ne s'agit donc pas d'une innovation.

2. *Trident.*, 3741.

sépulture glorieuse de ces ossements sacrés. Sans doute, ce souvenir est sommairement conservé dans toute pierre d'autel; mais on aime à voir ces autels-tombeaux, tels que les connurent les chrétiens de l'Église primitive, et surtout le second type où se trouvent superposés la crypte des catacombes et l'autel des basiliques.

« L'acte le plus ordinaire de la dédicace dit le P. Grisar ¹, était la déposition des reliques dans la nouvelle église, déposition à laquelle se rattachait tout l'ensemble de la solennité. Il était de règle que l'on célébrât une vigile dans l'église où les reliques étaient provisoirement gardées. Au matin de la consécration, on organisait une procession solennelle...

» Qu'on se rappelle que les premiers édifices du culte se trouvèrent en grande partie au-dessus des tombeaux des saints, soit au-dessous de terre dans les catacombes, soit sur terre dans les basiliques cimetiérales. »

2^o La base-table n'exprime pas assez directement la notion de sacrifice et semble mettre en première ligne l'idée de Repas et de Cène. Sans doute, les premiers chrétiens ont célébré la fraction du pain sur des tables telles qu'on en trouvait dans les maisons particulières ²; sans doute, la littérature chrétienne primitive, tant grecque que latine, évite, en parlant de l'Eucharistie, d'employer les expressions usitées chez les païens pour désigner les sacrifices ³, et saint Jean Chrysostome oppose encore les unes aux autres ⁴; mais il n'en est pas moins vrai que la valeur de sacrifice, attachée par Jésus-Christ à l'Eucharistie, est attestée par l'antiquité la plus reculée et que saint Justin ⁵ et saint Irénée ⁶ n'ont pas professé une doctrine nouvelle sur ce point; que l'autel-tombeau n'a pas tardé à remplacer la table du repas et que, depuis le XVI^e siècle, il est plus nécessaire que jamais d'exprimer ce dogme ⁷. Aussi le Saint-Office a-t-il mis récemment à l'Index un ouvrage d'inspiration protestante, qui tendait à démontrer que, jusqu'à saint Irénée, il n'avait jamais été question d'autel du sacrifice, mais uniquement de table de repas ⁸.

3^o Enfin, la base-table entraîne la suppression regrettable de l'*ante-*

1. *Histoire de Rome et des Papes*, Paris 1906, t. II, liv. IV, ch. III, n^o 407.

2. Cf. à ce sujet LEMAIRE, *L'Origine de la Basilique latine*, Bruxelles, 1912.

3. Cf. SAINT-CYPRIEN, *Epist.* 64^e. M. P. L. t. IV, col. 389.

4. *Epist. I ad cor. hom.* XXIV, n^o 1, M. P. G., t. LXI, col. 200.

5. *Dial. cum Tryph.*, M. P. G., t. VI, col. 564, 745.

6. *Contra Haer.*, IV, 18, n^o 6. M. P. G., t. VII, col. 1029.

7. La plus ancienne interdiction date de 517 au Concile d'Epaone. Cf. MANSI, A. C. C., VIII, col. 562. La substitution définitive ne s'est faite qu'au VII^e siècle en vertu d'une coutume qui a été sanctionnée par après. Cf. GASPARRI, *Tractatus de S. Eucharistia*, Paris, 1897, t. I, p. 207.

8. WIELAND, *Mensa und Confessio*, Munich. Lentner, 1906. In-8^o XVI-167 p.

pendium. C'est le moment de dire un mot de cet ornement et, d'une façon plus générale, de la décoration liturgique à donner à la base d'autel.

DÉCORATION DE LA BASE. — Il est tout naturel que la piété chrétienne se soit plu à orner richement les autels. Après la paix de l'Église, les papes et les empereurs, qui se préoccupent d'élever des basiliques, se montrent aussi magnanimes pour cette décoration. Les autels sont en métal précieux serti de gemmes ou bien sont recouverts d'un devant d'autel mobile souvent en métal, plus tard en étoffe. Dom Leclercq¹ cite de nombreux faits à ce sujet : « Le plus souvent, ces autels n'étaient pas autre chose que des autels de bois ou de pierre avec un revêtement. Le *Liber Pontificalis* mentionne, dans la basilique de Latran, l'existence de sept autels en argent repoussé, pesant chacun 200 livres, et devant chacun desquels se trouvait un candélabre d'or; dans la basilique du Vatican, d'un autel en or et argent avec garnitures en pierreries, le tout pesant 350 livres; dans la basilique sessorienne, d'un autel d'or pesant 250 livres; dans la basilique des Saints Pierre et Marcelin, d'un autel d'argent du poids de 200 livres. »

Le devant d'autel de la basilique Saint-Ambroise à Milan est décrit, comme suit, par M. Molinier² : « Ce palioto est plus complet que ne le sont d'ordinaire ces monuments, puisqu'il comprend non seulement le devant de l'autel majeur de la basilique, mais encore les quatre côtés de cet autel. Il est d'or repoussé, décoré de bas-reliefs inscrits dans des médaillons rectangulaires ou circulaires, bordés de plaques d'émaux cloisonnés de teintes assez particulières, de technique absolument byzantine... »

Dès le IV^e siècle, on fait mention de draperies qui enveloppent l'autel, et cet usage va se généralisant de plus en plus. Ces revêtements étaient tantôt en lin, pour symboliser le linceul du Sauveur, tantôt en étoffe précieuse, surtout de couleur pourpre, insigne de la dignité royale du Christ. « Ils semblent, dit M. Callewaert³, avoir été placés sur la table de l'autel, mais de façon à retomber, de tous côtés, sur les parois de la base. A la longue, on aura coupé les coins du revêtement qui formaient de nombreux plis drapés. Finalement, on aura séparé la partie antérieure, qui était naturellement la plus ornée. On a obtenu ainsi, d'une part, la *nappe d'autel* couvrant la table et les deux parois latérales et faite de lin en raison de son symbolisme et, d'autre part, le *parement antérieur* en étoffe riche symbolisant le manteau royal. Léon III (795-816) donna ainsi à l'église Saint-Paul à Rome *velum rubrum quod pendet ante altare*,

1. Cf. *Dictionnaire d'archéol. et de lit.*, t. I, 2^e partie, col 3171-3172.

2. *L'Évolution des arts mineurs du VII^e au XII^e siècle*, dans A. MICHEL, *Hist de l'art*, t. I, pp. 840-842, cité par Dom Leclercq, *loc. cit.*

3. Cf. CALLEWAERT, *Coll. Brug.*, t. XVI, pp. 205-210.

habens in medio crucem. (Liber Pontificalis.) Ce texte nous donne 'étymologie, la définition et, en partie, le décor de l'*antependium* moderne. »

Le Missel ¹ et le Cérémonial des Évêques ² considèrent l'*antependium* comme le parement habituel de la base d'autel. Ce dernier livre surtout en parle magnifiquement : *Apponentur tam a parte anteriori (altaris) quam posteriori illius, pallia aurea vel argentea, aut serica, auro perpulchre contexta, coloris festivitati congruentis, eaque sectis quadratisque lignis munita quæ telaria (châssis) vocant, ne rugosa aut sinuosa sed extensa et explicata decentius conspiciantur.*

Hélas ! cette décoration si liturgique, si traditionnelle et si somptueuse est tombée en désuétude dans nos pays et, sans en rechercher la portée strictement obligatoire, contentons-nous de faire des vœux ardents pour son rétablissement. Naturellement, si la base d'autel est richement sculptée, ornée de mosaïques et de peintures, décorée de colonnettes de marbre, il faut respecter le fait accompli et ne pas réintroduire l'*antependium*. D'ailleurs, le fait que l'Église autorise les différents types de base énumérés plus haut semble indiquer qu'elle ne veut pas imposer ce parement sans exception. En effet, le deuxième type seul s'en accommoderait parfaitement. Mais, dans les constructions futures, il est à souhaiter qu'on réalise ce désir pour le maître-autel en réservant les autres modes de décoration de la base pour les autels latéraux.

Dans le texte cité plus haut, le Cérémonial des Évêques suppose que l'étoffe est tendue sur un châssis fixé à l'autel. Cette disposition est nécessaire quand l'*antependium* est couvert d'épaisses broderies et presque transformé en devant d'autel en métal, qui rappelle le palioto de la basilique de Saint-Ambroise à Milan ³. Mais l'étoffe doit être traitée comme étoffe; elle doit donc draper l'autel et, à cette fin, retomber librement avec toute l'ampleur et l'aisance d'une draperie souple et dégagée. Son origine, sa destination, son emploi ancien, tout milite en faveur de ce type, et nous avouons n'avoir compris la raison d'être de l'*antependium* et n'avoir apprécié sa valeur décorative qu'à la vue d'un *antependium*-draperie tel que nous venons de le décrire.

Nous n'insisterons pas sur quelques autres prescriptions qui sont assez connues ⁴. Il est préférable que le maître-autel ne soit pas adossé au chevet du chœur, mais forme une construction séparée, qui laisse un

1. *Rubr. gen.*, t. XX : *Pallio quoque ornatur coloris, quoad fieri potest, diei festo vel officio convenientis.*

2. Lib. I, ch. XII, n° 11.

3. Cf. MOLINIER, *Évolution des arts mineurs du VII^e au XII^e siècle*, dans A. MICHEL, *Hist. de l'Art.*, t. 3, pp. 840-842. Cf. *Dictionnaire d'archéol. et de tit.*, t. II, col. 3172.

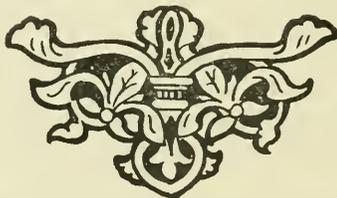
4. Cf. CALLEWAERT, *Coll. Brug.*, t. XVI, pp. 37-40.

passage circulaire. C'est la disposition qui est supposée dans les Rites de la dédicace, et c'était d'ailleurs la disposition antique. Seulement, l'introduction et le regrettable développement des retables dont nous parlerons plus loin nécessitèrent un appui solide.

Dans le choix des motifs à faire sculpter, broder ou peindre sur la base ou sur l'*antependium*, il est préférable de s'inspirer de l'idée du sacrifice ou du sacrement : figures de l'Ancien Testament, sacrifice de la Croix, vie de Notre Seigneur, etc., les sujets se rapportant directement aux saints étant plutôt réservés à la décoration des parties accessoires de l'autel ou de l'église elle-même. On peut en dire autant pour les ornements sacerdotaux, le linge damassé, les vases sacrés, etc. Il n'y a pas, il est vrai, de prescription positive à ce sujet ; mais c'est un principe élémentaire de l'art décoratif qu'il doit mettre en relief et épanouir l'idée fondamentale de l'objet décoré et, dans l'occurrence, l'idée du Sacrifice eucharistique.

Tels sont les points principaux relatifs à la base d'autel. On le voit, le respect fidèle et loyal de celles-ci se concilie parfaitement avec une liberté et une variété très grandes. Dans la plupart des églises, on érige plusieurs autels : au lieu de cette uniformité sans inspiration qui vise à la symétrie antiartistique, pourquoi ne pas réaliser différents types et, tout en réservant pour le maître-autel la base pleine avec son *antependium* liturgique, installer, dans les chapelles latérales, des bases sculptées en forme de retables, ornées de marqueteries de marbres polychromes, creusées en forme de châsse ou élégamment transformées en colonnettes de pierre ou de marbre?

(A suivre.)





BOSSUET ET LA LITURGIE



LEÇON XIV. — POUR LE JOUR DE LA PENTECOTE, LE DIMANCHE DURANT L'OCTAVE DE L'ASCENSION. ELLE SERA CONTINUÉE LE JOUR DE LA FÊTE ET LES DEUX FÊTES SUIVANTES.

ARTICLE I. CIRCONSTANCES DE LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT.

Quelle est la grande fête que l'Église solennise dimanche prochain?
C'est la fête de la Pentecôte et la descente du Saint-Esprit.

Que veut dire ce mot PENTECÔTE?
C'est-à-dire le cinquantième jour après Pâques, jour très solennel parmi les Juifs.

Quand le Saint-Esprit descendit-il?
Le cinquantième jour après Pâques, un dimanche vers les neuf heures du matin.

Comment se fit cette descente?
On entendit tout d'un coup un grand bruit qui venait du ciel, comme d'un vent violent, et il remplit toute la maison où les disciples étaient assemblés.

Qu'arriva-t-il ensuite?
Ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux.

Que firent les Juifs?
Les Juifs qui étaient assemblés en Jérusalem de toutes les parties du monde pour solenniser la Pentecôte accoururent au grand bruit qu'on avait entendu du ciel.

Que trouvèrent-ils?
Ils trouvèrent les apôtres qui célébraient les merveilles de Dieu, et chacun les entendait parler en sa langue.

Qu'était-il donc arrivé aux apôtres?
A la présence de ce feu céleste, ils avaient été remplis de ferveur et de courage pour annoncer Jésus-Christ ressuscité.

Que signifiait ce grand éclat qui avait précédé?

Il signifiait la terreur religieuse qui précède l'inspiration de l'amour divin.

Que signifiaient ces langues de feu?

Elles signifiaient la prédication apostolique pleine de lumière et de ferveur.

Qu'est-ce que le Saint-Esprit en prédisait?

Qu'elle éclairerait et embraserait tout l'univers.

Comment le Saint-Esprit le prédisait-il?

Parce que chacun entendait les apôtres parler en sa langue.

Et que voulait dire cela?

Que l'Évangile de Jésus-Christ serait prêché en toute langue.

ARTICLE II. DU MOT DE PENTECÔTE ET DE LA SIGNIFICATION DU CINQUANTIÈME JOUR.

Les Juifs avaient-ils leur Pentecôte?

Oui, nous avons déjà dit que les Juifs avaient leur Pentecôte.

Qu'est-ce que c'était?

Le cinquantième jour après Pâques, jour très solennel pour eux.

Qu'était-il arrivé au cinquantième jour après la première Pâque, où ils sortirent d'Égypte?

C'est que la loi leur fut donnée en ce jour sur le mont Sinaï, au milieu des feux et des éclairs.

Quel rapport de ceci avec la Pentecôte des chrétiens?

C'est que la loi nouvelle est aussi publiée en ce jour au milieu d'un feu nouveau que Dieu fait paraître.

Quelle différence entre les feux du Sinaï et le nouveau feu qui nous paraît?

C'est que l'un inspirait la terreur et l'autre inspire la douceur et l'amour.

Que faisaient les Juifs, à la fête de la Pentecôte, ou le cinquantième jour après leur pâque?

Ils offraient à Dieu des pains faits avec les prémices de la moisson.

Qu'appellez-vous les prémices?

Les premiers fruits.

Et qu'a cela de commun avec notre Pentecôte?

C'est qu'au jour de la Pentecôte, par la descente du Saint-Esprit et par la prédication de saint Pierre, les prémices de l'Église naissante furent offertes à Dieu.

Comment?

Par la conversion de trois mille hommes, qui furent suivis de beaucoup d'autres.

ARTICLE III. MERVEILLES QUE LE SAINT-ESPRIT OPÉRA DANS L'ÉGLISE NAISSANTE.

Quelle vie menaient ces nouveaux disciples qui composèrent l'Église naissante?

Une vie d'une sainteté admirable.

En quoi était-elle si admirable?

Ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, et tout était commun entre eux.

Comment?

Ils vendaient leurs biens et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, qui distribuèrent à chacun selon ses besoins.

Quelle vertu éclate encore dans les premiers chrétiens?

La joie de souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

Quels étaient leur service et leur culte?

De s'assembler tous les jours pour prier ensemble, écouter la prédication des apôtres et célébrer l'Eucharistie.

Ils étaient donc d'une merveilleuse édification?

Oui; on les voyait toujours ensemble en prière dans le temple et tout le monde les aimait.

Et qu'est-ce qu'on admirait principalement?

Le changement arrivé dans les apôtres.

Quel était ce changement?

Que des hommes si grossiers et ignorants expliquassent si hautement les secrets de Dieu et les saintes Écritures.

Qu'y avait-il encore de changé dans les apôtres?

C'est que de lâches ils devinrent courageux pour rendre témoignage de la résurrection de Jésus-Christ.

Et comment confirmaient-ils leur témoignage?

Par les miracles qu'ils faisaient devant le peuple.

Comment encore?

En s'exposant à la mort et à tous les supplices pour soutenir qu'ils avaient vu, qu'ils avaient ouï et touché Jésus-Christ ressuscité.

Qui leur donna cette force?

Le Saint-Esprit en allumant la charité dans leurs cœurs.

ARTICLE IV. DE L'OPÉRATION PERPÉTUELLE DU SAINT-ESPRIT DANS L'ÉGLISE.

Le Saint-Esprit a-t-il opéré seulement dans l'Église naissante?

Non; il continue le même secours dans la suite des temps.

En quoi paraît principalement l'opération du Saint-Esprit dans l'Église?

Dans la force invisible qu'il lui donne.

En quoi l'Église a-t-elle montré cette force?

En souffrant trois cents ans durant une continuelle persécution, sans murmure.

La force de l'Église ne paraît-elle pas encore en d'autres choses?

Elle paraît encore dans la victoire qu'elle a remportée contre tant d'hérésies.

Qu'appellez-vous les hérésies?

De mauvaises doctrines où l'on préfère opiniâtrement des raisonnements

humains à ce que Dieu a révélé et son sens particulier au jugement de l'Église.

Quelle assistance le Saint-Esprit donne-t-il encore dans l'Église?

En ce que la saine doctrine et l'esprit de sainteté y demeurent toujours, dans une si grande corruption de mœurs.

Que faut-il faire pour corriger les mauvaises mœurs?

Se conformer aux exemples qu'a donnés l'Église naissante.

Que devons-nous principalement apprendre d'elle?

A nous réjouir dans les souffrances.

Et quoi encore?

A n'être qu'un cœur et qu'une âme.

Comment?

En bannissant entre nous les inimitiés et les discordes.

L'Église subsistera-t-elle toujours?

Oui, ET LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT POINT CONTRE ELLE, comme Jésus-Christ l'a promis.

Qu'est-ce à dire les portes de l'enfer?

La puissance de l'enfer, et cela veut dire que l'Église ne sera jamais renversée ni par les persécutions, ni par les hérésies, ni par la corruption des mœurs, ni par celle des particuliers, ni par celle de ses ministres.

Sera-t-elle toujours véritable et toujours sainte, malgré toutes ces choses?

Oui; toujours véritable et toujours sainte.

Comment toujours véritable?

Parce qu'elle enseignera toujours toutes les vérités que Dieu a révélées.

Comment toujours sainte?

Parce que, par sa doctrine toujours sainte, elle ne cessera jamais de produire des saints dans son unité.

Qui opère cette merveille?

Le Saint-Esprit qui l'anime.

ARTICLE V. ACTE DE FOI ENVERS LE SAINT-ESPRIT
ET POUR S'ATTACHER A L'ÉGLISE.

Croyez-vous fermement ce que vous venez de dire du St-Esprit et de l'Église?

Oui; je crois de tout mon cœur au Saint-Esprit, la sainte Église catholique et la Communion des Saints.

Le Saint-Esprit est-il Dieu?

Oui; le Saint-Esprit est un même Dieu avec le Père et le Fils.

Qui l'a envoyé aujourd'hui?

Le Père et le Fils.

Pourquoi dites-vous que le Père et le Fils l'ont envoyé?

Parce qu'il procède de l'un et de l'autre.

Pourquoi mettez-vous l'Église incontinent après le Saint-Esprit?

Afin de déclarer que toute l'autorité, toute la sainteté et toute la force de l'Église viennent du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit habite-t-il dans les vrais fidèles, comme autrefois dans les apôtres?

Oui, il habite dans les vrais fidèles: ils sont tous le temple du Saint-Esprit.

Et leur corps est-il aussi le temple du Saint-Esprit?

Oui, leur corps est aussi le temple du Saint-Esprit.

A quoi cela les oblige-t-il?

A ne pas souiller le temple de Dieu.

Comment souille-t-on ce temple de Dieu, qui est nous-mêmes?

Par le péché.

Par quel péché principalement?

Par l'impureté.

Pourquoi?

Parce qu'il souille tout ensemble l'âme et le corps.

LEÇON XV. — POUR LE JOUR DE LA TRINITÉ.

Quelle fête célébrons-nous aujourd'hui?

La fête de la très sainte Trinité.

Qu'est-ce que la très sainte Trinité?

Un seul Dieu en trois personnes distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Comment pouvons-nous honorer la très sainte Trinité?

En nous unissant entre nous par la charité, comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont unis par la nature.

(Le catéchiste joindra ici ce qu'il trouvera à propos touchant le mystère de la Trinité et le tirera principalement du second catéchisme.)

LEÇON XVI. — POUR LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT.

Elle continuera les deux jeudis et le dimanche de l'octave, selon qu'on aura du temps.

Représenter David avec les sacrificateurs, les lévites et tout le peuple conduisant en triomphe l'arche du Seigneur dans la maison d'Obédédom et de là, avec la même pompe, sur la sainte montagne de Sion pour y reposer dans le tabernacle que David lui avait construit (II Reg. I, Parocl. XIII, XV, 25; XVI, I, etc.).

Quelle fête célébrons-nous jeudi prochain?

La fête du Saint-Sacrement de l'autel.

Pourquoi l'Église a-t-elle institué une procession si magnifique en ce jour?

Pour deux raisons principales.

Quelle est la première?

Pour remercier Notre Seigneur d'avoir institué un banquet si divin et un si saint sacrifice.

Quelle est la seconde?

Pour célébrer la victoire que Jésus-Christ a donnée à son Église sur les ennemis de ce Sacrement.

Comment faut-il assister à la procession de ce jour?

Avec un esprit recueilli, les yeux baissés en toute modestie, un cierge à la main, en signe de joie, pour l'honneur qu'on rend aujourd'hui à Jésus-Christ, et par la mémoire d'un si grand bienfait.

Est-ce assez pour témoigner à Notre Seigneur la reconnaissance d'un si grand bienfait d'assister à la procession et au service de ce jour-là?

Non; mais encore pendant l'octave il faut assister aux saluts et le visiter au moins une fois le jour dans l'église.

Quel fruit faut-il retirer de cette fête?

Croire fermement ce mystère et faire souvent des actes de foi, disant : Je crois fermement, mon Seigneur Jésus-Christ, que vous êtes en corps et en âme dans le Saint-Sacrement de l'autel.

Que faut-il joindre à cet acte de foi?

Un humble remerciement d'un si grand don et se tenir en grand respect devant lui.





FAITS ET DOCUMENTS

UNE JOURNÉE LITURGIQUE. — Nous signalons avec plaisir à ceux qui désirent réveiller dans le peuple chrétien la grande piété de la sainte Église, une solennité telle que celle annoncée et organisée dans les lignes qu'on va lire ¹. Nous remercions M. le doyen Caron de sa bienveillante communication, nous souhaitons plein succès à son heureuse initiative et nous exprimons l'espoir qu'il voudra bien faire part aux lecteurs de notre revue des résultats obtenus.

« J'ai le plaisir de vous annoncer, mes chers Paroissiens, que nous aurons, cette année, une journée liturgique à Corbie.

Je suis sûr que vous vous dites : Qu'est-ce que c'est que cela, une journée liturgique? Je vais essayer de vous l'expliquer.

La liturgie, c'est l'ensemble des symboles, des chants, des cérémonies et des actes au moyen desquels l'Église rend à Dieu le culte qui lui est dû et sanctifie nos âmes.

La liturgie comprend naturellement la prière publique *ou sacrifice de louange* que l'homme doit offrir à Dieu chaque jour. Mais les fidèles ne peuvent participer à la prière publique que le dimanche, et encore d'une manière bien imparfaite. Les autres jours, ils se doivent au travail, aux affaires, aux multiples occupations qui absorbent toute leur vie. Et c'est pour cela que le peuple chrétien délègue auprès de Dieu les prêtres et les grands ordres religieux dont la principale occupation est la prière; il les charge d'offrir à Dieu, en son nom, un *sacrifice de louange* complet, une prière ininterrompue, le prêtre par la récitation de son bréviaire et la sainte Messe, les ordres religieux par la récitation publique du saint office.

Dans les monastères, la récitation de l'office, chaque jour, constitue ce qu'on appelle le *Laus perennis* ou louange ininterrompue.

L'office divin est divisé en sept parties : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies.

Le centre de l'office divin, c'est la Messe, placée entre Tierce et Sexte, et à laquelle toutes les autres parties de l'office servent de cadre.

1. *Bulletin paroissial de Corbie*, janvier 1912, p. 4.

Les Vêpres et les Complies, auxquelles l'Église demande aux fidèles de participer, le dimanche, ne sont donc que des fragments détachés de l'office divin complet. Et ces fragments, on le comprend, n'ont plus toute leur beauté et souvent ne sont plus compris des fidèles, parce qu'on ne connaît plus leur origine, leur raison d'être et la place qu'ils tiennent dans la vie de l'Église.

Faire une journée liturgique, c'est donc rappeler tout cela et inviter les fidèles à faire eux-mêmes, pendant un jour, ce que les prêtres et les ordres religieux font, en leur nom, tous les jours.

Faire une journée liturgique, c'est, dans une paroisse, offrir à Dieu, pendant un jour, la grande et belle prière officielle de l'Église, comme les religieux le font continuellement dans leurs monastères.

Faire une journée liturgique, c'est remettre, une fois, la sainte Messe dans son cadre naturel, en la faisant précéder et suivre des prières et des cérémonies qui la complètent et lui donnent toute son ampleur et toute sa beauté.

Pour nous, à Corbie, une journée liturgique aura une signification et un charme qu'elle ne peut avoir pour personne.

Le *Laus perennis*, dont je parlais tout à l'heure, a existé pendant plus de douze siècles dans notre paroisse; pendant plus de douze siècles, sous les voûtes de notre église et de celles qui l'ont précédée, la grande prière liturgique a déroulé ses chants, ses cérémonies et ses splendeurs.

Faire une journée liturgique, c'est donc pour nous renouer, pour un jour, une tradition douze fois séculaire; c'est rapprocher les uns des autres, pendant quelques heures, les anneaux de la chaîne d'or que la Révolution a brisée; c'est revivre une journée du Corbie d'autrefois, quand nos pères, en l'une de ces grandes solennités qui attiraient toute la région chez nous, allaient, dans l'Abbatiale Saint-Pierre, unir leur prière à la prière des Bénédictins.

Cette résurrection, si fugitive soit-elle, d'un passé glorieux sera, je le sais, pour tous les vrais Corbiens, une fierté et une joie d'âme très douce. Et c'est pour cela, mes chers Paroissiens, que j'ai voulu vous l'annoncer aux premières heures de cette année nouvelle.

Notre journée liturgique commencera le soir de la Pentecôte et se continuera toute la journée du lundi. Entre les offices, des liturgistes distingués nous feront, en des réunions spéciales, des rapports et des conférences pour nous expliquer tout ce qui se fera à l'église.

Évidemment, je reviendrai sur ce sujet; mais, dès maintenant, je recommande aux prières de la paroisse notre journée liturgique. »

Dans son *Bulletin* de mai 1912 (pp. 65-68), nous lisons le programme de la journée liturgique, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

« Notre journée liturgique des dimanche et lundi de la Pentecôte (26 et 27 mai) s'annonce très bien. De précieux encouragements nous sont venus de partout. Monseigneur a daigné bénir notre projet et permettre aux séminaristes de nous prêter leur concours pour le chant et les cérémonies.

» M. l'abbé Cocrelle, maître de chapelle de la cathédrale, a bien voulu accepter de diriger le chant et de nous faire un rapport. Avec l'agrément de M. le Doyen du Chapitre, il nous amènera les meilleurs éléments de la maîtrise.

» Les révérends Pères Bénédictins, que j'ai priés de venir présider notre fête liturgique, ont répondu à mon invitation avec une bonne grâce dont je

leur suis très reconnaissant; c'est pour eux, me disent-ils, une joie de revenir sur cette terre bénédictine qu'est Corbie; ce sera pour nous une joie non moins grande de les y recevoir. Leur présence y évoque tant de souvenirs!

» Dom Lambert Beauduin, directeur de la revue *Les Questions liturgiques*, m'écrivit à ce sujet :

« Je ne puis vous dire assez combien votre lettre si bienveillante pour notre » Ordre et pour le mouvement liturgique nous a été agréable. Cette solennité » liturgique que vous projetez est vraiment très heureusement conçue et je » vais m'efforcer de vulgariser, ici en Belgique, cette méthode si efficace » d'éveiller dans les populations l'amour des offices liturgiques et la connais- » sance de la grande prière de l'Église. »

» Le Père Antoine de Sérent, liturgiste distingué, et M. le chanoine Calippe, dont tout le monde connaît la haute compétence en sociologie et en Écriture Sainte, ont bien voulu se charger, le premier de la direction des cérémonies et le second d'un rapport sur les psaumes.

» Je n'ai pas eu à chercher d'orateur pour les discours d'ouverture et de clôture : ils revenaient de droit à notre prédicateur de la neuvaïne, M. le chanoine Beaupin : nul n'est plus qualifié que l'auteur du beau livre : *Pour être Apôtre*, pour nous dire avec éloquence le rôle de la liturgie dans la vie de l'Église et dans la vie du chrétien d'aujourd'hui.

» Nous aurons donc, s'il plaît à Dieu, le 26 et le 27 mai, une fête pleine d'enseignements, toute de piété et d'édification, qui mettra plus de lumière dans nos âmes et nous aidera à mieux pratiquer notre religion.

» Nous savons que beaucoup de prêtres et de fidèles ont appris avec bonheur la « Journée liturgique » de Corbie.

» Mais plus d'un s'est demandé comment nous la comprenions et ce que nous y ferions. La réponse a été faite en partie dans le *Bulletin* de janvier : nous la complétons par le programme que nous donnons aujourd'hui.

» Pourquoi une « Journée liturgique »? C'est la seconde question, très logique d'ailleurs, qui nous est posée.

» La réponse est facile et vient de haut.

» D'abord, parce que le Souverain Pontife lui-même nous y invite en décidant la restauration des mélodies grégoriennes et en voulant que partout le peuple participe à l'exécution du chant liturgique.

» Et aussi parce qu'il est nécessaire de refaire l'éducation des fidèles au point de vue liturgique en leur faisant comprendre toutes les beautés que renferment nos cérémonies religieuses et les enseignements féconds et admirables qu'elles nous donnent, mais que nos yeux déshabités de regarder ne savent plus voir.

» L'année dernière, le journal *La Croix* fit une enquête sur les causes de l'ignorance religieuse en France. Et voici la réponse que fit le grand historien et sociologue belge, Godefroid Kurth :

« Selon moi, l'une des plus grandes causes de l'ignorance religieuse, sinon » la plus grande, c'est *l'ignorance liturgique*.

» De toutes les formes que peut revêtir l'enseignement de la religion, la » liturgie est la plus efficace, parce qu'elle est la plus intéressante, la plus » dramatique, la plus conforme aux aspirations du cœur et aux besoins de

» l'intelligence. Restituer à la liturgie toute sa beauté première, rendre aux
 » fidèles l'intelligence et, par suite, l'amour des mystères qui se célèbrent à
 » l'autel, remettre dans leurs mains le missel qu'ont remplacé tant de livres
 » de dévotion vulgaires et médiocres; en un mot, les faire vivre le plus puis-
 » samment possible de la vie liturgique de l'Église elle-même, c'est là la vraie
 » manière d'enseigner la religion, d'attacher au temple ceux qui le visitent
 » encore et d'y ramener plus tard ceux qui l'ont déserté. C'est par la beauté
 » de la liturgie que l'âme humaine est amenée à comprendre la vérité de la
 » religion... »

» Il est impossible de mieux dire et de mieux montrer le besoin que nous
 avons de remettre en honneur le chant et les belles cérémonies de l'Église.

» J'invite à notre fête liturgique les prêtres et les catholiques du canton
 de Corbie.

» J'y invite les groupes de jeunesse qui, cet hiver, dans les cercles d'études,
 se sont occupés des questions liturgiques : il sera intéressant pour eux et
 profitable, après l'étude, de voir l'application et la pratique.

» Je prie les membres du Tiers-Ordre et du Rosaire, qui nous sont si fidèles,
 de faire, cette année, leur pèlerinage à sainte Colette, le lundi de la Pentecôte.

» On lit dans la vie de sainte Colette que, tout enfant, elle se levait la nuit
 pour venir assister à l'office des Bénédictins, dans l'abbatiale Saint-Pierre.
 C'est dans la même église que vont se dérouler nos cérémonies liturgiques.
 Puisse notre sainte bénir nos projets et nous apprendre à goûter, comme elle,
 la grande prière de l'Église.

» CARON,

» *Chan. hon., Curé-Doyen.* »

PROGRAMME ET HORAIRE

LE JOUR DE LA PENTECÔTE.

L'après-midi, à 3 heures, à l'église. — 1^{er} Rapport : *Ce que c'est qu'une
 Journée liturgique.* — Chant des Vêpres et des Complies.

Le soir, à 7 1/2 h. — Chant des Matines et des Laudes. — Sermon par
 M. le chanoine Beaupin : *Le rôle social de la liturgie.*

LE LUNDI DE LA PENTECÔTE.

Le matin, à 7 1/2 h. — Chant de Prime et messe de Communion avec par-
 ticipation des fidèles.

A 9 1/2 h. — 2^e Rapport : *Restauration du chant grégorien*, par M. l'abbé
 Cocrelle, maître de chapelle à la cathédrale d'Amiens.

A 10 1/2 h. — Tierce. Messe solennelle (Kyriale VIII). — Sexte.

Midi. — Repas en commun.

L'après-midi, à 2 heures. — 3^e Rapport par un Père Bénédictin.

A 3 heures. — None. — Vêpres solennelles.

A 4 1/2 h. — 4^e Rapport : *Les Psaumes dans la vie de l'Église et dans la vie
 chrétienne*, par M. le chanoine Calippe, professeur d'Écriture Sainte au grand
 Séminaire d'Amiens.

Le soir, à 7 1/2 h. — Complies. — Sermon par M. le chanoine Beaupin :
La vie liturgique du chrétien d'aujourd'hui. — Salut de clôture.

La « Journée liturgique » sera présidée par les Bénédictins.

Les chants tirés de l'édition vaticane seront exécutés par les séminaristes, la maîtrise et un certain nombre d'amateurs.

Une demande est faite à la Compagnie du Nord pour obtenir une réduction de 50 p. c. sur le prix du voyage.

PENSÉE. — De quelle harmonie serait faite ma vie, si je savais vivre ! Dieu s'ingénie à faire vibrer, une à une, toutes les notes du clavier de mon âme. Pourquoi mon christianisme n'est-il pas plus robuste ? Ah ! c'est que j'ai voulu me contenter d'une petite pratique chrétienne restreinte et modérée ; je me suis refusé à me laisser porter vers Dieu par le courant de la vie liturgique.

ABBÉ BEAUPIN.

AUTRE JOURNÉE LITURGIQUE A LANDAS. — Nous recevons de Landas (Nord) communication du programme d'une solennité identique à celle de Corbie et qui aura lieu le 31 juillet.

A 6 heures : Missa lecta. — Messes privées. — Travaux en sections : scolas ; communion ; clergé ; clercs paroissiaux ; écoles presbytérales.

A 9 heures, Grand'Messe à l'autel privilégié.

A 10 heures, Réunion générale dans la salle Saint-Joseph (disposée en gradins). — Importance et réalisation des scolas paroissiales. — Communion fréquente des petits enfants et liturgie.

A 12 heures, repas ; audition d'orgue ; travaux en sections.

A 3 heures, réunion générale ; récit de deux années d'effort liturgique dans une paroisse de campagne : difficultés, résultats, projets ; de la formation des cercles paroissiaux ; des écoles presbytérales ; liturgie et genre de vie du clergé. Associations sacerdotales.

A 5 1/2 h., Vêpres solennelles.

Trains de départ : Landas, 6 h. 38. — Lille 7 h. 25. — Landas, 7 h. 09. — Valenciennes, 7 h. 53.

Facilités de logement le 30 ou le 31 (écrire à l'avance).

Envoyer tous documents sur chacune des questions à M. le VICAIRE DE LANDAS, qui les transmettra à MM. les rapporteurs.

LES DÉCRETS DE LA CONGRÉGATION DES RITES RELATIFS A LA BULLE « DIVINO AFFLATU ». — Sept décrets ont paru successivement pour préciser certains points de la réforme du Bréviaire. Il serait trop long d'en donner ici tout le texte : nous nous contentons d'en signaler les dispositions principales.

DÉCRET DU 26 JANVIER 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 105.) Aux laudes des fêtes simples ayant des antiennes propres empruntées à un autre office (ex. sainte Agnès, secundo) et aux laudes de l'office de la sainte Vierge le samedi, on prend *les antiennes* et les psaumes de la férie et à capitule seulement de la fête.

DÉCRET DU 9 FÉVRIER 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 105.) 1^o La Toussaint des Souverains Pontifes, célébrée dans certains lieux le premier dimanche après l'octave des saints Pierre et Paul, est fixée pour ces lieux

au premier jour de juillet. — 2° De même, la fête des saintes Reliques, dans les lieux où elle est concédée pour un dimanche, est fixée au 5 novembre. — 3° Toute fête du calendrier universel de la sainte Vierge ou des Saints, transférée dans certains lieux le dimanche, doit être replacée à son jour propre.

DÉCRET DU 9 FÉVRIER 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 106.) 1° Les fêtes de la sainte Vierge et des Saints (la Maternité de la sainte Vierge, etc.), qui se célébraient jusqu'ici à certains dimanches, doivent être ou réduites à une simple mémoire ou, mieux, supprimées complètement. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'un double simplifié. Donc *Preces*, suffrage, symbole de saint Athanase, troisième oraison à la messe tombent. (Le *potius omittant* de la Bulle risque fort de ne pas être suivi!) — 2° Dans ce même cas de simplification, la doxologie de l'hymne et le répons bref à Primes sont de *Beata Virgine*. — 3° Si la fête simplifiée le dimanche a une préface propre, on dit cependant la préface de la Sainte Trinité.

DÉCRET DU 24 FÉVRIER 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 145.) — 1° *Extra tempus pascale*, on fait le suffrage, sauf à un office double, pendant une octave et le dimanche auquel on fait mémoire d'un double simplifié. — 2° Un double de première ou de deuxième classe empêché ne peut être transféré à aucun dimanche, pas même à un dimanche mineur.

DÉCRET DU 2 MARS 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 177.) 1° Pour les messes *ex dominica* ou de *feria* dites en vertu du nouveau décret à certains jours au lieu de la messe du saint, on prend la couleur *de tempore* et non la couleur du saint. — 2° Les évêques ne peuvent supprimer du calendrier diocésain les fêtes particulières *ex indulto concessa* sans l'autorisation de la Sacrée Congrégation des Rites pour chaque cas.

DÉCRET DU 9 MARS 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 247.) 1° Les dimanches pendant les octaves, il faut prendre, à la messe, la couleur de l'octave quand l'office de ce dimanche n'est pas celui du Psautier, mais celui de l'octave. Exemple : Le deuxième dimanche après la Pentecôte, pendant l'octave de la Fête-Dieu, il faut la couleur blanche. — 2° En 1913, comme le dimanche de la Septuagésime tombera le second dimanche après l'Épiphanie, la fête du saint Nom de Jésus doit être transférée au lundi suivant. — 3° La fête de la Sainte-Famille est une fête du Seigneur; elle a donc le pas sur les dimanches mineurs. Mais en occurrence avec un dimanche privilégié, comme la Septuagésime ou la Sexagésime (en 1913), cette fête est simplifiée.

DÉCRET DU 22 MARS 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, p. 274.) Quand le titre de l'église est un mystère du Seigneur, on n'en fait pas mention dans le suffrage. Les évêques titulaires ne doivent pas nommer, dans les *Preces feriales*, le nom de l'évêque diocésain. Les missionnaires ne peuvent nommer, à ces *Preces*, le nom du vicaire apostolique ou du préfet que si un *indult* les autorise à mentionner ce nom au Canon.

Pour les messes fériales, que l'on peut dire à certains jours au lieu de la messe du saint double ou semi-double, on ne doit ajouter de troisième oraison *pro diversitate temporis* que si l'office de ce jour est de rite semi-double.

Aux doubles de deuxième classe sans préface propre, qui tombent un

dimanche et pendant une octave de fête du Seigneur ou de la sainte Vierge ou des Apôtres, on prend la préface qui devrait être dite si on disait la messe du dimanche. La faculté d'ajouter, aux messes simples et aux fêtes, jusqu'à sept oraisons n'est pas exclue par la nouvelle rubrique qui supprime l'oraison *imperata* quand il y a une quatrième oraison.

La faculté accordée à certains lieux de célébrer, une ou plusieurs fois par mois, par semaine, et même chaque jour, certains offices spéciaux, par exemple du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, de l'Immaculée Conception, etc., sous le rite semi-double ou même double mineur ou majeur, est déclarée abolie, en vertu de la suppression des offices votifs.

DÉCRET DU 19 AVRIL 1912. (*Acta Sanctæ Sedis*, 1912, pp. 322-23-24.) 1° Les fêtes de la sainte Vierge et des Saints qui existaient pour certains dimanches ne peuvent pas être fixées à un jour de semaine : on doit les simplifier ou mieux les supprimer. — 2° Les fêtes mobiles célébrées à certains jours de la semaine (ex. fêtes des mystères et des instruments de la Passion) ne peuvent être transférées, en cas d'empêchement, mais doivent être commémorées. — 3° La défense des messes noires privées pendant le Carême, aux fêtes semi-doubles et aux fêtes, existe même dans le cas où la famille demanderait une messe privée pour l'anniversaire d'un défunt. — 4° A une messe de fête du Carême, célébrée au lieu de la messe du double, on ne doit pas ajouter la troisième oraison, *a cunctis*; on ne peut non plus ajouter une troisième oraison par dévotion; cette dernière ajoute est défendue, même si la fête de ce jour était semi-double. — 5° Pour la distribution de la communion en dehors de la messe le 2 novembre, il faut faire usage d'une étoile violette ou blanche. — 6° Quand on dit la messe *de feria* en Carême, au temps de la Passion et au temps pascal, avec mémoire d'un saint qui a une préface propre, il faut dire la préface du temps, puisque c'est la préface propre de cette messe fériale. — 7° Quand on dit une messe qui n'a pas de préface propre et qu'on y fait la première mémoire d'un saint qui a une préface propre, et la deuxième de la fête, ayant aussi une préface propre du temps, il faut dire la préface du saint dont on fait mémoire en premier lieu.

REMARQUE. La Sacrée Congrégation a donc tranché la discussion relative au nombre des oraisons pour les messes fériales des fêtes majeures, autorisées par la constitution *Divino Afflatu*, à la place de la messe du saint. Nous sommes heureux d'y avoir trouvé la confirmation de notre manière de voir.

Le principe appliqué est simple : ces messes fériales suivent, pour le nombre des oraisons, le rite de la fête de ce jour. Or, aux messes de rite double, on ne peut ajouter aucune des *orationes pro tempore assignatæ*; au rite semi-double, on doit ajouter deux de ces *orationes* pour arriver à trois oraisons (à moins qu'il n'y ait des mémoires spéciales), mais le célébrant ne peut ajouter, par dévotion, d'autres oraisons; au rite simple, outre les trois oraisons obligatoires, pour le semi-double, le célébrant peut ajouter une ou plusieurs oraisons, de façon que le nombre total soit impair et ne dépasse pas sept.

Il s'ensuit que ces messes fériales, en cas de fête double, n'auront que la commémoration de ce double; en cas de fête semi-double, auront, outre la commémoration de ce semi-double, une oraison *pro tempore assignata*; en

cas de fête simple, outre la commémoration du simple, une oraison *de tempore*, et, ensuite, *ad devotionem sacerdotis*, d'autres oraisons jusqu'à un maximum de sept.

La solution relative à l'oraison *pro defunctis* s'ensuit naturellement. Il nous suffit de reprendre textuellement la solution que nous donnions il y a quelques mois ¹ : « Pendant le Carême, les Quatre-Temps, le lundi des Rogations et les Vigiles :

» 1^o Aux fêtes doubles, soit que je célèbre la messe du saint, soit que je célèbre la messe de la férie, je gagne l'indulgence de l'autel privilégié, sans ajouter l'oraison *pro defunctis* que je ne puis ni ne dois ajouter ;

» 2^o A tous les jours de rite semi-double ou simple (donc aussi aux jours de férie), je puis ajouter l'oraison *pro defunctis* et je dois l'ajouter pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié. »

LA LITURGIE ET L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE. — Un de nos abonnés qui désire conserver l'anonymat nous communique ces pages intéressantes :

La liturgie bien comprise et fréquentée fait *vivre* pour nous le Sauveur Jésus dans la vérité et la grâce de ses mystères, dans la pensée et l'action de son Église... Pour nous prêtres, comme pour les fidèles, la liturgie, en mettant en scène dans ses chants et ses cérémonies les faits et les circonstances de la vie du Sauveur, fait sortir Jésus-Christ du vague lointain, de la région des froids souvenirs, où trop souvent il est confiné et perdu. Elle l'aide à être pour nous quelqu'un au lieu de quelque chose, quelqu'un de voisin, de contemporain, qui nous prenne et qui nous parle, au lieu d'être un pâle dessin d'histoire, une évocation inopérante et convenue... Qui de nous, en effet, n'a retenu, comme le souvenir des rencontres les plus révélatrices de son âme avec le Sauveur, l'impression des offices, des chants qui représentaient, autant qu'ils racontaient, la naissance et la mort de Jésus?... Ces offices, certes, nous laissent quelque chose de plus profond que des souvenirs plus ou moins pittoresques. C'était le sens complet d'une grande fête chrétienne, l'instinct de la place et du rôle d'un jour de Noël, de Pâques ou de Pentecôte, de la fonction irremplaçable d'une Semaine sainte, dans un organisme d'année catholique et dans la psychologie d'une vie chrétienne ; c'était la simple et profonde philosophie des grandes démarches de Jésus-Christ et de ses enseignements par la parole et par l'action, c'était la sève de la sagesse évangélique qui pénétrait en nous et acclimatait tout doucement, comme inconsciemment dans les âmes, la notion juste et pleine de ce que Dieu a voulu, de ce que Jésus-Christ a réalisé dans l'Incarnation et la Rédemption...

Ceux qui appuient leur piété personnelle et leur vie d'intimité avec Notre Seigneur sur la grande vie religieuse de l'Église, ceux-là prennent un sens catholique. Et de même que Jésus-Christ, le Christ historique, se trouve alors mieux compris aussi comme chef de son Corps mystique, de même l'Église, ses types dans le passé, ses grands hommes, ses pensées, ses inté-

1. *Questions Liturgiques*, 2^e année, p. 259.

rêts, sont saisis comme les réalités les plus pleines, au lieu de fournir seulement, pour la piété ou pour l'éloquence, une réserve de métaphores, d'allégories ou d'allusions souvent mal situées, comprises à côté par ceux-là mêmes qui en font une « machine » convenue. Celui qui est devenu contemporain de Jésus-Christ se trouve comme naturellement, et par la même discipline de vie chrétienne, contemporain et associé des saints, des meilleurs serviteurs de Dieu, à travers les lieux et les âges. Un homme du monde, très intelligent, très cultivé, disait un jour que ce qui l'attachait à l'office des vêpres et lui faisait y trouver intérêt, c'était la pensée que les Psaumes chantés aujourd'hui avaient été, dans leur fond, la prière préférée, autorisée entre toutes, sur les lèvres des saints de l'Ancien Testament depuis David, — que saint Jean-Baptiste, la sainte Vierge, Notre Seigneur lui-même avaient prié avec ces formules...

Il est facile de voir les ressources que le prêtre trouvera dans la liturgie pour se faire une âme de plus en plus ecclésiastique, au sens profond et pratique, et très actuel, qu'entendaient nos anciens; quant aux richesses et aux splendeurs qu'elle lui fournira pour illustrer et rendre aimable l'enseignement de la doctrine chrétienne, pour inspirer le culte de l'Église et former des âmes filiales à l'égard de l'autorité hiérarchique, pour provoquer des vocations de bon aloi, ceux-là le pourraient dire qui ont admiré avec quelle avidité les âmes, les plus simples comme les plus cultivées, s'ouvrent à cette initiation ! Mais on le comprend facilement, cette assimilation et cette utilisation supposent autre chose qu'un contact superficiel avec la liturgie; il y faut un commerce assidu, religieux, intéressant toute l'âme...

On se plaint de ce qu'il n'y a plus de respect pour l'autorité: le sens de la hiérarchie est singulièrement affermi et animé par l'éducation liturgique. Elle donne une âme de religion et une garantie sacrée et douce à l'accomplissement des devoirs de la discipline catholique et ecclésiastique. Si, entre tant de crises, il y a aussi une crise de l'obéissance, on peut être assuré qu'une âme chrétienne, surtout une âme sacerdotale, unie par le fond de ses plus chères habitudes spirituelles à la vie et à la pensée de l'Église, se trouvera facilement et sûrement orientée et fixée par un sens filial dans la ligne de l'obéissance intégrale et sincère. Entraîné par son régime de lectures et de pensées, par les préférences et les attraits de sa piété, dans la direction des vrais intérêts de l'Église, le prêtre saura placer à propos sa confiance, la donner filialement et sans mesure aux chefs autorisés, *quos Spiritus sanctus posuit regere*; il n'en fera pas crédit, naïvement, aux docteurs d'aventure, aux sauveurs improvisés, aux critiques qui, sans mission ni compétence, s'érigent en censeurs ou guides des évêques, en juges de la doctrine et arbitres des tactiques utiles, adversaires-nés des tâches positives et utiles, empêcheurs des reconstructions religieuses et sociales, conduites dans la sincère soumission à l'Église. Je parle d'hier et d'avant-hier, je parle aussi d'aujourd'hui et pour demain. Combien de prêtres à qui un sens ecclésiastique plus ferme aurait épargné des pertes de temps, de forces et de prestige !

Qu'est-ce que cela a à faire, dira-t-on, avec la liturgie? — Mon Dieu! chacun peut remarquer que ceux qui étaient pénétrés de cet esprit de l'Église, de ce goût des choses d'Église, tel que le développe la participation à la vie

liturgique, avaient plus naturellement, plus complètement et plus profondément le sens ecclésiastique d'orthodoxie sincère, sérieuse, effective, de soumission loyale et affectueuse, non point verbale ou opportuniste, aux directions des chefs dans l'Église. Dans les études ecclésiastiques, dans la fréquentation de l'Écriture sainte, ils cherchent et trouvent non une matière à enquêtes négatives ou à analyses déformantes, mais des façons plus complètes et des raisons plus fortes d'aimer la vérité. Ils ont trouvé dans cette forme de dévotion à l'Église, que je considère ici, un préservatif pour leurs intelligences, immunisées contre la frivolité, la mondanité, le scepticisme et les mauvais esprit de critique; dans cette union à l'Église, resserrée constamment par les devoirs de piété, de ministère qui, bon gré mal gré, tiennent une si grande place dans la journée du prêtre, leurs cœurs trouvaient un réconfort contre les tristesses, les solitudes, les déceptions, les mésintelligences amères ou décourageantes; Jésus-Christ, ses intérêts, étaient l'objet fixe qui dirigeait leurs associations d'idées et leurs investigations, j'allais dire leurs synthèses; Lui et l'Église, son Règne en un mot, c'est à quoi tout se rapportait et par quoi tout s'éclairait : et parce que dans toutes leurs démarches, pour gouverner leurs sympathies ou leurs défiances, Jésus-Christ, premier occupant dans leur âme, était le régulateur de tous les mouvements, c'est ainsi toute leur vie qui était défendue contre la sécularisation, la désaffectation, l'altération du caractère sacré et apostolique. On regrette les divisions stériles entre catholiques, et les polémiques sans fondement comme sans profit : eux, sachant discerner les vrais soldats de l'Église et ses défenseurs utiles de ceux qui ne seraient que des alliés précaires, de circonstance ou de façade, placent à bon escient leur confiance et leur estime; et, graduant leurs sympathies sur la mesure d'inspiration chrétienne et de docilité à l'Église, ils applaudissent et encouragent les catholiques qui, sur le terrain de l'action politique ou de l'action sociale, font honneur à l'Église par l'intégrité de leur vie chrétienne, autant qu'ils veulent la servir par leurs initiatives. Prêtres sagement ouverts, et vraiment traditionnels ! s'instruisant aux documents authentiques de la pensée de leurs chefs et ne se tenant pas quittes, par exemple, envers une Encyclique ou une allocution pontificale, pour l'avoir acclamée ou en avoir lu, dans un journal d'entre-deux, un résumé de dix lignes. Et, encore une fois, un critérium, donc sans doute un facteur, de cet « esprit ecclésiastique », chez ces prêtres qui sont prêtres en tout et à fond, c'est l'attachement à l'Église dans et par la liturgie. *Cum hoc, ergo propter hoc*, pourrait-on dire, et il est bon de le dire ici, en écartant toute exagération mesquine ou tout exclusivisme injuste.

Cum hoc et propter hoc. Si la fréquentation intelligente et affectueuse de la liturgie élargit et affermit l'esprit catholique, n'y a-t-il pas là un facteur utile de réaction contre l'individualisme qui nous menace tous? On a son œuvre, sa chapelle, son ministère spécialisé, très spécialisé peut-être en raison des nécessités présentes et de certaines conditions nouvelles de l'apostolat. La liturgie, qui nous fait jeter notre vie religieuse personnelle dans le grand courant de la vie religieuse sociale de l'Église, gardera à notre zèle la nécessaire largeur et les justes dimensions de visées, de préoccupations et d'efforts : même si nous vivons, pratiquement et comme inévitablement,

enfermés entre les quatre murs de notre œuvre particulière, des fenêtres du moins seront ouvertes dans ces murs, par lesquelles nous considérerons parfois un horizon plus étendu et plus haut : excellente façon de bien situer notre action et de nous rappeler qu'une œuvre n'a pas en elle-même sa raison d'être finale et totale, — précieux exhaussement de nos idées d'apostolat, à l'encontre d'une étroitesse trop naturelle, de mesquineries injustes ou de découragements motivés par des insuccès dont on s'exagère les proportions. Faut-il ajouter que le goût et l'estime de la vie liturgique empêcheront une certaine dépréciation des ministères ordinaires et sous leur forme classique, pour ainsi parler? Le prêtre affectionné pour la liturgie ne sera pas séduit par l'attrait des ministères extraordinaires et comme en marge de la vie ecclésiastique courante, au point de dédaigner comme besognes inférieures et stériles les célébrations d'enterrements, les offices et les grand-messes, puis les administrations de sacrements, puis bientôt tout ce qui entre dans le programme du ministère pastoral.

J. D.

ÉTUDES LITURGIQUES SUR LA COLLECTE. — 1. Sa structure et ses conclusions diverses. 2. Les collectes (et préfaces?) anciennes: leur origine et leur rythme.

I. STRUCTURE ET CONCLUSION. — Les oraisons liturgiques sont d'ordinaire composées de telle sorte qu'on y retrouve, sinon toujours explicitement, du moins implicitement, quatre parties, à savoir : l'élévation de l'âme à Dieu, l'action de grâces, la demande et, enfin, la conclusion. Pour le moment, nous ne traiterons que de la première et de la quatrième partie : il sera question, plus loin, des deux autres.

DE L'ÉLEVATION DE L'ÂME A DIEU. — Dans tout l'*Ordo Missæ*, on ne trouve que l'une ou l'autre oraison adressée à la deuxième Personne de la très sainte Trinité : par exemple, l'oraison pour la paix : *Domine Jesu-Christe, qui dixisti* ; de même aux ablutions : *Corpus tuum Domine* ; elles sont empruntées aux anciens Sacramentaires. Si, maintenant, on observe que, « dans le missel romain, d'après la réforme de Clément VIII, il ne se trouve que vingt-sept oraisons adressées au Fils, à savoir : dix dans le *Propre du temps*, onze dans le *Propre des Saints*, trois dans les messes votives, et, de même, trois dans les messes des défunts ¹ », il apparaîtra clairement que, dans l'Église, s'est maintenue cette très antique tradition d'adresser l'oraison au Père ². Cette manière de prier est digne du plus grand respect : l'Église l'a apprise du Christ, son époux : « Notre Père qui êtes aux Cieux » ; « tout ce que vous aurez demandé en mon nom à mon Père, vous sera accordé », et elle l'a très fidèlement gardée ³.

1. *Ephemerides liturgicæ*, janv. 1910.

2. Et cela sous des vocables tirés de la sainte Écriture : *Deus, Domine Deus noster, omnipotens sempiternus Deus...*

3. Voyez par exemple *ad Rom.*, I, 8; *ad Col.*, III, 17; *I Petri*, IV, 11. De même dans les *Questions Liturgiques*, lisez : *Doctrine des Apôtres* (FUNCK, *Patres Apost.*, I, 21); *Épître aux Cor.*, CLÉMENT DE ROME (a. 93-97) (*Ibid.*, I, 175), *Apologie de JUSTIN* (v. a. 150); (*M. P. S. t.* IV, p. 422), et enfin, ne vous étonnez pas que, au

« L'Église prie encore comme aux catacombes : presque toutes ses oraisons s'adressent au Père et presque toutes prient le Père sous le vocable de Dieu. Elle ne s'adresse pas à la Trinité d'une manière qui resterait un peu vague; elle fait mettre ses enfants à genoux devant une Personne bien déterminée, elle leur apprend à prier le Père lui-même. Que voilà bien la prière surnaturelle!... Père, en effet, est un nom qui nous introduit dans la connaissance surnaturelle de la vie divine. La révélation seule a pu nous apprendre que Dieu est naturellement Père d'un Fils consubstantiel et que, par ce Fils, il est devenu notre Père suivant la grâce. L'ordre naturel et l'ordre surnaturel sont aussi différents que les concepts qui répondent à ces deux mots : l'esclave dit : « mon maître », et le fils dit : « mon père »¹.

DE LA CONCLUSION. — Pour bien saisir le sens plein de foi que recèle la conclusion des « oraisons », il sera bon, d'abord, de nous remettre devant les yeux l'économie de notre sanctification ou de la distribution des grâces.

Assurément, c'est, par le Père, que les grâces nous sont données. « Tout don excellent, toute grâce parfaite descend d'en-Haut, du Père des lumières » (Ep. B. Jacobi, I, 17); mais, moyennant le Fils, comme médiateur : « Tout ce que vous demanderez au Père, en mon nom, vous sera accordé; et dans le Saint-Esprit, car c'est l'Esprit qui nous vivifie d'une vie divine (Symb. de Constantin) et distribue à chacun ses grâces comme il lui plaît². »

Mais il faut tout spécialement remarquer quelle part intime a l'Esprit-Saint dans la prière de ceux qu'Il sanctifie. C'est lui, en effet, qui, « habitant en nous »³, « glorifie » le Fils⁴, de sorte que « personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur », si ce n'est par l'Esprit-Saint⁵; c'est lui qui « rend témoignage à notre Esprit que nous sommes enfants de Dieu »⁶ et en qui nous crions : « Abba, Père⁷ »; c'est lui enfin qui « prie pour nous par des gémissements ineffables »⁸.

Voici donc la forme de nos prières et de nos supplications, telle que nous la dicte notre foi⁹ : « Par lui (Jésus-Christ), nous avons accès auprès du Père, dans un seul et même Esprit »; c'est là, dis-je, la forme de notre prière, telle que la demande notre vocation, qui nous a faits les fils du Père, par adoption; les frères et les cohéritiers du Fils; le temple, enfin, de l'Esprit-Saint.

Ce que nous venons de dire de l'ordre de notre prière fera comprendre pourquoi, en voulant nous attirer la bienveillance du Père, nous sommes si attentifs à faire valoir les titres du très miséricordieux Médiateur.

Il est JÉSUS, c'est-à-dire « Sauveur », portant « le seul nom par lequel nous devons être sauvés »¹⁰, le CHRIST, c'est-à-dire « Oint », le Messie annoncé depuis des siècles au peuple d'Israël; le Fils bien-aimé en qui se complait le Père¹¹; celui que le Père « a glorifié et qu'il glorifiera encore¹² »; Notre Sei-

Concile de Carthage (397), on ait sanctionné cette loi de la prière chrétienne : « Que, toujours, quand on prie à l'autel, l'oraison soit adressée au PÈRE. »

1. P. DE RÉGNON, *Études de théologie positive sur la Sainte-Trinité*, 1^{re} série, pp. 495, 496.

2. I Cor., XII, 11. — 3. I Cor., III, 16. — 4. JOAN., XVI, 14. — 5. I Cor., XII, 3. — 6. Rom., VIII, 16. — 7. *Ibid.*, 15. — 8. *Ibid.*, 26. — 9. Ad Eph., II, 18. — 10. Act., IV, 12. — 11. MATTH., III, 17. — 12. JOAN., XII, 28.

gneur, « sur qui la mort n'a plus d'empire ¹ », à qui toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre ² », à qui a passé l'empire du monde et qui régnera aux siècles des siècles.

Une chose, cependant, reste à dire encore pour l'interprétation, tant de ces noms différents que de la conclusion tout entière, de la longue du moins, car la conclusion brève diffère de la longue en ce qu'elle n'invoque que le divin Médiateur, tandis que celle-ci, outre l'invocation du Médiateur, contient la glorification de la très sainte Trinité. Il faut donc remarquer combien la primitive Église mettait de zèle à glorifier son Chef et son Sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ, et à glorifier, en même temps, dans le Saint-Esprit et par le Fils, Dieu le Père tout-puissant.

C'est que le divin Maître, le Christ, avait dit de lui-même : « J'honore mon Père » ³, et encore : « Je t'ai (le Père) glorifié ⁴ »; ensuite SAINT PIERRE ⁵ : « Qu'en toutes choses, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et la puissance aux siècles des siècles. » De même, dans la DIDACTE ⁶ : « A vous appartient la gloire et la puissance par Jésus-Christ dans tous les siècles. » De même encore dans la lettre de SAINT CLÉMENT DE ROME : « Nous vous adressons nos louanges par le pontife et le protecteur de nos âmes, Jésus-Christ, par qui vous soient rendues toute gloire et majesté, maintenant, et de génération en génération, et aux siècles des siècles. » De même, enfin, SAINT JUSTIN ⁷ : « Celui qui préside rend louange et gloire au Créateur de toutes choses au nom du Fils et du Saint-Esprit. »

Lisez, maintenant, avec attention et lentement, la conclusion de l'oraison liturgique, et vous serez frappé de son sens si plein de foi et de majesté : *Per Dominum Nostrum — Jesum-Christum — Filium tuum — qui tecum vivit — et regnat — in unitate Spiritus Sancti — per omnia sæcula sæculorum.*

In sæcula sæculorum. « O Dieu inaccessible, ainsi écrit le P. de Régnon ⁸, dans tous les siècles des siècles passés, vous viviez et régniez avec votre Fils et votre Esprit au sein d'une circuminsession où tout était Dieu. Mais voici que, dans les siècles futurs, cette circuminsession aura un caractère nouveau. Car vous-même, ô Dieu suprême, vous avez envoyé votre Fils prendre la forme d'esclave parmi les esclaves. Le Fils leur a communiqué votre Esprit d'adoption. Et, maintenant, le Fils et l'Esprit remontent vers vous, leur Principe : le Fils avec tout un cortège de frères qu'Il présente à votre adoption ; l'Esprit apprenant à ces adoptés la langue divine, et leur soufflant de vous dire : *Abba Pater.* »

Il est presque inutile d'ajouter ici que cette piété toute surnaturelle a trouvé son plus riche langage dans les prières qui se disent au cours de l'action très sainte de l'autel : *Vere dignum... Te igitur... Supplices Te rogamus...* ; et il n'y a lieu aucunement de s'étonner qu'à l'autel nous priions et glorifions le Père, non le Fils, quoique présent corporellement sur la pierre du sacrifice ; mais c'est par Lui, avec Lui et en Lui « dans l'unité du Saint-Esprit que nous prions et glorifions le Père ». « Ne serait-il pas opportun de

1. *Ad Rom.*, VI, 9. — 2. *MATTH.*, XXVIII, 18. — 3. *JOAN.*, VIII, 49. — 4. *JOAN.*, XVII, 4. — 5. *Epist.*, I, IV, 11. — 6. *Loc. cit.* — 7. *Loc. cit.* — 8. *Op. cit.*, p. 498.

rajeunir, dans le peuple chrétien, l'antique vie de famille avec le Père — par le Fils dans l'Esprit du Père et du Fils ¹. »

II. DE L'ORIGINE ET DU RYTHME. — L'oraison « collective ² », dans laquelle celui qui préside l'assemblée des fidèles doit offrir à Dieu les prières de tous ³, a été empruntée par la primitive Église à la Synagogue ⁴. « La collecte, dit DOM CABROL ⁵, comme la préface, est la prière solennelle du pontife faite au nom de toute l'assemblée. Elle est la forme la plus solennelle de la prière. Elle a survécu à toutes les transformations liturgiques. »

La plus excellente prière qui se fait ainsi « pour le peuple » — nul n'hésitera à le reconnaître — est l'oraison du Seigneur, que, d'après la liturgie romaine ⁶, le prêtre lui-même chante ou récite à l'autel. Voici ce que dit, de l'oraison dominicale, JEAN DIACRE (V^e et VI^e siècle) dans son ouvrage : *De l'église de Laïran* : « Cette église, gardant ce qui a été institué par les apôtres, ne fait usage que de la prière dominicale : parce que les autres prières ont été ajoutées par après; et il est séant et convenable que la première, et la principale de toutes les églises fasse usage assidûment de la première et de la principale de toutes les prières; et que cette église, qui a été consacrée sous le vocable du Sauveur, tienne toujours aussi, pour prière principale, de préférence à toutes les autres, la prière du Sauveur, qu'il a Lui-même appris à réciter à ses disciples. » Et il continue en ces termes : « Il y a en outre quelques autres collectes appelées : *ad Matutinas* ou *ad Vesperas* qui peuvent, dans cette même église, être dites par le Pape (*ab Apostolico*) et par ses sept évêques assistants (*collateralibus*), seulement, et absolument par aucun autre. »

Étudions à présent ces collectes, créations, il est vrai, de la langue des hommes, mais portant en elles la foi brûlante des Saints Pères. Considérons un moment, à leur sujet, les deux points suivants :

L'ORIGINE. — Pour plus d'un motif, il y a lieu de conjecturer que, au II^e siècle, les oraisons liturgiques n'étaient pas encore formulées, mais que, plutôt, celui qui présidait la réunion religieuse les composait librement, écoutant sa foi propre et son inspiration, quoique toujours sur un « thème » fixé d'avance. « L'usage lui indiquait un certain nombre d'idées qu'il devait développer et l'ordre dans lequel il devait les traiter ⁷ » Ainsi, par exemple, SAINT JUSTIN, parlant de l'oraison eucharistique ⁸, dit : « Celui qui préside

1. DE RÉGNON, *op. cit.*, p. 365.

2. Ainsi appelée par opposition à la prière « litanique ». SÉMERIA, *La Messe*. Littura III.

3. C'est là qu'il faut chercher la raison du nom de « collecte », la raison, dis-je, véritable, encore que mystique peut-être. Car la première origine de cette « dénomination » semble être que l'oraison se disait au « rassemblement », c'est-à-dire quand le peuple était réuni. Cf. BAUDOT, *Notions générales de Liturgie*; DOM VAN-DEUR, *La Messe*.

4. BATTIFOL, *Histoire du Bréviaire*, ch. I. — SÉMERIA, *loc. cit.*

5. *La Prière antique*, ch. IV.

6. A la messe grecque, « le peuple ou un membre du chœur », sur l'invitation du prêtre, dit la prière dominicale. MAXIMILIEN DE SAXE, *Missa Gracca in idioma latinum traducta*.

7. *Quest. Liturg.*, 2^e année, p. 22. — 8. *Apol.*, n^o 65.

dit *longuement* l'action de grâces. » Et le même encore ¹ : « Celui qui préside dira, suivant qu'il pourra, les prières et les actions de grâces. » Comme exemple de cette façon de prière, peut-être citée, semble-t-il, la magnifique prière que fait SAINT CLÉMENT DE ROME ², laquelle est, tout entière, nourrie des saintes Écritures. Chose, en outre, digne de remarque : « La prière suit toujours la même marche; *on loue, puis on prie*. D'abord, la louange; à la louange succède la prière de demande ³. Saint Paul, en effet ⁴, avait donné cet avis à ses fidèles : « En toute circonstance, faites connaître vos besoins à Dieu par des prières et des supplications, avec des actions de grâces. » Mais bientôt, dans le Sacramentaire léonien, par exemple (v^e siècle), on trouve les oraisons liturgiques rassemblées et formulées. Et même le Concile de Milet (416) publie le canon suivant (xii) : « Qu'en aucune façon ne se disent, dans l'Église, d'autres prières que celles fixées par des hommes prudents ou approuvées par le Synode, de peur que le texte de la prière ne contienne une erreur contre la Foi, par suite ou de l'ignorance ou d'un manque d'attention. » C'est pourquoi on peut souscrire à cette conclusion de DOM CABROL ⁵ : « La liturgie romaine est d'une incomparable richesse. Le bréviaire, le missel, le rituel, le pontifical contiennent des séries d'oraisons où l'on ne sait s'il faut admirer davantage la sublimité du langage ou l'onction pénétrante et la profondeur théologique. Nous connaissons à peine ces sources d'eau vive ⁶. »

Du RYTHME ⁷. — L'oraison n'est pas un éloge, ni une leçon, ni une hymne mais une simple formule de prière où, en peu de mots, l'Église demande à Dieu une grâce appropriée au mystère du jour ou à l'action liturgique. C'est pourquoi elle doit avoir ces trois qualités que Quintilien requiert pour que la structure, les périodes d'un discours soient élégantes : *elles doivent chacune offrir un sens complet, être claires pour être bien comprises et enfin ne pas dépasser la mesure pour que la mémoire puisse, sans fatigue, les suivre tout entières* ⁸. »

En outre, une oraison devant être chantée ou du moins dite sur un ton solennel, il faut absolument qu'elle soit, par l'heureux agencement des mots, rendue facile et harmonieuse : *membres égaux et paralléliques; combinaisons de syllabes accentuées et de syllabes atones* ⁹.

Les collectes que la liturgie romaine emprunta aux Sacramentaires et qu'elle a conservées jusqu'à nos jours, remontant au v^e et au vi^e siècle, où la langue des Pères était à son apogée, il n'est pas étonnant que *la forme en soit*, suivant les termes mêmes des *Ephémérides*, *vraiment admirable; elles coulent, limpides et harmonieuses, et sont d'une beauté parfaite: jamais, dans la suite, elles n'ont été surpassées*.

Une chose reste à remarquer, au sujet de ce qu'on appelle le *cursum* « dans

1. N^o 67. — 2. *Loc. cit.*

3. *Quest. Liturg.*, 2^e année.

4. *Ad. Philip.*, IV, 6. — 5. *Loc. cit.*

6. Cf. *Summarium Orationum*, recueil très soigné que le T. R. M. C. Caeymax a publié dans la *Vie diocésaine*, nov. 1911.

7. Consulter, à ce sujet, *Ephemerides liturgicæ*. Juillet 1910.

8. *Institut*, IX. — 9. Dom CABROL, *op. cit.*

les finales ». Le *cursus*, c'est cet harmonieux enchaînement, cette heureuse suite de mots et de syllabes qui donne un rythme si doux, si agréable pour l'oreille. Dans les compositions en prose, ce qu'il faut surtout avoir en vue, c'est que la chute des phrases se fasse d'après une certaine mesure qui satisfasse l'oreille¹ ; c'est-à-dire que, dans les « finales » surtout, on doit viser à avoir le rythme voulu. Quant les syllabes se suivent d'après leur quantité, il y a ce qu'on appelle le *cursus métrique* ; quand, au contraire, l'arrangement des syllabes se fait d'après l'accent, il y a ce qu'on appelle le *cursus rythmique*. Ce mouvement rythmique nous le trouvons parfaitement observé dans les écrits des Saints Pères. « Dans mes écrits, dit SAINT AUGUSTIN, pour autant que je crois le pouvoir faire sans affectation, j'ai soin de garder la mesure dans les finales. » Toutefois, c'est, entre tous, SAINT LÉON LE GRAND qui conduit, avec le plus d'élégance, sa phrase à travers tout son développement, *per orbem suum*, suivant le précepte de Cicéron, et il est appelé, à juste titre, le Maître du *cursus*.

Le *cursus* classique se divise en quatre classes. En voici le tableau :

| | | | |
|--|-----------------------------------|--|---|
| 5 syllabes · · · | 6 syllabes · · · · | 6 syllabes · · · · | 7 syllabes · · · · · |
| Consolatione gaudere. <i>planus.</i> | corda fidelium. <i>tardus.</i> | illustratione docuisti. <i>trispondaïcus</i> | gloriam perdu- camur. <i>velox.</i> |

« Les quatre *cursus* sont appuyés sur deux accents principaux : ils se divisent donc en deux parties inégales, séparées par une coupe ou une *césure* formée par la distinction des mots. La première partie commence toujours par une *arsis* mélodique et s'abaisse, aussitôt, avec la fin du mot paroxyton ou proparoxyton (i. ou i.). Ici se place la coupe. Avec la seconde partie, reprend le mouvement qui, après une ou deux syllabes, attend le second accent (· i ou ..) et redescend aussitôt sur la ou les syllabes atones i². »

Nous en avons dit assez pour que chacun puisse retrouver dans les collectes les différents *cursus*, et ce sera sans doute une satisfaction que de se rendre ainsi compte des choses³. « Pour bien voir — nous citons encore textuellement les *Ephémérides* — quelle élégance donne aux collectes le *cursus* bien observé, voici, par exemple, l'oraison de *Spiritu Sancto*, formulée dans les mêmes termes, mais sans le *cursus* : « *Deus qui fidelium docuisti corda illustratione Spiritus Sancti, da nobis sapere recta in eodem spiritu, et gaudere semper de ejus consolatione.* » Quelle oreille n'entend aussitôt combien cette oraison est différente ou, plutôt, combien elle perd⁴. Abbé GRÉGOIRE.

1. CICERO, *Orat.*, 44.

2. *La paléographie musicale*, t. IV, p. 23.

3. Les cadences du *cursus* rythmique, plus ou moins mélangées de « quantité », furent surtout en usage dans le v^e et le vi^e siècle. Plus tard, elles furent peu à peu négligées. Urbain II et Gélase II, à la fin du xi^e siècle, firent renaître, dans la chancellerie romaine, le *Leoninus cursus*. Grégoire VIII, à la fin du xii^e siècle, eut une grande influence sur cette renaissance littéraire, d'où le nom de *stylus gregorianus*. La prose atteignit un haut degré de splendeur au xiii^e siècle et se maintint jusqu'au commencement du xv^e. *Revue du Chant Grégorien*, février 1907.

4. Traduction d'un article paru dans les *Collationes Tornacenses*. Janvier 1912.



CHANGEMENTS FACULTATIFS AU CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANNÉE 1912

POUR répondre au désir de plusieurs, nous avons apporté quelques modifications au tableau mensuel des changements. Une colonne (col. C) a été ajoutée pour les offices non exceptés (B), mais qui, eu égard à leurs parties propres, ne suivent pas en tous points les dispositions de la colonne A. C'était le cas, en février, pour l'office de sainte Agathe, qui a été faussement placé dans la colonne B.

LETTRE DU TABLEAU.

Le signe **◆** placé dans la colonne A indique que l'on peut, ce jour, prendre, à toutes les Heures sans exception, les psaumes de la férie courante dans le nouveau Psautier. Voici en détail comment on doit procéder :

Matines. Invitatoire, Hymne du saint ; Antiennes, psaumes et verset de la férie. Quand l'office n'est que de trois leçons, on continue sans interruption les neuf antiennes et psaumes de la férie sans réciter le verset et les prières placées de trois en trois psaumes, et qui forment les trois nocturnes des Offices à neuf leçons.

Laudes et Vêpres. Antiennes, psaumes et cantiques de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office de *Festo*.

Primes. Antienne et psaumes de la férie courante. A partir du capitule : *Regi*, etc., comme toujours (donc *lectio brevis : de festo*).

Petites Heures. Antiennes et psaumes de la férie courante. A partir du capitule, tout l'office de *Festo*.

JUN 1912

| Jours | MALINES | | | | BRUGES | | | | GAND | | | | LIÉGE | | | | NAMUR | | | | TOURNAI | | | |
|-------|---------|-----|-----|-----|--------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|---------|-----|-----|-----|
| | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D |
| 1 | ... | ◆ | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● |
| 2 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 3 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 4 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 5 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 6 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 7 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 8 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 9 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 10 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 11 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 12 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 13 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 14 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 15 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| *16 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 17 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 18 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 19 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 20 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 21 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 22 | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ◆ |
| 23 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 24 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 25 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 26 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 27 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 28 | ◆ | ... | ... | ◆ | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ◆ |
| 29 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |
| 30 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... |

* 3^me dimanche.

JUILLET 1912

| Jours | MALINES | | | | BRUGES | | | | GAND | | | | LIÉGE | | | | NAMUR | | | | TOURNAI | | | |
|-------|---------|-----|-----|-----|--------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-----|---------|-----|-----|---|
| | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D | A | B | C | D |
| 1 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | |
| 2 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 3 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 4 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 5 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 6 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 7 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 8 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 9 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 10 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 11 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 12 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 13 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| *14 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| 15 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 16 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 17 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 18 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 19 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 20 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| **21 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| 22 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 23 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 24 | ◆ | ... | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | ... | ... | ◆ | ... | ... | ● | ... | ◆ | ... | ... | ● | ... | ◆ | ... | ● | |
| 25 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 26 | ... | ◆ | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 27 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 28 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 29 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 30 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |
| 31 | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | ... | ... | ◆ | ... | ... | |

* 7^{me} dimanche après la Pentecôte.

** 8^{me} dimanche après la Pentecôte.

Complies de la férie courante, à moins que les Vêpres tout entières ou à partir du capitule n'appartiennent déjà à l'office du jour suivant, placé dans la colonne B. Dans ce cas, ces *Complies* tombent déjà sous la règle indiquée en B.

Le signe ♦ placé dans la colonne B indique que l'on ne peut, ce jour, faire *aucun* changement aux Matines et Vêpres. Pour les autres Heures (Laudes, petites Heures, *Complies*), on emprunte les psaumes indiqués pour le *dimanche* dans le nouveau Psautier. *Nota* : A très peu de chose près, les psaumes du dimanche, dans le nouveau Psautier, *pour ces Heures* (Laudes, etc.), sont les mêmes que dans le Bréviaire actuel. Ces offices ne subissent donc presque aucune modification. (A Laudes, ils perdent les psaumes 66, 149, 150 ; à *Complies*, le psaume 30.)

Le signe ♦ placé dans la colonne C indique que, ce jour, on suit les règles de la colonne B, sauf pour les Heures majeures (Matines, Laudes ou Vêpres) qui auraient des *Antiennes* propres. Dans ce cas, on prend pour ces Heures les *antiennes* propres avec leurs psaumes.

Le signe ♦ placé dans la colonne D indique que l'on peut, ce jour, dire la *messe basse* de *ea feria*, en faisant, comme deuxième oraison, la mémoire du saint indiqué dans le calendrier diocésain. Le signe ● indique, en plus, qu'il faut, ce jour, pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié par la messe de la férie, ajouter l'oraison des Morts.

AVIS. — Dans le présent tableau on n'a pas tenu compte des Offices *diocésains* qui ont, à une Heure majeure (Matines, Laudes, Vêpres) des *Antiennes* propres. Dans ce cas, il faut prendre à ces Heures, ces *Antiennes* avec leurs psaumes. Aux autres Heures, comme en B.





LA FUTURE RÉFORME LITURGIQUE

UN TYPE DE LITURGIE : LA LITURGIE SYRIENNE.

LA récente réforme du bréviaire et du missel romain a résolu, en partie, le conflit séculaire entre les deux éléments constitutifs du calendrier liturgique : le *Propre du temps* et le *Propre des saints*. Mais cette solution, si heureuse soit-elle, n'a pas réussi à leur donner tout l'équilibre désirable. Aussi, de toutes parts, s'élèvent des vœux pour une réforme plus profonde; le mot d'ordre le plus en faveur, c'est celui d'un retour plus complet à l'ancien calendrier, à l'ancien bréviaire, à l'ancien missel.

A ce propos, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur une de ces liturgies qui nous donneraient une idée assez exacte de cet ancien état de choses auquel on voudrait revenir chez nous, au moins dans la mesure la plus large possible. Il est, en effet, incontestable que les diverses chrétientés d'Orient, si précieuses à nos yeux à de multiples points de vue, restent néanmoins instructives sous le rapport de la liturgie, qu'il s'agisse de la liturgie eucharistique ou de l'office canonial. En dépit des défauts inhérents au style et au caractère oriental, surtout cette prolixité quasi enfantine; en dépit de certaines lacunes profondes, trop justifiées, hélas! par l'histoire mouvementée des Églises d'Orient, c'est, en somme, sous cette forme que nous pouvons le plus exactement nous représenter nos pères du troisième et du quatrième siècle offrant le sacrifice eucharistique et chantant les louanges de l'office divin.

Nous bornerons notre modeste enquête à la seule liturgie syrienne — non la moins intéressante des liturgies orientales par son antiquité et son originalité, — nous contentant, pour cette fois, d'esquisser rapidement les caractères généraux de son calendrier et de son bréviaire.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans le calendrier syrien, c'est la place vraiment exigüe occupée par le sanctoral. Ce n'est pas ici que nous aurons à redouter le conflit aigu dont nous sommes témoins dans le rite latin. Quand on compare le calendrier actuel avec celui du patriarcat d'Antioche au commencement du VI^e siècle, tel qu'il ressort des homélies de Sévère¹, on est forcé de constater une identité absolue ou peu s'en faut². Sans doute, les Synaxaires syriens n'ont rien à envier aux listes de Saints de nos martyrologes; mais cette légion de bienheureux n'a pas réussi à franchir les bornes de la liturgie. Les premiers feuillets des bréviaires portent également un calendrier assez développé; mais, ici encore, c'est un calendrier plutôt idéal, car la plupart des saints n'ont aucun office. En faisant la somme de toutes les fêtes qui constituent le *Propre des saints*, on arrive à un total de 10 fêtes de Notre Seigneur, 8 fêtes de la Vierge et environ 45 fêtes de saints. Encore, pour ces derniers, il se fait qu'un même saint, saint Éphrem, par exemple, possède jusqu'à trois fêtes différentes. Outre l'exclusion systématique de tous les saints venus après le VI^e siècle, ce qui contribue à l'exiguïté du Sanctoral, c'est le groupement de plusieurs saints à la fois pour un même jour : saint Basile et saint Grégoire; saint Athanase et saint Cyrille; saint Éphrem et saint Isaac; les saints Docteurs; les saints Anges; les saints Apôtres, sauf les principaux, etc. Quelquefois même, une fête de saint est célébrée concurremment avec une fête de Notre Seigneur. Ainsi, au commencement du VI^e siècle, les fêtes des saints Basile et Grégoire étaient célébrées à Antioche le premier janvier, comme le prouvent les homélies de Sévère³ et son recueil d'hymnes. Tout en adoptant, plus tard⁴, la fête de la Circoncision, le rite syrien a néanmoins maintenu, pour ce jour-là, la fête des deux docteurs grecs, qui, même aujourd'hui, ont encore la plus belle part de la liturgie du premier janvier. Cette coïncidence a produit ce fait, assez curieux, qu'à l'office de

1. Ce calendrier a été dressé par M. BAUMSTARK, dans la *Römische Quartalschrift*, t. XI, pp. 31 sq., et t. XIII, p. 305. Ce calendrier peut aussi être déterminé par le recueil des hymnes de Sévère, édité par la *Patrologie orientale*, GRAFFIN NAU, tomes VI et VII.

2. Le seul saint, postérieur à cette date, que nous trouvions doté d'un office dans le bréviaire actuel, est saint Jean Damascène. Encore, avons-nous affaire à une innovation des Syriens catholiques; car les Jacobites n'auraient pu donner asile, dans leur calendrier, à un Chalcedonien. Le progrès liturgique, dans le rite syrien, s'est donc borné uniquement au *Propre du temps* avec quelques fêtes secondaires de Notre Seigneur et de la sainte Vierge.

3. BAUMSTARK, *R. Q.*, t. XIII, p. 322.

4. L'adoption de cette fête semble avoir été assez tardive. Le premier manuscrit, qui donne un office de la Circoncision, date du X^e siècle. — Cf. SACHAU, *Verzeichnis der Syrischen Hannelschriften*, Berlin, 1899, p. 349. — Le martyrologe de Jacques d'Édesse la mentionne bien, mais d'après une recension du XIV^e siècle; il n'est pas facile de savoir si elle y est primitive.

Vêpres, sur quatre antiennes qui accompagnent la récitation du premier psaume, deux sont consacrées au mystère de la Circoncision et les deux autres à saint Basile et à saint Grégoire.

On comprend, dès lors, aisément que le *Propre du temps* ait les coudées franches pour se développer à son gré. Des périodes liturgiques entières sont à peu près totalement dépourvues de fêtes de saints. Du commencement du Carême jusqu'au dimanche de Quasimodo, quatre fêtes seulement peuvent venir interrompre la liturgie quadragésimale ou pascale : saint Joseph, l'Annonciation, saint Éphrem et les quarante Martyrs. Les dimanches forment naturellement les étapes principales du *Propre du temps*. Inaugurée vers le premier novembre, par le dimanche de la Consécration de l'Église suivie du dimanche de la Dédicace, l'année liturgique syrienne se poursuit, par les six dimanches constituant l'Avent syrien : dimanches de l'Annonciation à Zacharie, de l'Annonciation à Marie, de la Visitation, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la Révélation à saint Joseph et enfin de l'Attente. Après la Noël et l'Épiphanie, les séries de dimanches se poursuivent jusqu'au premier dimanche du Carême correspondant à notre Quinquagésime. Durant la sainte Quarantaine, les dimanches portent le nom de « dimanches des miracles », parce que les Évangiles, lus ces jours-là, racontent l'un des grands miracles de la vie publique du Sauveur. On a donc : le dimanche des noces de Cana, le dimanche du lépreux, du paralytique, du serviteur du Centenier, de la veuve de Naïm, de l'aveugle-né, et le dimanche de l'Hosanna qui inaugure la semaine de la Passion ou notre Semaine sainte. Les séries dominicales se poursuivent, de Pâques à la Pentecôte, de Pentecôte à la Croix (14 septembre), et de la Croix au commencement de l'année liturgique.

Tous les dimanches de l'année sont considérés comme fêtes de première classe ; par conséquent, ne cédant le pas qu'à une fête tout à fait primaire. Et encore, dans ce cas, procède-t-on à une combinaison. La fête supérieure a pour elle l'office de Vêpres et du matin ou de ἡ ἄρθροσ, tandis que les Vigiles et Tierce sont réservées au dimanche. La chute totale d'un dimanche ne se produit que dans les cas exceptionnels de Noël, de l'Épiphanie, etc., tombant en jour de dimanche.

Les *féries* jouissent également d'une place de faveur dans la liturgie syrienne tout comme les dimanches. Il convient, tout d'abord, de signaler les trois jours de rogations ou « jeûne de Ninive », durant la troisième semaine avant le Carême. Nous avons affaire, ici, à un usage strictement syrien, qui prit naissance sur les bords du Tigre ¹ et est commun aux

1. D'après les historiens syriens, c'est à la fin du VI^e siècle que ce jeûne de Ninive aurait été inauguré. Une peste ravageant toute la contrée autour de Mossoul (Ninive), l'évêque de cette ville, avec le métropolitain de Beth Garmaï, aurait prescrit un jeûne strict de trois jours, comme Jonas le fit jadis dans les mêmes lieux. Le fléau ayant cessé aussitôt, on fit vœu que, chaque année, on renouvelerait ce jeûne. — Cf. *Amr et Sliba*, édit. Gismondi, Rome, 1899, t. II, p. 26.

deux rites chaldéen et syrien. Chaque jour de cette semaine possède un office propre, dont l'attrait le plus vif est constitué par les hymnes de rogation de saint Éphrem. L'illustre diacre d'Édesse avait chanté, tout au long suivant son habitude, l'épisode biblique de la prédication de Jonas et de la conversion de Ninive. La liturgie syrienne, voulant faire ressortir les rapports de ces deux événements, ne crut mieux faire que de puiser largement à la muse féconde du chantre syrien.

Les trois vendredis qui suivent le jeûne de Ninive forment aussi des fêtes solennelles en l'honneur des morts. Le mois des morts, pour les Églises orientales, n'est pas le mois de novembre, comme chez nous, mais le mois de février. La liturgie syrienne a choisi ces trois vendredis pour exprimer sa dévotion à l'égard des trépassés¹ : le premier est consacré à la commémoration des prêtres défunts ; le second à la commémoration de tous les fidèles défunts ; enfin, le troisième à la commémoration des étrangers, des parents et des amis.

Comme de juste, la liturgie fériale a surtout sa place durant le Carême. La liturgie quadragésimale est, sans contredit, la plus riche de toute l'année syrienne. Elle occupe, dans l'édition catholique du bréviaire, deux forts volumes in-4^o de près de 1,000 pages en tout ; la semaine sainte, pour elle seule, prend tout un volume. Et encore, cette édition catholique ne représente-t-elle qu'une mince partie du *Fangit*, ou bréviaire jacobite à offices interminables². Comparée à cette richesse luxuriante, notre liturgie quadragésimale paraîtra bien sobre. Il ne s'agit plus ici de quelques antiennes, répons et oraisons propres ; presque chaque jour, la liturgie est totalement renouvelée. Tout n'est pas or évidemment dans cette masse de compositions liturgiques, et cette variété apparente pourrait finalement paraître de la monotonie. Néanmoins, l'esprit liturgique qui a inspiré cette abondance est, de tout point, excellent, on devra l'avouer. Par le fait, l'attention est uniquement fixée sur ces pensées de componction et de pénitence si naïvement exprimées, sans qu'aucun autre spectacle ne vienne la distraire³.

1. Les Homélies de Sévère d'Antioche parlent d'une commémoration des défunts, tout comme son recueil d'hymnes contient des répons en l'honneur des morts. Bien avant que saint Odilon eût établi la solennité du 2 novembre, les Syriens avaient donc leur commémoration des défunts.

2. Dans les églises de Mossoul, où la liturgie se pratique avec grande solennité, le chant de l'office ne cesse pas durant toute la Semaine sainte. On passe même la nuit à l'église, où les sous-diacres, pour ce rétribués, se relayent pour l'œuvre de Dieu. Les catholiques, pour cette semaine, ne se servent pas de l'édition imprimée, mais de l'ancien *Fangit* jacobite plus développé.

3. Il nous a été donné, personnellement, au séminaire syrien de Charfé (Liban), de prendre part à l'office durant tout un Carême. Nous devons l'avouer, lorsque nous passions ensuite à la récitation du bréviaire latin, nous nous sentions quelque peu humilié de la sobriété, pour ne pas dire la pauvreté, de notre liturgie quadragésimale réduite, neuf fois sur dix, à un répons, une antienne et une oraison.

La suite de l'année liturgique pourrait aussi nous fournir l'occasion de comparaisons intéressantes, mais il faut nous borner.

La composition intrinsèque de l'office syrien présente aussi un cachet d'antiquité remarquable. Sans doute, on l'a remarqué depuis fort longtemps¹, à partir du IV^e siècle, l'office canonial des Églises orientales subit une sorte de déviation de la ligne primitive. La psalmodie proprement dite non seulement se trouve tempérée par l'hymnodie, mais, le plus souvent, cède le pas à cette dernière qui tend à tout envahir. C'est certainement un défaut qu'il convient de signaler et dont plus que tout autre est entaché le bréviaire syrien. Néanmoins, si les petites heures sont totalement dépourvues de psaumes, sauf durant la Semaine sainte, en revanche Vêpres, Complies, Vigiles et Laudes en conservent encore un bon nombre, variables pour les Vigiles et fixes pour les autres offices. Du moins, dans la manière de les réciter, nous retrouvons le procédé antique, et spécialement les trois façons de réciter un psaume d'après saint Benoît : *directaneæ, cum antiphona, cum hallelujah*². Dans la liturgie syrienne, les psaumes se récitent ou bien « simplement, sans chant », *in directum*, sans intercaler des formules extra bibliques, ou bien avec une antienne que l'on intercale³ entre deux versets, quelquefois même entre deux stiques d'un même verset, *cum antiphona*, ou enfin « en gonglion », c'est-à-dire avec un hallelujah ou deux entre les deux stiques de chaque verset, *cum hallelujah*. Le psaume des Complies : *Qui habitat in adiutorio altissimi*, notamment, est toujours chanté de cette dernière manière.

La lecture évangélique à la fin des Vêpres et de l'office du matin, avec des litanies pour la paix de l'Église, etc., est un indice de haute antiquité également et suggère des rapports très étroits avec la liturgie hiérosolymitaine de la fin du IV^e siècle.

Il resterait un mot à dire aussi sur le style liturgique syrien. On a déjà fait ressortir sa qualité maîtresse, qui est l'unité⁴. Sans doute, ici pas plus qu'ailleurs, il ne faut parler d'une transmission intégrale des recueils liturgiques anciens. L'étude la plus superficielle de la tradition manuscrite nous montre, au contraire, que, d'âge en âge, une grande partie du recueil était sans cesse renouvelée à l'aide de compositions nouvelles⁵.

1. D. BAÜMER. *Histoire du Bréviaire*, traduction BIRON, t. I, p. 185.

2. *Regula*, c. IX et XII.

3. Il est vrai, la pratique routinière fait que, souvent aujourd'hui, on chante de suite toutes les antiennes, comme si c'était une hymne, et ensuite on récite le psaume ou vice versa. Mais les anciens manuscrits portent les antiennes entre les versets des psaumes.

4. D. PARISOT, *Revue de l'Orient chrétien* 1908, p. 229.

5. Il faut noter cependant, que les œuvres authentiques d'un saint Éphrem occupent, encore de nos jours, une place considérable dans le bréviaire. Les variations sont surtout sensibles dans des genres hymnologiques secondaires, comme les « golé ».

Néanmoins, ces modifications et additions ne détonnent pas du tout dans l'ensemble, et la transition des parties anciennes aux nouvelles se fait aisément. « Les textes des livres d'offices suggèrent entre les bréviaires syriens et le bréviaire latin une comparaison qui est à l'avantage de ceux-là. Tandis que notre recueil d'offices, modifié successivement sous l'empire de circonstances fort diverses, présente un ensemble de pièces parfois disparates, où le latin cultivé de saint Léon le Grand alterne avec les légendes écrites au moyen âge et les compositions des humanistes modernes, où les textes scripturaires, rebelles à la mélodie, succèdent aux formules antiques, écrites pour être chantées; — dans les bréviaires orientaux, les modernes compositions liturgiques ne détonnent pas sur l'ensemble du recueil d'offices. Ce sont les mêmes procédés de versification, le même vocabulaire, les mêmes épithètes, les mêmes pensées. L'unité ressort, avec monotonie parfois, mais on peut chanter, à l'église, les nouvelles hymnes aussi facilement que les anciennes, sur lesquelles on a soigneusement réglé le rythme et la mélodie ¹. »

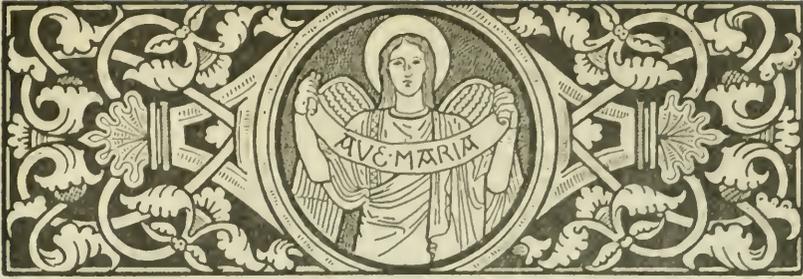
Loin de nous la pensée de présenter la liturgie syrienne comme modèle absolu à imiter en tout. Sans aller jusqu'à cet excès, nous voulons faire remarquer seulement que tout n'est pas ruines dans ces débris de chrétientés orientales. A travers de longs siècles de servitude, elles ont su garder un sens du passé, un amour de l'office divin et de la liturgie eucharistique qui ne le cèdent en rien au zèle d'autres chrétientés plus prospères. Pour ne citer qu'un détail, trouverait-on beaucoup de séminaires où les élèves, à la fin de la classe du soir, vont chanter Vêpres et Complies et font précéder la messe du matin du chant de Laudes et de Tierce, et cela tous les jours? Quant au samedi soir ou aux veilles de fêtes, on achevait la journée par le chant des Vigiles. Ce fait cependant est assez commun dans les églises orientales et quasi de règle dans le rite syrien ². Encore une fois, loin de nous la pensée de proposer de tels faits, surtout dans leur forme outrée, à l'imitation. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de constater qu'ils sont significatifs et que ces lambeaux de chrétientés sont tout à fait dignes d'intérêt qui conservent un tel respect pour l'office canonial, et leur exemple à imiter dans l'esprit, sinon dans la lettre.

Jérusalem.

Dom JULIEN PUYADE.

1. D. PARISOT, *loc. cit.*

2. Pendant près d'une année, nous avons été édifié à la vue d'un séminaire — et quel séminaire : une dizaine d'élèves, assistés de trois prêtres ! — ajouter cet « opus servitutis » au programme, fort chargé, des études littéraires. Les prêtres des églises urbaines ne manquent pas non plus à ce devoir, au moins les dimanches et fêtes. Les Jacobites, moines et prêtres, sont aussi très attachés à l'office canonial.



INFORMATIONS

PRÉPARATION DES ENFANTS A LA COMMUNION. — Depuis l'apparition du décret : *Quam singulari amore*, une foule de préparations et d'actions de grâces à la sainte communion pour les petits enfants ont vu le jour. Cette multiplicité prouve le besoin dans lequel se trouvent nos tout petits, et les éducateurs que la question préoccupe cherchent à le satisfaire. Dans cette courte note, nous voulons :

- 1° Mettre en lumière le point de vue pris par la plupart des auteurs;
- 2° Exposer les vrais principes qui doivent être suivis;
- 3° Présenter quelques opuscules qui répondent plus ou moins aux principes posés.

1° La plupart des auteurs d'actes avant et après la communion considèrent uniquement la sainte Eucharistie comme sacrement, laissant de côté — à tort, croyons-nous — le principal aspect, théologiquement parlant ¹ : l'Eucharistie comme Sacrifice. Ainsi ils isolent la communion et en font un acte de dévotion privée.

C'est là un défaut ou plutôt une lacune regrettable, qui nuira à la piété même. « Méconnaître ce point de vue (union de la communion avec la liturgie), c'est ne pas user du Saint-Sacrement selon l'esprit de l'Église, exprimé dans sa prière publique. Le centre du culte chrétien n'est pas la réception de l'Eucharistie, isolée de la messe, comme plusieurs semblent le penser, mais la participation au sacrifice du *Calvaire au moyen de la Messe, et à la Communion* qui en est *partie intégrante* ². » Nous ne voulons pas condamner la communion en dehors de la messe : la réception de l'Eucharistie à la communion de la messe est quasi impossible dans les paroisses, du moins le dimanche. Pour les collèges et pensionnats, elle est toujours possible, lorsqu'on y met un peu de bonne volonté ³. C'est pourquoi, à notre humble avis, il est néces-

1. Pourquoi ne pas ajouter : « même au point de vue de la piété », puisque la piété découle naturellement du dogme.

2. *Messenger de saint Benoît*, 1910, p. 300.

3. Évidemment, nous n'approuvons pas, dans les collèges, cette coutume de donner la communion à l'Évangile ou après la consécration, et ce pour gagner du temps. Cette coutume tombera d'elle-même, nous en sommes convaincus.

saire, dans les manuels pour jeunes communiant, de rattacher, par des prières préparatoires et d'actions de grâces, la communion eucharistique à la messe d'abord et à l'esprit de chaque *temps liturgique*.

2° LES VRAIS PRINCIPES. L'essentiel, pour le chrétien, c'est de vivre en état de grâce ou, en d'autres termes : l'enfant chrétien doit travailler à devenir un autre Jésus enfant, un autre Christ, *alter Christus*. Or, « c'est à la messe, qui est l'acte essentiel et central du culte rendu à Dieu, que, suivant Dom Vandeur, l'enfant apprendra à connaître Jésus-Christ, à l'aimer, à le servir. Là, il s'initiera à la science capitale de la mort à soi et de la vie à Dieu, idéal de toute sainteté et assurance du salut. » Le Saint Sacrifice lui montrera, chaque jour ou chaque dimanche, son *Christ* à qui il doit ressembler; c'est ce portrait vivant du Sauveur que la liturgie lui présentera, différemment suivant les différentes époques de l'année ecclésiastique, qu'il regardera, qu'il comprendra toujours de mieux en mieux et s'efforcera de reproduire dans son âme, sa vie, dans toute sa conduite.

CONCLUSION : a) Nécessité de mettre la communion dans son cadre liturgique qui est la messe. La messe est la représentation et le renouvellement du sacrifice de la Croix : Jésus s'offre et s'immole. L'enfant chrétien doit se sacrifier pour rester en état de grâce; et s'il ne sait pas se sacrifier, il ne restera pas longtemps pur. En communiant à la messe ou en recevant la sainte Eucharistie à un autre moment, tout en s'unissant, d'esprit et de cœur, à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'offre et s'immole quelque part sur un des autels du monde, il apprendra la science de se vaincre et portera, victorieusement, sa croix de chaque jour : il restera pur, il conservera l'état de grâce.

b) En parcourant le cycle liturgique, l'enfant connaîtra, de plus en plus, le Christ Jésus et les vertus qu'il a pratiquées sur la terre, et, tout naturellement, reproduira, dans sa vie, le Christ ou les différents aspects du Christ qu'il aura médités dans sa communion. Dom Guéranger présente la sainte communion sous un aspect différent suivant les différents temps de l'année liturgique ¹.

Si les petits enfants possédaient un petit manuel illustré de préparation et d'actions de grâces, avec différentes prières suivant les temps liturgiques et d'après les principes que nous venons d'exposer, ils y gagneraient, en piété et en ferveur, et leurs communions, placées dans le cadre théologique, deviendraient — croyons-nous — de beaucoup plus fructueuses. Devenus plus grands, ils seraient, tout naturellement, amenés à user des prières liturgiques et à suivre la messe avec un missel complet. Alors, plus tard, ils n'abandonneraient pas l'assistance à la messe, parce qu'ils ne s'ennuieraient pas à l'église.

3° Rien n'est parfait sous le soleil. Nous ne connaissons pas d'ouvrages conçus d'après les principes exposés et pour petits enfants. Voici cependant quelques bons manuels :

Manuel des jeunes communiant, par J. MAHIEU, secrétaire de l'évêché de Bruges, Bruges, Beyaert. Dans cet ouvrage, il y a plusieurs préparations et actions de grâces. Pour ce qui est de « la communion pendant la messe »,

1. *Année liturgique*, Paris, Oudin, *Avent*, p. 83 et vol. suiv.

p. 75, l'auteur a la note juste, car il suit, pas à pas, le prêtre dans la célébration du saint Sacrifice et fait participer l'enfant, activement, aux mystères sacrosainfs. La seule critique que nous formulions, c'est le manque d'images; on aurait alors un livre parfait et à la portée des jeunes intelligences.

La Sainte Messe préparant les enfants à la communion, par le Directeur des Servantes de Marie à Erps-Querbs, par Cortenberg (Brabant), 30 centimes. Excellent manuel pour les petits. Ce qui en fait la valeur, ce sont les vignettes qui abondent. A chaque page, l'enfant voit l'image reproduisant l'autel et l'attitude du prêtre. Une petite critique au sujet de ces illustrations: Attacher, à chaque partie de la messe, à chaque geste du prêtre, une scène de la passion (par exemple, au *Confiteor*: Jésus prosterné au Jardin des Olives; le prêtre baise l'autel: Judas trahissant son Maître par un baiser; au *lavabo*: Pilate lavant ses mains en présence du peuple, etc.), n'est-ce pas tomber dans le symbolisme exagéré que nous ont légué les auteurs du moyen âge comme Durand?

L'Assistance à la Messe, par R. DÉCROUILLE, Tourcoing (France, Nord), J. Duvivier, éditeur. Auteur recommandable, croyons-nous. Il donne d'abord un catéchisme sur la messe: explication du sacrifice du Calvaire (Quels devoirs avons-nous à rendre à Dieu? Sommes-nous capables par nous-mêmes de rendre ces devoirs à Dieu? Mais comment se fait-il que ce sacrifice était offert en notre nom? Étions-nous prêtres et victimes avec Jésus-Christ?), du sacrifice de la messe, de l'autel, des ornements du prêtre. Après le petit catéchisme très clair, viennent les prières de la messe, comme préparation à la communion: l'enfant suit très facilement et assez fidèlement le prêtre. Comme dans l'opuscule précédent, à chaque page, il y a une image. Nous aurions voulu trouver la terminologie antique des parties du sacrifice: messe des catéchumènes et des fidèles.

Méthode courte et facile pour préparer les petits enfants à la première communion privée, Reims, Société d'imprimerie Jeanne d'Arc, 4, rue des Fusiliers. Nous y trouvons les vérités essentielles pour un enfant qui se prépare à la communion privée. Puis, méthode à suivre pour se confesser; méthode pour faire la sainte communion et petites prières à réciter pendant la messe. Quant à la préparation à la communion par la messe, nous la trouvons inférieure aux manuels précédents. D'abord, les divisions de la messe manquent; il n'y a pas d'images: l'enfant ne lira les prières que s'il est attiré par les images. Il y en a dans la première partie et en grand nombre, mais toutes ne sont pas irréprochables, par exemple, page 7, le signe de la croix: on représente Dieu le Père en aube et avec une étole, ce qui ne convient qu'au Christ. Nous avons lu, avec plaisir, la page 55: « Récitez le *Confiteor* vous-même avec le servent. » C'est à approuver et à généraliser. Nous irons même plus loin: pourquoi ceux qui communient ne réciteraient-ils pas, tout haut, avec le servent, le *Confiteor*? Pourquoi ne répondraient-ils pas: *Amen* au *Misereatur* et à l'*Indulgentiam*? Pourquoi, en même temps que le prêtre, ne diraient-ils pas trois fois: *Domine non sum dignus...*?

En terminant ces notes, nous exprimons un désir, un vœu: nous serions heureux de recevoir, sur ce sujet si important, les avis, les remarques et les

critiques de nos confrères dans le sacerdoce. De cette consultation, pourrait résulter un bien immense pour l'éducation eucharistique et liturgique des petits enfants.

UN PRÊTRE.

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE SUR LES FÊTES. (*Acta Sanctæ Sedis*, 10 mai 1912, p. 340.) Le Saint-Siège a été sollicité instamment, par un grand nombre d'évêques de retirer le décret du 2 juillet 1911, qui réduit le nombre des fêtes d'obligation, et avant tout de rendre au jeudi de la Fête-Dieu toute sa solennité.

Le Saint-Siège rend le décret suivant :

1° Le décret du 2 juillet 1911 est maintenu; mais les évêques, en en faisant part à leurs diocésains, doivent insister pour que le peuple chrétien reste fidèle à solenniser ces jours.

2° Pour inculquer efficacement ce point, le Saint-Siège accorde par ce décret une large faculté (*ampla facultas*) de dispenser de la loi du jeûne et de l'abstinence lorsqu'une de ces fêtes, dont l'obligation est supprimée, mais qui reste populaire, vient à tomber un jour de jeûne ou d'abstinence.

3° Le Saint-Siège laisse au jugement des évêques de permettre la célébration solennelle et la procession de la Fête-Dieu le jeudi après le dimanche de la Sainte-Trinité, sans cependant que ce jour soit un jour d'obligation.

Donné le 3 mai 1912.

BIBLIOGRAPHIE



THE ancient church orders (the Cambridge liturgical Handbooks) par A. J. Maclean, Cambridge, University Press, 1910, 1 vol. in-12, de xij-181 pages. Prix : 4 sh.

Ce petit livre inaugure une collection d'études liturgiques qui aideront les débutants à s'orienter dans le maniement d'ouvrages techniques plus considérables. Les Ordres sont classés, appréciés, sobrement décrits, et l'auteur en dégage ensuite un croquis des différents aspects de la vie ecclésiastique aux IV^e et V^e siècles, avant que le culte ne reçut sa forme définitive. Vient ensuite une étude sur la date des différents Ordres et leur parenté éventuelle.

L'esquisse des édifices religieux et du culte (page 35) et des fêtes, jeûnes et saisons (page 128) intéressera plus particulièrement les lecteurs des *Questions Liturgiques*. On aime à voir, par exemple, à propos du cycle des fêtes, émerger, avant toute autre, la célébration de la Pâque, puis la Pentecôte et la commémoration de la Nativité de Notre Seigneur (Noël ou Épiphanie). C'est déjà l'ossature de notre année liturgique au XX^e siècle. Elle n'a pas encore atteint toute la richesse de son développement, mais l'abondance n'en surcharge pas encore l'architecture. Bonne étude, scientifique et claire, réalisant pleinement son but.

The church year and kalendar, par J. Dowden. Même collection, 1910, 1 vol. in-12, de xxvj-160 pages. Prix : 4 sh.

L'année ecclésiastique est caractérisée par la récurrence hebdomadaire du dimanche, et le retour annuel de jeûnes et de fêtes, jours et époques fixes d'observance religieuse.

Les premiers chrétiens, qui empruntèrent aux Juifs la division de l'année en semaines, ont transféré la solennité du Sabbat au dimanche, et le caractère plus religieux des lundi et jeudi (*Jejuno bis in sabbato*, LUC, XVIII, 12) aux mercredi et vendredi. Le samedi de la semaine chrétienne ne dérive pas immédiatement du Sabbat, puisqu'il n'acquiert aucun relief avant le IV^e siècle, date où il apparaît tantôt comme un jour de pénitence, tantôt comme un jour de fête.

Le cycle annuel a pour centre la célébration de la Pâque, précédée d'un temps de pénitence. Tout le long de l'année s'échelonnent, en fonction de cette solennité, les fêtes de Notre Seigneur, de plus en plus nombreuses, Noël et son Avent qui, à Rome, comptait déjà quatre dimanches au temps de saint Grégoire le Grand, l'Ascension et ses Rogations, originaires des Gaules (V^e siècle), et la Pentecôte suivie, vers les IX^e et X^e siècles, dans les régions septentrionales, d'un carême entièrement disparu aujourd'hui.

L'année se parsème, en même temps, de fêtes de saints de plus en plus nombreuses. A l'origine, ce ne furent que des anniversaires locaux de martyrs. Le caractère local se maintint longtemps, mais, peu à peu, ces saints, surtout les romains, devinrent l'objet d'un culte universel. D'autres ne tardent pas à partager les honneurs du culte. C'est tout d'abord la sainte Vierge, dont Rome aurait emprunté à Byzance les principales fêtes, vers le VII^e siècle (Purification, Annonciation, Nativité, Assomption). L'auteur parle avec amertume de l'Immaculée Conception (*ex professo*, page 52, et *passim*). Ce sont aussi les Apôtres. A part les principaux d'entre eux, ils semblent n'avoir été primitivement fêtés qu'en une sorte de Toussaint apostolique, survivant encore dans l'Église grecque. Le caractère d'anniversaire s'atténua également. Les fêtes d'apôtres, instituées tardivement, furent probablement fixées à la date d'une dédicace, translation de reliques, etc. Ceux, dont le culte spécial est le plus ancien, prirent place, indépendamment de toute préoccupation anniversaire, dans l'octave de Noël : saint Pierre, saints Jacques et Jean, saint Paul, et de même saint Étienne, les Saints-Innocents et saint Jean-Baptiste.

Ces quelques notions, glanées à travers le livre, montrent l'aide qu'il est appelé à fournir à ceux qui voudraient, en quelques heures d'une lecture facile, s'initier au problème des origines liturgiques et connaître les solutions proposées par la science contemporaine.

Ordinarium salutationum. Ordinaire des saluts, chants variés populaires pour les saluts du Très Saint-Sacrement et prières diverses par A. Gastoué. Paris, Société d'éditions du chant grégorien, Gabalda-Lethielleux, 1910.

Cet ouvrage est de nature à répondre au désir de plusieurs maîtrises qui souhaitaient un manuel populaire de chants grégoriens pour les saluts. M. Gastoué y a rassemblé un grand nombre de chants pour les saluts : il facilite l'accès de chants disséminés dans de multiples publications ou même entièrement inédits. Tous ces « chants à dévotion » y sont annotés, tant pour les paroles que pour les mélodies, dans leur texte le plus pur et celui qu'on peut considérer comme définitif, avec indications sur l'origine et l'époque

de chacun d'eux. Des numéros d'ordre, en forts caractères, en facilitent l'usage.

Les 88 numéros sont répartis comme suit : 7 *Tantum ergo*, 45 chants en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ, 9 en l'honneur de la sainte Vierge, 8 pour le Pape, 3 pour la paix, 8 pour les diverses époques liturgiques, 3 pour les défunts, enfin 2 chants mesurés que l'auteur a eu l'honnêteté d'annoter en notation moderne : l'*Adeste* (où il manque un bémol à la clef) et une invocation à la sainte Vierge pour les défunts : *Languentibus*.

Ce manuel pourra rendre de bons services : le choix des pièces en est très heureux au point de vue pratique. Pourrait-on y regretter quelques excès d'amour de l'archéologie aux dépens de l'esthétique : pourquoi, notamment, l'auteur sacrifie-t-il l'admirable mélodie que les moines bénédictins de Maredsous et de Louvain chantent à la fin des Matines sur les antiques paroles *Te decet laus* à cette autre mélodie beaucoup moins belle reproduite au numéro 51? Nous nous permettons de signaler le noble rival de cette mélodie à l'admiration de tout vrai musicien.

Foerster, F.-W. Pour former le caractère, traduit par C. Thirion et M. Paris, 1912, Paris. Fischbacher, in-8°, x-483 pages.

« Les entretiens, qui forment la substance de ce livre, font abstraction des mobiles religieux; mais il faut bien se garder de chercher la raison de cette abstention dans une disposition antireligieuse de l'auteur. Personne plus que lui n'estime la haute importance pédagogique de la religion. » (Dédicace, p. ix.) L'auteur dit encore autre part : « Ce qui intéresse et satisfait éminemment l'intelligence peut énerver, voire même étouffer ou du moins laisser intactes les facultés émotives qui sont les ressorts de la volonté. Ainsi, par exemple, un exposé très intéressant et très fouillé du sacrifice et de la maîtrise de soi, envisagés comme besoins sociaux, peut cependant être entièrement incapable de suggérer à l'homme la résolution et l'énergie nécessaires à la maîtrise de soi la plus infime et moins encore lui donner la force d'endurer le chagrin, la méconnaissance et l'indigence ou même de regarder la mort en face pour suivre les devoirs de sa conscience. » (Das pädagogische Unentbehrlichkeit der religiöse Moralbegründung. — Hochland, Monatschrift für alle Gebiete des Wissens, Kempten, Kösel, 1. Oktober 1908, s. 31.)

L'abstention systématique de tout recours aux motifs religieux rend ce livre incomplet, puisqu'il ne peut y avoir de formation morale sérieuse sans la religion. L'auteur en est persuadé autant que personne, et, sans doute, il ne s'est résolu à ce parti pris du silence qu'à son corps défendant et pour atteindre les milieux rebelles à toute pensée religieuse. A-t-il eu raison? Nous nous permettons d'en douter. Mais on ne peut refuser d'admettre que cette louable intention l'excuse, partiellement du moins. M. F. n'est pas de ceux qui croient que la perfection de l'individu viendra de réformes sociales. Au contraire, il professe que l'amélioration du cœur pourra seule donner naissance à un état social plus juste. Il veut donc former, dans les enfants, la personnalité; entendez bien : la personnalité, non l'individualisme destructeur. Presque toutes les pages de son livre combattent l'égoïsme sous toutes ses formes. Il veut former non des surhommes nitchéens, mais des hommes compa-

tissants pour les misères d'autrui et remplis du désir de les soulager ; en un mot des hommes charitables, au sens chrétien du mot. « *Gratia supponit naturam*, dit-il. L'influence religieuse suppose nécessairement la culture des facultés naturelles, et il arrive souvent que les premières expériences d'empire sur soi-même ouvrent plus l'intelligence à la vérité religieuse que de longs discours métaphysiques et abstraits. » (Dédicace, p. x.) Les dernières lignes de cette citation nous exposent la méthode de l'auteur. Sans cesse, dans ces pages adressées à des enfants, il fait appel à l'expérience de ses lecteurs. Il leur fait voir leurs défauts, leur remet à la mémoire les petites victoires qu'ils ont déjà remportées sur leurs mauvais penchants et les encourage à en remporter de nouvelles. Il les engage à résister au mal qui, de l'extérieur, veut entrer dans leur âme et à répandre autour d'eux le bon exemple et les œuvres de miséricorde spirituelle. Comme ces paroles auraient plus d'efficacité si elles s'appuyaient sur des motifs surnaturels, en même temps que sur le désir de se former le caractère et celui de faire du bien aux autres ! Les prêtres qui se serviront de ce livre le compléteront dans ce sens ; à cette condition, il sera une source de très grand bien.

LES LIVRES SUIVANTS ONT ÉTÉ ADRESSÉS AUX BUREAUX
DES *QUESTIONS LITURGIQUES* :

De la Société belge de librairie, Bruxelles :

Le surnaturalisme et les intellectuels, par Dom RAMON ALOMA, docteur en théologie, traduit de l'espagnol avec autorisation de l'auteur par F. ADAL, in-12, de 90 pages.

De la librairie Oudin, Paris-Poitiers :

Le secret admirable du Très Saint Rosaire, par le bienheureux GRIGNON DE MONTFORT, in-12, de 190 pages.

Dom Guéranger et Madame Durand, par le R^me P. D. ALPHONSE GUÉPIN, abbé de Silos, in-12, 86 pages.

Une Nouvelle-Ancienne Histoire de l'Église, par le chanoine MARCHAND, in-16, 165 pages.

Les Martyrs, vol. XI, *La Révolution*, par Dom LECLERCQ, in-8°, 270 pages.

De la librairie Opdebeek, d'Anvers :

Constance Teichmann, door E.-M. BELPAIRE, tweede druk, 1911, in-8°, 270 p.

Kruisbloemen, door CONSTANT EECKELS, tweede vermeerderde druk, in-12, 160 p.

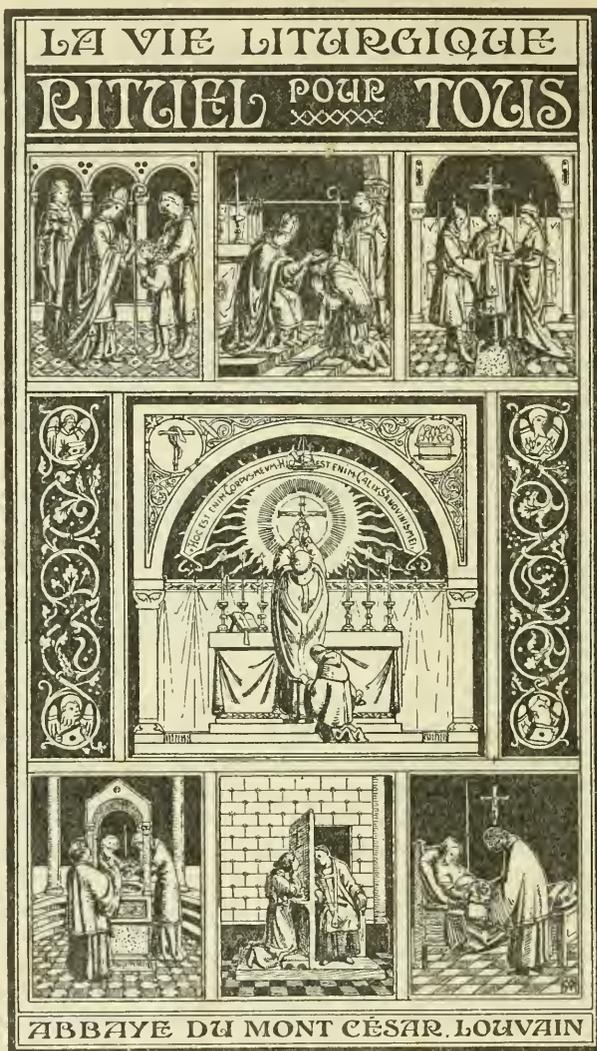
Johannes Joergensen, vertaald door M. E. BELPAIRE : *Levensleugen en levenswaarheid*, tweede druk, in-12, 30 pages.

Johannes Joergensen, vertaald door M. E. BELPAIRE : *De uiterste Dag*, in-12, 90 pages.

Maria's Heiligdommen in Nederland en België, in-8°, 350 pages.

De la librairie Téqui, Paris :

Petit manuel de liturgie, rédigé conformément au programme des examens d'instruction religieuse institués par le cardinal Richard, in-32, 190 pages.



Broché, l'ex. : fr. 0.25; franco : fr. 0.30; la douzaine : fr. 2.50; franco : fr. 2.75.

Reliure 1. Dos percaline, plats pap., tr. rouge. L'ex. : fr. 0.50; franco : fr. 0.55; la douz. : fr. 5.00; franco : fr. 5.50.

Reliure 2. Pleine percaline grenat, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 1.00.

Reliure 3. Cuir anglais, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 1.75.



RETRAITE LITURGIQUE

LE succès de la première Retraite liturgique a dépassé toute attente. Un seul regret, partagé par tous les participants, celui de n'avoir pu recevoir que soixante-dix ecclésiastiques et d'avoir dû refuser quarante inscriptions.

Pour tenir nos lecteurs au courant de ces différentes œuvres qui viennent compléter successivement le mouvement liturgique, nous publions ici le programme de la Retraite.

ORDRE DU JOUR DE LA RETRAITE :

DIMANCHE 4 AOUT.

5 heures, Ouverture. Entretien sur la solennité : *Dedicatio B. Mariæ ad Nives* ;

6 1/4 heures, secondes Vêpres du dimanche ;

6 3/4 heures, souper, récréation ;

8 heures, les Vigiles de la fête.

LUNDI 5 AOUT.

5 1/4 heures, lever ;

5 1/2 heures, Laudes de la fête, suivie de la sainte Messe collective avec homélie sur l'Évangile : *Loquente Jesu ad turbas*. L'horaire des messes privées sera réglé de façon à contrarier le moins possible l'assistance aux Laudes et à la Messe collective.

Le déjeuner sera servi à partir de 7 heures ;

8 1/4 heures, entretien sur la Messe et l'Office divin. Tierce ;

9 heures, Messe conventuelle ;

10 heures, entretien sur les dogmes liturgiques ;

11 3/4 heures, Sexte ;

12 heures, dîner, récréation ;

1 1/2 heure, réunions facultatives laissées au choix des retraitants :
1^o Cérémonies de la Messe et des Sacrements ; 2^o Étude du chant collectif ;

3° Fondation de *Scholas cantorum*; 4° Méthode pour la piété liturgique; 5° Méthode pour l'étude de la liturgie; 6° Règles liturgiques pour construction et ameublement d'églises;

2 3/4 heures, Nones;

4 heures, entretien sur la solennité de la Transfiguration de Notre-Seigneur;

6 1/4 heures, Vêpres de la fête;

6 3/4 heures, souper, récréation;

8 heures, Vigiles de la fête.

Le même horaire sera suivi les *mardi, mercredi, jeudi*, ainsi que *vendredi*, jusqu'à la Grand'Messe de 9 heures, qui clôturera la retraite.

On suivra, pendant ces jours, le calendrier liturgique du diocèse de Malines :

Lundi 5. Dédicace de sainte Marie-aux-Neiges.

Mardi 6. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mercredi 7. Saint Gaétan, confesseur.

Jeudi 8. Saints Cyriaque, Large et Smaragde, martyrs.

Vendredi 9. Bienheureux Jean-Marie Vianney, confesseur, avec mémoire de la vigile de saint Laurent et l'oraison pour Notre Saint-Père le Pape Pie X, dont on célèbre ce jour le neuvième anniversaire pontifical.

DISPOSITIONS MATÉRIELLES :

1° On est prié instamment d'être à l'abbaye dimanche à 5 heures du soir au plus tard. — Le repas de midi sera servi également le vendredi, jour de clôture;

2° L'abbaye est située à 25 minutes de la gare. Itinéraire : *rue de la Gare* (grande artère vis-à-vis de la statue) jusqu'à la collégiale Saint-Pierre; *rue de Malines*, 202 (jusqu'aux Remparts);

3° On est prié de prendre avec soi : nouveau psautier, barrette, surplis et camail, s'il y a lieu;

4° Les livres de chant ne sont pas nécessaires. Un missel de poche et un commentaire sommaire des Psaumes seraient utiles. Les écrits des Pères et la Vie des Saints seront mis à la disposition des retraitants;

5° L'abbaye fournira le linge de table, de toilette et de lit.

ESPRIT DE LA RETRAITE.

A la simple lecture de cet horaire, on se rend compte du caractère spécial de cette retraite. Personne ne conteste, évidemment, l'importance des retraites ayant comme thème fondamental et explicite la réflexion sur les fins dernières. Si l'on peut apprécier différemment les mé-

thodes multiples qui ont systématisé cette activité spirituelle, on ne peut nier que les âmes pieuses de tous les siècles ont trouvé dans la méditation recueillie et dévote de leurs fins dernières cette horreur salutaire du péché promise par l'Esprit-Saint.

Faut-il en conclure que ce soit le thème unique et obligé de toute retraite? Nullement. Si l'on en doutait, il suffirait de rappeler l'exemple du cardinal Mercier, qui, à l'unanime et enthousiaste satisfaction de ses auditeurs et lecteurs, a ouvert d'autres avenues dans les retraites successives données à son clergé.

Il nous a semblé utile de fournir au clergé l'occasion de se rendre un compte plus exact des trésors de vie surnaturelle que lui fournit la liturgie du saint Sacrifice et de l'Office divin. L'Église ménage chaque jour à ses enfants et surtout à ses prêtres le repas substantiel des saintes lectures, des adorations collectives et des supplications toutes-puissantes. Appliquer son activité surnaturelle à s'assimiler ces richesses, à les faire passer dans sa vie et son action, n'est-ce pas un magnifique objectif de piété sacerdotale, d'une piété solide, facile, collective, ecclésiastique, vraiment catholique? Au lieu d'exploiter à l'aise ce filon d'or qui court à fleur de sol, nous nous épuisons péniblement dans des sondages aléatoires, à l'aide de méthodes d'un mécanisme compliqué, en quête de gisements moins riches et dont l'extraction laborieuse met souvent notre persévérance à l'épreuve. On connaît la réponse que fit saint Jean de Cupertin à un évêque, préoccupé de la sanctification de son clergé : « La sainte Messe et l'Office divin, voilà les grands moyens de sanctification du prêtre. » C'est cette conviction, fruit d'une réflexion et d'une pratique rendues plus efficaces par la vie recueillie et commune du cloître, que les participants de la première retraite liturgique emporteront, nous le souhaitons, de leur séjour au Mont-César.

Nous mènerons pendant ces jours, au sens traditionnel du mot, une vie apostolique. « Un homme apostolique, *vir apostolicus*, dit excellemment un auteur¹, c'est un homme qui vit comme vivaient les apôtres et leurs disciples immédiats. La vie apostolique, c'est la vie de ceux qui s'efforcent d'imiter la conduite des premiers chrétiens... Notre unique ambition est de nous rapprocher le plus possible du genre de vie qu'ils ont inauguré dans l'Église, de conserver la plénitude de leur esprit, en dépit de la diminution de vérité et du refroidissement de charité que les siècles, on ne peut le nier, ont toujours amenés après eux. »

Notre devise sera le : *Cor unum et anima una* des premiers chrétiens, réalisant ainsi, aussi parfaitement que possible, le souhait suprême que notre Sauveur adressait à son Père dans sa prière sacerdotale : *Tu in me et ego in eis, ut sint consummati in unum*. Que tous les participants et

1. *L'Idéal monastique*. Beauchesne, 1912, pp. 78-80. Voir plus loin, p. 460.

ceux, hélas ! trop nombreux, que nous n'avons pu recevoir cette année préludent dès maintenant à ces jours de fraternité par l'union de leurs prières !

NOTICES SUR LES FÊTES.

Les instructions sur la liturgie quotidienne envisageront le côté ascétique des fêtes. Nous donnons ici une courte notice historique qui dispensera le prédicateur de s'y arrêter et pourra servir également aux lecteurs de la *Revue*.

5 août, Dédicace de Notre-Dame-aux-Neiges. L'église de Sainte-Marie-Majeure est la plus insigne église de Marie qui soit au monde. C'est la métropole des innombrables sanctuaires de Notre-Dame élevés à la gloire de la Mère de Dieu, en tous les siècles et sous toutes les latitudes. Et voilà que le monde entier en célèbre aujourd'hui la dédicace, c'est-à-dire la date la plus mémorable qui a marqué son baptême et sa consécration.

Les historiens et les archéologues ¹ célèbrent à l'envi les gloires de ce temple incomparable, le premier en dignité du monde catholique, après la basilique de Latran, dédiée au divin Sauveur. L'événement historique qui en motive l'érection en fait bien ressortir l'importance. Le célèbre Concile d'Éphèse (431) venait de condamner le nestorianisme. Ce fut le nom de Marie comme Mère de Dieu (*Theotokos*) qui fut le centre des débats nestoriens. Conserver cette expression était la seule garantie que l'on acceptât dans le sens de l'Église l'union dans la personne du Christ de la nature humaine et de la nature divine. Peu après le Concile, le Pape Sixte III voulut élever à Rome un glorieux monument à la gloire de Marie qui commémora ce grand événement et symbolisa l'enseignement commenté avec enthousiasme par saint Cyrille d'Alexandrie, dans son discours aux Pères du Concile : « Salut Marie, Mère de Dieu, trésor du monde, digne de tout honneur, lumière inextinguible, couronne brillante de virginité, temple indestructible, mère et vierge tout ensemble : de toi est né Celui dont l'Évangile a dit : Béni celui qui vient au nom du Seigneur ! Salut donc à toi qui dans ton sein de Vierge as porté l'Infini, à Toi par qui honneur et adoration sont rendus à la très sainte Trinité ! Qui pourra jamais te louer dignement ² ? »

C'est Sixte III (432), au lendemain du Concile, qui reconstruisit de fond en comble la basilique élevée sur l'Esquilin par Libère, un siècle auparavant, et dédia à la Mère de Dieu le temple reconstruit en souve-

¹ GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, Desclée, 1906, trad. Ledos, t. I, pp. 309 et suivantes. — MARUCCHI, *Basiliques et Eglises de Rome*, Rome 1902, chap. IV, pp. 149 et suivantes.

² MIGNE, *P. G.*, t. 77, col. 1029-1030.

nir de cette victoire dogmatique. Les mosaïques de l'arc triomphal datent de cette époque : c'est l'apothéose de la maternité divine de Marie.

L'anniversaire de ce jour célèbre donc le plus glorieux titre de Marie, nous rappelle le Concile d'Ephèse, qu'on peut appeler le Concile de la Mère de Dieu, évoque la pensée de la piété universelle envers Notre-Dame, en rassemblant en esprit tout le peuple chrétien dans sa Basilique mariale par excellence, témoin depuis seize siècles de la foi de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

L'Église, par condescendance pour la croyance populaire, inséra au second Nocturne la légende répandue au moyen âge sur l'origine de cette Basilique. La liturgie à cette époque, et c'est sa gloire, était avant tout populaire et ne se préoccupait pas de contrôler ou de contredire un récit accrédité dans le peuple et d'ailleurs inoffensif. Ne commettons pas l'anachronisme de le lui reprocher au nom des méthodes scientifiques, inconnues alors. Elle aura d'ailleurs les mêmes égards pour la mentalité moderne et Benoît XIV dans son projet de revision du Bréviaire avait déjà supprimé la légende de cet Office.

6 août, Fête de la Transfiguration. On sait comment, au xv^e siècle, le flot montant de l'islamisme menaçait d'envahir la Hongrie et toute la chrétienté. Exaltés par la prise de Constantinople, les Turcs se flattaient d'être maîtres bientôt de toutes les capitales de l'Europe orientale. La croisade, organisée par Calixte III, remporta contre le Croissant la célèbre bataille de Belgrade, le 14 juillet 1456. La nouvelle, arrivée à Rome le 6 août, fut le signal de réjouissances extraordinaires. Le Souverain Pontife ordonna de sonner toutes les cloches de la ville, de faire dans toutes les églises des processions en témoignage d'actions de grâces, d'allumer des feux de joie et d'annoncer la nouvelle au peuple dans les formes les plus solennelles.

L'année suivante, voulant perpétuer le souvenir de ces réjouissances, il décréta (Bulle du 6 août 1457) que dorénavant chaque année, le 6 août, la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur serait célébrée solennellement dans toute la chrétienté¹.

Depuis longtemps cette solennité existait en Orient et quelques églises d'Occident l'avaient adoptée. La coincidence de la victoire amena l'Église romaine à sanctifier cette date. Elle le fit en adoptant cette fête dans son calendrier. On sait, d'ailleurs, que ce mystère a appartenu de tout temps à la liturgie quadragésimale. Le second dimanche du Carême et le samedi précédent, on lit l'Évangile de la Transfiguration.

Indépendamment des enseignements si précieux contenus dans cette

1. Cf. PASTOR, *Histoire des Papes*, trad. Raynaud, Paris, 1907, II, p. 386.

fête, la liturgie nous rappelle donc un des épisodes glorieux de cette lutte séculaire que Notre Mère la sainte Église eut à soutenir contre les ennemis de la Croix de Jésus-Christ.

La Bulle *Divino Afflatu* a élevé cette fête au rang de double de deuxième classe.

6 août, Mémoire de saint Sixte. Avant l'institution de la fête de la Transfiguration, le 6 août était consacré au culte du pape Sixte II et de ses compagnons, martyrisés au III^e siècle dans la persécution de Dèce, la plus terrible de toutes.

Le pontife Sixte II avait comme diacre saint Laurent et c'est entre ces deux saints personnages qu'eut lieu ce dialogue, rapporté dans les Actes du martyre de l'illustre diacre : « Pourquoi m'abandonnes-tu, ô Père, tu n'as pas l'habitude d'offrir le sacrifice sans ton diacre ? » « Tu me suivras dans quatre jours, dit le Pontife : Dieu te réserve pour des combats plus glorieux. » De là la fixation de la fête de saint Laurent le 10 août, quatre jours après celle de saint Sixte. Dans les anciens martyrologes, toute cette époque du 6 au 15 août est consacrée au culte des compagnons de saint Sixte et de saint Laurent.

7 août, saint Gaétan. Le fondateur des Clercs réguliers dits Théatins naquit à Vicence, dans la République de Venise, l'an de grâce 1480. A Rome, à Vicence, à Venise où il passa les premières années de sa vie ecclésiastique, il se distingua par une vie intérieure intense unie à un grand amour des pauvres et des malades, auxquels il consacrait tous ses instants dans les hôpitaux. On était au début du XVI^e siècle, à la veille de la grande révolte protestante, Gaétan fut suscité par Dieu avec plusieurs saints personnages, entre autres Jean-Pierre Caraffa, évêque de Théate, plus tard pape sous le nom de Paul IV, pour instituer un ordre de Clercs réguliers qui, vivant dans la plus sainte réforme, travailleraient sans relâche à rendre au clergé l'ancien éclat qu'il avait eu aux âges de foi. C'est en 1524, le 14 septembre, que Gaétan et Pierre Caraffa, déchargé de son évêché de Théate, et leurs compagnons firent profession, dans l'église de Saint-Pierre au Vatican, au moment même où Luther et ses disciples consumaient leur apostasie.

L'ordre se développa bientôt dans les principales villes de l'Italie et Gaétan porta, avec un courage et une résignation admirables, toutes les épreuves que connaissent les Instituts naissants. Son influence fut considérable sur le clergé. Il avait la passion de la gloire de Dieu et du salut des âmes : ce qui lui mérita le nom de *Venator animarum* et l'on comprend combien cette âme dut souffrir à une époque d'apostasie et de haine religieuse. Il mourut le 7 août 1547, vingt-trois ans après la fondation de son ordre. Urbain VIII le béatifica en 1629 et Clément X

le canonisa en 1669. L'ordre n'existe plus aujourd'hui qu'en Italie; la règle se rapproche de celle des Chanoines réguliers.

8 août, saint Cyriaque et ses compagnons. La sainte Église nous rappelle aujourd'hui la glorieuse histoire de ses origines par le culte d'un groupe de martyrs qui ont confessé leur foi sous la terrible persécution de Dioclétien, vers 310, à la veille de la paix de l'Église. On publia à cette époque des édits impériaux ordonnant de raser les églises, de brûler les Livres saints, de dégrader les chrétiens revêtus de charges et d'emprisonner les gens du peuple, s'ils persévéraient dans la profession du christianisme.

Les actes du martyre de nos saints sont peu connus; mais leur culte est mentionné dans les martyrologes et les sacramentaires les plus anciens.

L'Église, par sa liturgie, conserve vivant dans la mémoire de ses enfants de tous les siècles le souvenir de ses martyrs. Elle sait que la persécution est de tous les temps et que ses enfants ont toujours besoin des exemples héroïques de courage et de patience des martyrs. Dans les premiers siècles, ceux-là seuls, parmi les fidèles du Christ, recevaient un hommage de la communauté qui avaient imité le divin Maître jusque dans la mort et lui avaient rendu témoignage jusqu'à l'effusion de leur sang. L'Office qu'elle leur a consacré est le plus ancien et le plus riche en enseignements précieux.

9 août, le bienheureux Vianney. Tout le monde connaît la vie du bienheureux Jean Vianney, curé d'Ars. Qu'il nous suffise de rappeler ici les principales dates :

Jean-Baptiste naquit à Dardilly, près de Lyon, le 8 mai 1786.

Il fut ordonné prêtre à Grenoble le 13 août 1815, treizième dimanche après la Pentecôte, et nommé vicaire à Écully.

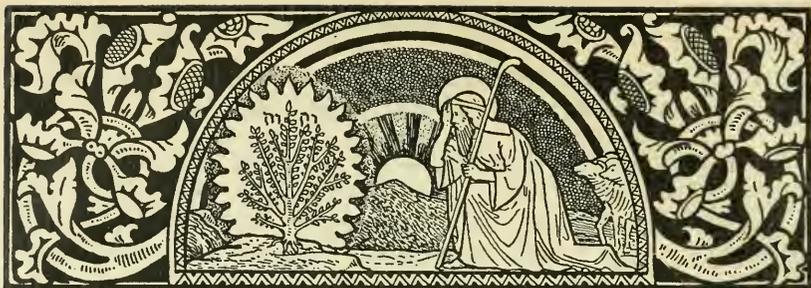
Curé d'Ars en février 1818, pendant près de 42 ans.

Il mourut le 4 août 1859.

Le 3 octobre 1874, Pie IX proclama J.-B. Vianney Vénérable.

Le 1^{er} août 1896, Léon XIII publie solennellement le décret d'héroïcité de ses vertus.

La joie de glorifier l'humble curé de campagne était réservée à un ancien curé de campagne devenu pape le 4 août, à ce même jour anniversaire de la naissance au ciel de notre Bienheureux. Le 21 février 1904, Pie X, en promulguant le décret d'authenticité des miracles, donnait le curé d'Ars comme exemple au clergé paroissial du monde entier. Enfin, le 8 janvier 1905, l'humble curé a été mis solennellement au rang des Bienheureux. Qu'il soit le patron spécial de cette retraite, commencée le jour même de sa naissance immortelle au ciel et terminée par sa fête liturgique ici-bas !



SEMAINE LITURGIQUE

ORGANISÉE PAR L'ABBAYE DE MAREDSOUS, 19-23 AOUT 1912

UNE « Semaine » liturgique n'est pas un congrès. Moins bruyante qu'un congrès, elle vise à faire œuvre plus féconde. C'est une semaine de véritable *initiation*, d'*étude*. S'adressant à un public volontairement restreint et choisi, elle comprend, en majeure partie, des *cours* ou *conférences* proprement dits; la discussion n'est admise, après certains rapports, que dans la mesure où elle éclaire les points exposés ou précise les notions données.

La « Semaine liturgique » tire un caractère religieux non seulement de la nature des matières exposées, mais encore du fait que les adhérents participent, dans une très large mesure, à la vie monastique (assistance aux Offices divins: Grand'Messe, Vêpres et Complies, aux repas dans le réfectoire des moines, etc.).

La « Semaine » s'ouvrira le lundi 19 août, à 3 heures, par les secondes Vêpres, chantées pontificalement, de l'anniversaire de la Dédicace de l'église abbatiale.

Le jeudi 22 août, octave de l'Assomption de la Vierge, cérémonie d'une profession monastique chez les moniales bénédictines de Mareddret. Une explication des rites de la profession sera donnée avant la cérémonie.

Le samedi 24 août, fête de saint Barthélemi, apôtre, ordinations par Mgr Heylen, R^{me} Évêque de Namur, dans l'église abbatiale de Maredsous.

Pour la distribution du *Sommaire* qui suit, on a tenu compte plutôt de l'ordre logique des matières que des titres ou de la qualité des conférenciers et de l'heure des cours. Celle-ci sera indiquée ultérieurement avec les autres détails pratiques de l'ordre du jour.

Ut in omnibus glorificetur Deus.

SAINTE BENOIT, Règle, ch. 57.

R^{me} D. COLUMBA MARMION, abbé de Maredsous. **Le symbolisme liturgique du Nouveau Testament comparé à celui de l'Ancien Testament.**

Chanoine CH. CALIPPE, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire d'Amiens. **Les Psaumes dans la vie de l'Église et dans la vie chrétienne.**

I. *Les Psaumes et le Psautier.*

Rappeler, dans ses grandes lignes, l'enseignement catholique sur ces prières — inspirées — qui se présentent à nous sous forme de poèmes — destinés au culte public et privé.

II. *Les Psaumes dans la liturgie.*

Emploi que l'Église fait des Psaumes dans la prière publique : le Bréviaire — la Messe — le Pontifical et le Rituel. — Exemples.

III. *Les Psaumes dans la vie du chrétien.*

Comment le chrétien peut-il entrer, à ce point de vue, dans l'esprit de l'Église et utiliser les Psaumes?

Conditions requises pour comprendre et goûter les Psaumes. — Moyens et indications pratiques.

D. EUGÈNE VANDEUR O. S. B. **La croix et l'autel.**

Le centre unique du culte pour tous les siècles, ce qui en résume et vivifie tous les actes, c'est le *Sacrifice de la Croix*. Tout acte cultuel posé par l'homme coupable, depuis le commencement jusqu'à la fin des temps, n'a de valeur que par sa relation lointaine ou proche avec l'oblation de Jésus au Calvaire.

De par sa nature, le Sacrifice de la Croix est l'acte par excellence de la vertu de *religion* ; il en exprime la quadruple fin latreutique, eucharistique, impétratoire et propitiatoire.

L'institution positive de Jésus-Christ le rend un acte essentiellement *social* et, dès lors, éminemment *liturgique*.

Un double élément constitue ce Sacrifice : un élément matériel, un élément formel.

Son élément *matériel* est : 1^o une chose *sacrée* ; 2^o qui puisse être *substituée* au corps social ; 3^o qui soit apte à *signifier* l'entière dépendance de la créature vis-à-vis du Créateur. Son élément *formel* et capital, c'est l'*oblation* même de cette chose sacrée substituée et qui signifie : *Le Sacrifice consiste surtout dans l'offrande* ¹.

On peut résumer l'efficacité de ce Sacrifice dans cette parole de l'épître

1. Catéch. Rom. c. XX § 7.

aux Hébreux : *Nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes* ¹.



Le Sacrifice de l'autel, la *sainte Messe*, est le même et unique Sacrifice de la Croix, accompli une fois et renouvelé sans cesse. Dans la pensée du Christ et selon la doctrine de l'Église, il est le moyen pratique par lequel les âmes, au cours des siècles, font « leur », s'approprient, s'appliquent l'œuvre rédemptrice du Prêtre éternel, Jésus-Christ. Aussi l'Église dit-elle dans une des prières solennelles : *Autant de fois nous célébrons la mémoire de cette Victime, autant de fois nous opérons l'œuvre de notre salut* ².

Disons donc que l'autel fait vivre le fidèle : 1^o du souvenir ; 2^o de la réalité ; 3^o des effets de la Croix.

Toute cette doctrine sera exposée d'après l'*Ordinaire de la Messe* (texte et cérémonies).

R^{me} D. CABROL, O. S. B., abbé de Farnborough (Angleterre).

LA LITURGIE ROMAINE A ROME.

Première conférence. — **Les stations romaines et les grandes basiliques.**

Ce que la Rome païenne est pour tout homme élevé dans le goût des études classiques, la Rome chrétienne, avec ses monuments, ses catacombes, ses basiliques, ses tombeaux, l'est pour tous les chrétiens. Rome chrétienne, une seconde capitale pour le fidèle. Cette vérité s'imposera avec plus de force par l'étude de la liturgie faite sur les monuments mêmes de Rome.

Les statues romaines. Ce qu'elles sont. Les grandes basiliques construites par Constantin. Saint-Jean-de-Latran et les solennités liturgiques dans la basilique. La fête de saint Jean-Baptiste au Latran et les diverses stations du Latran. Le baptistère.

Saint-Pierre-du-Vatican; le tombeau de l'Apôtre dans les jardins de Néron. La basilique actuelle. Relations de la basilique avec la liturgie; la station à Saint-Pierre; la fête des saints Pierre et Paul; la fête de la dédicace de Saint-Pierre et Saint-Paul Hors les murs sur la voie d'Ostie. Les jours de station à Saint-Paul. Sainte-Croix-en-Jérusalem. Les souvenirs de la Passion; le dimanche *Lætare*; les fêtes de l'exaltation et de la translation de la Croix. Sainte-Marie-Majeure sur l'Esquilin. Les premières églises consacrées à la sainte Vierge dans Rome. La légende de Notre-Dame-aux-Neiges. Les fêtes de Noël et de la sainte Vierge à Sainte-Marie-Majeure.

1. Hébr. X. 10.

2. Catéch. Rom. c. XX. § 8, citant la secrète du 9^e Dim. ap. la Pent.

Deuxième conférence. — Les fêtes locales à Rome.

Saints et Martyrs dont les tombeaux ou les églises sont à Rome. L'église Sainte-Anastasia et la fête de Noël. Saint Clément, un des successeurs de Pierre. Sa basilique, disposition liturgique ancienne; l'église inférieure; l'oratoire primitif et l'autre de Mithra. La basilique des Saints-Jean et Paul au mont Celius; leurs actes; la basilique de Pammachius; les fouilles récentes; découverte d'une maison patricienne du ve siècle; fresques chrétiennes. Les matrones romaines: sainte Prisque, sainte Praxède, sainte Pudentienne; les martyrs: saint Laurent, sainte Agnès, sainte Cécile, saint Sébastien, etc. Les quatre-temps, leur origine romaine. Le 25 avril, litanies, processions et rogations; origine romaine de la grande litanie.

La fête de la Toussaint. Le Panthéon romain, transformé en église; *Sancta Maria ad Martyres*; la fête du 1^{er} novembre. Les deux fêtes de la chaire de saint Pierre au 18 janvier et au 22 février; la chaire du Vatican et la chaire du cimetière Ostrien. La fête des chaînes de saint Pierre et l'église de Saint-Pierre-ès-liens, sur l'Esquilin, ou basilique Eudoxienne; les inscriptions et les reliques des chaînes de Pierre; la station à Saint-Pierre-in-Vincoli.

Conclusion : Les traditions catholiques, le culte des Saints, dévotion aux tombeaux et aux reliques des Saints.

D. LAMBERT BEAUDUIN, O. S. B., Sous-Prieur de l'abbaye du Mont-César, à Louvain. **Les Notes de la Liturgie.**

Première conférence.

Tous les actes du culte ne font pas partie de la liturgie. Ils doivent revêtir à cette fin certains caractères spécifiques, certaines notes, qui en font officiellement des actes *de l'Église*.

Pour cette raison, en examinant la nature de l'Église, nous trouverons le fondement des notes de la liturgie.

L'Église est la société visible et universelle du Christ, fondée pour sanctifier les hommes (5 caractères).

1^o Caractère *social* de l'Église : de là, première série de notes de la liturgie : collective, hiérarchique, officielle, extériorisée. Explication de ces notes et application à de nombreux rites.

2^o Caractère *universel* de l'Église : de là, deuxième série de notes de la liturgie : une, vivante, traditionnelle. Explication et exemples.

Deuxième conférence.

3^o Caractère *chrétien* de l'Église : le Christ est donc le centre de la liturgie : de là, troisième série de notes : représentative de l'Ancien Testament

(*Christus heri*) ; représentative du Nouveau (*hodie*) ; représentative de l'éternité (*in sæcula*). Explication et exemples.

4^o Caractère *sanctificateur* de l'Église : de là, quatrième série de notes de la liturgie : latreutique, théologique, sanctifiante. Explication et exemples.

5^o Caractère *humain* de l'Église : de là, cinquième série de notes de la liturgie : psychologique, symbolique (d'un symbolisme raisonnable, occasionnel et biblique) et esthétique.

Conclusion : La liturgie apprend aux chrétiens à connaître et à aimer la sainte Église ; elle leur donne une mentalité ecclésiastique.

D. PL. DE MEESTER, O. S. B., de l'abbaye de Maredsous. **Nature et efficacité de la prière liturgique.**

La prière liturgique est la prière officielle de l'Église. D'après le plan de son divin Fondateur, l'Église doit prier, et cette fonction elle l'accomplit de deux manières.

Tantôt elle s'adresse directement au Christ, paraissant se confier dans ses propres forces et s'appuyer sur sa propre dignité ; tantôt elle élève sa voix vers Dieu le Père, en formulant alors la conclusion de ses oraisons en ces termes presque toujours identiques : *Per Dominum nostrum Jesum Christum...*

Lorsqu'elle prie de la première manière, l'Église se révèle comme l'Épouse du Christ, sanctifiée et purifiée par son précieux sang.

Lorsque, au contraire, elle demande l'intercession de Jésus-Christ, ses relations avec lui sont envisagées sous un autre aspect. Elle nous rappelle son état de corps mystique, dont le chef invisible est le Rédempteur. Ressuscité et glorieux dans le ciel, celui-ci présente au Père céleste les intérêts de son Église, et cette Église, qui appartient au Christ et qui le continue en quelque sorte sur la terre, lui offre l'expression de ses louanges, de sa gratitude, surtout de ses désirs.



Mais, que l'Église soit considérée dans sa qualité d'épouse de Jésus-Christ ou que, prenant l'attitude d'une cliente, elle implore l'intervention du divin Avocat, qui ne voit l'énorme puissance de la prière liturgique ?

Cette puissance ressort de plusieurs considérations ou preuves et, si l'on veut pénétrer encore plus avant dans la nature de cette efficacité, il faut la rapprocher de celle des sacramentaux.



Du développement donné aux idées qui précèdent se dégageront plusieurs conclusions, mais toutes peuvent se rattacher au point de vue général qui suit.

Puisque la prière liturgique possède un charme spécial, le fidèle s'habitue à la préférer à la prière privée, sans toutefois négliger celle-ci. En employant les formules consacrées par l'usage de l'Église, il se met, pour ainsi dire, sous son couvert et il s'unit à l'Église et à ses ministres — qu'il s'agisse du saint Sacrifice de la Messe, des cérémonies entourant l'administration des sacrements ou même de n'importe quelle prière publique — plus sûrement, à la faiblesse native de sa voix, il substitue la puissante intervention de l'Église, animée par le souffle de l'Esprit-Saint et réchauffée par l'amour de Jésus-Christ.

D. I. RYELANDT, O. S. B., de l'abbaye de Maredsous. **Bréviaire et méditation.**

« Rien n'est plus vivant que le plus antique passé. » Pour vivifier l'exercice artificiel que l'on nomme « méditation », il faut le remettre en contact avec l'antique et authentique prière de l'Église. À côté et au-dessus des méthodes modernes, il faut revendiquer une méthode plus liturgique à la fois et plus libre qui rattache (sans tiroirs isolés) la prière privée à l'Office divin et à la sainte Messe, centre de la religion, de façon que l'oraison y trouve son point de départ et la méditation son fonds.

I. Méthode *la plus antique*. — On la rencontre dès que dans l'Église se font jour des milieux organisés en vue de la prière et de la vie intérieure. Cassien : « Inter psalmodiam in conventu; post psalmodiam in cellis. » — Saint Benoît, etc.

II. Méthode *la plus sûre*. — La liturgie est la forme de piété *sociale*, mais qui sert de norme à la piété individuelle et privée. « Lex orandi collective, lex orandi secretius » : voix de l'Épouse, de la Mère, du Christ dont nous sommes le corps mystique.

III. Méthode qui *engendre une prière non artificielle, mais sincère*. — Quel besoin plus grand que la sincérité dans nos rapports avec Dieu?

Relation de la liturgie avec la méditation et l'oraison.

A. MÉDITATION. Pour les *commençants*, certains livres, comme l'*Imitation de Jésus-Christ*, sont utiles à lire sur le péché, la mort, le jugement, l'enfer, le ciel; mais les commençants peuvent lire, avec autant de profit, les psaumes, les oraisons, les évangiles ordonnés par l'Église dans sa liturgie.

Pour les autres, il se dégage de la prière liturgique une rare et féconde compréhension :

a) De ce qu'est l'homme en regard de Dieu. Exemple de l'humilité et de la confiance, dans la Messe et les Psaumes.

b) De ce qu'est le Christ pour l'homme. Exemple tiré des fêtes de Notre Seigneur.

c) De la vertu des Saints.

B. ORAISON. Elle doit trouver son point de départ dans l'Office, non par raisonnement, mais par « suggestion d'attitude d'âme » :

Soit par un verset de louange : « *Sitivit in te anima mea.* »

Soit par l'impression générale de tout un Office dont l'âme qui l'a récité *avec respect* reste imprégnée : 1^o sentiment de *communion* à Notre Seigneur, à l'Église, à la sainte Trinité; 2^o sentiment de la *vie du Christ répandue dans nos âmes*, par exemple au temps pascal.

Le *but* de la méditation (union à Dieu) est atteint tout seul par cette suggestion d'attitude de l'âme.

« *Psalterium meum, gaudium meum.* » (Saint Augustin.)

« *Mens nostra concordet voci nostræ.* » (Saint Benoît.)

DOM BESSE, O. S. B., de l'abbaye de Ligugé. **Du particularisme dans la piété et le culte public.**

Chanoine A. GRÉGOIRE, professeur de liturgie au grand séminaire de Tournai. **Contributions qu'offre la liturgie à l'enseignement de la religion.**

Cours faisant suite à celui qui fut donné l'an dernier, à la Semaine du Mont-César (Louvain), sur « la valeur instructive de la liturgie ».

La thèse fut alors proposée d'une manière générale. On voudrait à présent indiquer quelques exemples et signaler le profit que peut retirer un catéchiste, un prédicateur :

1^o Des textes des livres liturgiques :

a) Épîtres — évangiles;

b) Hymnes — préfaces — antiennes.

2^o Du cycle liturgique.

3^o Des rites de la Messe solennelle, par exemple :

a) Du rite de l'encensement;

b) Des honneurs rendus à l'Évangile;

c) Des rites accomplis par le célébrant sur les « oblata »;

d) Des prières dialoguées entre les officiants et l'assistance.

R^{me} D. LAURENT JANSSENS, O. S. B.

Première conférence. — **La liturgie et l'enseignement du dogme.**

La liturgie est, sous la forme du culte public, l'expression officielle de la foi de l'Église : *lex orandi, lex credendi*. — Avec l'Écriture sainte, la liturgie est le répertoire doctrinal le plus complet et le plus nuancé. — Elle exprime d'une manière vivante le sens des Écritures. — Elle est le plus éloquent témoin du développement de la doctrine catholique. De là son importance primordiale et la place d'honneur qui lui revient dans

l'enseignement du dogme. — Applications multiples et graduées de cet enseignement, depuis le simple catéchisme jusqu'aux cours des séminaires et des universités. La liturgie offre une mine inépuisable aux orateurs sacrés et aux artistes chrétiens.

Deuxième conférence. — **La liturgie et l'art chrétien.**

Outre son caractère doctrinal, la liturgie présente un caractère éminemment artistique. — Beauté intrinsèque de la liturgie. — Témoignage de Richard Wagner. — La liturgie centre et synthèse de tous les arts. — Esthétique de la liturgie. — La liturgie et la musique sacrée. — La liturgie et l'architecture religieuse. — La liturgie et les arts plastiques. — L'esprit liturgique antidote souverain contre les créations malsaines d'un faux art chrétien qui menace d'envahir le sanctuaire.

Chanoine A. DOUTRELUNGNE, directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournai. **L'influence sociale de la liturgie.**

1° Les relations sociales sont réglées par trois principes chrétiens : la dignité humaine, la fraternité, le renoncement, en opposition à l'orgueil, à l'individualisme, à la cupidité.

2° Ces vérités sont vivantes dans les formules et les cérémonies de la liturgie, expression synthétique du dogme et de la morale chrétienne.

3° Elles y sont enseignées d'une manière particulièrement efficace, à raison de l'autorité indiscutée des textes et des rites, de la variété des formes d'enseignement et de la force de pénétration propre à la méditation personnelle qui accompagne la participation à la liturgie.

4° Afin que s'exerce l'heureuse influence sociale de la liturgie, mettons dans toutes les mains les livres liturgiques; citons fréquemment dans la prédication et l'enseignement les formules et les faits liturgiques, en en faisant ressortir la portée sociale; donnons la liturgie ainsi comprise comme fondement à la piété des jeunes gens et des jeunes filles des patronages.

G. KURTH. **La liturgie et le peuple.**

Abbé H. TISSIER, du clergé de Paris.

Première conférence. **La liturgie paroissiale comme sociologie religieuse.**

1° L'Église catholique est essentiellement une *société* religieuse.

2° On en déduit le sens de la restauration catholique : réaction contre l'individualisme.

3° Le moyen? La liturgie paroissiale. a) La liturgie. — b) La paroisse. — c) La paroisse et les œuvres.

Conclusion.

Deuxième conférence. La liturgie paroissiale comme source de la vie intérieure.

1^o Elle forme le Christ dans les âmes.

a) Mystique pratique.

b) Application : α Jésus-Christ se présente à l'âme « sub specie pulchritudinis ». — β Rendre l'art à Jésus-Christ. — γ Comment la liturgie grave en nous la physionomie du Christ.

2^o Elle engendre et garantit le vrai sentiment religieux.

a) Témoignages de la psychologie, de l'histoire, de la tradition.

b) Deux erreurs : — α La fausse religion de l'esprit, qui supprime la liturgie. — β Les mondanités et dégénérescences profanes qui la déforment.

Conclusion : Confiance à l'Église.

Abbé BRASSART, Révérend curé d'Écaussines-d'Enghien.

Première conférence. La participation des fidèles à la vie liturgique.

I. Avantages de la participation à la vie liturgique :

a) Des fidèles dans leurs paroisses.

b) Des étudiants dans leurs collèges.

II. Difficultés qui surgissent :

a) Des sentiments des paroissiens.

b) De la multiplicité des affaires et surtout des plaisirs.

III. Nécessité cependant, si on veut remonter le courant, de restaurer la vie liturgique.

IV. La vie liturgique est à la portée du peuple et appropriée à ses besoins.

V. Moyens à prendre pour obtenir la participation du peuple.

VI. Facilité plus grande, résultats plus précieux dans les collèges.

Deuxième conférence. Chant collectif.

I. Importance souveraine de l'introduction du chant collectif.

II. Préparations nécessaires. Difficultés d'obtenir des répétitions préalables. Comment les surmonter.

III. Récriminations provenant de la mentalité des paroissiens. Patience, courage et ténacité requis pour y obvier.

IV. Précautions à prendre pour soutenir et diriger le mouvement.

V. Résultats heureux à prévoir et à espérer.

D. ANSELME DEPREZ, O. S. B., organiste de l'abbaye de Maredsous.
La musique d'orgue et les organistes.

Le rôle de l'orgue dans la liturgie est un sujet que d'autres déjà ont traité avec beaucoup de compétence. Se plaçant à un point de vue spécial et laissant de côté ce qui regarde l'accompagnement du chant, on n'envisagera ici que l'orgue jouant en solo. « L'orgue est le trait d'union harmonieux qui relie entre elles toutes les parties de l'Office divin et y associe les fidèles. » — Portrait de l'organiste idéal. — Lois de la vraie musique d'orgue. — L'organiste tel qu'il est, surtout dans les villes. — Répertoire coutumier. — Ce qui y doit être condamné. — Genre particulier de musique qui convient aux divers moments de l'action liturgique.

AVIS. — De nombreux abonnés nous demandent instamment de publier le texte intégral des cours de la Semaine liturgique. Il est matériellement impossible de le faire dans la Revue.

A l'exemple des Semaines sociales de France, nous nous proposons d'en faire une publication séparée qui comprendra 350 à 400 pages in-8°. Ce volume sera mis en vente au prix de fr. 3.50.

Cette publication ne sera faite que si nous sommes préalablement assurés d'un nombre suffisant de souscripteurs. Prière, dans ce but, de retourner la carte ci-jointe.



SEMAINE DE CHANT

L. 2 AU 6 SEPTEMBRE.

LUNDI.

12 h. Dîner.

2 1/2 h. Vêpres chantées de saint Remacle, confesseur et pontife.

4 h. Discours d'ouverture :

Pour flamands, par un R. P. Bénédictin ;

Pour français, par M. le chanoine Valvekens.

5 1/4 h. Chant et cercle pour les quatre sections.

6 3/4 h. Souper.

MARDI, MERCREDI ET JEUDI.

8 h. Liturgie : Pour flamands, R. P. D. Paul Damman,

Pour français, R. P. D. Lambert du Mont-César.

9 h. Messe chantée :

Mardi, de saint Remacle. — Missa : *Sacerdotes*. — Kyrie IV.

• *Mercredi*, de la férie. — Missa : *Protector*. — Kyrie VIII.

Jeudi, de saint Laurent Justinien. — Missa : *Statuit*. — Kyrie IX.

Vendredi, de la Sainte-Croix. — Missa : *Nos autem*. — Kyrie X.

10 1/4 h. Chant pour les quatre sections.

12 h. Dîner.

2 1/2 h. Vêpres chantées :

Mardi, de saint Remacle, confesseur et pontife.

Mercredi, de saint Laurent, confesseur et pontife.

Jeudi, idem.

4 h. Cours d'orgue, pour tous, par D. Joseph, organiste.

5 1/4 h. Chant et cercle.

6 3/4 h. Souper.

VENDREDI.

8 h. Liturgie.

9 h. Messe chantée.

10 1/4 h. Chant et clôture.

N. B. a) Comme on nous l'a demandé, le cours de chant sera divisé en deux parties :

1^o LE COURS INFÉRIEUR :

Section flamande, par D. Bertin de Termonde ;

Section française, par D. Benoît du Mont-César.

2^o LE COURS SUPÉRIEUR :

Section flamande, par D. Hadelin d'Afflighem ;

Section française, par D. Ildephonse du Mont-César.

Dans le cours inférieur, on expliquera la prononciation, l'accentuation, le phrasé du texte liturgique ; la notation, le groupement des formules, le rythme de la mélodie. — Les exemples seront pris dans les ordinaires de la Messe : Kyrie, Gloria, Credo, etc.

Dans le cours supérieur, prenant pour exemples les différents chants de la Messe, on expliquera, au point de vue du texte et de la mélodie, un Introït, un Kyrie, un Gloria et Credo, un Graduel, un Alleluia, un Offertoire et une Communion.

b) Mercredi et jeudi, après le repas du soir, on donnera une conférence avec projections sur la liturgie.

c) On donnera également une conférence avec exemples sur les cantiques liturgiques populaires.

d) Durant les cercles, on pourra soulever toutes les difficultés d'ordre pratique, comme, par exemple, le chant d'ensemble, la formation de scholas, difficultés d'exécution, etc.

e) Vendredi après la Messe, une schola exécutera, sous la direction de M. le chanoine Valvekens, les différents chants expliqués pendant les conférences de la semaine.

A la demande générale, les cours de D. Joseph seront ainsi dédoublés :

I. QUESTIONS GÉNÉRALES.

Mardi, à 4 h. : La musique d'église au point de vue objectif et juridique.

Mercredi, à 4 h. : Les connaissances requises du musicien d'église. — Rôle de l'orgue à l'église. — Bibliothèques de musique d'église.

Jeudi, à 4 h. : Les scholas d'enfants, centres de vie liturgique et esthétique.

II. QUESTIONS SPÉCIALES

(réservées aux personnes d'une culture musicale technique).

Mardi, à 11 h. : La tonalité des pièces grégoriennes.

Mercredi, à 11 h. : Le rythme grégorien dans l'accompagnement.

Jeudi, à 11 h. : L'harmonisation des chants grégoriens.

Vendredi, à 11 h. : Bibliographie de musique et musicologie religieuses. — Formation de la voix.

III. ACCOMPAGNEMENTS ÉCRITS.

D. Joseph prie tous ceux qui désirent lui demander des indications concernant des accompagnements de plain-chant de bien vouloir mettre par écrit et de lui faire connaître d'avance l'objet précis de leurs demandes. Il engage vivement tous ceux qui voudraient se renseigner sur leur accompagnement du plain-chant à écrire quelques morceaux qu'il

puisse étudier d'avance. Il serait très désireux de posséder dès maintenant les questions écrites à résoudre au cours de la semaine de chant.

Lundi soir, audition d'harmonium Balthazar (nouveau modèle de concert).



Semaine Liturgique flamande

du 9 au 13 septembre. (Voir programme dans notre Revue flamande : *Het Liturgisch Tijdschrift*.)





ANTHOLOGIE LITURGIQUE

LNTRE autres moyens de promouvoir l'éducation liturgique dans les collèges et au delà, j'estime qu'une anthologie rendrait de réels services. Ce serait un volume de bel aspect, digne de figurer dans la bibliothèque des classes supérieures et susceptible d'être remis aux élèves à la distribution des prix. Cette anthologie, je la voudrais telle qu'elle fût conservée et lue dans les familles. Elle devrait donc se prévaloir de sérieuses qualités de fond et de forme. A celui que n'effrayerait pas l'exécution d'un projet aussi compliqué, j'ose prédire un franc succès : dans les milieux cultivés, catholiques et autres, le goût du jour — il y a lieu de s'en féliciter — est aux études liturgiques.

Il faudrait, je le répète, quelque chose d'excellent, qui fût vraiment éducatif et qui convînt à l'élite intellectuelle de la société. Il existe assez de publications, bonnes et utiles, destinées à enseigner les éléments de la liturgie : des catéchismes liturgiques, *La Vie liturgique*, *Le Rituel des fidèles*, etc. Rien de mieux pour la généralité des fidèles, rien de mieux pour les écoles. Mais pour certaines catégories de personnes, c'est insuffisant. Dira-t-on qu'elles ont toujours la ressource de se procurer de grands ouvrages, si elles parviennent à s'intéresser à ces questions? En principe, cela est vrai; mais, en fait, *L'Année liturgique* et *Les Institutions liturgiques* de Dom Guéranger, *Les Origines du culte chrétien* de Mgr Duchesne, le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, même *Le Livre de la prière antique* et *Les Origines liturgiques* de Dom Cabrol ne se trouveront jamais entre les mains que d'une infime minorité de laïques.

On parviendrait, me semble-t-il, à rendre utile et attrayante une pareille anthologie. Je n'ignore pas qu'on fera valoir contre elle les inconvénients des spicilèges de tout genre. Ces inconvénients, je les reconnais, mais on ne doit pas se les exagérer. On peut leur opposer, tout d'abord, les avantages que présentent les recueils de lectures. Puis, cette

anthologie ne servirait pas d'initiation à la liturgie, du moins chez les élèves d'établissements religieux; cette initiation est présupposée : tout comme, à titre d'appoint ou de complément pour d'autres branches, il existe en France, en Hollande, chez nous, des *Lectures morales*, des *Lectures historiques*, des *Lectures géographiques*, je ne vois aucun inconvénient à renforcer l'étude de la religion et la connaissance raisonnée de ses pratiques, au moyen de quelques bonnes *lectures liturgiques*.

Ce système des anthologies, dira-t-on encore — non sans raison, — vous expose à laisser dans l'ombre quantité de questions importantes; vous serez incomplet; un tel livre ne possède aucune unité. Je suis disposé à accorder tout cela; mais, par contre, je me plais à espérer que d'aucuns, amenés par l'anthologie à s'intéresser à la liturgie, chercheront dans d'autres ouvrages la solution de leurs doutes : ce sera là un très bon résultat. Quant aux autres qui n'auront pas ce souci, il sera déjà très heureux qu'ils aient acquis les connaissances fournies dans ce volume.

Ce qui devrait amorcer l'anthologie, c'est l'appât des noms illustres. Quand on nous remet le programme d'un congrès, d'une semaine pédagogique, liturgique ou sociale, notre première préoccupation n'est-elle pas de parcourir la liste de ceux qui prendront la parole? N'est-ce pas que cet examen nous dispose plus ou moins favorablement? N'est-ce pas seulement après ce premier mouvement que nous passons à l'examen des questions à traiter? Nous y découvrons un certain ensemble, une unité relative qui nous satisfait. Elle nous satisfait mieux que si le développement de toutes les questions, même rigoureusement coordonnées, allait être assumé par un seul conférencier, dût-il jouir d'un grand renom d'éloquence. N'en va-t-il pas de même dans les concerts, où, la plupart du temps, on apprécie la variété dans l'unité : ou bien on y exécute des œuvres de même genre, mais dus à divers compositeurs, ou bien, si le même compositeur occupe toute l'affiche, les organisateurs s'efforcent de faire voir les divers aspects de son talent.

Quant aux noms de préférence à d'autres qui sont plus éloignés de nous, j'admettrais ceux d'auteurs modernes et contemporains; ils parlent la langue que nous parlons, leur mentalité est la nôtre, ils voient les choses sous le même angle que nous; ils parlent pour l'instruction et l'édification immédiates de leurs auditeurs. C'est dire que j'attribuerais le plus d'importance aux morceaux oratoires des grands prédicateurs du XIX^e siècle, sans exclure pour cela certains écrivains même profanes.



Pratiquement, cette idée est-elle réalisable? Existe-t-il dans le fonds de la littérature liturgique de quoi réaliser ce projet? Hardiment,

je réponds : oui. Et, à titre de preuve, je dresserai une liste de discours et écrits qui arriveraient en ordre utile, s'il fallait réunir un spicilege liturgique.

Pour peu qu'on se mette à feuilleter, avec cette préoccupation, les œuvres oratoires et pastorales des grands prédicateurs français au XIX^e siècle, on est favorablement surpris de la qualité et de la quantité des matériaux. S'attendrait-on, par exemple, à rencontrer chez Monsabré des conférences et des discours intégralement empruntés à la liturgie? Voici le *Carême* de 1886; le sujet en est le Sacrement de l'Ordre; la 79^e conférence est intitulée : *La Consécration sacerdotale*. « Voyons ensemble, dit-il, les raisons de son institution, en quoi elle consiste et ce qu'elle opère. » C'est le formulaire de l'ordination, le texte du Pontifical romain, qui fait le fond de la conférence, à savoir : le rite de la collation de la prêtrise et subsidiairement celui des ordres qui précèdent le sacerdoce. L'illustre Frère-Prêcheur présente magistralement les données de nos livres liturgiques. Dans la 83^e conférence, sur *Le Générateur du sacerdoce*, c'est-à-dire l'évêque, il traite parallèlement de la consécration épiscopale : il en parcourt les rites en les commentant brièvement. Encore dans la 80^e conférence, sur *La Dignité du prêtre*, pour inculquer que le prêtre communique aux âmes la grâce, la vie de Dieu, il s'arrête à décrire les rites des Sacrements et de certaines cérémonies particulièrement importantes dans la vie des fidèles.

Au second volume de ses *Discours et panégyriques*, je trouve un admirable sermon sur *L'Autel*. L'orateur détaille avec complaisance les cérémonies de la consécration de l'autel. Il le fait dans l'intention de les appliquer à la conduite de son auditoire. « Vous retrouverez dans la consécration de l'autel, avec leur signification profonde et leurs religieuses harmonies, tous les signes sacrés de la consécration progressive du chrétien. » Et ce que nous observons ici se présente fréquemment dans la prédication liturgique des bons orateurs : ils n'expliquent pas seulement le symbolisme des rites, mais ils en déduisent avantageusement des conclusions morales pour la gouverne de la vie. Ce sermon est suivi d'un autre discours à portée liturgique, sur *L'Orgue* : d'un ton moins solennel, il est cependant très intéressant et, qui plus est, très « actuel ».

Je ne peux m'engager dans la discussion des détails d'organisation, sans quoi je me poserais la question s'il conviendrait d'adopter dans la succession des textes l'ordre logique ou bien s'il serait préférable de les ranger chronologiquement ou de les grouper d'après leurs auteurs. J'inclinerais pour une succession raisonnée des morceaux, imitant le développement même de la liturgie, quitte à renseigner, au moyen de bonnes tables en tête ou à la fin du volume, le total des contributions d'un même auteur et les sujets dus à chacun d'eux. Le livre présente-

rait ainsi la physionomie d'un travail d'ensemble sur la liturgie, en même temps qu'il offrirait aux lecteurs les agréments de la variété.

Cet ordre, me semble-t-il, ne serait pas bien difficile à arrêter : le culte, l'année ecclésiastique, l'église (sa construction, son mobilier), l'autel et le Sacrifice, ainsi que l'Office divin, les Sacrements et les sacramentaux, telles sont les divisions que l'on pourrait adopter.

A ces considérations, je me permets d'ajouter une remarque. Destiné principalement aux laïques, semblable livre ne laisserait pas d'être utile aux prédicateurs : directement, en leur fournissant des modèles d'instructions sur la liturgie ; indirectement, en leur démontrant par le fait que les plus célèbres orateurs de la chaire ont été tributaires de la liturgie, qu'ils s'en sont inspirés dans les circonstances les plus solennelles et qu'ils y ont trouvé à exploiter de riches filons.

Dans le relevé qui suit, je m'en tiens exclusivement à des morceaux oratoires et n'indique que des auteurs dont les œuvres se trouvaient à portée de ma main. Étant très incomplète, cette liste prouve péremptoirement par cela même que les matières ressortissant au domaine de la liturgie ne font pas défaut dans la littérature du XIX^e siècle. Aussi, celui qui voudrait composer un recueil de la sorte aurait-il, après avoir rassemblé les textes, à les trier sur le volet : en effet, tout en ne proscrivant pas les comparaisons ou parallèles entre auteurs traitant le même sujet, il devrait, dans un livre qui veut être avant tout pratique, éviter les redites et la disproportion.

Je n'ai plus à revenir au Père Monsabré.

Du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai († 1850), je mentionne les homélies sur les Quatre-Temps, les Rogations et les Vêpres ; les instructions pastorales sur les cimetières, le culte des reliques, la célébration religieuse du mariage, les confréries et surtout celle sur les cloches.

De Mgr Plantier, évêque de Nîmes († 1875), je signale en particulier ses discours sur l'utilité des maîtrises, sur les avantages, les caractères et l'interprétation de la musique religieuse, ainsi que les glanures à faire dans ses nombreux discours pour la pose de la première pierre ou la consécration d'une église.

De Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans († 1878), je cite telle instruction pastorale, extrêmement pratique, sur les moyens de renouveler et de propager dans les paroisses la dévotion au très saint Sacrement. Les lettres et ordonnances relatives au même objet sont également importantes. D'une allocution *Pour la bénédiction des eaux*, on pourrait extraire d'excellentes pages.

De Mgr Freppel, évêque d'Angers († 1893), outre deux sermons sur le culte des saintes reliques et une page sur le rôle de l'orgue dans le temple chrétien — à rapprocher du discours de Monsabré sur le même sujet, — je note des discours sur la signification de la première pierre d'une

église et sur la consécration du temps par l'Église, un discours pour la bénédiction d'une cloche et une instruction pastorale sur l'assistance à l'office des Vêpres, — à rapprocher de l'instruction pastorale et de l'homélie du cardinal Giraud sur les mêmes sujets; enfin, l'une ou l'autre page d'une lettre en faveur du plain-chant.

Du cardinal Perraud, évêque d'Autun : le remarquable discours intitulé : *Consécration et profanation*, un discours prononcé à une bénédiction d'orgues, — à rapprocher des discours cités ci-dessus de Freppel et de Monsabré, — ainsi que les pages de son discours sur l'*Épiscopat*, où il parcourt les rites du sacre, ainsi que le fit Monsabré.

Du cardinal Pie († 1880), les prônes qui figurent au second volume de ses *Œuvres sacerdotales* : sur l'assistance au Sacrifice, sur les offices de l'Église, sur l'année sanctifiée par l'Église, sur la journée sanctifiée par l'Église, sur le culte, sur les prières qui composent la Messe d'un jour déterminé; au premier volume de ces *Œuvres*, on trouvera un prône sur le caractère dramatique du culte catholique. Ces prônes vaudraient presque une reproduction intégrale. Dans les neuf volumes de ses *Œuvres épiscopales*, il magnifie surtout la liturgie catholique par les larges emprunts qu'il fait aux livres liturgiques dans sa prédication, surtout dans les allocutions qui précèdent ou accompagnent les bénédictions solennelles que son ministère l'amène à faire fréquemment. On admire le grand évêque pour s'être assimilé merveilleusement le style de la Bible; à titre égal, on peut admirer la fusion qui s'opère sous sa plume des textes liturgiques et de sa propre pensée. Il traduit et commente avec un égal bonheur les textes liturgiques, par exemple, dans son *Discours prononcé à la cérémonie de la consécration de l'autel et de la réconciliation de la chapelle du château d'Anet*, et dans un autre discours : *Pour la bénédiction de deux cloches*. Je ne résiste pas au plaisir de faire une citation du discours de Mgr Pie *A l'inauguration des nouvelles machines hydrauliques pour la distribution des eaux de la fontaine du Vivier dans la ville de Niort*. Cette allocution est à rapprocher de celle de Mgr Dupanloup, faite dans une circonstance analogue et citée plus haut.

« La liturgie chrétienne contient des prières qui l'accommodent à tous les genres de solennités... Si notre bénédiction ne se répand aujourd'hui sur l'eau que pour sanctifier l'usage naturel que vous en ferez dans vos maisons, le prêtre, le chrétien ne sauraient pourtant se trouver en regard de cet élément sans être émus à la pensée des ineffables propriétés dont il a été investi par l'auteur de tous les biens. » Ici s'intercale la magnifique bénédiction du Pontifical : *Sanctificare per verbum Dei*. Après quoi, l'orateur reprend : « Ne vous étonnez pas que l'Église, dans ce sublime et poétique langage, semble mêler et confondre l'ordre physique et l'ordre spirituel et qu'elle fasse allusion indistinctement à l'histoire naturelle et à l'histoire religieuse : ainsi a-t-elle coutume de faire dans ses formules

saintes, parce que tout est soumis à son sceptre et à son empire. Le Verbe de Dieu incarné a ouvert à son épouse tous ses trésors, ceux du ciel et ceux de la terre, ceux de la nature et ceux de la grâce ; elle peut donc, en un certain sens, faire acte de juridiction et de souveraineté par rapport aux uns et aux autres, par rapport aux choses de la science comme par rapport aux choses de la foi. S'il est, dans les domaines du souverain, des enceintes réservées où les profanes n'ont pas accès et où l'épouse seule a le privilège de pénétrer, l'épouse n'est pas pour cela exclue des autres quartiers qui sont accessibles au vulgaire, et quand elle s'y montre, c'est toujours en reine. »

Sans transition et sans effort se place sous la plume le nom de S. É. le cardinal Mercier, qui semble tenir du grand évêque de Poitiers le don d'accommoder à ses discours les textes liturgiques et sacrés. Qui n'a été frappé de la manière dont il fait « parler » ces textes, de la façon saisissante dont il parvient à les rendre dans nos langues avec leurs nuances les plus délicates ? Encore que je doive m'interdire de m'étendre sur ces mérites, je peux affirmer que, dans une anthologie liturgique, certains discours de Son Éminence — tels les *Aperçus psychologiques sur la participation des fidèles aux cérémonies du culte* — ne pourraient faire défaut.

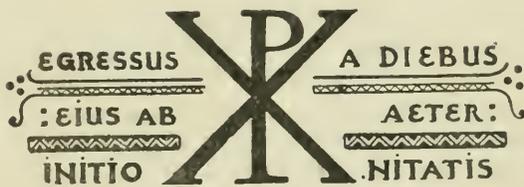


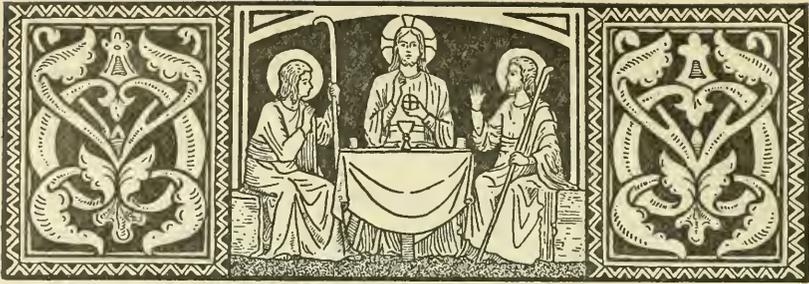
J'ai cité jusqu'à présent uniquement des orateurs de la chaire ; cela ne signifie aucunement qu'il faille refuser la parole aux laïques qui ont célébré, dans de solennelles assises catholiques, les grandeurs et les magnificences de notre liturgie. La collection des comptes rendus des Congrès eucharistiques tenus en Belgique, en France, au Canada, offre à ce point de vue de précieuses ressources. Ceux qui ont assisté notamment au Congrès eucharistique de Bruxelles, en 1898, n'ont certes pas oublié l'impression profonde produite sur l'auditoire par les envolées oratoires de M. Godefroid Kurth et de M. le sénateur Braun. Dans son discours sur l'Eucharistie principe inspirateur de l'art chrétien, M. Kurth a trouvé de superbes accents pour chanter le culte catholique et pour dire ce qu'il y a de fécondité dans l'action sociale de la liturgie ; une anthologie qui s'ouvrirait sur ces pages serait, à coup sûr, lue jusqu'au bout. Je me proposais de détacher de ce discours un passage à titre de conclusion de cet article. Mais je ne saurais me borner. Faut-il choisir la description poétique du sanctuaire avec ses charmes au dehors et à l'intérieur ? ou le développement de cette pensée originale que l'âme humaine est essentiellement liturgique ? Je ne sais, mais voici toujours quelques lignes sur la liturgie catholique, art des arts, poème des poèmes, sur « cette prière, rythmée par la révolution de l'année liturgique, dont le cycle fait apparaître successivement ses fêtes les plus joyeuses et les plus

graves; ce culte, vivant et harmonique, rendu par la famille chrétienne au Dieu de l'Eucharistie, qui constitue le chef-d'œuvre de l'art religieux et que nous pouvons regarder comme la plus haute manifestation de la beauté dans la vie ici-bas...

» Les paroles que l'Église dit à Dieu dans ces heures où elle est auprès de lui le représentant du genre humain, elle les a puisées aux sources les plus profondes du cœur humain, et comme Madeleine brisant ses vases scellés sur les pieds de Jésus, elle verse devant lui le plus pur parfum de l'âme chrétienne. Ces paroles, ce sont les plus suaves et les plus tendres ce sont les plus hautes et les plus nobles qui aient été prononcées ici-bas, et ce sont les seules qui retentissent éternellement. C'est l'âme tout entière à l'heure où elle donne ce qu'elle a de meilleur et de plus doux, comme la fleur à l'instant où elle est épanouie. C'est le saint recueillement, c'est l'adoration émue et fervente, c'est l'humble aveu du cœur contrit... C'est encore l'accent de la filiale confiance dans le Dieu qui a réjoui notre jeunesse et qui reste la joie de nos années déclinantes; c'est l'élan vers la beauté d'une patrie meilleure; c'est le cantique de l'amour infini, que la terre commence et qu'elle n'achève pas, et qui redira dans les siècles des siècles le mot d'ordre de la création : Loué soit Jésus-Christ ! »

CH. CAEYMAEX.





L'IDÉAL MONASTIQUE ET LA VIE CHRÉTIENNE DES PREMIERS JOURS

S'EST sous ce titre qu'un moine bénédictin de l'abbaye de Maredsous publie, en un livre de 216 pages (Paris, Beauchesne, 1912), une série de conférences faites aux religieux de cette abbaye au cours d'une retraite annuelle. Les moines seront heureux de posséder dans le définitif d'un livre ces entretiens, épars jusqu'ici dans des périodiques, à la portée seulement des collectionneurs de profession.

Mais tout cela n'est pas très engageant pour le clergé séculier : auteur anonyme, auditoire monastique, pages qui n'ont même pas le mérite de l'inédit, bref, petit livre de dévotion qu'on s'étonne de voir signaler dans une revue liturgique d'une orthodoxie chatouilleuse à l'endroit de la piété et d'une réserve systématique en matière de références bibliographiques.

Une légère indiscretion suffirait à dissiper ces préventions et à faire prévoir une œuvre maîtresse; nous ne la commettrons pas; mais les lecteurs des revues scientifiques de littérature chrétienne primitive découvriront sans peine, sous l'anonymat, le maître incontesté qui a fait de la recherche et du culte de la vérité l'idéal de sa vie.

Il suffira, d'ailleurs, de signaler au clergé séculier l'intérêt éminemment pratique pour lui qui s'attache à cette publication. Un grand nombre d'ecclésiastiques, nos relations fréquentes avec eux en font foi, désirent avidement posséder quelques principes d'une ascèse solide et synthétique, un idéal de perfection à la fois élevé et précis, une « spiritualité » qui soit autre chose qu'une série d'actes compassés et juxtaposés. La lecture que nous leur recommandons les satisfera pleinement. Cet idéal authentique, à la fois simple et sublime, existe; il a jailli spontanément aux origines de l'Église, c'est la vie des premiers fidèles; cette véritable ascèse qui fait le chrétien parfait est décrite dans le récit des Actes. L'auteur médite

chacun de ces textes et en donne un commentaire d'une finesse, d'une pénétration, d'une sobriété et d'une aisance qui convainc, qui édifie et qui charme tout à la fois. A la lecture de ces pages, on se sent en contact avec une âme où l'idéal chrétien le plus élevé s'harmonise heureusement avec le culte de l'antiquité toute saturée d'esthétisme, l'amour de la tradition avec le sens très affiné des contingences et des possibilités. Familiarisé de longue date avec la littérature chrétienne primitive, l'auteur, à l'exemple de saint Benoît lui-même, a hérité des Pères grecs cette culture hellénique propre à un peuple intelligent et artiste, des Pères latins, cet idéal de sagesse positive, le sens pratique et réel du christianisme occidental; des uns et des autres, une irréprochable pureté de doctrine et un sens catholique qui est la meilleure garantie d'orthodoxie.

Sans doute, de nombreuses applications sont faites aux détails de la vie claustrale qui n'offrent pour le lecteur qu'un intérêt de curiosité; et même, conformément au programme d'une retraite, de-ci de-là, des réflexions qui suggèrent un léger examen de conscience monastique, d'ailleurs inoffensif. Mais ce n'est là qu'un cadre. A proprement parler, il n'existe pas d'ascèse monastique particulariste; les principes qui la constituent et les lois qui la régissent ne sont que le développement plénier de la vie chrétienne et intéressent donc tous ceux qui veulent se rapprocher de cette perfection. Notre vie n'est autre « que celle des premiers chrétiens, laquelle, n'ayant pu être pratiquée toujours avec une égale ferveur par la foule sans cesse croissante des baptisés, a fini par trouver refuge dans un milieu restreint d'âmes d'élite, avides de rester fidèles à l'idéal enseigné et pratiqué par les Apôtres » (p. 78). « Notre unique ambition, dit-il plus loin, est de nous rapprocher le plus possible du genre de vie qu'ils (les apôtres) ont inauguré dans l'Église, de conserver la plénitude de leur esprit, en dépit de la diminution de vérité et du refroidissement de charité que les siècles, on ne peut le nier, ont toujours amenés après eux. » Ce conseil n'intéresse-t il pas autant le clergé que les moines?

Il est temps d'ailleurs de réconcilier l'idéal de la perfection chrétienne dans le monde avec le monachisme; et c'est le grand mérite de l'ouvrage dont nous parlons d'avoir montré les parfaites concordances qui les unissent. Ce rapprochement, vaguement pressenti dans les esprits et dans les cœurs, était signalé dans un récent article ¹ sur ce sujet : « Quand on cherche à préciser quel *idéal de perfection* se proposaient les moines, on est étonné du rôle considérable que joue dans leur « spiritualité » l'observation psychologique, la sagesse pratique et, pour tout dire d'un mot, le bon sens. » Une telle spiritualité est de tous les temps et pour tous les hommes! Et l'auteur ajoute une réflexion que je souscrirais sans réserve,

1. Cf. dans les *Études, La Religion chrétienne*, 1911, 129, pp. 44-45.

si elle n'était que l'expression d'un vœu et non la constatation d'un fait bien contestable : « Ceux qui sont familiers avec l'ascèse catholique, telle qu'aujourd'hui encore elle s'enseigne, et qui la comparent à celle du désert sont surpris de la conformité parfaite et souvent littérale des deux enseignements. Sans doute, il n'y a pas là simple coïncidence, mais aussi influence directe : les maîtres plus modernes de la vie spirituelle se sont formés à l'école des vieux moines. » Ce témoignage peu suspect dit assez que l'*Idéal monastique* est digne de trouver, en dehors du cloître, des lecteurs attentifs et reconnaissants.

Nos abonnés pourront d'ailleurs s'en rendre compte par ce simple extrait que nous détachons, au hasard, d'une conférence sur la *Joie*. On sait la place qu'elle tient dans la vie monastique. L'instituteur du monachisme, saint Antoine du désert, en parle avec enthousiasme : « Ne soyons pas tristes, dit-il, comme si nous périssions, ayons confiance et soyons joyeux toujours, car nous sommes sauvés. » Ce sentiment fondamental d'une piété bien comprise est délicieusement dépeint dans des pages d'un parfum exquis :

« Chaque vérité de foi est déjà à elle seule un monde de joie, où notre âme peut se dilater à toute heure. Par malheur, la plupart des chrétiens n'ont guère l'habitude d'envisager la foi sous cet aspect réjouissant ; à ce point de vue encore, les tendances modernes diffèrent notablement de celles des siècles antérieurs. Reportons-nous aux formules du fonds primitif de notre liturgie. Sans doute, les accents d'humilité et de componction y abondent : mais c'est une humilité joyeuse, une componction où la confiance finit presque toujours par le ton du triomphe. Voyez, même en ce grand vendredi où la douleur semblerait devoir absorber tout autre sentiment ; cette solennelle adoration de la croix, qu'est-elle autre chose que le plus enthousiaste des triomphes ? N'est-ce pas à ce même moment que le chœur acclame le Dieu saint, le Dieu fort, le Dieu immortel ; puis, la joie qui par le bois est venue à l'univers, *Ecce enim propter lignum venit gaudium in universo mundo* ?

» Il existe un ancien office dans lequel les églises d'Allemagne célébraient jadis la sainte lance et les clous, qu'elles se faisaient gloire de posséder. Cet office était fixé au Temps pascal, temps de la joie et du triomphe ; et chaque pièce révèle le sentiment de saint enthousiasme qui en a inspiré la mélodie et les paroles. Il en était de même des offices consacrés aux autres instruments de la Passion. Mettons en regard de cela les nouveaux offices facultatifs pour les mardis de la Septuagésime et les vendredis du Carême : ce ne sont que des exclamations douloureuses, des *Heu*, des *Proh dolor*, des *Proh nefas*, un appel ininterrompu aux soupirs et aux larmes. Et l'on ne peut nier que la plupart de ces compositions ne soient en harmonie avec la tendance générale des âmes pieuses de notre génération.

» Même transformation dans l'icôgraphie. Nous avons tous vu quelques-uns de ces types de crucifix, tels que les concevaient les anciens; le Christ est là comme sur un trône, dans tout le royal appareil de sa majesté. Il est vêtu; la couronne qui est sur sa tête n'est plus la couronne d'épines, mais une couronne héraldique, une couronne d'honneur; l'or et les pierres précieuses ont remplacé le sang et les plaies du Golgotha. En un mot, la foi chrétienne s'est ingéninée à rendre à Jésus tout ce dont il s'était dépouillé pour notre amour, à ce moment suprême de sa victoire; elle avait ainsi réussi à faire de la croix l'ornement le plus riche, le plus triomphal de nos églises. Et si maintenant encore on cache les croix durant le temps de la Passion, la raison première et littérale en est là; c'est que l'éclat et la richesse de ces croix, comme celle des châsses et des images des saints, contrasterait trop sensiblement avec l'austère majesté de ces dernières semaines du Carême. Aujourd'hui, notre réalisme ne goûterait plus guère cette sorte de crucifix; il faut à nos sens émoussés toute la vérité des plaies béantes, les pointes des épines, les côtes à nu, les chairs en lambeaux, le sang décollant à flots de toutes parts.

Au risque de contrarier les spécialistes de la science patristique, formons en finissant le vœu de voir l'auteur nous donner un traité historique complet sur l'ascèse traditionnelle, ses origines, son développement, ses vicissitudes et ses tentatives de relèvement.

D. L. B.





UNE PAROISSE MODERNE

LA série d'articles sur *l'Esprit paroissial* en cours de publication dans notre revue nous a valu de nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement. Un de nos abonnés les plus éminents nous a suggéré l'idée d'en faire plus tard une brochure de propagande, assurée d'avance d'une diffusion très large grâce aux 100,000 lecteurs de la *Vie liturgique* et aux 5,000 abonnés prêtres des *Questions*. Ces marques de sympathie du clergé séculier et cette parfaite communion de pensées et de sentiments nous encouragent à poursuivre avec une nouvelle ardeur le but principal du mouvement liturgique : *rendre à la vie paroissiale toute son intensité et son expansion par la participation active de tous les membres de la famille religieuse aux offices solennels ; faire de l'organisme appelé paroisse le foyer de la vie chrétienne.*

Nous en trouvons un nouveau témoignage dans un article de la *Revue hebdomadaire* du 11 mai 1912 (p. 209), dont nous donnons ici un large extrait, en attendant que nous puissions achever dans notre prochain numéro la série commencée. Cet article répond à une enquête instituée par cette revue.

Monsieur le Directeur,

Vicaires de paroisses parisiennes depuis quelques années déjà, nous nous sommes rappelé en vous écrivant ce que furent nos rêves de séminaire. Aujourd'hui comme alors, l'idée d'un apostolat très large et très fécond dépassant les limites du temple de Dieu est celle qui répond le mieux à notre vocation.

Nous avons la conscience de ne commettre aucun empiètement, en nous servant de l'influence acquise sur tous les champs d'action ouverts à notre activité. Bien servir notre prochain pour le ramener à Dieu, tel est le moyen et le but poursuivi.

La paroisse, à notre sens, puise surtout sa force dans les œuvres d'apostolat. Elle en est la base, elle en est le cadre. Elle leur servira de lien ; mais, tel le corps privé de ses membres, la paroisse sans les œuvres ne saurait prospérer.

Le christianisme n'étant pas une simple doctrine spéculative à laquelle il suffit de croire, mais une doctrine religieuse et sociale qui doit passer dans notre vie et se traduire par des actes, nous avons été préoccupés surtout d'aider les chrétiens à bien vivre.

Nous ne prétendons nullement avoir inventé une formule nouvelle; mais, instruits par les expériences tentées un peu partout dans les faubourgs de Paris et à Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières en particulier, nous jugeons excellentes les méthodes employées en raison des résultats acquis.

Nous pensons qu'elles s'adaptent davantage aux nouveaux milieux créés par l'évolution contemporaine tout en se rattachant étroitement au passé.

La paroisse primitive fut en effet, comme le monastère au moyen âge, un centre de vie pour la formation religieuse, morale et économique de la société.

Le mouvement communal au moyen âge lui doit tout. C'est dans les « assemblées » de paroisses, présidées par le curé, que le peuple s'initia à la gestion des deniers publics et à la discussion des intérêts généraux de la communauté.

Ce rôle d'éducatrice du peuple, jamais l'Église ne l'a abandonné et elle semble être à la veille de le remplir avec plus de vigueur que jamais, si la paroisse moderne reste fidèle à sa mission providentielle.

Elle réalisera cet idéal en devenant le « centre de la fédération des œuvres paroissiales ¹ ». Groupées autour du temple, elles se développeront en toute liberté, qu'elles s'occupent de charité, d'éducation ou d'économie sociale.

Nous essayerons de vous dire toute notre pensée à leur sujet, en nous appuyant sur des essais tentés à Sainte-Geneviève. Ces œuvres, à notre sens, sont capables de remplir largement la vie d'un prêtre. Elles vous diront, en même temps que le but poursuivi, nos espérances pour l'avenir.

Vous trouverez dans les lignes qui vont suivre non pas une inspiration unique, mais selon que notre ministère **nous fait toucher particulièrement au côté culturel, éducateur ou social de notre paroisse**, chacun de nous vous dira ses méthodes et ses espérances.

I. LE CULTE DANS LE TEMPLE. — Au centre de la paroisse se trouve le temple. C'est là que se réunissent les fidèles pour rendre à Dieu le culte public auquel il a droit. C'est là que se dispense l'enseignement religieux. Il s'adresse à la jeunesse dans les catéchismes pour lui apprendre les éléments de la doctrine, lui démontrer les fondements de sa croyance. Il s'adresse à tous les chrétiens du haut de la chaire pour leur rappeler cet enseignement et le compléter. C'est là enfin que le curé, chef de la paroisse, accueille ceux qui acceptent d'une façon effective son autorité spirituelle et viennent lui demander les secours de son ministère.

1. Cette idée de la fédération des œuvres paroissiales, mise en pratique dans quelques paroisses de Belgique, est empruntée au P. J..., bénédictin de l'abbaye de Maredsous.

Nous voudrions simplement émettre quelques idées sur ce que pourrait être une paroisse à ces trois points de vue : 1° le culte public dans le temple; 2° l'enseignement religieux des chrétiens; 3° les rapports du curé et de ses paroissiens.

Culte public dans le temple.

Pour que le culte public mérite pleinement son nom, ne semble-t-il pas qu'il doive résulter d'une participation réelle de tous les fidèles? Cela est d'ailleurs la pensée de l'Église qui nous l'a marquée dans les rites de la célébration de la Messe.

La Messe basse est, de nos jours, la plus fréquente et pour beaucoup sans doute la Messe chantée n'est que le développement de la première. Or, c'est le contraire qui est vrai. La Messe liturgique est la Grand'Messe et c'est pour en diminuer la durée que l'on a ramené à être de simples lectures privées du prêtre ce qui primitivement était une lecture solennelle, un chant dans lequel les fidèles avaient leur part. On en est arrivé à ce point que, de nos jours, un enfant de chœur répond au nom des fidèles; des chantres pour la Messe solennelle représentent l'assemblée, si bien que lorsqu'une personne non initiée pénètre dans l'église pendant la célébration de la Messe, elle a l'impression que l'assistance a un rôle purement passif. Et pourtant, la lecture des prières et du cérémonial montre bien que la Messe comporte une collaboration constante du prêtre et des fidèles.

Il est beau, il est réconfortant d'entendre sous les voûtes de Notre-Dame les voix de ces milliers d'hommes qui, en certaines circonstances, proclament leur foi dans le chant du *Credo*. Ce qui se fait quelquefois ne pourrait-il pas se faire toujours, s'étendre, se développer? Il est certain que la vie chrétienne grandirait avec la vie liturgique; il importe donc de développer cette dernière.

Les offices religieux ne seraient-ils pas plus intéressants et, par conséquent, plus suivis et plus profitables, si les fidèles s'y associaient davantage. Pourquoi ne pas remettre entre leurs mains le livre officiel de l'Église? Ils le connaîtraient dès l'enfance, seraient familiarisés avec son contenu, pénétreraient le sens des paroles, des cérémonies, en comprendraient le symbolisme. Le chant ne serait plus réservé à des professionnels, il cesserait d'être un concert religieux, mais tous, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, enfants, sous la direction d'un maître de chœur, et qui, mieux qu'un prêtre, pourrait remplir ce rôle, y prendraient part, tantôt joignant leur voix, tantôt se répondant.

Donner aux fidèles l'intelligence et l'amour de la liturgie; les associer à toutes les manifestations du culte; chercher à ce que les offices religieux soient célébrés non pour eux, mais pour Dieu et par eux; les intéresser au chant en ne craignant pas de viser à une très bonne exécution, n'est pas chose impossible. Serait-il téméraire de dire que la réalisation de ce désir attacherait les chrétiens à leur culte et le leur ferait aimer en le rendant vivant pour eux ?

Nous trouvons la même pensée exposée dans un récent volume de P. SAINT-QUAY : *Vivre ou se laisser vivre, conseils aux jeunes gens* (Paris, Tequi 1912) :

Quelques jeunes gens disent leur prière du matin pendant la messe; voilà de l'avarice envers Dieu ! Ce double emploi du temps de la messe est d'une âme peu généreuse. Ne faites pas deux choses à la fois, surtout quand vous servez Dieu.

A quelle messe assistez-vous? A celle de votre paroisse. Les chapelles particulières ne doivent servir qu'aux malades, aux infirmes, qui ne peuvent aller jusqu'à leur église. *C'est un malheur de notre époque de désertier ainsi la paroisse, qui doit être le point de ralliement des chrétiens.* Si nous avions plus d'esprit de fraternité chrétienne, nous aimerions, au contraire, à nous trouver tous groupés autour de l'autel. Mais l'individualisme l'emporte chez nous; chacun veut sa chapelle, son heure, assiste à la messe à sa manière, arrive et part à son gré, pendant que l'organiste joue des morceaux de sa composition ou qu'un chanteur de marque ou une grande actrice entonne son air favori. Comme la messe, au contraire, serait plus belle si nos occupations étaient moins nombreuses dans les villes et qu'on pût, comme souvent à la campagne, assister tous à la même messe, dans la même église, y arriver, en partir en flots, chanter tous les mêmes chants religieux et ne faire, à plusieurs centaines ou à plusieurs milliers, qu'une même âme parlant une même langue ! Comme on se sentirait plus chrétien, plus assis dans sa foi et ses pratiques, au sortir d'une telle messe !

Aimez donc votre paroisse, et, à moins de faire partie d'une œuvre où, bien connu, vous servez d'exemple, allez à la messe paroissiale.

Entre toutes les messes, choisissez plutôt celle où vous trouvez une instruction. Quinze à trente minutes de réflexion religieuse, cela ne nous fera que du bien. Si l'on chante, chantez sans respect humain. Rien n'est triste comme ce dialogue entre les gros tuyaux de l'orgue et quelques lointaines voix des prêtres, devant des centaines de muets. Si vous le pouvez, n'allez pas à la messe d'une heure; l'esprit est alourdi par le repas et l'on ne pense qu'à ses occupations de l'après-midi. Mieux valent les messes du matin : l'esprit est dispos, on n'est pas talonné par l'idée de la promenade ou des visites, les riches n'y viennent pas étaler leurs toilettes et l'organiste ne flatte pas leur goût de musique mondaine. Allez aux messes où vous ne trouverez que Dieu.

En somme, si nous suivons si mal la messe, même quand nous nous croyons bons chrétiens, c'est que nous ne la comprenons pas, ne la connaissons pas. Réfléchissons-y un peu.





BOSSUET ET LA LITURGIE

POUR LES FÊTES DE LA SAINTE VIERGE ET DES SAINTS. — LEÇON UNIQUE. — DE CES FÊTES EN GÉNÉRAL.

Cette leçon doit être faite quatre fois l'année, une fois à chaque saison, selon la discrétion des curés, pour bien apprendre aux enfants l'esprit de ces fêtes.

Qu'appellez-vous les fêtes des saints ?

Des fêtes dédiées à Dieu en mémoire des saints.

Quel jour en célèbre-t-on la mémoire ?

C'est ordinairement le jour de leur mort.

Pourquoi l'appelle-t-on donc le jour de leur nativité, selon le langage de l'Église ?

Parce que leur vraie nativité est celle où ils naissent dans le ciel et pour la gloire éternelle.

Pourquoi l'Église a-t-elle établi de telles fêtes ?

Pour honorer Dieu dans ses saints.

Comment ?

Parce que c'est Dieu qui les a faits saints et que c'est Dieu qui les rend heureux.

Quelle est donc l'intention de l'Église dans les fêtes établies en mémoire des saints ?

D'offrir à Dieu des actions de grâces pour la grâce et pour la gloire qu'il leur a données.

Quelle est la gloire des saints ?

C'est la gloire de Dieu même qui rejaillit sur eux.

Quelle utilité nous revient-il de célébrer la fête des saints ?

Deux grandes utilités.

Dites la première.

C'est qu'en célébrant la mémoire des saints nous sommes incités à profiter de leurs exemples.

Et la seconde ?

C'est que nous sommes aidés par leurs prières.

Pourquoi l'Église célèbre-t-elle avec une dévotion particulière les fêtes de la sainte Vierge Marie?

Parce qu'elle a une excellence particulière et un titre incommunicable à tout autre.

Quel est ce titre?

Le titre de Mère de Dieu.

Quel avantage lui donne ce titre?

D'être unie d'une façon particulière à toute la très sainte Trinité.

Comment au Père éternel?

Par le Fils qui leur est commun.

Comment au Fils?

Parce qu'elle est sa mère.

Comment au Saint-Esprit?

Parce qu'il est survenu en elle pour former Jésus-Christ de son sang très pur.

Que devons nous croire de cette Vierge?

Que Dieu l'a comblée de grâces en la faisant mère de son Fils.

Et quoi encore?

Qu'il l'a préparée pour être la digne demeure.

Ne devez-vous pas espérer de grandes grâces par ses prières?

Oui, puisque Dieu l'a choisie pour nous donner par elle l'auteur de la grâce.

LEÇON I. — POUR LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE (8 SEPTEMBRE).

Quelle fête avons-nous aujourd'hui?

La Nativité de la sainte Vierge.

Naquit-elle dans le péché comme les autres hommes?

On ne le doit pas croire¹, ni que Dieu lui ait accordé moins de grâces qu'à saint Jean-Baptiste.

Quelle grâce Dieu accorda-t-il à saint Jean-Baptiste?

D'être sanctifié dès le ventre de sa mère; cela se fit à la voix de la sainte Vierge.

Que concluez-vous de là?

Qu'elle-même ne doit pas avoir reçu un moindre privilège et il faut plutôt croire qu'elle en aura reçu de plus grands.

Qu'elle fut donc la sainteté de la bienheureuse Vierge?

Une sainteté très abondante, jusqu'à être exempte de tout péché, même véniel, comme l'Église le tient. (Conc. Trid., sess. 6, can. 23.)

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans les vertus de cette Vierge?

La promesse qu'elle fit à Dieu, dès son premier âge, de garder sa virginité, chose qui n'avait point encore d'exemple.

1. L'Immaculée Conception n'était pas encore définie comme dogme de foi.

Que joignit-elle à la sainte virginité?

La prière et la retraite.

Et le reste de sa conduite, quel était-il?

Tel qu'il convenait à celle qui devait être la mère de Jésus-Christ et le recevoir dans ses entrailles.

Que devons-nous apprendre de là?

À nous rendre dignes des bienfaits de Dieu et à nous bien préparer à recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Qui doit principalement imiter la sainte Vierge?

Les filles et les femmes, parce qu'elle est l'honneur de leur sexe.

En quoi la doivent-elles imiter?

Dans sa retenue, dans sa modestie, dans sa chasteté, dans son humilité.

LEÇON II. — POUR L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE (25 MARS).

Elle doit être commencée le dimanche précédent et continuée le jour même.

Quelle fête avons-nous N... prochain?

Celle où l'ange Gabriel annonça à la sainte Vierge Marie qu'elle serait mère de Dieu.

Pourquoi fut-elle troublée à la salutation de l'ange?

Parce qu'elle se jugeait indigne d'un si grand bonheur.

Pourquoi encore?

Une vierge vraiment pudique a toujours de l'inquiétude, quand elle voit quelque chose d'extraordinaire.

Quelles vertus fit paraître la sainte Vierge dans ce mystère?

Une pureté admirable, ne voulant pas consentir à l'honneur d'être mère de Jésus-Christ, au préjudice de sa pureté.

Quelle autre vertu encore?

Une humilité profonde, quand, choisie pour être la mère du Verbe, elle dit : *Je suis la servante du Seigneur.*

Quelle autre vertu encore?

Une foi et une obéissance parfaites, en disant, à l'ange : *Qu'il me soit fait selon votre parole.*

Qu'arriva-t-il à ce moment?

Le Fils de Dieu s'incarna dans ses entrailles.

Qu'est-ce à dire, s'incarner?

Prendre une chair humaine avec une âme comme la nôtre; et, en un mot, se faire homme.

Dieu voulait-il donc qu'elle consentît à l'incarnation du Seigneur?

Oui, Dieu voulait qu'elle consentît à l'incarnation du Sauveur.

Pourquoi?

À fin que l'obéissance de Marie réparât la désobéissance d'Ève.

Et quel rapport voyez-vous entre Ève et Marie?

Il en paraît un très grand dans ce mystère.

Comment?

Ève est abordée par un mauvais ange et Marie est saluée par un ange saint.

Qu'y a-t-il de plus?

Ève, séduite par le tentateur, désobéit à Dieu et Marie lui obéit en croyant à l'ange.

Et quoi encore?

Ève présente à Adam le fruit de mort et Marie nous donne le fruit de vie.

Quoi enfin?

Par Ève commence notre perte et par Marie commença notre salut.

Que peut-on conclure de là?

Que de même que Jésus-Christ est le nouvel Adam, Marie est la nouvelle Ève.

Que veut dire ce mot Ève?

Mère de tous les vivants.

Quelle est donc la véritable Ève et la vraie mère de tous les vivants?

La véritable Ève et la vraie mère de tous les vivants, c'est la sainte Vierge.

Faut-il espérer beaucoup de ses prières?

Il n'en faut point douter.

Que faut-il apprendre d'elle aujourd'hui?

Il en faut apprendre les dispositions avec lesquelles on doit recevoir Jésus-Christ.

Quelles sont-elles?

La pureté et l'humilité. Plutôt mille morts que le moindre désir impur quand on doit recevoir Jésus-Christ et après l'avoir reçu.

LEÇON III. — POUR L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

(15 AOUT).

Le dimanche précédent.

Quelle fête célébrons-nous N... prochain?

La mort bienheureuse et l'Assomption de la sainte Vierge.

Qu'en dit la sainte Église?

Qu'à ce jour elle fut élevée au-dessus de tous les chœurs des anges et remplit tout le ciel de joie.

Que dit encore la sainte Église?

Quelle fut dignement reçue et glorifiée par son Fils.

Et quoi encore?

Nous lisons dans la collecte de plusieurs Églises célèbres qu'encore qu'elle soit morte en ce jour, la mort n'a pu l'abattre.

Que tiennent communément les fidèles et les saints docteurs?

Quelle a été glorifiée en corps et en âme.

Sur quoi peut-on établir cette doctrine?

Sur ce que Jésus-Christ, en ressuscitant, ressuscita plusieurs saints qu'il mena avec lui en triomphe dans les cieux, et qu'on doit croire qu'il n'aura pas moins fait pour sa sainte Mère.

Et sur quoi encore?

Sur ce qu'en effet l'Église, soigneuse, dès les premiers temps, de recueillir les reliques des corps des saints apôtres, de saint Étienne et des autres de ce premier temps, n'a jamais fait mention de celles de la sainte Vierge.

Mais que faut-il principalement penser de la sainte Vierge?

Que, selon la parole de son Fils, elle a été autant exaltée qu'elle a été humble.

En quoi son humilité est-elle principalement remarquable?

En ce que, dans la plus grande dignité où puisse être élevée une créature, elle a été la plus humble.

Quel est le sujet de la procession de ce jour?

C'est une dévotion des rois de France, commencée par Louis XIII, de pieuse mémoire, où ils mettent leur personne et leur royauté sous la protection particulière de la sainte Vierge.

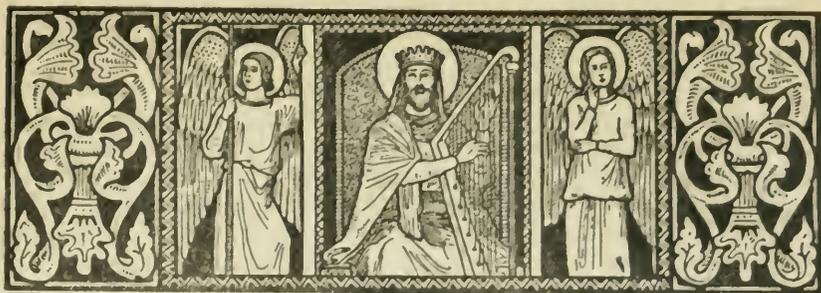
Faut-il beaucoup espérer de ses prières?

Quelqu'un en peut-il douter?

Que demande-t-elle principalement de ceux qui sont dévots envers elle?

L'imitation de ses vertus et surtout de sa pureté et de son humilité.





INFORMATIONS

LES JEUNES GENS ET LA LITURGIE. — Nous avons déjà signalé plusieurs fois les études suggestives publiées par M. Edward Montier sur la liturgie et les jeunes gens. (Voir notamment *Revue Liturgique*, 1912, pp. 218-228 et pp. 373-380.) M. Montier est laïc; il s'occupe d'œuvres sociales et connaît de longue date les jeunes gens : à tous ces titres, son témoignage est intéressant à signaler. Voici la page qu'il vient de publier dans *La Vie au patronage*, numéro du 15 juillet 1912, pp. 461-465 :

« Nous avons vu pourquoi l'initiation liturgique est nécessaire pour faire goûter aux jeunes gens les offices de l'Église et comment aussi le goût des offices leur étant revenu, parce qu'ils les auront mieux compris, les enfants et les jeunes gens se trouveront amenés à reprendre le chemin de l'église pour voir se déployer dans leur cadre naturel et mieux harmonisé les cérémonies et les rites qui, malgré toute la bonne volonté possible des directeurs d'œuvres, ne peuvent se déployer intégralement dans l'étroit sanctuaire d'une petite chapelle.

» Les jeunes gens aimeront donc les offices et ils désireront les voir se développer à l'église paroissiale. Nous avons abordé la question de savoir d'où ils les pourraient mieux voir dans cette église, qui parfois ne leur offre que ses bas-côtés ou ses pourtours de chœur. Nous avons laissé cette question en suspens volontairement. Nous avons bien indiqué quelques aménagements, nous avons bien dit où nous pensions qu'il ne faudrait plus reléguer la jeunesse, afin qu'elle ne se morfonde pas aux offices. Nous avons bien émis le vœu de voir les enfants et les jeunes gens réaccompagnés par leurs parents, reprendre avec eux la place dans l'église, non plus en troupeau, mais individuellement sous l'aile de la mère de famille ou protégeant à leur tour sa vieillesse honorée; nous avons examiné la question de savoir s'il fallait préférer les offices spéciaux aux jeunes gens, petits offices trop souvent tronqués et toujours les mêmes, qui, s'ils facilitent momentanément la solution du problème, en réalité ne font que retarder l'échec définitif, puisque s'ils ne rebutent pas les jeunes gens des longs offices mal vus et mal entendus, ils les en désaccoutument totalement.

» Le problème reste donc entier.

» Et cependant il faudrait restaurer la vie paroissiale et la vie liturgique. Si on ne le fait pas, on laisse se creuser de plus en plus le fossé qui sépare des pasteurs la masse des brebis, même apparemment fidèles; de plus en plus, on accentue le spectacle déplorable, si souvent offert aux yeux des incrédules, de gens, d'hommes surtout, considérés comme catholiques et qui assistent à la messe comme si vraiment ils n'avaient jamais entendu parler de ce qui s'y passe.

Il faut voir cela ou plutôt on a la tristesse et la honte de voir cela, non seulement aux messes d'enterrement, auxquelles l'on peut dire que beaucoup ne viennent que par condescendance pour les idées du défunt, mais aussi aux messes tardives, où des messieurs bien mis restent assis, la main au pommeau de la canne, pendant les minutes les plus augustes du mystère des chrétiens.

» Or, le meilleur moyen de restaurer la vie paroissiale et la vie liturgique dans l'esprit, dans le cœur et les habitudes de la jeunesse, serait de l'amener à participer effectivement, dans toute la mesure du possible, à la célébration même des offices religieux.

» Je vais peut-être en surprendre beaucoup, mais je le dirai comme je le pense : il faut tendre à replacer les jeunes gens dans le chœur de l'église, non pas en assistants désœuvrés, mais en figurants actifs et occupés, et à reconstituer toute la hiérarchie, d'ailleurs charmante, des enfants de chœur, acolytes, thuriféraires, maîtres, chantres, etc. ¹.

» Eh ! oui, il faudra cela, non seulement à la campagne, mais à la ville.

» Autrefois, les clergés étaient très nombreux, même dans les moindres paroisses, et ils se suffisaient à toutes les cérémonies; il existait d'ailleurs plus qu'aujourd'hui, quant à la place à occuper dans les édifices religieux, une différence considérable entre les prêtres et les laïques.

» En effet, le chœur, le sanctuaire était ordinairement séparé des nefs par des grilles, par des panneaux, par des jubés cloisonnés. L'office, dans sa partie la plus solennelle, se poursuivait en dehors du peuple, lequel rentrait dans l'église même moins comme dans le temple de Dieu que comme dans sa propre maison à lui-même. On sait assez que les cathédrales, autrefois, prêtaient leurs vastes édifices à mille usages qui n'étaient point religieux. Le sanctuaire n'en était que plus strictement réservé et n'y entraient que ceux qui étaient ou se préparaient à être reçus dans les différents ordres sacrés.

» Les cathédrales, et même de plus modestes églises, abritaient alors, de façon continue, tout un peuple qui leur appartenait déjà en propre, qu'elles employaient et qui vivaient d'elles.

» Elles ne faisaient guère appel, alors, à un personnel mouvant et momentanément qui serait venu, à certaines heures seulement, revêtir un surplis d'emprunt pour chanter, contre bons deniers comptants, les prières et les psaumes.

» De ce fait, les offices étaient sans contredit plus beaux, plus hiératiques, plus dignes, mais le peuple, en beaucoup d'endroits, y participait moins effectivement.

» Cependant, il devint bientôt impossible, sauf dans les chapitres et dans les abbayes, de maintenir partout cet état de choses, et de bonne heure,

1. Avec les réserves que cette proposition appelle. (N. D. L. R.)

sous le nom de confréries de tout vocable et de tout attribut, les laïques furent admis plus ou moins directement à participer aux cérémonies dans le chœur de l'église.

» Chaque église, en effet, voulut imiter de plus ou moins près les offices de la métropole, mais elle n'avait point le personnel sacré suffisant, elle dut y suppléer, et le chœur se peupla d'enfants, de jeunes gens, d'hommes et de vieillards qui fournirent une figuration variée aux offices divins.

» Il semble bien que partout, au début du moins, ces fonctions furent regardées comme des plus honorables et restèrent honorifiques. Chacun se sentait trop honoré de chanter les louanges de Dieu dans les stalles, auparavant destinées aux seuls clercs et aux moines, pour réclamer d'autres... honoraires.

» Mais avec le temps, dans les villes tout au moins, le recrutement des enfants de chœur, des chantres, ne se maintint pas au même niveau. Les hauts bourgeois restèrent marguilliers, mais ils ne revêtirent plus le surplis; la fonction de chantre paraissant désormais moins honorable par elle-même, commença d'être plus... honorée pécuniairement et, en même temps, ceux-là mêmes qui auraient dû se sentir heureux et réclamer comme un privilège de chanter au chœur, laissèrent même en certains chapitres, si l'on en croit Boileau, *à des chantres gagés le soin de louer Dieu*.

» De plus en plus, au cours des âges, la fonction devenant mercenaire se recruta, en ville surtout, dans un milieu social moins élevé.

» Il convient d'ailleurs de dire que, même en beaucoup de villes, un assez grand nombre de fonctions d'enfants de chœur, de thuriféraires et même de chantres restèrent gratuites. En tout cas, le fait se produisit et persiste encore dans la presque totalité des paroisses rurales... où il y a des chantres.

» Là, les habitudes d'autrefois ont survécu; là, l'église est encore un centre d'activité; là, de père en fils, on se transmet le tome noté et on se succède devant l'aigle doré du lutrin; là, toute une hiérarchie de chantres, jaloux de leurs droits, et disputant volontiers sur les préséances, remplit les stalles et assure gratuitement le service des offices.

» Ces chantres-là, non seulement ne touchent aucun salaire, mais, le plus souvent, s'ils reçoivent du curé leur livre de plain-chant, doivent s'offrir leur soutane et pourvoir au blanchissage de leur surplis; il en résulte bien des disparates fâcheux dans les costumes et des insuffisances dans la dignité de la tenue, mais il ne ferait pas bon que le curé voulût se mêler de rectifier un pli ou de modifier l'intonation traditionnelle autant qu'inharmonique d'un psaume, les chantres ne tarderaient pas à rendre leur livre avec une dignité que rien ne ferait céder.

» Mais cet hommage rendu, comme il convenait, à leur désintéressement, il faut bien convenir que le recrutement des chantres, dans la plupart des paroisses, ne donne point toute garantie au point de vue artistique et même, en certaines régions, au point de vue de la sobriété. N'y a-t-il pas un dicton insolent qui dit : « Ton âne sait-y point boire, fais-en un chantre, il boira ! »

» La préparation artistique fait défaut, en tout cas; les chantres ont des traditions de musique; ils n'ont guère de méthodes de chant, tous s'arrêteront aux passages où s'arrêtaient les anciens, coupant aussi barbaquement les

mots, martelant les notes, comme ils battraient du fer sur l'enclume, grinçant les mots latins les plus harmonieux.

» En certaines paroisses d'ailleurs, les chantres trop nombreux n'ont même plus la ressource des aveugles se soutenant entre eux tant bien que mal, et alors quelques vieux, demeurant plus fidèles que solides au poste, c'est le massacre abominable de l'office, des cris rauques et éperdus et toute la désharmonisation de la belle liturgie catholique.

» Il aurait fallu une réaction énergique contre certains abus, il aurait fallu une énergique action en propagande pour relever le niveau du recrutement.

» Car il est bien certain qu'à l'heure actuelle quelqu'un qui dans la bourgeoisie croit se respecter ne voudrait jamais être chantre, ne voudrait même pas laisser ses enfants être enfants de chœur, si ce n'est peut-être en quelques chapelles privilégiées, et il faut convenir que si les gens distingués ont eu tort de désertier le chœur des églises, ils n'y sauraient guère rentrer maintenant sans se commettre avec de braves gens, certes, mais d'une éducation insuffisante.

» Les événements se sont chargés, comme presque toujours, mais comme presque toujours aussi brutalement, de solutionner le problème en faisant table rase du passé. L'Église s'est vue dépouillée injustement de ses ressources; en beaucoup d'endroits, elle a vu, du même coup, disparaître la majeure partie de ses chantres gagés, lesquels ne faisaient qu'exercer un métier dont tout le monde avait perdu le sens comme eux-mêmes.

» Si, en certaines régions plus pieuses, plus traditionalistes, les chantres non payés avant la Séparation sont restés après, parce que rien n'était changé dans leur situation matérielle, en beaucoup d'autres le chœur des églises s'est vidé, les stalles sont devenues muettes, les chants liturgiques ont cessé en majeure partie. Le curé est resté à peu près seul, dans l'impossibilité de poursuivre l'office chanté et a été obligé de se contenter de célébrer une messe basse et de supprimer processions et cortèges.

» Mais tout est providentiel : de l'excès du mal pourra sortir le remède; il n'est pas possible, en effet, que le clergé catholique se résigne longtemps à cette situation d'isolé; il n'est pas possible que les sanctuaires, dont les pierres parlent, restent muets de voix humaines; l'église entière se viderait, la vie paroissiale disparaîtrait elle-même.

» On ne peut plus guère payer de chantres; ce ne serait un mal véritable que si l'on ne pouvait en trouver sans les payer. Il est probable qu'on n'en trouvera guère d'adultes; ceux-là avaient leurs habitudes, leurs défauts, ils ne pourraient s'accoutumer au nouvel état de choses : ils ne resteront que là seulement où rien ne les aura troublés dans leurs errements.

» Si donc le clergé ne trouve plus de chantres tout faits, il faut qu'il en fasse lui-même, il faut qu'il en forme. Or, il n'en pourra trouver que parmi les jeunes gens et comme, parmi les jeunes gens, il ne trouvera rien qui soit même ébauché, il pourra les former comme il voudra, d'après les meilleures méthodes, et, instruit par l'expérience des abus qui peuvent se glisser dans les plus sages institutions, au point de vue artistique et à tout autre, il avisera mieux au moyen de les garder dans un sens exact de l'art et de la bonne tenue.

» Les jeunes gens des patronages, nous l'avons dit, peuvent et doivent devenir les meilleurs auxiliaires des curés dans les paroisses; nous avons indiqué ailleurs les services éminents qu'ils peuvent rendre à la tête des diverses œuvres, religieuses ou non, de leur paroisse; nous avons, de parti pris, passé sous silence ce service du chœur, afin de pouvoir y revenir et y insister davantage.



» Mais, si l'on veut que ce service du chœur soit repris par les meilleurs jeunes gens des œuvres, et il le faudrait, il faut aussi restaurer ce service dans toute sa dignité, périmée en beaucoup d'endroits. Il faut le reconstituer essentiellement; il faut en faire connaître et apprécier l'utilité et la beauté. Évidemment, on ne pourra proposer de revêtir le surplis ou l'aube de thuriféraire à d'excellents catholiques cossus et bien apparentés, lesquels veulent bien qu'il y ait des chantres, se plaignent même qu'il n'y en ait pas davantage, mais ne le voudraient jamais être.

» Il est même fort à prévoir que l'on aurait du mal à amener de petits jeunes gens de famille à balancer l'encensoir en public.

» C'est le peuple qui, plus facilement, se jettera à l'eau pour restaurer la beauté des offices de l'Église; c'est lui qui aura le plus de crânerie pour revêtir la soutane honnie par les camarades et le moins de respect humain pour chanter au chœur. C'est donc parmi les fils du peuple, parmi les jeunes gens des patronages, que l'on trouvera les éléments de la reconstitution nécessaire.

» Mais il faudra que l'expérience du passé serve à quelque chose. Le service de l'autel, la participation effective aux cérémonies, le chant liturgique, tout cela devra être présenté et apparaître vraiment comme un honneur qu'il faut savoir apprécier et qui se paie par lui-même, sans autre émolument. Ce n'est pas par l'appât du gain qu'il faut ramener la jeunesse à reprendre l'aube de lin des lévites. Aussi bien ce serait un mauvais moyen et qui ne réussirait même pas. La jeunesse, c'est son honneur, ne marche guère pour de l'argent. Les jeunes gens ne se vendent pas et, s'ils entrent au chœur, ils y entreront par conviction, par amour du Christ, par amitié, par reconnaissance pour leur curé ou le directeur de leur patronage.

» Ils y entreront parce qu'ils auront été formés au goût de la liturgie, qu'ils auront pénétré le sens et l'utilité des cérémonies extérieures du culte, qu'ils auront été saisis d'admiration à l'audition des chants sacrés, qu'ils auront, en un mot, été ravis en beauté.

» Mais ce ravissement, s'il est heureux pour l'action apostolique des prêtres, est dangereux aussi. Il ne faut pas, en effet, qu'il tombe; il ne faut pas que quelque chose vienne le déconcerter dans l'âme des jeunes gens qui ont cru apercevoir l'idéal et comme l'entre-bâillement des portes du ciel.

» Il faudra donc — ce ne sera que justice et bon goût — rompre résolument avec des accoutrements presque burlesques, soutanes trop courtes, d'où sortent de longs bras étirés et de longues jambes, surplis bossus, cottes mal tirées. Tout ce travestissement qui sent la misère et que l'on n'ose exhiber au soleil. Il faudra rompre aussi avec la désinvolture ou la gaucherie des atti-

tudes, avec ces contorsions du ventre qui constituent le salut de trop d'enfants de chœur.

» Il faudra rompre avec ces crialleries nasillardes ou avec ces airs d'opéra qui forment toutes les extrémités des insuffisances liturgiques de nos jours.

» Il faudra harmoniser toutes choses, les attitudes, les gestes, les évolutions, les chants, la démarche.

» Il faudra rectifier dans les esprits des jeunes gens et bientôt dans l'opinion des fidèles l'idée que trop couramment on se fait d'un chanter ou d'un enfant de chœur.

» La chose en vaut la peine et l'honneur du culte lui-même y est engagé.

» Aujourd'hui, en beaucoup d'églises, ou c'est le chant liturgique horriblement massacré ou le remplacement du chant liturgique par je ne sais quels motets, quels airs d'opéra plus ou moins déguisés.

» C'est l'*Ave Maria* de Gounod devenu insipide et horripilant, parce qu'il n'est pas une messe de mariage ou une cérémonie soi-disant solennelle où une demoiselle ne vienne le minauder et le miauler sans même le comprendre.

» On s'ingénie, semblerait-il, à dérouter les fidèles, à donner des entorses aux chants qui s'imposent et qui s'adaptent à la cérémonie. On oublie que l'Église a des chants pour chaque fête et qui en rappellent l'origine, le but, le sens, les applications, et on se casse la tête pour composer des programmes pseudo-artistiques où n'entrera pas un seul chant qui y serait à sa place

« Saint-Père, demandait assez naïvement un bon directeur de maîtrise » à Pie X, que convient-il de chanter pendant l'office? » Et Pie X, finement, de lui répondre : « Pendant l'office, mon fils, ce qu'il convient de chanter, c'est » l'office! »

» Que de gens ont été renversés à cette révélation. Adieu donc les fantaisies, les cantiques sur des airs de chevaux de bois, les rengaines qui se sifflent aussi bien sur le trottoir que dans l'église. C'est à ne plus s'y reconnaître.



» Or, si les jeunes gens du chœur sont recrutés dans le patronage, s'ils ont été formés à une piété sincère, s'ils ont reçu une culture artistique bien ordonnée, s'ils ont tout au moins les éléments de la liturgie et du chant, le culte lui-même pourra reprendre, dans les églises, sa splendeur passée.

» C'est à ce recrutement que le clergé est intéressé à s'intéresser, puisqu'il y va de la dignité du culte religieux et de la vitalité de la paroisse. Le recrutement mérite du soin : il doit se fournir dans l'élite, parmi ceux qui comprennent et qui doivent former le noyau rayonnant de l'art et de la piété. C'est dans la mesure aussi où ce recrutement sera sérieux et même sévère qu'il pourra, au bout d'un certain temps, devenir fécond.

» Nous le disions plus haut et d'autres pourraient en témoigner. Les chantres, les enfants de chœur n'ont pas une bonne presse : on les juge mal. Si donc on veut ramener au chœur des jeunes gens d'une éducation meilleure, si on veut faire au Christ une cour plus prochaine, qui soit moins indigne de lui, il faut composer le chœur non pas avec les épaves, mais avec la fleur de la

paroisse, et on n'y parviendra qu'en tenant fortement la main à une tenue irréprouvable et on n'obtiendra cette tenue que par une éducation méthodique de la jeunesse des patronages et par sa formation en vue de la fonction, sublime après tout, qu'on lui destine.

» La famille elle-même sera donc intéressée au recrutement : elle tiendra de nouveau à l'honneur de voir ses enfants et ses jeunes gens revêtir, momentanément tout au moins, les vêtements sacrés.

» Le résultat, on le devine. L'Église deviendra plus intéressante pour tous : les offices seront mieux suivis, mieux vus et mieux compris. L'assiduité pourra être exigée plus strictement par le prêtre et elle sera consentie plus facilement par les jeunes gens : leur fonction et leur piété les appelleront simultanément auprès du Maître.

» On pourra, peu à peu, voir ainsi se reconstituer les solennités catholiques dans toute leur ampleur, et il faut de l'ampleur aux solennités catholiques. La majesté de Dieu la réclame, la nature des sentiments humains la demande, les événements qui sont présentés au souvenir des fidèles et les mystères proposés à leur dévotion l'exigent.

» On se plaint vivement et on gémit à juste titre de voir supprimer, par la tyrannie sectaire et maladroite, les manifestations extérieures du culte, les processions du saint Sacrement. Mais il y a quelque chose de plus navrant encore, c'est de les voir tomber en désuétude, c'est de voir les prêtres eux-mêmes contraints de les supprimer, parce qu'ils n'ont plus personne pour les composer. C'est là un aveu d'impuissance à faire pleurer, et cet aveu, plus ou moins ouvertement, est fait dans beaucoup de paroisses françaises, où le chœur est vide, où la jeunesse ne revêt plus jamais la soutanelle rouge ou l'aube de lin léger.

» Il y a d'autres paroisses où le curé, tenace, veut « sortir » malgré tout, pour marquer le jour et maintenir la tradition ; il a raison. Mais quelle dérision que ce prétendu triomphe ; un clergé insuffisant entoure l'ostensoir de Celui après lequel, naguère, couraient les foules, et ce clergé, formé de débris, ne sait plus chanter ; il n'est plus familiarisé avec les hymnes grandioses du saint Sacrement, et alors, au lieu de l'*Adoro* du dominicain génial, au lieu de tous ces chants dont le rythme donne une allure toute spéciale, lente et irrésistible aux cortèges de la Fête-Dieu, le curé est réduit à faire chanter, par des enfants mal dégrossis, quelques cantiques en langue vulgaire : *Nous voulons Dieu* ou *Je suis chrétien*.

» Ces cantiques peuvent avoir leur place et il ne s'agit point ici de les discrediter, mais cette place n'est pas au cours des processions de la Fête-Dieu.

» Mais, si on ne chante pas ces cantiques, que chanter ? Je prends un exemple, c'est un des plus typiques, parce que c'est aux fêtes du saint Sacrement, quand elles peuvent se manifester sur la voie publique, que convient le plus d'ampleur :

*Sit laus plena, sit sonora,
Sit jucunda, sit decora
Mentis jubilatio !*

» Comme ces versets d'allégresse et de triomphe, comme le programme qu'ils semblent imposer sonnent faux et tombent lamentablement au milieu du

maigre cortège de chantres mal ficelés, d'enfants de chœur disparates, de tout un ensemble de misère mal coordonnée.



» Dans ces dernières années, l'Église, ayant repris un contact plus direct avec la jeunesse populaire, a organisé des sociétés de gymnastique et il n'est pas rare, à l'heure actuelle, de revoir le dais du saint Sacrement entouré d'une garde d'honneur de jeunes gens robustes et crânes, aux uniformes variés et gracieux, portant fièrement le drapeau national et les insignes de leurs groupements religieux.

» Rien ne semble réconfortant comme ce spectacle. Pour ma part, je l'ai souhaité et j'ai béni la Providence de m'avoir permis de le voir; j'ai vu, je vois chaque année dans un groupe de jeunes gens qui m'est plus particulièrement cher un cortège d'athlètes vigoureux et élégants encadrer l'ostensoir fragile et l'Amour divin sourire à la force humaine qui le protège. Ces jeunes gymnastes sont bien des gardes du corps, du corps par excellence : *Corpus Domini*.

» Cependant, il ne faut pas se faire illusion, même à cet égard. Évidemment, les jeunes gymnastes des patronages catholiques sont heureux et fiers d'assister aux processions du saint Sacrement; arborant un costume qui les fait plus particulièrement reconnaître, ils brisent de façon plus radicale avec le respect humain; il y a un grand pas de fait, mais il ne faut point se contenter de ce pas : s'il n'était suivi d'un autre, il serait bientôt inutile.

» Ce n'est pas la première fois, en effet, que nous avons vu des groupements constitués, organisés, marchant au tambour, assister à des processions du saint Sacrement; les troupes autrefois, les pompiers en certains endroits encore, ont fait ou font encore un service de garde d'honneur; mais prenons garde que ce service ne dégénère en service commandé, au cours duquel l'attitude extérieure reste correcte, mais d'où l'âme est absente avec la foi véritable.

» N'occupons pas seulement les jeunes gens, pendant une procession du saint Sacrement, à parader, à présenter les armes et à sonner du clairon. Bientôt trop préoccupés de ces fonctions accessoires, ils ne songeront plus à l'objet spécial de ces hommages, ils oublieront qu'ils doivent surtout chanter et prier.

» Et pourquoi l'oublieront-ils? Parce qu'ils formeront, dans le cortège religieux, un élément trop peu religieux et liturgique, un élément laïque et militaire, indifférent au côté proprement choral et pieux de la cérémonie, ou même dans l'impossibilité matérielle de s'y intéresser.

» Si des gymnastes assistent à des processions du saint Sacrement, que ce ne soit pas pour plastronner, mais pour prier, pour chanter les hymnes appropriées à la circonstance.

» Et voici où j'en arrive : l'idéal dans une procession religieuse, ce n'est pas d'avoir des gymnastes, des pompiers, des porteurs de fusil, l'idéal, c'est d'avoir des chantres, des thuriféraires, des enfants de chœur, en un mot, les figurants tout indiqués et nécessaires d'une procession catholique.

» L'harmonie extérieure y gagne, mais surtout l'âme des jeunes gens qui prend mieux contact avec l'esprit de la fête, qui en perçoit mieux le sens.

» Gymnastes exclusivement et convoqués comme tels, les jeunes gens ne tarderaient pas à garder seulement l'attitude de parade aux cérémonies religieuses. Sans livre dans les mains, ils ne pourraient se mêler aux chants sacrés, donc ils ne les apprendraient jamais et ils constitueraient un poids mort dans l'œuvre de réorganisation liturgique qu'il faut mener à bien pour l'*introït* nouveau de ceux qu'il s'agit de ramener au chœur de l'église pour les jeter plus facilement dans le cœur du Christ.



» Certes, on ne saurait voir se rénover d'un coup la face de la terre; mais n'y a-t-il pas quelque chose à tenter sérieusement? L'Église et la jeunesse sont faites pour s'entendre, toutes les deux ont des aspirations généreuses, les robustes espérances, la foi en la Beauté et en l'Amour.

» Mais, pour s'entendre, il faut qu'elles se fréquentent et qu'elles se rencontrent. La jeunesse a déserté l'Église, l'Église est en train de reconquérir la jeunesse; elle va vers elle; mais il faut que ce soit pour la ramener à elle, pour lui faire reprendre le chemin des temples trop déserts, c'est pour que, de nouveau, aux grandes fêtes, toutes les deux puissent chanter ensemble et d'accord l'*Alleluia* vainqueur.



» Nous avons ainsi parcouru le cycle des sujets que le seul amour de l'Église et des jeunes gens nous avait inspiré d'étudier.

» Nous avons essayé de montrer comment on pourrait peut-être faire mieux pour faire connaître aux jeunes gens le Dieu qu'ils doivent servir, le Christ qu'ils doivent imiter, l'Église qu'ils doivent protéger; comment, par les saints, ils doivent prendre conscience de leurs propres devoirs et de leurs propres attitudes, comment il leur faut reprendre contact avec les réalités mystiques que la liturgie souligne et illustre, comment en fin les jeunes gens, convertis, instruits par l'Église, ne doivent point rester en dehors de leur église, mais au contraire comment ils doivent y rentrer et y pénétrer jusqu'au chœur, et, ayant reçu d'elle science, art, beauté, amour, lui rendre au cours des grandes manifestations pieuses et dans le service de l'autel, amour beauté, art et science, puisque Dieu est le seul Auteur des aptitudes dont ils resteront, s'ils sont chrétiens, les presque seuls et uniques témoins au milieu d'un monde ignorant, ingrat et perversi.

» Edward MONTIER. »

APPROBATIONS ÉPISCOPALES DE L'OUVRAGE « LA SAINTE MESSE ». — Nous avons signalé à plusieurs reprises à nos lecteurs l'ouvrage de D. Vandeur sur *La Sainte Messe*. Bien que tous nos lecteurs le connaissent, nous sommes heureux de leur faire part de quelques lettres de NN. SS. les archevêques et évêques, recommandant ce livre. Nos lecteurs verront quel encouragement constituent pour l'auteur ces lettres signées de ceux que « l'Esprit-Saint a placé à la tête de l'Église pour la diriger ¹ » dans la voie de la doctrine.

1. *Act. Apostol.*, ch. XX.

Nous les rangeons par ordre de date.

De S. G. Mgr LOBBEDEY, *évêque d'Arras* (14 avril) :

«... Votre ouvrage est recommandable en tous points et digne d'être rangé dans toutes les bibliothèques. Vous avez bien mérité de la sainte Église de Dieu. »

De S. G. Mgr HEYLEN, *évêque de Namur* (15 avril) :

« En un livre substantiel et d'une lecture attrayante, vous avez très heureusement condensé la doctrine liturgique et ascétique sur la sainte Messe. Nous sommes persuadé que la lecture de votre livre éclairera la foi des fidèles et développera leur amour envers la sainte Eucharistie. »

De S. G. Mgr WAFFELAERT, *évêque de Bruges* (20 avril) :

« Votre ouvrage a fait déjà beaucoup de bien aux prêtres et aux fidèles, surtout en leur révélant les trésors contenus dans l'auguste Sacrifice sous le symbolisme des cérémonies. Depuis de longues années, j'exhorte mes prêtres, *opportune, importune*, à faire de la célébration de la sainte Messe l'action principale de leur vie sacerdotale, à faire converger vers le saint Sacrifice, comme à un centre et un foyer, leurs pensées, leurs affections, leurs prières et leur activité apostolique. Je ne puis donc que me réjouir de voir la faveur avec laquelle votre ouvrage a été accueilli dans mon diocèse. »

De S. G. Mgr KORUM, *évêque de Trèves* (22 avril) :

« J'ai parcouru vos *Notes* avec un vif intérêt et vous félicite d'avoir écrit un si utile et excellent livre. La rapide diffusion qu'il a obtenue doit être pour l'auteur la plus enviée des récompenses et la meilleure preuve du grand bien qu'il produit. »

De S. G. Mgr RICARD, *archevêque d'Auch* (4 mai) :

«... Votre pieux ouvrage répond si bien à mes préoccupations actuelles que, depuis un an, dans toutes mes visites pastorales, je fais, au cours de la Messe que je célèbre, expliquer par mon Vicaire général le sens des cérémonies du saint Sacrifice.

» J'ai voulu donner un exemple à mes curés et appuyer par cet exemple ce que je leur ai demandé de faire eux-mêmes en se prêtant, entre voisins, un mutuel concours. Votre précieux volume servira à favoriser cette pratique et à vulgariser le sens des prières de la Messe parmi les fidèles qui souvent n'y comprennent rien... »

De S. G. Mgr ABET, *évêque titulaire de Bethléem, abbé de Saint-Maurice (Valais)* (7 mai) :

« Mes très humbles félicitations ne peuvent rien ajouter aux éloges qui vous ont été adressés pour les précédentes éditions. Je ne puis que louer hautement et très sincèrement la pieuse intention que vous vous êtes proposée de contribuer pour votre part à seconder la piété des fidèles et aussi des prêtres. Si les fidèles deviennent de plus en plus indifférents à ce qui se passe à l'autel, c'est parce qu'ils ignorent trop l'acte essentiel de la Religion; ne faut-il pas

dire aussi qu'un trop grand nombre de prêtres célèbrent mal et sans piété, parce qu'ils ont oublié ou ignorent trop le sens liturgique des prières? Ils se bornent à répéter avec distraction des formules dont ils ont oublié le sens et dont l'origine et la portée leur échappent.

» Par votre livre, à la fois si pieux, savant et à la portée des plus ignorants, vous avez rendu un immense service tant aux prêtres qu'aux fidèles. Je me fais un devoir de faire connaître votre *Sainte Messe* aux religieux de notre maison, afin qu'ils s'en servent dans leurs instructions aux étudiants de notre collège et aux fidèles des paroisses. »

De S. G. Mgr DE DURFORT, *évêque de Langres* (9 mai) :

« Sa Grandeur, qui connaît votre ouvrage depuis sa toute première édition et qui l'apprécie beaucoup, n'a jamais manqué l'occasion de le recommander aux âmes pieuses, assurée qu'elles y trouveraient avec une science liturgique puisée aux meilleures sources un aliment solide et des plus fortifiants pour leur piété eucharistique. Aussi fait-elle les vœux les plus sincères pour la diffusion de votre livre, demandant à Dieu de bénir l'auteur et ses nombreux lecteurs. »

De S. G. Mgr DECHELETTE, *évêque-coadjuteur de Lyon* (12 mai):

« Je recommanderai volontiers votre ouvrage : il est tout ensemble si doctrinal et si pieux qu'on trouve le plus grand profit à le méditer... »

De S. G. Mgr DU VAUROUX, *évêque d'Agen* (17 juin) :

« J'ai pris connaissance avec un très vif plaisir de vos *Notes liturgiques sur la sainte Messe*. En quelques pages claires et agréables à lire, vous résumez les travaux les plus autorisés sur l'histoire et la mystique du saint Sacrifice.

» Vous avez écrit un manuel intéressant, complet et qui peut rendre de grands services non seulement aux prêtres et aux clercs, mais encore aux fidèles éclairés et pieux.

» Je bénis de tout cœur un livre aussi utile. »

De S. G. Mgr MONESTÈS, *évêque de Dijon* (20 juin) :

« Dans la multitude des livres qui arrivent dans les évêchés, le vôtre est un de ceux que l'on distingue et dont on reconnaît la grande utilité.

» Combien de gens assistent à la Messe et n'en connaissent aucun symbolisme, aucun sens, aucune prière ! C'est la cérémonie traditionnelle, l'acte extérieur du culte religieux : on s'y rend, on y demeure, on se retire sans trop avoir pris garde aux saints mystères qui s'accomplissent à l'autel par le ministère sacerdotal.

» Que de fois on déplore cette attitude et cette inscience quand on est curé et que l'on observe gravement la mentalité générale à l'égard du saint Sacrifice ! Par quels moyens remédier à ce malheur? Il n'en est pas de plus utile, je l'ai expérimenté, que l'explication des cérémonies et le commentaire des prières.

» L'histoire, la théologie, le droit canonique, la mystique fournissent d'am-

ples documents. Avec un travail personnel, fervent, apostolique, le prêtre peut arriver à captiver l'attention du peuple, à l'intéresser, parfois à l'émouvoir. Mais outre ces réflexions particulières sur la liturgie, il lui faut des notes précises. D. Guéranger n'en a pas prodigué dans son court opuscule; l'ancien et très substantiel catéchisme de Montpellier ne manquait pas, si je ne m'abuse, de documentation abondante et brève; malheureusement l'édition est rare. Avec votre travail qui est sobre et complet, les hommes de bonne volonté pourront préparer des instructions aussi attachantes que solides.

» Les lecteurs isolés s'édifieront beaucoup et tireront grand profit en vous lisant. Je vous félicite, mon Révérend Père, d'avoir écrit cet utile et précieux ouvrage... »

De S. G. Mgr GAUTHEY, *archevêque de Besançon* (23 juin) :

«... Je ne suis pas étonné que votre livre: *Notes sur la liturgie de la Messe* ait eu grand succès. Il est très instructif, très pieux et de nature à faire aimer davantage le saint Sacrifice à ceux qui le liront. Ils comprendront les cérémonies, les paroles, les gestes, les mouvements du célébrant et s'associeront aisément aux intentions et aux sentiments du prêtre. Vos *Notes* pourraient très utilement servir à MM. les curés, aumôniers et prédicateurs. Quel fruit immense les fidèles retireraient du saint Sacrifice, si, au lieu d'y assister inertes, en faisant quelques vagues prières, ils y prenaient part avec intelligence de tous les rites de la Messe et dans l'union de tous ses actes et aux sentiments que chaque partie suggère à l'âme... »

De S. G. Mgr RUMEAU, *évêque d'Angers* (28 juin) :

« Ils sont nombreux les chrétiens qui n'ont pas la première notion du saint Sacrifice de la Messe; et, même parmi les âmes pieuses, en est-il beaucoup qui se soient pénétrées du sens liturgique et qui connaissent les trésors contenus sous le symbolisme de la liturgie?

» Votre livre sur la *Sainte Messe* instruira les uns et les autres... Le succès est d'un heureux présage pour l'avenir et je souhaite que, grâce à de nombreuses éditions successives, l'acte religieux par excellence soit de plus en plus estimé comme il doit l'être... »

De S. G. Mgr MANIER, *évêque de Belley* (28 juillet) :

« Ce n'est que ces jours-ci que j'ai pu lire votre ouvrage sur la liturgie de la sainte Messe. Cette lecture m'a instruit et pieusement édifié. Vos notes historiques et explicatives des cérémonies et des prières du saint Sacrifice sont remarquablement aptes à exciter la foi et la dévotion. Je le recommande dans la *Semaine religieuse* du diocèse... »

LA PRONONCIATION ROMAINE DU LATIN. — Publiée après les discussions que l'on connaît, la lettre suivante du Souverain Pontife à Mgr Dubois, archevêque de Bourges, ne manquera pas d'être remarquée particulièrement :

« Votre lettre du 21 juin dernier, comme aussi celles que Nous avons reçues d'un grand nombre de pieux et distingués catholiques français, Nous ont

appris, à Notre grande satisfaction, que, depuis la promulgation de Notre *Motu proprio* du 22 novembre 1903 sur la musique sacrée, on s'applique avec un très grand zèle, dans divers diocèses de France, à faire en sorte que la prononciation de la langue latine se rapproche de plus en plus de celle qui est usitée à Rome et que l'on cherche, en conséquence, à rendre plus parfaite, selon les meilleures règles de l'art, l'exécution des mélodies grégoriennes ramenées par nous à leur ancienne forme traditionnelle. Vous-même, quand vous occupiez le siège épiscopal de Verdun, vous étiez entré dans cette voie et vous aviez pris, pour y réussir, des dispositions utiles et importantes. Nous apprenons, d'autre part, avec un vif plaisir, que cette réforme s'est déjà répandue en beaucoup d'endroits et qu'elle a été introduite avec succès dans un grand nombre d'églises cathédrales, de séminaires, de collèges et jusque dans de simples églises de campagne. C'est qu'en effet la question de la prononciation du latin est intimement liée à celle de la restauration du chant grégorien, objet constant de Nos pensées et de Nos recommandations depuis le commencement de Notre pontificat. L'accent et la prononciation du latin eurent une grande influence sur la formation mélodique et rythmique de la phrase grégorienne et, par suite, il est important que ces mélodies soient reproduites dans l'exécution de la manière dont elles furent artistement conçues à leur origine. Enfin, la diffusion de la prononciation romaine aura encore cet autre avantage, comme vous l'avez fort bien remarqué, de consolider de plus en plus l'œuvre de l'unité liturgique en France, unité accomplie par l'heureux retour à la liturgie romaine et au chant grégorien. C'est pourquoi Nous souhaitons que le mouvement de retour à la prononciation romaine du latin se continue avec le même zèle et les mêmes succès consolants qui ont marqué jusqu'à présent sa marche progressive et, pour les motifs énoncés plus haut, Nous espérons que, sous votre direction et celle des autres membres de l'épiscopat, cette réforme puisse heureusement se propager dans tous les diocèses de France. Comme gage des faveurs célestes, à vous, Vénérable Frère, à vos diocésains et à tous ceux qui Nous ont adressé des demandes semblables à la vôtre, Nous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique.

» Du Vatican, le 10 juillet 1912.

» PIUS PP. X. »

RÈGLEMENT DU LUTRIN DE NEUFLIZE. — Plusieurs lecteurs nous demandent des renseignements sur la fondation de *scholas* d'enfants ou jeunes gens pour l'étude du chant grégorien dans les patronages, etc. Ils puiseront d'utiles renseignements dans le règlement suivant :

PARAGRAPHE PREMIER. — I. — Il est à désirer qu'il y ait toujours au lutrin au moins quatre chanteurs, grands ou petits.

Le plain-chant, pour être imposant, demande à être exécuté par un groupe de voix. Plus les voix sont nombreuses, plus il est beau.

L'accompagnement de l'orgue ou de l'harmonium n'est pas requis ; il n'est que permis. Il sert de décor au chant, il le soutient, mais il ne doit jamais le couvrir.

II. — Le présent Règlement a pour but la beauté des offices et, par suite, le bien spirituel de la paroisse.

Il concerne surtout les jeunes chanteurs.

III. — Pour être admis au lutrin, il faut avoir étudié suffisamment le plain-chant grégorien.

Un enfant qui est doué d'une voix juste, s'il a du goût et un vrai désir d'apprendre le chant, avec de l'assiduité et de l'application aux exercices, et enfin de la persévérance, arrivera vite à le savoir, et il éprouvera un réel plaisir à chanter, dès qu'il pourra chanter avec art.

Il faut commencer très jeune l'étude du chant : plus on avance en âge, moins il est facile de l'étudier avec fruit. — Avis aux parents qui tiendraient à l'honneur de voir leurs fils chanter à l'église.

Les voix d'enfants, bien exercées, sont très belles.

IV. — Des leçons gratuites de chant sont données au presbytère plusieurs fois par semaine.

V. — Tout aspirant au lutrin qui ne sera pas assidu aux exercices de chant ou qui n'apportera pas toute l'application nécessaire ne recevra plus de leçons.

VI. — Les chantres arriveront à la sacristie au moins quelques minutes avant le commencement de chaque office.

Ils y garderont le silence.

Chaque fois, ils y prendront et y rapporteront chacun les livres mis à leur usage respectif, et ils auront soin de les conserver en bon état.

VII. — Ils revêtiront la soutane et le surplis à tous les offices, selon la règle généralement suivie dans les autres paroisses, à moins que M. le Curé ne les en dispense provisoirement.

VIII. — Ils ne perdront jamais de vue que le chant des offices est une prière solennelle faite au nom de l'Église catholique.

Ils devront donc toujours chanter avec piété.

Un chant purement mécanique, c'est-à-dire qui ne part que des lèvres et non du cœur, manque d'expression, n'émeut pas l'âme et, par conséquent n'atteint pas son but.

IX. — « Par leur tenue modeste et religieuse durant les fonctions liturgiques, ils se montreront dignes du saint emploi qu'ils exercent. » (*Instruction de S. S. Pie X sur la musique sacrée.*)

Par exemple, ils seront les premiers à se mettre à genoux aux moments voulus, à répondre aux prières vocales avec les assistants, quand il y a lieu, etc.

X. — Ils chanteront toujours debout, le corps droit, la tête haute, les yeux sur le livre et les mains au pupitre.

XI. — Un cahier *Indicateur* les renseignera sur les chants et les particularités de chaque office. Ils devront s'y conformer exactement, ainsi que l'organiste, sans avoir besoin de se consulter entre eux.

XII. — Tout office devra être étudié assez longtemps à l'avance, car

l'on ne trouve vraiment beau et l'on ne chante vraiment avec aisance et avec âme que ce que l'on sait pour ainsi dire par cœur.

On ne pourrait savoir un office comme il faut, si on ne le répétait qu'au dernier jour.

Du reste, un chant une fois su à fond restera gravé dans la mémoire pour les fois suivantes.

XIII. — Celui qui, par un cas exceptionnel, n'aurait pu apprendre tout ce qu'il devait chanter ne chantera pas les pièces dont il ne sera pas sûr.
Il est impossible de chanter parfaitement à première vue.

PARAGRAPHE SECOND : *Honoraires.* — XIV. — L'honoraire de chacun des jeunes chanteurs, dès qu'ils seront suffisamment formés, sera : pour chaque dimanche ou jour de fête : fr. 0.50 (soit fr. 0.30 pour la Messe et fr. 0.20 pour les Vêpres); pour les Saluts en semaine, ou indépendants des Vêpres : fr. 0.20; pour les Messes de dévotion : fr. 0.40.

XV. — Celui qui manquera à un office, ou qui n'y chantera pas, ou qui n'en saura pas bien le chant, en perdra l'honoraire.

XVI. — Il y aura une gratification mensuelle de fr. 0.50 pour quiconque n'aura manqué à aucun office pendant le mois.

XVII. — D'autres récompenses exceptionnelles pourront être données à celui qui ferait preuve d'un véritable zèle pour le chant, s'en acquitterait à la perfection et joindrait à ces qualités une conduite exemplaire.

XVIII. — Quant aux offices demandés par les fidèles, voici les honoraires qui seront remis à chacun, après qu'ils auront été versés à M. le Curé :

1^o MARIAGES AVEC MESSE CHANTÉE :

En 1^{re} classe : 2 francs; en 2^e classe : fr. 1.50; en 3^e classe : 1 franc; en 4^e classe : fr. 0.50.

2^o SÉPULTURES D'ADULTES AVEC MESSE CHANTÉE :

En 1^{re} classe : fr. 2.50; en 2^e classe : 2 francs; en 3^e classe : fr. 1.50; en 4^e classe : 1 franc.

3^o SERVICES OU MESSES ANNIVERSAIRES :

En 1^{re} classe : 2 francs; en 2^e classe : fr. 1.50; en 3^e classe : 1 franc.

4^o MESSES CHANTÉES :

En 1^{re} classe : fr. 1.50; en 2^e classe : 1 franc; en 3^e classe : fr. 0.50.

5^o CONVOIS D'ENFANTS SANS MESSE :

En 1^{re} classe fr. 0.75; en 2^e classe : fr. 0.50; en 3^e classe : fr. 0.30.

UTILITÉ MORALE DU CHANT.

I. — *Pour les auditeurs :*

Exécuté avec art, sentiment et expression, le chant sacré :

Charme l'oreille,

Embellit les cérémonies,

Les fait aimer,
 Enrichit la mémoire des plus suaves mélodies,
 Repose l'esprit, soulage la tristesse, dissipe les vaines pensées,
 Élève l'âme,
 La porte à la prière,
 Procure ainsi la gloire de Dieu et le bien spirituel du prochain.

II. — *Pour les jeunes chanteurs :*

a) Son étude assidue et persévérante :
 Fournit une utile et agréable occupation pour les loisirs,
 Préserve contre la démoralisation,
 Fait prendre des habitudes sérieuses,
 Nourrit l'intelligence, car le chant grégorien est un véritable art,
 Forme le goût et le jugement par le discernement du beau,
 Stimule les volontés par l'émulation entre chanteurs.
 Puis, au point de vue physique :
 Développe et assouplit la voix,
 Fortifie les poumons (les rhumes sont plus rares chez les chanteurs),
 Force à se bien tenir, à porter la tête droite, à bien prononcer.

b) Son exécution à l'église :
 Oblige à assister aux offices,
 A s'y bien tenir,
 A y prier, le chant étant la meilleure prière,
 Entretient l'esprit chrétien,
 Écarte le respect humain,
 Donne la satisfaction de l'accomplissement d'une bonne œuvre,
 Procure le mérite du bon exemple et de l'apostolat,
 Est une source de délicieux souvenirs pour plus tard, car on aime à se rappeler les chants de son jeune âge, quand on n'y est plus : ils vous ramènent la vision du plus beau temps de la vie, à jamais fini.

UNE INTÉRESSANTE CÉRÉMONIE LITURGIQUE A NOTRE-DAME D'HASTIÈRE. — Du *XX^e Siècle* : « Saint Walhère — ou plutôt saint Bohi, comme disent dans leur wallon savoureux les braves gens de là-bas — saint Walhère a dû tressaillir dans son tombeau le 20 mai, lorsque les cloches d'Hastière lui ont porté l'écho joyeux des cérémonies qui se déroulaient sous les voûtes du vieux sanctuaire de Notre-Dame.

» Dans les nefs se pressait une foule considérable, où aux paroissiens de Par-delà se mêlaient de nombreux étrangers, pèlerins d'un jour, comme M. le représentant d'Huart, ou hôtes de toujours, comme M. le Ministre de la Justice et M^{me} Henry Carton de Wiart, M^{me} la douairière Carton de Wiart, M. et M^{me} Edmond Carton de Wiart, M. Honoré Ponthière, professeur à l'Université de Louvain, et bien d'autres qu'il serait trop long de nommer. (M. Renkin s'était vu, au dernier moment, retenu à Bruxelles.)

» Toute cette assistance suivait avec recueillement les cérémonies présidées par S. G. Mgr Heylen, entouré de Dom Colomba Marmion, abbé des Bénédictins de Maredsous; Mgr Godefroid Madelaine, prélat des Prémontrés de Leffe; Dom Léopold Gaugain, abbé des Bénédictins de Ligugé, en ce moment

à Chevetogne; MM. les chanoines Henry, de Dorlodot, Descy, Gilles et Tharcisius.

» Les prélats procédèrent d'abord aux rites de la consécration des autels, rites longs et impressionnants, que l'Église a enrichis de tout le trésor de son symbolisme.

» A de lentes psalmodies succédèrent le chant des litanies, puis les exorcismes et les supplications où s'élevaient tour à tour la voix grave de l'évêque, les chants mâles des moines et le timbre argentin des enfants venus avec eux de Maredsous. Puis, afin de fortifier l'intercession des vivants des suffrages des morts, on s'en fut chercher processionnellement les reliques des martyrs, dont les ossements seront désormais ensevelis sous la table du sacrifice. Et ainsi l'Église triomphante s'unit à l'Église militante pour demander à Dieu de rendre ces autels dignes de recevoir les prières et les offrandes de son peuple.

» Quand tous les rites se furent accomplis suivant les prescriptions de la liturgie, l'évêque monta au nouveau maître-autel et célébra pontificalement la première grand'messe, couronnant ainsi par le sacrifice d'actions de grâces cette matinée tout imprégnée de la rosée des bénédictions divines.



» Pour qui s'efforce d'en pénétrer le sens mystique, ces cérémonies sont toujours émouvantes. Mais comme elle fut poignante entre toutes cette consécration d'Hastière.

» Depuis le temps où les moines de Waulsort l'ont assise au centre de ce site merveilleux, l'église d'Hastière a vu passer à l'ombre de son clocher le grand fleuve et les siècles charriant avec eux sur la route mouvante toute la vie de cette terre de Wallonie, dont elle marque majestueusement le seuil. Cette église parle à toute âme sensible, à la grandeur et à la beauté. Aux croyants, elle redit harmonieusement toute la foi de ceux qui ont prié sous ses voûtes et réserve la même paix confiante dont elle les a récompensés. Aux autres, elle arrache une admiration émue en puisant aux sources du passé de quoi étancher leur soif d'élévation et d'idéal. Et ses murs ont vu des hommes venus des pôles les plus éloignés de la pensée et du sentiment tomber d'accord pour reconnaître en ce temple, suivant le mot de Maurice des Ombiaux, « comme une vigie de la conscience wallonne, comme le mémorial de nos plus vieilles traditions ».

» A l'étranger qui pénètre en terre wallonne, l'église d'Hastière, âme éloquente du paysage qui l'enserme, dit de toutes ses pierres qu'il va trouver une race forte, tendre aussi, parfois irréfléchie, amie du bon sens et de la mesure, active et jalouse de son originalité et de son indépendance, une race ardente qui paie l'hommage à qui le mérite, mais ne se laisse pas asservir et que le joug peut courber à certaines heures sans jamais la réduire.

» Comme on comprend que des hommes se soient voués amoureusement à la restauration de ce sanctuaire et comme il faut leur savoir gré d'avoir réussi à remettre en pleine lumière son impressionnante beauté.

» Aujourd'hui, celle-ci est toute resplendissante.

» Au bout de la grande nef romane, quelques marches conduisent à la crypte,

couverte maintenant d'une sorte de vaste plate-forme, à laquelle on accède par un grand escalier et dont le centre est occupé par le maître-autel. A l'autre bout de cette plate-forme, un escalier descend vers le chœur, inondé de la lumière de ses cinq grandes baies ogivales.

» Le maître-autel est fait d'une simple table en marbre noir d'une élégante sobriété. Sur cette table, rien d'autre que le crucifix et les six chandeliers liturgiques. C'est derrière ce crucifix et ces chandeliers que le prêtre célèbre la messe tourné vers le peuple.

» L'évêque consécrateur y a chanté lundi la première grand'messe et cette « fonction » pontificale, entourée de tout le déploiement des pompes liturgiques, a été empreinte d'un caractère tout particulier de piété et de grandeur.

» Tandis que l'évêque, vraiment médiateur entre le ciel et la terre, étendait les mains sur les offrandes, au moment où le sous-diacre et le diacre gravissaient les degrés des ambons pour y lire à la foule l'épître puis l'évangile, on s'associait mieux aux rites qui ont conservé dans leurs noms et dans leurs formes l'empreinte d'usages aujourd'hui disparus. Il était visible aussi que le peuple s'unissait plus intimement à ces cérémonies, dont il suivait de plus près tous les développements, ordinairement cachés à ses yeux par le groupe des prêtres et des acolytes. Le retour aux vieilles traditions facilite ainsi la restauration de la vie liturgique, qui unissait jadis si intimement dans la célébration du saint sacrifice le prêtre et les fidèles.



» Aussi ne pourrait-on être trop reconnaissant à ceux qui ont rendu possible cette résurrection dans un cadre si bien approprié.

» Citer des noms est dangereux. Les concours ont été nombreux et puis on risque de blesser l'humilité de ceux qui méritent le plus largement l'éloge.

» Il est impossible cependant de passer sous silence le mérite qui revient dans cette œuvre admirable à l'excellent curé d'Hastière Par-Delà, M. l'abbé Schlögel. Malgré la délicatesse de sa tâche, M. Schlögel a su mener à bonne fin, de façon à satisfaire les plus difficiles, le travail entrepris par ses prédécesseurs, MM. les abbés Alexandre et Ledoux. Aussi Mgr Heylen a-t-il pu déclarer, aux applaudissements unanimes de tous ceux qui étaient à Hastière ce jour-là, que sans M. Schlögel rien de tout ce qu'on a tant admiré n'eût été possible.

» Parmi les concours que M. Schlögel a su assurer à son œuvre, comment taire ceux de MM. les ministres Carton de Wiart et Renkin, vieux amis d'Hastière, qui ont eu à cœur de faire tout ce qu'ils pouvaient pour enrichir leur paroisse d'été du joyau dont elle s'enorgueillit aujourd'hui à la plus grande joie de tous les gens de foi ou de goût.

» Plus d'un artiste a promis le concours de son talent à l'église si heureusement restaurée, sous la direction de l'architecte Veraart et de l'entrepreneur Demey. On y verra bientôt une « Madone à l'enfant » du sculpteur Victor Rousseau, et on sait que le peintre Auguste Donnay doit retracer sur les murs d'Hastière quelques scènes de la vie de saint Walhère.

N'essayons pas d'énumérer ici tous les artisans de cette belle œuvre. Con-

tentons-nous de souhaiter que Dieu, dont ils célèbrent plus ou moins directement la gloire, inscrive tous leurs noms dans le Livre de Vie. »

LE PEUPLE ET LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE. — Du *Messager de Saint-François*, revue du Tiers-Ordre (juin 1912, pp. 378-380), ces excellentes pages :

« L'un des sceaux divins de notre sainte religion est d'être basée sur des faits palpables, si évidents qu'aucun homme ne peut les révoquer en doute. L'existence de Dieu est prouvée par la création; la divinité de Jésus-Christ repose sur ses miracles, l'accomplissement des prophéties et la résurrection; l'Église est divine, parce que, seule, elle possède les notes absolument requises. Son dogme et sa morale sont des faits : ainsi, l'Eucharistie au soir du Jeudi-Saint au Cénacle, la rédemption au Calvaire, la pratique des vertus à Bethléem et Nazareth : tout cela, ce sont des réalités tangibles.

» Tangibles ! ah oui ! dans les livres. A la rigueur, cela suffirait amplement ; mais une grande partie des hommes ne les aurait pas eues sans cesse sous les yeux, et puis, la lecture de faits passés est chose si froide ! Dieu voulut donc nous faire revivre tous ces faits en les photographiant dans la prière de son Église : la plus belle des poésies dramatiques ressusciterait devant nos regards par les décors et la mise en scène, les costumes et les chants, les paroles et les gestes, toutes les journées d'apostolat de Jésus sur terre.

» Il semblerait que, nourri chaque jour des scènes divines, l'homme n'aurait jamais pu oublier les bontés de son Dieu. Hélas ! une vague religiosité s'est emparée des cœurs chrétiens : le Christ ne vit plus côte à côte avec les masses, on le croirait une abstraction. Et pourquoi ? Parce qu'on a délaissé la prière liturgique qui jalonne toute l'année des différentes scènes de la vie adorable de Jésus ; qu'on y revienne donc, et on le reverra surgir et passer par notre chemin et nos familles, comme au temps jadis de son séjour sur terre.

» L'Avent nous donnera le spectacle grandiose de l'univers dans l'attente de son libérateur. Si nous vivions la vie liturgique, vraiment nous sentirions toute l'ardeur de ces soupirs vers le Messie, nous goûterions plus profondément le bonheur de le posséder enfin à Noël, au sein des cantiques des anges déployant au-dessus de l'étable leurs longues traînées lumineuses ; puis ce seraient la fuite en Égypte et le massacre des Innocents emplissant la vallée de Bethléem de sang et de pleurs. Jour par jour, nous le suivrions, nous le verrions, nous l'écouterions, nous sentirions sa divine présence au travers de sa doctrine et de ses miracles, jusqu'à ce qu'enfin nous arrivions au Golgotha par le plus grand et le plus sublime drame : le temps de la passion. Mais comme l'aurore fait oublier les angoisses de la nuit, ainsi les allégresses des Pâques essuieraient les douleurs du Vendredi-Saint ; nous retrouverions la douce compagnie du Maître jusqu'au jour de l'Ascension, où, nous bénissant, il s'élèverait vers les cieux. Alors, confiant dans ses promesses, nous nous retirerions au Cénacle avec Marie et les Apôtres pour préparer notre âme dans la retraite à recevoir au jour de la Pentecôte les dons de l'Esprit consolateur.

» De là, nous serions lancés seuls dans le monde. Seuls ? oh ! non, près de nous, derrière la porte du Tabernacle, Jésus nous attendrait aux jours de bonheur comme de malheur ; le Sacré-Cœur nous présenterait un asile

contre l'ennemi; la bonne Vierge Marie tendrait vers nous ses bras miséricordieux, les anges et les saints se presseraient en foule pour être nos compagnons de voyage, nos éducateurs et nos soutiens. Achevant notre pèlerinage vers la fête de tous les Saints qui nous ouvrirait le ciel et la fête de la Dédicace qui nous découvrirait les splendeurs de la cité bienheureuse, chaque jour serait un pas en avant vers l'Éternité de Bonheur : jamais l'âme ne s'ennuyerait de la monotonie du voyage, jamais la fatigue ne nous coucherait sur le bord de la route, car la liturgie est une atmosphère fortifiante : chaque matin, elle nous apporterait un nouvel horizon, un nouveau spectacle.

» Tel est le fruit précieux de la prière de l'Église : servir d'aliment à la vie dogmatique et morale du peuple.

» Mais eût-elle les meilleures qualités du monde, si cette prière est enfermée entre les minces feuillets d'un petit bouquin, elle ne parviendra jamais à franchir les milieux ouvriers. Depuis quand les masses manipulent-elles des livres qui suintent la philosophie et la dogmatique? Mais, donnez-leur des spectacles qui émerveillent leurs yeux, des chants qui captivent leurs oreilles, des incidents dramatiques qui poignent leurs cœurs, vous aurez saisi le grand secret d'allumer leur intelligence : car la pensée des foules l'élabore dans leurs sens et surtout dans leurs cœurs. Une prière dramatisant la vie du Christ et notre vie ! voilà l'une des sublimes inventions de notre Mère la sainte Église. En la priant, le plus simple des fidèles verra et entendra le Sauveur, il sentira sa poitrine se gonfler d'angoisse, de tristesse et de joie selon le caractère de la représentation, et son esprit apprendra pour ne plus l'oublier ce que des tas de syllogismes et de thèses savantes n'auraient pu lui découvrir.

» De fait, peut-on entrer dans une église sans avoir aussitôt les principes fondamentaux et la synthèse du catholicisme? La croix, l'autel, le banc de communion, la chaire et le confessionnal ! au portail, les fonds baptismaux qui sont la porte de l'Église, au chœur la veilleuse du saint Sacrement, qui, jour et nuit, étoile le sanctuaire comme pour dire « Il est là !... » la chapelle de la Vierge débordée d'*ex-voto* et de cierges, les statues des saints qui s'alignent le long des murailles et des piliers, les sculptures des bas-reliefs et les peintures des verrières qui, de partout, nous crient l'histoire de nos dogmes.

» Quel magnifique décor pour situer le drame divin qui va dérouler ses émouvantes péripéties ! Cela ne suffit-il pas encore? Non ! Écoutez ce concert de cloches harmonieuses : elles jettent au loin l'appel de Jésus aux âmes fidèles. Hélas ! souvent leurs voix oubliées ramassent quelques rares fidèles dans ces immenses nefes, alors qu'ils devraient s'y engouffrer, comme dans une clairière un troupeau de cerfs s'élance vers la source d'eau pure !

» La magnificence et la couleur des parures occidentales qui frappent nos regards nous ont déjà mis au point lorsque la procession des prêtres fait son entrée dans le chœur : un chant d'introduction vient nous bercer dans le sentiment de la solennité et nous donne en trois mots l'entrée en matière de toute la représentation qui aura lieu. Par exemple, l'*Introït* de Pâques nous baigne dans une mélodie majestueuse et profondément émue, tandis que les paroles, qui sont d'une clarté sans pareille : « *Resurrexi...* Je suis ressuscité... », chantent ensemble et Jésus se levant du tombeau et le néophyte

sortant des ondes baptismales : c'est la plus grande gloire dans la joie la plus intime.

» Dès maintenant, nous voudrions vous dire: Voyez, écoutez, sentez, rien n'est inutile, ni dans les paroles, ni dans les gestes, ni dans le chant, tout a sa raison d'être. Arrivons-y à rendre à la simplicité de notre culte paroissial son caractère véritablement dramatique, à le faire comprendre et goûter, et l'on verra si le Christ ne réapparaît pas parmi nous !

» Est-il cependant si difficile d'y parvenir? Une explication bien soignée, intéressante et rationnelle des objets du culte, des cérémonies, des chants, des dialogues du célébrant avec l'assemblée, etc., occuperait le peuple, qui ne demande qu'à voir percer le pourquoi de ce qu'il voit; ensuite, le rapprocher de l'autel et des saints mystères par la participation au chant : résultats obtenus déjà en maintes communes industrielles et socialistes à outrance; un exposé du symbolisme chrétien de l'année, du temps, de la fête, des éléments liturgiques ferait aussi ressortir le réalisme du saint Sacrifice et des grâces sacramentelles.

» N'attendons pas les grands jours de fête exceptionnelle, par exemple la procession des Rameaux et la Semaine sainte, où la tragédie est évidente, pour nous habituer à voir le caractère dramatique des fêtes et de la messe de chaque jour. Si le peuple avait une telle connaissance de la prière de l'Église, Jésus serait vite rentré parmi nous, car nos missels, nos cérémonies, en un mot, notre liturgie est-elle autre chose que la vie de notre Dieu dramatisée?

» On aurait là, sans aucun doute, une véritable attraction contre la monotonie et une force contre le respect humain. Voici ce qu'un homme d'expérience disait au Congrès catholique de Malines en 1909 : « La sainte Messe, avec la » grandeur et la beauté des mystères, la splendeur du lieu saint orné de fleurs, » les candélabres étincelants dans les flots de lumière, la sainte émotion du » chant sacré, les exhortations pressantes du prêtre, est singulièrement apte » à faire naître et à développer chez les enfants cette joie intérieure, cette » noble fierté, ce saint enthousiasme qui leur feront fouler aux pieds la lâcheté » du respect humain, ce grand ennemi de la pratique religieuse, surtout dans » nos grandes villes. »

» Tertiaires, vous êtes des colons de la sainte Église. Envoyés par la mère-patrie pour étendre son influence civilisatrice sur les masses sans Dieu, mieux encore que les prêtres, vous pourrez jeter la bonne semence dans les centres ravagés par l'impiété du libéralisme et du socialisme; vos fraternités sont les avant-postes de la bonne cause. Sera-t-il dit que les cent mille tertiaires belges n'auront rien fait pour fortifier le mouvement actuel de renouveau liturgique? »

VIE LITURGIQUE, CATÉCHISMES ET ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

— Le volume contenant les comptes rendus, rapports et vœux du Congrès parisien de chant liturgique (juin 1911) vient de paraître ¹. Nous en

1. Bureaux de la *Schola cantorum*, rue Saint-Jacques, 269. Vol. in-8°, 184 pp., 3 francs.

extrayons ces pages, toutes vivantes, de M. l'abbé Tissier et que nos abonnés liront avec profit :

« Que l'on parle de restauration artistique de la musique sacrée, de restauration liturgique, soit, tant mieux et j'y souscris; mais, avec le Souverain Pontife, j'entends bien que, s'il doit être question de restauration dans l'Église de Jésus-Christ, c'est d'une restauration générale et complète de l'esprit chrétien : *Omnia instaurare in Christo!* Après tout, est-ce que les âmes ne sont point encore plus précieuses? Mais si, du même coup, il est possible de restaurer l'âme chrétienne, la liturgie et les colonnes du temple, n'est-ce point pour nous, prêtres, le plus impérieux des devoirs que de procéder à cette triple restauration?

» L'Église se rendit toujours si bien compte du pouvoir éducateur de la musique, qu'autrefois elle fonda des écoles de chant pour servir au recrutement sacerdotal.

» A la vérité, je ne suis ni le premier ni le dernier à vouloir renier l'alliance entre la musique sacrée et l'éducation chrétienne de l'enfance : la *Manécanterie des petits chanteurs à la croix de bois* ne se propose point d'autre but.

» La *Manécanterie*, comme d'ailleurs la *Schola cantorum*, sont de parfaits instruments de démonstration et de propagande, des écoles normales si vous voulez; elles ne sont pas l'élément fondamental de la restauration liturgique. L'élément fondamental de cette réforme du chant liturgique et de la musique d'Église ne diffère pas de celui de la réforme plus générale de l'Église; or, je crois aller jusqu'au fond de la pensée du Souverain Pontife en déclarant que cet élément n'est autre que la paroisse.

» Il nous faut, pour faire œuvre profonde, durable, des instruments de vie paroissiale, des groupements paroissiaux; car, de même que la famille est la cellule sociale, la paroisse est la cellule religieuse; la restauration du catholicisme en France sera paroissiale ou elle ne sera pas. Catholique quant au programme, la réforme musicale sera de plus paroissiale quant au personnel, sous peine de n'être qu'un feu de joie !

» Mais il faut généraliser ce débat et demander qu'on veuille bien faire à la sainte liturgie, à la sainte musique sacrée en particulier, la place à laquelle elle a droit dans toute éducation vraiment chrétienne et d'abord dans les *catéchismes et patronages paroissiaux*.

» Est-il téméraire de penser que la liturgie et la musique sont dignes d'une place plus considérable dans *l'emploi du temps, l'enseignement et le règlement* de nos catéchismes paroissiaux?

» L'emploi du temps d'une séance de catéchisme comporte, ordinairement, la prière, un chant de cantique, une récitation de la leçon du jour, l'explication de la leçon suivante, quelques avis sur la piété et, parfois, une instruction sur le mystère, objet de la prochaine fête : qu'ils sont rares les prêtres qui trouvent au cours des deux pauvres petites années réglementaires le temps d'expliquer à leurs enfants le nom, le sens et la portée des objets, des rites et des fêtes du culte catholique, qu'ils sont infiniment rares les prêtres qui enseignent à ces petits la manière d'assister décemment à une Grand'-Messe et à des Vêpres en leur apprenant à chanter l'Office !

» Nos catéchismes élémentaires, nos catéchismes de persévérance ne sont-ils pas trop souvent que l'explication du texte du manuel classique, c'est-à-dire des cours de théologie à la portée d'intelligences « primaires ». Or, sur cinquante-trois leçons que résume le manuel, cinq seulement sont consacrées à la personne du Verbe incarné, et je n'en vois aucune réservée à la liturgie. Et cependant, si Jésus-Christ est la source, l'aliment et le terme du sentiment religieux, si donc il est l'âme même de la religion, la liturgie sacrée n'en est-elle point le vrai corps et la garantie d'authenticité?

» Si donc les catéchistes n'instituent pas parallèlement aux instructions théologiques des instructions évangéliques sur la personne de l'œuvre de Notre Sauveur, des instructions liturgiques sur le culte catholique, je crois qu'ils courent grand risque de ne déposer dans les âmes qui leur sont confiées qu'une religion purement idéologique, mutilée ou sans corps.

» On a coutume de dire que les idées mènent le monde; à considérer superficiellement celui-ci, on serait plutôt porté à le croire mû par le sentiment; en vérité, si les idées doivent un jour mener le monde, c'est à la condition qu'elles s'appuieront sur le sentiment. La religion n'échappe point à cette loi; elle n'est pas qu'un dogme à croire fixé dans les formules théologiques, un ensemble de préceptes moraux à observer, elle est aussi, elle est surtout, l'union de l'homme avec Dieu dans un amour réciproque. Le christianisme n'est pas une philosophie, c'est la foi en Jésus-Christ; or, qui donc oserait nier que Jésus-Christ se rende comme sensible au cœur, comme présent à l'âme par l'intermédiaire de la liturgie sainte?

» La Révolution avait si bien compris l'importance des manifestations artistiques dans le développement du sentiment religieux que, voulant combler le vide laissé par l'abolition du christianisme et ne pouvant trouver de dogmes stables ni de morale autonome, elle s'en tint cependant, avec assez de succès, durant six ans, à ces « fêtes républicaines » où les arts étaient tenus de coiffer le bonnet phrygien et de s'inspirer de l'idéal des « sans culottes »!

« Le catéchisme n'est pas assez évangélique, écrivait l'an dernier Mgr Dardolle aux prêtres de son diocèse. On n'y entend pas la voix de Jésus... » Qu'il me soit permis d'ajouter : Le catéchisme n'est pas assez liturgique. On n'y entend pas davantage la voix de l'Église; on n'apprend point aux enfants à unir leur frêle voix à cette voix puissante et belle. Or, la voix de l'Église, c'est bien plus le plain-chant que de si pauvres cantiques. Et si jamais l'enfant doit s'attacher au temple de sa première communion, laissez-moi vous dire que c'est d'abord par la majesté des offices paroissiaux et la part qu'il y prendra! L'attrait des cérémonies liturgiques joue un rôle trop certain dans le sacerdoce de plusieurs pour qu'on puisse mettre en doute son influence sur la « religion » du grand nombre!

» Or, dans beaucoup de paroisses, il est de règle que les enfants des catéchismes et des patronages assistent à la « Messe des œuvres », Messe spéciale dite à une heure matinale. Jamais ces enfants, l'élite de la société religieuse de demain, n'ont l'occasion ni même la permission d'assister à la Grand'-Messe; les parents trouvent, pour les plus petits, que c'en est assez d'une; quant aux plus grands, le « cercle », le « patronage » les retiennent à cette heure-là dans les exercices obligatoires. De sorte qu'on a ce spectacle aux

jours de dimanche, dans nos paroisses populaires : une Messe des « œuvres » (Messe basse), archibondée où mille voix inhabiles, sans doute, mais puissantes, crient deux ou trois cantiques de confrérie, hurlent un *O salutaris* désarticulé, tandis que la Grand'Messe déroule parcimonieusement *ce qu'on veut bien lui laisser de sa solennité* devant une assistance clairsemée de vieilles gens incapables ou de mondains dédaigneux de chanter.

» N'est-ce point là une regrettable intervention ?

» Que de fois, pour ma part, n'ai-je pas convoité cette puissance inhabile sans doute, indomptée je le veux bien, mais si riche, de nos catéchismes, de nos patronages, de nos cercles, pour l'assouplir, l'élever jusqu'à Dieu par la beauté de nos cérémonies !

» Vous cherchez un personnel régulier pour organiser le chant liturgique dans votre paroisse ? Mais le voici ! c'est votre patronage, si vous en avez, c'est votre catéchisme, et nous en avons tous !

» Lorsque je considère l'évolution des « patronages catholiques », je ne puis m'empêcher d'en désirer ardemment le terme : le service paroissial. La conception des œuvres closes, autonomes, qui a porté tous les fruits qu'elle avait promis, a cependant vécu : elle a fait place à la conception du patronage paroissial ; mais, aujourd'hui, le patronage paroissial lui-même est en pleine évolution : paroissial par la direction, il était demeuré particulariste quant à la méthode ; à l'heure présente, les clôtures éclatent, l'œuvre qui vit sent le besoin de vivre de la vie publique, les études sociales mises en mouvement par les « cercles d'études », leur conséquence logique : l'action coopérative, voir même syndicale, en sont une preuve suffisante ; évidemment, le « patronage paroissial » cherche un débouché à son activité ; il lui faut une « cause » de dévouement ; cette cause, ce débouché, doit être aujourd'hui et tout d'abord la *restauration paroissiale*, dont la liturgie sacrée est un élément essentiel.

» Peut-être ces réflexions étonneront-elles quelques directeurs d'œuvres ; c'est pourquoi je demande la permission de m'étendre un peu et de vider à fond ce débat : il n'y a pas dans tout cela, voyez-vous, que la liturgie d'engagée : il y a la méthode même qui semble avoir inspiré les « œuvres » catholiques depuis un siècle et l'obéissance due à l'Église.

» Innombrables sont les œuvres catholiques instituées dans le but de gagner le peuple à la religion chrétienne ; immense l'effort du clergé, durant ces derniers trente ans, pour reconquérir mieux que l'opinion : l'estime publique. Je sais des paroisses qui comptent plus de soixante « œuvres » pieuses, éducatives, charitables, économiques, sociales...

» J'estime nécessaire cet effort et je ne méprise ni ces cadres, ni ses constructions ; je désirerais, cependant, voir ajouter à notre action plus de franchise dans son objet, plus de psychologie dans la méthode, une obéissance plus exacte encore, s'il est possible, aux directions pontificales.

» L'objet de notre action sociale, c'est tout d'abord de convertir la société au catholicisme ; il n'est pas bon de cacher provisoirement ce dessein derrière une philanthropie ou un désintéressement suspects, sinon derrière une neutralité récemment condamnée par le Souverain Pontife.

Ne louvoyons pas, attaquons franchement la difficulté ; que la « barque

» de Pierre », que l'Église catholique aborde le peuple, qu'elle n'ait pas seulement l'air de l'attirer.

» Nous voulons gagner des fidèles à l'Église ; nous voulons imposer l'Église au respect, à l'admiration, sinon à l'amour du peuple, et nous nous ingénions à le faire par mille moyens extrinsèques à l'Église ! Comme si l'Église n'avait pas en soi-même la source suffisante de la Toute-Vie, le germe impatient, irrésistible de sa propre régénération sociale ! Pour s'imposer à la « cité future » qu'on prétend nous bâtir, pour gagner les hommes et sauver les âmes, l'Église n'a qu'à vivre sa vie et la vivre pleinement.

» Si l'on a voulu nous prendre nos églises, c'est qu'elles paraissaient vides, si l'on nous frappe, c'est que l'on nous croit tombés, si l'on veut nous tuer, c'est, en vérité, qu'on nous croit près de la mort... Vivons, vivons notre vie catholique intégralement, vivons notre foi, notre morale, notre liturgie, et l'on verra bien si la sincérité de nos croyances, la sainteté de notre vie privée, les splendeurs de notre vie publique ne finiront pas par triompher de ce vieux monde sceptique, dépravé, laid !

» *Vivens, vivens, laudabit te, Domine !...*

» Je vais plus loin : en négligeant de parti pris d'offrir à leurs élèves le secours de la vie liturgique, les directeurs d'œuvres sembleraient s'inspirer d'une psychologie religieuse erronée ; ils se priveraient certainement d'un moyen naturel et puissant d'éducation.

» En fin de compte, quel but poursuit-on ? La formation des « chrétiens », le développement au maximum des énergies chrétiennes dans les âmes. Ces énergies forment, pour ainsi dire, deux grands courants, l'un naturel : intelligence, volonté, sensibilité ; l'autre surnaturel : foi, activité chrétienne, grâce ; de même que, par la sensibilité, l'intelligence doit diriger la volonté dans l'ordre naturel, de même, dans l'ordre surnaturel, c'est par la grâce que la foi inspire l'activité chrétienne ; par l'ineffable et mystérieuse disposition de la Providence, ces deux courants se marient si intimement à la faveur du lien religieux que, chez les saints, ils semblent n'en former plus qu'un seul. Nul doute que ce lien religieux reçoive sa possibilité, sa solidité des sept sacrements ; cependant, l'union sacramentelle de l'âme à Dieu n'épuise pas les conditions du lien religieux : ils en sont les éléments essentiels, mais n'en sont pas les éléments préparatoires ; du moins, faut-il à l'âme quelques prédispositions psychologiques dont la source naturelle et surnaturelle à la fois doit être la vie liturgique. Qu'ils sont peu nombreux, et je n'hésite point à dire : qu'ils sont en dehors de l'ordre commun, les chrétiens capables de se déterminer au bien, au sacrifice par conséquent, sur les froides indications de leur intelligence et de leur foi spéculative ! C'est dans les régions profondes de la sensibilité naturelle explorée, rectifiée domptée, que les saints ont trouvé les grandes passions chrétiennes qui devaient faire d'eux des apôtres et des martyrs, l'amour de Dieu qui les poussait à Le rechercher tous les jours au sacrement de l'autel, afin d'anticiper l'heure de sa venue définitive ; c'est donc dans cette région qu'il faut chercher le moyen des prédispositions psychologiques de tout chrétien à recevoir la foi pour la faire ensuite, par la vertu de la prière et des sacrements, passer dans ses actes.

L'Église le sait, l'Esprit-Saint qui l'inspire le lui a dit : il n'y a pas d'impression si fine et si puissante à la fois, si moralisante, si éducatrice, en un mot, que l'impression de la Beauté dans l'âme par l'art en général, par la liturgie en particulier. Combien de conversions célèbres n'ont-elles point été déterminées par le spectacle de nos cérémonies religieuses, combien de vocations, et j'ajoute, parce que cela je l'ai constaté moi-même, combien de persévérances ! Consentir à se passer de la vie liturgique dans nos œuvres d'éducation, la négliger dans nos catéchismes, c'est vouloir bâtir un édifice sans mortier, souder des blocs sans ciment, c'est superposer dans l'âme de l'élève des connaissances d'ordre intellectuel et d'ordre moral, sans se soucier de les relier pratiquement et de les faire passer en acte; viennent les premiers frissons du sentiment, de la sensibilité, le premier souffle de la passion, émanés des profondeurs de l'être, et l'édifice s'écroulera lamentablement; il était élevé sur le sable, il n'était qu'un entassement de matériaux semblable à la pile de dominos élevée jalousement par l'enfant et que le moindre choc éparpille¹...

« Vivons donc notre vie liturgique, qui est à la fois notre vie commune; nous aurons ainsi contribué à rendre l'Église catholique plus robuste et approché l'heure de son triomphe. Nous lui aurons gardé son utilité, son opportunité constante, son éternelle beauté; c'est Dieu qui le demande, ainsi aurons-nous fait l'œuvre de Dieu ! »

UNE MAÎTRISE GRÉGORIENNE. — Cette maîtrise est celle des Sables-d'Olonne, dont Mgr du Botneau a entretenu les adhérents au Congrès parisien de chant grégorien. Le volume des comptes rendus qui vient de paraître contient (pp. 143-189) le texte de cet intéressant discours. Citons-en ces lignes, qui marquent combien les promoteurs du chant collectif sont récompensés de leur zèle :

« L'expérience nous permet d'affirmer que partout, comme en notre paroisse, les fidèles aimeront le chant traditionnel de l'Église, pourvu qu'ils l'entendent en des conditions favorables. Combien ne s'en font idée qu'à travers un amas de préjugés ou bien n'ont été habitués à ne chercher dans les chants d'Église qu'une satisfaction mondaine et souvent puéride. Il faut avouer que toute réforme est difficile au sein de populations dont le goût est plus ou moins dépravé, grâce à des abus qui déparent la maison de Dieu. Mais c'est une raison de plus pour agir et refaire, autant qu'il est possible, leur éducation musicale et religieuse. Qu'on les amène à goûter le chant grégorien; cet aliment substantiel donnera à leur goût artistique une trempe nouvelle. Ils se feront à ses accents et, dans le charme de ces mélodies toutes pleines de

1. Ici M. Tissier renvoie, pour le rôle social de la liturgie, à l'appendice III de son ouvrage : *La Réforme pratique de la musique sacrée*. (Paris, Lethielleux.)

Nous ne saurions trop recommander ce petit livre, écrit en un style alerte. L'auteur y fait part de ses expériences, des difficultés qu'il a dû vaincre, des déboires qui ont marqué son entreprise dans le chant collectif, et les moyens mis en œuvre pour arriver au succès remarquable qui a couronné ses efforts. On rencontrera dans ce livre la réponse, par les faits, à toutes les objections d'ordre pratique qui peuvent se présenter en cette matière importante.

l'esprit de prière, ils viendront avec joie aux offices de l'Église. Ce que nous avons constaté en notre paroisse nous donne pleine confiance en cette forme d'apostolat. Il s'en faut que les peuples soient si rebelles qu'on imagine à cette action de la liturgie. Tout au contraire, cette forme d'apostolat, qui a groupé jadis les peuples barbares sous la discipline de l'Église, conserve encore et conservera toujours son efficacité. Il est visible que, trop souvent, ce n'est pas le peuple qui a manqué à l'appel, mais que l'apostolat liturgique, dans toute sa vérité, a manqué au peuple.

» La ville des Sables-d'Olonne doit à sa belle plage d'être une station balnéaire très en renom. Pendant plus de trois mois de la belle saison, les étrangers l'envahissent, arrivant de pays très divers. Paris envoie un fort contingent. Les casinos et les salles de concerts attirent la foule mondaine; mais, d'autre part, notre église paroissiale de Notre-Dame n'est pas moins fréquentée. Il en résulte que le culte divin réclame une sollicitude d'autant plus grande, qu'il doit répondre, dans une plus large mesure, aux justes exigences et à la piété des fidèles. Noblesse oblige : aussi bien, notre église a compris ce que l'on a droit d'attendre d'elle, lorsque, en dehors de son enceinte, le luxe et les beaux-arts rivalisent pour parer les salles de plaisir. Notre maîtrise était prédestinée pour cette situation, qu'il met très en vue. Il lui revient, pour une large part, de garantir parmi nous, au culte divin, toute sa majesté, toute son action sur les âmes. Nous aimons à croire qu'elle n'a pas failli à sa mission.

» C'est un fait acquis désormais que notre chœur de chant est très en faveur dans le grand monde. Et cependant, si l'on excepte la solennité de la Saint-Pierre et la fête patronale de l'Assomption où les harmonies musicales sont largement prodiguées, notre maîtrise ne fait entendre ordinairement que le pur chant grégorien, aussi bien à la Messe qu'aux Vêpres et au Salut. Pour le plus grand nombre, c'est du nouveau, mais en même temps une révélation qui séduit et impose son charme. Il n'est pas de dimanche où cette question ne défraie les conversations de table d'hôte et de réunions intimes. La presse locale s'en fait parfois l'écho et le journalisme parisien n'a pas dédaigné de donner sa note à l'occasion.

» Combien, dans leurs confidences, nous expriment leur étonnement de ne pas retrouver chez eux un tel réconfort. Et cependant, ce sont souvent des grandes villes qu'ils habitent et les ressources de toutes sortes y abondent... Mais, hélas ! cela ne suffit pas.

» Chaque dimanche, donc, à la Grand'Messe, l'église regorge de monde et il est visible qu'un sentiment religieux profond anime cette assemblée calme et respectueuse. Bien des préjugés s'en vont ainsi, et nous avons des raisons de croire que la plupart, au fond du cœur, nous savent gré de leur avoir épargné, à l'église, les plates réminiscences des salles de concerts.

» Nous avouons qu'il nous est très doux d'entendre parler fréquemment de l'édification qui ressort de ces chants, de ces cérémonies liturgiques. Tout succès artistique pâlit auprès de ces aveux. Nous n'ambitionnons pas meilleure récompense. »

UNE JOURNÉE LITURGIQUE A VIROFLAY. — Le 30 juin, une journée liturgique se célébrait à Viroflay, aux portes de Versailles ¹.

Il y eut Grand'Messe et Vêpres pontificales. Les chants étaient exécutés par la *Manécanterie des Petits Chanteurs à la croix de bois*. Ce fut très émouvant et très beau. Une assistance d'élite remplissait l'ample vaisseau de la chapelle Saint-Paul. Des jeunes gens de bonne famille faisaient les fonctions du chœur avec une parfaite entente et une dignité admirable, tandis que d'autres dirigeaient les *Petits Chanteurs*.

Entre Vêpres et Complies, il y eut une séance durant laquelle des conférenciers traitèrent : *De l'art et de la liturgie, de la musique sacrée*. Un Père Dominicain parla de la liturgie dominicaine. Enfin, il fut fait mention d'une *paroisse liturgique*.

Cette paroisse était notre Mesnil-Saint-Loup. Le conférencier raconta comment elle fut convertie; il parla de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, du *Convertissez-vous* de la Prière Perpétuelle. « Il fallait, dit-il, qu'un facteur surnaturel intervînt pour donner le branle des conversions : mais, ce branle donné, il n'était pas moins nécessaire d'organiser *liturgiquement* la paroisse, pour que le bien devînt stable. C'est là ce que fit le P. Emmanuel. Il établit le dimanche sur de fortes bases. »

Ici le conférencier entra dans le cœur de son sujet : *Une paroisse liturgique*. Nous le citons textuellement ² :

« Le P. Emmanuel gémissait sur la confusion que l'on fait entre la sanctification du dimanche, précepte divin, et l'audition de la sainte Messe, précepte ecclésiastique. On croit être en règle avec Dieu le dimanche, quand on a assisté à la Messe, souvent une Messe basse, perdue dans les distractions de toute sorte. C'est une erreur, dont les conséquences sont des plus graves. Le précepte ecclésiastique n'est qu'une détermination du précepte divin : celui-ci débordé celui-là. La sanctification du dimanche embrasse la journée tout entière; elle la prend matin et soir pour la consacrer au culte de Dieu. Vous la faites servir à vos affaires, à des divertissements qui vous entraînent loin de l'église; vous ne sanctifiez par le dimanche. Il est délicat de déterminer votre culpabilité : croyez-vous que vous avez accompli votre devoir? »

» Le P. Emmanuel insista sur l'obligation de sanctifier le dimanche, tout son dimanche, avec une rare puissance de conviction; il la fit passer dans l'âme de tous ses paroissiens. Le Mesnil est un pays où l'on ne travaille pas le dimanche, on n'y verra pas un pratiquant faire un travail de grange si léger soit-il, ni une femme tirer l'aiguille; à plus forte raison ne va-t-on jamais aux champs, fût-ce pour rentrer, sous la menace d'un orage, du four-

1. Relevons à propos des journées liturgiques ce vœu adopté sur la proposition de M. Villetard, par le Congrès parisien de chant liturgique. « Le Congrès émet le vœu que NN. SS. les Évêques veuillent bien favoriser, partout où il sera possible, la réunion des Congrès diocésains de chant grégorien et de musique religieuse; et pour préparer ces Congrès, encourager de tout leur pouvoir l'initiative de ceux qui seraient en mesure d'organiser des journées liturgiques interparoissiales. » — On voit que l'idée est singulièrement en progrès.

2. Le texte est emprunté à la Revue fondée par le P. Emmanuel : *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, numéro de juillet.

rage ou des moissons ; et les cultivateurs vous déclarent qu'ils n'ont rien perdu à cette abstention. Le P. Emmanuel disait : « Mes amis, ne mettez jamais le petit doigt dans l'engrenage du travail le dimanche, votre corps y passerait tout entier. » Il était compris et obéi.

» Du moment qu'on se refuse à tout travail, on va aux offices, à tous les offices. Au Mesnil-Saint-Loup, les Vêpres avec les Complies ne sont pas moins suivies que la Grand'Messe : il fait si bon chanter les Psaumes ! Le chapelet, qui vient après, retient également tout le monde, sauf quelques non-pratiquants. Le P. Emmanuel regardait les Vêpres comme le contre-rempart, *antemurale*, qui protège la petite cité paroissiale. Cette première ligne enlevée, la place est à la merci d'un coup de mains, d'une surprise. Le chrétien, qui manque habituellement à Vêpres, finit tôt au tard par manquer à la Messe. Qu'on discute tant qu'on voudra sur la licéité de ne pas assister à Vêpres : l'expérience est là pour démontrer que, là où les Vêpres sont à l'abandon, l'assistance à la Messe est mise de côté sous les prétextes les plus frivoles.

» Mais, évidemment, pour maintenir l'assistance à tous les offices, il faut que le pasteur ait su les faire aimer et goûter ; qu'il ait non pas seulement initié son peuple aux richesses de doctrine et de piété de la sainte liturgie, mais qu'il l'ait mis en possession de ces richesses. Cela suppose une instruction dogmatique très sérieuse ; cela suppose une connaissance suffisante de la sainte Écriture ; cela suppose enfin un certain sens du latin liturgique. Le P. Emmanuel s'employa tout entier, avec une incroyable puissance de volonté, à ce labeur éminemment pastoral d'instruire ; il tenait que le Saint-Esprit est là pour induire l'âme chrétienne *en toute vérité*. Il approfondissait les mystères de Notre-Seigneur, au fur et à mesure que les lui amenait le cycle liturgique ; il profitait du mois de Marie pour expliquer les Psaumes à la manière des Pères, nous croyons qu'il commenta en chaire les Proverbes et l'Écclésiastique ; enfin il institua des classes de latin liturgique, et obtint ce résultat que les bonnes femmes attrapaient assez dextrement le sens d'un introït ou d'une antienne.

» Le temps me manque pour entrer dans les détails. Le résultat fut atteint. Les grandes fêtes, en cette humble paroisse de campagne, sont un spectacle admirable. Les communions le matin sont nombreuses ; mais M. le Curé insiste, c'est une tradition du P. Emmanuel, pour que l'on communie à la Grand'Messe. Celle-ci s'ouvre par le chant de Tierce et se termine par celui de Sexte : le plain-chant est conduit par deux chœurs, l'un au sanctuaire, l'autre à la tribune, auquel s'unissent les voix des femmes liturgiquement reléguées dans la seconde moitié de la nef. Vraiment, ce chant, qui, sans être étudié, est juste dans l'unisson des voix, est une prière ; il a de l'élan, de la flamme. La fête a été belle, quand on a pu dire : On a bien chanté. Le soir, None, Vêpres et Complies se déroulent avec un entrain merveilleux.

» Le dimanche si bien rempli se clôt le soir par une prédication et par le salut du Saint-Sacrement. On pourrait se demander : Pourquoi pas par Complies ? J'expose ici simplement que le P. Emmanuel n'a pas voulu déroger aux habitudes d'autrefois de nos campagnes, où Complies renforçait Vêpres, où le soir des dimanches de carême était réservé à une seconde

prédication. Il tenait beaucoup à la prédication du soir après celle de la Messe : c'est là qu'il se jouait dans l'explication de certains textes liturgiques, même tirés du Cantique des Cantiques, qui restaient comme le bouquet du dimanche ou de la fête.

» Après cet exposé, je voudrais esquisser une réponse à une question qui naît spontanément dans vos esprits : La restauration d'une paroisse ainsi formée à la vie liturgique est-elle possible? Je réponds : Oui, car tout ce qui doit être possible est. La paroisse chrétienne doit être, Dieu veut qu'elle soit : or, elle ne sera que par la vie liturgique; donc il est toujours possible de lui infuser cette vie. Une paroisse est une unité organique, ce n'est pas un agrégat d'éléments juxtaposés : cette unité qui la constitue ne peut résulter que de la fusion des âmes et des cœurs dans le culte divin. Le seul moyen d'empêcher la désertion des églises est, disons-le, fortement, d'y intéresser, d'y faire participer les fidèles aux saints offices.

• Et c'est aussi le moyen unique de les attirer et de les fixer dans les églises demi désertes, et ce moyen est toujours possible pour qui croit à la possibilité du bien. Des expériences concluantes ont été faites. Prenez quelques hommes, prenez des jeunes gens; prenez à leur défaut des enfants, des jeunes filles : l'église morte reprendra vie. D'autres que moi entreront dans le détail pratique de cet apostolat par le chant. Mais aux prêtres zélés, ayant à cœur l'œuvre divine, je répéterai la parole du P. Emmanuel à ceux qui lui demandaient son secret pour faire le bien : Instruisez, instruisez dans la foi, instruisez sans relâche, que la chaire soit l'infatigable commentaire de la liturgie, que l'on sache ce que l'on chante; captez les intelligences ! C'est par là que l'on fait œuvre durable. »

QUESTIONS POSÉES



CERTAINES réformes liturgiques très désirables semblent inconciliables avec les constitutions ou coutumes de différentes Congrégations de religieux : Frères ou Religieuses. Plusieurs fois déjà, nous avons échangé nos vues à ce sujet avec les supérieurs de ces Instituts dans des correspondances privées. Mais la question mérite d'être signalée à l'attention de nos lecteurs. En effet, sans le concours éclairé et persévérant des éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, un mouvement est voué à l'insuccès. Et cette loi est plus inflexible encore dans le domaine de la piété où les premières impressions et les habitudes contractées sont tenaces. Dès lors, pour renouveler la piété chrétienne conformément à la volonté du Souverain Pontife, par la participation active des fidèles aux actes du culte, on voit combien il importe que la jeunesse chrétienne soit initiée à la piété liturgique; ce qui suppose dans les Congrégations enseignantes des connaissances et des habitudes liturgiques. Une fois que l'éducateur aura expérimenté tous les trésors de vie chrétienne et de piété solide renfermés dans la liturgie, il deviendra un apôtre convaincu auprès de ses élèves qui ont tant besoin pour l'avenir de cette piété fortement trempée.

Avant d'entrer dans les questions de détail, il faut rencontrer une mentalité assez fréquente à laquelle on se heurte : nos coutumes et nos méthodes ont subi l'épreuve du temps; elles ont sanctifié nos prédécesseurs; pourquoi changer?

Sans doute, on ne peut admettre de changement qu'à bon escient; mais pourquoi les rejeter *a priori*, alors que nous n'hésitons pas à renouveler nos méthodes pédagogiques, nos installations scolaires : l'éducation religieuse est susceptible, elle aussi, d'amélioration. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler quelques actes de Pie X, qui n'hésite pas à réformer des coutumes séculaires et jusqu'ici sacrées : la communion fréquente, la première communion des enfants, réformes liturgiques, remise en honneur du psautier, etc. Devant l'impiété et l'indifférence sans cesse grandissantes, la formation chrétienne ne doit négliger aucun facteur. Au surplus, il ne s'agit pas de modifications aussi profondes, mais d'une interprétation moins étroite de certaines prescriptions.

1° DANS PLUSIEURS CONGRÉGATIONS, PENDANT LA SAINTE MESSE LA COMMUNAUTÉ RÉCITE DES PRIÈRES DE RÈGLE (PRIÈRES DU MATIN, CHAPELET, ETC.) OU BIEN RÉCITE LES PETITES HEURES DE L'OFFICE DE LA VIERGE.

Il est à peine besoin de démontrer combien pareille coutume est antiliturgique. La sainte Église a concentré dans la liturgie eucharistique toutes les richesses de sa prière : c'est le centre autour duquel gravite tout son culte; ses enseignements, le mystère de la vie de Notre Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints, l'histoire de la sainte Église se trouvent résumés dans les lectures et les prières qui entourent le saint Sacrifice; la sainte Messe est une action commune à laquelle toute l'assistance doit prendre part, comme l'attestent les rites et les formules. Se soustraire donc à cette action et à cette vie, fermer l'oreille à ces enseignements, utiliser des formules étrangères à celles de l'Église, c'est évidemment se condamner à vivre en dehors de ce grand courant surnaturel et s'exposer à diminuer pour nous les fruits du saint Sacrifice.

On comprend jusqu'à un certain point qu'anciennement, alors qu'il n'existait pas d'édition du missel traduit à la portée des fidèles, on ait dû occuper le temps de la Messe par des prières vocales étrangères. Mais maintenant, que des éditions très complètes et d'un prix réduit existent, aucune excuse ne peut justifier le maintien de cette coutume ancienne.

On connaît cette réponse de Pie X à un prêtre qui lui demandait quels chants on pouvait exécuter pendant la Messe : « On ne chante pas pendant la Messe, on chante la Messe. » Nous pouvons dire avec lui : « On ne prie pas pendant la Messe, on prie la Messe. »

Rendons donc hommage à la sage discrétion de nos fondateurs et de nos prédécesseurs qui ont adopté pour leur Institut les habitudes de piété générales à leur époque; mais ne leur faisons pas l'injure de croire qu'ils aient entendu consacrer la forme idéale et définitive de la piété et soustraire par là leur Institut au mouvement de restauration liturgique que Pie X signalait

au début de son pontificat comme « la source première et indispensable du véritable esprit chrétien ».

J'ai assisté dans un pensionnat comprenant 140 sœurs et 300 élèves à la Messe de communauté : tous les assistants, sœurs et élèves, sans exception, avaient en mains le missel complet, suivaient la Messe avec le célébrant et répondaient avec l'acolyte à toutes les parties dialoguées. Le saint Sacrifice apparaît alors comme l'acte collectif par excellence dans lequel la communauté confondue et ne formant qu'un cœur et qu'une âme offre à Dieu la grande adoration et la grande prière de toute la famille. Quelle leçon de choses efficace pour former dans ces jeunes âmes une mentalité vraiment catholique !

Certaines difficultés d'ordre pratique peuvent se présenter : les petites Heures de l'Office ou les prières de règle récitées à ce moment devront trouver place ailleurs ; or, l'ordre du jour des Instituts d'instruction est déjà si chargé ?

Sans doute ; mais on conviendra qu'il faut assurer avant tout une assistance parfaite au saint Sacrifice, qui est le grand acte de la journée du chrétien.

D'autre part, on a trop perdu de vue dans plusieurs Instituts que les Heures canoniales (grand ou petit Office) remplissent des fonctions organiques dans la vie chrétienne : l'office de Primes est la prière du matin de l'Église ; l'office de Complies, la prière du soir ; les Vêpres, récitées ensemble au chœur, le sacrifice du soir, l'adoration du saint Sacrement, et ainsi de suite.

Plusieurs prières de règle font donc double emploi avec l'Office, la prière de règle par excellence. En rendant l'Office à sa véritable destination, on réaliserait un gain de temps et de piété.

2° NE SERAIT-IL PAS DÉSIRABLE D'INTRODUIRE LE CHANT DES VÊPRES DANS LES PENSIONNATS ?

La publication prochaine du Vespéral vatican marquera, espérons-le, un retour à l'usage de l'office des Vêpres solennelles le dimanche. En entreprenant la restauration du chant grégorien, Pie X ne poursuivait pas un but archéologique et ce n'était pas à quelques cathédrales qu'il destinait son édition.

Mais ce retour général doit être préparé de longue main dans les pensionnats. La jeunesse chrétienne devrait être complètement familiarisée avec l'office des Vêpres dominicales ; en connaître les textes, l'agencement, les mélodies, en comprendre la signification et la beauté et considérer l'assistance à cet office comme un acte important de la piété chrétienne. Arrivés dans leur paroisse ces jeunes gens et ces jeunes filles ainsi initiés seraient des éléments sur lesquels les curés pourraient compter pour entraîner insensiblement les fidèles à l'assistance et au chant collectif de cet office.

Encore une fois, ne serait-ce pas interpréter trop étroitement l'intention des pieux fondateurs de nos Instituts que de négliger une réforme salutaire et encouragée par l'autorité suprême, sous prétexte qu'on en a moins compris l'utilité en d'autres temps ?

3° COMMENT CONCILIER LE DÉSIR SOUVENT EXPRIMÉ D'APPRENDRE AUX JEUNES GENS DES PATRONAGES AINSI QU'ÀUX ÉLÈVES DES ÉCOLES LIBRES LES ÉLÉMENTS DU LATIN LITURGIQUE AVEC LA DÉFENSE FAITE DANS LES STATUTS DE PLUSIEURS CONGRÉGATIONS D'ÉTUDIER ET D'ENSEIGNER CETTE LANGUE?

La règle de saint Jean-Baptiste de la Salle défend à ses religieux d'accepter la direction des séminaires. Le saint fondateur poursuivait un autre but et il craignait que l'enseignement ecclésiastique ne le fit perdre de vue. De là, pour assurer efficacement l'observation de cette mesure, la défense pour les Frères des Écoles chrétiennes d'apprendre la langue latine. Des actes récents du Souverain Pontife ont manifesté la volonté de maintenir cette sage prescription qui a permis à cet Institut admirable de garder si parfaitement l'esprit de son fondateur.

Mais on ne peut assimiler à l'étude et à l'enseignement du latin classique, qui fait l'objet des humanités, l'initiation élémentaire du latin liturgique. Celle-ci ne comporte, en effet, aucune étude de grammaire et de syntaxe, aucun travail méthodique tel qu'il se pratique dans les humanités, mais elle se base sur la similitude entre le latin très simple de la liturgie et le français, similitude qui permet de comprendre le sens général des textes liturgiques. Le meilleur élève de ces cours sommaires serait à peine préparé à entreprendre les études humanitaires.

La défense si légitime dont nous avons parlé plus haut n'atteint donc en aucune façon cette étude et cet enseignement sommaire du latin liturgique, qui ne peut, sous aucun rapport, être comparé aux cours des séminaires.

Au surplus, cette étude est conforme à l'esprit de ces Instituts, qui, en règle générale, imposent la récitation du petit Office. Cette récitation doit se faire naturellement en latin, dès lors n'est-il pas à souhaiter que ceux qui le récitent aient l'intelligence des formules et la faculté d'en pénétrer toutes les richesses?

EXPOSEZ L'ORIGINE, LE SENS ET L'USAGE LITURGIQUE DE CES COURTES FORMULES : « DOMINUS VOBISCUM », « AMEN », AINSI QUE DES VERSETS QUI PRÉCÈDENT L'ORAISON?

R. Nous avons déjà répondu¹ à cette question en ce qui concerne cette forme solennelle de la prière où les vœux de toute l'assemblée sont offerts à Dieu par celui qui la préside, nous voulons dire la *collecte* et la *préface*. Nous traitons à présent des formules de prière plus courtes qui accompagnent c'est-à-dire précèdent ou suivent la prière collective, et de même, les leçons de l'Écriture sainte.

Au sujet de ces formules jaculatoires, qui sont ou bien des invocations ou bien des acclamations ou encore des demandes, voici ce qu'écrit le Cardina Pitra²: « Saint Paul nous en donne le modèle dans les invocations au Seigneur

1. *Collationes Tornacenses*, nov. 1911.

2. *Hymnographie de l'Église grecque*, p. 34. Cité par DOM CABROL, *Prière antique*, p. 75.

Jésus, dans les doxologies et les salutations qui remplissent ses épîtres. » Et de fait, nous ne pourrions mieux faire pour élucider la question que de mettre en regard ces « acclamations liturgiques » et quelques-uns au moins des passages de saint Paul et des autres livres de l'Écriture, d'où il semble bien qu'elles tirent leur origine.

PAX TECUM.

« Gratia vobis et pax a Deo Patre et Domino J.-C. » (*Rom.* I, 7), et la même formule revient jusque sept fois. Nous savons que c'était le salut en usage chez les Juifs¹; Notre-Seigneur l'adresse en plusieurs endroits à ses disciples, et leur enjoint de s'en servir eux aussi : « Pax huic domui². » (*Math.*, X, 12.) Nous reconnaissons ici Celui dont il est dit dans Isaïe : « Vocabitur nomen Ejus Princeps pacis » et dans les Psaumes : « Erit in diebus ejus abundantia pacis .»

DOMINUS VOBISCUM.

C'est par ces paroles que Booz salue les moissonneurs (*Ruth*, II, 4), l'Ange, Gédéon, et l'Archange, Marie : « Ave gratia plena, Dominus tecum. »

Ce sont les mêmes paroles dont Dieu se sert pour signifier la bénédiction qu'apporterait le Messie : « Apparuit ei (Isaac) Dominus dicens : Ego sum Deus Abraham, noli timere quia Ego tecum sum, benedicam tibi » (*Gen.*, XXVI, 24); ce sont elles aussi qui constituent le nom du Sauveur : « Emmanuel » ou « Nobiscum Deus ».

Il faut donc entendre cette salutation dans un sens large et très élevé (et ceci est à dire aussi de la salutation précédente : « Pax vobis³ »; par elle, en effet, nous souhaitons à nos frères le souverain, l'unique bien, c'est-à-dire cette présence spéciale de Dieu qu'est sa dilection, une réunion avec Lui toute particulière au moyen de la grâce surnaturelle.

Mais voici maintenant la réponse :

ET CUM SPIRITU TUO.

C'est-à-dire : « Gratia Domini N. J.-C. cum spiritu vestro. Amen. » (*Ad Philipp.* IV, 23.) « Dominus N. J.-C. cum spiritu vestro. » (*II ad Tim.*, IV, 12.)

1. C'est en ces termes que Joseph salue ses frères (*Gen.*, XLIII, 33) et le Seigneur, Gédéon (*Ind.*, VI, 23).

2. Cf. *Rituale. De Communionem infirmorum.*

3. Voici comment s'exprime Dom Cabrol au sujet de cette salutation (*op. cit.*, p. 53) : « A certains moments plus solennels, c'est au pontife que le peuple remet le soin d'exprimer les sentiments de tous. Le prêtre invite les fidèles au recueillement : Que le Seigneur soit avec vous, » et le peuple répond : « Et avec votre esprit », comme pour le charger des vœux de tous. » D'après cette interprétation, cette salutation serait simplement une préparation à la collecte. Mais, à l'interpréter ainsi, on lui donne, semble-t-il, un sens vrai sans doute, mais restreint. Et ce qui le montre, c'est qu'aussitôt après la collecte, la salutation est reprise.

BENEDICAMUS DOMINO.

Ps. 113, 18 : « Nos qui vivimus, benedicimus Domino ». C'est, en effet, pour un cœur droit et surtout pour une âme chrétienne une aspiration instinctive, plus forte que toute autre, de bénir le Roi que glorifie tout ce qui existe.

J'ai dit : « Surtout pour une âme chrétienne. » Car, écoutons saint Paul : « Benedictus Deus et Pater Domini N. J.-C. qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in Christo. » (Ad Eph., I, 3.)

De même saint Pierre : « Benedictus Deus et Pater Domini N. J.-C. qui secundum suam magnam misericordiam regeneravit nos in spem vivam. » (I, 3.)

DEO GRATIAS. — SURSUM CORDA. — HABEMUS AD DOMINUM.

Et tout d'abord rappelons-nous Notre-Seigneur à la Cène : « Et elevatis oculis in cœlum ad Te Deum Patrem... tibi gratias agens... »

Ensuite saint Paul, quand il s'écrie : « Deo gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum N. J.-C. » (I, Cor., XV, 57.) « In omnibus gratias agite; hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesus, in omnibus vobis. » (I, Thess., V, 78.)

GLORIA TIBI DOMINE. — LAUS TIBI CHRISTE. — AMEN.

D'abord qu'on se rappelle ici ce que nous avons dit ailleurs de l'ardeur qu'on trouve dans la primitive Église à glorifier Dieu le Père et son propre Chef, le Seigneur Jésus.

Ensuite, pour bien comprendre l'honneur rendu au Sauveur quand il nous parle dans son saint Évangile, il faut se souvenir de cette scène de l'Apocalypse (V, 13) : « Et cum aperuisset (Agnus) librum... omnes audivi dicentes : sedenti in throno et Agno, benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum. Et quatuor animalia dicebant : Amen. »

« Transporté de la synagogue dans l'Église, l'*Amen* prend, dès l'abord, une signification sublime. D'après l'Apocalypse, c'est un mot divin, comme *Alleluia*, un de ces mots de louange chantés éternellement par l'Église triomphante du ciel et qui marquent l'apogée de la prière, une sorte de rassasieusement et de plénitude de Dieu, mots impossibles à traduire aussi, parce qu'ils ont un sens multiple et, en quelque sorte, une portée infinie. Sur les lèvres humaines, le sens pourtant se précise : c'est la louange, c'est l'acte de foi à la parole ou à l'action divine, c'est la confirmation, c'est l'acquiescement... A la fin des prières prononcées par le prêtre seul, l'*Amen* répondu par les fidèles a le sens d'une approbation, d'un engagement pris... A la fin d'une doxologie, il est comme le prolongement de l'expression : *in sæcula sæculorum*¹, l'expression de la louange qui ne finit jamais². »

1. TERTULLIEN, *De spectaculis*, 25, nous apprend que cette acclamation était celle dont le public usait dans les spectacles, par exemple, les combats des gladiateurs, pour faire une ovation. BATIFOL, *Histoire du Bréviaire*, p. 5

2. *Dict. d'arch. et de lit.* Art. Amen. F. CABROL, c. 1572.

Nous concluons par ces paroles du Cardinal Pitra, qui font suite aux paroles citées en tête de notre étude : « Dans ces chants primitifs devait se refléter ce qu'il y a de plus naïf, de *plus expressif*, de *plus familier* dans l'art chrétien, ce qui se retrouve encore sur les tombeaux, sur les vases sacrés et privés, dans les galeries des cimetières, au seuil et sur les tables des sanctuaires, ce qui enfin a traversé les siècles comme un héritage des premiers chrétiens, comme un lien des églises en Orient et en Occident ¹, l'acclamation du peuple fidèle, le cri de l'âme fidèle. » « Acclamation du peuple fidèle » : tel est véritablement le terme le plus propre pour désigner plusieurs de ces invocations. Car il est manifeste qu'elles n'ont un sens complet que dans la bouche des fidèles assistant à l'Office divin.

D'autre part, comme elles sont toutes courtes, ayant la forme, comme qui dirait, de prières jaculatoires, et que néanmoins elles sont très riches et très profondes de sens chrétien, ramenant l'âme aux fins mêmes du saint Sacrifice, ne serait-il pas sage de les prendre comme point de départ pour amener les fidèles à s'associer à la Messe, qu'elle soit chantée ou non, puisque l'un et l'autre semblent bien être dans les vues du Souverain Pontife. Et quel secours il y aurait là pour la piété chrétienne ! Il est presque superflu de l'ajouter : « Rien ne vaut les grands unissons où l'âme des multitudes peut passer tout entière d'un seul essor et d'un large battement d'ailes. Le chant collectif, qui disparaît des églises, s'organise partout en dehors d'elles. Les ennemis de la religion connaissent sa puissance. Il n'y a plus de fêtes civiles sans que des milliers d'enfants s'y fassent entendre en de grands chœurs ; il n'y a plus de réunions populaires sans que la foule mêle des chants rythmés à sa rumeur de tempête. Reprenons en hâte des habitudes que nous avons créées ². »

Abbé GRÉGOIRE.

1. Voici, par exemple, ce qu'on trouve dans la Messe arménienne au dernier Évangile :

Diaconus : Recti !

Sacerdos : Pax omnibus !

Populus : Et cum spiritu tuo.

Diaconus : Cum timore audite.

Sacerdos : Sanctum evangelium secundum Joannem.

Populus : Gloria tibi, Domine, Deus noster !

Diaconus : Attendamus !

Populus : Deus loquitur !

Sacerdos : A Patre luminum, In principio erat Verbum. Gratia et veritas per J.-C. facta est.

Populus (après l'Évangile) : Gloria tibi, Domine, Deus noster

Missa armenica in idioma latinum traducta... MAXIMILIANUS PRINCEPS SAXONIÆ.

2. Discours de Mgr Furet, archevêque de Rouen, sur la participation des fidèles au chant liturgique.

LETTRES REÇUES

CETTE publication, mon Révérend Père, fait connaître ce qu'est en vérité la Religion, elle la montre grande, large et « tenant si bien ensemble »; on sent là une grande « Unité » un « Tout ». Cette dévotion forte et virile doit agir dans le *fond même de l'âme*. Le Christ, par elle, règne sur l'intelligence et la volonté et non plus dans la sensibilité. C'est bien là le Christ qui vit en nous et nous en Lui! Je vous écrirais sans fin à ce sujet, Révérend Père, mais moi-même j'ai tant souffert pour forcer ma sensibilité à agir dans ma prière! vains efforts; aussi lorsque j'ai bien vu que *réellement, sûrement* cela n'était que l'*accessoire*, mon âme s'est épanouie comme une fleur au soleil, le joug du Seigneur est devenu doux et son fardeau (quoique souvent bien lourd) léger! et j'en connais d'autres encore, qui ont senti en eux s'opérer des merveilles au souffle si vivifiant de la liturgie catholique. On ne connaît en général ni le Christ ni sa loi. Moi-même j'ai fait il y a quelques semaines mes relevailles; c'était pour moi lettre morte! Aussi je suis bien décidée, si Dieu m'envoie encore un enfant, à répondre moi-même à cette cérémonie.

Vraiment dans l'Église de notre Christ on trouve tout. Pourquoi ne jamais prêcher sur l'amour envers l'Église? Quelle vigueur, quelle poésie, quel souffle dans toutes ces prières, dans les Psaumes, les Livres de la Sagesse, etc., et l'Évangile donc! Tout cela donne affreusement la nostalgie du Ciel!!

Révérend Père, excusez tout ceci, mais mon âme a besoin de temps en temps de déverser ce trop plein d'aspirations: on est si peu compris en général sur ces questions!...

Révérend Père,

Une correspondance parue dans une revue religieuse espagnole m'apprend le beau mouvement de vulgarisation liturgique qui a lieu en votre pays, encouragé par vos publications.

Chez nous, on s'est engagé aussi à vouloir associer les fidèles aux chants liturgiques et il me serait agréable de connaître ce que vous avez publié de plus intéressant sur ce sujet.

D'après ce que j'ai lu sur la dite correspondance, je crois qu'il doit s'agir d'abord des douze numéros de la *Vie Liturgique* (fr. 1.50) et après, de quelque petite brochure ou mémoire du petit congrès tenu dans votre abbaye en juin de 1910.

Ci-inclus un bon-poste de 3 francs et je vous prie de vouloir bien m'adresser ces imprimés par retour du courrier sous pli recommandé.

Entre-temps, je demeure, mon Révérend Père, votre humble serviteur.

Barcelona, le 2 juillet 1912.

Miguel Carreras.

Révérénd Père,

Voudriez-vous m'envoyer douze exemplaires cartonnés, à fr. 0.50, du *Rituel pour tous*. Je l'ai montré à plusieurs confrères à la conférence qui m'ont chargé de leur en procurer.

A mon humble avis, il faudrait, dans les *Questions liturgiques*, recommander au clergé d'en prendre pour mettre en mains du sacristain, des parrains et marraines pendant qu'on administre le Baptême, des assistants pour la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction, des habitants dont on va bénir la maison ou les enfants, de façon qu'ils suivent intelligemment. Il suffirait d'en avoir deux ou trois exemplaires à cet effet. Cela serait surtout utile à la campagne et dans les milieux *ouvriers* où on en *achètera* peu — encore les recommander comme récompenses de catéchisme.

Révérénd Père,

... On considère généralement la Communion comme indépendante de la Messe; or, ce qui m'a surtout amené à la Communion quotidienne c'est *la pratique du Missel*. Je suis poussé à entendre la Messe chaque jour par la beauté et l'élévation de ces prières qui varient suffisamment pour ne point engendrer la monotonie. Mon grand désir serait de pouvoir les réciter en union avec tous les fidèles présents. Mais comment est-il possible de réaliser cet objectif, alors qu'on distribue la Communion à l'Évangile, à l'Offertoire, à la Consécration ! Les *rari nantes* qui pratiquent de cette façon la liturgie eucharistique oseraient-ils élever la voix et demander à leurs prêtres de satisfaire ce désir légitime ?...

Saint-Léon de Westmount, 4311, avenue Western, Montréal (Canada).

Westmount, le 18 juin 1912.

Au Révérend Père Directeur de *La Vie Liturgique*.

Louvain (Belgique).

Mon Révérend Père,

Plusieurs curés, ici, seraient désireux d'avoir pour leurs fidèles votre revue *La Vie Liturgique*. Il faudrait une édition conforme à notre *Ordo*, et dont les numéros seraient ici à temps pour être utiles.

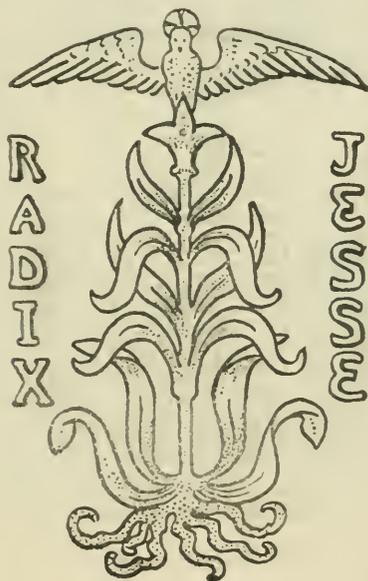
On ne peut pas songer, pour le moment du moins, à faire imprimer cette publication ici... Est-ce trop que de vous demander si la chose pourrait se faire pour nous en Belgique, et à quelles conditions... Il faudrait quelqu'un là pour faire à l'édition belge les modifications requises par notre *Ordo* (qui serait envoyé le plus tôt possible); et l'impression de nos numéros se ferait assez vite pour qu'on les ait quelques jours avant les dimanches ou fêtes dont ils traiteraient; l'expédition se ferait de la façon la plus avantageuse, par colis postaux du poids maximum, je suppose, à l'adresse d'un ou de plusieurs curés...

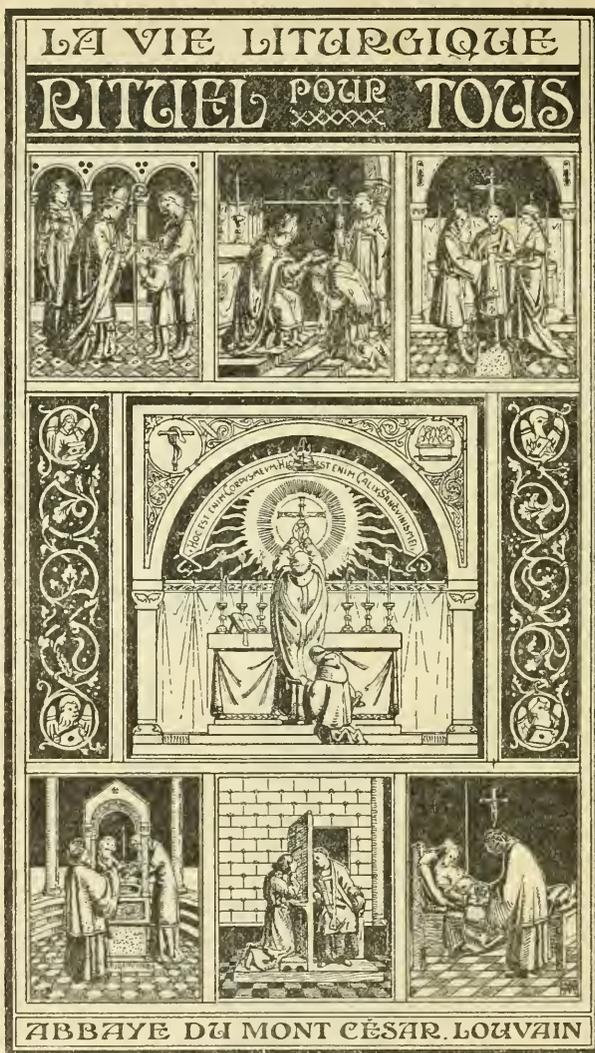
Si vous jugez la proposition pratique, seriez-vous assez bon de me faire savoir, directement ou par votre imprimeur, ce que nous aurions à payer

pour un minimum, disons, de mille copies, et par cent ou mille subséquents... tous frais compris : impression, emballage, expédition. Vous me feriez savoir en même temps, le mode de paiement qui serait préférable chez vous : je puis donner toutes les garanties désirées. Les curés que j'ai vus, à commencer par celui de la cathédrale, sont favorables au projet et promettent leur appui. Je ne m'attends pas à ce que l'abonnement puisse se donner ici pour fr. 1.50; mais si nous sommes en état de faire des conditions se rapprochant un peu des vôtres, je ne doute pas qu'avant longtemps *La Vie Liturgique* comptera à Montréal des milliers de lecteurs, qui profiteront ainsi de l'œuvre admirable que vous poursuivez en Belgique...

P. S. Une édition *anglaise* serait-elle faisable sans trop de complications pour vos imprimeurs et correcteurs d'épreuves?

N. D. L. R. Quinze jours après réception de cette lettre, nous apprenons l'élévation à l'épiscopat de notre correspondant.





Broché, l'ex. : fr. 0.25 ; franco : fr. 0.30 ; la douzaine : fr. 2.50 ; franco : fr. 2.75.

Reliure 1. Dos percaline, plats pap., tr. rouge. L'ex. : fr. 0.50 ; franco : fr. 0.55 ; la douz. : fr. 5.00 ; franco : fr. 5.50.

Reliure 2. Pleine percaline grenat, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 1.00.

Reliure 3. Cuir anglais, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 1.75.



A NOS LECTEURS!

REVUE « LES QUESTIONS LITURGIQUES »

La seconde année s'achève par ce huitième et dernier numéro. Nous comptons aujourd'hui 5,000 lecteurs exclusivement ecclésiastiques ou religieux.

Nous annonçons au début de cette année (Avent 1911) 8 numéros de 48 pages chacun, soit 384 pages. L'abondance des matières et surtout la publication de la Bulle *Divino afflatu* et de toutes les études qui s'y rapportent nous ont entraînés forcément à 544 pages, malgré les proportions très restreintes données au présent numéro. Nous dépassons donc de 160 pages le chiffre fixé.

D'autre part, tout fait prévoir un nouvel excédent dans la suite. Dès ce jour plusieurs manuscrits importants attendent d'être mis en mains : *Liturgie des défunts*; *Comment étudier les Psaumes?* *L'Esprit paroissial*; *L'Autel*; *Modèles de prônes liturgiques*; *Cérémonial complet des enfants de chœur*; *Canevas de méditations liturgiques*; *Ritus celebrandi Missam*, sans compter de nombreuses *Questions posées* qui restent en souffrance. Nos collaborateurs et nos correspondants voudront bien excuser ce retard.

Dorénavant, les QUESTIONS LITURGIQUES comporteront annuellement **450 pages** réparties en 8 numéros. L'abonnement est fixé à **3 francs** (Union postale fr. 3.50). L'abonnement prend cours de l'Avent à l'Avent. Les quittances postales sont présentées dans le courant de novembre.



Nous prions instamment nos abonnés de vouloir bien faire connaître la *Revue* à leurs confrères. C'est la propagande la plus efficace, la rénovation liturgique devant se faire sous la direction du clergé.

PETITE BIBLIOTHEQUE LITURGIQUE

1^o **LE MISSEL POUR TOUS.** Pour le dimanche 1^{er} décembre 1912, 1^{er} dimanche de l'Avent, ce missel sera mis en vente au bureau liturgique de l'Abbaye du Mont-César, à Louvain.

NOUS ATTIRONS L'ATTENTION DE NOS LECTEURS SUR LES POINTS SUIVANTS :

1. La publication bimensuelle *La Vie liturgique*, à côté des grands avantages qui ont fait son succès pendant trois années déjà, offrait incontestablement un inconvénient pour les bourses modiques : celui d'exiger une nouvelle dépense chaque année. C'était malheureusement jusqu'ici un mal sans remède, la liturgie dominicale variant considérablement d'année en année et de diocèse à diocèse, à cause de la préférence donnée au Sanctoral sur la liturgie du Temps.

La Bulle *Divino afflatu*, que nous appelions de tous nos vœux depuis longtemps, a levé cette difficulté : on sait, en effet, qu'à partir de janvier 1913 les fêtes doubles de 1^{re} et de 2^e classe et les fêtes du Seigneur seules auront la préférence sur l'Office du dimanche.

Cette heureuse réforme a rendu possible la publication d'un *Missel dominical définitif*, très simple, de prix modique, de volume très réduit, qui pourra servir toutes les années. Ce *Missel pour tous* aura donc tous les avantages de la *Vie liturgique*, sauf le volume naturellement, et supprimera le seul inconvénient : le renouvellement annuel de l'abonnement. C'est donc un succès plus grand que celui de la *Vie Liturgique* qui est réservé au *Missel pour tous*.

La publication bi-mensuelle perfectionnée continuera pour les abonnements postaux pour ne pas imposer à tous le volume du Missel.

2. Dans la composition de ce missel, on a toujours eu devant les yeux cette préoccupation dominante : *faire un manuel que puissent facilement utiliser tous ceux qui assistent à la Messe le dimanche.*

Il s'adresse donc :

a) A tant de chrétiens auxquels leurs occupations ne permettent pas d'assister à la Messe pendant la semaine (et pour lesquels, dès lors, un *Missel complet* serait inutile, encombrant et trop compliqué), mais qui désirent accomplir le plus parfaitement possible ce GRAND ACTE DU CHRÉTIEN, à savoir : l'assistance à la Messe le jour du Seigneur ;

b) A la jeunesse de nos établissements d'instruction et de nos œuvres, qui a besoin d'être initiée graduellement à l'esprit et à la formule liturgiques et qu'un *Missel complet* effraierait dans les débuts par son volume, son texte et son prix. Pour eux, le *Missel dominical* sera le manuel élémentaire précieux qui les préparera au maniement assez compliqué d'un missel. Dans les patronages et les cercles d'études surtout, le *Missel dominical* rendrait de grands services ;

c) A tant de personnes pieuses qui préfèrent pendant la semaine suivre d'autres méthodes, mais qui, *au moins le dimanche*, doivent s'unir à toute la famille religieuse et participer activement au grand Acte du saint Sacrifice ;

d) A tous les groupements paroissiaux appelés à promouvoir le chant collectif, le *Missel dominical* contenant cinq messes complètes du Kyriale Vatican. (Ancienne partie fixe.)

Bref, le MISSEL DOMINICAL sera le vrai manuel de la paroisse, grâce auquel le pasteur pourra rendre à l'assemblée plénière du peuple chrétien cette âme collective qui doit animer les actes du culte pour les rendre plus agréables à Dieu et plus profitables aux âmes.

Le jour où nous aurions dans nos paroisses un noyau de chrétiens de cette trempe, prenant part complète au Sacrifice de la Messe, nous posséderions le ferment qui soulèverait la masse. Bien plus, n'est-ce pas le moyen de faire pénétrer chez les esprits jeunes, simples et peu cultivés la science suffisante et durable de la religion ?

3. La disposition matérielle la plus appréciée dans cette nouvelle publication sera le calendrier placé aux premières pages. Ce calendrier est valable jusqu'en 1922 et donne pour chaque dimanche de ces dix années la page exacte de la Messe qui est célébrée. Ce calcul a été très long, on le conçoit, mais il était nécessaire pour éviter aux fidèles l'emploi toujours incommode du calendrier diocésain annuel. Voici un extrait, pris au hasard, de ce calendrier :

Année 1918 :

SEPTEMBRE

- Dimanche 1. Saints Anges Gardiens, p. 000.
- Dimanche 8. Nativité de la sainte Vierge, p. 000.
- Samedi 14. Exaltation de la sainte Croix, p. 000.
- Dimanche 15. Les Sept Douleurs, p. 000.
- Mercredi 18, vendredi 20, samedi 21, Q.-T. 
- Samedi 21. Saint Matthieu, apôtre et évangéliste, p. 000.
- Dimanche 22. 18^e dimanche après la Pentecôte, p. 000.
- Dimanche 29. Dédicace de saint Michel, archange, p. 000.

On remarquera que, outre les messes du dimanche, le *Missel* contient toutes les fêtes de 1^{re} et 2^e classe susceptibles d'être célébrées un dimanche. Pour amener insensiblement les bons chrétiens à sanctifier plus spécialement ces fêtes principales de la sainte Église, nous les avons indiquées *chaque année* dans le calendrier.

Ne serait-ce pas un second avantage très précieux du *Missel* de rap-

peler aux fidèles ces vieilles dates chrétiennes qui rappellent les mystères de la vie de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, les fêtes des saints Apôtres et des principaux saints de l'Église?

4. Évidemment, le *Missel* que nous présentons, n'est pas *complet*. Il fallait pour atteindre le *public* chrétien réaliser la triple réduction du volume, du prix et des difficultés de maniement. Or, cette triple réduction est en raison inverse du caractère complet. Nous supplions nos correspondants de se mettre au même point de vue et de ne pas regretter trop vite l'absence de telle ou telle chose accessoire. C'est ainsi qu'il a été impossible de mettre toutes les mémoires : celles-ci varient d'année en année et d'une fête à l'autre; elles sont devenues d'ailleurs moins fréquentes et moins nombreuses le dimanche. Mais vraiment pouvait-on renoncer à la publication pour ce minime inconvénient : les non-initiés (et c'est le plus grand nombre) s'en apercevront à peine; les initiés feront volontiers ce petit sacrifice qui permet de rendre le *Missel* accessible à un plus grand nombre; et les prêtres eux-mêmes apprécieront ces trois moments (Collecte, Secrète, Postcommunion) laissés aux fidèles pour regagner l'arriéré et... respirer.

Les vêpres ne figurent pas dans le *Missel* : un petit fascicule populaire, le *Vespéral*, avec chants pour la Bénédiction de T. S. Sacrement paraîtra dès que l'édition vaticane sera publiée.

Ces lacunes accessoires sont d'ailleurs compensées par des explications intercalées dans les messes du dimanche, explications qu'on ne trouve pas habituellement dans les missels complets.

5. Nous avons laissé à la fin du *Missel* un certain nombre de pages-souches. Beaucoup de personnes pieuses en effet désireront voir figurer dans leur livre les formules des principales dévotions : chemins de Croix, actes pour la sainte Communion, litanies approuvées, etc. Nous tiendrons à leur disposition des feuilles volantes qui pourront être fixées à cet endroit. De même pour la fête de la paroisse qui naturellement ne figure pas dans le *Missel*.



LE *MISSel* PARAÎTRA DANS LA SECONDE MOITIÉ DE NOVEMBRE. NOUS COMPTONS SUR LES LECTEURS DES *Questions Liturgiques* POUR ASSURER SA LARGE DIFFUSION DANS NOS MAISONS D'ÉDUCATION, NOS PAROISSES ET NOS ŒUVRES OUVRIÈRES.

2° LE RITUEL POUR TOUS.

Ce que le *Missel pour tous* est pour la Messe du dimanche le *Rituel pour tous* voudrait l'être pour les Sacrements. Chaque fois que le chrétien est en contact avec le divin, il doit comprendre, aimer, adorer et prier.



Broché, l'ex. : fr. 0.25, franco : fr. 0.30; la douzaine: fr. 2.50,
franco : fr. 2.75.

Reliure A. Dos percaline, plats pap., tr. rouge. L'ex. : fr. 0.50,
franco : fr. 0.55; la douz. : fr. 5.00; franco : fr. 5.50.

Reliure B. Pleine percaline grenat, coins arrondis, tranche
rouge. L'ex. franco : fr. 1.00.

Reliure C. Cuir anglais, coins arrondis, tranche rouge. L'ex.
franco : fr. 2.00.

Ces prix s'entendent seulement pour la Belgique.

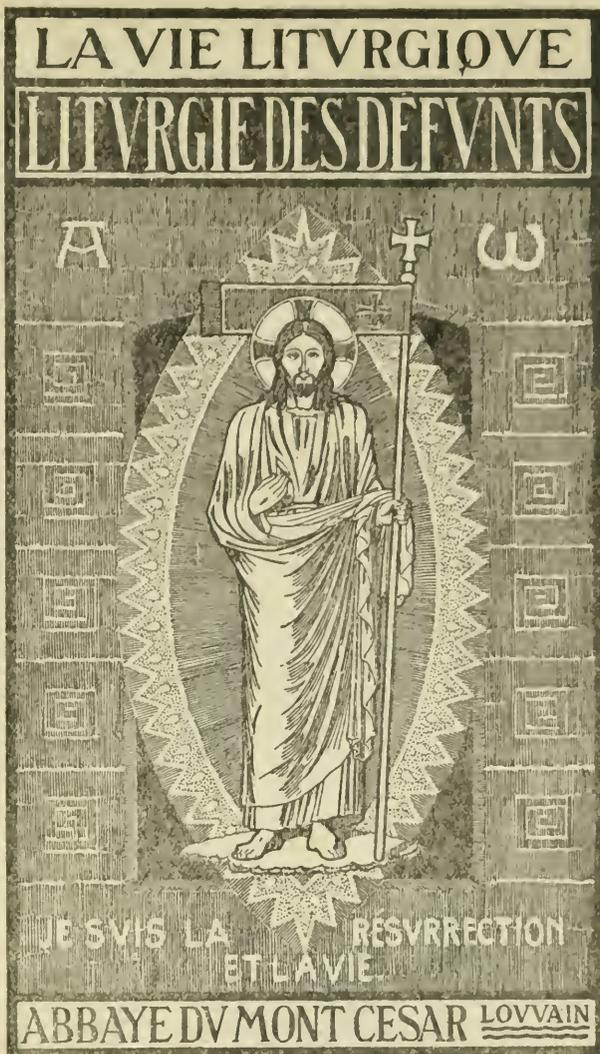
Sans cela, c'est l'ignorance, la routine, l'indifférence, peut-être même le mépris. N'est-ce pas assez dire l'importance pour la rénovation de la vie chrétienne d'une publication destinée à vulgariser l'intelligence et l'amour des Sacrements de la sainte Église, aujourd'hui surtout où nos ennemis s'acharnent à en restreindre et à en supprimer l'usage ? Paroisses, maisons d'éducation, cercles d'études œuvres de jeunesse, le *Rituel* s'adresse au même public que le *Missel*. Pourquoi ne pourrait-il faire l'objet de l'enseignement religieux pendant quelques semaines dans ces différentes institutions ?

TABLE DES MATIÈRES DU RITUEL POUR TOUS :

| | | | |
|--|----|--|-----|
| INTRODUCTION | 3 | 4. Les Rites du Sacrement | 80 |
| LE BAPTÊME. | | 5. Explication de ces Rites | 82 |
| 1. Résumé des instructions du Rituel | 11 | L'EXTRÊME-ONCTION. | |
| 2. Les Rites du Baptême | 12 | 1. La Messe des malades | 85 |
| 3. Explication des Rites | 21 | 2. Le Saint Viatique | 90 |
| 4. Bénédiction des relevailles | 29 | 3. Rites de l'Extrême-Onction | 93 |
| LA CONFIRMATION. | | 4. Indulgence plénière avant la mort | 98 |
| 1. Les Rites | 33 | 5. Prières des agonisants | 101 |
| 2. Explication des Rites | 38 | L'ORDRE | 113 |
| 3. Bénédiction des Saintes Huiles | 40 | LE MARIAGE. | |
| L'EUCARISTIE. | | 1. Notions essentielles | 117 |
| 1. Les Rites de la Communion | 48 | 2. Célébration du mariage | 118 |
| 2. Prières d'actions de grâces | 51 | 3. Messe de mariage | 121 |
| 3. Explication des Rites | 55 | QUELQUES BÉNÉDICTIONS. | |
| 4. Communion des infirmes | 58 | 1. Bénédiction d'un petit enfant | 148 |
| 5. Décret sur la Communion quotidienne | 61 | 2. Bénédiction des enfants malades | 149 |
| LA PÉNITENCE. | | 3. Bénédiction des maisons | 153 |
| 1. Notions préliminaires | 69 | 4. Bénédiction commune | 155 |
| 2. Préparation | 69 | 5. Prières avant et après les repas | 156 |
| 3. Psaumes de la Pénitence | 70 | VIE PAROISSIALE | 157 |

3^o LA LITURGIE DES DÉFUNTS.

Cette troisième publication de la *Bibliothèque liturgique* vient de sortir de presse. Est-il besoin de souligner son utilité ? Malgré tout, le peuple reste profondément attaché au culte chrétien des morts. Mais, d'autre part, quel redoublement d'efforts sataniques pour détruire ce sentiment religieux et laïciser ce culte !



Broché, l'ex. : fr. 0.30, franco : fr. 0.35 ; la douzaine : fr. 3.00, franco : fr. 3.25.

Reliure A. Dos percaline, plats pap., tr. rouge. L'ex. : fr. 0.60, franco : fr. 0.65 ; la douz. : fr. 6.00 ; franco : fr. 6.50.

Reliure B. Pleine percaline grenat, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 1.25.

Reliure C. Cuir anglais, coins arrondis, tranche rouge. L'ex. franco : fr. 2.00.

Ces prix s'entendent seulement pour la Belgique.

N'est-il donc pas urgent d'attacher de plus en plus nos populations chrétiennes au culte si consolant et si instructif que la sainte Église a établi pour ses enfants?

Aujourd'hui, où l'instruction religieuse est traquée de toute manière, combien la connaissance de la liturgie, et surtout de la liturgie des défunts, qui est encore la plus populaire, contribuerait à combler les lacunes de l'enseignement !

TABLE DES MATIÈRES :

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| INTRODUCTION | 3 | DIFFÉRENTES MESSES DES DÉFUNTS. | |
| LES OBSÈQUES (avec la notation musicale). | | 1. Messe quotidienne . . . | 123 |
| 1. Observations du Rituel . . | 5 | 2. Messe anniversaire . . . | 126 |
| 2. La veille au soir | 5 | 3. Messe pour le 2 novembre | 129 |
| 3. La levée du corps et le cortège | 6 | 4. Différentes oraisons . . . | 131 |
| 4. La Messe des funérailles . | 11 | FUNÉRAILLES DES PETITS ENFANTS (avec la notation musicale). | |
| 5. L'absoute | 46 | 1. Sépulture des petits enfants | 137 |
| 6. L'enterrement | 50 | 2. Messe votive des Anges . | 139 |
| OFFICE DES MORTS (avec la notation musicale). | | 3. L'enterrement | 143 |
| 1. Les Vêpres | 55 | APPENDICE. | |
| 2. Les Matines | 66 | 1. Inscriptions funéraires. — | |
| 3. Les Laudes | 110 | Lettres de faire-part. — | |
| | | Images mortuaires . . . | 151 |
| | | 2. Textes pour souvenirs pieux | 157 |





MÉDITATIONS POUR L'OCTAVE DE LA TOUSSAINT

Il y a différentes façons d'utiliser la liturgie pour nos exercices de piété privée et spécialement dans l'oraison. Il n'est pas nécessaire pour cela de s'attacher toujours aux formules du Missel ou du Bréviaire : dans le début même ce travail pourrait rebuter. Mais on peut très efficacement pénétrer la doctrine fondamentale, dont telle fête n'est que l'expression ou l'application pratique, et se maintenir ensuite dans une mentalité habituelle conforme au dogme médité, dans une attitude d'âme inspirée par le mystère du jour.

Les fêtes de la Toussaint ont comme thème fondamental le dogme de la Communion des Saints. Prendre plus nettement conscience de cette vérité si puissante, y plonger son âme tout entière, vivre avec intensité cette réalité qui grandit et exalte les âmes, concentrer sur ce point toute son activité spirituelle pendant les jours de la Toussaint (messe, office, méditation, etc.), n'est-ce pas là une méthode spirituelle pleine d'ampleur, de noblesse, de solidité et éminemment catholique ?

Ces quelques lignes ont été écrites en vue de suggérer et de faciliter à nos lecteurs l'emploi de cette méthode d'oraison pendant l'Octave de la Toussaint.



IDÉE FONDAMENTALE

Dans le triomphe de la Toussaint nous devons voir surtout la gloire de Jésus-Christ ressuscité rayonnant sur son corps mystique et faire monter notre louange jusqu'à Jésus-Christ. (INTROÏT : « ... Gaudent Angeli et collaudant Filium Dei. » ANT. A MAGN. 2^{ES} VÊPRES : « O quam gloriosum est regnum in quo cum Christo gaudent omnes sancti, amicti stolis albis sequuntur Agnum quocumque ierit. »)

Premier point : NOTION DU CORPS MYSTIQUE

a) Le chrétien au cours de son pèlerinage n'est pas isolé dans son moi. Il fait partie d'une grande société surnaturelle qui groupe tous les fidèles vivants et défunts dans l'unité d'un même corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef, et dans la solidarité d'une même vie divine.

« Demeurez en moi et moi en vous. Comme le sarment ne peut porter aucun fruit s'il ne demeure uni à la vigne, vous ne le pouvez non plus si vous ne demeurez en moi. Je suis la vigne et vous êtes les sarments. » (JEAN, XV, 4-5.)

« Tous nous avons été baptisés dans un seul esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit. » (1^{re} Cor., XII, 13.) « Vous êtes le corps du Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. » (*Ibid.*, V, 27.)

b) Ici-bas cette société s'établit par les liens visibles de la sainte Église romaine. Mais cette union mystique s'étend au delà de cette vie jusqu'au ciel; elle comprend toutes les âmes rachetées par Jésus-Christ, qui est le premier-Né parmi ses frères. Entre l'Église du ciel et l'Église de la terre règne une intime union qui deviendra un jour l'unité parfaite. Ou plutôt il n'y a qu'un temple de Dieu, dont tous les élus seront les pierres vivantes: c'est la sainte Église universelle du ciel et de la terre. Cette unité qui repose sur le Christ a pour principe actif le Saint-Esprit, qui relie tous les membres à la tête et les membres entre eux. Cet Esprit qui nous anime est le même pour tous : c'est l'Esprit du Père de tous et du Seigneur de tous.

« N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu par lequel vous avez été marqués d'un sceau pour le jour de la Rédemption. » (*Eph.*, IV, 30.)

« Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés par votre vocation à la même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous, qui est en tous. » (*Eph.*, IV, 4-6.)

« Il (le Père) a tout mis sous ses pieds (du Christ) et il l'a donné pour Chef suprême à l'Église, qui est son corps, la plénitude de Celui qui remplit tout en tous. » (*Eph.*, I, 22-23.)

« Vous êtes l'édifice de Dieu... Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui est déjà posé, savoir Jésus-Christ... Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous? » (1^{re} Cor., III, 9-16.)

« ... Vous êtes membres de la famille de Dieu, édifiés que vous êtes sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ lui-même est la Pierre angulaire. C'est en lui que tout édifice s'élève pour former un temple saint dans le Seigneur; c'est en lui aussi que vous êtes édifiés pour être par l'Esprit-Saint une demeure où Dieu habite. » (*Eph.*, II, 20-22.)

« ... Pour l'édification du Corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous

parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ. » (*Eph.*, IV, 13.)

« Si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas... Et si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous. » (*Rom.* VIII, 9-11.)

« De même l'Esprit vient en aide à notre faiblesse. car nous ne savons pas ce que nous devons demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même prie pour nous par des gémissements ineffables et Celui qui sonde les cœurs connaît les désirs de l'Esprit; il sait qu'il prie selon Dieu pour les saints. » (*Rom.*, VIII, 26-27.)

« ... L'espérance ne trompe pas, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. » (*Rom.*, V, 5.)

c) Le principe vital qui rattache ainsi tous les membres du Christ dans une mutuelle dépendance, se manifeste, s'entretient et se développe par une participation commune aux biens spirituels, par la communication des mérites et des biens individuels, par un échange continu de prières offertes à Dieu pour le salut et le progrès spirituel de chacun et pour la prospérité croissante de la communauté.

« A cause de cela, je fléchis le genou devant le Père, afin qu'il vous donne, selon les trésors de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit, en vue de l'homme intérieur... en sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu. » (*Eph.*, III, 15-19.)

« C'est de Lui (le Christ) que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité. » (*Eph.*, IV, 16.)

« Ne vous enivrez pas de vin... mais enivrez-vous du Saint-Esprit, en vous entretenant les uns les autres de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond du cœur en l'honneur du Seigneur. » (*Eph.*, V, 18-19.)

« De même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous, qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ et chacun en particulier nous sommes membres les uns des autres. » (*Rom.*, XII, 4-5.)

« Maintenant je suis plein de joie dans mes souffrances pour vous, et ce qui manque aux souffrances du Christ dans ma propre chair, je l'achève pour son corps, qui est l'Église. » (*Col.*, I, 24.)

« Que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés de manière à former un seul corps, règne dans vos cœurs... Que la parole du Christ demeure en vous en abondance, tandis que vous vous instruisez et vous exhortez mutuellement en chantant de tout cœur, à Dieu, des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. » (*Col.*, III, 15-16.)

**Deuxième point : JÉSUS-CHRIST EST LE CHEF DU CORPS
MYSTIQUE**

a) Le dessein de la très sainte Trinité est de ramener toutes choses à Elle, de réduire tout à son unité, de nous plonger dans cette circulation divine en ramenant toute créature au Père que le pape saint Denis appelle «le Sommet où toute la Trinité s'unit et se récapitule dans l'unité».

«Père saint, gardez dans votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils ne fassent qu'un, comme nous.» (JEAN, XVII, 11.)

«Je ne prie pas pour eux seulement, mais aussi pour ceux qui, par leur prédication, croiront en moi, pour que tous ils soient un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi et moi en vous, pour que, eux aussi, ils soient un en nous...» (JEAN, XVII, 20-21.)

«Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un : moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité.» (JEAN, XVII, 23.)

«Tout est à vous; mais vous vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu.» (1^{re} Cor., III, 23.)

b) Cette sublime récapitulation doit se faire dans son Fils unique, fait homme à cette fin. Par Lui, avec Lui et en Lui tout doit être consommé en un. Il est la plénitude où nous devons tous puiser, le Don qui les renferme tous, notre Tout. En dehors de Lui, aucune créature ne peut être ramenée à l'unité du Père.

«Vous lui avez donné autorité sur toute chair, afin qu'à tous ceux que vous lui avez donnés, il donne la vie éternelle.» (JEAN, XVII, 2.)

«Je me sacrifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés en vérité.» (JEAN, XVII, 19.)

«Les promesses ont été faites à Abraham et à sa descendance. L'Écriture ne dit pas : et à ses descendants, comme s'il s'agissait de plusieurs; mais elle dit : à sa descendance, comme ne parlant que d'un seul, à savoir du Christ.» (Gal., III, 16.)

«Il est, lui (le Christ), avant toutes choses et toutes choses subsistent en lui. Il est la Tête du corps de l'Église, lui qui est le principe, le premier-né d'entre tous les morts, afin qu'en toutes choses il tienne, lui, la première place. Car Dieu a voulu que toute sa plénitude habitât en lui et Il a voulu réconcilier par lui toutes choses avec Lui-même, celles qui sont sur la terre et celles qui sont dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix.» (Col., I, 18-20.)

«... Il (Dieu) nous a fait connaître le mystère de sa volonté, selon le libre dessein que s'était proposé sa bonté, pour la réaliser lorsque la plénitude des temps serait accomplie, à savoir de récapituler (*ἀνακεφαλαιῶσαι*) toutes choses en Jésus-Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre.» (Eph., I, 9-10.)

« Et c'est de sa plénitude que nous avons tout reçu, grâce sur grâce. » (JEAN, I, 16.)

« Tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu. » (1^{re} Cor., III, 23.)

« Car il y a un seul Dieu et aussi un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus fait homme, » (1^{re} Tim., II, 5.)

« Lui (Dieu), qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous tous : comment ne nous aurait-il pas donné toutes choses avec lui. » (Rom., VIII, 32.)

« C'est par lui (le Christ) que nous avons accès au Père. » (Eph., II, 17.)

c) Nous ne pouvons donc retourner au Père (être les enfants de Dieu) que par un écoulement de l'esprit et de la vie de son Fils, qui a passé jusqu'à nous. Son Fils est seul l'objet de ses complaisances, mais lorsque nous devenons frères du Christ par participation de son esprit et de sa vie, nous devenons fils de Dieu dans la même mesure. Notre qualité de fils de Dieu nous vient parce que nous sommes un avec son Fils unique et naturel. Nous devons être aimés du Père éternel par la même affection qu'il a pour son Fils. C'est le même amour qui va droit à son Fils et rejaillit sur nous.

« Dieu a tant aimé le monde qu'Il lui a donné son Fils unique pour faire vivre éternellement tout homme qui croit en lui. » (JEAN, III, 16.)

« Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne vient au Père si ce n'es par moi. » (JEAN, XIV, 16.)

« Et je leur ai fait connaître votre nom et je le leur ferai connaître, afin que l'amour dont vous m'a ez aimé soit en eux et que je sois, moi aussi, en eux. » (JEAN, XVII, 26.)

« Le don de Dieu s'est, par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, abondamment répandu sur tous les hommes. » (Rom., V, 15.)

« Le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ. » (Rom., VI, 23.)

« ... En nous délivrant de la puissance des ténèbres pour nous transporter dans le royaume de son Fils bien-aimé. » (Col., I, 13.)

« Et voici ce témoignage : c'est que Dieu nous a donné la vie éternelle et que cette vie est dans son Fils. Celui qui a le Fils a la vie; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » (1^{re} JEAN, V, 11-12.)

« C'est en lui (le Christ) qu'Il (Dieu) nous a élus dès avant la création du monde, pour que nous soyons saints et irrépréhensibles devant Lui, nous ayant, dans son amour, prédestinés à être ses fils adoptifs en Jésus-Christ, en faisant ainsi élater la gloire de sa grâce, par laquelle Il nous a rendus agréables à ses yeux en son (Fils) bien-aimé. » (Eph., I, 4.)

« Mais... lorsque vint la plénitude des temps, Dieu a envoyé son Fils afin de nous conférer l'adoption. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie : Abba ! Père ! » (Gal., IV, 6.)

Troisième point : APPLICATION A LA GLOIRE DES SAINTS

a) Toute la gloire des prédestinés, n'est qu'un rayonnement de la gloire de Jésus-Christ. Sa résurrection, son triomphe, sa gloire s'étendent à tous ses membres qui ne sont glorieux que de sa gloire, heureux que de son bonheur. Il est dans la gloire, il faut que ses membres y soient avec Lui. Sa clarté (son triomphe) lui est donnée pour la communiquer à tout son corps mystique.

« Lorsque je vous aurai préparé une place, je reviendrai et je vous prendrai avec moi, afin que là où je suis, vous y soyez aussi. » (JEAN, XIV, 3.)

« Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux que là où je suis, ils y soient avec moi, afin qu'ils voient la gloire que vous m'avez donnée. » (JEAN, XVII, 24.)

« Pour nous, notre cité est dans les cieux, d'où nous attendons aussi comme Sauveur le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps si misérable, en le rendant semblable à son corps glorieux, par sa vertu puissante qui lui assujettit toutes choses. » (*Phil.*, III, 20-21.)

« Nous la gardons comme une ancre de l'âme, cette espérance qui pénètre jusqu'au delà du voile (*dans le sanctuaire*), où Jésus est entré pour nous comme précurseur en qualité de grand-prêtre... » (*Hébr.*, VI, 20.)

« Par lui (Jésus-Christ), nous avons accès les uns et les autres auprès du Père dans un seul et même Esprit. » (*Eph.*, II, 18.)

« ... Ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus, ils subiront la peine d'une perdition éternelle, loin de la face du Seigneur, au jour où il viendra pour être glorifié dans ses saints et reconnu admirable en tous ceux qui auront cru. » (2^e *Thess.*, I, 8-9.)

« Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ, si toutefois nous souffrons avec lui pour être glorifiés avec lui. » (*Rom.*, VIII, 17.)

« Ceux qu'il a connus d'avance, il les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né d'un grand nombre de frères. » (*Rom.*, VIII, 29.)

b) Cette glorification du corps du Christ va se complétant sans cesse dans ses membres jusqu'à ce que tout par le Christ et dans le Christ (l'Agneau) soit consommé dans l'unité du Père.

« Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous seront vivifiés dans le Christ, mais chacun en son rang : comme prémices le Christ, ensuite ceux qui appartiennent au Christ... Puis ce sera la fin, quand il remettra le royaume à Dieu et au Père après avoir anéanti toute principauté, toute puissance et toute force... Et lorsque tout lui aura été soumis, alors le Fils lui-même fera hommage à Celui qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. » (1^{re} *Cor.*, XV, 22-28.)

« C'est en lui (le Christ) que vous avez cru et que vous avez été marqués du sceau du Saint-Esprit, qui avait été promis et qui est une arrhe de notre héritage, en attendant la pleine rédemption de ceux que Dieu s'est acquis à la louange de sa gloire. » (*Eph.*, I, 13-14.)

« Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés et alors que nous étions morts par nos offenses, nous a rendus vivants avec le Christ : il nous a ressuscités ensemble et nous a fait asseoir ensemble (*consedere fecit*) dans les cieux en Jésus-Christ, afin de montrer dans les siècles à venir l'infinie richesse de sa grâce en Jésus-Christ. » (*Eph.*, II, 4-7.)

« Et maintenant que le voile au terme, Il (le Christ) sauve à jamais tous ceux qui lui obéissent. » (*Hebr.*, v, 9.)

« Puis je vis et j'entendis autour du trône, autour des êtres vivants et des vieillards, la voix d'une multitude d'anges, et leur nombre était des myriades et des milliers de milliers. Ils disaient d'une voix forte : « *L'Agneau* qui a été immolé est digne de recevoir la puissance, la richesse, la sagesse, la force, la gloire et la bénédiction. »

« Et toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, sous la terre et dans la mer et toutes les choses qui s'y trouvent, je les entendis qui disaient : *A Celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau*, louange, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen. » (*Apoc.*, v, 11-14.)

C'est ce même thème fondamental que Dom Guéranger développait dans ses *Institutions liturgiques* (Paris, Palmé, 1878, t. I, p. 16); nous reproduisons ces lignes qui résument toute la doctrine méditée :

« Le culte est une chose si excellente, que, pour en trouver le principe, il faut remonter jusqu'à Dieu; car Dieu, dans la contemplation de ses perfections infinies, se loue et se glorifie sans cesse, comme il s'aime d'un amour éternel. Toutefois ces divers actes accomplis dans l'essence divine n'ont eu d'expression visible que du moment où une des trois Personnes ayant pris la nature humaine a pu, dès lors, rendre les devoirs de la religion à la glorieuse Trinité. »

« Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique. Après avoir été annoncée et préfigurée pendant quarante siècles, une prière divine a été offerte, un sacrifice divin a été accompli, et, maintenant encore et jusque dans l'éternité, l'Agneau immolé dès le commencement du monde s'offre sur l'autel sublime du ciel et rend d'une manière infinie, à l'ineffable Trinité, tous les devoirs de la religion, au nom des membres dont il est le Chef, lesquels confessent, supplient et glorifient avec lui, par la vertu du divin Esprit, qui, les animant de son souffle et les couvrant de son ombre, forme en eux cet inénarrable gémissent qui retentit doucement dans les cœurs. »

« Infiniment au-dessous de l'Agneau, mais incomparablement au-dessus de toute autre créature, Marie, mère de Dieu, assistant en corps et en âme, afin que rien ne manque à la plénitude de son expression liturgique, offre à Dieu la prière la plus pure et la plus complète après celle du Fils de Dieu, auprès duquel elle introduit les vœux de la création, les complétant de sa perfection propre, les rendant agréables de sa faveur toujours agréée. »

« Les chœurs des esprits angéliques célèbrent aussi la louange de Dieu. Ils ne cessent de crier alternativement : Saint, saint, saint ! Ils rendent tous les devoirs de la religion pour eux-mêmes, et aussi pour le reste de la création,

particulièrement pour les hommes auxquels Dieu a, comme à eux, confié l'honneur de son service. Les hommes élus et glorifiés, les saints, établis dans une harmonie parfaite de grâce et de gloire, chantent aussi la divine louange, continuant d'un ton plus fort et plus mélodieux encore leurs cantiques de la terre, et, afin que rien ne manque aux conditions de leur Liturgie, ils reprendront un jour leur corps pour lui pouvoir donner une forme visible.»

« L'Église militante, enfin, loue Dieu avec l'Agneau, qui est son Époux et sur lequel elle est appuyée; avec Marie qui est sa miséricordieuse reine; avec les anges, qui la gouvernent sous l'œil du Très-Haut; avec les saints, qui l'aiment toujours d'une tendresse filiale et la tirent d'en-haut; enfin, dans cette demeure mortelle où la retiennent les décrets divins et qu'elle est appelée à sanctifier, elle remplit admirablement toutes les conditions de la Liturgie. »





GRIEFS CONTRE LE MOUVEMENT LITURGIQUE

UN écrit anonyme, dont ni l'éditeur ni l'auteur n'ont assumé la responsabilité, s'est occupé de l'action liturgique à l'occasion de la Semaine organisée à Maredsous.

L'auteur y développe, avec ampleur et conviction, les considérations théoriques que nos lecteurs connaissent. Sans doute, on pourrait désirer plus de sûreté et de précision théologique; dans son ensemble pourtant cette partie est irréprochable.

Mais, dès qu'il porte un jugement sur les hommes et sur les choses, l'auteur prend un ton de récrimination et de reproche qui contraste singulièrement avec les vues élevées développées dans le reste de son étude.

Nous avons hésité à relever ici ces critiques, qu'aucune citation ne justifie; le mouvement liturgique n'a-t-il pas rencontré d'unanimes sympathies et ne doit-il pas rester étranger à toute polémique? Mais des amis dévoués de l'œuvre nous ont persuadés que notre Revue doit au mouvement et à ses collaborateurs, qu'elle se doit à elle-même un mot d'explication en vue de dissiper toute équivoque. C'est le but de ces lignes. Elles ont été écrites sans rancune, mais aussi en toute franchise, quelquefois même avec un mouvement d'impatience qui n'a pas cherché à se dissimuler et auquel l'anonymat de l'écrit en question enlève d'ailleurs tout caractère personnel.

Aux yeux de l'auteur, les chefs du mouvement liturgique ont quatre torts principaux :

PREMIER GRIEF. Ils sont jeunes, imprudents, exagérés; l'auteur les compare « aux jeunes zélotes qu'aimait saint Jean et auquel il écrivait ». Il manque donc un Mentor au mouvement liturgique; de là ces offres de service dans trois insertions en première page.

R. Sept semaines liturgiques ont eu lieu, depuis l'organisation du mou-

vement, six au Mont-César à Louvain, la dernière à Maredsous. Environ trente conférenciers, tous à la tête du mouvement d'étude et d'action liturgique, y ont pris la parole. Or, de ce nombre, *vingt-sept* ont atteint la quarantaine et occupent, pour la plupart, dans les grands séminaires, les universités et les chapitres, dans le ministère paroissial et les monastères, des situations en vue. Trois seulement n'ont pas 40 ans; tous trois docteurs romains, deux prieurs de grandes abbayes, le troisième maître de novices. Tous ces « jeunes zélotes » qu'ont-ils fait? Voici : « Entendez-les plutôt dans leurs beaux rapports : la liturgie est la panacée universelle. Elle va ramener l'ascèse sur la vraie voie, la royale. On donne de grands coups d'épée dans les méthodes alambiquées, on renverse l'antique cathédrale : on a sous la main des matériaux bien autrement riches et précieux pour la reconstruire ! »

Sans doute, jeunesse n'est pas crime, encore faut-il qu'elle soit réelle. Mais n'est-ce pas discréditer un mouvement et éveiller la défiance que de le représenter comme le résultat d'une effervescence juvénile plus habile à « détruire » qu'à « rebâtir » ?

Oui, soyons prudents ! mais que le lecteur juge :

1^o L'action liturgique se meut dans un domaine qui confine de toutes parts à des problèmes délicats de doctrine et de piété. Sans remettre en vigueur la discipline de l'arcane, il est prudent de traiter à huis clos certaines questions ¹. De là, à l'origine même du mouvement, la création d'organes ecclésiastique et laïc distincts.

Les *Questions liturgiques* s'en expliquaient au début (1^{re} année, 1909, p. 1) : « Plus que tout autre apostolat religieux, l'action liturgique doit se développer sous la direction du clergé. Si la collaboration des hommes d'œuvres est désirable, c'est à condition d'éviter toute immixtion indiscrète dans les choses du culte, de maintenir une séparation bien nette entre le sanctuaire et la nef. Or, une publication comme la nôtre est amenée, infailliblement, à signaler des abus, à proposer des réformes, à discuter des méthodes sur lesquelles *les promoteurs d'un mouvement doivent se concerter, mais qu'il est préférable de ne pas poser devant le public.* »

L'auteur adopte un autre procédé. Il soulève, devant le *grand public*, des questions délicates, d'ordre ecclésiastique; il établit un parallèle entre la piété liturgique et les dévotions privées; il travestit les intentions des propagandistes et fait le public juge d'un conflit imaginaire qui, en tout cas, n'est pas de la compétence de celui-ci. Et ce n'est pas sa faute si son étude n'a pas reçu une plus grande publicité. De quel côté est la prudence?

1. C'est dans ce but que nous avons refusé l'organisation de l'œuvre par zélateurs et zélatrices.

2° Avant de porter publiquement un jugement d'ensemble aussi formel sur un mouvement, un homme prudent suivra de près les principales manifestations de son activité, se basera sur les écrits des chefs, citera les organes officiels qui exposent leurs vues. Or, des *neuf* semaines liturgiques et grégoriennes organisées jusqu'ici, l'auteur n'en a suivi *qu'une seule*; pour justifier ses reproches d'exagération, d'imprudenc, d'hostilité vis-à-vis des dévotions, il ne cite pas un article, pas une phrase, pas un mot tirés des publications multiples que le Bureau liturgique fait paraître depuis trois ans. Et si le cadre d'une étude, cependant interminable, ne le comportait pas, au moins pouvait-il indiquer la référence aux articles inculpés. De quel côté est la prudence?

3° Les semaines liturgiques fournissent aux propagandistes liturgiques l'occasion de se concerter amicalement sur les intérêts de l'œuvre, d'exposer les méthodes employées, de rendre compte des expériences faites, de rechercher éventuellement les causes d'échec et les dangers à éviter. Ces échanges de vues ont eu lieu à la Semaine liturgique de Maredsous : c'était le moment, dans ce cercle d'amis et d'initiés, de faire part des craintes éventuelles et des conseils opportuns. Tous les « jeunes zélotes que Jean aimait et auxquels il écrivait » étaient là : saint Jean pouvait parler.

A cette explication loyale, prudente et fructueuse, on a préféré des critiques anonymes, livrées à la publicité quelques jours après la Semaine. Encore une fois, de quel côté est la prudence?

Non, vraiment, ces offres de service n'ont rien de rassurant.

DEUXIÈME GRIEF. Il faut un travail lent, une initiation graduelle; les chefs du mouvement veulent tout réformer d'un coup. Ce grief est longuement développé. « Les mentalités ne s'édifient pas ainsi tout d'un jet, mais elles s'élaborent lentement... N'allons pas trop vite pour les imposer... pour les bourrer dans les cerveaux tout d'un coup... Ne démolissons pas sans avoir quelque chose de mieux à mettre à la place... » etc.

R. Voyons le bien-fondé de ce reproche, que l'auteur, fidèle à sa méthode, ne justifie par aucun fait et aucun texte.

1° Dès le premier numéro de la *Vie liturgique* (octobre 1909, *Supplément*, p. 19), on s'exprimait ainsi dans l'article-programme : « Sans doute, le travail de restauration liturgique sera ardu. Les générations ont mis des siècles à oublier cette antique prière; elles mettront longtemps à la réapprendre. Mais faudrait-il se décourager?... Le Souverain Pontife ne l'a pas pensé... »

2° La publication de la *Vie liturgique* s'adaptant, grâce à 15 éditions distinctes, à 11 diocèses différents et distribuée, depuis trois ans, à des milliers d'exemplaires, n'est-ce pas un puissant et fructueux effort d'initiation graduelle à la prière liturgique?

« Vous avez eu l'inspiration heureuse, disait S. Em. le cardinal Mercier, le 19 novembre 1909 en approuvant l'œuvre ¹, d'aller au-devant de vos frères. Vous savez, par expérience, que la pratique du Missel et, davantage encore, celle du Vespéral sont, pour les mains inaccoutumées, d'un maniement difficile et vous avez pris à tâche de supprimer, au profit des fidèles, les difficultés préliminaires. Vous y avez excellemment réussi. » Son Eminence ajoutait (p. 224) : « L'entreprise que tentent, sous votre sage direction, les moines du Mont-César est belle et hautement méritoire, Révérendissime Abbé. Dieu la bénira. Elle doit réussir. »

La circulaire qui fut adressée au clergé pour annoncer la publication débutait ainsi : « But : Habituier *graduellement* tous les fidèles à prier avec notre Mère la sainte Église... Pour ménager les transitions, le système proposé ne demande qu'un minimum : au moins le dimanche unissons-nous autour de notre pasteur, dans la même prière et le même chant, pour ne faire qu'un cœur et qu'une âme, et réaliser le désir d'union que notre Maître exprimait à la dernière Cène. »

On sait le succès qu'obtint cette publication ; on ne sait peut-être pas tous les sacrifices de temps et d'argent qu'elle a nécessités. C'était la réalisation pratique d'un vœu qui semblait, à beaucoup, une utopie ; c'était incontestablement une œuvre d'initiation lente et graduelle, la plus vulgarisatrice tentée dans ce domaine. L'auteur, partisan de cette formation lente, devrait applaudir à ces efforts : nullement ! Et ici, vraiment, la chose devient tout à fait étrange : « Qu'est-ce, en effet, dit-il en parlant de la *Vie liturgique*, que cent mille fidèles liturgistes sur cinq millions qu'ils devraient être ici en Belgique ? Unde ? la cause ? A mon humble avis : une incomplète intelligence de ce qu'est la liturgie, provenant (qu'on me le pardonne) de l'exposé incomplet qui en a été fait. » Suit ensuite l'exposé magique qui doit faire de la liturgie « la panacée universelle ».

Si donc l'auteur avait créé et dirigé le mouvement liturgique, ce ne serait pas 100,000 fidèles, mais tout le peuple chrétien qui suivrait le texte liturgique. S'il avait pu exposer sa conception, ce rêve, compromis par les chefs actuels, se serait réalisé : « Il me semble voir tout nos croyants sincères, devenus liturgistes fervents, accourir les dimanches au saint Sacrifice le MISSEL en main, aux Vêpres avec l'ANTIPHONAIRE, s'unir aux prêtres et coopérer, avec entrain et zèle, à la grande œuvre... »

Le partisan du *Missel* et de l'*Antiphonaire* pour les cinq millions de fidèles belges accuse l'auteur de la minuscule *Vie liturgique* au modeste tirage de 100,000 exemplaires, de précipitation, d'imprudence, d'illusion, d'exclusivisme.

3° Au surplus, M. l'abbé Brassart, curé d'Écaussinnes, « jeune zélateur de 50 ans », avec un sens admirable des contingences et des possibilités,

1. Voir *Supplément*, 1^{re} année, pp. 222-223.

a exposé, dans tous les détails, l'apostolat liturgique de longue et persévérante initiation, à exercer dans une paroisse. Comment, après avoir été témoin de ce zèle éclairé et prudent, peut-on condamner en bloc tous ces « beaux rapports » qui renversent « l'antique cathédrale » en ajoutant : « Détruire, c'est facile et encore ! Bâtir? »

TROISIÈME GRIEF. Les chefs liturgistes exagèrent l'importance de la liturgie et la présentent comme « une panacée universelle ».

Tous ceux qui défendent une cause chère avec ardeur et enthousiasme doivent se résigner d'avance à ce reproche d'ailleurs anodin, qui n'est souvent qu'une boutade irréfléchie d'un esprit moins optimiste. Mais l'auteur de l'article y revient et insiste : aucun texte, aucun fait précis, naturellement.

1^o Il n'a pas lu sans doute l'article-programme que nous avons déjà cité. On y dit, entre autres : « Les œuvres sociales ont une importance tellement grande aujourd'hui que toute œuvre ayant comme objectif de les seconder en quelque façon aurait suffisamment démontré leur opportunité. Nous croyons que la diffusion de la *Vie liturgique* exerce une heureuse influence dans ce domaine. C'est la conviction que nous trouvons exprimée par un de nos hommes d'œuvres les plus en vue, M. le chanoine Douterlungne. » C'est lui encore qui, à la Semaine de Maredsous, a insisté sur cette influence sociale de la liturgie et souhaité sa diffusion dans les œuvres de jeunesse.

Dans toutes les assemblées et publications, on s'est préoccupé de mettre en relief la contribution que pouvait apporter la liturgie aux œuvres apologetiques, à la Communion fréquente, à la vie paroissiale, à la rénovation artistique, etc. Aucune conception étroite et unilatérale, aucune rivalité préjudiciable aux autres œuvres, mais harmonie parfaite entre ces différents organismes où se déploie l'activité catholique.

2^o On est d'ailleurs mal venu à nous adresser un tel reproche dans l'écrit même où se trouve cette affirmation évidemment exagérée : « Si quelque grand mouvement d'idée s'est appelé à sauver la société actuelle en proie aux dissolvants d'une foule d'intérêts contraires, des prétentions irréductibles de classes, c'est bien le mouvement liturgique, seul capable de produire ce miracle. »

QUATRIÈME GRIEF. Le mouvement liturgique actuel veut « jeter par-dessus bord les dévotions chères au peuple chrétien et ne plus s'inquiéter que de la Messe et des Vêpres ».

1^o Nous avons dit plus haut combien il était imprudent de soulever pareille question devant le grand public. Nous ajoutons, avec indignation, qu'il est souverainement injuste de lancer cette accusation, qui atteint indistinctement tous les propagandistes liturgiques sans en faire la preuve, ne fût-ce que par un texte.

2° Pour restaurer « le véritable esprit chrétien, affirmait Pie X, il faut ramener les fidèles à la source première et indispensable de cet esprit, à savoir : à la participation active des fidèles aux Mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église ». Oui, l'objectif principal du mouvement liturgique est de remettre en honneur la Grand'Messe paroissiale et les Vêpres, de réaliser, le dimanche du moins, cette participation active dont Pie X attend la rénovation de l'esprit chrétien.

Mais qui ne voit qu'en renouvelant ainsi la piété des fidèles, en la modelant sur la grande prière de l'Église, les dévotions accessoires en recevront un accroissement de vigueur et de virilité? La piété liturgique, étrangère à toutes les mièvreries et toutes les fadaïses, nourrie de saine doctrine, pure et de bon aloi, large et généreuse, devenue l'aliment principal de l'âme chrétienne, transformera la piété privée, lui donnera un nouvel élan, une nouvelle intensité, en même temps qu'elle la remettra à sa vraie place.

3° Tout cela a été dit et redit dans les différentes assemblées liturgiques et les 850 prêtres qui ont assisté, jusqu'ici, aux semaines liturgiques auront été surpris de ces affirmations de l'auteur. Qu'il suffise de rappeler ici les rapports de M. l'abbé Malherbe, curé de Ronquières, sur les *Grandes dévotions* (Supplément de la 1^{re} année, pp. 311), et du R. P. François de Sales, de l'Ordre des Carmes : *La Liturgie dans la piété* (*ibid.*, p. 332), qui établissent, tous deux, la place des dévotions accessoires dans une piété bien comprise. Au surplus, le Bureau liturgique a écoulé jusqu'ici 150,000 messes du Sacré-Cœur pour la dévotion du premier vendredi du mois et 120,000 manuels pour les saluts et fêtes de la sainte Vierge et des Saints.

4° Disons, enfin, que la conception de l'auteur relative aux dévotions accessoires n'est pas la nôtre et nous semble inexacte. « Laissons aux petits enfants, dit-il, le lait fort, distillé, aromatisé même, qui alimente leur petite vie, et attendons, pour les en servir entièrement, qu'ils soient devenus forts... Qu'on laisse ces petits, ces humbles, faire le Chemin de la Croix. Qu'on laisse surtout, entre les doigts de nos bonnes et saintes gens de la campagne (et des villes), le saint et pieux chapelet. » L'auteur voudrait deux régimes : le régime liturgique pour les uns; le régime de dévotions accessoires pour les autres. Nous voulons, nous, pour tous sans distinction, et la liturgie et les dévotions accessoires, mais nous les voulons chacune en son temps et à sa place hiérarchique.

Nos lecteurs nous en voudraient de les occuper plus longtemps de questions souvent traitées ici-même. Pour leur enlever toute fâcheuse impression, nous tenons à redire, en finissant, que l'auteur désire et souhaite sincèrement avec nous le développement de la piété liturgique; il n'y a sur ce point aucune divergence. Mais ayant entrevu la possibilité

de certains abus que les choses les meilleures peuvent connaître, il a imprudemment imputé ceux-ci aux chefs du mouvement liturgique actuel sans preuve et sans discrétion, faute d'être mêlé à ce mouvement.

Tous les faits protestent contre ces reproches.



Nous ne voulons pas terminer cette justification sans préciser deux points sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs plus longuement dans la suite et que des amis du mouvement ont signalés à notre attention.

Le *premier* est relatif à l'exercice appelé méditation et, en général, à tous les actes de dévotion privée. Nous voulons dès maintenant faire à ce sujet trois courtes observations :

1^o Quand on parle de piété liturgique, il faut distinguer très nettement entre les actes formels du culte et les exercices de piété pénétrés de l'esprit liturgique. Il ne s'agit pas évidemment de réduire toute notre dévotion *aux seuls actes* que nous accomplissons comme ministres du culte, à savoir : la sainte Messe, l'Office, l'administration des Sacrements, etc., et de supprimer de notre ordre du jour tout autre acte de dévotion : oraison, lecture spirituelle, etc. Ce serait agir contre la tradition catholique la plus vénérable que toutes les anciennes règles monastiques ont consacrée et contredire les récentes instructions de Pie X au clergé du monde entier.

2^o Mais s'il s'agit de piété liturgique dans le deuxième sens qui s'inspire dans toute son activité spirituelle de l'esprit liturgique, oui, il est vrai que la propagande liturgique sous toutes ses formes s'emploie, sans exclusivisme étroit, unilatéral et indiscret, mais avec une conviction et un élan invincibles, à la faire triompher dans le clergé et les fidèles.

Pour préciser cette action, il suffit de rappeler ce que nous disions ici-même (2^e année, p. 435) en annonçant la Retraite liturgique : « L'Église ménage chaque jour, à ses enfants et surtout à ses prêtres, le repas substantiel des saintes lectures, des adorations collectives et des supplications toutes-puissantes. Appliquer son activité surnaturelle à s'assimiler ces richesses, à les faire passer dans sa vie et son action, n'est-ce pas un magnifique objectif de piété sacerdotale, d'une piété solide, facile, collective, ecclésiastique, vraiment catholique? Au lieu d'exploiter à l'aise ce filon d'or qui court à fleur de sol, nous nous épuisons péniblement dans des sondages aléatoires, à l'aide de méthodes d'un mécanisme compliqué, en quête de gisements moins riches et dont l'extraction laborieuse met souvent notre persévérance à l'épreuve. »

Cette action aura en vue deux points spéciaux :

a) Donner aux actes liturgiques proprement dits, Messe et Bréviaire, la place qui leur revient tant dans notre ordre du jour que dans l'écono-

mie de notre piété. Ce rang hiérarchique n'a-t-il pas été méconnu, au détriment des actes liturgiques, par préjugés ou habitudes invétérées? Il suffirait, pour s'en convaincre, de consulter les manuels, les ordres du jour, les sujets de retraite annuelle les plus en vogue.

b) Habituer insensiblement les âmes à se nourrir de la manne liturgique que Dieu fait tomber chaque jour avec abondance. Notre oraison quotidienne, nos lectures, toute notre activité spirituelle s'emploieraient à faire passer, dans notre esprit, dans notre cœur et dans nos actes, tous les enseignements et les exemples que la liturgie du Temps et des Saints nous apporte chaque jour. Nous ne prétendons pas que ce soit la seule méthode, mais on conviendra, en tout cas, qu'elle est excellente, qu'elle ne porte ni étiquette spéciale ni brevet d'inventeur, qu'elle n'est pas bénédictine mais catholique, qu'elle a été trop négligée et qu'il n'est pas inutile de la remettre en honneur.

À notre avis, elle aura pour résultat de rendre aux actes liturgiques eux-mêmes toute leur importance, leur dignité et leur efficacité, d'assurer à notre piété privée une matière plus substantielle, un cadre plus riche et plus varié, une allure moins fantaisiste et moins égoïste; de développer puissamment en nous l'esprit vraiment catholique et les sentiments d'unité et de fraternité chrétienne dont la liturgie est la constante expression.

Un second point que nous ne faisons qu'indiquer porte sur la notion de piété individualiste. En combattant ce caractère, qui est synonyme d'isolement et d'égoïsme, on n'enlève rien au caractère *personnel* de la piété. Une piété est personnelle quand elle est consciente de sa responsabilité, de ses devoirs, et il n'est pas évidemment question de substituer, à cette activité personnelle et consciente d'elle-même, une religiosité collective anonyme où l'individu abdique, au profit du corps social, et se cantonne dans un vague quiétisme. Durkheim, avec ses idées sociologiques préconçues, pourrait ramener la piété liturgique à son système, mais un esprit sincère ne s'arrêtera pas un instant à un pareil grief. Sabatier pourrait, avec plus de vraisemblance, ramener à sa thèse individualiste la piété privée actuelle. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces questions.

DOM LAMBERT BEAUDUIN.





BOSSUET ET LA LITURGIE

LÉÇON I. — POUR LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS
(1^{ER} NOVEMBRE).

*Pourquoi l'Église a-t-elle établi la fête des Saints?
Pour honorer Dieu dans ses serviteurs.*

Comment?

Parce que c'est Dieu qui les a faits saints et que c'est Dieu qui les rend heureux.

Quelle est donc l'intention de l'Église dans les fêtes établies en mémoire des Saints?

C'est la gloire de Dieu même, qui rejaillit sur eux.

Quelle utilité nous revient-il de célébrer la fête des Saints?

Deux grandes utilités.

Dites la première.

C'est qu'en célébrant la mémoire des Saints, nous sommes invités à profiter de leurs exemples.

Et la seconde?

C'est que nous sommes aidés par leurs prières.

Pourquoi l'Église a-t-elle établi la fête de tous les Saints, que nous célébrons vendredi 1^{er} novembre prochain?

Afin de rendre grâces à Dieu pour toutes les âmes bienheureuses.

Pourquoi encore?

Pour nous exciter davantage à la vertu, en nous proposant tout d'un coup tant de saints exemples; et enfin pour multiplier nos intercesseurs.

Pourquoi cette fête tient-elle un rang si distingué parmi les fêtes de l'année?

Parce que c'est l'image de la fête éternelle que Dieu fait lui-même dans le ciel avec tous les Saints.

LEÇON II. — POUR LE JOUR DES MORTS. OU IL EST AUSSI
PARLÉ DES FUNÉRAILLES ET DE LA MESSE DES MORTS.

Le même jour qu'on expliquera la fête de tous les Saints, on fera l'instruction suivante, pour la commémoration des morts.

Pourquoi l'Église destine-t-elle un jour particulier à la commémoration de tous les fidèles trépassés?

Pour leur procurer un soulagement général.

Pour qui faut-il principalement prier?

Pour ses parents, pour ses amis et pour ses bienfaiteurs.

Pour qui encore?

Pour ceux pour qui on ne fait point ou l'on fait peu de prières particulières; l'Église, comme la mère commune, prend soin de leur soulagement.

Pourquoi la Messe des morts est-elle si différente des autres?

C'est qu'on en retranche toutes les choses qui ressentent la célébrité et la joie.

Pourquoi?

Parce que l'Église se souvient que la mort est entrée au monde par le péché.

Comment?

Parce que l'homme avait été créé pour ne pas mourir; et qu'ayant péché il fut condamné à la mort.

Ce n'est donc pas pour la perte des biens temporels que l'Église prend une couleur et fait retentir des chants lugubres?

Non, c'est pour déplorer le péché.

Quel est la consolation des Chrétiens dans la mort?

C'est l'espérance de la résurrection.

Comment l'Église marque-t-elle cette espérance dans les funérailles des morts?

En allumant des flambeaux, des cierges et des torches.

Que signifient toutes ces choses?

Ce sont des signes de vie et de joie.

Il y a donc de la joie mêlée dans les funérailles et dans l'office des morts?

Oui, à cause de la résurrection.

Les morts sont-ils soulagés par les prières?

Oui, et principalement par le sacrifice de l'autel.

Pourquoi?

Parce qu'on y offre la victime commune du genre humain.

LEÇON III. — POUR LES QUATRE-TEMPS ET POUR LES VIGILES.

Pourquoi a-t-on institué le jeûne des Quatre-Temps?

Pour consacrer à Dieu toutes les saisons de l'année.

Pourquoi trois jeûnes à chaque saison?

C'est un jeûne pour chaque mois.

Pourquoi célèbre-t-on les ordinations pendant ce temps?

L'Église profite de l'occasion d'un jeûne public et solennel, pour obtenir la grâce de donner aux autels de dignes ministres.

Les fidèles doivent-ils faire des prières particulières pour les saintes ordinations?

Oui; puisque c'est pour eux qu'on les fait, ils doivent prier Dieu de les bénir.

Pourquoi les plus grandes fêtes sont-elles précédées par des jeûnes?

Parce qu'en cette vie il faut joindre la pénitence à la joie.

Quelle sera la vie future?

Une pure joie, et une fête perpétuelle.

LEÇON IV. — POUR LE JOUR DE LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

Pourquoi consacre-t-on les églises avec tant de solennité?

Pour inspirer le respect envers les lieux saints.

Pourquoi encore?

Parce que les églises, bâties de pierres, sont la figure de la vraie Église et de la société des Saints.

Comment?

Parce que l'Église est le vrai temple où Dieu habite et que ce temple est composé de fidèles comme des pierres vivantes.

Pourquoi renouvelle-t-on tous les ans la mémoire de la dédicace de l'église?

Pour renouveler dans le cœur des fidèles la révérence des saints lieux et des mystères qu'on y célèbre tous les jours.

Pourquoi encore?

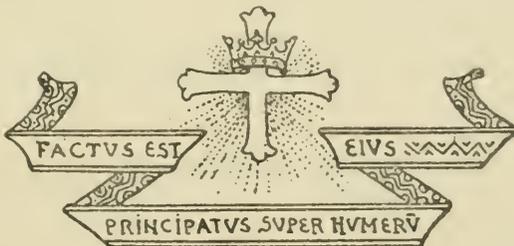
Afin que chaque fidèle renouvelle la mémoire du saint jour où il a été dédié à Dieu.

A quel jour avons-nous été dédiés à Dieu?

Dans le baptême, où nous avons été faits les temples vivants du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Que faut-il faire en ce jour?

Renouveler les promesses du baptême, en protestant de nouveau de croire en Dieu et de renoncer aux pompes et aux œuvres de Satan, c'est-à-dire aux vanités et aux corruptions du monde.



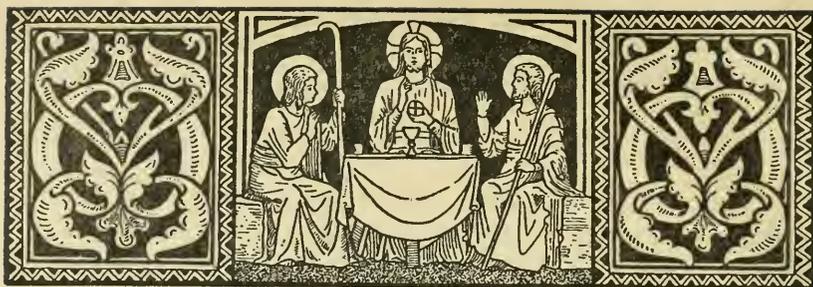


TABLE DES MATIÈRES

DE LA DEUXIÈME ANNÉE

N° 1. Avent.

| | |
|---|----|
| Marche du mouvement liturgique | 1 |
| Le temps de l'Avent. | 5 |
| Pédagogie et liturgie. | 10 |
| L'esprit paroissial autrefois et aujourd'hui. I. La paroisse du 1 ^{er} au v ^e siècle | 16 |

Faits et documents :

| | |
|--|----|
| Premier congrès liturgique hollandais tenu à Bréda, les 16 et 17 août 1911. | 27 |
| L'importance de la liturgie dans toute la vie chrétienne | 30 |
| La sainte Messe et la Communion | 33 |
| Le discours de clôture des Synodes | 35 |
| Participation active des fidèles aux messes basses. | 42 |
| Homélie et catéchisme | 44 |

Informations :

| | |
|---|----|
| L'enseignement du latin liturgique dans les écoles et les œuvres de jeunesse | 47 |
| Cercle d'études de Bruges. La pax liturgique | 51 |

Questions posées :

| | |
|---|----|
| 1. Prescriptions liturgiques au sujet de la pale et du corporal. | 57 |
| 2. L'office de Notre-Dame de Lourdes | 61 |
| 3. Exposition du saint Sacrement : Que doit faire le prêtre? | 62 |
| 4. Salut. Si on doit rester debout aussi pendant l'oraison qui suit le <i>Salve Regina</i> | 63 |

Lettres reçues :

| | |
|---|----|
| La participation des fidèles aux messes basses. | 64 |
| La liturgie dans les familles | 65 |
| Rites orientaux | 65 |
| L'autel liturgique | 66 |

Bibliographie :

| | |
|-------------------------|----|
| La Rédemption | 67 |
|-------------------------|----|

N° 2. Noël.

PREMIÈRE PARTIE.

| | |
|---|----|
| L'origine de nos fêtes | 69 |
| 1. Les trois messes de Noël | 69 |
| Les fêtes de janvier | 74 |
| L'esprit paroissial autrefois et aujourd'hui. II. La paroisse du v ^e au xiv ^e siècle | 80 |
| Bossuet et la liturgie | 91 |

Faits et documents :

| | |
|---|-----|
| Au congrès de Bonne-Espérance | 102 |
| Le culte des morts | 103 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|--|-----|
| Notes sur le « Ritus Servandus in celebratione missæ » | 105 |
| La communion des fidèles au moment liturgique | 115 |

Informations :

| | |
|---|-----|
| Translation des fêtes particulières | 129 |
| Fêtes d'obligation. Jadis et aujourd'hui | 127 |
| Le plus ancien lectionnaire de l'Église romaine | 129 |

Questions posées :

| | |
|---|-----|
| 1. Célébration de la messe sans servant | 130 |
| 2. Accompagnement de l'orgue | 131 |
| 3. Médailles-scapulaires | 131 |
| 4. Bénédiction de cloches | 132 |
| 5. Publication de l'antiphonaire | 132 |

N° 3. Septuagésime.

PREMIÈRE PARTIE.

| | |
|---|-----|
| L'origine des nos fêtes. — Chronique des fêtes de février | 133 |
| Pédagogie et liturgie | 136 |
| Les psaumes dans la vie de l'Église | 146 |
| Bossuet et la liturgie | 151 |

Faits et documents :

| | |
|---|-----|
| Apostolat par le chant grégorien | 158 |
| La sainte liturgie source de vie chrétienne | 161 |
| L'éducation chrétienne | 163 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|---------------------------------------|-----|
| La Bulle « Divino afflatu » | 167 |
| I. Constitution apostolique | 176 |
| Rubriques nouvelles | 176 |

| | |
|--|-----|
| II. Quelques points spéciaux | 193 |
| Le commentaire | 193 |
| Raison d'être de la réforme | 193 |
| Les offices votifs | 196 |
| Fêtes des saints depuis saint Pie V. | 196 |
| Fêtes <i>pro aliquibus locis</i> | 197 |
| Les dimanches dans la hiérarchie des fêtes | 197 |
| Les messes du Carême | 198 |
| Les vêpres du dimanche | 198 |
| Longueur des offices | 198 |
| Suffrage unique | 199 |
| Commission future | 199 |
| Conclusion de Mgr Piacenza | 199 |
| Vœux | 200 |
| III. Changements facultatifs pour 1912 | 201 |
| La valeur sanctificatrice des psaumes | 204 |
| Le bréviaire du Concile de Trente | 208 |

N° 4. Carême.

PREMIÈRE PARTIE.

Liturgie du Carême.

| | |
|--|-----|
| I. La préparation du Baptême | 213 |
| II. L'Annonciation | 217 |
| III. Chronique des fêtes de mars | 220 |
| Bossuet et la liturgie | 225 |
| Pensées liturgiques | 230 |

Faits et documents :

| | |
|---|-----|
| L'enseignement de la musique sacrée en Autriche | 232 |
| Les jeunes gens et la liturgie | 238 |
| Cercle d'études et liturgie. | 248 |
| La vie liturgique du chrétien d'aujourd'hui | 252 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|--|-----|
| Changements facultatifs au calendrier ecclésiastique de 1912 | 254 |
| Renseignements sur la réforme du bréviaire | 258 |
| Sanctification du jour par le bréviaire. | 264 |

Informations :

| | |
|--|-----|
| Rectification | 272 |
| Règle des visites apostoliques à Rome | 272 |
| La perception des droits d'entrée dans les églises | 276 |
| Règles pour le culte des saints | 278 |
| L'épiclese eucharistique | 280 |
| L'annuaire de l'Université de Louvain 1912. | 280 |

Questions posées :

| | |
|--|-----|
| Les croix et images à couvrir au dimanche de la Passion | 281 |
| La bénédiction des fonts baptismaux dans les petites paroisses | 285 |
| La couleur violette dans la liturgie | 287 |

N° 5. Pâques.

PREMIÈRE PARTIE.

| | |
|---|-----|
| La liturgie pascale | 293 |
| L'esprit paroissial. III. Période de décadence à partir du xv ^e siècle | 305 |
| Bossuet et la liturgie | 312 |

Faits et documents :

| | |
|---|-----|
| La fête de Pâques et la réforme du calendrier grégorien | 318 |
| Le bréviaire pour les laïcs | 329 |
| Lettre pastorale sur le dimanche chrétien | 331 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|--|-----|
| Changements facultatifs au calendrier ecclésiastique de 1912 | 335 |
| La future réforme liturgique | 338 |
| La liturgie pascale dans l'Église byzantine | 352 |

*Informations.**Questions posées :*

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Le mélange d'eau au vin | 360 |
|-----------------------------------|-----|

Lettres reçues :

| | |
|--|-----|
| Assistance aux messes basses | 365 |
|--|-----|

Bibliographie :

| | |
|---|-----|
| Le missel romain | 366 |
| Le latin accessible à tous | 366 |
| Maria (Oratorio) | 367 |
| Les messes royales de Du Mont | 368 |
| Études de critique et d'histoire religieuse | 368 |

N° 6. Pentecôte.

PREMIÈRE PARTIE.

| | |
|---|-----|
| Réunions liturgiques de 1912 | 369 |
| Temps de la Pentecôte | 372 |
| Les formules liturgiques | 374 |
| Origine de la fête de la sainte Trinité | 380 |
| L'autel liturgique | 384 |
| Bossuet et la liturgie | 393 |

Faits et documents :

| | |
|---|-----|
| Une journée liturgique | 399 |
| Une autre journée à Landas | 403 |
| Les décrets de la S. C. R. relatifs à la Bulle « Divino afflatu » | 403 |

| | |
|--|-----|
| La liturgie et l'esprit ecclésiastique | 404 |
| Études liturgiques sur la collecte | 409 |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|--|-----|
| Changements facultatifs au calendrier ecclésiastique de 1912 | 415 |
| La future réforme liturgique. Un type de liturgie : liturgie syrienne. | 419 |

Informations :

| | |
|---|-----|
| La préparation des enfants à la communion | 425 |
| Décret de la S. C. C. sur les fêtes | 428 |

Bibliographie :

| | |
|--|-----|
| The ancient church orders. | 428 |
| The church year and kalendar | 428 |
| Ordinaire des saluts | 429 |
| Pour former le caractère | 430 |
| Livres reçus | 431 |

N° 7. Assomption.

PREMIÈRE PARTIE.

| | |
|---|-----|
| Retraite liturgique | 433 |
| Notices sur les fêtes, 5-9 août | 436 |
| Semaine liturgique | 440 |
| Semaine de chant. | 449 |
| Anthologie liturgique | 453 |
| L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours. | 460 |
| Une paroisse moderne | 464 |
| Bossuet et la liturgie | 468 |

DEUXIÈME PARTIE.

Informations :

| | |
|--|-----|
| Les jeunes gens et la liturgie | 473 |
| Approbations épiscopales de « La sainte Messe » de D. E. VANDEUR | 481 |
| La prononciation romaine du latin | 484 |
| Règlement du « Lutrin de Neuglize » | 485 |
| Cérémonie liturgique à Notre-Dame d'Hastière | 488 |
| Le peuple et la prière de l'Église | 491 |
| Vie liturgique, catéchismes et éducation. | 493 |
| Une maîtrise grégorienne. | 498 |
| Une journée liturgique à Viroflay | 500 |

Questions posées :

| | |
|---|-----|
| Prières privées pendant la Messe | 503 |
| Le chant des Vêpres dans les pensionnats. | 504 |
| L'étude sommaire du latin. | 505 |
| Explication des formules liturgiques | 505 |

Lettres reçues.



QUESTIONS Liturgiques
et Paroissiales.
1911-1912.

v. 2.

